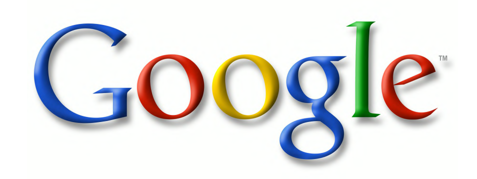
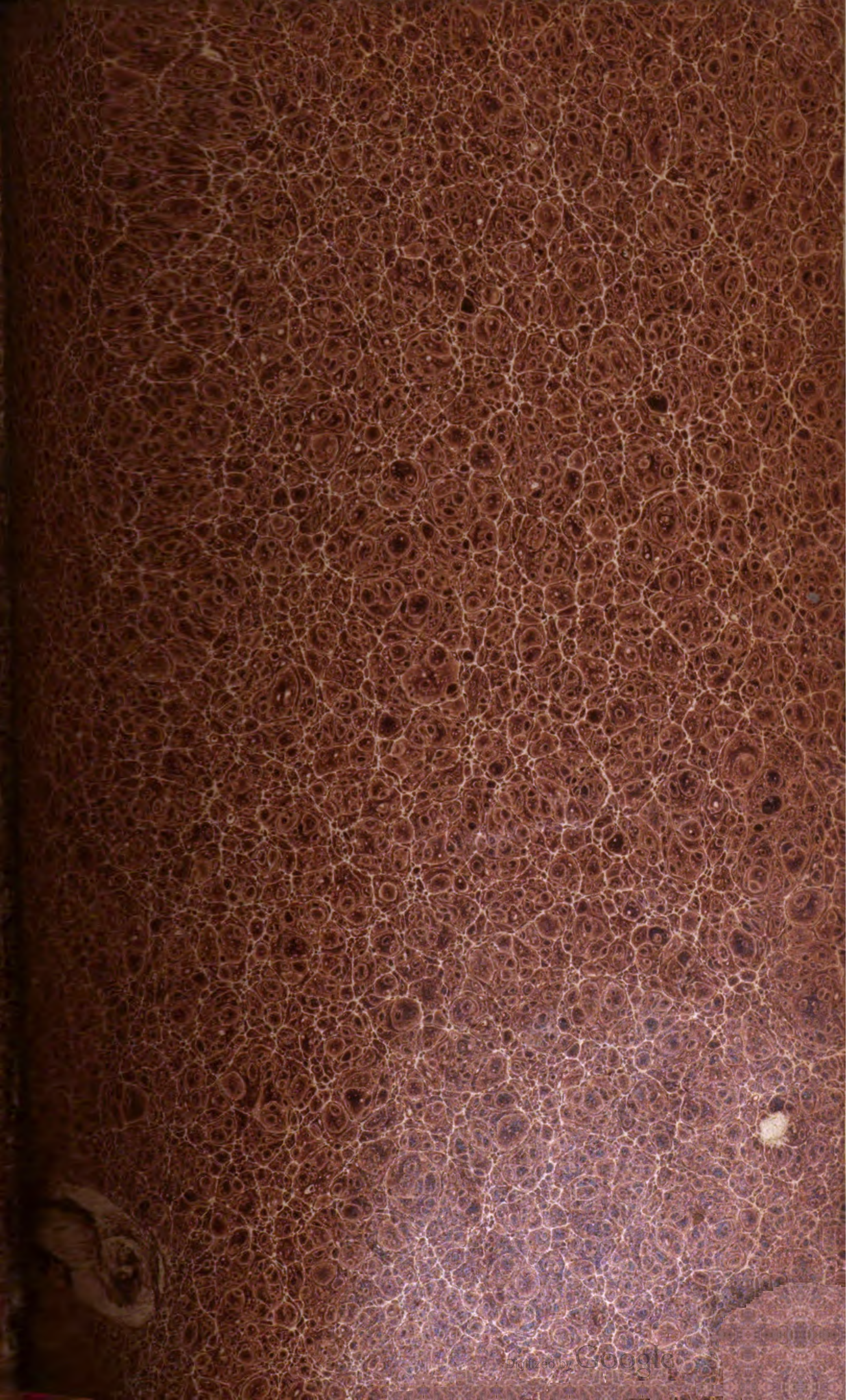



NEDL TRANSFER
HN 4N5E 0





L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.

DEUXIÈME SÉRIE.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX, PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE,

Paraissant sous la protection spéciale
De Mgr de **SALINIS**, évêque d'Amiens,

et sous la direction

De M. l'abbé **GERBET**, vicaire général d'Amiens. — de M. le comte de **MONTALEMBERT**;—de M. **BONNETTY**, de l'Académie de la Religion catholique de Rome et de la société asiatique de Paris.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS
DONT LES TRAVAUX SONT ENTRÉS DANS CE VOLUME :

M. l'abbé ANDRÉ, professeur de rhétorique. — M. BONNETTY, de l'Académie de la Religion catholique de Rome. — M. l'abbé CHAVIN DE MALAN, bibliothécaire au Luxembourg. — M. Alexis COMBÉGUILLE. — M. l'abbé CORDIER. — M. Albert DU BOYS. — M. l'abbé GAUME, vicaire général de Nevers. — M. ALGAR GRIVEAU DE VANNES, juge au tribunal de Bourges. — M. l'abbé JAQUEMET, vice promoteur du diocèse de Paris. — M. Eugéne de LAGOURNERIE. —Mgr LUQUET, évêque d'Hésebon. M. Alph. DE MILLY. — M. le docteur RÉCAMIER. — M. Jules ROUSSY. — M. Charles SAINTE-FOI: — Mgr de SALINIS, évêque d'Amiens. — Le R. P. VENTURA DE RAULICA, ex-général des Théatins.

TOME XXXII DE LA COLLECTION.

2e SÉRIE. — TOME XII.

Paris,

AU BUREAU DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,
RUE DE BABYLONE, N° 10, (FAUB. S G.)

1851

Paris.—Imp. de Moquet, 90, r. de la Harpe.

TABLE DES ARTICLES.

(*Voir la table alphabétique des matières à la fin du volume*).

TABLE DES ARTICLES.

70e *Livraison — Octobre.*

71e *Livraison. — Novembre.*

72e *Livraison. — Décembre.*



L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 67. — JUILLET 1851.

Conférences du diocèse d'Amiens.

DISCUSSIONS SUR LE SOCIALISME.

EXAMEN ET RÉFUTATION DE CE SYSTÈME [1].

Le clergé du diocèse d'Amiens doit à son évêque, Mgr de Salinis, une institution des plus utiles pour le développement de la vie et de la science catholiques. Indépendamment des conférences ecclésiastiques qui ont lieu aux époques ordinaires dans chaque canton, *une conférence centrale* se tient à l'évêché tous les huit jours, pendant les deux mois qui séparent l'Avent du Carême. Tous les prêtres du diocèse y sont invités, et grâce aux voies de fer dont le département de la Somme est sillonné, ils peuvent toujours s'y rendre en grand nombre. Cette année, la conférence comptait en moyenne, à chacune de ses séances, près de deux cents personnes.

Les questions graves et délicates que des raisons de diverses nature empêchent de faire entrer dans le programme des conférences cantonales sont discutées dans la conférence centrale, sous la présidence et la direction de l'évêque. C'est ainsi que cette année les questions de *droit de propriété*, de ses conséquences, de ses abus, des remèdes qui doivent corriger les abus, des rapports du riche et du pauvre, ont été examinées dans huit conférences successives. La liberté entière avec laquelle chacun expose le résultat de ses études et de ses réflexions n'a pas peu contribué à donner de la vie à la discussion et à la rendre plus profitable. Sous la haute direction de Mgr de Salinis, à qui ces études sont familières, et avec l'active collaboration de M. l'abbé Gerbet, vicaire général, dont on connaît la compétence sur ces matières, la question a été approfondie sur presque tous les points du vaste champ où elle se pose ; et toutes les opinions, tous les systèmes ont pu comparaître, sans inconvénient pour personne, avec leurs solutions diverses, en présence de la solution seule vraie, seule réalisable, *la solution chrétienne*.

[1] Ce beau travail qui a déjà paru dans l'*Univers* des 9, 11 et 13 juillet appartient de droit aux lecteurs de l'*Université*, et devait être consigné et conservé dans ses pages.

Les procès-verbaux des séances de la conférence centrale forment chaque année la matière d'un compte rendu détaillé, qui est publié et envoyé à tous les prêtres du diocèse. Nous attendons avec impatience le compte-rendu des conférences de cette année. D'après ce que nous en connaissons, ce sera un traité complet sur le *socialisme* et sur les questions principales que soulève cette hérésie. Il sera lu avec intérêt et avec fruit, nous n'en doutons pas, dans toutes les parties de la France comme dans le diocèse d'Amiens, et par les hommes instruits de toutes les classes comme par le clergé.

Nous avons été assez heureux pour obtenir, dès à présent, communication d'une partie de ce travail. Nous la publions; c'est le développement donné dans deux des séances de la conférence centrale, par Mgr l'évêque d'Amiens lui-même, à deux questions amenées par le cours de la discussion. DU LAC.

DISCOURS DE MGR L'ÉVÊQUE D'AMIENS.

1. Point de départ de la discussion.

« Le point de départ, la racine de tous les droits de l'homme, c'est le droit de vivre ;

» Droit, ce semble, évident de soi, que nous voyons, cependant, méconnu généralement par l'humanité, en dehors du christianisme, et nullement protégé par la philosophie ;

» Droit dont la religion nous révèle la source, en nous dévoilant le principe, le terme, tout le mystère de l'existence humaine. L'homme vient de Dieu, il va à Dieu : atome perdu dans le temps et dans l'espace, dont la destinée est liée par delà l'espace et le temps à tout un ordre de desseins éternels. Vous demandez si le premier-né de la création a le droit de vivre? lisez son titre écrit dans sa ressemblance avec le créateur, qui resplendit jusque sur son front. Sous quelques méprisables dehors qu'il s'offre à vous, faible, calamiteux, couvert de haillons, qu'importe? Respectez ce roi du monde visible, *ce fils de Dieu*. Laissez passer cet héritier présomptif du ciel qui s'en va, à travers les accidents et les épreuves d'une vie périssable, prendre possession de son immortalité.

» Esprit et corps, l'homme relie les deux éléments de l'existence dans l'unité de son être: il est le centre de la création, le terme suprême, la limite de deux mondes qui se touchent et s'harmonisent en lui.

» Il vit dans l'un et dans l'autre de ces mondes.

» Il communie avec le monde spirituel par son intelligence qui se nourrit de vérité ;

» Il communie avec le monde matériel par son corps qui se nourrit de pain.

» La révélation nous laisse entrevoir les conditions auxquelles avait été soumis le développement de cette double vie.

2. L'homme tel que nous l'enseigne la révélation.

» Elle nous montre le premier homme dans le paradis terrestre : la nature lui obéit : tous les êtres inférieurs reconnaissent sa domination, la terre lui a été donnée pour qu'il la travaille, *ut operaretur*. Travailler, c'est faire, c'est agir : le travail est un des traits de la ressemblance de l'homme avec Dieu, l'exercice de sa puissance finie par où il imite l'acte infini de la création : l'homme travaillait donc avant le péché ; mais son travail, exempt de tout effort, de toute souffrance, n'était que la manifestation de sa souveraineté sur le monde matériel. Il touchait la terre, et la terre docile prenait dans ses mains la forme de ses pensées. Il la faisait ainsi à son image : il l'élevait jusqu'à lui. Lien de la commission des deux mondes, pendant que la raison, douée de toute sa puissance, de toute sa droiture originelle, développait les germes de la vie intellectuelle *déposés en lui par la parole de Dieu*, ses sens, dont rien n'avait altéré la perfection, lui assimilaient la vie physique, laquelle s'épanouissait pour ainsi dire d'elle-même du sein de la nature, où le péché n'avait pas desséché encore la bénédiction céleste. La terre produisait tout ce qui charme les yeux, tout ce qui plaît au goût. Probablement point de propriété particulière, point de division des biens, dont on ne voit aucune raison au milieu de cette surabondance de tout ce que pouvait ambitionner la postérité d'Adam.

» Tel nous apparaît, autant qu'on croit l'apercevoir à la lumière que projette la Révélation, l'ordre primitif détruit par le péché.

» En brisant le lien de dépendance qui le soumet à Dieu, l'homme brise dans ses propres mains le sceptre de sa souveraineté sur le monde. C'est un vassal qui perd, en manquant à la foi qu'il doit à son seigneur, les droits sur le fief qu'il tenait de lui. Tout lui échappe, tout se révolte contre cet esclave révolté : la nuit se fait dans le monde de l'intelligence : c'est avec des peines infinies, et en se consumant d'âge en âge dans les plus laborieuses recherches, que l'homme retrouvera, par faibles parcelles, la vérité qui s'est enfuie, loin de lui, dans des abîmes ténébreux. La terre se couvre de ronces et d'épines : elle a resserré son sein : ce n'est qu'en la déchirant avec le soc de la charrue que l'homme lui arrachera sa

vie. L'homme pécheur ne mange plus le pain qui nourrit l'âme et le pain qui nourrit le corps qu'à la dure condition du travail.

» Et ici, nous apercevons la raison d'un phénomène, qui est une énigme pour la Raison. L'homme a reçu de Dieu une double vie : or, pourquoi le voyons-nous forcé, sous peine de mort, de se dépenser, pour ainsi dire, tout entier dans la moins noble de ces deux vies? Partout, depuis six mille ans, l'humanité est fatalement courbée vers la terre. Le travail matériel est la condition commune : la vie libre de l'intelligence est une exception, un privilége. D'où vient que le côté supérieur de la destinée humaine est ainsi opprimé par le côté inférieur? Devant ce fait mystérieux, la philosophie ne trouve que des doutes, et quelquefois des blasphèmes. La religion l'explique ; elle le concilie avec la bonté et la justice de Dieu : elle nous fait voir, dans ce désordre, la conséquence, la peine, et, par là même, comme nous le reconnaîtrons, l'expiation et le remède du péché.

» Mais étudions les nouvelles conditions de l'existence matérielle de l'homme, la seule dont nous nous occupons dans ce moment.

» L'homme avait mérité d'être dépossédé de l'empire du monde. Mais le principe de la vie matérielle de l'homme est dans le monde matériel. Dieu, qui veut punir, et non exterminer la race humaine, lui laissera donc la terre. Mais la terre a entendu l'anathème porté contre l'homme coupable : elle ne le nourrit plus que malgré elle, pour ainsi dire, et vaincue par son travail.

» De plus, la constitution de la famille humaine est modifiée dans toutes ses bases par les conséquences du péché ; la mort en brise la permanence, l'unité. Le temps, l'espace, resserrent le cercle dans lequel est renfermée l'activité de l'homme ; la cupidité, l'avarice, le sauvage amour de soi, ces insociables fils du péché, sont en présence, armés les uns contre les autres. Par ces causes, comme il est évident, et comme nous le démontrerons plus tard, la possession commune est devenue impossible : le partage de la terre, la borne des champs est la conditon fatale de l'existence humaine.

» Mais par quel principe légitime s'accomplira cette révolution nécessaire ?

» La terre était primitivement à tous : l'humanité l'a reçue indivise, s'il est permis de parler ainsi, de Dieu. Comment, en face et à l'encontre de ce droit commun, pourra naître et se développer le droit individuel?

» La réponse à cette question est dans l'ordre divin qui nous a été manifesté par la Révélation.

» La terre, depuis le péché, n'a de fécondité, de vie que par le travail de l'homme.

3. Le travail est, une condition de la propriété.

» Le travail, voilà donc le titre par lequel ce qui était originairement à tous deviendra la propriété d'un seul.

» Ce champ que j'ai enclos n'était qu'un marais ou une lande stérile, un sol improductif, inutile à tous, lorsqu'il appartenait à tous. Je l'ai fécondé par mon travail; tout ce qu'il vaut est de moi : évidemment, il est à moi désormais, et non à vous.

» Ce que j'ai fait, faites-le de votre côté. Fils d'Adam! inclinez-vous devant l'arrêt porté par la justice de Dieu; relevez, vous aussi, par votre travail, une portion de la terre de l'anathème céleste; faites-la revivre, en lui donnant de votre vie ; arrachez ces ronces, ces bruyères; prenez en main la charrue, creusez des sillons. Affranchie par vous, cette terre sera à vous. L'ordre providentiel auquel vous aurez obéi vous donnera sur elle un titre divin : nul n'aura le droit de vous disputer le pain que vous aurez conquis, que vous mangerez, comme moi, à la sueur de votre front.

» Ceci n'est pas une utopie que nous inventons : nous ne faisons que raconter l'histoire.

» Ouvrez le plus ancien des livres, vous y trouverez tout ce que nous disons :

» Loth et Abraham ne peuvent plus habiter ensemble, parce que leurs troupeaux se sont accrus, et que leurs familles sont devenues trop nombreuses.

« N'ayons point de querelle entre nous, dit Abraham à Lot, car » nous sommes frères. Voilà que toute la terre est devant vous. » Séparez-vous de moi, je vous conjure; si vous allez à gauche, » j'irai à droite; et si vous choisissez la droite, j'irai à gauche [1]. »

« C'est ainsi que la famille humaine s'en est allée, dès l'origine, à l'Orient, à l'Occident, au Septentrion, au Midi, prenant possession de la terre, se l'appropriant par le travail.

» On voit le principe légitime par lequel a été réalisée cette division de la terre dont nous avons reconnu la nécessité : on apperçoit le fondement divin de la propriété.

» Aussi la propriété, le *mien*, le *tien*, condition essentielle de l'existence de l'homme et de la société, depuis la déchéance, se retrouve

[1] *Gen.* XIII, 8.

partout où nous rencontrons des hommes unis par un lien social quelconque.

» La propriété n'est pas une création de la loi civile, comme l'ont prétendu quelques légistes. La société n'a pas fait cette base nécessaire de tout ordre social ; la propriété représente un droit antérieur à toutes les législations humaines. Ce droit, la loi civile le constate, elle le réglemente, elle le protége, elle ne le fait pas.

» Ce droit, fondé sur l'ordre divin de ce monde, Dieu l'a consacré par l'un des dix préceptes qu'il dicta à Moïse sur le Sinai : « Tu » ne déroberas point. » *Non furaberis.*

» L'Eglise est chargée de promulguer ce précepte jusqu'à la fin des siécles, elle l'explique, mais il lui est défendu de le modifier ; et, disons-le, c'est là une des causes, la plus radicale peut-être, des oppositions glorieuses qu'elle rencontre au sein de l'humanité. Le frein de justice imposé à la cupidité, la nécessité de restituer le bien mal acquis sous peine d'être exclu de toute participation aux biens célestes dont elle est dépositaire, voilà ce qui soulève contre la religion les haines les plus irréconciliables. Entre le christianisme et les honnêtes gens, il ne peut exister que des mal entendus; mais avec les voleurs la paix est impossible. C'est l'injustice qui creuse entre les hommes et l'Eglise les abîmes les plus difficiles à franchir.

4. De la transmission de la propriété.

» La transmission de la propriété est une conséquence naturelle du droit de posséder.

» Et d'abord la transmission héréditaire.

» L'homme se survit en quelque sorte dans sa fortune, fruit de son travail : ce champ, ce sont ses sueurs, c'est son intelligence ; c'est lui.

» Il se survit encore plus dans son fils, né de lui, autre lui-même.

» Donc, s'il n'en a pas été disposé autrement, le fils succédera aux biens du père. Sa nature le veut. C'est moins une translation de propriété qu'une possession continuée.

» Nous avons dit : à moins qu'il n'en ait été disposé autrement :

» Car le droit du père, d'où découlera le droit du fils, lui est antérieur, le domine, n'en reçoit ni atteinte, ni limite. La propriété, née du travail, sorte de création, emporte de soi un droit souverain, qui s'exerce avec une pleine indépendance.

» Donc, sauf les justes restrictions que la loi humaine pourra imposer ici à la liberté de l'individu dans l'intérêt de la famille, donc le

propriétaire transmet sa propriété à qui il veut, et aux conditions qu'il veut.

» Il disposera de même souverainement à l'heure de la mort. Car l'âme en qui réside le droit ne meurt point ; elle scelle ses volontés suprêmes de son immortalité. Ainsi le droit de tester, reconnu partout et toujours, témoigne de la foi de l'humanité dans la vie future et il serait facile de constater qu'à mesure que cette foi se montre plus vivante dans la conscience des peuples, les dernières dispositions du mourant apparaissent comme plus respectables, plus sacrées.

» Nous examinerons plus tard ce que les communistes opposent à ce droit de transmission, conséquence, complément naturel du droit de propriété.

» Mais, avant toute discussion, qui ne voit combien le Communisme blesse ici les sentiments les plus élevés, contredit les plus nobles instincts de la nature humaine ? On comprend les fatigues, les veilles, les sueurs de l'homme qui consume les meilleures années de sa vie à se faire une existence heureuse, indépendante, si en s'élevant par le travail, il élève sa famille ; si ses enfants doivent hériter de ses économies, jouir de ses privations, recueillir le fruit de ses sacrifices. Cet horison ouvert au delà des limites de la vie, élargit les préocupations étroites de l'intérêt personnel : les conquêtes de l'homme dans l'ordre matériel s'ennoblissent, la poursuite de biens périssables en ce monde occupe dignement une âme immortelle. Mais si l'homme ne dispose pas des créations de son travail, s'il jouit seul, s'il ne peut rien transmettre, si tout ce qu'il fait, tout ce qu'il produit ne profite qu'à lui, ne voyez-vous pas que l'activité humaine, emprisonnée dans l'égoisme, perd tous ses généreux efforts, et que le travail, à qui vous ne laissez que des mobiles qu'une âme noble peut à peine avouer, sera condamné à rougir de lui-même ?

» Tous les droits dont nous venons de vous montrer le principe divin et de vous expliquer l'enchaînement ne peuvent être ébranlés sans que l'ordre social ne soit menacé dans sa base.

» Il nous faut cependant considérer les conséquences de ces droits. Voilà où aboutit cette liberté, ce développement de l'activité humaine dans l'ordre des intérêts matériels.

5. Conséquences qui en découlent.

» Ce qui en sort nécessairement, le voici :

» Le travailleur actif, intelligent, économe, produit plus qu'il ne

consomme. De là des réserves que chaque jour lègue au lendemain; des richesses surabondantes qui engendrent la richesse, des épargnes qui grossissent, des champs dont la limite recule, et, au terme de cette progression, toutes les conditions d'une existence indépendante pour lui, pour ses enfants, le passé de cette famille a travaillé pour l'avenir, et elle se reposera ; ou plutôt, comme nous l'expliquerons, si elle comprend l'ordre providentiel de ce monde, affranchie du travail matériel, elle paiera par d'autres travaux sa dette à Dieu et à l'humanité.

» Pendant le même temps, le travailleur mou, inintelligent, dissipateur, ou devant lequel, si vous voulez, la fortune a ouvert des chances moins favorables, défraie à grand'peine sa précaire existence et celle de sa famille. Tout est absorbé, nulle économie; il vit au jour le jour : la faim tient incessamment à la chaîne ce forçat du travail.

» Si, pour rendre plus sensible ce que nous disons, il nous est permis d'emprunter une image à la poésie païenne, nous vous représenterons le monde comme la carrière que Dieu a ouverte à l'activité des hommes et où tous les hommes marchent d'un pas inégal depuis six mille ans, poussés par l'inexorable nécessité. qui les chasse devant elle une pointe de fer à la main. Quelques-uns échappent à ses atteintes en arrivant à la fortune, but suprême vers lequel tous aspirent. Mais la plupart restent sous le dur aiguillon, enchaînés aux exigences de la vie matérielle, forcés de demander au travail de chaque jour le pain de chaque jour.

6. De l'égalité des fortunes.

» La concentration de la propriété, de la richesse, dans les mains de quelques uns, à l'exclusion du plus grand nombre, voilà donc le résultat fatal que produit le développement libre de l'activité humaine. Voilà le terme du mouvement de ce monde, dans tous les temps, chez tous les peuples, et une loi, par conséquent, de l'ordre matériel, loi que nous ne faisons que constater dans ce moment, dont nous ne recherchons pas encore la raison providentielle.

» Et une chose remarquable, c'est que la proportion entre les deux classes qui ont toujours divisé la société humaine, sous le point de vue qui nous occupe, ne paraît pas avoir jamais varié d'une manière bien notable. Dans l'antiquité comme de nos jours, les affranchis de la fortune ne forment guère qu'environ le sixième du

genre humain ; le reste, incliné plus ou moins sous le joug, est condamné à chercher, en tout ou en partie, dans le travail de chaque jour, le pain de chaque jour.

» Cela posé, quels seront les rapports entre ces deux fractions inégales de l'humanité, entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas ?

» Le monde païen, et en général toutes les sociétés qui n'ont pas été éclairées par la lumière de l'Evangile, n'ont connu d'autre réponse à cette question que l'*esclavage*.

» L'esclavage est-il un crime ou une nécessité des sociétés non régénérées par le christianisme ?

» Ne vous hâtez pas de condamner l'humanité. Au point de vue où le problème des rapports du pauvre et du riche s'est posé devant elle pendant quatre mille ans, l'esclavage était une solution, la seule possible, nous le montrerons plus tard, et dans tous les cas très-logique.

» Vous ne possédez rien, nul ne vous doit rien : mourez. De quoi vivriez vous ? — Du pain du riche. — Mais le pain du riche est à lui, il n'est pas à vous, il faut le payer ? — Le payer ! avec quoi ? encore une fois, je n'ai rien. — Vous vous trompez, il vous reste quelque chose ; vos bras, votre corps, vous. Donc, vous vous donnerez pour ce pain qu'on vous donne et qui vous empêche de mourir : vous appartiendrez au riche ; quoi de plus juste ? Vous n'êtes que par lui, vos enfants lui appartiendront ; ils ne sont que par vous ; il saisit d'avance leur vie dans votre vie par un titre rigoureux.

» Ainsi, quelles qu'aient été les causes particulières de l'esclavage, voilà un principe général, la faim, qui, pendant une longue suite de siècles, a fait du pauvre la propriété du riche, et cela en vertu d'un contrat qui ne blesse ni la logique, ni la stricte équité.

» Aussi, ce contrat fut sanctionné par la législation de tous les peuples de l'antiquité, et il ne souleva pas une réclamation de la philosophie.

» L'esclavage de la plus grande portion de l'humanité, voilà donc le terme fatal où nous voyons aboutir la liberté de l'homme dans l'ordre matériel, lorsqu'elle se développe sous l'influence exclusive de la rigoureuse justice.

» L'Evangile seul a rendu possible une autre solution du problème

social, par un élément nouveau qu'il a introduit dans la vie de l'humanité.

» L'économie divine à laquelle le christianisme a ramené tout l'ordre matériel de ce monde tient à un double principe :

» Un principe de liberté par lequel l'homme vit, se conserve, a le droit de développer, d'améliorer les conditions de son existence, en n'obéissant qu'aux prescriptions de l'équité ;

» Et un principe de sacrifice qui modère les extrêmes conséquences de la liberté, en déversant au dehors le serperflu des existences individuelles.

» La loi de justice et la loi de charité, tels sont, dans le plan divin du christianisme, les deux pôles qui soutiennent l'équilibre de l'ordre matériel.

» Et ici, il serait inutile d'exposer tout le merveilleux ensemble de la doctrine catholique : il suffit de l'indiquer.

» Pourquoi des riches, pourquoi des pauvres ? Pourquoi ce partage si inégal dans une famille, dont Dieu est le père commun ?

» C'est que la famille humaine a perdu, dès l'origine, par le péché, ses droits sur la terre qui lui avait été donnée en héritage. C'est que la terre n'a été laissée à l'homme pécheur et ne le nourrit qu'à des conditions de pénitence et d'expiation que tous doivent accomplir, mais d'une manière diverse.

» La classe toujours incomparablement plus nombreuse, les pauvres paient leur tribut par les souffrances qui abondent dans leur misérable existence, et surtout par le travail. L'humanité mange son pain à la sueur de leur front.

» Les riches s'acquittent, de leur côté, envers la justice de Dieu par les privations volontaires que leur impose la loi de charité. L'ordre divin de ce monde a fait aux pauvres une part dans leur fortune. Cette part leur appartient à titre rigoureux. Mais elle doit être donnée librement. Car, pour qu'il y ait du mérite dans le sacrifice, il faut qu'il soit fait volontairement.

» Ainsi, de ce contraste qui choque votre raison, la foi fait sortir une admirable harmonie ; de l'inégale répartition des biens de l'ordre naturel naît le bien le plus merveilleux de l'ordre surnaturel, la charité.

» Et si, ne regardant pas la vie d'un seul côté, vous embrassez toute l'économie divine de ce monde, vous appercevrez des compensations qui font plus que combler toutes ces inégalités, dont

votre œil est blessé. Au lieu d'être tenté de reprocher à Dieu la condition du pauvre, vous l'envierez.

7. Place du riche et du pauvre dans l'humanité.

« Car, la place que le riche occupe dans le dessein de Dieu est belle, sans aucun doute. Il représente la Providence. Le Père céleste l'a établi le tuteur de ses frères, l'administrateur de leurs biens. De plus, il a mis dans ses mains le cachet de la charité, qui ne purifie pas seulement les richesses mais qui les transforme. Il y jette un or corruptible, et il en sort des trésors éternels. Avec la terre, il fait le ciel. Tout ce qu'il donne au pauvre, il le prête à Dieu, qui lui en paie l'usure, dont il a fixé lui-même le taux dans l'Evangile; le centuple ici-bas, et au delà du tombeau l'immortalité. *Fœneratur Domino, qui miseretur pauperis* [1].

« Cependant, à considérer les choses sous leur vrai jour, le jour de la foi, la condition du pauvre est de beaucoup préférable. L'Église ce royaume d'un Dieu né dans une crèche et mort sur une croix, est proprement la cité des pauvres. Ils en forment la véritable aristocratie. Ils sont plus semblables à Jésus-Christ, plus près de sa croix, ou pour mieux dire, cette croix, ils la portent avec l'Homme-Dieu ; ils font plus directement l'office de médiateurs, ils acquittent la part la plus notable du tribut de l'humanité coupable, ils donnent infiniment plus qu'ils ne reçoivent. L'aumône du riche, c'est pour le pauvre la vie périssable de la terre; l'aumône du pauvre, c'est pour le riche la vie du ciel et de l'éternité.

» Admirable commerce, cependant, qui, en nous dévoilant l'économie du monde surnaturel, résout le formidable problème d'où dépend toute l'économie du monde matériel. Supposez un moment que le développement de la loi de sacrifice, qui est l'essence du christianisme, ne rencontrât pas dans l'égoïsme, qui est le fond de la nature humaine, une opposition qui ne saurait être complétement vaincue ; supposez l'Évangile pleinement réalisé, les inégalités sociales ne sont plus que les termes d'une ineffable harmonie; ces dénominations de riche, de pauvre, ne sont plus des noms de division, de jalousie, elles n'expriment que des rapports d'amour et de reconnaissance : le genre humain est une famille dont la constitution et l'existence reproduisent comme une image du ciel.

L'idéal divin contenu dans l'Evangile ne sera jamais réalisé dans

[1] *Prov.* XIX, 17.

toute sa perfection. L'Eglise ne peut pas faire le ciel sur la terre, parce que la malédiction qui a enveloppé la terre depuis le péché ne saurait être entièrement levée, parce que, d'ailleurs, le mystère de la Rédemption, manifestation d'une pensée d'amour dont le point de départ, dont le terme est dans le ciel, n'atteint que d'une manière indirecte les conséquences terrestres de la chute originelle.

» Mais si la rédemption ne détruit pas ces conséquences, elle les atténue : le mal, vaincu par la croix dans l'ordre surnaturel, est affaibli dans l'ordre des destinées temporelles de l'humanité.

»Ainsi, dans la question spéciale qui nous occupe, n'espérons pas voir la merveilleuse solution que le problème des rapports du riche et du pauvre a reçue de l'Evangile, se produire pleinement dans l'histoire.

»La loi de sacrifice et de charité révélée à l'humanité par l'Homme-Dieu rencontrera toujours une résistance nécessaire, et à quelque degré invincible, dans l'instinct de sauvage égoïsme, qui est comme le fond de la nature de l'homme déchu : donc elle ne saurait être complètement réalisée.

»Mais le christianisme, dans les merveilleux enseignements dont nous avons entrevu l'économie, n'en a pas moins posé, dans les hauteurs de l'ordre surnaturel le principe d'une révolution qui a modifié toutes les conditions, qui a renouvelé toutes les bases de l'ordre matériel.

»Pour reconnaître les caractères, pour mesurer la portée de cette œuvre du catholicisme, il faut la prendre à son point de départ; étude magnifique en soi et qui éclairera d'une vive lumière les questions que nous examinons, et qui préoccupent, qui émeuvent si vivement le monde autour de nous.

» Le point de départ de la révolution opérée par le christianisme dans l'existence temporelle de l'humanité, nous l'avons dit, c'est l'ESCLAVAGE :

» L'esclavage, seule solution que le problème des rapports du riche et du pauvre ait reçue dans toutes les sociétés non chrétiennes, et notamment dans le monde païen.

»Tellement que c'est ici évidemment le trait essentiel, le phénomène le plus saisissant par où l'on peut caractériser les doubles destinées de la race humaine qui aboutissent au Calvaire, les deux mondes dont la croix marque le point d'intersection : servitude

au-delà du Christ, affranchissement progressif en deçà, c'est, en deux mots, l'histoire de l'humanité.

» Qu'était l'esclavage antique ? quel en était le principe ? Faut-il voir dans ce fait universel un abus inexcusable de la force, un coupable accident, ou bien une nécessité, une fatale condition de l'existence de l'humanité avant Jésus-Christ ?

» Ne pouvant pas étudier l'esclavage dans toutes les parties du monde, prenons-le tel qu'il se présente à nous dans Rome, par qui fut absorbée, en qui se concentra toute la vie de l'ancien monde : Rome, demeurée elle-même si vivante à nos yeux, dans les monuments de sa littérature, de son histoire, et surtout dans ses lois. Le droit romain, c'est, comme on l'a dit, la raison écrite. Le droit romain est, en effet, l'expression des rapports des hommes entre eux, la plus parfaite que l'homme ait pu trouver avant d'être éclairé par une lumière supérieure.

7. De l'esclavage à Rome et dans le paganisme.

» Donc, transportons-nous à Rome par la pensée. Laissant de côté le Sénat, le peuple, ce petit nombre d'existences privilégiées, examinons de près quelle est la condition des cinq sixièmes de l'humanité.

» Un esclave, qu'est-ce ?

» L'idée qui résume tout son existence, la voici : l'esclave n'est pas un homme, c'est un être dégradé de l'humanité par la loi, par la religion, par la philosophie, par les mœurs.

» La loi civile est formelle. Non seulement l'esclave n'est pas un homme à ses yeux, mais il n'existe pas pour elle. Le droit l'explique avec une naïve insolence : *Non tam vilis quam nullus* ; « moins vil que nul. » — « En tout ce qui touche le droit civil, dit « le Digeste, les esclaves sont réputés pur néant. » *Quod attinet ad Jus civile servi pro nullis adhibentur*. Ils sont une propriété de leur maître, qu'il possède au même titre que ses autres propriétés.

» Ce meuble est à moi : je le brise, je le jette au feu. J'agis peut-être d'une façon déraisonnable ; mais comme je ne blesse aucun droit, je n'ai aucun compte à rendre : la loi n'a rien à reprendre dans cet acte. Ainsi, de tout ce que le maître fera de son esclave. « Rien qui ne soit permis. » *In servum nil domino non licet*, dit Sénèque. Point de limite posée par la justice : on est hors de son domaine. « De maître à esclave, dit Domat, qu'y a-t-il qui ne soit juste ? » *Quid non justum domino in servum ?*

» Dans la République romaine, si jalouse de la liberté de ses ci-

toyens, une magistrature spéciale protège le droit de tous; elle couvre le dernier homme du peuple de toute l'inviolable majesté du peuple roi. Mais entre le dernier d'entre les hommes du peuple et l'esclave, il y a un abîme infranchissable à la puissance même des tribuns. « Les tribuns ne peuvent, en aucun cas, venir en aide à l'esclave. » *Servis tribuni succurrere non possunt.*

» Et comment la justice étendrait-elle sur l'esclave sa protection? Il est sans voix devant elle. Un esclave ne peut être jamais admis à témoigner contre son maître. *Servi appellare non possunt.* D'ailleurs, de maître à esclave, il ne peut pas exister d'obligation; toute convention est radicalement nulle. Point de parole, point de serment qui ait prise même sur la conscience : le droit civil affranchit le citoyen, dans ses rapports avec ses esclaves, du droit divin et du droit naturel.

» C'est que l'esclave est au-dessous du droit divin; il échappe, par sa bassesse, même à la Providence. Vous connaîtriez bien mal les dieux du paganisme si vous pensiez qu'ils s'occupent des esclaves! Ne faites pas aux habitants de l'Olympe l'injure de supposer qu'ils puissent descendre à des soucis si indignes d'eux. *Quasi veró curent divina de servis*; (dans Macrobe, I, c. 11).

» L'esclave est également en dehors du droit naturel, en tant qu'il a pour objet de régler les rapports des hommes, parce qu'il n'appartient pas à l'humanité. Les sentiments de bienveillance, de commisération qui nouent dans le secret de la conscience le lien intime de la société des hommes, n'arrivent pas jusqu'à lui. Si la pitié était bannie de ce monde, il semble qu'on la retrouverait dans le cœur des femmes. Ce dernier asile lui avait été ravi à Rome en ce qui touchait les esclaves. « Est-ce qu'un esclave est un homme? » se demande une femme, dans Juvénal: *Odemens, ita estservus homo?* (VI, 219).

» Parlerons-nous de la philosophie? La philosophie disserta sur l'économie politique, sur l'ordre, sur la liberté, pendant deux mille ans, en face de l'esclavage. Avant que l'Evangile eût fait pénétrer quelques-uns de ses rayons dans la nuit du paganisme, je ne vois pas qu'aucun philosophe ait soupçonné qu'il y eût rien d'abusif dans ce fait universel, ni qu'il pût exister quelque chose de meilleur. Nous voyons, au contraire, les plus grands philosophes, Platon, Aristote, trouver d'excellentes raisons pour expliquer l'esclavage et pour le justifier. Les misères, les hontes de la raison humaine sont un côté, le plus triste peut-être, de l'histoire des anciens, que

l'on aimerait à voiler, si la philosophie ne nous forçait pas elle-même à la remettre sous ses yeux. pour corriger l'intolérable manie qu'elle a de se faire honneur de tous les progrès accomplis par l'humanité dans les temps modernes, sous l'influence de l'Evangile.

» L'esclave, dans le monde ancien, c'est donc un être délaissé de la terre et du ciel, de la religion, de la loi, de la philosophie, un je ne sais quoi qui a figure humaine, mais que l'humanité ne connaît pas, qu'elle repousse, qu'elle jette à merci dans les mains d'un maître, lequel en fait suivant son caprice, sans avoir à compter même avec sa conscience.

» Quel sera son sort ?

» Un sort variable, sans doute, divers suivant les variations des mœurs publiques et suivant les divers caractères des maîtres auxquels il appartiendra.

» Ainsi, la condition des esclaves nous apparaît plus douce dans les premiers temps de Rome, où maîtres et esclaves sont rapprochés. par la vie des champs et mettent la main aux mêmes travaux Caton l'ancien souffre que sa femme allaite quelquefois les enfants de ses esclaves : trait touchant qui rappelle les mœurs patriarcales, et que nous vous conseillons néanmoins de n'admirer que sobrement, car le même Caton, dans le livre qu'il a écrit *sur l'économie rurale*, examine froidement dans un même chapitre ce qu'il convient de faire des animaux malades, vieux, à bout de service, chevaux, bœufs, esclaves.

» Mais à mesure que Rome perdit, au contact du monde vaincu, la primitive simplicité de ses mœurs, lorsque son égoïsme, exalté par l'orgueil de la conquête et fatigué de la gloire, se tourna vers le brutal amour des plaisirs, les chaînes des esclaves s'appesantirent. Tout ce que l'humanité opprimée endura pendant cette dernière et longue période du monde romain dépasse ce que peut se représenter notre imgination, notre pensée de chrétiens.

» Ecoutez Plaute, résumant en trois vers d'une effrayante concision les tortures dont les maîtres se servent pour comprimer dans une obéissance muette des malheureux qui ne sont pour eux que des machines vivantes de travail, les instruments de leur jouissance ou les jouets de leurs honteux caprices :

. . . Stimulos, laminas, crucesque , compedesque ,
Nervos, catenas, carceres, numellas, pedicas, boias,
Indoctoresque aceremos, gnarosque nostri terg. (*Asin.* III, 2, 4).

» Nous renonçons à traduire. Il faudrait un commentaire pour expliquer la plupart de ces termes de la barbarie païenne, qui, grâce à Dieu, n'ont point d'équivalent dans notre langue.

» Du moins, dans l'application de ce Code dont on vient de nous dire l'effrayante sanction, il y aura quelque proportion entre la peine et le délit!

» Ecoutez les cris lamentables de cet esclave qui expire sous les lanières qui déchirent ses chairs. De quel crime s'est-il rendu coupable? Il a toussé, vous répond Sénèque, il a éternué peut-être en présence de son maître.

» Cette pauvre femme esclave essuie ses larmes et le sang qui ruissèle sur ses épaules, sur son sein ; elle sort de la toilette de sa maîtresse. Les dames romaines, lorsqu'elles se font habiller par leurs esclaves, ont à la main une baguette d'ivoire, armée d'une longue pointe d'acier qu'elles enfoncent dans les chairs de ces malheureuses pour punir leur maladresse ou leurs distractions, où même, plus souvent encore, pour faire diversion à leurs propres préoccupations et à leurs ennuis.

» Auguste dîne chez Pollion, le protecteur, l'ami d'Horace et de Virgile, poète lui-même. Nous voilà au milieu des mœurs les plus élégantes, au centre de la meilleure compagnie de Rome. Quel est ce suppliant, pâle, tremblant, qui s'est jeté aux pieds de l'Empereur? C'est un esclave qui a laissé tomber de ses mains un vase de prix et que Pollion vient de condamner à servir de pâture à ses murènes. Il ne demande pas à vivre : il sait qu'il a mérité de mourir. Mais être mangé par des murènes, dans la vase, au fond de l'eau! Il implore à genoux de la clémence d'Auguste une commutation de peine ; la mort, par exemple, sous le ciel, au soleil, à l'air libre, sur un gibet. Auguste ne pourra intervenir qu'avec l'autorité de l'amitié ; car César lui-même ne peut point casser une sentence portée par un maître contre son esclave.

» Ce droit de vie et de mort des maîtres sur leurs esclaves échappait à tout contrôle, il était sans limites. Et si vous me demandez comment il était pratiqué, songez que dans le trait de la vie de Pollion qui nous faisait horreur tout à l'heure, il ne faut pas voir une singularité de ce grand seigneur, et qu'un des moyens de se débarrasser de leurs vieux esclaves, assez généralement adopté par

les patriciens de Rome, était d'en engraisser le poisson de leurs étangs.

» Mais nous devons renoncer à peindre cette barbarie par des traits particuliers, dont le détail serait infini. Voulez-vous saisir d'un coup-d'œil et dans sa manifestation la plus solennelle le côté horrible du monde romain que nous étudions? Voyons dans le cirque ces gladiateurs qui tombent sous le fer des gladiateurs; ces milliers d'esclaves qui se débattent sous la dent de bêtes et dont les gémissements sont étouffés par les battements de mains de la foule, par les bruits tumultueux d'une joie féroce. Trois cent mille spectateurs se pressent sur les gradins de l'amphithéâtre: vous avez devant vous Rome toute entière, l'Empereur, le Sénat, les magistrats, les prêtres, les philosophes; les femmes encouragent les lions, les panthères de leurs applaudissements; elles signalent de la main au milieu de l'arène, elles dévouent à la mort le gladiateur blessé qui n'a pas su tomber avec grâce. Tout ceci n'est pas seulement accepté par les mœurs, absous par la conscience; ces spectacles sont un des éléments de l'existence religieuse et politique de Rome; c'est un besoin du peuple roi qui, dans l'odeur de ce sang répandu à grands flots pour le plaisir de ses jeux, respire l'orgueil de la domination et s'envire de sa puissance. Ces jeux se mêlent assez souvent aux fêtes de famille; le meurtre est un assaisonnement de luxe qui, pour les maisons patriciennes, relève les douces joies du foyer domestique. Titus livre aux bêtes trois mille juifs pour célébrer le jour de la naissance de son père, et cinq mille à l'occasion de je ne sais quel autre anniversaire. Abominable société, où la mort faisait les frais des réjouissances privées comme des réjouissances publiques, et où une boucherie de chair humaine, qui ferait honneur aux Cannibales, était le gage de souvenir et d'affection le plus touchant que se donnaient les membres d'une famille dont le nom est resté comme celui de la clémence et de l'humanité.

» Après cela, que l'on nous vante cette civilisation!

» J'ai vu Rome, j'ai pu mesurer la grandeur de sa puissance à la grandeur de ses ruines. Lorsque ce géant des temps anciens se redressait, dans son passé, devant mon imagination, je n'étais pas seulement saisi d'une admiration profonde, mais j'éprouvais je ne sais quel secret orgueil; je me sentais fier d'être homme en présence de cette merveilleuse, de cette suprême manifestation de la force et du génie de l'homme.

Mais lorsque, considérant de plus près cette vision, je cherchais à me rendre compte des conditions de l'existence de Rome païenne ; lorsque, suivant des yeux ce monde depuis le faîte jusqu'à la base, je voyais six millions d'hommes environ que l'on nommait le peuple-roi, foulant à leurs pieds cent vingt millions d'esclaves ; lorsque, creusant ce piédestal et pénétrant dans les catacombes de l'ancienne civilisation, je rencontrais des choses dont notre civilisation ne saurait nous donner l'idée ; des troupeaux d'hommes relégués au dessous de la condition de la brute, livrés aux caprices non pas seulement de la cupidité, de l'orgueil, mais de passions beaucoup plus sauvages, en sorte que le travail, la souffrance, la mort même n'étaient ni le mal le plus intolérable ni surtout le côté le plus honteux de la servitude ; lorsque je me représentais enfin toutes les injures infligées par quelques hommes à l'humanité pendant une longue suite de siècles, tout ce qu'il est inutile de rappeler, tout ce que nous avons dit et tout ce qui ne peut passe dire, cette apparition de Rome me faisait reculer d'horreur et d'épouvante ; en face de cette orgie de la puissance et de l'orgueil de l'homme, je baissais les yeux. j'aurais rougi d'être homme si je ne m'étais pas souvenu que je suis chrétien ; et si, regardant au dessus de cette poussière, de ces débris, seule chose qui reste d'un monde emporté par la juste colère de Dieu, je n'avais pas vu sur le dôme de Saint-Pierre la Croix qu'un pauvre juif planta, il y a dix-huit cents ans, au centre du monde et de l'esclavage antique, comme le symbole de l'affranchissement de l'humanité et le point de départ d'un monde nouveau.

8. La liberté humaine est née au pied de la Croix.

La liberté est née, elle ne pouvait naître qu'au pied de la croix.

Avant de le prouver humainement, qu'il nous soit permis d'en dire la raison surnaturelle.

« L'homme est né libre, dit Rousseau, et partout il est dans les » fers. Comment s'est fait ce changement ? — Je l'ignore.. »

La philosophie est, en effet, impuissante à expliquer cette énigme.

« L'homme est né libre. » Philosophe, qui vous l'a dit ? D'où le savez-vous, vous, à qui la foi n'a pas raconté la merveilleuse origine de la race humaine ? L'observation philosophique ne doit déduire la nature des êtres que des faits généraux de leur existence. Or, effacez le christianisme de l'histoire et de la carte du monde, et point de fait plus général, plus permanent que l'esclavage. Donc, si vous

écartez la révélation chrétienne, vous devez, en rigoureuse logique, conclure comme Aristote, que le plus grand nombre des hommes a été fait pour être la propriété de quelques-uns.

Et cependant, Rousseau, vous dites vrai : « L'homme est né libre. » — Vous ne dites pas même assez : il est né roi ! mais ce n'est pas la philosophie, c'est la religion qui vous révèle le titre de sa souveraineté, en vous montrant en lui l'image de Dieu. J'irais plus loin, je dirais si je n'étais effrayé par le sacrilége abus que la philosophie fait de ces expressions, que, fils de Dieu, l'homme est Dieu lui-même, un Dieu fini, à qui le Dieu du ciel et de l'éternité avait remis le sceptre de l'espace et du temps.

» Qui a précipité ce premier-né de Dieu du sommet de la création ? Pourquoi le roi de ce monde visible est-il partout dans les fers ? « Comment, pour parler avec Rousseau, s'est fait ce changement ? »

» Rousseau l'ignore. Toute philosophie que la foi n'éclaire pas est éternellement condamnée à l'ignorer comme lui.

» La religion le sait : la servitude de la race humaine est la conséquence et la peine de l'orgueil par lequel, dans le premier homme, elle voulut s'égaler à Dieu. Voilà pourquoi les fers que l'humanité porte, en punition du péché, ne pouvaient être brisés que par la Rédemption ; voilà pourquoi la croix s'est déjà présentée à nous comme le centre de l'histoire, qui se résume en deux grands faits :

» L'esclavage, né du péché originel, qui se développe avec les conséquences du péché, qui est un des éléments de la constitution de tous les anciens peuples, et l'essence, pour ainsi dire, du monde romain ; l'esclavage que nous retrouvons encore de nos jours dans toutes les sociétés qui n'ont pas été régénérées par le christianisme.

» Et la liberté, descendue du ciel avec la Rédemption, née sur le Calvaire, dans le sang de Jésus-Christ, qui prend racine sur la terre, après qu'elle a été purifiée par le sang des martyrs ; la liberté, dont les développements progressifs sont l'œuvre continue, le travail incessant des temps modernes.

» Maintenant, si, descendant des hauteurs de l'ordre divin, nous recherchons dans l'histoire et dans la Constitution des anciens peuples les causes naturelles de l'esclavage, nous reconnaîtrons :

» En premier lieu, que les principes d'erreur d'où naissait fatalement la servitude, que les préjugés qui rivaient, s'il est permis de parler ainsi, les fers des esclaves dans la profondeur et à la base même du monde païen, ne pouvaient être modifiés que par l'Évangile.

» En second lieu, que l'action de l'Église a pu seule briser les invincibles obstacles qui s'opposaient à l'émancipation des esclaves.

» Nous avons constaté que le terme nécessaire du mouvement matériel de ce monde, c'est la concentration de la fortune dans les mains de quelques hommes, de quelques familles, par le travail, l'intelligence, l'économie, et, souvent aussi, par la conquête et par la violence. En définitive, quelques-uns riches et forts, le plus grand nombre pauvres et faibles; car la richesse, c'est la force : voilà ce que nous voyons dans le monde à toutes les époques.

» D'où cette question qui se pose au sein de toute société, et de laquelle dépend toute l'économie de l'ordre matériel?

» Quels seront les rapports des pauvres et des riches?

» A cette question, ainsi qu'il a été expliqué, l'inflexible logique répond par l'esclavage : Ce pain que le riche vous donne et qu'il ne vous doit pas, c'est votre vie, vous n'êtes que par lui : donc, vous serez à lui, votre vie lui appartiendra. Rien de plus naturel, rien de plus inattaquable que ce contrat, si on se place au point de vue exclusif de la stricte équité.

» Le monde ancien accepta cette solution du problème social. Il devait l'accepter ; car, pour en trouver une meilleure, pour soupçonner même un ordre plus parfait, il aurait fallu qu'il comprît trois mystères profondément voilés par les erreurs du paganisme, et que le christianisme seul a révélés au monde.

» Le premier de ces mystères, *c'est l'homme.*

» L'homme est pour l'homme une énigme dont la religion seule dévoile le mot divin. Effacer le côté surnaturel de notre existence, oublier notre céleste et commune origine, nos immortelles destinées, et la place qui nous a été assignée dans un dessein éternel ; que reste-t-il? Où est notre noblesse et notre grandeur? Où sont nos titres au respect, à l'amour? Que nous devons-nous les uns aux autres? Je n'aperçois que les infirmités de notre nature déchue, que les misères qui nous dégradent, que les intérêts qui nous divisent.

» Aussi voyez dans les temps anciens ce que devint l'humanité à mesure que la lumière qui avait éclairé son berceau fut obscurcie par les ténèbres sorties du péché, et surtout après que cette lumière se fut comme éteinte dans la nuit de l'idolatrie. Le polythéisme, en brisant l'unité de Dieu, brisait, dans son principe divin, l'unité de la grande famille des hommes. Plus de fraternité, car les

hommes ne sont frères que parce qu'ils sont les fils d'un même Dieu. Plus de lien général de bienveillance et de justice : « La pitié » et le droit, comme l'observe Rousseau, furent, avec la religion qui » en est la source, inscrits aux frontières de chaque pays. » De là cet individualisme, qui est la vie de tous les anciens peuples. De là, cette division irremédiable dont l'idolâtrie posait le principe sacrilége dans le ciel, et qui creusa sur la terre des abîmes si profonds que, en dehors des relations de nationalité, de cité, de famille, l'homme ne fut pas seulement complètement étranger à l'homme, mais qu'il devint son ennemi ; de là, enfin, ce mépris de l'existence humaine, ce droit illimité de la force, dont l'esclavage était la nécessaire conséquence.

Le second mystère dont le monde païen ne pouvait pas avoir l'intelligence, c'est *le pauvre*. « Toute erreur, comme le remarque » Bossuet, a son point de départ dans une vérité dont on abuse. » Or, de toutes les altérations primitives que nous rencontrons dans le monde idolâtre, ses idées sur l'indigence sont une des plus horribles. Les fables de la mythologie, faites avec les débris des anciennes traditions, avaient conservé partout quelque souvenir du Paradis terrestre et de la chute. La choquante inégalité des conditions n'appartenait donc pas au premier plan du monde. La pauvreté, la honteuse pauvreté, comme parle le poète, *turpis egestas*, était la conséquence, la peine, l'expiation du péché. Qu'en concluait le paganisme ? Que le pauvre était au milieu de la société humaine une sorte d'anathème, une victime, dans laquelle il fallait respecter la juste colère des dieux, *res sacra miser*. La superstition refoulait ainsi la compassion dans le cœur en imprimant sur les souffrances des classes opprimées le sceau de la justice divine. C'est le Ciel qui mettait sur les épaules du pauvre le fardeau du travail et de la servitude. La philosophie ne s'élevait pas sur ce point au dessus des préjugés du vulgaire. Sénèque appelle la pitié « le vice d'une âme » faible. » Et Virgile, dans le portrait qu'il trace du sage, semble condamner également l'ame injuste qui convoite le trésor du riche, et l'ame sensible, qu'émeuvent les misères de l'indigent.

Le travail était un troisième mystère voilé aux yeux du monde païen. Le travail, dans la mesure où il a été imposé à l'humanité déchue, n'est pas la destinée primitive de l'homme. De là cette répugnance instinctive que l'homme éprouve pour le travail. De là les préjugés des peuples païens ; la fatale nécessité qui courbe vers

la terre, qui enchaîne à la matière, sous peine de mort, la plus grande portion de l'humanité, ne pouvait pas être comprise, car elle a sa raison dans *une loi divine primitivement révélée*, mais obscurcie depuis longtemps par les ténèbres qui avaient enveloppé le monde. Ce n'était là qu'un côté non-seulement pénible mais dégradant de l'existence humaine; dont l'homme tendait naturellement à s'affranchir. Le riche rejettera donc sur le pauvre, le fort sur le faible, la honte du travail matériel : et comme ce juge n'est pas volontairement accepté, on l'imposera violemment. Pour arracher au sol, à la nature rebelle tout ce que réclame la vie et le luxe de la vie, pour entourer de jouissances quelques existences privilégiées, l'humanité sera parquée comme un vil bétail, elle travaillera sous le fouet, elle portera les fers de l'esclavage.

» On voit, ce me semble, après ce que nous venons de dire, comment l'esclavage avait dû naître fatalement dans la société païenne.

» Nous avons ajouté et nous allons démontrer que le monde païen ne pouvait pas abolir l'esclavage.

9. Le monde payen ne pouvait abolir l'esclavage.

» Le premier obstacle à l'affranchissement des esclaves, c'étaient les esclaves eux-mêmes. Un effet nécessaire, et le plus triste de la servitude, était de faire des âmes serviles. Ces races, rejetées en dehors de l'humanité, courbées depuis des siècles sous le joug, de père en fils, avaient dû se laisser vaincre à leur destinée, s'abaisser progressivement et descendre au niveau de leur condition. Les caractères étaient plus encore meurtris que les corps par les fers de l'esclavage, et de là une dégradation qui, surtout dans les derniers temps du monde romain, dépasse tout ce que notre imagination peut concevoir. Que pouvaient être ces machines vivantes dressées presque en naissant, non pas seulement au travail, mais à tous les vices, à toutes les ignominies, par les maîtres les plus corrompus qui furent jamais? Comment relever cette abjection? Comment admettre à la vie sociale des êtres chez qui les dernières étincelles de la vie morale étaient éteintes? Avant de faire des citoyens, il aura fallu faire des hommes. Ouvrir la cité aux populations esclaves, c'eût été faire déborder sur elle une corruption qui aurait immédiatement dissous le lien et emporté les bases de l'ordre social.

» Second obstacle, pour mieux dire, autre impossibilité : Ce monde d'esclaves, après l'avoir déchaîné, qu'en auriez-vous fait dans le monde païen? Et d'abord, de quoi vivra-t-il? du travail libre et du

salaire? Mais ceux qu'un accident, qu'une maladie rendra incapables de travail, ceux qui ne voudront pas travailler, ceux qui ne trouveront dans le travail que des ressources insuffisantes, que deviendront-ils? Ne cherchez pas autour de vous ces merveilleuses institutions, cette organisation admirable de la bienfaisance, née du christianisme, et dont vous ne retrouveriez pas même l'ombre chez les anciens peuples. Voilà donc ces malheureux acculés au crime ou à la mort. Comment les contenir, comment assurer quelque sécurité au riche, comment défendre la société contre les entreprises incessantes, contre le désespoir de ces multitudes irritées par les souffrances de la misère, poussées au vol, à l'insurrection, par les mauvais conseils de la faim?

» L'esclavage n'était donc pas seulement un fruit nécessaire du paganisme, c'était une condition fatale de l'existence des sociétés païennes.

10. Le christianisme seul a pu affranchir les esclaves.

» Le christianisme, nous l'avons dit, et c'est le moment de le prouver, a pu seul affranchir l'humanité.

» Premièrement, en dissipant par sa lumière les erreurs d'où naissait la servitude; Secondement, en brisant par son action divine les obstacles qui s'opposaient à l'émancipation des esclaves.

» Et d'abord l'homme, ce premier mystère caché au monde, est dévoilé par le mystère de l'Homme-Dieu.

» Qu'est ce que l'homme dans le plan divin qui aboutit à la croix?

» L'homme, si grand par la place qui lui fut primitivement assignée, au dessus de tous les êtres, au faîte de la création, grandit encore à nos yeux en tombant. Sa chute ébranle le monde, elle remue le ciel. Le Verbe éternel descend pour le relever. Que vaut l'homme? ce que Dieu l'a estimé. Pour le sauver, il a donné son fils. En Jesus-Christ, l'homme ne retrouve pas seulement sa noblesse originelle mais une alliance, une filiation divine, et ce n'est pas quelques hommes, par exception, par privilége, c'est toute l'humanité qui est rendue, dans le Christ, participante de la vie et de la nature de Dieu.

» Sans doute la rédemption ne touche directement que le côté surnaturel de l'existence de l'homme; mais qui ne voit les conséquences nécessaires qui rejaillissent sur son existence temporelle?

» Et d'abord, l'homme ne relèvera plus de l'homme dans la portion la plus haute de lui-même, l'intelligence et la conscience. Le christianisme pose dans les régions divines de l'ordre moral un principe

indestructible de liberté, dont l'influence descendra et se fera ressentir insensiblement dans tout l'ordre temporel.

» Puis, l'homme, vu au jour de la foi, a trop grandi du côté du ciel pour ne pas se relever du côté de la terre. Comment les lois, qui finissent toujours par être l'expression de la conscience, pourraient-elles ravaler indéfiniment jusqu'à la condition de la brute un être qui touche à Dieu par de si merveilleux rapports?

» Et ce n'est pas seulement ses droits au respect, ce sont ses titres à l'amour que l'homme recouvre; le lien de la fraternité humaine, brisé par l'idolâtrie, est renoué sur la croix, dans le cœur de l'Homme-Dieu. A partir du Calvaire, nous sommes frères; non seulement parce que nous sommes tous nés originairement d'un même Dieu, mais parce que, morts dans notre premier père, nous renaissons tous dans un même Sauveur. Même vie en Jésus-Christ, même loi, mêmes espérances, mêmes trésors divins ici-bas, même ciel au delà du tombeau, voilà le principe de l'unité de la famille chrétienne. On comprend les miracles de charité qui remplissent son histoire.

» La croix explique merveilleusement le second mystère, obscurci par les erreurs du paganisme, le pauvre. Ce mot si cruel, *res sacra miser*, retrouve son sens divin dans la langue du christianisme Oui, le pauvre est une chose sacrée, un être enveloppé de la colère de Dieu; mais la colère de Dieu est devenue amour depuis qu'elle a touché le Christ Le pauvre est un anathème au sein de la société humaine, comme Jésus-Christ a été un anathème sur le Calvaire. Il continue le sacrifice de l'Homme-Dieu ; en acquittant le tribut dont l'humanité est redevable envers la justice divine, il achève de réconcilier la terre avec le ciel. De là, dans les pauvres, une dignité qui abaissera à leurs pieds la majesté même des rois. De là son titre à notre amour ; servir Jésus-Christ dans le pauvre, sera l'ambition, le besoin de toutes les âmes qui auront compris le mystère de la Rédemption.

» Le christianisme révèle enfin au monde la loi mystérieuse du travail. Le travail est, depuis le péché, la condition de l'empire de l'homme sur la matière : il ne vit de la terre qu'en lui donnant de sa vie, parce que ce n'est que par là qu'il s'affranchit de la malédiction divine. Le travail n'est pas seulement expliqué et ennobli, il est divinisé. L'Homme-Dieu vit du travail de ses mains : qui penserait

s'abaisser en s'inclinant après Jésus-Christ devant l'ordre établi par la justice de Dieu !

» Ainsi, toutes les erreurs d'où naissait l'esclavage s'évanouissent devant les enseignements du christianisme.

» Restent les obstacles qui s'opposaient à l'affranchissement.

» L'influence divine de l'Eglise les écartera.

» Et d'abord, non seulement le sang de l'Homme-Dieu a coulé sur le Calvaire pour tous les hommes sans distinction, mais on dirait qu'il est plus impatient de se répandre sur la portion du genre humain souffrante et opprimée. Un des signes auxquels l'Eglise fait reconnaître, ainsi que Jésus-Christ, sa divine mission, c'est qu'elle évangélise les pauvres les premiers : *Evangelisare pauperibus misit me.* Qui s'en étonnerait? Le Dieu qu'elle annonce a été pauvre lui-même. Cette croix qu'elle tient dans sa main, qu'est-ce ? Une mort d'esclave, d'où sort le salut du monde. Les esclaves ont un droit spécial à cette rédemption. Aussi, c'est à eux que l'Eglise va tout d'abord en descendant du Calvaire. C'est par la base qu'elle commence l'œuvre de la régénération du monde. Ce sont les abîmes obscurs, hideux de la société païenne, que nous n'avons pu entrevoir qu'avec épouvante, qu'elle illuminera des premiers rayons de l'Evangile et de toutes les splendeurs du ciel. A des êtres dégradés, abrutis, dont l'âme est descendue depuis longtemps au dessous même de leur condition, elle apporte cette étrange nouvelle, que « celui qui, engendré de toute éternité, pouvait s'égaler » à Dieu, sans usurpation, s'est anéanti lui-même, qu'il a paru sous la » forme d'un esclave, pour nous affranchir de l'esclavage du péché » et pour nous donner le pouvoir de devenir nous-mêmes fils de » Dieu (S. Paul). » Les esclaves écoutent : la vie descend avec l'espérance et l'amour dans ces âmes mortes ; des instincts divins s'éveillent ; les corps restent courbés sous les fers de la servitude ; l'esprit libre s'est élancé vers Dieu. Que la loi humaine ne craigne plus d'affranchir les affranchis de l'Evangile, d'ouvrir la cité à une race proscrite auxquels le Christianisme a ouvert le ciel. Ce n'est plus leur ancienne abjection, leurs vices, leurs mœurs serviles qu'apporteront à la société païenne ces esclaves qui lui arrivent à travers l'Eglise et qu'elle a transformés, mais des vertus ignorées du paganisme, mais souvent des exemples de sacrifice et d'héroïsme qui étonnent le monde et qui contribueront à le renouveler.

» Et ne demandez pas ce que ces hommes, qui n'ont pour vivre

que leurs bras et leur travail, feront lorsque cette ressource viendra à leur manquer : le christianisme a conjuré les périls dont la société était menacée par la détresse du pauvre, en ménageant à cette détresse les ressources inépuisables de la charité. Ne craignons plus les mauvaises excitations de la misère, le désespoir de la faim : l'Eglise a doté la misère de l'indigent du superflu du riche. Ce patrimoine ne suffira pas seulement à le nourrir, mais à lui bâtir des palais dont les riches pourront quelquefois envier la magnificence.

» Après avoir prouvé que l'esclavage était une condition de l'existence de la société humaine qui n'a pu être modifiée que par l'Evangile, il resterait à montrer comment le principe de liberté apporté du Ciel avec l'Evangile s'est développé dans le monde. Ici s'ouvrirait devant nous une des plus belles études que nous présente l'histoire. Nous regrettons de pouvoir à peine l'ébaucher.

11. Comment le principe de liberté s'est dévellopé dans le monde chrétien.

» L'émancipation progressive des classes opprimées est une œuvre de l'Eglise, merveilleuse, divine.

» Divine en soi : nous en serons convaincus, si nous nous rappelons les termes dans lesquels le problème des rapports du riche et du pauvre se posait fatalement dans le monde païen.

» Divine dans le mode par où elle a été réalisée.

» Pour comprendre ceci, reportons-nous au point de départ de cette miraculeuse révolution. L'Eglise vient de descendre du Calvaire : la voilà en face du monde, s'adressant d'abord, comme nous l'avons dit, aux proscrits du monde, allant vers les pauvres, vers les esclaves, la croix et l'Evangile à la main. Elle leur explique ce symbole et ce Code du salut. Ecoutons :

« Esclaves, obéissez à vos maîtres selon la chair, avec crainte et
» tremblement, dans la simplicité ds votre cœur, comme vous obéi-
» riez à Jésus-Christ même ; que votre soumission ne cherche pas
» sa raison et sa mesure dans l'œil du maître, comme si vous ne
» deviez obéir qu'aux hommes ; servez comme des esclaves de Jé-
» sus-Christ [1].

« Esclaves, obéissez en toutes choses à votre maître selon la
» chair..., craignant Dieu ; tout ce que vous faites, faites-le de cœur,
» envisageant non les hommes, mais Dieu, de qui vous recevrez
» votre récompense [2].

1 Eph. VI, 5.
2 Col. III, 22.

« Que les esclaves, quels qu'ils soient, qui sont sous le joug, con-
» sidèrent leurs maîtres comme dignes de tout honneur. Que ceux
» dont les maîtres sont convertis à la foi ne se prévalent point d'être
» devenus leurs frères, mais qu'ils leur soient plus soumis, parce
» qu'ils ont la même foi, et qu'à ce titre ils doivent leur être plus
» chers [1]. »

» Je déclare que les esclaves doivent être soumis à leurs maîtres [2].

» Esclaves, soyez soumis à vos maîtres en toute crainte, non seu-
» lement à ceux qui sont modérés et bons, mais même à ceux dont
» le caractère et les caprices sont le plus difficiles à supporter [3]. »

» Il est inutile de multiplier les citations.

» Mais qu'est-ce à dire? où sont les nouvelles destinées qui semblaient se lever sur le monde? Que deviennent cette réhabilitation de l'humanité, conséquence du sacrifice de l'Homme-Dieu, cet affranchissement acheté par sa mort, ces titres divins écrits avec son sang? Au lieu du cri de liberté qui devait partir du Calvaire, nous n'entendons que des paroles de servitude. L'Evangile va-t-il consacrer le droit brutal de la force et se rendre complice des excès les plus horribles du paganisme? L'humanité opprimée est-elle à tout jamais délaissée par le Ciel? Les apôtres n'ont-ils été envoyés que pour sceller ses chaînes avec la croix?

» Avant de répondre, écoutez encore. Après avoir parlé aux esclaves, voici que les apôtres s'adressent aux maîtres.

« Vous, maître, vous êtes lié par la même loi que les esclaves.
» Plus de parole hautaine et menaçante, sachez que leur souverain
» et le vôtre est dans le ciel, et qu'il n'y a nulle acception de per-
» sonne auprès de lui [4].

» Maîtres, rendez aux esclaves tout ce que demandent l'équité et
» la justice, n'oubliant pas que vous avez, vous aussi, un maître
» dans le ciel [5].

» Vous tous qui avez été baptisés, vous avez revêtu Jésus-
» Christ, en qui il n'y a ni libre ni esclave .. [6].

1 Tim. 6.
2 Tit. II, 8.
3 Pet. II, 18.
4 Eph. VI, 9.
5 Col. IV, 1.
6 Gal. III, 27, 28.

» Et tant d'autres passages que nous n'avons pas besoin de rappeler !

» Arrêtons-nous : nous avons devant nous une des choses merveilleuses qui caractérisent les révolutions opérées par l'Eglise, qui manifestent tout ce qu'il y a de divin dans l'action qu'elle exerce sur la société. Il nous faut considérer de près ce phénomène.

12. De la vraie notion du droit et du devoir.

» La société humaine, lorsque l'on étudie la condition intime de son existence, nous présente un double élément. Les devoirs et les droits sont les deux liens qui nouent tous les rapports sociaux : et ces deux termes sont corrélatifs : ils se supposent, s'impliquent. Vos devoirs, ce sont mes droits, et réciproquement. C'est de ces notions du droit et du devoir, qui se rencontrent et s'engendrent l'une l'autre à tous les degrés de la hiérarchie, que sort l'unité, la vie de la société.

» Si nous analysons cette double idée du devoir et du droit, nous voyons que le droit correspond à l'individualisme : c'est le côté par où l'homme envisage son existence personnelle, se concentre en soi, revendique tout ce qui lui appartient, se défend contre les existences qui l'entourent. Par le devoir, au contraire, l'homme considère sa vie dans ses rapports avec la vie des autres hommes ; il se rapproche d'eux, il sort de lui-même, il se donne au degré où il est nécessaire pour que l'union s'établisse. La racine des devoirs, c'est l'abnégation : l'égoïsme est le terme auquel le droit aboutit, ou tout au moins l'écueil qu'il évite difficilement.

» On voit, par ce que nous venons de dire, que les révolutions qui modifient l'existence de la société peuvent être déterminées par deux mobiles non seulement distincts, mais, sous quelque point de vue, essentiellement opposés ; et l'on se rend compte de l'action inverse qui se produit suivant que le souffle qui meut l'humanité part du ciel ou de la terre, suivant que le monde est poussé vers un nouvel avenir par la main de la religion ou par la main de la philosophie.

» La philosophie,— nous appelons de ce nom toutes les théories qui, méconnaissant le lien nécessaire par où l'ordre temporel tient à un ordre supérieur, ne cherchent que dans la raison de l'homme le principe et la règle des progrès de l'humanité,— la philosophie ne parle aux hommes que de leurs droits ; or, le droit, c'est le côté de l'existence humaine qu'habitent l'orgueil et l'égoïsme : c'est

la région où naît la division, où s'allument les haines. Aussi, les luttes, les collisions violentes, voilà le fruit ordinaire des prédications de la philosophie : le bouleversement de la société, c'est le résultat où aboutissent ses réformes ; habile à démolir, impuissante à réédifier, son passage, qui de nous pourrait l'ignorer ? n'est marqué que par les ruines qu'elle laisse après elle et qu'une autre influence peut seule rapprocher, unir et relever.

» Comment s'y prend, au contraire, la religion pour réaliser progressivement et au degré que comportent les conditions variables de l'existence de l'humanité, l'idéal contenu dans la doctrine qu'elle a reçue du Ciel !

» D'une façon tout opposée à celle de la philosophie.

» Le principe des réformes, la religion ne le cherche pas dans le sentiment de l'individualisme, mais dans l'esprit de sacrifice. C'est par la notion de plus en plus développée, c'est surtout par la pratique de plus en plus généreuse des devoirs qu'elle mène les hommes à la conquête de leurs droits. Elle ne nous dit pas ce que les autres nous doivent : elle nous apprend à leur rendre ce que nous leur devons. Or, les droits naissent des devoirs, ainsi qu'il a été expliqué. Ils en sortiront naturellement sous l'action de l'Église, sans déchirement, sans violence. Les hommes, rapprochés par tout ce qu'il y a de meilleur en eux, par tout le côté divin de leur existence, se trouveront nécessairement unis dans leur existence temporelle, par des rapports tout nouveaux. Il n'y aura eu aucun ébranlement, aucune destruction, et tout l'ordre social aura été modifié, toutes ses bases auront été renouvelées.

» Voilà le trait divin qui distingue en général les œuvres de l'Église. Voilà le caractère particulier de l'œuvre que nous étudions dans ce moment.

» Nous avons vu ce qu'avait été l'ancien monde, ce qu'il était surtout depuis que toute l'humanité avait été enfermée pour ainsi dire dans un cercle de fer dont le centre était au Capitole.

» Nous avons entrevu le monde nouveau, dont le principe divin a été posé par le sacrifice de l'Homme-Dieu sur le Calvaire.

» Entre ces deux mondes, il existe évidemment une opposition radicale, infinie.

» Pour faire franchir à l'humanité cet abîme, que fait l'Église ?

» D'abord, elle ne précipite rien, elle est patiente, parce qu'elle a les siècles devant elle, le temps lui apppartient.

» Puis, elle procède de la façon merveilleuse que nous avons expliquée.

» Aux esclaves, elle fait entendre ce langage qui nous a paru si étrange et qui n'a plus rien qui nous étonne : pas un mot, pas une espérance de liberté ; loin de là, il leur est ordonné de s'incliner sous le joug qui pèse sur eux comme sous la volonté de Dieu même.

» Remarquons cependant que ce joug, par cela seul que c'est la main de la Providence qui l'impose, perd ce qu'il avait de plus dégradant ; la servitude est ennoblie, la dignité de l'homme est sauve, puisque ce n'est plus aux caprices de l'homme, mais à l'ordre de Dieu que l'esclave obéit.

» Remarquons, en outre, la limite essentielle dans laquelle l'obéissance est renfermée. L'esclave n'est soumis à son maître que par le côté terrestre de son existence ; par le côté surnaturel, il est libre. Si, dans le domaine de la conscience, où il ne relève plus que de Dieu, il est poursuivi par la tyrannie de l'homme, il a, pour lui échapper, une porte que la religion lui ouvre vers le ciel, le martyre.

» Du reste, dans tout ce que l'Église dit aux esclaves, rien qui modifie leurs conditions. Après comme avant le baptême, ils appartiennent à leurs maîtres, et même, comme nous l'avons vu, on dirait que l'Évangile n'a fait que resserrer le lien de leur dépendance. Les droits des esclaves, ce n'est pas aux esclaves, c'est aux maîtres que l'Eglise les révèle, en leur expliquant leur devoir ; c'est en s'adressant à eux qu'elle insiste sur ces quelques vérités si simples pour nous, mais qui parurent quelque chose de si prodigieux, lorsque le monde les entendit pour la première fois, il y a dix-huit cents ans : à savoir, qu'il n'y a devant Dieu ni libre, ni esclave, mais des hommes pécheurs en Adam, régénérés en Jésus-Chrit, tous frères, tous égaux par conséquent, et le reste de ces enseignements divins que nous avons déjà rappelés, qui posent dans l'ordre surnaturel le principe d'une révolution qui changera toute l'économie de l'ordre temporel de ce monde.

» Si vous voulez voir naître pour ainsi dire cette révolution, relisez l'*épitre à Philémon*, admirable monument où, avec l'âme de saint Paul, se révèle à nous toute l'âme de l'Église et tout le secret de

l'influence qu'elle vient exercer sur les doctrines de l'humanité.

Mais pour nous rendre complétement compte de cette œuvre merveilleuse dont nous avons essayé d'expliquer le caractère, il faudrait suivre l'Église pas à pas à travers les siècles. . . . .

ANTOINE (DE SALINIS), *Evêque d'Amiens.*

Sciences historiques.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE,

PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

MAI, JUIN, JUILLET 1792.

Quelques mots du continuateur sur l'origine du souffle révolutionnaire qui déchaîna en France le fatal orage de 1793. — Rapport de François de Nantes sur le clergé. — Décret d'exil. — Courage de M. de Boisgelin, archevêque d'Aix. — Lettre du ministre Roland à Louis XVI au sujet du décret. — Louis XVI résiste aux instances de Dumouriez et maintient son *veto*.—Prêtres persécutés dans les provinces. — Prêtres réfugiés à Paris — Leur misère et leur résignation. — Journée du 20 juin. — Suppression du journal *L'ami du Roi*. — Arrêté du Finistère. — Guai de Vernon. — Le prétendu camp de Jalès. — Martyrs de Vans.— Massacres à Bordeaux, à Limoges et dans presque toutes les provinces.

La révolution qui a bouleversé la France vers la fin du siècle dernier nous vient du philosophisme, et son origine explique son acharnement à persécuter le catholicisme dans la personne de ses prêtres et de ses fidèles. A force de raisonner sur la religion et la souveraineté, la philosophie du 18e siècle en était arrivée au point de désorganiser complétement la France, et de l'inonder de sang. Cette philosophie, enfant bâtard du protestantisme, avait eu son berceau à Genève, et c'est des murs de la Rome du calvinisme que sont sortis les quatre philosophes qui, après Voltaire, le *patriarche de Ferney* [1], ont fait le plus de mal à la France religieuse et monarchique. Ces hommes, sans foi et sans cœur, dont le nom est voué à

[1] Notre lecteur doit se rappeler que Ferney, lieu où mourut Voltaire, se trouve aux portes de Genève.

l'éternelle malédiction de la postérité, s'appellent J.-J. Rousseau, Necker, Clavière et Marat.

Le premier employa la sensiblerie et les raisonnements ambigus pour séduire les imaginations faibles et pervertir les esprits faux : c'est son *Contrat social* qui jeta dans l'Europe les premiers germes révolutionnaires, en prêchant le droit du plus fort, l'insurrection, la guerre, la mort. Le poison était sucré, les boudoirs et la cour furent les premiers à le boire. J.-J. Rousseau fut le corrupteur de la noblesse et des courtisans.

Le second arriva pauvre à Paris; il amassa promptement une fortune scandaleuse, puis bâtit des hôpitaux ; invoqua la sensibilité et l'humanité en renversant sans pitié tout ce qui s'opposait aux ébullitions de son orgueil; trois fois de suite il usa de violence pour parvenir au ministère, et sapa le premier l'autorité royale, tout en ayant l'air de l'exalter. Cet homme, d'une naissance obscure, qui était à la fois banquier, protestant, étranger, séduisit la bourgeoisie, jalouse de la noblesse, et exerça par elle une grande influence sur les académies et les clubs. Necker fut le corrupteur des bourgeois.

Le troisième, après avoir pratiqué en vain l'agiotage et les révolutions dans son pays, vint essayer de la révolution française. Ne pouvant s'élever à la hauteur des romans de Jean-Jacques Rousseau et des *Comptes-rendus* de Necker, il ne présenta modestement à la révolution que de la *philanthropie*, des pamphlets et des plans d'assignats. Il trouva le moyen de se faire une réputation, et d'obtenir, lui aussi, un portefeuille de ministre, grâce aux cafés qu'il fréquentait, aux garçons de boutique, aux commis négociants et aux étudiants, dont il se rapprochait assez par son goût d'agiotage et une feinte bonhomie. Clavière fut le corrupteur des jeunes gens.

Le quatrième, fils d'un maître d'école de Neufchâtel, fut élevé à Genève, d'où il nous apporta ses *vertus* féroces et ses goûts sanguinaires. Associé à Danton, à Robespierre, à Santerre et à Philippe-*Égalité*, il commença à travailler sur la France comme sur un cadavre d'hôpital, livré à sa hache révolutionnaire. Il avait soif du sang des prêtres et de celui des rois, et il en but jusqu'à l'ivresse. Marat fut le grand agitateur de toute cette hideuse populace que les égoûts et les tavernes de Paris vomissent aux jours de deuil et de carnage.

Ainsi, la révolution n'a point pris son origine en France : c'est

une peuplade étrangère, où la guerre civile, fomentée par l'hérésie, semble héréditaire, qui nous a envoyé les quatre hommes auxquels nous pouvons attribuer tous nos maux ; c'est la main des fils de Calvin qui a renversé nos autels et dispersé les derniers débris de l'héritage des enfants de saint Louis! — Mais poursuivons l'histoire commencée par le savant abbé Jager, et que notre lecteur nous pardonne ces quelques mots d'introduction.

A l'époque où nous prenons cette histoire, la révolution marche à pas de géant; elle a déjà découronné le roi de France, car Louis XVI, gardé à vue dans son château des Tuileries, n'est plus que le *roi constitutionnel des Français*; il n'a plus qu'un impuissant *veto* à opposer à tous ces faiseurs de lois iniques qui tyrannisent la France au nom de la liberté, qui la dépouillent au nom de l'égalité, et qui la tuent au nom de la fraternité. Elle a porté une main sacrilége sur l'arche sainte; les prêtres, fidèles à leur Dieu ont été chassés du sanctuaire; des intrus les ont remplacés; on a déchiré leur robe sacerdotale, on a volé leur patrimoine, et on les a jetés ignominieusement sur la route de l'exil.

L'Assemblée législative ressemble à une mer en furie; la plupart de ses orateurs, oubliant toute bienséance, toute retenue, se livrent à toutes les violences de la passion politiqne qui les domine ; ils n'ont à la bouche que des paroles de haine contre la religion qui résiste et de mépris pour la royauté qui succombe. Les prêtres, qui avaient refusé de prêter à la nouvelle constitution un serment que réprouvait leur conscience, étaient le but des attaques incessantes et quotidiennes des patriotes. Il n'y avait plus de jours, plus de séances où l'on ne vit paraître à la barre de l'Assemblée quelques unes de ces députations envoyées par les clubs pour accuser le clergé catholique de quelque conspiration contre l'État. Fatigués de toutes ces dénonciations, ou faisant semblant de l'être, les législateurs, tramant déjà dans leurs comités le dernier complot qui devait les délivrer du clergé et du roi, demandèrent un nouveau rapport sur les *troubles intérieurs*, sur tous les prétendus *obstacles* que les prêtres non-assermentés mettaient à la tranquillité publique. François de Nantes s'en chargea. Dans toute religion révélée il ne vit que des ambitieux, des prophètes imposteurs , et la terre rougie du sang humain pour soutenir la superstition. Il se déchaîna contre la religion catholique et surtout contre le pape dont le dernier bref avait excité les fureurs du clergé constitutionnel : « *Que nous veut*

» *l'évêque de Rome*, s'écria l'orateur, *et pourquoi se mêle-t-il de nos » affaires, tandis que nous nous mêlons si peu des siennes*[1]? » Dans sa haine furibonde il compara tous les prêtres non-assermentés « à une légion de génies malfaisants, qui dans leur invisibilité, » agitent, tourmentent la nation et versent le poison dans les fa» milles ; . . . . . à un fléau dont il faut purger les campagnes qu'il » dévaste ; . . . . à une faction parvenue au point qu'il faut que » l'état soit écrasé par elle, ou qu'elle soit écrasée par l'état[2]. »

Élevé dans le culte de Genève, cette ville si fatale à la France, le rapporteur ne sut pas même dissimuler sa haine contre les sacrements, surtout contre celui de la Pénitence ; et ses invectives furent pour les prêtres non-assermentés, une nouvelle preuve qu'on les persécutait à cause de leur religion. Il prétendit que tous leurs délits *échappaient et ne laissaient aucune prise sur eux*; *qu'un grand nombre d'entre eux, depuis trente mois, avaient écrit, prêché, confessé pour la cause de la contre-révolution, fanatisé et armé les villages*; enfin il termina en proposant un décret qui les frappât tous, sans même examiner leur culpabilité devant les tribunaux.

L'assemblée que nulle impieté, nulle fureur n'étonnaient, quand il s'agissait de tourmenter les prêtres insermentés, ordonna l'impression du discours, et peu de jours après, le 26 mai, elle prononça un nouveau décret dont voici la teneur :

1° La déportation, c'est-à-dire l'*exil*, l'exportation forcée des prêtres insermentés aura lieu comme mesure de police.

2° Seront considérés comme prêtres insermentés tous ceux qui, assujettis au serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790, c'est à dire tous les *évêques, curés, vicaires et prêtres enseignants*, ne l'auraient pas prêté ; ceux aussi qui, n'étant pas soumis à cette loi, n'ont pas prêté le serment civique, postérieurement au 3 septembre : ceux enfin qui auraient rétracté l'un ou l'autre serment.

3° Lorsque *vingt* citoyens actifs du même canton se réuniront pour demander la déportation d'un ecclésiastique non assermenté, le directoire du département sera tenu de prononcer la déportation, si l'avis du district est conforme à la pétition.

4° Lorsque l'avis du directoire du district ne sera pas conforme à la pétition, le directoire du département sera tenu de faire vérifier par des commissaires si la présence de l'ecclésiastique dénoncé nuit à la tranquillité publique, et sur

[1] Barruel, *Hist. du clergé pendant la révolution*, t. 1 p. 244.

[2] *Ibid.*

l'avis des commissaires, s'il est conforme à la pétition, le directoire du département sera tenu de prononcer la déportation.

5° Dans le cas où un ecclésiastique non assermenté, par des actes extérieurs aurait causé des troubles, les faits pourront être dénoncés au département par *un* ou *plusieurs* citoyens actifs, et, après la vérification, la déportation sera pareillement prononcée.

6° Dans le cas où les citoyens actifs formant la pétition *ne sauraient pas écrire*, elle sera reçue en présence du procureur syndic par le secrétaire du district.

7° Le département ordonnera aux ecclésiastiques sujets à la déportation, de se retirer *dans les vingt-quatre heures* hors les limites du district de leur résidence ; *dans les trois jours*, hors les limites du département ; et *dans le mois*, hors du royaume.

8° L'ecclésiastique déclarera le pays étranger où il veut se retirer ; il lui sera donné un passeport portant son signalement, et *trois* livres par *dix* lieues, jusqu'à sa sortie du royaume.

9° S'il n'obéit pas, la gendarmerie sera requise de le transporter de brigade en brigade.

10° Ceux qui resteraient, ou rentreraient dans le royaume après l'exportation prononcée, seront condamnés à la détention *de dix ans* [1].

Si l'Assemblée nationale n'avait pas pris le soin de donner à ses rapports et à ses décrets la publicité de l'impression, l'histoire oserait à peine les raconter à la postérité ! M. de Boisgelin, archevêque d'Aix et M. Dulau, archevêque d'Arles, eurent le courage d'élever la voix pour faire ressortir les inconséquences et les dispositions tyranniques d'un semblable décret ; mais le premier fut bientôt obligé de fuir en Angleterre pour se soustraire à une mort certaine ; la palme du martyre attendait le second.

Qu'ont-ils fait ? demanda M. de Boisgelin aux législateurs, dans l'ouvrage qui mit sa tête sous le coup de la proscription. Un ministre du roi porte la plainte, provoque le décret, ne nomme pas un coupable, et lui-même avoue qu'il n'a pas de preuves. S'il y a des preuves il faut les connaître et les vérifier. S'il y a des coupables, il faut les entendre. On n'en accuse pas un seul, parce qu'il n'y en a pas un seul de coupable. On les condamne tous quand on ne peut pas les accuser. Quel est leur crime ? *Celui de leur religion.* Leur crime est de ne pas vouloir faire un parjure. On les bannit parce qu'ils ne prêtent pas un serment qui leur semble un parjure.

Il s'agit ici de conscience : on ne lui commande pas [2].

Ce qu'il y a peut-être de plus important à observer ici pour le clergé, c'est que le décret d'exil que nous venons de citer mettait au

1 Extrait du *Moniteur*, Mai 1792.

2 L'abbé Tresvaux, *Hist. de la persécution en Bretagne*, tome 1 p. 464.



grand jour la nature de la cause, l'objet précis de la persécution. La raison primitive et fondamentale de la déportation est tout entière dans le refus de ce fameux serment du 26 décembre 1790, si solennellement interdit par le pape et les évêques, comme renfermant en lui le schisme, l'hérésie et l'apostasie; les prétendus troubles dont l'excitation était attribuée aux prêtres non assermentés, les complots d'aristocrates et de contre-révolutionnaires dont ils étaient accusés n'étaient que de faux prétextes; l'impiété législative voulait à tout prix éloigner du royaume les prêtres catholiques dont les lumières et la fermeté pouvaient encore éclairer et soutenir la monarchie constitutionnelle, déjà si fortement ébranlée dans sa base.

Le malheureux Louis XVI avait consenti à sanctionner le décret qui cassait sa garde et l'exposait désarmé à la fureur de ses ennemis; mais quand on lui présenta la loi de persécution rendue contre les ministres fidèles de l'Église, il trouva dans le cri de sa conscience un reste d'énergie qui le détermina, cette fois, à résister aux ordres de l'Assemblée législative; il opposa son *veto* à l'exécution du décret d'exil, malgré les remontrances du ministre Roland, qui, en cette occasion, eut l'insolence de lire au roi une lettre pleine d'invectives et qu'il accompagna des commentaires les plus amers :

La conduite des prêtres en beaucoup d'endroits, disait-il dans cette lettre dont sa femme était l'auteur, les prétextes que fournissait le fanatisme aux mécontents ont fait porter une loi sage contre les perturbateurs; que Votre Majesté donne sa sanction; la tranquillité publique la réclame et *le salut des prêtres la sollicite*. Si cette loi n'est mise en vigueur, les départements seront forcés de lui substituer, comme ils font de toutes parts, des mesures violentes; et *le peuple irrité y suppléera par des excès* [1]...

Louis XVI n'avait jamais reçu des factieux un coup plus terrible que le coup qui lui était porté par son ministre. Il le renvoya avec Clavière et Servan, tous deux collègues du perfide girondin. Mais le monarque martyr n'avait pas encore épuisé la lie du calice amer qui lui était réservé. Ayant mandé près de lui, au château, Dumouriez, pour le consulter sur la formation d'un nouveau ministère, le général rappela au roi que la sanction du décret concernant la déportation des prêtres réfractaires, n'était qu'une conséquence de la loi à laquelle il avait autrefois consenti, en ap-

1 Amédée Gabourd, *Hist. de la révolution française*, t. 11, p. 196.

prouvant la constitution civile du clergé : — « *J'ai fait une grande* » *faute*, lui dit Louis XVI, *et je me la reproche.* » — « Vous croyez » sauver la religion, repartit Dumouriez, vous la détruisez. *Les* » *prêtres seront massacrés* ; votre couronne vous sera enlevée : peut-» être même vous, la reine, vos enfants... « Il n'acheva pas, et colla sa bouche sur la main du roi, qui de son côté versait des larmes. — « Je » m'attends à la mort, reprit le roi avec tristesse, et je la pardonne » d'avance à mes ennemis [1]. » Malgré sa faiblesse habituelle, Louis XVI résista aux instances de Dumouriez et refusa son consentement à l'acte injuste qui lui était proposé. Les ennemis de la religion en frémirent de rage et ne tardèrent pas à punir cet infortuné monarque de l'intérêt qu'il osait prendre à des innocents persécutés.

En effet, les jacobins agitèrent aussitôt les provinces, pour rejeter la cause des troubles sur le refus du clergé et le *veto* du roi. Partout l'on rechercha les prêtres réfractaires, on les maltraita, on les emprisonna. Dans le midi de la France, à Marseille, à Nîsmes, à Montpellier, le pouvoir exécutif des brigands allait toujours croissant. Ils estropiaient et assommaient à coups de nerfs de bœuf les prêtres, les enfants et même les femmes enceintes. A Montpellier surtout, où la présence des protestants rendait plus vive la haine des patriotes contre le catholicisme ; on poussa la fureur jusqu'à tuer à coups de fusils, comme des bêtes fauves, tous ceux qu'on voyait entrer dans les chapelles catholiques ; on égorgea au pied de l'autel M. Cussac, curé de Sainte-Marguerite et M. Balacon, ancien professeur du collége de cette ville. Plusieurs citoyens furent massacrés pour avoir voulu s'opposer à ces brigandages. A Lyon et à Châlons-sur-Saône on emprisonna des prêtres et des grands-vicaires catholiques, pour avoir administré le sacrement de mariage, fait quelques baptêmes et prononcé le nom du pape dans les prières publiques.

Ces vexations continuelles forcèrent un grand nombre d'ecclésiastiques à se réfugier dans quelques unes des villes dont les administrateurs avaient le courage de s'opposer à la persécution, telles que Rouen et Amiens. Mais la plus grande partie afflua à Paris, où il était plus facile de se cacher, à la faveur du costume laïque. Depuis près d'un an, leur nombre y était si considérable qu'ils ne pouvaient plus vivre que du travail de leurs mains ou de

[1] *Mémoires de Dumouriez*, t. II, l. IV, chap. VII.

la charité des fidèles. On en vit quelques-uns devenus *porteurs d'eau*, gagner leur pain à la sueur de leur front. Leur ton modeste et l'air de piété qu'ils respiraient les faisait reconnaître facilement sous les livrées de la misère, et ils étaient souvent obligés de changer de quartier pour échapper à la rage des patriotes. D'autres se condamnèrent à une profession plus pénible encore. Dès l'aube du jour, ils accouraient sur les bords de la Seine, avec les hommes des chantiers de Paris, et sous les haillons que cette profession exige. Le dos couvert d'un cuir épais, comme leurs nouveaux camarades, et la hotte sur les épaules, ils entraient dans l'eau, recevaient leur charge de bois flotté, la portaient gaiement au chantier, et redescendaient au fleuve prendre un autre fardeau. Les anges du ciel étaient témoins de ce spectacle attendrissant ; ils les voyaient quitter leur tâche, quand elle avait suffi à leurs besoins ; ils les suivaient dans le grenier qui leur servait d'habitation, et où, revêtant des habits plus conformes à leur état, ils récitaient l'office divin, avant de se rendre dans quelque chapelle ignorée, sur l'humble autel de laquelle ils offraient à Dieu le pain et le vin du sacrifice !

Un de ces vénérables prêtres s'était loué comme simple jardinier, chez une dame de Paris. Un jour que l'arrosoir en main il parcourait les bords d'une plate-bande, il reconnut son évêque qui, se promenant dans le jardin confié à ses soins, passait et repassait devant lui. L'habitude du respect lui faisant incliner la tête chaque fois que l'évêque s'approchait de l'endroit où il travaillait, le prélat s'en aperçoit, le considère, le reconnaît et, montant chez la dame à qui le jardin appartenait : — Savez-vous, lui dit-il, quel homme vous avez pour jardinier ? — Non, répondit la dame ; mais je sais bien que c'est un brave homme ; depuis trois mois que je l'ai, je n'ai pas entendu la moindre plainte contre lui ; au lieu d'aller au cabaret les jours de fête, il les passe à l'église.—Eh bien ! Madame, reprit l'évêque, cet homme-là est un des meilleurs curés de mon diocèse, un de ceux qui ont été le plus persécutés. A ces mots, la dame descend au jardin, court vers le prêtre qui rougit de se voir reconnu et l'engage avec respect à laisser là l'arrosoir pour passer dans son salon ; elle en fit son aumônier et lui assura une pension pour le reste de ses jours. Le curé accepta la nouvelle place, et l'argent qu'il reçut servit à soulager ceux de ses confrères qu'il voyait dans la même indigence d'où la Providence le retirait.

Nous pourrions citer une foule d'anecdotes semblables, car ces

traits des confesseurs de Jésus-Christ ne sont pas indifférents aux yeux du ciel, et il nous semble qu'ils doivent trouver place dans une histoire religieuse de la révolution qui les a produits. Une honorable pauvreté est un long martyre, et pour la supporter il faut peut-être plus de courage que pour affronter la mort!

Cependant l'orage qui devait emporter le trône de saint Louis, commençait à s'amonceler. Les symptômes d'une insurrection se manifestèrent à la fois sur tous les points de la capitale; tel on voit à l'approche d'un orage terrible les éclairs déchirer de tous côtés les flancs du nuage qui renferme la foudre. Il éclata le 20 juin. Ce jour-là un amas confus d'hommes en guenilles, de femmes avinées, de forgerons, de charbonniers, de forts des halles, de garçons bouchers, de filles perdues, brandissant des sabres, des piques rouillées, des coutelas ébréchés, des haches, des fourches, des marteaux, hurlant la *carmagnole* et le *ça ira*, arrivèrent, avec deux canons, devant les Tuileries, au nombre de vingt mille. Ces furieux, dirigés par Santerre et le hideux marquis de Saint-Huruge pénétrèrent dans le château, en criant: *Vive la nation! A bas le veto.* Louis XVI fut grand au milieu du danger. Il se présenta lui-même pour ouvrir la porte de son appartement que les haches commençaient à faire voler en éclats. Quand elle s'ouvrit, un forcené fondant avec sa pique en eût percé le roi, si le coup n'avait été adroitement détourné par le sabre d'un grenadier. La populace alors entra dans les appartements royaux en poussant des cris affreux. Une embrasure de fenêtre, séparée de la foule par une table, fut le seul asile où le roi de France put se retirer, pour n'être pas entouré, pressé et peut-être immolé par les brigands. Sa présence d'esprit, sa fermeté inaltérable protégèrent sa vie encore mieux que le glaive de quelques gardes fidèles qui l'entouraient; mais ni sa fermeté ni sa constance ne purent lui épargner l'humiliation du bonnet rouge dont un jacobin *couronna* sa tête auguste; on poussa l'outrage jusqu'à porter à ses lèvres une bouteille, en l'invitant à boire à la santé de la nation; affrontant la crainte du poison, le malheureux monarque avala quelques gorgées du liquide qu'elle contenait, tandis qu'au milieu de ses rires ignobles, la populace criait: *le roi boit!* Le sauveur du monde avait été couronné d'épines et abreuvé de fiel; ici commençait *la passion de Louis XVI.*

Cette formidable insurrection n'était encore pour les jacobins qu'un essai de leurs forces. Les meneurs de la *sans culotterie* vou-

laient que le peuple, amené par degrés, d'excès en excès, commençât par s'assurer lui-même de tout ce qu'il pouvait tenter impunément contre son souverain constitutionnel. C'était une espèce de répétition du grand drame qui devait se jouer le 10 août.

Tandis que l'Eglise et le trône étaient ainsi exposés sans défense aux attaques sanglantes des ennemis de la religion et de la monarchie, ils perdaient l'un et l'autre un courageux défenseur dans la personne d'un ecclésiastique breton, le célèbre abbé Thomas-Marie Royou, rédacteur du journal l'*Ami du Roi*. Cette feuille, adversaire déclarée des innovations dangereuses que la révolution introduisait en France, fut supprimée par l'Assemblée legislative quelque temps avant l'insurrection du mois de juin. Les législateurs qui avaient reconnu en principe la liberté de la presse, trouvaient cependant le moyen de la bâillonner, lorsqu'elle pouvait jeter du jour sur leurs turpitudes.

Les jacobins ne restaient pas inactifs dans les provinces, où l'anarchie faisait chaque jour d'immenses progrès ; ceux du Finistère surtout se distinguèrent par leur ardeur à rechercher les prêtres insermentés et à les incarcerer, malgré l'opposition du roi. Le 1er juillet de l'an IV de la liberté, ils proposèrent au conseil général d'administration de leur département un arrêté nouveau contre le clergé catholique. On disait dans cet arrêté :

Que les canaux de la fortune publique étaient obstrués par la malveillance et la perfidie des prêtres ; que leurs criminelles suggestions entravaient le paiement des contributions ; qu'ils répandaient la défiance sur tous les pas de la législature ; que le seul moyen de ramener la paix était d'arrêter, comme ennemis publics, ceux qui refuseraient encore le serment civique, en leur laissant néanmoins l'option d'aller professer sur une terre étrangère, les opinions et les maximes anti-sociales qui troublaient la tranquillité de leur patrie [1].

Le senat du departement, à la tête duquel se faisait remarquer M. d'Expilly, évêque intrus de Quimper, adopta presque sans discussion cet arrêté tyrannique et donna bientôt de nouveaux compagnons aux *quatre vingts* prêtres qui déjà étaient renfermés dans le château de Brest.

Dans ces temps malheureux l'ambition d'une mitre avait fait de certains prêtres des apostats, et l'apostasie en fit des tyrans. Guai de Vernon, intrus du siége de Limoges et représentant du peuple, écrivait à ses grands-vicaires :

[1] Barruel, *Hist. de la revol.* t. II, p. 8.

Je sais que d'Argentré (c'était le saint évêque dont il avait usurpé la place) continue, malgré les décrets de l'Assemblée, à se regarder comme évêque de Limoges : je sais qu'il continue à faire des ordinations. Ayez l'œil sur ses prêtres, quand à moi je me charge de sa personne [1].

C'était le même intrus qui, dans une lettre pastorale, exhortait ses diocésains à s'armer tous de piques semblables à celles dont il leur avait envoyé le modèle.

La fureur des apostats contre les prêtres non-assermentés était encore secondée par les cris de mort des jacobins qui publiaient partout que si les Autrichiens et les Prussiens entraient en France, le premier parti à prendre serait d'exterminer tous les prêtres refractaires à moins que l'on n'aimât mieux les mettre, avec les enfants, les parents et les femmes des émigrés, à la bouche du canon, entre l'armée prussienne et celle des révolutionnaires. Ces discours atroces annonçaient des scènes d'horreur ; tout disait qu'il fallait quelque chose de plus que l'exil ou l'incarcération à ces cannibales en bonnets rouges dont les lèvres avaient si grand soif de sang.

Vers la fin de juin de l'année 1792, douze cents royalistes se réunirent dans les environs de Jalès, sous la conduite du chevalier Dussaillant, afin d'aller rejoindre l'armée des émigrés. A cette nouvelle, vingt-cinq mille hommes, la plupart de Nîmes, d'Alais et des cantons les plus abondants en calvinistes, sont envoyés par le département du Gard contre cette armée d'aristocrates qui se dissipa sans tirer un seul coup de canon. Dussaillant fut pris; on l'assomma et l'on fit de sa tête sanglante un trophée. Les révolutionnaires qui n'avaient pas trouvé d'armée à combattre se mirent à piller, à brûler les maisons, les métairies, les cabanes, dont les habitants, à leur approche, s'étaient enfuis dans les forêts, à massacrer tous ceux qu'ils soupçonnaient ou accusaient d'avoir pris quelque part au camp de Jalès. L'occasion était bonne pour des calvinistes de faire la chasse aux prêtres catholiques, ils ne la laissèrent pas échapper, et se mirent en devoir de les chercher dans tous les environs. Ils massacrèrent d'abord un prêtre nommé Bastide qu'ils prirent pour un autre, portant le même nom; puis ils arrêtèrent et conduisirent dans les prisons de Vans un vénérable Sulpicien, âgé de 70 ans, M. l'abbé Bravard, natif d'Auvergne; M. Lejeune, prêtre de la même congrégation; M. Novi, vicaire d'Aujac ; M. Nadal, prêtre du diocèse d'Uzès ; M. le curé de Ville-de-Bous, et quatre autres dont

1 *Ibid.*

l'histoire n'a pas recueilli le nom. En bons patriotes, les tueurs de prêtres choisirent le 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille pour offrir à leur sauvage liberté cette grande hécatombe. Malgré l'opposition des magistrats, ils enfoncent les portes de la prison, en font sortir, trois à trois, ces neuf malheureux prêtres et les conduisent sur la place de La Grave. Là, brandissant des haches au dessus de leurs têtes, ils leur ordonnent de choisir à l'instant entre le serment ou la mort. Le vieux sulpicien et ses deux compagnons, ayant répondu : *la mort*, leurs têtes tombèrent aussitôt sous les haches. L'abbé Novi n'avait que 28 ans, on le réserva pour la dernière victime. Quand les huit cadavres sans tête eurent été démembrés, les huguenots, ivres de sang, firent venir le père du jeune prêtre, et lui dirent : « Ton fils mourra comme ses compa-
» gnons s'il persiste à refuser le serment des prêtres constitution-
» nels. » Ce malheureux père, hésitant entre la nature et la religion, se jette au cou de son fils, le baigne de ses larmes, et vaincu par la tendresse, lui dit : — « Mon fils conserve-moi la vie, en conservant
» la tienne. — Je ferai mieux, mon père, je mourrai digne de vous
» et digne de mon Dieu ; repartit le jeune martyr : Un prêtre catho-
» lique doit savoir affronter la hache d'un bourreau, quand il s'agit
» de défendre sa foi ! » Aussitôt il tend le cou à la hache et reçoit en priant la couronne du martyre.

Les huguenots du Midi poursuivirent et massacrèrent ainsi un grand nombre de prêtres catholiques, pour avoir refusé un serment que, d'après leurs propres principes, ils n'auraient pas voulu prêter eux-mêmes ; car enfin cette religion constitutionnelle, quoique se rapprochant du Calvinisme dans bien des articles, conservait encore la messe, la confession, l'épiscopat, et nul ministre protestant n'eût voulu assurément jurer l'observation d'une loi qui eût détruit son symbole. D'où venait donc aux protestants du Gard cet acharnement contre des prêtres dont le seul crime était le refus d'un serment que leurs persécuteurs eux-mêmes n'eussent pas voulu prêter ? Nous avons dit, en commençant, que le protestantisme était un des premiers éléments de la révolution ; c'était lui qui avait appris aux grands à douter des vérités évangéliques et prêché l'insurrection au peuple, par la bouche du philosophe de Genève. Au moment où nous en sommes arrivés, il était presque effrayé de son œuvre qu'il rejetait sur l'impiété voltairienne et le libertinage, mis à l'ordre du jour par les courtisans de Louis XV ;

l'impiété l'avait débordé ; les évêques intrus poussaient les jacobins ; les jacobins poussaient les huguenots et le démon les poussait tous !

Les protestants de Bordeaux donnèrent aussi la main aux patriotes de la Gironde ; ils célébrèrent aussi à leur façon l'anniversaire de la prise de la Bastille. Ce jour là, 14 juillet, Bordeaux plantait son arbre de liberté, il fallait bien qu'il fut arrosé du sang de quelque victime. On choisit M. l'abbé de Langoiran, vicaire général du diocèse. Cet ecclésiastique dont la haute piété, le profond savoir, la prudence, le zèle, la fermeté étaient autant de titres à la haine de la sans-culotterie bordelaise, fut arrêté avec un autre prêtre, et conduit à la cour du département. En y entrant, son compagnon, M. l'abbé Dupuis, fut percé de mille coups. Son cadavre tomba sur le pavé ; un jeune homme de 15 ans lui fit un trou à la joue avec un couteau, il y passa le doigt pour tenir la tête, tandis qu'on essayait de la séparer du tronc. La jeunesse jacobine apprenait le métier de bourreau ! M. de Langoiran reçut le coup mortel en mettant le pied sur la première marche du perron ; on mit au haut d'une pique sa tête dégouttante de sang, et un brigand la montra au peuple en criant : *A bas le chapeau ! Vive la nation !*

Le même jour, Limoges voyait aussi couler le sang d'un prêtre catholique ; les patriotes y assassinèrent l'abbé Chabrol, homme remarquable par son talent pour la médecine qu'il exerçait gratuitement et avec un succès fabuleux auprès des pauvres, et dont la haute stature, jointe à une vigueur extraordinaire, l'avait fait surnommer le *Milon de Crotone*. Son refus de prêter serment ayant fait oublier tous les services qu'il avait rendus, il vendit cher sa vie aux assassins et mourut en Hercule, après avoir terrassé une douzaine de grenadiers Plus sa résistance avait été vive, plus la joie des brigands fut grande en lui voyant rendre le dernier soupir. Ils insultèrent son cadavre, ils le dépouillèrent et se partagèrent les lambeaux sanglants de sa soutane qu'ils portèrent en triomphe au bout de leurs fusils. Le soir même de sa mort, des paysans arrivèrent à sa maison, portant sur une civière deux estropiés auxquels ce bienfaiteur des pauvres devait rendre, à l'un l'usage de son bras demis et à l'autre celui de sa jambe cassée ; mais en apercevant les restes de son cadavre mutilé, ils apprirent *comment la révolution récompensait, la science, l'utilité et le noble désintéressement !..*

Il serait difficile de dire combien d'ecclésiastiques périrent dans les provinces, victimes de ces massacres particuliers ; nous nous

contenterons de citer en terminant cet article, les noms du Père Dorothée d'Alençon qui eut la tête tranchée sur l'affut d'un canon ; de M. Duportail de la Bernardière, curé de Notre-Dame du Ham (diocèse du Mans) qui fut décapité sur la place publique de Bellesme ; de M. Guillaume de Saint-Martin, vicaire de Marcé (diocèse de Séez) qui fut mutilé, puis fusillé au pied d'un arbre de la liberté ; et enfin de l'abbé Chaudet, prêtre du diocèse de Rouen, qui fut assassiné à Paris par les femmes de la halle. Ces malheureuses assiégèrent sa maison, y pénétrèrent de force et le jetèrent par la fenêtre.

C'était le prélude des massacres de Septembre ; les patriotes exerçaient leur sabre à tailler dans la chair humaine ; nous les verrons bientôt travailler en grand aux Carmes, à l'Abbaye et à Saint-Firmin.

L'abbé ALPHONSE CORDIER
(de Tours)

Biographie gallicane.

ÉTUDE
SUR DAGUESSEAU
AVOCAT GÉNÉRAL AU PARLEMENT DE PARIS, PROCUREUR GÉNÉRAL, PUIS CHANCELIER DE FRANCE.

(Suite du 13e article [1]).

Bientôt après, en effet, Clément adressa à Bouillon une lettre de graves reproches [2]. Mais il paraît certain qu'il ignorait alors les motifs restés inconnus que le cardinal faisait valoir à Fénelon, en octobre, même année, et dont plus tard sans doute Bouillon ne manqua pas de l'informer. Un passage de la vie latine de Clément XI atteste l'opinion défavorable que produisit à Rome la retraite du cardinal ainsi que sa lettre au roi, dont on ne pouvait apprécier tous les motifs. « Il était extrêmement pénible pour les hommes sages, dit

1 Voir le commencement au n° précédent, tome XI, p. 551.

2 Clemens, re cognita, gravi Bullionium objurgavit epistola. *De vita et rebus gestis Clementis XI pontificis maximi*, Urbini, 1727, lib. 3, cap. 56, anno 1710, p. 218.—Reboulet, *Hist. de Clément XI*, t. I, p. 264.

» le biographe du pontife, après avoir rapporté l'arrêt du Parlement » qui intervint dans ces conjonctures, de voir un cardinal tellement » acerbe et ingrat que, *sans presque aucune cause qui l'y poussât*, il » eût manqué si audacieusement à la fidélité, au respect et à la re- » connaissance qu'il devait au roi, qu'il eût en quelque sorte re- » cherché une occasion publique de flétrir un prince attentif à sou- » tenir sa gloire et son renom en ce qui touche la foi, et l'eut, pour » ainsi dire, accusé de tyrannie par la publication de la même » lettre [1].» Ainsi à Rome on croyait que le cardinal, quoique « traité » par le roi plus durement qu'auparavant, » c'est-à-dire, suivant toute apparence, menacé d'une plus grande restriction à sa liberté, n'était nullement *contraint* de sortir de France, et on jugeait très séverement sa lettre sous l'impression de la colère de Louis XIV et des actes qui s'en étaient suivis. Le cardinal, par sa réclamation d'indépendance, manquait à la fidélité d'un sujet ; par ses plaintes des injustices commises contre lui, il cherchait à ternir la gloire d'un prince si zélé pour les intérêts de l'Église, et dont l'Église devait soigneusement ménager la susceptibilité [2].

En conséquence des ordres du roi, on instruisit le procès du cardinal de Bouillon à la chambre de la Tournelle. Le cardinal « écrivit, dit Saint-Simon, au président de Maisons, sur les procédu- » res dont on le menaçait, une lettre » que cet auteur qualifie « plus » violente encore que celle qu'il avait écrite au roi; et fit faire des » écrits de même style sur l'immunité, » (l'auteur ajoute : « préten- due ») des cardinaux de toute justice séculière en quelque cas que

1 Jam vero quam grave sapientibus fuit, ac permolestum... tam acerbum atque ingratum agnoscere illum, nulla fere cogente caussa, debitæ regi fidei, reverentiæ ac grati animi testimonio tam audacter defuisse; tum autem publicam quasi aucupatum occasionem esse, ut gloriæ ac nomini supra fidem studentem principem notaret; ac vix non tyrannidis, publicatis etiam alibi iisdem literis arcesseret. *De vita et rebus*, etc., *loc. cit.*, p. 218.

2 Curæ jam tum esse cæperat (summo pontifici) Emmanuel Theodosius cardinalis Bullionius, qui *durius quam antea ab Ludovico habitus*, quum e Galliis discessisset in Belgium, ipsimet regi expostulantem scripsit epistolam (une lettre de plaintes) qua se regii sanguinis gratia, et dignitatis, nullum in Galliis superiorem ac dominum est professus agnoscere. Quidquid rex contra se ac sua statuerat, iniquum notabat. Iis præterea litteræ refertæ erant verbis atque sententiis, quæ vel patientissimum quemque animum ad indignationem provocarent. *De vita et rebus*, etc., lib. 3, cap. 56, anno 1710, p. 217, 218.

ce puisse être, et même de toute autre que celle du pape conjointement avec tout le Sacré Collège[1].

L'annaliste parle là dans le même style que Daguesseau, qui bientôt dans le mémoire fait pour ce procès conclura avec une assurance mal justifiée de la discussion de neuf différentes affaires relatives à des cardinaux depuis le règne de Louis XI, « que quoique » des raisons d'État et des considérations de politiques aient souvent » empêché que le roi n'ait use de tout son pouvoir contre les car- » dinaux coupables de crime de lèse-majesté, on n'a cependant » jamais douté en France qu'il n'eut droit de les faire punir » comme ses autres sujets rebelles à son autorité[2], » c'est-à-dire par les juges séculiers.

Malgré cette affirmation de légiste, le cardinal maintenait par là une immunité incontestable, et, à part quelques rares entreprises du Parlement, qui une fois a jugé et condamné un cardinal (le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais[3]), ce qui ne prouve pas qu'il en eût le droit, cette immunité était de tout temps admise dans les idées, les mœurs et les usages de notre France catholique, et faisait si peu question même dans cette première moitié du dix-huitième siècle, que Brillon l'a exprimée en trois lignes, au milieu des vastes in-folios de sa *Jurisprudence universelle :* « Un cardinal » qui aurait commis quelque faute que ce soit ne peut être jugé, » dit-il brièvement, que par le pape et le Sacré Collège des cardi- » naux[4]. »

Néanmoins, dès le 19 juin, toutes les chambres du Parlement étant assemblées, le procureur général présenta son réquisitoire, dans lequel il chargea le cardinal de trois crimes capitaux : le premier de désobéissance envers le roi pour ne s'être pas tenu dans le lieu d'exil que S. M. lui avait marqué pour sa résidence ; le second de désertion pour s'être retiré chez les ennemis de l'État ; le troi-

1 *Mémoire, loc. cit.*

2 *Mémoire sur la juridiction royale*, nos 13, 14. (OEuvres, t. IX, p. 114 à 115).

3 *Voy. ibid.*, no 14, p. 131 à 135.

4 Tome II, 1727, art. Cardinal, sect. Cardinaux jugez, formant les nos 122, 123. Il cite *Defin. can.*, p. 113. Au no 123, il ajoute deux lignes sur l'affaire du cardinal Balue pour dire que le roi Louis XI voulait que le pape lui donnât des juges dans le royaume. Voyez les détails de cette affaire tout au long racontée dans Daguesseau, *ibid.*, no 13 (OEuv., t. IX, p. 116 à 131).

sième de félonie pour avoir nié sa naissance et sa qualité de sujet : sur quoi il conclut à un décret de prise de corps contre le cardinal, le sieur de Certes, gentilhomme à son service, qui, disait-on, « était allé et venu avec beaucoup de hardiesse à l'occasion de cette intrigue, et un jésuite, » le P. de Moutiers, accusé de s'en être « fort mêlé, » et d'avoir, ainsi que le s^r de Certes, favorisé son évasion. Daguesseau « insistait sur ce que le cardinal appelait volontaire la renonciation qu'il envoyait au roi, et la démission d'une charge dont il avait été privé dès l'année 1700 : comme s'il n'eût été engagé à l'État que par les serments qu'il avait faits en entrant dans ses charges. Il se plaignait que, pour donner une couleur à son entreprise, il voulut se couvrir également de l'ombre d'une souveraineté qui n'existait plus que dans son souvenir et de l'éclat d'une dignité qu'il devait à la protection du roi. » La Cour rendit le même jour un décret de prise de corps conformément au réquisitoire contre les trois accusés. « L'arrêt fondait cette sévérité à l'égard du cardinal sur la qualité de sujet. » En conséquence, le cardinal fut privé non seulement de ses biens propres qui furent confisqués, mais de ses revenus ecclésiastiques et de la nomination aux bénéfices qui étaient de sa collation. Par une déclaration donnée à Versailles le 7 juillet, et registrée au Parlement le 10 du même mois, publiée le 12, le roi ordonna la manière dont il voulait qu'il fût pourvu aux bénéfices qui viendraient à vaquer à la nomination de ce cardinal. Il en remit la collation, soit aux évêques des lieux, soit à ceux à qui elle pouvait appartenir par titres particuliers, *déclarant nul et de nul effet tout ce qui pourrait avoir été fait* (c'est-à-dire depuis l'évasion) *ou être fait et attenté au contraire*[1].

[1] *Journal* de Dangeau, jeudi 19 juin 1710, t. III, p. 158.—*Recueil des lettres et autres pièces concernant cette affaire* dans Limiers, *loc. cit.*, p. 340, col. 2, p. 341, col. 1.—Reboulet, *loc. cit.*, p. 293, 294, et *Hist. de Clém. XI*; *loc. cit.*, p. 264.—Larrey, *loc. cit.*, p. 348-349.—La Martinière, *Hist. de la vie et du règne de Louis XIV*, *loc. cit.*, p. 207.—Volt., *Siècle de Louis XIV*, *loc. cit.*, p. 197.—*Mém.* de Saint-Simon, *loc. cit.*—*De vita et rebus*, *loc. cit.*, p. 218.—Réquisitoire de Joly de Fleuri dans une affaire de Villacerf contre D. Martin de la Vigne, religieux de Cluni (*Journal des Audiences*, t. VI, de la seconde édition, liv. I, chap. 25, p. 152). — Limiers et Larrey placent l'assemblée des Chambres et l'arrêt au 20 juin, au lieu du 19, date donnée par Dangeau.—Le texte du réquisitoire de Daguesseau ne nous a pas été conservé; mais le résumé très précis des conclusions est donné par quatre historiens (Reboulet

Quel que fut à Rome le mécontentement causé par la lettre du cardinal au roi et par sa fuite, la disposition de l'arrêt qui lui enlevait ses droits et revenus ecclésiastiques parut excessive[1]. Dans la confirmation spéciale que donna le roi et qu'il fit publier, on vit une intention de rendre au cardinal la piqûre qu'il avait ressentie, *ut par pari referret.* « Les hommes sages furent profondément affligés que le doyen du Sacré Collège, contre les lois de l'Église et les usages reçus, fût atteint et tourmenté par les jugements des hommes profanes, » c'est-à-dire des tribunaux séculiers[2]. Clément, en même temps qu'il réprimandait le cardinal de Bouillon, se plaignit à Louis que le Parlement eût pris connaissance de ce que le cardinal de Bouillon était dit avoir fait contre la majesté royale, soit avant, soit après sa fuite en Belgique; et eût agi contre une personne bien connue pour ne devoir, et à plus d'un titre, comparaître qu'au jugement du seul souverain pontife. Le pape ajoutait qu'il porterait contre Bouillon une peine proportionnée à l'objet de l'accusation, et promettait même de l'infliger, si une action intentée suivant le droit manifestait sa culpabilité. Il avertissait, en même temps, qu'il avait vu avec beaucoup de peine, les magistrats royaux statuer sur les droits ecclésiastiques (c'est-à-dire sur les abbayes) dont le cardinal était en possession en France, et que le droit de nommer aux bénéfices qui en dépendaient eût été transféré aux évêques Français; ce que la juridiction séculière n'avait pu faire sans blesser les droits du siége apostolique, de plus l'équité et les lois vénérables de l'Église[3].

« Ces premières lettres ne produisirent aucun effet, » du moins

Limiers, Larrey, La Martinière) et l'analyse des considérations présentées à l'appui par Daguesseau, qu'on trouve dans Larrey, paraît exacte.

1 .....Nec diu postea decretum latum, quo Emmanuel Theodosius perduelli pronuntiatus, quotquot in Galliis obtinebat bonis, et (quod modum excessit) sacerdotiis, ac sacris reditibus privatur. Ceteris omnibus pœnis, quibus acerbissimi regis hostes afflictari solent, in ipsum scripto irrogatis. *De vita et rebus, ibid.*

2 Jam vero quam grave sapientibus fuit ac permolestum, Romanæ Ecclesiæ cardinalem, amplissimi ordinis principem (*Decanum* vulgo nominant) contra Ecclesiæ leges, ac mores profanorum hominum judiciis impeti atque vexari. *De vita, ibid.*

3 *De vita, ibid.*, p. 218, 219.—Reboulet, *Hist. de Clément XI*, t. 1, p. 264, 265.

immédiat. Mais ce fut probablement ce qui engagea le roi à demander au procureur général, un mémoire sur cette question d'immunité si importante à la liberté ecclésiastique.

QUATORZIÈME ARTICLE.

Mémoire de Daguesseau sur la juridiction royale.—Le pape obtient néanmoins du roi la cessation des poursuites contre le cardinal de Bouillon. — Petites vengeances du roi et du parlement en dédommagement de cette concession. — Appendice sur la manière dont le parlement envisageait ce procès et sur les résignations.— 1710-1711.

Daguesseau saisit l'ocasion qui lui était offerte de développer les principes parlementaires contre l'immunité de juridiction pour les ecclésiastiques et en faveur de la domination des pouvoirs temporels sur l'Église. Son zèle était animé par les luttes incessantes de cette époque, et par l'importance du personnage que le gallicanisme avait intérêt d'annihiler ; il donna si libre carrière à son érudition législative et historique, que son Mémoire à ce sujet, contre son intention marquée au début [1], dégénéra en un traité de près de cent cinquante pages [2].

Avant même d'entrer en discussion, il déclare que le cardinal qui donne lieu d'agiter la question d'immunité de la juridiction séculière est *sujet* du roi, *dont il a offensé la majesté* [3]. Le procureur général n'examine nullement si les prétentions du cardinal à la qualité de prince souverain peuvent être fondées; cette question pourtant dominait tout le procès : il n'en dit pas un seul mot, sinon que le cardinal est sujet du roi. Il traite seulement assez brièvement la question qui n'était pas posée de savoir si le cardinal comme cardinal était indépendant du pouvoir temporel du roi, et alors il émet les principes qui ont donné lieu à la dissertation de droit de notre dernier article. Il paraît même perpétuellement raisonner

1 OEuv., t. IX, p. 2.

2 *Mémoire sur la juridiction royale*, 1710 (OEuv. t. IX, p. 1 à 147). — C'est par erreur, ou plutôt par faute d'impression que l'édition in-4°, t. V, p. 199, donne à ce mémoire la date de 1700. Il ne peut être que de 1710. Daguesseau, longtemps plus tard, en priant son fils de le chercher dans l'un de ses cartons à Paris et de le lui envoyer à Versailles, lui dit : « Je le rédigeai à l'occasion du procès fait au cardinal de Bouillon. » Lettre du chancelier à M. Daguesseau fils aîné, Versailles, 28 février 1731 (Correspond. familière, t. 2, p. 223 et la note.

3 Préambule, p. 2.

comme si le cardinal eût appuyé son indépendance sur sa dignité de cardinal et ne l'eût appuyée que sur cette dignité. « *Un cardinal*, s'écrie-t-il, pourrait-il donc se livrer aux ennemis de l'état et désavouer hautement la qualité de sujet du roi qu'il a reçue en naissant et qui a imprimé sur lui un caractère ineffaçable [1]? » Ainsi son crime est manifeste, il est coupable de lèse-majesté. Il s'agit seulement de savoir si dans ces circonstances il est justiciable de la juridiction royale. C'est le point auquel Daguesseau croit devoir s'attacher principalement.

Il résume ainsi ce « très long mémoire » en le terminant : « On » peut donc conclure d'un mémoire qui a excédé de beaucoup la » mesure dans laquelle on avait d'abord espéré de le renfermer :

» Que la simple qualité d'ecclésiastique, à laquelle néanmoins » le privilége clérical, s'il était aussi étendu que la cour de Rome » le prétend, devrait être attaché, n'emporte aucune exception de » la juridiction des princes en matière criminelle, dans tout ce qui » intéresse l'ordre, la tranquillité et la sûreté publique ;

» Que les évêques n'ont rien qui les distingue en ce point des » ecclésiastiques du second ordre, et que le droit et le fait sont éga- » lement d'accord sur ce point ;

» Que les cardinaux, soit qu'on les considère dans leur état » ecclésiastique, soit qu'on les envisage dans leur état politique, » ne peuvent aspirer à une exemption que les maximes et les usa- » ges de la France ne leur refusent pas moins qu'aux évêques ;

» Qu'enfin la dignité d'évêque d'un diocèse étranger n'ajoute » rien aux raisons que l'on peut tirer de celle de cardinal, et que » par conséquent de quelque côté que l'on considère le cardinal, au » sujet duquel ce mémoire a été fait, il est également soumis à la » puissance et à la justice du roi [2]. »

Encore une fois, dans ces cent cinquante pages la question véritable et fondamentale du procès était omise, celle qui avait rapport au droit du prince indépendant.

Louis XIV, effrayé sans doute de cette longue dissertation en quatre parties, subdivisées en cinquante chapitres, en demanda un *précis* que Daguesseau rédigea et qu'on trouve dans le même volume à la suite du mémoire[3].

1 Mém. cité, 3e partie, § 9, p. 108.

2 *Ibid.* 4e partie, p. 146, 147.

3 OEuv. t. IX, p. 148 à 155. Voy. la note *ibid.*, p. 148.



Le commentaire détaillé de tant de lois et de faits depuis l'origine du christianisme discutés par l'auteur à l'appui des prétentions du pouvoir séculier risquerait de nous faire tomber dans l'inconvénient que Daguesseau craignait pour son propre travail en le commençant, c'est-à-dire *que sa longueur même pourrait* le *rendre inutile* (Préamb., p. 2.) Il a raison de dire que, pour traiter à fond « une matière si riche et si vaste, on ferait un livre et non pas un mémoire. » (Ibid.) Ainsi nous n'entrerons pas en lice avec l'auteur sur l'interprétation des lois portées par les empereurs chrétiens à ce sujet et sur les variations qu'a éprouvées sous leurs différents règnes l'immunité dont nous parlons, tantôt moins, tantôt plus étendue [1]. Suivant Daguesseau, ces lois « ne signifient autre chose, sinon que » les clercs, en tant que ministres des autels et par rapport aux » fonctions divines qu'ils exercent, sont exempts de la juridiction » séculière; » il prétend qu'elles restreignent le pouvoir des évêques sur les clercs aux seuls crimes *qu'on peut appeler* ecclésiastiques, c'est-à-dire qui regardent la foi, la discipline, les mœurs des personnes ecclésiastiques, par opposition aux crimes civils ou communs, de la compétence des magistrats (Mem., première partie, n° 14, p. 25 à 30, n° 18 à la fin, p. 42.) Quelques difficultés qu'offrent plusieurs passages de ces lois, il est néanmoins certain qu'alors les évêques, en vertu desdites constitutions, exerçaient une juridiction sur les clercs au criminel, à l'exception de cas très graves et déterminés. Il suffira d'ajouter que, dans le dernier état de la législation romaine, c'est-à-dire sous Justinien qui l'a révisée, les évêques ne pouvaient être poursuivis devant les Juges séculiers pour quelque cause que ce fût, même criminelle, à moins d'un ordre de l'empereur [2], mais seulement devant le métropolitain ou le patriarche qui devaient juger la cause dans le concile de la province. L'immunité consacrée par les dispositions du droit romain a été généralement adoptée depuis dans les nouvelles monarchies qui s'élevèrent, en Occident, sur les ruines de l'empire [3]. Vainement, donc, Dagues-

1 Code théodosien, *de episcopis ecclesiis et clericis*, lois 12, 23, 41, 47 ; *de episcopali judicio*, loi 3.—*Valentiniani III*, *legum novellarum*, lib. 2, tit. 12 — Code Justinien, *de episcopali audientia*, loi 34.

2 Citra imperialem jussionem. Novelle, 123, cap. 8, 21, 22.

3 Voyez *Pouvoir du pape*, par l'abbé Gosselin, introduct., n°, 98 à 100, et si l'on veut creuser la question les savants auteurs qu'ils cite, tels que Tillemont, Thomassin, Fleury, D. Ceillier, Bingham, etc.

seau s'inscrit en faux contre une partie des Décrétales, réunies par Gratien dans son *Décret*, où se voit au moins la preuve, et sous tant de formes différentes, qu'au moyen âge l'immunité de juridiction pour les clercs était consacrée et reconnue dans notre Europe, d'après les paroles de l'apôtre, qui établissent le droit des ministres des autels, de pouvoir juger des affaires séculières entre les chrétiens[1], et aussi en vertu des lois romaines[2].

Il est évident que l'immunité de juridiction pour le clergé est une conséquence nécessaire du sacerdoce dans un pays où règne la foi; par tout pays vraiment catholique, ce privilége a été reconnu et devait l'être. Ce n'est pas sans péril pour la prospérité des nations qu'il a été contredit ou blessé par l'esprit hostile du pouvoir et des légistes. De la part d'un prince catholique, ne pas concéder avec respect l'immunité de juridiction, aussi essentielle que la propriété foncière à la dignité et à la liberté ecclésiastique, c'est amoindrir la vénération due au clergé, et par suite la foi, le règne du bien et de la justice. *Fas enim non est ut divini muneris ministri temporalium potestatum subdantur arbitrio.* Ainsi parlent deux empereurs romains[3]. Différents ouvrages, auxquels nos lecteurs peuvent se reporter, ont assez fait voir la convenance et les avantages de la juridiction ecclésiastique (Je ne parle pas de la juridiction spirituelle de l'Église, qui est divine et indestructible comme elle, et qui n'est pas contestée dans le *Mémoire*). Sans reproduire les considérations

1 Voy. I Corinth., v, 1 à 6.

2 Decretum Gratiani, secunda pars, causa XI, quœst. 1. Nous avons consulté l'édition de Paris, petit in-fol. 1581. Voyez sur les fausses décrétales et l'abominable parti qu'en ont tiré les gallicans et notamment Fleury, l'*Histoire de l'Eglise* par l'abbé Rohrbacher, t. XV, liv. 67, p. 32, 33 ; t. XVI, liv. 69, p. 15 à 26, et Muzzarelli, *Remarques sur l'histoire ecclés. et les discours de Fleury*.

3 Code théodosien, De episcopis etc. loi 47, de Théodose le jeune et Valentinien. — Daguesseau fait bon marché de cette loi qui a été fort invoquée. *Mém.* 1re part., n° 18, p. 40, 41.—*Ibid.* p. 42, 43, il reproche à Gratien d'avoir falsifié la loi 3 du code théodosien, en retranchant ces mots : *Quantum ad causas tantum* (*tamen*, édition de Cujas, Lugduni, 1566, petit in-fol.) *ecclesiasticas pertinet, quas decet episcopali auctoritati decidi.* Mais, outre que c'est peut-être là une simple omission et non une suppression faite à dessein, puisqu'il n'a pas supprimé ce qui suit et fait le développement de la même pensée : *Quibuscumque igitur* etc., Gratien faisait un corps de droit actuel à l'usage et suivant les idées reçues de son temps.

dont la force est frappante[1], la persistance avec laquelle cette juridiction temporelle de l'Église a été attaquée par le gallicanisme montre assez combien elle concourait efficacement à maintenir le respect pour les clercs et l'influence salutaire du catholicisme sur la société : or, le catholicisme et le pape, c'est tout un, comme l'a très bien dit J. de Maistre[2]. Les parlementaires voulaient, sinon annuler, du moins affaiblir considérablement l'action du pape sur les peuples pour établir leur puissance sans partage ; et voilà pourquoi ils travaillaient sans relâche à la ruine de la juridiction ecclésiastique ; car, suivant eux, l'immunité pour les clercs de la justice séculière, en matière criminelle, outre qu'elle leur donnait « une licence effrénée de commettre toutes sortes de crimes », les rendait absolument indépendants de la puissance temporelle, en érigeant « une monarchie personnelle et universelle en faveur du pape contre » les droits et les intérêts de tous les princes souverains » ; la conséquence du partage d'autorité entre les clercs et les laïcs devait être que « le pape régnerait, enfin, sur les clercs par lui-même, et » sur les laïcs par les clercs » (*Mém.*, 1re part., nos 2, 19, p. 7, 43). C'était donc là un « *piége* qu'on avait tendu à la piété des princes » sous le voile de la religion ». (Précis du *Mémoire*, œuv., t. IX, p. 150 ; Cf., *Mém*, 1re part., no 18, p. 40). Les parlementaires prirent obligeamment sous leur protection cette pauvre puissance royale si menacée, et ne cessèrent de l'élever afin de la dominer : ce qui leur réussit quelquefois. Il est curieux d'entendre notre honnête procureur général, tout en paraissant faire part égale aux deux puissances indépendantes, dit-il, l'une de l'autre chacune dans leur objet respectif, débiter crûment les motifs de soumision des clercs à l'autorité de S. M., et, par suite, à celle de ses tribunaux séculiers, non seulement comme hommes, en vertu du droit naturel qui *les assujettit naturellement à la société comme à la loi du plus fort*, et comme citoyens, en vertu du droit civil ; mais encore, et surtout, en vertu du droit canonique, comme *ministres de Dieu par lequel les rois règnent*. Le roi, dont *la puissance est émanée de Dieu même*, étant *le protecteur des canons auxquels ils sont* PARTICULIÈREMENT ASSUJETTIS, ils dépendent donc de lui « d'une manière particulière, comme de leur tuteur, de leur gardien, de

[1] Voy. M. Gosselin, *Pouvoir du pape*, introd., n° 98, p. 164, 165.

[2] *Du pape*, 1e partie, au commencement.

» leur protecteur (*Mém*., 1re part., n° 1, p, 4). » Encore un peu, on eût ajouté : de leur grand pontife. Juvénal des Ursins avait dit, au quinzième siècle, s'adressant à Charles VII, peu de temps avant la pragmatique de Bourges, et le *Cérémonial français* répétait ses paroles au dix-septième : « que le roi de France consacré », (c'est-à-dire « à cause de son sacre), est *personne ecclésiastique*, » *chef*, *et la première personne ecclésiastique* » (sous entendu : du royaume), et, comme tel, peut « présider au conseil de *son* Église » de France, et conclure, de l'advis de ceux dudit conseil et des » princes de son sang, au faict des libertez et franchises de son » Église, et en faire loy, ordonnance et pragmatique-sanction, et » icelle faire garder et observer par toutes voies dues et raison- » nables[1]. » En supprimant dans le roi la qualité de personne et de prélat ecclésiastique, le Code parlementaire de Pithou, si vanté par Daguesseau et sans restriction, n'a pas moins conservé la conséquence de cette prémisse : c'est le dixième article des *Libertez*, violation si manifeste du « principe même de la séparation des deux puissances professé par les gallicans, qu'ici, dit M. Guillemin, l'audace est au niveau de l'erreur. » Aussi Daguesseau, dans le *Mémoire* que nous examinons, semble n'avoir pas osé s'en prévaloir ouvertement : car c'est afficher avec trop d'inconséquence « l'esclavage d'une Église à laquelle le pouvoir civil prétendrait imposer des réglements[2]. »

Voilà l'indépendance réciproque des deux puissances, suivant la loi gallicane. *Lier les mains* au vicaire de Jésus-Christ, placer le roi hors de son autorité pour y placer aussi le Parlement et *assujettir* les évêques, tel était le but de ces doctrines, que la plume de Daguesseau, trop candide ami, n'a pas l'astuce de dissimuler. Ainsi, lorsqu'il reproche à *l'ambition de la Cour de Rome* d'avoir, au temps de la seconde race de nos rois, voulu mettre les jugements des évêques « au nombre des causes majeures, et soutenir qu'ils

1 Juvénal des Urcins, successivement évêque de Beauvais, de Laon, et archevêque de Sens, *Discours, remontrances et harangues, discours touchant les différends entre les rois de France et d'Angleterre* (1456). *Remontrance du roy Charles VII pour la réformation du royaume*, citées dans *le Cérémonial françois*, par Théodore Godefroy, conseiller du roy en ses conseils, 2 vol. grand in-fol. 1649, t. 1 p. 77, observations sur les formulaires des sacres et couronnements des roys.

2 *Mémorandum*, p. 59. Voy. tout son commentaire sur cet article 10.

» lui étaient réservés, » il observe que « le pape se mettant par là » à la place des évêques de la province, qui, suivant les véritables » et les anciennes lois de l'Eglise, devaient connaître des *crimes* » *ecclésiastiques* commis par les évêques [1], devint un adversaire » bien plus redoutable aux rois que ne le pouvaient être des évê- » ques qui étaient nés leurs sujets (Mém., 2e part. n° 7, p. 74). » Les papes comme les évêques, ne sembleraient pourtant devoir paraître des adversaires redoutables qu'aux princes ou aux magistrats vicieux ou oppresseurs de leurs peuples : le Saint-Siége n'a jamais gêné que le crime, le désordre des mœurs, l'usurpation, la violence. Le génie du mal pensait qu'une fois la tête abattue, il aurait facilement raison des membres et du corps entier. Néanmoins, pour arriver à tenir les évêques sous leur joug, les parlementaires sentaient la difficulté d'employer la *force*, dont ils ne négligeaient pourtant pas de faire valoir la redoutable *loi*, cherchant ainsi, en unissant ces deux mots, à convertir la *force* en *loi*, ce qui a fini par arriver. Catholiques, ils parlaient donc comme les impies du temps de Salomon, de la loi du plus fort [2], *toujours la meil-*

1 Là dessus, voyez notre 7e article, t. XXIX, p. 366. — Entre bien d'autres choses qu'on pourrait ajouter à cet article et au 8e, qui ne sont que des ébauches adressées principalement aux jeunes gens catholiques pour leur donner envie d'acquérir par l'étude des données exactes sur ces matières, on peut affirmer à propos de cette question des causes majeures, sur laquelle Daguesseau revient souvent, que évidemment le changement de discipline qui a transféré du concile provincial au pape, le jugement des évêques, n'est point provenu des fausses décrétales ; car ce changement à été décrété en termes clairs et positifs par le canon 26 du huitième concile général tenu à Constantinople en 870. Ce canon, omis par Fleury, ainsi que le lui reproche l'abbé Rohrbacher, déclare qu'aucun évêque ne sera d'aucune manière jugé par les métropolitains du voisinage ou par les évêques de sa province, mais il sera jugé par le patriarche seul, sous peine d'excommunication contre les infracteurs. Or, comme l'observe Rohrbacher, le pape était patriarche de tout l'occident (voy. le texte entier du canon dans Labbe, *Conciles*, t. 8, p. 1143, et la traduction dans Rohrbacher, *Hist. de l'Eglise*, t. XII, liv. 57, p. 298, 299— Nous soutenons en outre, avec ce catholique et savant historien, que le jugement des causes majeures appartient au pape en vertu de sa primauté.

2 « Que notre force soit la loi de la justice. Sit autem fortitudo nostra lex justitiæ: quod enim infirmum est inutile invenitur.—Circumveniamus ergo justum quoniam inutilis est nobis et contrarius est operibus nostris, et improperat nobis peccata legis et diffamat in nos peccata disciplinæ nostræ. (Sap. II, 11, 12). L'abbé Rohrbacher, dans sa dissertation sur les fausses décrétales a

leure [1]; mais ils usaient aussi de subterfuges, et tout en reprochant au pape « de flatter les ecclésiastiques par des priviléges pour » se les assujettir entièrement (Précis du mém. p., 148), » ils ne rougissaient pas de chercher à détacher les évêques de leur père et supérieur, en les égalant à lui, en affectant de rappeler « la plénitude » du sacerdoce et le pouvoir des clefs qu'ils possèdent et dont la » véritable juridiction ecclésiastique est une suite » (*Mém.*, 2e part. n° 1. p. 58); voulant dire par là (et bien contrairement au sentiment des pères des premiers siècles) [2], que ces pouvoirs ne leur découlent point du siége apostolique, mais immédiatement de Jésus-Christ; leur assurant en conséquence liberté vis-à-vis du Saint-Siége, à la condition d'être pleinement les valets du trône et de tenir les portes de leur conscience ouvertes à toute réquisition émanée du ministère ou du greffe. Ainsi, Daguesseau déclare impérieusement que les cardinaux « doivent toujours demeurer dans la dé» pendance du roi dont ils sont nés sujets, et prendre, comme disait » l'avocat général Omer Talon, son parti en toutes sortes de ren» contres (*Mem.*, 3e part., nos 4 et 11, p. 103, 113). » Ainsi, le duc de Saint-Simon dans ses mémoires, fera au sujet du séjour du cardinal à Rome en 1700 après les ordres de rappel, une tirade de trois pages contre « la manie d'avoir des cardinaux en France et de » mettre des sujets en état de faire compter avec eux, d'attenter » tout ce que bon leur semble et de narguer impunément les rois

déjà employé le premier verset de ce passage contre Fleury, *Hist. de l'Eglise*, t. XVI, l. 69, p. 25.

1 La Fontaine *Le loup et l'agneau*, liv. I, fable 10.

2 L'abbé Rohrbacher a rassemblé là-dessus les passages formels de Tertullien, S. Optat de Milève, S. Cyprien, S. Augustin, S. Grégoire de Nysse, S. Léon, S. Césaire d'Arles, qui établissent la tradition de six premiers siècles. *Hist. de l'Eglise*, t. XVI, liv. 60, p. 21, 22, t. XXVI, liv. 88, § 2, p. 195. Nous citerons seulement S. Optat de Milève et S. Grégoire de Nysse : « Pour le bien de l'u» nité, S. Pierre a reçu seul les clés du royaume des cieux pour les communi» quer aux autres. *Bono unitatis B. Petrus... et præferri apostolis omnibus » meruit et claves regni cœlorum communicandas cæteris solus accepit.* (S. Op» tat *Cont. Parm.*, lib. 7, n° 3.—Διὰ Πέτρου ἔδωκε τοῖς ἐπισκόποις τὴν κλεῖδα τῶν ἐπουρανίων τιμῶν (Greg. de Nysse, t. 3, p. 314, édit. de Paris)—C'est ce que répétaient les évêques de France, notamment en 1626. Voy. leur témoignage cité par Litta, *Lettre* 21, p. 128, sur le 4e article de la déclar. de 1682.

« et les lois. » L'intérêt des rois, suivant ce janséniste, serait de donner leur nomination à des cardinaux italiens qui ne seraient point à craindre, les serviraient bien et leur coûteraient moins cher. — « Par là, conclut-il, notre clergé devient indépendant de la Cour » de Rome ; il n'a plus de tentation de nourrir ses espérances par » sa mollesse et le sacrifice des droits de l'épiscopat, de ceux du » roi et de la couronne et des libertés de notre Eglise. » Etc [1].

Encore une fois, telle est l'indépendance de l'Église catholique sous le joug des libertés gallicanes. L'éclat et la grandeur de la pourpre romaine n'étaient plus qu'*un fantôme spécieux*, notre magistrat voulait bien ajouter : « et *pour ainsi dire* respectable, qui mérite au » moins qu'on lui fasse l'honneur de le combattre sérieusement. » (*Mém*. 3e part., n° 5, p, 104).

Constatons toutefois dans le mémoire l'expression d'un sentiment que tout catholique sincère sent profondément gravé dans son cœur, et que Daguesseau, malgré ses préventions, ne peut s'empêcher de laisser échapper.

« Quoique les droits de la puissance temporelle, dit-il, sur la » personne des évêques coupables de crimes publics soient incon- » testables, lorsqu'on les examine dans la spéculation, il faut » avouer néanmoins que, dans la pratique, on sent toujours une ré- » pugnance intérieure à porter ces sortes d'affaires jusqu'aux der- » nières extrémités ; on a une horreur secrète de voir répandre le » sang d'un évêque, quoiqu'il ait mérité de le verser ; et ceux » même qui ne sont pas susceptibles de cette impression, craignent » celle qui se fait sur l'esprit du peuple par la condamnation d'un » évêque. On appréhende qu'une condamnation de cette nature ne » fasse plus de scandale que d'exemple : on se persuade qu'il y a » des crimes et des criminels qu'il vaut mieux cacher que punir, » et ainsi on cherche naturellement dans ces sortes d'occasions, à » trouver des prétextes pour différer la dernière décision, et pour » éviter le moment critique, où il faut prendre une résolution » extrême sur une matière si délicate. » (*Mém.*, 2e part., n° 10, p. 96, 97).

Que l'auteur cesse donc de faire briller son siècle aux dépens de ces temps où « les idées n'étaient pas aussi claires et aussi distinctes » (*ibid.*, p. 97), « où l'on craignait tout. » (*Mém.*, 3e part., n° 13, p. 133), et où « l'ignorance, mère de la superstition et d'une

[1] *Mém*. t. 2 chap. 3, année 1700, p. 173-175.

» vaine et timide crédulité fit consacrer l'entreprise des ecclésias-» tiques. » (*Mém.* 1re part., n° 18, p. 40). Car si chez un peuple chrétien on éprouve une grande répugnance à condamner les évêques, si ses condamnations par des tribunaux séculiers doivent produire « plus de scandale que d'exemple, » si on ne peut se résoudre à les prononcer, moins encore à les exécuter, et que par conséquent, le pouvoir séculier, à moins de souffrir l'impunité, ne puisse plus, à l'égard des évêques coupables, qu'user d'arbitraire ou d'embûches, c'est qu'évidemment il se trouve dans de semblables jugements une inconvenance qui saute aux yeux.

Les *faibles restes* de l'exemption dont les *ecclésiastiques* jouissaient *encore* (*Mém.*, 1re part, n° 13, p. 24), étaient menacés d'être complétement supprimés par la violation à l'égard d'un prince de l'Eglise des règles posées par les saints décrets. Aussi Clément, ayant peu gagné par sa première lettre au roi [1], lui en adressa une nouvelle, insistant fortement pour « que le Parlement n'allât pas plus » avant dans cette mauvaise voie, mais annulant ses actes, comme » il avait fait autrefois dans la cause d'un autre cardinal, il réparât » la brèche faite aux prérogatives du Saint-Siége et à l'immunité » de l'Eglise ; qu'ainsi il laissât au siége apostolique le jugement du » cardinal selon les sacrés canons et les concordats de France (*et* » *Galliarum concordata*), dans lesquels il a été convenu et établi » généralement que toutes les causes majeures, principalement » celles des cardinaux, ne seraient point portées hors du suprême » tribunal du pontife romain. C'est conformément à cette règle » qu'ont agi les précédents rois de France, zélés pour la religion » et la justice. C'est ce que dans les occasions, Louis a lui-même » en d'autres temps ouvertement professé, attestant par des actes » publics de son conseil royal : *que les personnes des cardinaux et* » *des évêques, quoique accusées de crimes les plus graves, même de* » *lèse-majesté, sont entièrement exemptes de toute puissance laïque,* » *non-seulement par les lois humaines, mais par la faveur même que* » *le droit divin donne à cette immunité* [2]. » Nous reproduisons exac-

1. De vita et rebus gestis Clementis XI, lib. 3, cap 56, p. 219.

2 De vita et rebus, *ibid.* : Ac publicis regii consilii monumentis testatum fuisse : *Cardinalium et episcoporum personas tametsi de gravissimis etiam læsæ magestatis criminibus accusatas, ab omni laïca potestate, non humanis modo legibus, sed ipso divino favente jure* (en marge : *Brev.*, t. 2 p. 27) *immunes esse.*

tement la lettre du pape. Un des historiens français de Clément XI l'a ainsi analysée; le pape, dit-il, « insista principalement sur les » concordats et sur les déclarations du roi contenues dans plusieurs » arrêts du Conseil d'État qui établissaient, *selon lui*, que les car- » dinaux et les évêques, quoique coupables du crime de lèse-ma- » jesté, n'étaient nullement sujets à la juridiction séculière, *ce qu'il* » *disait être* non-seulement de droit positif, mais encore de droit » divin [1]. » Nous avons touché ailleurs la question d'interprétation du concordat relativement aux causes majeures. La déclaration du pontife dans cette circonstance importante vient confirmer l'opinion que nous avons embrassée à cet égard [2]. En second lieu, tout en invoquant les sacrés canons sur l'immunité, le pape ne disait pas que l'immunité fût originairement de droit divin, mais seulement que le droit divin la favorisait. En reproduisant cette idée qu'émettaient les actes royaux invoqués, évidemment il ne les désapprouvait point. Aussi insistait-il *principalement* sur les concordats et sur ces arrêts du conseil. L'immunité une fois accordée à l'Église, surtout dans un pays catholique, est considérée par elle avec raison comme un bien dont le prince ou ses successeurs ne peuvent arbitrairement la dépouiller [3].

1 Reboulet, *Hist. de Clément*, XI, t. I p. 263.

2 Dans nos septième et huitième articles, tome XXIX, p. 366, 424.

3 Nous ne résistons pas au désir de rappeler ici la douce et pressante recommandation, adressée par le concile de Trente aux princes et à tous chefs d'état d'observer et faire observer les lois de l'Eglise, recommandation à laquelle ils ont si mal répondu, et la France en particulier, que peut-être les Pères avaient spécialement en vue : « Nec permissuros ut officiales aut inferiores magistratus, » ecclesiæ et personarum ecclesiasticarum immunitatem, *Dei ordinatione et canonicis sanctionibus constitutam*, aliquo cupiditatis studio, seu inconsideratione » aliqua, violent ; sed una cum ipsis principibus debitam sacris summorum pon- » tificum et conciliorum constitutionibus observantiam præstent. Decernit itaque » et præcipit (sancta synodus) sacros canones et consilia generalia omnia, nec- » non alias apostolicas sanctiones, in favorem ecclesiasticarum personarum, li- » bertatis ecclesiasticæ, et contra ejus violatores editas (y compris la bulle *in cœna* » *Domini*), quæ omnia etiam præsenti decreto innovat, exacte ab omnibus ob- » servari debere..... quæ ecclesiastici juris sunt... nec ab ullis baronibus, do- » micellis, rectoribus, aliisve dominis temporalibus seu magistratibus maxime- » que ministris ipsorum principum lædi patiantur, sed severe in eos qui illius » libertatem, immunitatem, atque juridictionem impediunt, animadvertant, » etc. » Sess. 25, 3 déc. 1563, *De reform.*, cap. 20 (Labbe, t. XIV, p. 916.).

Au reste nous sommes de ceux qui considèrent l'immunité comme résulta

La déclaration royale à laquelle le pape se réfère, donnée à la demande de l'assemblée du clergé, est du 26 avril 1657. Elle porte révocation d'une commission du 21 septembre 1654 qui avait été adressée par le gouvernement sous la minorité de Louis XIV à la chambre des vacations de la cour du Parlement de Paris et enregistrée, pour faire informer par les commissaires contre le cardinal de Retz, archevêque de Paris. C'est sans doute à cette révocation que Clément XI fait allusion au commencement de sa lettre, lorsqu'il dit : *Quemadmodum olim in caussa alterius cardinalis præstiterat.*

Voici en résumé les motifs de la déclaration de Louis XIV, au reste rédigés par une plume gallicane :

Attendu que les évêques sont successeurs des apôtres, et distingués par leur condition de tout ce qui est considéré sous le nom de chrétien ;

Qu'ils forment le premier ordre du royaume ;

Que l'impunité n'est pas à craindre, « puisque ces crimes atroces qui, troublant l'État, offensent la majesté du prince, sont châtiés par les canons des anciens conciles tenus par les évêques, d'une déposition synodale des coupables ;

Qu'aucune ordonnance ni arrêt [1] n'a jamais énnoncé que le crime de lèse-majesté fît cesser l'immunité de la juridiction séculière à l'égard des évêques ;

« Et comme ces exemptions et immunités ont été déclarées et confirmées en conséquence du droit divin, tant par les canons des conciles, que par les édits des anciens empereurs chrétiens, et ensuite par les ordonnances des rois nos prédécesseurs, et de plus encore par leur exemple, lorsqu'ils ont fait juger les évêques accusés du crime de lèse-majesté, durant la première, la seconde et la troisième race, jusqu'à présent, sans interruption, par les évêques assemblés pour rendre ce jugement ecclésiastique, sans que jamais auparavant leurs personnes aient été punies par aucun jugement séculier, ils ont eu recours à nous, etc.

» Voulons et nous plaît que ladite commission demeure nulle et

de la concession des princes temporels. C'est le sentiment qui domine aujourd'hui; Mgr Sibour et l'abbé Gosselin le professent. Sibour, *Instit. dioces.*, 2e part. 1re sect., chap. 3 et 4. Voy. dans l'abbé Gosselin l'indication des diverses opinions, *Pouvoir du pape*, introd , n° 88, 91 à 93.

1 Emané du pouvoir royal.

non avenue..., et que si les cardinaux, archevêques, évêques de notre royaume sont accusés du crime de lèse-majesté, leur procès soit instruit et jugé pour leurs personnes par les juges ecclésiastiques, comme il est ordonné par les saints décrets et constitutions canoniques, et suivant les formes observées dans le royaume aux causes des évêques [1]. »

Vainement Daguesseau, dans son mémoire, avait-il rappelé les premiers ordres contraires de 1654, les motifs qu'avait alors produits le gouvernement, et l'arrêt de la chambre des vacations ordonnant qu'il sera informé du crime du cardinal de Retz, *cas notoirement privilégié*, dit cet arrêt, *et qui fait cesser toute exemption et tout privilége, selon les lois et l'usage de tout temps et inviolablement observés en France*; vainement il cherchait à ôter toute valeur au retour de conduite qui, sur les plaintes des agents du clergé, avait eu lieu presque aussitôt, « un mois après, » de la part du gouverment; vainement il s'efforçait d'infirmer l'arrêt du conseil que le même clergé avait obtenu deux ans plus tard par le crédit du cardinal de Mazarin, sous prétexte qu'on ne reconnaît « dans tout « cela, dit Daguesseau, que l'intérêt, la crainte, la défiance d'un » cardinal premier ministre, qui, après s'être livré d'abord aux » premiers mouvements de sa haine pour le cardinal de Retz et de » la colère dans laquelle l'évasion de ce cardinal l'avait jeté, faisait » ensuite des retours sur lui-même, et s'aimait encore plus qu'il » ne haïssait le cardinal de Retz; » et encore parce que le clergé, continue le procureur général, a dressé « comme il lui a plu cet » arrêt qu'il a eu grand soin de faire insérer dans ses mémoires, » et où l'on voit des évêques nés sujets du roi et comblés de ses » bienfaits, lui faire dire » (alors ajoute-t-il, qu'il était à peine » majeur), — que les cardinaux, archevêques et évêques sont » exempts de sa juridiction, lors même qu'ils osent attenter à sa » majesté royale. »

Vainement enfin Daguesseau, ménageant peu l'autorité du trône, traitait avec un superbe dédain la déclaration précitée, « expédiée, » dit-il, suivant cet arrêt, mais jamais elle n'a été ni enregistrée ni » envoyée même au parlement. Et d'ailleurs, soit par une heureuse » inadvertance, ou par *l'habileté* de quelque fidèle serviteur du roi, qui » aura eu part à la rédaction de cette déclaration, on y trouve une

1 Paris (Mémoire du clergé, I, 70. — Néron, II, 38. Anc. Lois, t. XVII nº 307.

» clause qui suffirait seule pour conserver la règle en son entier; » puisqu'elle porte que le procès sera fait aux cardinaux et aux » évêques coupables, suivant les formes observées dans le royaume » aux causes des évêques; et par conséquent on sera toujours en » droit de dire que c'est à la charge du cas privilégié [1]. »

Quelle admirable et habile manière d'entendre les ordonnances! On sera toujours en droit de dire qu'elles disent le contraire de ce qui y est expressément marqué. Sans doute cette déclaration, sans énoncer positivement une résistance au concile de Trente (ce n'était pas d'ailleurs la question qu'elle avait pour objet de résoudre), paraissait, d'après ces termes vagues *suivant les formes*, etc. et par le dernier des considérants, maintenir la prétention que le évêques fussent jugés par le concile provincial et non par le pape; elle avançait à cet égard une proposition historique facilement contestable; mais pour ce qui était de la juridiction laïque, elle l'excluait formellement.

Aussi Louis XIV, dont peut-être d'ailleurs la susceptibilité était peu satisfaite de ce que son procureur général avait écrit sur le cardinal Mazarin, fut peu touché de tous ces arguments et de toutes ces prétendues preuves historiques. Le calme de la réflexion avait eu le temps de rentrer dans son esprit. Il se fit sans doute représenter la déclaration qu'il avait signée autrefois et « reconnut la force des raisons du souverain pontife; sa religion et sa grandeur d'âme apaisèrent prudemment l'indignation qu'il avait d'abord laissé éclater. Il fit cesser les poursuites commencées contre le cardinal, et promit que ce qui avait été fait serait regardé comme non avenu (*facta infecta futura pollicitus*). Le biographe de Clément XI assure qu'un moment « il eut la pensée de porter la cause au tribunal du pape, mais qu'il s'en abstint [2]. »

Cet historien marque cette conclusion et les deux lettres du Pape

1 *Mémoire sur la juridiction royale*, 3e part. n° 13. OEv. t. IX, p. 140 à 142. — Sur la jurisprudence usitée en France dans cette matière suivant l'auteur. Cf. 1re partie, n° 21, p. 53 à 56, et les seconde et troisième parties. Si nous le suivions dans les faits qu'il discute, souvent encore il nous fournirait des armes contre lui.

2 Hoc etiam abstinuit. *De vita et rebus loc. cit.*, p. 219 : pontificiarum rationum vim rex minime dissimulans, conceptam indignationem etc. — Reboulet, *Hist. du règne de Louis* XIV, t. IX, p. 294 ; *Hist. de Clément* XI, t. 1, p. 265.

au Roi sous l'année 1710. Le roi voulut que le cardinal continuât à jouir de ses revenus [1]. Ce point fut-il exécuté ? là dessus les historiens sont en désaccord : d'un côté, Saint-Simon ne parle pas de cette partie des résolutions du roi, et au reste contredit formellement la jouissance que Bouillon aurait eue de ses revenus, lorsque dépeignant la situation du cardinal à l'époque de son départ pour Rome et de son séjour dans cette ville jusqu'à sa mort, il dit : « Saisi dans tous ses revenus, il ne jouissait que d'Ostie [2]. » Voltaire dit « qu'il vécut à Rome honoré, quoique pauvre [3]; » Feller, qu'il y « vécut content, » quoique privé par arrêt du parlement de tous les revenus qu'il avait » en France [4]. » Enfin il semble résulter des conclusions de l'avocat général Joly de Fleury dans une affaire bénéficiale qui intéressait le cardinal de Bouillon comme collateur, et qui fut jugée au parlement de Paris, le 9 juin 1711. qu'alors le cardinal demeurait privé des revenus de ses bénéfices toujours placés sous la saisie [5]. D'un autre côté, le biographe latin de Clément XI nous montre le cardinal « vivant honorablement en Belgique du revenu de ses opulents bénéfices [6]. » Suivant un biographe moderne, ce ne fut qu'après avoir erré et langui longtemps, que par ses sollicitations il obtint la restitution de ses revenus en même temps que la permission d'aller

1 Reboulet, *Hist. de Clément* XI, *ibid.*

2 *Mémoires*, t. XII, chap. 9, à la fin, p. 109.

3 *Siècle de Louis* XIV, chap. 38, p. 197.

4 Biogr. univers., art. card. de Bouillon.

5 Affaire de D. Martin de la Vigne contre l'abbé de Villacerf (*Journal des audiences*, t. VI de la seconde édition, liv. 1, chap. 23, p. 131, col. 2, et p. 132.

6 Eum propterea honorifice apud Belgas agentem et opulentis sacerdotiis auctum nequaquam (rex) vexavit in posterum. *De vita*, loc. cit. p. 219. Je ne crois pas que le biographe ait voulu indiquer par là uniquement Ostie et que cette phrase ait pu induire Reboulet en erreur ; car le mot *sacerdotiis*, qui signifie *bénéfices ecclésiastiques* désigne, dans la seconde lettre du pape à Louis XIV, rapportée par le biographe latin, les abbayes du cardinal. Ici la fin de la phrase paraît témoigner qu'il s'agit des revenus aussi bien que de la possession même des abbayes. Assurément l'auteur n'entend pas parler d'abbayes nouvellement obtenues par le cardinal. Bouillon, peu de temps après son arrivée à Tournay, avait essayé, mais vainement, de se faire élire abbé de Saint-Amand (de l'ordre de saint Benoît). « Appuyé, dit-on, de l'autorité des chefs de l'armée des alliés, il obtint l'élection par quelques uns des moines. *Qui cum*

habiter Rome[1]. Saint-Simon lui fait faire son voyage des Pays-Bas à Rome en 1712, avec une lenteur calculée qui suppose des coffres bien garnis[2]. A la vérité cet auteur prétend qu'on n'avait confisqué que le peu de patrimoine que le cardinal n'avait pu soustraire; qu'il avait eu soin de beaucoup épargner et amasser pendant son exil[3]; mais cela n'est guère vraisemblable, puisqu'il avait alors des dettes à paye, qu'il fit des dépenses à Tournus et éprouva des pertes à Rouen. Quoi qu'il en soit, il est certain au moins que le cardinal ne fut remplacé qu'après sa mort dans ses différentes abbayes[4].

Ainsi, dit Saint-Simon à travers des tirades de colère, le roi « se trouva arrêté par la difficulté des procédures, et cette immunité des cardinaux confirmée par tant d'exemples que les rois n'ont pu franchir, tellement que ceux qui ont voulu se faire justice ne l'ont pu qu'en ayant recours aux voies de fait dont les exemples ne sont pas rares. » Il cite la mort du cardinal de Guise, puis continue: « Les jésuites, de tout temps aux Bouillons, soutinrent sourdement ce danger de tout leur crédit; la politique et la conscience s'unirent à

nuper ad hostes regni defecisset... ab aliquot monachis electionem extorsit. Le cardinal Joseph Emmanuel de la Trémouille venait d'être nommé par le roi à cette abbaye située en France, près de la frontière entre Tournay et Valenciennes (1710). L'élection du cardinal de Bouillon fut rejetée par le pape dans le consistoire du 2 décembre même année (*Gallia christiana* t. 3, ecclesia Tornacensis, abbaye de St Amand, col. 271). La *Gallia christiana*, dans cet article écrit dix ans après la mort du cardinal de Bouillon, l'accuse d'avoir extorqué des suffrages. Mais connaissait-il la précédente nomination ? ou n'était-ce pas encore là une de ces luttes si fréquentes entre l'ancienne liberté des élections et le droit de nomination concédé aux rois par les papes, et que les rois cherchaient souvent à étendre ? le gallicanisme pour être fidèle à ses théories aurait dû se ranger du côté des élections; il se déclarait au contraire toujours dans la pratique en faveur des rois. Saint-Simon reproche ici à Bouillon son « audace de se faire élire abbé de Saint-Amand, par avarice, *contre les* » *bulles du pape* sur la nomination du roi. » *Mémoires*, t. XII, chap. 9, p. 109. La fureur de l'aigre annaliste ne sait ce qu'elle dit. Lorsque le cardinal de la Trémoille eut pour émule le cardinal de Bouillon (*æmulum passus est*), la Trémoille n'avait pas encore ses bulles, comme on le comprend bien par l'article de la *Gallia christiana*.

1 Biog. Michaud art. *Card. de Bouillon*, par Salaberry.

2 Voy *Mémoires*, t. XI, chap. 8, p. 59, chap. 13, p. 176.

3 *Mém.* t. VIII, chap. 29, t. XII, chap. 9, p. 105.

4 *Gallia christiana*, ainsi par le cardinal de Rohan à Arras, 8 juillet — 10 septembre 1715 : à Vicogne par un moine de l'abbaye en février 1716 ; t. 3 col. 392, 468.

ne se pas commettre avec Rome, tellement qu'après tout ce fracas, ce procès même déjà signifié au pape, comme on vient de le voir, tomba de faiblesse, et s'exhala pour ainsi dire par insensible transpiration [1]. » Saint-Simon ne parle pas des lettres du pape qui paraissent ne pas avoir été connues du public. Nous ignorons si elles furent communiquées au parlement. La manière dont s'exprima l'année suivante (1711) l'avocat-général Guillaume-François Joly de Fleury, dans une affaire de résignation qui intéressait le cardinal comme collateur, montre assez dans tous les cas que l'organe de la justice royale, en proclamant le cardinal de Bouillon convaincu des crimes dont il était accusé et par sa lettre au roi, et par sa fuite, et par son défaut de représentation, n'adhérait en aucune manière aux sentiments que le roi avait manifestés au pape et aux promesses qu'il lui avait faites [2]. Le parlement eut soin au reste de le témoigner par ses actes, autant qu'il lui fut possible. Il n'est pas même exact qu'après avoir arrêté le procès, Louis XIV, comme dit le biographe latin, ne tourmenta plus désormais le cardinal de Bouillon. Le parlement, sans opposition et même avec le concours du roi, trouva moyen de le vexer. « Après tant d'éclat, continue Saint-» Simon, on se rabattit à des mortifications plus sensibles que n'eus-» sent peut-être été des procédures sans exécution. » Ces mortifications furent au nombre de quatre : 1° la disgrâce de Baluze ; 2° les armoiries de la famille de la Tour Bouillon effacées dans les édifices religieux, et titre de prince biffé sur les registres publics; 3° la destruction du mausolée de cette famille; 4° les menaces et tentatives de procédures de la part du gouvernement contre son chef le duc du Bouillon qui avortèrent par l'entremise de Daguesseau.

Nous espérons par le récit de ces faits intéresser les lecteurs de l'*Université catholique*. Nous ne l'entamons pas cette fois pour laisser place à un appendice que nous offrons surtout aux personnes sur lesquelles notre article sur les résignations a fait impression.

APPENDICE au neuvième et au présent article.

Le plaidoyer de l'avocat-général Joly de Fleury dans l'affaire bénéficiale concernant le cardinal de Bouillon après sa sortie du royaume est un monument curieux du gallicanisme qu'il est bon

1 *Mem*. t. VIII, chap. 29.

2 Voyez le récit de cette affaire dans l'appendice.

de tirer de la poudre et de l'oubli des in-folio. Voici quelle était l'affaire :

« Messire Jean-Baptiste Colbert, archevêque de Toulouse, était titulaire du prieuré de Leyrac et du prieuré de Rys, tous deux à la collation de l'abbé de Cluny.

« Le 27 juin 1710, » (c'est-à-dire cinq semaines après la retraite du cardinal de Bouillon,) « M. l'archevêque de Toulouse avait passé une procuration pour résigner ces deux bénéfices au sieur abbé de Villacerf, son neveu, moyennant sept mille livres de pension.

« La résignation en avait été admise en cour de Rome, le 7 juillet suivant.

« M. l'archevêque de Toulouse était décédé le 11 du même mois de juillet.

« Dom Martin de la Vigne, religieux de Cluny, gradué nommé sur l'abbé et l'abbaye de Cluny, avait requis les deux bénéfices, et il en avait obtenu des provisions ; le sieur abbé de Villacerf avait formé complainte pour le prieuré de Rys. »

Il y eut une discussion assez longue entre l'avocat du gradué, Me Capon, et celui du résignataire, Me de Blaru. Entre autres moyens, on prétendait, de la part du gradué, que M. l'archevêque de Toulouse n'ayant pas survécu vingt jours, la résignation devenait inutile, suivant la règle établie par le Saint-Siége pour diminuer les résignations, bien moins favorables que les vacances par mort, la dite règle « reçue très-aisément parmi nous, parce qu'elle bornait l'étendue des résignations. »

« Il est vrai, continuait-on, que le pape s'étant accoutumé à y déroger, on a jugé dans la suite que le pape ne pouvait être maître de déroger ou non à sa volonté ; on a décidé que la dérogation devait se suppléer ; mais il y a des cas dans lesquels la dérogation ne peut point se faire, comme dans l'espèce d'un cardinal, qui est collateur ; la disposition de la bulle du Compacte (quoiqu'elle n'ait pas été enregistrée au parlement,) y a été reçue, non pas en entier, mais dans cette clause qui rétablit la règle des vingt jours en faveur des cardinaux, parce qu'en ce point elle diminue le nombre des résignations.

« Le pape ne peut point déroger à la bulle du compact ; il n'y a point dérogé ; il n'a donc pu par une conséquence nécessaire dé-

roger à la règle des vingt jours au préjudice de M. le cardinal de Bouillon collateur. »

On ajoutait que le cardinal de Bouillon n'étant point condamné l'exercice de son droit n'était que suspendu par le décret (de pris corps), qu'ainsi il fallait regarder l'évêque comme conférant à son lieu et place; qu'en supposant même le cardinal dépouillé de ses bénéfices, « il avait un coadjuteur qui avait l'indult. »

L'avocat-général Guillaume-François Joly de Fleury reconnut « que la véritable difficulté de la cause consistait dans le privilége de l'indult des cardinaux;

« Qu'on ne peut douter de cette maxime si commune et en même temps si solide, et qui fait partie de nos libertés, que les bulles de cour de Rome ne peuvent avoir d'effet dans le royaume, si elles ne sont autorisées de lettres-patentes enregistrées en la cour;

« Qu'il faut seulement en exempter celles qui, loin de déroger au droit commun, y sont au contraire conformes; celles où le pape borne l'étendue de son pouvoir au lieu de l'augmenter; » (Ah! le pape borne donc quelquefois l'étendue de son pouvoir! Que devient donc cette attention jalouse à saisir toutes les occasions de l'augmenter?) « qu'alors, dit l'avocat-général, on ne peut douter qu'on ne doive accepter avec joye des bulles qui rétablissent la règle et qui bornent le pouvoir excessif des souverains pontifes. »

(Vous allez voir dans quelques instants comment ces MM. les acceptent avec joie.)

« Ainsi on a agité plusieurs fois la question de savoir si la bulle du compact, qui se trouve accompagnée de lettres-patentes enregistrées seulement au grand conseil, et qui ne l'ont point été en la cour, devait avoir son exécution.

« Et il a été facile de décider que cela dépendait de savoir si cette bulle pouvait être regardée comme une bulle contraire ou conforme au droit commun, comme une bulle qui diminuât ou qui étendît l'autorité du pape;

....

« Qu'il faut convenir qu'on ne peut regarder les résignations en faveur que comme un des abus des plus considérables qui se soient glissés dans la discipline ecclésiastique, puisque c'est rendre le simple possesseur, le simple usufruitier maître d'un bénéfice qui appartient à l'Eglise; c'est autoriser une espèce de simonie dont il faut même une dispense du pape dans les provisions.

C'est pour cela que Mᵉ Charles Dumoulin l'appelle *Jure communi prohibita*, *odiosa et simoniaca*; » (voilà bien le premier article de Daguesseau sur les résignations. On reconnaîtra le second dans ce qui suit :)

« Que, cependant, il faut convenir que, comme le plus souvent le long usage fait introduire des abus *qu'il n'est plus possible de détruire*, celui-ci, établi *depuis tant de siècles*, est devenu un droit commun, et que les résignations en faveur, réprouvées par les anciens canons de l'Église, ont été tolérées dans tous les états, et autorisés par l'Église même. »

(Joly de Fleury parle là exactement dans le sens du second *Mémoire* de Daguesseau, et il emploie les mêmes termes. (Voyez notre 9ᵉ article). Il continue avec autant d'assurance que si l'on n'eût pas résisté à la réforme du pape Clément XI en cette matière :

« Mais que, comme cet usage, quelque fréquent qu'il soit, a toujours un principe abusif, tout ce qui a paru en suspendre ou en diminuer l'effet a été reçu favorablement parmi nous.

» Ainsi, quoique les règles de chancellerie romaine n'aient aucune autorité dans le royaume, celle des vingt jours, qui veut que les résignations ne soient point valables lorsqu'elles auront été faites par un malade, s'il n'a survécu vingt jours depuis l'admission en cour de Rome; cette règle, qui diminue l'effet des résignations, et qui borne, par conséquent, le pouvoir du pape, a été reçue très favorablement dans notre usage. »

L'avocat général regrette ensuite qu'après avoir reçu si favorablement la règle, on ait admis, en France, « avec autant de facilité la dérogation ; » mais il ajoute aussitôt « qu'il n'est plus temps de parler du mal, » puisque les dérogations sont devenues de droit commun, et qu'il y a eu même plusieurs arrêts qui ont jugé qu'il y avait abus, lorsque la dérogation ne se trouvait pas dans les provisions ;

« Qu'en effet, dès que le mal était venu à ce point d'autoriser les dérogations, qu'on ne pouvait plus le détruire dans son principe, il a fallu, du moins, en diminuer les effets. »—Est-ce à la manière proposée par Clément XI ? Non, non. Écoutez : d'admettre la clause et d'admettre en même temps la dérogation à la volonté du pape, c'eût été laisser à la cour de Rome de favoriser les résignations qu'elle eût jugé à propos, de faire réussir les unes, et *d'empêcher les autres d'avoir effet.* » (L'aveu, fait en pleine audience, est

naïf, ou plutôt audacieux.) « De s'attribuer *des droits nouveaux* pour déroger, et de mettre les dérogations *à tel prix que la cour de Rome aurait voulu* : c'est ce qui ne pouvait s'autoriser, puisque nous ne reconnaissons le pape que comme collateur nécessaire, surtout dans les résignations. »

En d'autres termes, le moyen de diminuer les effets du mal produit par les résignations est d'empêcher le Saint-Siége d'y porter remède, par la raison que nos libertés (ce palladium de l'ancienne discipline) y mettent obstacle. Voilà le raisonnement dans toute sa force, qui embarrasse toutefois un peu l'orateur :

« Que ce mal, dit-il, eût été cependant inévitable, s'il n'y avait pas eu de règle fixe et certaine ;

« Qu'il eût été à désirer que l'on eût pu rétablir la règle des vingt jours, sans aucune exception ; *ne pouvant y réussir*, » (Eh ! quels efforts avez-vous donc faits pour cela ?) « il a semblé que c'était un moindre mal *de la détruire tout-à-fait* par la dérogation qui doit être ou se suppléer dans les provisions. »

Voilà qui est plaisant ! Cette règle si excellente pour restreindre les odieuses résignations, cette règle reçue avec tant de joie qu'on l'affranchit du *visa* parlementaire, on s'accommode comme d'un moindre mal de la détruire tout-à-fait, parce qu'elle était tant soit peu gênante. Avais-je raison, lecteur, de dire que les parlementaires tenaient beaucoup aux résignations ? Ces messieurs voulaient en même temps se donner des airs de vertu et d'exacte discipline, en rejetant les relâchements sur le siége apostolique ; et ils lui jetaient ouvertement la honte et la servitude ;

« Que par là la cour de Rome n'a plus de choix, le pape est obligé d'ametttre indistinctement toutes les résignations et ne peut exiger aucuns droits de l'un plus que de l'autre. » Il cite un arrêt du 24 février 1620.

A ce dernier soupçon on se demande si ce sont des enfants qui parlent de leur père, et du vicaire de Jésus-Christ, source de toute justice.

Enfin il conclut que la dérogation serait abusive si elle se trouvait dans les provisions dès que le bénéfice est à la collation d'un cardinal ; il cite à l'appui un arrêt récent concernant le cardinal de Noailles.

Il regarde donc comme « certain que le pape ne pouvait déroger à la règle des vingt jours au préjudice de M. le cardinal de Bouillon. » Ainsi voilà le pape qui a tort, c'est l'essentiel. « Mais, ajoute-

t-il, M. le cardinal de Bouillon pouvait-il se plaindre depuis son absence ? » Le cardinal de Bouillon aura tort à son tour, et peut-être le pape aura-t-il raison. Avant d'analyser la seconde partie du plaidoyer, qu'il nous soit permis de profiter de l'occasion qui nous est offerte, et qui ne se représenterait plus, de compléter notre neuvième article sur les résignations par quelques nouveaux documents recueillis depuis l'impression.

Nos lecteurs se souviennent du bon mouvement de Daguesseau nouvellement procureur général, qui fut comprimé par l'influence parlementaire. Lorsqu'il remplissait les fonctions d'avocat général, il avait pris la parole dans quelques affaires de résignations, et il avait suivi les idées reçues dans la jurisprudence du parlement : ainsi par exemple (1er mars 1696) il contestait au pape le droit d'admettre une résignation sans admettre en même temps la pension, « le pape étant collateur nécessaire, suivant les *privilèges* et libertés de l'Église gallicane qui supposent toutes les résignations » admises de l'arrivée du courrier. » L'arrêt fut conforme à ses conclusions. Ainsi encore il soutint contre les réclamations d'un dévolutaire une résignation refusée à Rome et maintenue par un arrêt du Grand Conseil rendu sur les conclusions des gens du roi, lequel ordonnait que le refus étant injuste vaudrait titre au résignataire [1]. C'était le sieur Caillot, archidiacre à l'église cathédrale d'Avranches, auquel l'évêque de cette ville avait résigné un prieuré. Les causes du refus du Saint-Siége n'étaient pas exprimées : « on pensa qu'il provenait de ce que l'évêque d'Avranches avait été de l'Assemblée du clergé en 1682. » Et la Cour décida conformément aux conclusions de Daguesseau (24 mai 1696).

Enfin la question qui fait l'objet des deux mémoires de Daguesseau analysés dans notre 9e article était déjà pendante sous le pontificat d'Innocent XII. Deux mois avant sa nomination à la place de procureur général, intervint un arrêt du parlement (9 août 1700) sur les conclusions du procureur général, par lequel un résignataire fut maintenu en possession d'une cure sans certificat de l'évê-

1 En s'appuyant sur l'article 47 des libertés, Durand de Maillane dit dans la seconde moitié du dix-huitième siècle : « C'est un des articles de nos libertés » que le refus injuste de la part du pape vaut titre, et le refus est injuste dans toutes les occasions où le pape est collateur forcé. » *Dictionnaire de droit canonique*, Lyon 1770, mot résignation, § 2, n° 4, t. 4, p. 387, col. 4.

que diocésain, sur le simple certificat du banquier que le courrier était arrivé en cour de Rome [1].

Quatre ans plus tard (et sans doute postérieurement aux deux mémoires de Daguesseau), on trouve un arrêt intéressant, parce qu'il établit à la fois la fermeté du pape Clément XI à soutenir sa réforme et l'opiniâtre résistance du Parlement. Voici l'affaire en deux mots :

Mariau, prêtre du diocèse de Tours, n'avait pu obtenir (31 mai 1701) des officiers de cour de Rome des provisions d'une cure du même diocèse que l'ancien curé lui avait résignée.

Le résignant étant mort dans un mois des gradués, M. l'archevêque de Tours, conféra cette cure à Jacques Regnault qui en prit possession.

Deux arrêts tentèrent de donner gain de cause à Mariau ; mais il fallait pour cela que l'archevêque de Tours, devant lequel il était renvoyé, voulût l'accepter. Les efforts du parlement se brisèrent contre un acte de refus de l'archevêque. Sur l'appel comme d'abus, l'avocat général Joseph-Omer Joly de Fleury ne put donc conclure qu'il y eût abus de la part du prélat dans cet acte de juridiction volontaire, sauf à Mariau à se pourvoir devant l'archevêque de Lyon, primat.

Sur ces motifs intervint l'arrêt conforme du 7 février 1704 (prononçant M. le premier président de Harlay), qui déclara que de la part de l'archevêque, il n'y avait abus et maintint Régnault en possession, sans préjudice à Mariau à se pourvoir par appel simple, etc.

En abandonnant l'ancienne jurisprudence par laquelle dans ce cas le parlement ordonnait à l'évêque diocésain de donner des provisions censées expédiées du jour que la date aurait été retenue à Rome par le résignataire ou par le résignant, jurisprudence dont Héricourt a prétendu depuis néanmoins faire une règle dans son livre de *lois ecclésiastiques* [2], cet arrêt mérite des louanges et prouve que l'union des évêques avec le Saint-Siége fait leur force. Mais ce même arrêt commence ainsi : « La cour en tant que touche » l'appel comme d'abus interjeté du refus des officiers de cour de

1 *Journal des audiences*, édition de 1757, t. IV, liv. XI, année 1696, ch. 12, 18, p. 630 à 633 ; 643 à 646 ; liv. XV, année 1700, chap. 10, p. 843 à 845. — Ce volume est de Nicolas Nupied, avocat au parlement.

2 Deuxième part. chap. XIV, no 5, p. 556, col. 1 de l'édition de 1771.

» Rome, dit qu'il y a abus. » Ainsi le pape avait tort alors même que l'archevêque de Tours avait donné au prêtre Mariau « un acte de refus fondé sur son peu de capacité et sa mauvaise conduite. » Je le demande, Messieurs du parlement auraient-ils voulu, auraient-ils pu gouverner la société civile avec de pareils errements, qu'en prônant l'exacte discipline, ils imposaient à la société religieuse.

Suivent les réflexions du jurisconsulte auteur du recueil :

« Autrefois quand un évêque avait refusé d'accorder un *visa* sur
» une résignation, dans pareil cas que celui-ci, le parlement ordon-
» nait qu'un autre évêque eût à en donner; après plusieurs refus
» il renvoyait au chancelier de l'Université.

« Voyez les libertés de l'Eglise gallicane [1].

« Une des maximes du royaume la plus constante est que le
» pape ne peut refuser des provisions sur des résignations en faveur
» à ceux qui le demandent du jour de l'arrivée du courrier.

« *Vide* sur ce sujet les libertés de l'Eglise gallicane [2].

(Ce que je vois, c'est qu'au moyen de ces libertés certaines gens, portant le nom de catholiques, prétendaient faire du pape à leur profit un instrument de fâcheux abus pour en faire retomber ensuite tout l'odieux sur *la cour de Rome.*)

L'arrêtiste continue :

« On sçait les difficultés survenues à ce sujet sur la fin du pon-
» tificat d'Innocent XII, qui faisait refuser toutes signatures de
» cour de Rome, si les impétrants n'avoient des attestations de vie
» et de mœurs de l'ordinaire.

« Le pape Clément XI en accordoit sur les résignations des béné-
» fices simples; mais il exigeait des attestations de vie et mœurs,
» pour les résignations des bénéfices ayant charge d'âmes, tempé-
» rament inutile qui donne également atteinte à la règle qui doit
» être inviolable, et de laquelle personne ne peut et ne doit s'é-
» carter suivant les maximes du royaume [3]. »

Voilà une attestation non suspecte de la volonté bien arrêtée de Clément XI d'opérer la réforme. *Il exigeait des attestations.* Il

1 C'est l'art. 47, un des plus outrageants pour le Saint-Siége. Voyez cet article et le commentaire de M. Guillemin, *Memorandum*, p. 163, 164.

2 Même article.

3 *Journal des audiences*, t. VI de la 1re édition, 1736, ou t. V de la seconde, 1757, 1e partie, liv. 4, année 1704, chap. 2, p. 428. 429. Ce volume est aussi de Nupied.

lutta donc autant qu'il lui fut possible contre les obstacles. Répétons l'éloge que Fénelon a fait de ce saint pape : *Quid jam non præstaret ad revocandos aureos nascentis Ecclesiæ dies, nisi obstarent luctuosissima hæc belli tempora*[1]! D'après la note du *journal des Audiences*, il paraît évident que la réforme, toute contrariée qu'elle fût, dura un certain temps, en dépit des *maximes du royaume*. Mais le silence des *Mémoires* du clergé et de tous les auteurs de droit canonique du dix-huitième siècle, tels que d'Héricourt, Brillon, Richard Durand de Maillane, Denizart, qui ont écrit longuement sur les résignations, et parmi les formalités exigées du résignataire ne mentionnent nullement la nécessité de l'attestation de vie et de mœurs, tout au contraire déclarent le pape collateur forcé, nous porte à reconnaître que la réforme ne put triompher de l'opposition parlementaire au milieu de la licence du dix-huitième siècle. Cependant le gouvernement, quelques années après la mort de Louis XIV, comprit un moment l'utilité de cette réforme, et dans les derniers jours de la régence de Philippe d'Orléans (Daguesseau chancelier était alors en exil), il se l'appropria au moins pour une province, où apparemment, le ministère n'avait pas à redouter la résistance gallicane. La déclaration du 19 janvier 1723, enregistrée au parlement de Metz, porte : « Nous ordonnons qu'à l'avenir aucun résignataire de bénéfices dépendant des évêchez de Metz, » Toul et Verdun, dont la nomination nous appartient en vertu de » l'indult du pape Clément IX[2], ne pourra être admis à en prendre possession ni à prêter le serment nécessaire à cet effet en » notre dite cour de parlement à Metz, qu'après avoir obtenu de » nouvelles lettres d'attache sur les provisions desdits bénéfices, » expédiées sur les dites résignations ; lesquelles lettres ne seront » accordées qu'en rapportant par les résignataires des certificats » des évêques ou leurs grands vicaires, de leurs doctrine et » mœurs, et pareils certificats de l'intendant de Metz, de leur » fidélité et attachement à notre service, et n'auront d'effet qu'après avoir été registrées en la dite cour du parlement de Metz et

1 *De summi pontificis auctoritate*, cap. 41. La suite du passage montre qu'il a été écrit avant 1709.

2 Accordé à Louis XIV et à ses successeurs, 24 mars 1668, registré au Grand conseil, le 25 janvier 1670 (Denizart, art. Patronage royal, n° 16, 17, 18, t. 3, p. 58 col. 1).

» que les impétrants n'y aient prêté le serment accoutumé [1] »

Par cette loi que prétend le gouvernement? Recueillir contre la simonie qui commence à déborder tous les avantages de la réforme pontificale, en mettant le souverain pontife à néant, comme le soliveau de la fable, ou comme un roi *constitutionnel* qui prendrait cette forme de gouvernement dans le sens de la maxime; *le roi règne et ne gouverne pas*, mais en lui laissant néanmoins la responsabilité de ses signatures. Le nouvel usage est utile;mais ne pouvons-nous pas aussi bien que le Pape nous charger de le mettre en pratique? Nous avons bien transformé en ordonnances ce qui nous a convenu de la réforme de la discipline ecclésiastique par le concile général de Trente. Le Pape commencera donc par accorder la résignation: *date prise, grâce accordée*; c'est la maxime inviolable du royaume très-chrétien [2]. A nous ensuite il appartiendra d'examiner si le résignataire peut profiter des provisions obtenues. Ce sera à nous qu'il présentera ses certificats. Mais remarquez-vous cette clause de la fin? nos lettres d'attache n'auront d'effet qu'après l'enregistrement. Quand on veut trop faire les maîtres vis-à-vis du Saint Siége, on trouve ses maîtres aussi chez soi. Daguesseau éprouvera rudement cette peine du talion. La royauté gallicane l'a terriblement éprouvée depuis les mutineries bouffonnes du parlement sous Louis XV jusqu'à l'échafaud de Louis XVI.

Ce semblant de réforme, et ici on peut le dire, ce *tempérament inutile*, n'était d'ailleurs édicté que pour une petite partie du royaume. Les inconvéniens s'accrurent, les procès de résignations étaient de plus en plus nombreux. En 1737, 14 février, intervint l'ordonnance dont nous avons parlé dans notre neuvième article, laquelle multiplia, non pas les *publications*, comme on l'a imprimé [3],

1 Brillon, *Jurisprudence universelle*, t. v, 1727, mot Résignation p. 922, col. 2.

2 Voyez l'intitulé de l'art. 17 des *Libertés* et le commentaire de M. Guillemin.

3 9e article, 55e livraison, juillet 1850, p. 60, avant dernière ligne du 2e alinéa. Parmi les autres fautes de typographie, nous tenons à rectifier celle-ci dans le 10e article 56e livraison, août 1850, p. 154, 5e ligne du 2e alinéa, au lieu de : la *féodalité* au prince des apôtres, lisez : la *fidelité* au prince des apôtres.

mais les précautions pour éviter les fraudes. Cette ordonnance ne reproduisit pas la disposition de la déclaration de 1723.

Après cette digression, qui nous a paru un utile complément de notre neuvième article, nous revenons au plaidoyer de l'avocat général Guillaume-François Joly de Fleury, concernant le cardinal de Bouillon.

La seconde partie de ce plaidoyer a pour objet d'arriver à cette conclusion définitive que le pape avait pu déroger à la règle des vingt jours dans les provisions, par la raison que le véritable collateur n'était pas le cardinal de Bouillon, mais l'archevêque de Toulouse, qu'ainsi il n'y avait *nul doute* à maintenir l'abbé Villacerf dans la possession du prieuré de Rys.

Il avoue « qu'il paraît à la vérité extraordinaire de se servir de ces » principes pour favoriser une résignation qui portait en général » un caractère peu favorable, et pour étendre le pouvoir du pape, » qu'il semble qu'on devrait saisir l'occasion de faire valoir la » règle des vingt jours, MAIS QU'IL EN COUTERAIT TROP; puisqu'il » aurait fallu supposer que l'évêque conférait comme étant aux » droits de l'abbé de Cluny, maxime trop contraire aux véritables » principes pour être autorisée. »

Pour établir que le pape a pu déroger à la règle des vingt jours, il s'efforce donc de prouver qu'à la date des provisions le cardinal n'était plus collateur, non pas précisément en vertu du décret de prise de corps qui ne fait que suspendre le droit de collation (c'est l'événement de l'accusation qui décide si l'accusé a pu conférer), ni en vertu de la déclaration du 7 juillet 1710 qui ne le privait pas des bénéfices étant à sa collation, mais l'en supposait privé par sa sortie du royaume sans permission. Pourquoi le cardinal n'était-il pas collateur? par le fait de sa fuite hors du royaume, de sa lettre au roi et de son défaut de représentation dans les délais fixés par la loi.

« Quoique M. le cardinal de Bouillon, dit l'avocat général, » n'eût qu'un décret contre lui, il devait être regardé comme » convaincu des crimes dont il était accusé, son absence seule » était un crime, telle est la disposition de l'édit de 1669, qui » fait défense aux sujets du Roi de sortir du royaume sans sa » permission, à peine de confiscation de corps et de biens, telles » sont les dispositions de tous les édits postérieurs [1]. » La ques-

1 Il est à remarquer que Joly de Fleury n'invoque pas l'article 13 des liber-

tion qu'on n'examinait pas était toujours de savoir si le cardinal était sujet du roi.

« Or, continue l'organe du ministère public, la lettre du cardi- » nal de Bouillon au roy, et le défaut de sa représentation porte » avec soi la conviction du crime, puisqu'il porte la conviction » de l'absence et de la sortie du royaume. »

L'avocat général prétend que dans de pareilles circonstances un jugement sans doute est nécessaire pour faire exécuter même par contumace une peine capitale, mais que pour la confiscation de biens, sans qu'il soit besoin de jugement, « le moment de » l'absence en est l'époque, le décret signifié, les delays expirés » sans représentation en sont la conviction ; qu'on peut aller plus » loin, et dire que le décret même est inutile, la seule prise de » possession des biens sans que l'accusé réclame *est une preuve de* » *son crime* et de son absence ; ..... qu'étant donc mort civilement » du jour de son absence, il était privé de ses biens et de ses béné- » fices. » Si à l'époque des provisions il n'avait plus de droit, il ne pouvait donc empêcher la dérogation à la règle des vingt jours.

D'après ce système, il dépendait du pouvoir séculier de priver du droit de collation même un cardinal. Et quant à de tels principes de droit criminel c'est à faire hausser les épaules.

On faisait, continue Joly de Fleury, une autre objection qui était de dire que M. le cardinal de Bouillon avait un coadjuteur. L'avocat général répond que ce coadjuteur n'avait pas été mis en possession.

conclut que le cardinal s'étant privé du droit de cité, et en conséquence n'ayant plus de droit, « le gradué était gradué sur » le collateur ordinaire et ne pouvait tirer avantage du droit du » cardinal. »

La grand'Chambre rendit un arrêt conforme le 19 juin 1711 [1].

ALGAR GRIVEAU de Vannes.

tés : « Les prélats de l'Eglise gallicane, encore qu'ils soient mandez par le pape » pour quelque cause que ce soit, ne peuvent sortir du royaume sans comman- » dement ou licence et congé du roy. » On le réservait apparemment pour les occasions où le pape aurait mandé ainsi les évêques. Voyez le beau commentaire de M. Guillemin sur cet article empreint du plus scandaleux despotisme. Si la royauté doit se rétablir en France, que ce ne soit pas avec de pareilles lois comme a fait l'empire. Mieux vaudrait pour l'Eglise la république, même persécutrice : car l'Eglise sort vivifiée des persécutions, et le despotisme l'étouffe dans les pays où il s'appesantit sur elle.

1 *Journal des audiences*, 2e édit. t. VI, liv. 1, ch. 25, année 1711, p. 127 à 135.

Enseignement.

DE L'ÉDUCATION;

PAR Mgr DUPANLOUP, évêque d'Orléans.

2e ARTICLE [1].

Nous reprenons, et nous achevons aujourd'hui, le compte-rendu de l'ouvrage de Mgr l'évêque d'Orléans sur l'*Éducation*, qui s'est trouvé interrompu plus longtemps que nous n'aurions voulu.

Nous serons sobre de réflexions; ce que nous avons en vue est de faire participer les lecteurs de l'*Université catholique* aux méditations de Mgr Dupanloup sur l'éducation de la jeunesse, ou plutôt aux enseignements inspirés par une longue expérience qu'il a consignés dans son livre. — C'est donc l'analyse que nous en devons faire; analyse trop rapide, qui ne fera qu'effleurer le sujet, et qui, surtout, sera bien insuffisante pour suppléer la lecture même de l'ouvrage, mais qui, pourtant, en donnera une légère idée, et suggérera peut-être un plus vif désir de le connaître à fond.

Le premier volume, le seul qui ait paru jusqu'ici, est divisé en cinq livres. — Le premier traite *de l'éducation en général*; — le deuxième, *de l'enfant, et du respect qui est dû à la dignité de sa nature*; — le troisième, *des moyens d'éducation*; — le quatrième, *de l'enfant, et du respect qui est dû à la liberté de sa nature*; — le cinquième, *des diverses sortes d'éducation*.

On voit de suite, en présence de ces simples intitulés, combien l'ouvrage diffère de la plupart de ceux qui ont été publiés jusqu'à présent sur la même matière. — On s'aperçoit combien l'auteur prend son sujet de haut, et combien, en même temps, il pénètre profondément dans ses entrailles.

La nature de l'enfant, il la sonde dans toutes ses parties, il en découvre les replis, les mystères, et aussi les différences si multipliées dans les divers individus. Lorsqu'il s'agit de peindre l'enfance avec tous ses charmes, avec tous les trésors que la nature, ou pour parler une langue plus chrétienne, que Dieu a répandus en elle, l'âme de l'auteur se dilate dans une sorte d'enthousiasme; mais, d'une autre part, l'on sent ce qui se passe en lui de douloureux, et l'on participe à la souffrance morale qu'il éprouve, quand il se trouve

[1] Voir le 1 article au n° 55, t. xxxx, p. 66.

obligé de décrire une de ces natures faussées par la mauvaise éducation qui, loin de corriger les penchants vicieux, les a laissés se développer sans obstacle, favorisant même, au moins indirectement, ce funeste développement.

Nous citerons pour exemple deux passages extraits, l'un du chapitre 2e, l'autre du chapitre 3e du IIe livre.

« Je me suis souvent demandé, dit Mgr Dupanloup : D'où vient » le charme inexprimable de l'enfance et de la jeunesse ? Pourquoi » ce premier âge de la vie a-t-il je ne sais quelle grâce qui charme, » qui attendrit, qui ne lasse jamais? Un ami, que je vénère, me ré- » pondit un jour : Sans doute, l'enfance c'est la simplicité, c'est la » candeur, c'est l'innocence; mais ce qui ajoute à tout cela un » charme indéfinissable et invincible..., le voici : L'enfant, c'est » l'espérance ; sans doute, il est la joie du présent ; mais il est » surtout l'espérance de l'avenir! Les divines écritures ont ici » prodigué les plus gracieuses images :

» L'enfant, c'est un tendre rejeton, une faible plante, il est vrai, » mais qui sera peut-être, un jour, un grand arbre chargé de tous » les fruits de la vertu, et projetant au loin son ombre glorieuse.

» C'est une fleur prête à éclore et qui promet un riche épanouis- » sement. Si elle paraît déjà si belle à sa première heure, que » sera-ce un jour, lorsque, parée de tous les charmes et embellie » de tous les dons des cieux, elle s'élèvera pour orner la terre?

» L'enfant, c'est encore un faible ruisseau, une source nais- » sante ; mais il deviendra peut-être un fleuve majestueux. L'in- » stituteur est cet habile fontainier, dont parlent les saints Livres ; » sa main dirige ces eaux dociles, les incline où il lui plaît et ne » permet pas que jamais des eaux étrangères, impures ou amères, » viennent troubler leur cours.

» Oui : l'enfant, c'est l'espérance, l'espérance du ciel même ; » car c'est l'héritier des palmes éternelles; l'objet des complai- » sances de Dieu, le frère et l'ami des anges!

» C'est l'espérance de la terre, dont il est déjà la richesse et » le trésor, dont il sera un jour la force et la gloire. C'est l'espérance » de la patrie et de l'humanité tout entière, qui se renouvellent et » se rajeunissent en lui. C'est ici-bas, surtout, l'espérance de la » famille, dont il fait déjà la joie et les délices, dont il sera un jour » la couronne et l'honneur.

» Aimable créature! Sa première apparition dans le monde, son

» premier sourire, son premier regard est un signe de paix, un » présage de sérénité pour tous : voyez-le ; il n'y a pas un nuage » sur ce front : il ignore le passé, il sourit au présent ; il s'élance » vers l'avenir, et semble y transporter tout le monde avec lui .....

» Certes, plus j'y réfléchis, et je le redirai, au risque de me » répéter, moins je m'étonne que le fils de Dieu, dans son passage » sur la terre, ait aimé les enfants et mis sa joie à les bénir : Jésus-» Christ aimait les hommes et il les bénissait tous en bénissant » l'enfance, qui est l'espérance de la grande famille humaine. Qui » ne connaît les scènes évangéliques ? Notre Seigneur parcourait » les villes et les bourgades en faisant le bien et guérissant les » malades. Les mères, toujours si habiles à deviner les cœurs dignes » d'elles, accouraient sur ses pas et lui amenaient leurs petits enfants, » lui demandant de les bénir. Les enfants et les mères étaient en si » grand nombre, que les apôtres, importunés, s'en plaignaient et » voulaient les éloigner. Mais le divin maître ordonnait qu'on leur » fît place : *Laissez venir à moi les petits enfants*, disait-il, *le » royaume des cieux est pour ceux qui leur ressemblent.* Puis, » prenant ces petits enfants, il imposait ses mains sur leurs fronts, » il les bénissait avec tendresse, il les pressait contre son cœur, et » il répétait : *Laissez venir à moi les petits enfants, le royaume des » cieux est pour ceux qui leur ressemblent.*

» C'était tout : le prix de la vie éternelle était révélé : la » nécessité d'une régénération et d'une nouvelle innocence étai » proclamée ; et désormais les portes du royaume des cieux de-» vaient demeurer fermées à quiconque refuserait de descendre » jusqu'à cet âge ......

» Avant de se donner pour le maître et le sauveur du monde, » il lui plût de se révéler sous un aspect plus touchant et sous un » nom plus doux : on y sentait bien la grandeur et la puissance » du roi des cieux ; mais c'était surtout un père tendre ; on y sen-» tait avant tout son amour ; et lorsqu'il dit : *laissez venir à moi » les petits enfants, le royaume du ciel est pour ceux qui leur » ressemblent* . . . . . . les pères et les mères attendris se proster-» nèrent à ses pieds et l'adorèrent !

» Ah ! je comprends pourquoi les prophètes ont exalté par de si » magnifiques louanges la gloire des patriarches, et le noble » orgueil de la fécondité maternelle ! Volontiers, en achevant ces

» lignes, je m'écrierai avec eux et redirai l'exclamation évangéli-
» que : heureuses les mères dont les entrailles saintement fécondes
» ont donné à la terre et au ciel des enfants nombreux ! heureuses
» les mamelles qui les ont allaités! Jamais une mère ne mit de plus
» nobles joyaux sur son cœur, jamais plus belle couronne ne cei-
» gnit son front glorieux ! »

Jamais, ajoutons-nous à notre tour, jamais n'a été plus dignement louée la grande et sainte destinée de la mère chrétienne !.... Jamais l'enfance n'a été exaltée par de plus belles et de plus touchantes paroles; jamais présentée aux regards des hommes entourée d'une plus gracieuse auréole.

Mais comme le tableau devient différent, comme le pinceau qui le trace s'est imprégné de couleurs bien opposées, quand cette même enfance nous est montrée, gâtée par le vice de son éducation.

« On rit quelquefois en parlant des enfants gâtés; je n'en ai
» jamais ri : jamais la vue d'un enfant gâté n'a pu m'arracher un
» sourire. Rien n'est moins plaisant. C'est pour moi quelque chose
» d'effroyable : effroyable dans le présent, effroyable dans l'avenir.

» La justice et la vérité percent souvent jusque dans la légèreté
» même des paroles du monde : c'est un enfant *terrible*, dit-on
» quelquefois avec une agréable insouciance, ou même avec une
» certaine satisfaction de vanité. Oui, *terrible*, et plus qu'on ne le
» voudra quelque jour ! car c'est bien de l'enfant gâté qu'on peut
» redire la parole des saintes écritures : *Le lionceau deviendra lion,*
» *et il apprendra un jour à dévorer les hommes*[1].

» Il y a bien des manières de gâter un enfant : on gâte son esprit
» par l'exagération inconsidérée des louanges.

» On gâte son caractère en lui laissant faire toutes ses volontés;
» on gâte son cœur en s'occupant de lui à l'excès, en l'adorant, en
» l'idolâtrant.

» Toutes ces manières de gâter les enfants, cet art si triste de
» dépraver un âge qui est l'espérance de la vie entière, peut se
» réduire au développement des deux funestes principes, sources
» de toute perversité humaine ; la mollesse et l'orgueil. »

Passant à ce qu'il appelle les moyens nécessaires d'éducation, l'illustre auteur les résume sous ces quatre titres ; la religion, la discipline, l'instruction et les soins physiques, et il les traite successivement.

[1] Ezéchiel, XIX, 6.

Le grand mal de notre époque, en fait *d'éducation*, est de ne pas se douter du sens de ce mot... Oui, aujourd'hui (qu'on nous permette cette contradiction dans l'expression), aujourd'hui il n'y a pas *d'éducation* dans *l'éducation* de l'enfance et de la jeunesse : on ne s'occupe que de donner de l'instruction.. ; et ce n'est pas le lieu d'examiner jusqu'à quel point on y réussit. — Mgr Dupanloup veut attaquer ce mal ; il le fait dans un chapitre dont l'esprit s'annonce par son intitulé qui porte : *qu'il ne faut pas sacrifier l'éducation à l'instruction*.

Ne craignons pas que l'écrivain tombe dans un autre excès : une intelligence si éclairée sait combattre un mal sans tomber dans un autre. Loin de lui la pensée de refuser à l'instruction la place qui lui appartient ; à Dieu ne plaise... car « il estime à si haut prix *l'in-*
» *struction* ; sa valeur est si grande, son action si forte, ses détails si
» importants, qu'il a cru devoir y consacrer un volume entier,
» dans lequel il essaie de dire comment elle est et doit être le
» moyen de l'éducation intellectuelle, dans lequel aussi il déplore
» les tristes abaissements que l'instruction subit en France depuis
» 50 années....

» Mais ici, il vient traiter un autre côté de la question : il veut
» examiner comment *l'instruction* parmi nous, est devenue un
» *moyen* auquel souvent on sacrifie tout, l'éducation morale et
» religieuse et l'éducation intellectuelle elle-même : il veut exami-
» ner comment et pourquoi on a mis l'instruction au dessus de
» tout et avant tout. »

Il faut suivre, dans tout le chapitre 4e du 3e livre, le développement de cette appréciation, et voir la manière dont il y est établi que, depuis 50 ans, parmi nous, on a mis *l'instruction* à la place de *l'éducation*. Là se trouve rappelé cet aveu si remarquable que faisait, il y a peu d'années, un ministre de l'instruction publique, dans un rapport officiel, et *qui*, comme le dit Mgr d'Orléans, *suffirait seul pour convaincre les plus incrédules* et pour *justifier aussi toutes les réclamations des pères de famille.*

Le Ministre déclare :

« Qu'à l'égard de l'éducation, dans les meilleurs colléges, les
» efforts, même les plus éclairés et les plus soutenus, n'ont qu'une
» puissance bornée : que ce n'est pas le collége, mais la famille
» qui commence l'éducation, que c'est la société qui l'achève. »

A l'appui de ce qui précède, on lit encore cette réflexion, et la citation qui la suit :

« C'est ce qui touchait l'âme d'un des membres les plus hono-
» rables de l'Université, lorsqu'il s'écriait avec un sentiment de
» profonde amertume :

« Nous ne faisons pas plus *des citoyens que des dévots* dans nos
» colléges ! Que faisons-nous donc ? Nous instruisons, *nous n'élevons*
» *pas* ; nous cultivons et développons l'esprit, *mais non le cœur* ! »
(M. SAINT MARC-GIRARDIN.)

Après avoir, dans le 4e livre, traité *de l'enfant et du respect qui est dû à la liberté de la nature,* et fait entrer dans ce sujet la grande question de la vocation et du choix d'un état pour chacun, en développant ces trois vérités, à savoir que :

1° Nul n'est ici bas pour ne rien faire : donc, il y a un travail, un ordre de fonctions quelconques, un état pour chacun ;

2° Rien ici bas ne se fait à l'aventure : la Providence y gouverne tout, les plus petites choses, et à plus forte raison les plus grandes : donc il y a pour chacun et pour chaque état une vocation de Dieu ;

3° Enfin l'éducation doit préparer chacun à son état, à sa vocation : c'est la conséquence de ce qui précède : après, disons-nous, le développement de ces propositions importantes, le savant prélat arrive au 5e livre qui clôt ce premier volume, et dans lequel il passe en revue, en une suite de chapitres pleins d'un intérêt pratique et d'application, les différentes sortes d'éducations qui se partagent la société et que doivent recevoir les enfants, suivant les positions diverses où ils se trouvent placés.

Voulant embrasser son sujet tout entier, il n'a pas cru devoir reculer devant celles de ces éducations qui, par leur nature, devaient être, ce semble, moins familières aux études et aux méditations d'une vie sacerdotale.—Mais, s'inspirant du génie de Bossuet qu'il appelle à son aide, dès l'entrée en matière, par une magnifique citation sur l'intelligence de l'homme s'emparant en quelque sorte de la nature par l'art et l'industrie pour l'appliquer à ses usages, il parcourt successivement l'éducation industrielle, commerciale, artistique ; puis il s'arrête, pendant trois chapitres, sur cette éducation précieuse à la religion, si chère à l'Eglise, et qui aujourd'hui es pour la France, une question de vie ou de mort : l'éducation du peuple.

Les petits séminaires ne pouvaient manquer d'avoir une large place dans un ouvrage sur l'éducation écrit par un évêque, mais surtout quand cet évêque était Mgr Dupanloup. On sait en effet qu'une grande partie des souvenirs de sa vie sacerdotale s'y rattache;

et en le lisant, on devine sans peine à quel point ces souvenirs lui sont chers. — Faut-il dès lors s'étonner si le supérieur de petit séminaire vit toujours sous la mitre épiscopale ; s'il continue, aux rives de la Loire, ces études sur l'éducation commencées et poursuivies tant d'années aux bords de la Seine, au profit des enfants du sanctuaire groupés autour de lui sous les beaux ombrages de St.-Mesmin, ou plutôt au profit de nous tous, de la société tout entière pour laquelle il en consigne le fruit dans ses écrits.

Le dernier chapitre de l'ouvrage est intitulé : *De l'Éducation nationale*. — L'éducation nationale ! Quel abus n'a-t-on pas fait de ce mot depuis soixante ans ! Que de propositions absurdes et ridicules, que d'idées odieuses, et parfois atroces, ont été émises à son occasion, depuis que la Constituante eût entendu, à la séance du 17 septembre 1791, la lecture du fameux plan d'éducation nationale présenté par M. de Talleyrand, jusqu'à la fin de la république. — On dirait, quand on lit l'histoire de cette triste époque, que ce mot *éducation nationale*, devenu de style alors, ait porté malheur à tous les projets auxquels il était accolé, et dont aucun, en effet, n'a vécu ; ils furent nombreux, cependant, si nous en croyons le résumé malicieusement spirituel qu'un écrivain en faisait, à peu près en ces termes :

« Talleyrand et Condorcet offrirent, l'un à l'Assemblée constituante, l'autre à l'Assemblée législative, un plan *d'éducation nationale*. Lepelletier et Robespierre présentèrent à la Convention leur plan d'éducation nationale ; Lakanal proposa le sien ; Dupuis apporta ses vues sur un plan d'éducation nationale. Daunou proposa, et la Convention décreta son plan d'éducation nationale ; Roger Martin proposa le sien, ainsi que Luminais. Il y eut encore bien d'autres plans d'éducation nationale proposés sous la Convention et le Directoire.... Après la chute de celui-ci, Chaptal proposa un plan d'éducation nationale ; Lucien Bonaparte présenta le sien ; Fourcroy proposa, et le corps législatif décreta un plan d'éducation nationale.... »

Les pages de Mgr l'évêque d'Orléans réconcilieront les hommes de sens et de bien avec ce mot d'éducation nationale, car il y a rattaché des pensées sages, utilement réalisables, et puisées dans ce sentiment de patriotisme chrétien, tel qu'il se trouvait dans l'âme de Fénelon quand il disait : *j'aime ma patrie plus que ma famille*.

Cet amour de la France a inspiré à l'auteur une de ses plus belles pages, celle qui termine le tableau des trois grands siècles de l'es-

prit humain ; nos lecteurs nous sauront gré d'avoir cité ce morceau :

« Il y a eu, dans les annales des nations, trois grands siècles, » dont la splendeur domine encore et illustre le genre humain.

» Eh bien ! à ces trois grandes époques, les hommes de génie sont » venus après les sages ; après les hommes de génie, les sophistes.

» La sagesse, la simplicité et la vertu ont précédé le génie et la » gloire : puis sont venus la vanité, le bel esprit et le mensonge ; » puis les révolutions et les désastres.

» Et ici, mon cœur se serre, j'éprouve une compassion profonde » pour ces tristes décadences de l'humanité ; je gémis sur ces pro- » fondes, sur ces irréparables infortunes.

» Ainsi, pour trois fois que le genre humain s'est élevé jusqu'à » la splendeur du génie, jusqu'à la vraie gloire, trois fois il a dû » succomber sous le faix !

» Le poids d'une si grande fortune l'a écrasé, et après l'avoir » porté un moment, il a fléchi de toutes parts, et donné aux âges » suivants le spectacle de ses désastres.

» Un grand siècle se présente d'abord à moi. Sept sages ont » fait son éducation, Périclès lui donne son nom ; et ce siècle » d'un souvenir immortel n'a su préparer à la Grèce, après lui, » que le sophisme et le mensonge, et le Parthénon n'est demeuré » debout jusqu'à nos jours que pour voir une succession de fai- blesses et de misères inexprimables.

» Auguste vient plus tard, avec le cortége des hommes de génie » qui l'entourent, mais avant eux on avait vu les sages : Lœlius, » Scipion, Térence, Ennius, les Caton et tant d'autres, et on avait » reçu leurs leçons de probité et de vertu.

» Mais après Auguste paraît un Tibère, puis un Claude imbécile ; » et si le pêcheur de la Galilée n'était pas venu planter sa tente » au sommet du Vatican, le peuple-roi eût été livré sans retour » aux nations barbares, et la ville éternelle eût disparu de la terre.

» Nous avons eu aussi notre grand roi et notre grand siècle ; » mais avant lui, Richelieu, qui fut roi sous Louis XIII, procura, » à l'aide de Vincent de Paule, du cardinal de Bérulle, et de cette » multitude d'hommes éminemment saints, éminemment sages, et » surtout à l'aide des jésuites, qui comptaient alors 65,000 élèves, » instruits gratuitement dans leurs colléges ; Richelieu procura à » la jeunesse française cette forte et énergique éducation, dont les » détails nous paraîtraient aujourd'hui fabuleux s'ils n'étaient at- » testés dans tous les mémoires du temps.

» Les hommes de génie en naquirent ; ils remplirent de leur » gloire la France entière ; l'Europe en fut étonnée, l'Univers les » admire encore ; puis, après eux, les sophistes ; après Bossuet, » Pascal et Fénelon..., Diderot, Voltaire, Rousseau ; puis, après » les sophistes, les révolutions, et, après les révolutions, la confu- » sion des langues, le pêle-mêle des opinions et des pensées con- » traires, la sincérité du langage obscurcie, le naufrage de toutes » les antiques vertus, la ruine ou l'abaissement de toutes les nobles » vérités.

» Et à peine voit-on surnager encore çà et là quelques débris » épars de vérité ou de vertu, qu'on va sauver un à un, comme ces » richesses échappées au naufrage, et que les mers ballotent dans » leur furie ; car il y a toujours des âmes magnanimes, des hommes » inspirés qui se dévouent, qui affrontent les dangers de la tempête, » qui se jettent au milieu des vagues pour sauver ce qu'elles n'ont » pas englouti. Mais aussi, il y a sur toutes les mers des côtes in- » hospitalières où les efforts des plus généreux dévouements vont » trouver, pour leur récompense, le pillage et la mort.

» Nous trouverons mieux, je l'espère ; et, dans cette confiance, » nous nous dévouerons tous courageusement à l'œuvre si impor- » tante de l'éducation nationale. »

Nous aimons, nous aussi, à penser que, Dieu aidant, cet avenir meilleur se réalisera ; et s'il est, en effet, donné un jour à la France de le voir briller, c'est qu'il aura été préparé, ne le perdons pas de vue, par la réforme du déplorable système de notre éducation actuelle : il sera le fruit d'une éducation meilleure. Pour nous, nous n'avons pas besoin d'attendre l'avenir pour rendre hommage à tout ce qu'a fait, en faveur de cette sainte cause, l'auteur de l'ouvrage que nous analysons, et pour l'en remercier au nom de la religion et de la société.

L'abbé J. JAQUEMET.
Vice promoteur du diocèse.

CONSIDÉRATIONS SUR LE MYSTICISME.

ET EN PARTICULIER

SUR LES OEUVRES DES QUATRE GRANDS MYSTIQUES D'ESPAGNE

SAINTE THÉRÈSE, S. PIERRE D'ALCANTARA, S. JEAN DE LA CROIX ET LE BIENHEUREUX JEAN D'AVILA.

II. St Pierre d'Alcantara [1].

IV. Ce que nous avons dit de la simplicité, de l'ordre, de la

[1] Voir le 1er article au n° 65, t. XI, p. 479.

profonde raison, du bon sens des écrits de sainte Thérèse, s'applique aux autres auteurs mystiques de la collection. Nous insistons particulièrement là dessus pour détruire un préjugé fort répandu, et presque universel, au sujet du mysticisme catholique. Le mysticisme, s'il fallait en croire bien des gens d'un esprit fort distingué d'ailleurs, serait l'opposé de la raison; tandis que le mysticisme est, au contraire, souverainement raisonnable : il est, si j'ose le dire, le *raisonnable* au suprême degré. Ceci paraîtra paradoxal à plus d'un lecteur, et peut-être à plusieurs de ces hommes qui, pour avoir reçu le baptême et fait leur première communion, se croient, en toute sincérité d'âme, de bons chrétiens, de bons catholiques; et, néanmoins, rien de plus vrai : il ne s'agit que de se placer au point de vue véritablement chrétien. Le christianisme admet un ordre de réalités placées en dehors et au dessus de la nature; ou, pour mieux dire, le christianisme est presque en entier fondé sur l'existence de cet ordre : cette existence, du reste, est un fait tellement manifeste, que ceux qui le nient le plus hardiment, en théorie, sont forcés de l'admettre aussi bien que nous. Il suffit de pouvoir lier entre elles deux ou trois idées, d'avoir voulu, une fois en sa vie, trouver le *pourquoi* de quelque chose, pour s'être aperçu de la faiblesse de notre raison, des bornes étroites dans lesquelles elle est renfermée; pour s'être convaincu qu'après deux ou trois questions, on arrivait à un terme placé en dehors de la raison et de la nature.

Nous sommes plongés dans le mystère; l'ordre naturel nage dans un autre ordre qui le supporte et le dépasse de tous côtés. On est forcé d'admettre cette assertion dans la sphère même des connaissances naturelles; or, vouloir la nier lorsqu'il s'agit de religion, c'est-à-dire dans la sphère des choses divines et infinies, c'est, on l'avouera, une étrange prétention. Aussi les systèmes soi-disant *rationalistes* et *naturalistes* sont-ils en contradiction avec le nom qu'ils affectent de se donner, non sans quelque orgueil; car ils finissent tous par se résoudre dans le panthéisme, dont le dogme suprême est l'*absorption du fini dans l'infini*; mais, remarquez que ce dogme, qu'on impose en vertu du *naturalisme* et du *rationalisme*, échappe à toute expérience naturelle et rationnelle. Jamais, certes, la doctrine catholique ne s'est moquée à ce point de la raison humaine; jamais elle n'a tant méconnu ses droits; elle la respecte en tout ce qui est de sa compétence, et lorsque cette faible raison touche aux bornes qu'elle est elle-même forcée de reconnaître, la religion lui donne un guide, sans lequel elle ne peut que tomber

dans des abîmes. Dieu, sa parole, sa révélation, établies sur des preuves inébranlables, et parvenues jusqu'à nos jours par une tradition, qui est elle-même le fait le plus merveilleux et le plus incontestable de l'histoire : voilà les guides que la religion nous procure pour nous conduire à la connaissance des choses divines. Et comme le premier mot de cette parole, le premier article de cette révélation, attestent l'existence d'un monde supérieur au monde de la nature et des sens, nous y croyons, nous acceptons ce dogme, qui, d'ailleurs, se trouve en parfaite conformité avec la croyance unanime de tous les siècles et de tous les lieux. Lorsque cet acte de foi a été prononcé par la raison, elle obtient aussitôt la solution claire et raisonnable des questions les plus mystérieuses qui arrêtent à chaque pas le philosophe rationaliste. On l'a souvent dit : l'enfant chrétien, avec son catéchisme, en sait plus long sur notre origine et sur notre nature, notre destinée, sur Dieu et sur l'homme, sur tous les problèmes philosophiques et sociaux qui agitent en ce moment si profondément les esprits de tous les philosophes anciens et modernes. Ces derniers, à quelque école ou secte qu'ils appartiennent : déistes et athées, panthéistes, voulant échapper aux mystères, ne font que les multiplier, et s'enfoncent à plaisir. Il nous semble qu'à ce point de vue l'esprit ne doit plus être aussi effrayé de l'idée du *supernaturalisme*, ni par conséquent, du *mysticisme*, qui n'en est qu'une sous-division, un degré plus élevé. Toutes les objections contre le mysticisme, comme en général, contre l'ordre surnaturel tout entier, reposent sur ce motif, que la raison ne saurait admettre de réalités placées au dessus de sa sphère. Nous avons déjà essayé de répondre à cette difficulté, en montrant qu'elle repose sur un principe faux, puisque, dans toutes les directions ouvertes à son activité, la raison arrive toujours en présence d'un fait ou d'une idée, auxquels elle est contrainte d'adhérer sans les comprendre.

Les réflexions suivantes peuvent jeter encore quelques lumières sur cette question. L'homme sans lettres, sans éducation, plongé dans les plaisirs des sens, ne conçoit rien au dessus de la vie sensuelle ; l'ordre intellectuel, la science, la poésie, sont pour lui rêve et illusion. De même le philosophe rationaliste, plongé tout entier dans la nature, ne voit rien au dessus de l'ordre naturel ; tout ce qui le dépasse n'a pour lui ni certitude, ni réalité : il est aux catholiques ce que le *sensualiste* est au *spiritualiste*. Leurs négations ; toutefois, n'empêchent pas ces deux ordres d'exister réellement,

pour y pénétrer, il faut que l'homme de la chair et l'homme de la nature débutent par mourir, en quelque sorte, en eux-mêmes pour commencer une nouvelle existence, pour entrer dans un monde nouveau où tout leur paraît obscur, non à cause des ténèbres qui y règnent, mais parce que leurs yeux ne sont pas habitués à tant de lumières.

L'homme de la matière et des sens, en s'élevant à l'ordre intellectuel, ne cesse point d'être homme, mais il le devient plus et mieux; pareillement, le philosophe rationaliste, en s'élevant au monde surnaturel, à l'ordre de la grâce, ne cesse point d'être philosophe; il devient, au contraire, plus intelligent et plus raisonnable. C'est ce que saint Thomas a exprimé par ce mot si profond et si vrai : *La grâce ne détruit pas la nature, mais elle la suppose et la perfectionne.* Et c'est en ce sens que nous avons dit, au commencement de cet article, que le *mysticisme était le raisonnable au suprême degré.*

V. Ces considérations trouveront de nouvelles preuves dans l'étude des trois auteurs mystiques dont il nous reste à parler : Saint Pierre d'Alcantara, saint Jean de la Croix et le vénérable Jean d'Avila. Saint Pierre d'Alcantara, contemporain de sainte Thérèse, fut un de ses plus grands coopérateurs dans la réformation de l'ordre des Carmes et la formation des Carmélites. Lui-même établit une réforme dans l'ordre des Franciscains qu'il avait embrassé dès l'enfance. Il ne voulut accepter aucune dignité ecclésiastique ; l'empereur Charles-Quint ne put obtenir de lui qu'il se chargeât de diriger sa conscience. Il était d'une si grande modestie que personne, disent ses biographes, ne vit jamais le blanc de ses yeux. Ce que sainte Thérèse raconte de ses pénitences est effrayant. Il ne dormait qu'une heure et demie, sans se coucher jamais : car sa cellule n'avait que quatre pieds et demi de long. Cet homme si austère était pourtant plein de douceur ; d'une humeur toujours égale et de la conversation la plus aimable. On s'en aperçoit à la lecture de son *Traité sur l'oraison et la méditation*. Nous devons savoir gré à M. Migne d'avoir reproduit cet ouvrage fort rare, et à M. l'abbé Cénat de l'Herm d'en avoir donné une traduction correcte et élégante.

Dans la première partie, l'auteur parle de l'*oraison* proprement dite ; il en expose les avantages et en trace les règles avec un ordre et une lucidité qui font aimer ces saints exercices et les mettent à la portée des plus simples esprits. Saint Pierre d'Alcantara traite successivement, avec une méthode parfaite, des fruits qu'on peut

retirer de la méditation ou de l'oraison, de la matière de la méditation, de la préparation, de la lecture du sujet, du corps de l'oraison, de l'action de grâce, de l'offrande, de la demande. En faveur des âmes qui continuent à servir Dieu, et pour placer l'exemple à côté du précepte, il a ajouté deux séries de méditations pour les sept jours de la semaine, l'une sur les principales vérités de notre foi, l'autre sur les mystères de la passion.

La seconde partie du traité est consacrée à la *dévotion*, que l'auteur définit d'après saint Thomas, « une vertu qui rend l'homme propre « et apte à toutes les vertus. » — La vraie dévotion, dit-il, ne consiste pas dans la tendresse du cœur, ni dans ces consolations qu'on éprouve quelquefois pendant que l'on prie, mais dans la promptitude et l'ardeur à faire le bien. » Notre saint parle avec une onction pénétrante des douceurs que l'âme trouve dans l'union avec Dieu, mais il est loin, comme on voit, de confondre la vertu avec ces délices intérieures. Voici un texte que nous recommandons à ceux qui veulent à toutes forces assimiler nos *mystiques* à ces philosophes antiques dont toute la vie se consumait en vaines contemplations :

« Il faut d'abord savoir que la communication avec Dieu étant remplie de douceurs et de délices, il en résulte qu'un grand nombre de personnes, attirées par cette merveilleuse suavité, qui surpasse tout ce qu'on en peut dire, vont à Dieu, et se livrent à tous les exercices spirituels pour le grand plaisir qu'elles y trouvent, et le désir de cette merveilleuse suavité. Ceci est pour un grand nombre un sujet d'illusions ; car la fin principale devant être de chercher Dieu et de l'aimer, ces personnes, au lieu de Dieu, se recherchent et s'aiment elles-mêmes, c'est-à-dire leur propre plaisir et contentement, *ce qui est précisément la fin que se proposaient les philosophes dans la contemplation.* C'est encore là, comme disait un docteur, un genre d'avarice, de luxure et de gourmandise spirituelle qui n'est pas moins dangereuse que la sensuelle. Ce qui est encore pis, c'est que cette erreur entraîne dans une autre qui n'est pas moindre. Elle consiste à se jouer soi-même et les autres, par ces douleurs et ces sentiments qui font croire *que l'on est d'autant plus élevé en perfection, que l'on éprouve plus le goût de Dieu, ce qui est une très grande erreur.* On peut regarder comme un remède général pour ces deux illusions l'avis que voici : chacun doit se mettre bien avant dans l'esprit que la fin des exercices et de toute la vie spirituelle consiste dans *l'obéissance aux commandements de Dieu,* dans l'accomplissement de sa sainte volonté. » Ce passage suffit,

croyons-nous pour montrer la rectitude de jugement et la solidité de doctrine, dont saint Pierre d'Alcantara donne des preuves à chaque page de ses écrits. On y trouve en même temps, fort nettement tracée la ligne de démarcation entre le mysticisme chrétien et les fantastiques systèmes avec lesquels l'ignorance et la mauvaise foi se plaisent à le confondre.

Saint Jean de la Croix.

Si saint Pierre d'Alcantara peut être considéré comme un auteur classique, qui s'attache à guider les premiers pas de l'âme fidèle dans le service de Dieu, si pour nous servir d'une de ses expressions, il nous enseigne l'*a, b, c*, de la vie spirituelle, le Saint personnage dont nous devons parler, parce qu'il suit immédiatement le premier dans l'édition de M. Migne, semble se plaire sur les hauteurs et n'écrire que pour les âmes déjà parvenues à un degré éminent de perfection. « Les livres de théologie mystique du P. Fr. Jean de la Croix, sont pleins d'une sagesse et d'une doctrine céleste et sont écrits d'un style si sublime et si admirable, que tous jugent avec raison qu'il a eu une science infuse et non acquise. » Tel est le jugement porté sur les ouvrages du saint dans les Lettres données pour procéder à sa canonisation. Ces mêmes lettres le comparent à saint Denis l'Aréopagite, regardé par les juges les plus compétents en cette matière comme le père et le premier docteur de la théologie mystique. On ne sera pas fâché de voir quelle estime et quelle vénération sainte Thérèse professait pour saint Jean de la Croix. « Votre plainte, ma fille, dit-elle dans une lettre à la prieure du couvent de Réas, me paraît plaisante. Vous dites, assurément sans sujet, que vous manquez de directeur, et néanmoins vous avez là le P. Fr. de la Croix, qui est un homme tout céleste et tout divin.

» Je vous assure, ma fille, que depuis son départ, je n'en ai pas trouvé dans tout le royaume de Castille qui lui ressemble et qui inspire tant de ferveur aux âmes dans le chemin du Ciel. Considérez donc que vous possédez un grand trésor en cet homme : car Dieu lui a donné un talent et une grâce particulière pour gouverner les âmes. »

La même sainte avait coutume de dire qu'il fallait mettre le P. Fr. Jean de la Croix entre les âmes les plus pures et les plus saintes qui fussent dans l'Église de Dieu, et que Notre-Seigneur lui avait donné des trésors immenses de lumière et de sagesse céleste.

Il y a des rapports frappants entre sainte Thérèse et saint Jean de la Croix, indépendamment de leurs affaires et de leurs relations de conscience et de la part qu'ils prirent l'un et l'autre à la réforme

de l'ordre du Carmel. Des deux parts, on trouve même tendance à s'élever aux points les plus sublimes, même ardeur de charité, même simplicité et naïveté de langage, même humilité de pensée. Cette simplicité et cette naïveté n'excluent nullement le sens poétique, qui est merveilleusement développé chez ces deux privilégiés. Ils ont une égale disposition à présenter les objets sous de brillantes figures et quelquefois leur âme, remplie de l'amour divin, déborde en flots d'harmonie.

Le premier des traités de saint Jean de la Croix, est précédé d'un *cantique* divisé en strophes, dont chaque chapitre n'est que le développement et l'explication. C'est la manière ordinaire de notre saint. Nous devons nous borner à citer ici quelques-unes de ces stances qui suffiront pour donner une ébauche de cette suave et ardente poésie. L'âme désabusée des plaisirs trompeurs de ce monde se met à la recherche du divin époux, et chante ainsi son départ et ses premiers pas dans la voie qui mène au souverain bien.

Pendant une nuit obscure,
Enflammée d'un amour inquiet,
O l'heureuse fortune !
Je suis sortie sans être aperçue.
Lorsque ma maison était tranquille.. . .

En cette heureuse nuit,
En secret, sans que personne me vît,
Et sans rien voir,
Sans guide et sans autre lumière
Que celle qui luisait dans mon cœur.

Elle me conduisait,
Plus sûrement que la lumière du midi,
Là où m'attendait,
Celui que bien je connaissais,
En un lieu où personne ne paraissait.

O nuit qui m'as conduite !
O nuit plus aimable que l'aurore, etc.

Lorsque à la suite de tels vers le lecteur rencontre des traités portant pour titre : *La montée du mont Carmel*, *La nuit obscure de l'âme*, *La vive flamme d'amour* : le lecteur mondain, disons-nous, et même le croyant peu habitué aux contemplations pures, se trouve un peu déconcerté ; il hésite à suivre le saint dans un monde où tout lui semble obscur et nébuleux, mais avec un peu d'étude et d'applicaton, il sera amplement dédommagé par les vives lumières que son esprit y trouvera sur les objets élevés de nos connaissances, et par les doux sentiments dont son cœur se sentira peu à peu pénétré. Une condition préalable est sans doute de se faire au langage de saint Jean de

la Croix et de ne point perdre de vue le principe et l'objet de la théologie mystique.

VII. Cet objet, nous l'avons déjà dit, étant l'union de l'âme avec Dieu, il faut d'abord se former une idée de ce que les mystiques entendent par le *tout* de Dieu et par le *néant* des créatures; il est encore nécessaire de bien comprendre ce que c'est que la *nuit* des sens et des facultés. Alors seulement on pourra arriver jusqu'à la notion exacte de l'union de l'âme humaine avec son divin auteur, telle qu'elle est enseignée par le mysticisme et par la foi.

Saint Jean de la Croix, au jugement du P. Berthier bien connu pour la droiture de son jugement et l'exactitude de sa doctrine, était un des esprits les plus philosophiques, et avait des notions très justes sur la nature et les facultés de l'âme. Personne n'analyse mieux que lui les idées les plus subtiles et n'en tire avec plus de précision les conséqences. Il considère d'abord que quand notre âme s'attache aux créatures elle tombe sous leur dépendance. Cela se prouve par ce qui se passe dans le cœur de tout homme passionné. Cet homme s'avoue et quelquefois se fait gloire d'être l'esclave de l'objet de sa passion. Or, afin de l'en détacher, saint Jean de la Croix lui présente le *tout* de Dieu. Il met en contraste l'être limité, périssable, et les qualités fugitives des créatures, avec l'être de Dieu et ses perfections adorables, sa beauté, sa sagesse, sa bonté, sa puissance, sa majesté. En présence de cette grandeur infinie, la créature s'éclipse et disparaît dans sa petitesse. Tel est le *néant* de la créature, lequel ne signifie pas un *anéantissement* rigoureux, pas plus que le *tout* de Dieu n'implique *l'absorption* des êtres créés, ainsi que le supposent ceux qui reprochent aux mystiques chrétiens de tomber dans le panthéisme. Entre ces deux doctrines, il y aura toujours un abîme assez indiqué par le terme d'*union* et *d'absorption* qui pourront être considérés comme le dernier mot des deux systèmes. Qui ne voit que là où il y a *union*, il ne saurait y avoir *absorption*, et *vice versâ*? Car les deux idées s'excluent radicalement, l'*union* supposant la coexistence simultanée des deux termes conjoints. Dès qu'un des deux cesse d'être, alors il peut y avoir *absorption*, mais on ne peut plus dire qu'il y ait *union*, cela est évident. Ainsi le *tout* de Dieu et le *néant* de la créature s'entendent seulement de la distance infinie qui sépare Dieu créateur et sans limite, du monde créé et limité. Par là, comme on le voit, le panthéisme est laissé à une distance incommensurable. Il demeure ce qu'il est, ce qu'il sera toujours : une diminution, un amoindrissement de l'idée chrétienne. La création,

l'ordre du *fini* tout entier rayés d'un trait de plume, telle est, en effet, en définitive, la plus vaste synthèse du panthéisme.

Pour rentrer dans notre sujet, notons que cet adage, si souvent répété dans les livres de piété, *Dieu est tout* et *la créature n'est rien*, entendu en son véritable sens n'est pas seulement un axiome de pure spiritualité, mais une vérité fondamentale de notre foi, et un principe de morale sur lequel le chrétien doit régler toute sa conduite. Il faut d'ailleurs bien concevoir que ce n'est pas le *rien* de la créature qui l'empêche de s'unir à Dieu. Le *rien* ne résiste pas: et quand Dieu se communique à la créature, il lui communique des traits de ressemblance avec lui, d'autant plus marqués et d'autant plus parfaits, que cette union est plus étroite. Ce qui empêche l'union, c'est que la créature aime quelque chose qui n'est pas Dieu; transportant ainsi au *rien* d'un autre l'hommage dû seulement au *tout* de Dieu. Dès lors, il y a obstacle à l'union; et voilà l'obstacle que tout le travail de la vie spirituelle, tout l'ascétisme chrétien tend à détruire. C'est cette même fin que se propose S. Jean de la Croix dans ses ouvrages, et en particulier dans la *Nuit obscure de l'âme* et dans la *Montée du Carmel.*

Afin de parvenir à l'union intime avec Dieu, il faut passer par la nuit intérieure de l'âme. Or, l'âme tire la lumière de quatre sources, les sens, les idées, la mémoire, la volonté. On ne saurait s'élever dans la vie spirituelle qu'après avoir réduit aux ténèbres ces quatre puissances, et c'est là ce que saint Jean de la Croix appelle la *nuit de l'âme.* Non assurément qu'il s'agisse d'éteindre ces lumières relativement aux fonctions de la vie naturelle. L'âme, selon les principes de notre saint, opérera toujours comme à l'ordinaire dans sa sphère d'activité; ses opérations seront même plus parfaites et mieux réglées qu'auparavant. Mais, quand il est question d'entrer en des régions autres que celles de la nature, les flambeaux qui guident nos facultés naturelles deviennent insuffisants, et ne sauraient nous diriger dans une route toute spirituelle et surhumaine. Dieu seul veut nous éclairer, tandis que nous parcourons cette route, et une des premières dispositions qu'il exige de nous, c'est de renoncer à toute autre lumière et de nous placer dans la nuit des sens, de l'esprit et de la volonté, c'est-à-dire de soumettre ces facultés aux enseignements de la foi.

En dernier résultat, la *nuit obscure* de saint Jean de la Croix n'est que la soumission de nos facultés naturelles dans les voies de la perfection. Il n'y a pas, remarque le P. Berthier, un fort grand mystère dans ce principe, quoique l'application en soit très sublime,

et humiliante pour notre orgueil. Or l'application, la pratique, c'est où tendent tous les efforts de saint Jean de la Croix. Il veut la mettre à la portée de tous, la rendre aimable et facile. Il analyse nos facultés naturelles, indique les moyens d'en user, de les diriger, de les combattre, de les maîtriser; il compare les biens spirituels et temporels, il montre la supériorité des premiers sur les seconds; et établit cette vérité, l'un des principes fondamentaux de la vie spirituelle, que *la participation de l'âme aux biens surnaturels, et les délices qu'elle y trouve, croissent en proportion de sa générosité à renoncer aux jouissances naturelles.*

Le style du saint est vif, rapide, plein d'images, chaque chapitre porte en tête une strophe ou une *cantica*, à laquelle il sert de commentaire. Cette méthode plaît à l'esprit, s'y insinue et l'émeut peu à peu. L'auteur s'empare ainsi de l'âme et ne la quitte plus qu'après l'avoir amenée jusqu'au dernier terme de l'union avec Dieu, ou du moins jusqu'après lui avoir inspiré un grand désir de cette union. Une fois arrivé là, le cœur du saint semble se fondre d'amour; il éclate en nouveaux chants plus ardents, plus affectueux que les premiers. C'est à ces élans, à ces transports, que nous devons le livre de la *Vive flamme d'amour* et les *Cantiques spirituels*, qui semblent un écho lointain, sans doute, mais fidèle et quelquefois peu affaibli, du CANTIQUE DES CANTIQUES. On voit que les leçons de saint Jean de la Croix sont loin d'avoir l'aridité d'un traité didactique. Sa doctrine n'est pas moins éloignée de cet orgueilleux et stérile illuminisme qui veut que l'âme cherche en elle-même sa propre lumière et je ne sais quels plaisirs illusoires. La foi et la raison doivent toujours être respectés et diriger l'intelligence, chacune de sa sphère. « Certes, dit quelque part notre saint, nous devons avoir une si grande estime et un si grand attachement pour les lumières de la *raison* et de l'évangile, que, si nous entendions intérieurement quelque paroles surnatuelles, soit malgré nous, soit de notre consentement, il ne faudrait pas y consentir ni les agréer, à moins qu'elles ne s'accordassent avec l'évangile et la *raison*. »

A. COMBEGUILLE.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 68. — AOUT 1851.

Sciences historiques.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE,

PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

AOUT, SEPTEMBRE, OCTOBRE, 1792 [1].

Journée du 10 août. — La municipalité décrète l'arrestation des prêtres non assermentés. — Arrestation de l'archevêque d'Arles, des évêques de Saintes et de Beauvais. — Premier interrogatoire au séminaire de Saint-Sulpice. — Prêtres emprisonnés dans l'église des Carmes. — État de Paris vers la fin du mois d'août 1792. — Coup-d'œil sur les provinces. — Les religieuses chassées de leur couvent. — Nouvelle de la prise de Verdun. — Consternation de Paris. — Visites domiciliaires. — Massacres à l'Abbaye. — Férocité de Maïllard et de ses Jacobins. — Billaud-Varennes apporte aux égorgeurs le prix du sang. — Massacre aux Carmes. — Mort de l'archevêque d'Arles et des deux La Rochefoucault. — Massacre à Saint-Firmin. — Massacres à la Force, à la Conciergerie, au Châtelet, à Bicêtre, et à la Salpétrière. — Les horreurs de la place Dauphine. — Massacres dans les provinces.

Dans la première Assemblée nationale, de grands rebelles, des scélérats profonds, d'ambitieux sophistes, des âmes atroces, tels que Philippe d'Orléans, Mirabeau, Lafayette, les Lameth, les Barnave avaient donné à la France une constitution ridicule, qui faisait du monarque *le valet* des communes; une constitution impie qui, dénaturant la religion et soumettant l'évangile, aux caprices du siècle, substituait à l'Eglise un fantôme, aux vrais pasteurs des intrus, à l'unité le schisme et à la vérité l'erreur. Les bourgeois avaient chassé les nobles de leurs fiefs et les prêtres de leurs bénéfices: ils avaient accaparé les biens de l'Eglise, les grosses épaulettes de l'armée et les portefeuilles de l'intendance, ils ne devaient pas jouir longtemps de leurs vols; car Brissot et ses dignes amis de la Gironde, en sollicitant la déchéance du malheureux Louis XVI

[1] Voir au n° précédent, ci-dessus, p. 37.

préparaient sans le savoir, le triomphe horrible de la *jacobinerie*. A la révolution des bourgeois devait succéder celle des *bouchers* ; c'était justice !

Le *dix août* vit se lever en France le dernier soleil de la royauté. Ce jour affreux fut un siècle de fureurs populaires, de massacres et d'horreurs. Une armée composée de soixante mille insurgés assiégea les Tuileries. Louis XVI, ne voulant pas lutter contre les rebelles dont le nombre formidable devait nécessairement l'emporter sur quelques centaines de Suisses et de gentilshommes fidèles, se décida à suivre l'avis de Rœderer, et alla, avec sa famille, chercher un asile dans le lieu des séances de l'Assemblée. Là, une loge étroite qui était destinée au logographe, servit, durant trois jours, de palais à l'infortuné roi de France. C'était pour lui le vestibule de la prison du Temple! Ses gardes suisses furent presque tous immolés après des prodiges de fidélité et de valeur. Le château royal fut pillé ; tous les serviteurs qui s'y trouvaient furent égorgés. La populace furieuse brisa tout ce qu'elle put briser ; elle s'abreuva du sang des mourants ; elle arracha le cœur des morts, mutila leurs cadavres et mangea leur chair, tandis que les Marseillais, déchirant le manteau de velours fleur delisé des rois capétiens en distribuaient les lambeaux aux mains souillées des meurtriers. Ces horribles scènes de carnage, répétées dans tous les appartements et toutes les cours du château, durèrent plus de douze heures.

L'impiété révolutionnaire avait décrété, depuis longtemps, que l'autel et le trône s'écrouleraient ensemble. La sanglante journée du 10 août n'était pas encore terminée que déjà les listes des évêques et des prêtres non assermentés sortaient de l'hôtel des *Municipes* pour être distribuées dans toutes les sections de Paris, avec ordre d'arrêter immédiatement et de conduire dans l'église des Carmes, rue de Vaugirard, ou bien au séminaire de Saint-Firmin, rue Saint-Victor, toutes les personnes désignées sur ces listes.

Afin de disposer les esprits au spectacle affreux qui devait être le résultat de ces ordres, dès le soir même, on fit répandre le bruit qu'on avait vu au château, parmi les Suisses et les courtisans, des prêtres armés qui faisaient feu contre le peuple ; que plusieurs, et entre autres, l'abbé Lenfant, prédicateur du roi, avaient été tués dans ce combat fratricide. Des scélérats coupèrent les mains et la tête d'un cadavre, puis les mettant au haut d'une pique, ils les promenèrent dans les rues, en criant : « *c'est ainsi que la nation punit*

» *les prêtres réfractaires, et les traitres qui se sont armés contre elle*
« *avec les Suisses*[1]. »

La section du Luxembourg, qui s'était signalée depuis longtemps par son zèle révolutionnaire, fut la première à mettre à exécution les ordres contenus sur la liste fatale. Le 11 août, cette section convoqua ses patriotes les plus acharnés contre les prêtres, et leur donna ses instructions. On les arma de piques et on leur assigna divers quartiers de la paroisse Saint-Sulpice à *visiter*. Ces hideuses cohortes de gens en guenilles et coiffés de l'indispensable bonnet rouge, se mirent à *faire lever le gibier*, ils commençaient la *chasse aux prêtres*. Le premier qui tomba entre leurs mains fut le vénérable archevêque d'Arles, Monseigneur Dulau, l'une des lumières de l'église de France. Ce prélat avait montré depuis le commencement de la révolution, une prudence et une modération qui semblaient devoir le mettre à l'abri de la persécution; mais en ce temps où la *liberté* était invoquée à tue-tête on ne respectait rien et l'on emprisonnait sans motif; tous les édifices publics devenaient des bastilles! Monseigneur Dulau fut conduit à la section et déposé dans une salle où bientôt les patriotes entassèrent une multitude de prêtres, arrêtés dans les environs.

La loi avait fait une distinction entre les prêtres appelés *fonctionnaires publics* et ceux qui, ne s'occupant ni du ministère sacré ni de l'enseignement, ne remplissaient aucune de ces fonctions; mais la haine était aveugle, elle ne distingua rien; tout ce qui portait l'habit ecclésiastique ressentit ses terribles effets. Leur liste à la main, les *défenseurs de la patrie* entraient de force dans les maisons désignées comme recelant quelques prêtres non assermentés; ils saisissaient indistinctement tous ceux qu'ils trouvaient revêtus d'une soutane ou d'un habit noir se rapprochant de la forme ecclésiastique, et les emmenaient triomphalement à travers les rues, au milieu des cris et des blasphèmes d'une populace stupide qui, s'imaginant voir dans ces prêtres enchaînés les émissaires de l'armée de Brunswick, les huait, les couvrait de boue et de malédictions, leur crachait au visage et, quelquefois même, les arrachait aux mains des patriotes pour les massacrer et se rassasier de leur sang. Plusieurs échappèrent pourtant à cette cruauté populaire qui tenait du délire; cachés par quelques bourgeois honnêtes, ou avertis assez à temps pour se dérober par la fuite aux piques *des nationaux*, ils ne firent que retarder indéfiniment le jour de leur martyre, car la guillotine

[1] Barruel, *Hist. du clergé pendant la révolution*, t. II, p. 38.

étendant sur toute la France épouvantée ses deux longs bras rouges, ramena bientôt sous son couteau triangulaire la majeure partie des têtes proscrites qui s'étaient soustraites aux bayonnettes des septembriseurs !

Si les gens à piques de la section du Luxembourg, eurent la rage de voir échapper quelques unes des victimes désignées à leurs coups, tels que MM. de Pansemon, curé de Saint-Sulpice; Phrénier prêtre de la même paroisse, et Guillon, auteur d'un excellent ouvrage intitulé : *Parallèle des révolutions*, ils eurent la joie féroce de saisir, d'un seul coup, deux illustres prélats réfractaires dans la personne de messeigneurs de La Rochefoucault, tous deux frères et évêques; l'un gouvernait l'église de Beauvais et l'autre celle de Saintes.

« Les brigands en voulaient plus spécialement à Monsieur de » Beauvais, et voulaient même laisser la liberté à Monsieur de » Saintes : — Messieurs, leur dit ce digne prélat, j'ai toujours été » uni à mon frère par les liens de la plus tendre amitié; je le suis » encore par mon attachement à la même cause. Puisque son amour » pour la religion et son horreur pour le parjure font tout son crime, » je vous supplie de croire que je ne suis pas moins coupable que » lui. Il me serait d'ailleurs impossible de voir mon frère conduit » en prison et de ne pas aller lui tenir compagnie. Je demande à y » être conduit avec lui [1]. »

Touchant exemple de l'amour et du dévouement fraternels, qui ne peut s'entendre raconter sans qu'une larme d'attendrissement germe sous la paupière! Si la France alors eût été *française*, ce langage sublime eût valu aux deux frères la liberté; mais la révolution avait dénaturé les âmes; le sentiment, l'honneur, la générosité, tout cela avait émigré; il ne restait plus dans notre malheureuse patrie que des victimes et des bourreaux, que des anges et des démons.

Messieurs de Saintes et de Beauvais furent donc arrêtés ensemble et conduits, avec l'archevêque d'Arles, au comité de la section qui tenait ses séances au séminaire de Saint-Sulpice. Quarante-six prêtres les y accompagnèrent. En franchissant le seuil de cette pieuse maison, où plusieurs d'entre eux avaient été élevés, les confesseurs éprouvèrent un serrement de cœur, un frisson involontaire. N'était-ce pas, en effet, un nouvel outrage pour la religion que d'avoir choisi le lieu où l'on élevait ses prêtres afin d'en faire le tribunal

1 Barruel, *Hist. du clergé pendant la révolution*, t. II, p. 42.

de ses persécuteurs? Mais aussi à côté de la douleur se trouvait la consolation. Il y avait pour tous ces martyrs une gloire nouvelle à confesser leur foi dans le lieu même où ils en avaient appris tous les devoirs.

Quand ils furent tous réunis devant le comité : — Avez-vous prêté le serment prescrit par l'Assemblée? leur demanda le président — Non ; répondirent-ils. — Voulez-vous le prêter? — Non, plutôt la mort. Le comité alors donna l'ordre de les conduire dans l'église des Carmes, située rue de Vaugirard, dans le voisinage du Luxembourg.

» On les fouilla, on leur ôta leurs cannes. Le commissaire « Serat les fit saisir chacun par deux soldats armés, se mit à la tête » de la cohorte, la conduisit lui-même, se retournant de temps à » autre pendant la route, soit pour admirer l'ordre de la marche, » soit pour veiller à ce qu'aucun des prisonniers ne s'échappât. A » l'entrée de l'église, le même commissaire les appela chacun par » leur nom, et donna ensuite la consigne aux gardes. Elle portait » qu'on veillerait surtout à ce que les prêtres prisonniers ne com- » muniquassent point entre eux, qu'il ne leur fût pas même permis » de se dire un seul mot les uns aux autres ; et ces ordres furent » ponctuellement suivis[1]. »

Parmi ces généreux confesseurs plusieurs avaient été arrêtés avant leur diner et n'avaient rien mangé de la journée ; il leur fallut souffrir la faim jusqu'au lendemain. Comme aucune disposition n'avait été faite pour leur procurer des lits, les captifs passèrent cette première nuit assis chacun sur une chaise. On leur défendit de se mettre à genoux pour prier Dieu ; mais en revanche leurs gardes leur firent entendre toutes les invectives, les blasphèmes et les obscénités qui se trouvaient dans le *catéchisme républicain* de ce temps là. Ils se promenaient autour d'eux, les regardaient en face et se plaisaient à observer sur la figure des martyrs l'horreur qu'inspiraient leurs imprécations. Ils s'avisèrent de monter à la tribune, et là, contrefaisant les cérémonies et les chants de l'Église, les bourreaux patriotes *chantèrent une messe de mort* sur leurs victimes. L'histoire a consigné dans les annales de cette époque, toutes les gentillesses révolutionnaires des impies de 1793 qui voulaient régénérer la France de Clovis, de Charlemagne et de Louis XIV avec du sang et une république athée!

Cependant trois évêques et quarante-six prêtres ne formaient pas une assez belle hécatombe ; il fallait un plus grand nombre de vic-

1 Barruel, *Hist. du clergé pendant la révolution*, t. II, p. 44.

times pour immoler d'un seul coup. Les sections de la capitale, enhardies par l'exemple de celle du Luxembourg, lâchèrent aussi leurs limiers en bonnets rouges, et Paris fut sillonné en tous sens par des *chercheurs de prêtres.* On ferma les barrières de la ville : la *battue* fut générale.

Oh ! de quel étrange spectacle n'eût pas été témoin l'œil planant alors sur cette ville immense. Il aurait vu un peuple en délire exerçant ses fureurs, de mille façons différentes, sur les deux grands objets de sa haine impie, l'autel et le trône ! D'un côté, un roi, une reine, des enfants éplorés, sortant de leur palais en flammes, pour aller chercher un asile dans le sein d'un sénat monstrueux qui échange contre des fers le sceptre du dernier héritier de St. Louis ; les ponts, les places, les rues inondées d'une plèbe hideuse dont la main, armée d'une pique, mutile et brise tous les monuments qui lui rappelent les gloires de son passé. De l'autre, les églises pillées, les cloîtres violés, les couvents changés en prison ; les prêtres et les vierges consacrées à Dieu, abreuvés d'outrages, meurtris de coups et lâchement égorgés dans une prison. Voilà le navrant spectacle qui, en ces jours de deuil et d'alarmes, eût frappé l'œil de l'observateur contemplant Paris à vol d'oiseau.

Du fond de leur antre, appelé *comité de surveillance,* Manuel, Panis, Legendre et autres, présidaient à toutes ces fureurs déchaînées contre le sacerdoce. Ils avaient recommandé à leurs jacobins de mettre le sceau de la nation sur les papiers des prêtres arrêtés ; fidèles à cette recommandation, les *nationaux* mettaient la main sur tout ce qui excitait leurs soupçons ou leur convoitise. Un journal, une brochure parlant en faveur du roi ou de la religion, un mot dans une lettre qui pouvait indiquer le moindre attachement à un meilleur ordre de choses, et surtout la moindre preuve de communication avec des amis, des parents émigrés, tout était soigneusement lu et relu, emporté, scellé et envoyé au comité de surveillance. Ces papiers furent bientôt des mines précieuses où la sans-culotterie trouva de nombreux motifs d'arrestation contre les aristocrates.

Laissons s'entasser aux Carmes, à Saint-Firmin, à l'Abbaye, à la conciergerie du Palais, au grand Châtelet, à la Force, au cloître des Bernardins, à Bicêtre, à la Salpétrière les *huit mille* victimes qui seront immolées à la fois dans quelques jours ; laissons l'avocat Benoiston lire à la tribune et faire adopter un nouveau décret de déportation contre les prêtres que l'on veut égorger, et examinons

un instant ce qui se passait en province avant les journées de septembre.

Les événements du 10 août araient causé une grande exaltation dans les départements. Tous les patriotes provinciaux avaient acclamé avec enthousiasme la déchéance du roi et l'établissement de la Convention qui allait doter la France d'une république, *une et indivisible*. Le clergé constitutionnel faisait chorus avec la sans-culotterie, et saluait l'aurore de ce bon temps où la France devait enfin devenir *libre*, où la fortune publique allait devenir si grande que les denrées se donneraient pour rien, et où l'on paierait une livre de beurre .. .. *quatre-vingts livres*, en assignats! Voici un échantillon du style républicain d'un ex-bénédictin, devenu curé constitutionnel de saint-Médard sur-Ille, diocèse de Rennes. C'est un fragment de sermon :

» D'après les bonnes et excellentes nouvelles que j'ai reçues hier » au soir, je dois vous désabuser, mes frères, sur les faussetés et les » absurdités que les *aristocrates* se sont plu à répandre parmi vous, » pour vous intimider et vous attirer à leur parti que voilà, Dieu » merci, écrasé... J'ai la douce satisfaction de vous annoncer une » victoire certaine et glorieuse, heureux présage d'une paix qui va » vous dédommager de ce que vous ont fait souffrir les *tyrans*, les » despotes, les nobles, les aristocrates *mâles et femelles*, conduits » par des prêtres, nos plus cruels ennemis, etc. »

Cet intrus débita en chaire un autre discours, plein de calomnies atroces contre Louis XVI, au moment de la déchéance de cet infortuné monarque. C'est ainsi que le clergé constitutionnel, né de l'ambition, était devenu apostat et poussait le peuple à cette haine profonde des prêtres qui devait lui-même le dévorer.

A Nantes, à Rennes, à Angers, à Reims, à Lyon et dans beaucoup d'autres villes les patriotes préparaient des massacres. Les prêtres fidèles étaient recherchés et emprisonnés ; ce n'était plus la déportation que l'on voulait, c'était le sang, c'était la mort ! Les sections des chefs-lieux de provinces imitèrent la section de Luxembourg et voulurent avoir aussi leur église des Carmes pour y entasser des prêtres. On en compta plus de *deux-cent cinquante* dans l'église de Saint-Melaine, à Rennes ; ils couchaient sur des paillasses et sur le pavé. Durant la nuit, leur sommeil était interrompu par les gardiens qui se plaisaient à les tourmenter, et, durant le jour, ils avaient à essuyer tous les mauvais traitements et les outrages des patriotes. A Nantes, le château en renfermait plus de *quatre cents*,

et ce nombre s'augmenta bientôt considérablement par l'arrivée des ecclésiastiques de la Sarthe et de Maine et Loire, qui étaient dirigés vers la citadelle de Port-Louis, pour refus de serment à la constitution. Un esprit de vertige avait saisi la nation française, on ne parlait que liberté, et l'on violait la plus sainte de toutes, celle de la conscience.

Les prêtres catholiques n'étaient pas les seuls qui eussent à souffrir de la part des révolutionnaires. La fureur de ces derniers s'attaquait jusqu'à de pauvres femmes sans défense, jusqu'à des vierges timides qui, forcées de dépouiller le voile et la bure monastiques, étaient encore chassées de leurs cellules et abandonnées au milieu des rues, sans savoir quel toit hospitalier abriterait désormais leur tête proscrite. Plusieurs de ces épouses de Jésus-Christ expirèrent de douleur en franchissant pour la dernière fois le seuil de leurs cloîtres ; et d'autres devinrent folles de frayeur, en se voyant, abandonnées à la brutalité des féroces nationaux. Mais presque toutes ces chastes exilées de la solitude, retrouvèrent le mâle courage du chrétien quand il fallut marcher à l'échafaud.

Depuis que Louis XVI et sa famille avaient éte jetés dans la tour du Temple, les arrestations politiques et les supplices n'avaient pas cessé un seul jour d'épouvanter le peuple de Paris. Les prisons regorgeaient de prêtres, de nobles et de citoyens de toutes les classes de la société, arrêtés comme *suspects* par la municipalité qui, depuis le 10 août, s'était installée à la place de la royauté captive. L'assemblée pâlissait déjà devant la farouche commune de Paris, les ministres avaient été déclarés suspects, et Roland, malgré sa popularité, mandé par Robespierre s'était rendu à la barre du Conseil général, où Louvet venait d'être dénoncé comme contre-révolutionnaire et où, chaque jour, le *sensible* Marat, dans un excès d'amour pour sa patrie, demandait seulement *trois cent mille têtes* à couper, afin de consolider la révolution et la souveraineté du peuple.

Le samedi 1er Septembre, on apprit à Paris que Verdun était assiégé par le duc de Brunswick et dépourvu de tout moyen de défense. Cette nouvelle mit en émoi les patriotes, et Robespierre monta à la tribune pour dénoncer, comme traîtres à la nation, Brissot et ses girondins. Le lendemain, Danton, ministre de la justice, fit investir le conseil exécutif du pouvoir le plus illimité et se mit en devoir de réunir au champ de Mars une armée de *soixante mille* hommes pour voler au secours de Verdun.

On commença par fermer les portes de Paris; on arrêta indistinctement dans les rues, les gens à cheval, les carrosses, les cabriolets et jusqu'aux voitures de place afin d'en conduire les chevaux aux sections qui devaient les employer au transport de l'artillerie. Durant ce temps, le canon d'alarme tonnait aux Invalides; le tocsin sonnait à toutes les paroisses de la capitale; les tambours battaient le rappel dans tous les quartiers où des escouades de commissaires, ceints de l'écharpe tricolore, faisaient des visites domiciliaires pour saisir, au profit de la commune, toutes les armes propres à la défense de la patrie en danger, et arrêter tous les ci-devants *oubliés*, ainsi que les constitutionnels dont le civisme était suspecté de modération. Près de trois mille personnes furent ainsi arrêtées et conduites dans les différentes prisons de Paris [1].

Danton, qui tenait à *purger* la France, et qui trouvait que le nouvel instrument de mort inventé par le docteur Guillotin ne fonctionnait pas assez vite pour couper les 300,000 têtes qu'il demandait, avait déjà, depuis plusieurs jours, organisé un massacre

1 Un témoin oculaire nous a laissé la peinture du triste spectacle qu'offrait Paris dans ce jour de deuil :

« Que l'on se figure, dit-il, une capitale immense dont les rues étaient ani-
» mées peu de jours auparavant, par un concours perpétuel de voitures de toute
» espèce, de cris de toute sorte, et de citoyens allant et venant sans discontinuer ;
» que l'on se figure, dis-je, des rues aussi populeuses et aussi vivantes, frappées
» tout à coup du vide et du silence de la mort, avant le coucher du soleil, dans
» une des belles soirées d'été, n'offrant plus ni promeneurs, ni voitures dans
» leurs espaces solitaires. Toutes les boutiques sont fermées ; chacun retiré dans
» son intérieur tremble pour sa vie et sa propriété.... L'époux fuit son épouse,
» le père se sépare de ses enfants, les presse sur son sein, croyant que c'est
» pour la dernière fois. Chacun se croit dénoncé, chacun croit trouver dans la
» patrouille de visite un domestique, un familier, qui révélera jusqu'aux amis
» chez lesquels on est allé chercher un refuge. On se porte à la hâte dans les
» quartiers les plus éloignés. Là, on est accueilli, ici on est refusé. Partout on
» entend les sons interrompus du marteau qui frappe à coups lents et sourds
» pour *achever une cachette*. Les toits, les greniers, les égoûts, les chemi-
» nées, tout est égal à la peur qui ne calcule aucun risque. Celui-ci, blotti
» derrière un lambris recloué sur lui, est presque privé de la respiration et de
» la vie ; celui-là, étendu dans un bouge sur une poutre large et solide, se couvre
» de toute la poussière du lieu qui le recèle, et passe ainsi la nuit au milieu
» d'un malaise affreux ; un autre étouffe de crainte et de chaleur entre deux
» matelas ; un autre, pelotonné dans un tonneau, perd le sentiment de l'existence
» par la tension de ses nerfs. La peur est plus forte que la douleur ; on tremble,
» mais on ne pleure point, le cœur est flétri, l'œil est éteint... »

général avec ses dignes collègues, Manuel, Marat, Panis et Legendre[1]. Il avait chargé Maillard, l'idole des rassemblements du faubourg Saint-Marceau, de réunir ses affreuses cohortes, auxquelles il avait appris à couper les têtes, à dépecer les cadavres et à arborer les cœurs au sommet des piques, dans les sanglantes journées du 20 juin et du 10 août. Par ses ordres, une fosse immense avait été creusée dans le cimetière de Clamart, et des terrassiers avaient mis à découvert l'entrée des Catacombes. Une somme de *cent écus* fut donnée à chacun de ces funèbres ouvriers. Tout était prêt pour le meurtre universel que la commune, complice de Danton, trouvait préférable à ces assassinats quotidiens du bourreau, à ce sang, versé goutte à goutte, qui effrayait le peuple ; et voici quel en fut le signal :

Plusieurs voitures, remplies de prêtres qui partaient pour l'exil. ayant été arrêtées aux barrières, avaient été ramenées à l'Hôtel-de-Ville, d'où la municipalité, au lieu d'assurer leur libre sortie du royaume, les envoya à l'Abbaye et au couvent des Carmes. Au troisième coup du canon d'alarme, ces voitures s'étaient remises en marche, prenant par le Pont-Neuf et la rue de Bussy. Une faible escorte de Marseillais et de fédérés les accompagnait. Pour que la foule aperçût les costumes qui lui étaient le plus odieux, on avait laissé les portières ouvertes. Des hommes, des femmes et des enfants du peuple accoururent bientôt, et se mirent à suivre les voitures en insultant les prêtres. Les Marseillais de l'escorte s'associèrent aux injures de la populace : — « Voilà les complices des » Prussiens, disaient-ils ; voilà ceux qui vous égorgeront si vous » les laissez vivre pour vous trahir ! Périssent, périssent tous les » contre-révolutionnaires ! »

Alors, un homme s'élança sur le marche-pied de la première voiture, et plongea plusieurs fois la lame de son sabre dans le corps d'un prêtre. La vue du sang redoublant la rage de ce forcené, il continua de frapper, et quand le cortége se fut arrêté à la porte de l'Abbaye, les soldats de l'escorte tirèrent par les pieds *huit* cadavres des voitures ; ceux des malheureux prêtres qui vivaient encore furent massacrés en mettant le pied sur le seuil de la prison : un seul,

1 « Le bourreau fut mandé ; interrogé combien il pourrait faire tomber de » têtes en un jour sous la guillotine, on dit qu'il répondit : *Cinq à six cents*.— » *En ce cas là*, lui dirent les municipes, *nous n'avons pas besoin de vous*. Ce » service de mort leur parut trop lent. » (Barruel, *Hist. du clergé pendant la révolution*, t. II, p. 75).

l'abbé Sicard, instituteur des sourds et muets, fut épargné miraculeusement, grâce au courageux dévouement d'un de ses amis.

Ce premier massacre fut le signal d'une boucherie générale. Les Marseillais et les autres égorgeurs, que l'odeur du sang avait enivrés, se précipitèrent dans les cloîtres de l'Abbaye, et se mirent à tuer à droite et à gauche tous les prisonniers qu'ils rencontrèrent. Ce ne fut qu'après plusieurs heures de massacres que les assassins songèrent à former un tribunal criminel, composé de juges choisis parmi eux, et dont le président fut le sanguinaire Maillard, qui s'était constitué lui-même le bourreau du peuple. Avant de venir siéger au tribunal de l'Abbaye, ce féroce cannibale avait été organiser le massacre des Carmes, afin que les *vengeurs* de la patrie ne perdissent pas de temps.

Le tribunal improvisé par Maillard occupait le dernier guichet qui ouvrait sur la cour. « Autour d'une vaste table couverte de papiers, d'écritoires, des livres d'écrou de la prison, de verres, de bouteilles, de pistolets, de sabres, de pipes, étaient assis sur des bancs douze juges aux figures ternes, aux épaules athlétiques... Leur costume était celui des professions laborieuses du peuple : des bonnets de laine sur la tête, des vestes, des souliers ferrés, des tabliers de toile, comme ceux des bouchers ; quelques-uns avaient ôté leurs habits ; les manches de leurs chemises, retroussées jusqu'aux coudes, laissaient voir des bras musculeux, et une peau tatouée des symboles de divers métiers.... »

L'unique loi de ce terrible tribunal était l'arbitraire *du peuple*. Après la lecture de l'écrou, les guichetiers allaient chercher le prisonnier ; Maillard, en habit gris, le bonnet rouge sur la tête, le sabre au côté et la plume à la main, l'interrogeait d'une voix brève et effrayante, puis consultait des yeux l'opinion de ses collègues. Si le nom du captif n'était accompagné d'aucune inculpation sur les registres d'emprisonnement, et s'il pouvait prouver que c'était par erreur qu'il avait été arrêté, Maillard disait : *Qu'on élargisse Monsieur !* Alors, saisi par les bourreaux, le prisonnier était conduit *en triomphe* aux portes de l'Abbaye, où il n'obtenait sa liberté qu'après s'être soumis au supplice horrible de déposer un *baiser républicain* sur les deux joues sales et ensanglantées des assassins, qui, soit en caressant, soit en égorgeant leurs victimes, criaient : *Vive la nation !* avec les mêmes transports de joie ou de fureur.

Les prisonniers notés comme contre-révolutionnaires, comme suspects, etc., étaient également entendus *pour la forme* ; dès qu'ils

avaient cessé de parler, Maillard disait : *A la Force!* C'était la formule de mort. Les malheureux, croyant qu'on allait les transférer dans les prisons de l'hôtel de la Force, se laissaient conduire sans résistance aux portes de l'Abbaye, où ils tombaient impitoyablement égorgés sous les piques et les poignards des assassins. Lorsque ceux-ci étaient fatigués, ils allaient, pour se délasser, siéger parmi les juges, qui venaient, à leur tour, remplir les fonctions de bourreaux.

Après avoir immolé tous les prêtres qui se trouvaient à l'Abbaye, Maillard fit amener dans le guichet les Suisses qui y avaient été conduits, pour leur sûreté, le lendemain du 10 août. Ils étaient au nombre de *cent-cinquante*, officiers ou soldats. Le tribunal les jugea en masse. — « Vous avez assassiné le peuple au 10 août, leur dit » Maillard; le peuple demande vengeance! *vous allez être transportés à la Force.* »

La porte du guichet s'ouvre; les piques des assassins étaient prêtes à frapper; les Suisses, effrayés, reculent d'abord comme un troupeau à la vue de l'abattoir; mais recouvrant bientôt leur énergie naturelle, ils se précipitent la tête baissée au milieu des bourreaux patriotes, qui les renversent, comme des taureaux assommés, sur le pavé tout gluant de sang humain!

Les tombereaux ne suffisant pas à déblayer assez vite les corps; on les empila des deux côtés de la cour pour faire place aux autres victimes.

Vint alors le tour des gardes du roi. Livrés un à un au fer des bourreaux, leur massacre dura toute la nuit; on les égorgea à la lueur sinistre des flambeaux, et au chant hideux de la *Carmagnole*; des femmes lubriques et des enfants cruels exécutaient des danses atroces autour de chaque cadavre avant de le *dépecer* : ils s'apprivoisaient avec le sang!

Au point du jour, les assassins *fumèrent tranquillement leurs pipes*. et prirent de la nourriture avant de recommencer la tuerie. Comme leurs pieds glissaient à chaque pas dans des mares de sang coagulé, et que l'eau ne pouvait suffire à laver la cour, ils étendirent un lit de paille sur son pavé, et décidèrent que, *pour leur commodité*, ils ne tueraient plus que sur la litière!

Cependant, du fond de leurs cachots et des salles où ils avaient été consignés, les autres prisonniers entendaient les cris des victimes et les vociférations des bourreaux. Parmi ces nombreux infortunés dont le noble sang était destiné à *régénérer* la nation, se

trouvaient M. de Montmorin, ancien ministre de Louis XVI; M. de Sombreuil, gouverneur des Invalides, et sa fille; Thierry, premier valet de chambre du roi; Cazotte, Maillé, Rohan-Chabot, Romainvilliers, Montsabray, etc., etc. Tous attendaient la mort avec le calme d'une bonne conscience et moururent avec le courage des martyrs. Un seul, M. de Sombreuil, fut sauvé par le sublime dévouement de sa fille, qui racheta la vie de son père en buvant un verre de sang humain que les cannibales avaient approché de ses levres. Cazotte, un moment épargné, porta deux jours après sa tête sur l'échafaud. Quant au jeune de Montsabray, à peine âgé de 18 ans, il essaya de fuir la mort en se cachant dans une cheminée; mais on y brûla de la paille pour l'étourdir et le faire descendre; le pauvre jeune homme tomba et fut à l'instant massacré.

Il ne restait plus qu'un prisonnier à l'Abbaye : c'était M. le colonel de St-Marc. Les assassins, pour prolonger son martyre, le firent promener lentement à travers une haie de sabres, dont ils ménageaient les coups pour ne pas le tuer trop vite. Puis après lui avoir percé le corps d'une lance, mutilé les pieds, les genoux, les mains et le visage, ils l'achevèrent enfin en lui logeant six balles dans la tête.

« Voilà quels hommes se cachent dans ces gouffres de civilisa-
» tion recouverts de tant de luxe et de lumières. Il y a des Nérons
» à tous les degrés, depuis le trône jusqu'à l'échoppe; raffinés en
» haut, brutes en bas. »

Quand ces affreux massacres furent terminés, Billaud-Varennes vint apporter aux égorgeurs le prix du sang :

— « *Braves citoyens*, leur dit-il, *vous venez d'égorger de grands
» coupables; la municipalité ne sait comment s'acquitter envers vous.
» Sans croire vous récompenser, je suis chargé d'offrir à chacun de
» vous* VINGT-QUATRE LIVRES, *qui vont vous être payées sur-le-
» champ!* »

— « *Ça ne fait pas un sou par tête!* grommela Maillard. »

Les scènes de désolation, de meurtre et de carnage que nous venons de décrire ne se passaient pas seulement à l'Abbaye; les Carmes, la Force, la Conciergerie, le Châtelet, la Salpêtrière et Bicêtre avait aussi leurs bourreaux, qui avaient tous commencé le massacre à la même heure.

Ceux qui égorgèrent aux Carmes étaient des jeunes gens bien vêtus, armés de pistolets et de fusils de chasse, qui n'avaient rien du peuple. Pour la plupart, séides de Marat et de Danton, ils adoraient la *République rouge*, et avaient été recrutés dans les écoles, les lieux

de débauche et les clubs. C'étaient des exécuteurs volontaires *au dessus* de tout scrupule et bons pour assassiner des prêtres. Leur nombre ne s'élevait pas au dessus de trente. Ils commencèrent par quelques coups de fusils tirés contre des vieillards qui se promenaient dans le jardin. Ce jardin était un carré, divisé par des allées en quatre compartiments. Au midi, s'élevaient les murs du couvent ; à l'orient s'étendait une partie de l'église ; à l'angle du nord, et vers le fond, était une chapelle ouverte et soutenue par des barreaux. Les cent quatre-vingts prêtres, prisonniers aux Carmes, étaient en ce moment réunis dans le jardin ; c'était l'heure de la promenade. Effrayés par ces premières détonations, ils cherchent à se soustraire par la fuite aux balles des assassins et se retirent vers le fond du jardin où ils croient trouver un abri derrière les arbres.

Cependant les brigands eurent bientôt enfoncé la porte du jardin ; ils se précipitèrent à la poursuite des prêtres, et le premier qui tomba sous leurs coups fut le père Gérault, directeur des dames de Sainte-Elisabeth. Il était à réciter son bréviaire près du bassin, quand il fut renversé sous les piques meurtrières des *enfants de la patrie* [1]. M. l'abbé Salins fut la seconde victime ; Manuel lui avait promis la veille qu'il serait déporté ; il tomba raide mort sous un coup de fusil.

— *Où est l'archevêque d'Arles*? craient les bourreaux, en s'avançant vers la chapelle, près de laquelle se tenait debout Mgr Dulau, en compagnie de quelques prêtres, moins effrayés que les autres. — *Est-ce toi qui es l'archevêque d'Arles*? demandèrent-ils à M. l'abbé de la Pannonie qui était à côté du prélat. Celui-ci, pour toute réponse, joint les mains et baisse les yeux. — *C'est donc toi, scélérat, qui es l'archevêque d'Arles*? dirent-ils alors en se tournant vers Mgr Dufau. — Oui, messieurs, c'est moi qui le suis. — *Ah! scélérat, c'est donc toi qui as fait verser le sang de tant de patriotes dans la ville d'Arles*? — Messieurs, je ne sache pas avoir jamais fait mal à personne. — *Eh bien! je vais t'en faire, moi*, répond un de ces brigands. Et en disant ces mots, il décharge un coup de sabre sur la tête de l'archevêque qui en attend un second, sans prononcer une seule parole : il lui fut donné par un autre, et il lui fendit presque tout le visage. Le prélat toujours muet et debout, porte simplement ses deux mains sur sa nouvelle blessure. Un troisième coup le terrassa. Alors un Marseillais lui enfonce sa pique dans le sein avec tant de vio-

1 Ce bréviaire, dit-on, a été retrouvé dernièrement au fond du bassin.

lence que le bois se brise ; puis, posant un pied sur son cadavre, il lui vole sa montre et sa croix, qu'il élève, en les faisant voir aux autres assassins, comme le prix de son triomphe.

Un grand nombre de prêtres s'étaient réfugiés dans la chapelle, une dizaine d'assassins vinrent les y assiéger, leurs fusils pointés à travers les barreaux, ils déchargeaient leurs balles sur ce groupe de prêtres à genoux. Dans cet espace étroit les victimes tombaient les unes sur les autres et le sang des morts arrosait les vivants. Ce fut au milieu de cette chapelle qu'une balle atteignit Mgr de Beauvais à la jambe ; le prélat tomba parmi les mourants [1]. Durant cette boucherie, le reste des brigands poursuivait les prêtres épars dans le jardin ; abattant les uns à coups de sabre, enfonçant leurs piques dans les entrailles des autres, tirant, sans distinction, des coups de fusils, sur les jeunes, les vieillards et les infirmes. Cette horrible chasse dura jusqu'à la chute du jour. Alors, craignant que les ombres de la nuit ne favorisassent leur évasion, ils formèrent un cercle autour du jardin. En se rapprochant pas à pas des bâtiments, les bourreaux-chasseurs forcèrent les pauvres prêtres à se rabattre dans l'Église où s'étaient déjà réfugiés tous ceux qui avaient échappé aux premières décharges. Les blessés y furent également portés.

Une fois parquées dans cette enceinte, les victimes, au nombre desquelles étaient deux évêques, appelées une à une, furent entraînées par une petite porte qui ouvrait sur le jardin, et immolées sur l'escalier. Tandis qu'on égorgeait leurs frères, ces vénérables martyrs priaient à deux genoux pour leurs bourreaux. Quand leur tour était venu, ils se donnaient le baiser de paix, et volaient à la mort en regardant le ciel. Monseigneur l'évêque de Saintes mourut avec son frère, et la mort ne sépara point ceux que le sang et l'amitié avaient si étroitement unis durant leur vie !

Le massacre dura quatre heures. Lorsqu'il fut fini, on chargea les cadavres sur des chariots attelés de chevaux magnifiques pris dans les écuries du roi. Sur le seuil du couvent désolé s'étaient rassemblées des hordes hideuses d'hommes en haillons, de femmes, d'enfants, hyènes à faces humaines qu'avait attirées l'odeur du sang. A la vue des cadavres saignants plusieurs femmes s'élancèrent sur les tombereaux, en trépignant de joie et s'emparant de lambeaux de chair humaine, elles les montraient avec un rire atroce

[1] On voit encore aujourd'hui dans cette chapelle les trous que les balles des assassins ont faits dans la muraille, et les mares de sang desséché dont les cadavres des martyrs avaient couvert les dalles.

aux passants! La populace, hurlant la *Marseillaise*, suivait les chars dégoûtants de sang, et les faisait arrêter de distance en distance pour former autour des rondes infernales! Le sang altère et n'assouvit pas.

Suivons les massacreurs à la Force.

Hébert et Lhuilier remplissaient à la Force les mêmes fonctions que Maillard à l'Abbaye. Là aussi régnait la même discipline dans l'assassinat; là aussi on retrouvait les mêmes formes d'interrogatoire et de jugement, les mêmes mutilations de cadavres, les mêmes jeux avec les têtes coupées, la même indifférence des bourreaux, mangeant, buvant, fumant, dansant, piétinant sur les membres des victimes; les mêmes tombereaux pour empiler les corps; enfin, les mêmes flambeaux éclairant les mêmes saturnales, et reflétant leurs lueurs rougeâtres et sinistres dans un lac de sang. *Cent soixante* têtes roulèrent sous le sabre et sous les pieds des meurtriers de la Force, et parmi ces têtes se trouva celle de la princesse de Lamballe, cette chaste amie de l'infortunée reine de France!

Au Châtelet et à la Conciergerie on compta les cadavres par centaines. Les assassins trop peu nombreux pour tant d'*ouvrage*, délivrèrent les voleurs et se les adjoignirent comme *aides*. Alors la besogne alla plus vite, et bientôt *cinq cent soixante quinze* corps furent empilés sur le Pont-au-Change, où des femmes et des enfants s'amusèrent à les mutiler.

La même nuit, Hanriot massacrait *quatre-vingt-douze* prêtres au séminaire de Saint-Firmin. Ce séminaire, situé rue Saint-Victor, renfermait tout le clergé de Saint-Nicolas du Chardonnet qui avait refusé de prêter le serment, et beaucoup d'autres prêtres, distingués par leur science autant que par leurs vertus. Parmi eux étaient l'abbé Bonnet, dont la bienfaisante charité était devenue presque proverbiale; l'abbé Andrieux; le célèbre père Guérin-Durocher, auteur de *l'Histoire véritable des temps fabuleux*; l'abbé de Lavèze, *infirmier* de l'Hôtel-Dieu; l'abbé Copène, l'abbé Gros. Au milieu de tous ces prêtres, se trouvait un ancien capitaine au régiment de Barrois, M. Jean-Antoine-Joseph Villette, qui s'était retiré dans le séminaire de Saint-Firmin, pour y passer le reste de ses jours dans les exercices de la vie religieuse; il fut massacré avec tous ceux qui étaient devenus ses compagnons de captivité, et prouva en mourant qu'un soldat chrétien n'avait pas plus peur d'une balle ennemie que de la hache du bourreau.

Après avoir tué toutes les victimes que la section des *sans culottes* avait renfermées à Saint-Firmin, Hanriot, le roi des septembriseurs, se porta sur Bicêtre, avec deux cents hommes et sept pièces de canon. *Trois mille cinq cents* administrés de cet hospice dont le seul crime était la *pauvreté* et la *folie*, furent égorgés, mitraillés, en quelques jours, par les soi-disant *amis du peuple!*... Le sang de ces malheureux n'avait pourtant pas de couleur politique; mais, pur ou impur, c'était du sang de plus à verser, et les sans-culottes en étaient si altérés !

La Salpêtrière fut le dernier théâtre où brilla la hache des *septembriseurs*. Cette maison était le refuge des vieilles femmes pauvres et malades, dont la vie avait été coupable; l'asile des jeunes filles vicieuses qui touchaient encore à l'enfance et que leurs parents avaient abandonnées. Les meurtriers, qui d'abord n'étaient avides que du sang des nobles, auraient dû s'arrêter devant ce vaste égoût des misères et de la corruption humaines; mais leur fureur, leur enivrement ne connaissaient plus de limites; il leur fallait du sang à tout prix.

Ils tuèrent les vieilles, assouvirent leur brutalité sur les jeunes et massacrèrent ensuite ces proies immondes de la débauche, un instant ramassées dans le sang !...

Voilà une faible esquisse de cet immense carnage, qui couvrit la capitale entière de deuil et de sang, et qui malheureusement fut reproduit dans beaucoup de provinces. Nous aurions voulu que le cadre trop restreint de cette histoire, nous eût permis de donner les noms et la biographie de tous ces illustres martyrs de la foi; mais il faudrait écrire des volumes pour cela. Nous nous contenterons d'émettre le désir de voir, un jour, la France chrétienne élever un monument funèbre à la gloire de tous ces confesseurs de l'antique foi de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis. Voltaire, Jean-Jacques, Diderot (qui certes ne sont pas des saints) ont bien obtenu les honneurs du Panthéon, pourquoi ne graverait-on pas en lettres d'or sur une colonne d'airain le nom de tous les prêtres, de tous les nobles, de tous les bons citoyens de toutes les classes et de tous les sexes qui ont été mis à mort en haine de leur Dieu et de leur roi ? Après tout, la fidélité est une vertu civique; elle est fille de l'honneur et doit, comme lui, trouver en tout temps sa récompense.

Il y a certaines places publiques à Paris où l'on devrait faire couler des torrents d'eau, durant des siècles, pour effacer le sang

innocent qui y a été répandu; je ne veux pas parler de l'ancienne place Louis XV, elle a ses deux fontaines et son obélisque; mais bien du Carrousel et de la place Dauphine. C'est sur cette dernière place que la comtesse de Pérignan et ses deux filles dont l'aînée avait 15 ans, furent brûlées à petit feu, après avoir été mises à nu et frottées d'huile par tout le corps. Les cris perçants de ces victimes étaient étouffés par les chants des cannibales dansant autour du feu. Quand la comtesse fut rôtie on amena six prêtres. Les brigands coupèrent un morceau de la chair de Madame de Pérignan et la présentèrent à manger à ces prêtres qui reculèrent d'horreur. Alors le plus âgé d'entre eux, homme de soixante ans, fut déshabillé et rôti. On voulut forcer les autres prêtres à manger de sa chair; mais ces malheureux s'embrassèrent les uns les autres et se précipitèrent ensemble au milieu des flammes où ils trouvèrent la mort. Néron eût été effrayé d'une semblable barbarie. Voici un autre trait qui eût fait frémir d'horreur Caïus Caligula.

Le lundi soir, 3 septembre, à dix heures, un homme nommé Philip, demeurant dans la rue du Temple, vint au club des Jacobins dont il était membre. Il portait sous son bras une grande cassette. Il monte à la tribune, fait un long discours sur le patriotisme, et conclut, que tout citoyen qui préfère les liens du sang à ceux du patriotisme doit être regardé comme un aristocrate; et que tout bon jacobin doit se défaire de ses amis et de ses proches parents, s'ils ne pensent pas en patriotes. A ces mots ouvrant la cassette, il en tire la tête de son père et celle de sa mère qu'il avait coupées, dit-il, *parcequ'il n'avait jamais pu leur persuader d'entendre la messe d'un prêtre constitutionnel.* De longs et de bruyants applaudissements s'élevèrent de toutes parts, et il fut décidé que les deux têtes seraient enterrées dans la salle même, sous les bustes de Brutus et d'Ankerstrom, l'assassin de Gustave.

Détournons un instant les yeux de tous ces affreux spectacles, qui attristent l'âme et révoltent l'esprit. Mais comment raconter une histoire de la révolution française sans mettre, à chaque pas, les pieds dans une mare de sang coagulé? Peut-on passer sous silence ce massacre de Versailles où *cinquante-sept* victimes, parmi lesquelles on comptait Mgr Castellane, évêque de Mende, et M. le duc de Brissac, trouvèrent la mort?

Peut-on ne rien dire des carnages patriotiques qui épouvantèrent Reims, Lyon et plusieurs autres grandes villes de province? Leur histoire serait à peu de choses près, celle des massacres de Paris;

ce sont toujours des jacobins qui tuent des prêtres, des nobles, des femmes, des vieillards, des enfants !...

Allons voir ce que fait dans sa tour l'Auguste prisonnier du Temple.

L'abbé Alphonse CORDIER (de Tours).

Sciences législatives.

HISTOIRE DU DROIT CRIMINEL
DES PEUPLES MODERNES,

CONSIDÉRÉ DANS SES RAPPORTS AVEC LES PROGRÈS DE LA CIVILISATION DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN JUSQU'AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

DEUXIÈME PARTIE DU PREMIER LIVRE.

Législation criminelle des Musulmans comparée à celle des peuples Germaniques.

CHAPITRE PREMIER.

De l'homicide et des blessures considérées comme crimes privés. — Talion. — *Adcibs*, *Zéçdmé*, *Louts*, *Dié*, *Aâqila*.—Solidarité.—Exposition religieuse, etc.

Les Musulmans n'admettent pas précisément, comme on l'a dit, que le Coran n'ait rien laissé à dire, ni à enseigner, et qu'il faille chercher dans le *livre* toutes les prescriptions sociales et civiles; mais ils soutiennent que tout a été révélé à Mahomet, et que ce qui n'a pas été écrit par lui a été dit à ses compagnons, qui l'ont recueilli avec soin pour le transmettre aux générations futures des fidèles de l'Islamisme.

Cela est très bien expliqué dans un auteur arabe nommé *El-Magrizi*.

» Dans son émigration de la Mecque à Médine, Mahomet était » entouré des Ashâb (compagnons) qu'à chaque instant il trouvait » près de lui, malgré la gêne et la difficulté qu'ils éprouvaient à » pourvoir à leur subsistance. En effet, les uns exerçaient des in- » dustries dans les marchés, les autres vivaient de dons, et à cha- » que instant, ils venaient auprès du prophète, et quelques uns y » accouraient, aussitôt que le soin, qui les occupait tous, de pour- » voir à leur subsistance, leur avait laissé le moindre loisir.

» Or, si une question lui était soumise, s'il rendait une décision, » s'il commandait ou défendait de faire une chose ou s'il la faisait,

» la connaissance en était acquise à ceux qui étaient alors avec lui,
» mais elle échappait aux autres.

» C'est ainsi qu'Omar ignorait, au sujet du Diê dû pour le fœtus
» de la femme ce que savait un simple Arabe de Hodaïl.... Cet
» Arabe le savait, tandis qu'Omar l'ignorait [1]. »

C'est ainsi que la connaissance des décisions de Mahomet se propageait lentement ; parce que les Ashâb disséminés par les conquêtes de l'Islamisme, ne pouvaient donner sur la jurisprudence du prophète que des renseignements partiels : « car tel qui avait été » la veille auprès de lui, n'y était plus le lendemain ; et de la sorte, » chacun savait ce qui avait eu lieu en sa présence, et la connais- » sance du surplus lui échappait [2]. »

Les Emirs appelés à juger suppléaient donc à ce qu'ils ne savaient pas, par l'étude des lois qui leur étaient connues, et dont ils appliquaient l'esprit aux cas sur lesquels ils ignoraient les décisions de Mahomet.

Cela aurait introduit à la longue une grande divergence dans le droit mahométan, si les jurisconsultes des grandes cités n'avaient pas cherché à rassembler ces traditions éparses dans les contrées les plus lointaines, à les écrire et à en faire un corps de doctrine. » Plusieurs d'entre eux accomplissaient souvent, dit *El Magrizy*, » de longs voyages à la recherche d'une seule tradition [3]. »

Mais cet auteur arabe fait l'histoire du rite de Malek, qui se distingue en effet, par une scrupuleuse conformité aux enseignements traditionnels du prophète. Il n'en est pas tout à fait ainsi des trois autres rites, ceux d'Haneefah, de Shaféï et d'Hannbal. Celui d'Haneefah surtout, qui est un des plus étendus, fait une part assez large à la raison humaine et à l'équité naturelle [4].

Cependant, en comparant entre eux ces rites divers, on reste convaincu qu'ils s'accordent sur les généralités, et ne diffèrent que sur quelques détails.

Comme le rite de Malek est celui qui fut importé en Espagne au 8e siècle, qu'il est encore suivi en Afrique et par conséquent dans nos possessions algériennes, c'est celui qui sera aujourd'hui l'objet principal de nos études.

1 *Études sur la loi musulmane*, par C. Vincent, p. 15. (Paris, Joubert, 1842).

2 *Ibid.*, p. 17.

3 *Ibid.*, p. 20-21.

4 *Hist. de l'empire Ottoman*, par de Hammer, et *Hist. d'Espagne*, par Rossew Saint-Hilaire.

Nous nous servirons pour base de ce travail du *Rèçâlé* [1] d'Abou Mohhammed Abd Allah Ibn Aby Zéid.

« L'auteur de ce traité était un docteur fameux de Zeyraouan, » où il enseigna et où il mourut en l'an 389 ou 390. Il mérita par » sa science, de ses contemporains, le surnom de *petit Malek*. Il est » l'auteur d'ouvrages dont un écrivain que cite *Casiri*, porte le nom- » bre à plus de cent. Mais son Rèçâlé surtout fonda sa renommée, » et, de tous les livres élémentaires du rite, c'est certainement le » plus classique [2]. Le Rèçâlé n'est qu'un abrégé fort concis, se » bornant à énoncer la disposition de la loi, le plus souvent seule- » ment à l'indiquer, et la présentant toujours isolée de la plupart » de celles qui s'y lient intimement, et qui en détermine le rapport » avec le système général et l'esprit de la loi. Aussi est-il loin de » former par lui-même un exposé lucide et surtout complet ; et » pour être compris des Arabes, non versés dans la science de la » jurisprudence, il a besoin de leur être expliqué [3]. »

Il ne serait donc pas parfaitement exact de comparer le *Rèçâlé* aux *Institutes*, et de dire que l'un est au droit musulman ce que les autres sont au droit romain. Que l'on suppose une analyse des Institutes, faite par un jurisconsulte, qui ne donnerait que la quintessence des dispositions législatives contenues dans ce recueil, en se servant d'un langage technique étranger au vulgaire, et concis jusqu'à la sécheresse, on se fera ainsi l'idée du *Rèçâlé*, cet abrégé du droit criminel de l'Islamisme, lequel nous a servi de guide dans nos recherches spéciales.

Quoique fort bien traduit par M. B. Vincent, un tel livre nous aurait été d'un faible secours, et il serait resté pour nous une lettre morte, si nous n'avions pas cherché à nous l'expliquer, soit par les notes savantes du traducteur lui-même, soit par les explications que nous avons trouvées dans d'autres ouvrages.

Le commencement du Rèçâlé est relatif aux homicides, meurtres, blessures, et aux *Hhadds*, c'est à dire peines définies par la loi. Dans ce que nous appellerions le *grand criminel*, la loi détermine elle-même le mode et la mesure des peines, de sorte qu'il est interdit au magistrat de les modifier, d'y rien ajouter ni d'en rien retrancher. Dans le châtiment *correctionnel*, au contraire, le magistrat détermine le mode et la mesure de la correction d'après l'apprécia-

1 Rèçâlé, Petit Traité.

2 *Etudes sur la loi musulmane*, par B. Vincent, p. 45.

3 *Ibid.*, p. 61.

tion qu'il fait lui-même de la gravité de la faute, de l'opportunité de la répression, de la situation physique, morale et sociale du délinquant [1].

Nous allons d'abord examiner les meurtres et les blessures dont la poursuite est privée, et appartient à la victime et aux parents de la victime. Il est clair que cette espèce de réglementation de la vengeance du sang a été le premier pas fait par la législation musulmane pour établir chez les Arabes une véritable justice sociale. Il faut, pour pouvoir suivre les développements successifs de cette organisation, renoncer à l'ordre suivi dans nos codes; ce n'est donc pas par les crimes publics et soumis à la poursuite des autorités publiques que nous devrons commencer l'étude du droit pénal des Arabes, mais bien par les crimes regardés par eux comme des crimes privés.

A la tête de ces sortes de crimes, ils placent le meurtre intentionnel et l'homicide par imprudence.

Le meurtre intentionnel n'est pas précisément ce que nous entendons par l'assassinat. L'assassinat, considéré comme crime lâche et cupide, s'appelle l'homicide de *Ghilé*, chez les Arabes. Nous verrons plus loin à quelles règles spéciales il est soumis.

L'homicide *intentionnel*, suivant les jurisconsultes de l'Islamisme, consiste à commettre sur la personne d'un individu, dans un sentiment de colère ou d'inimitié, un attentat qui cause sa mort.

La volonté de porter les coups qui ont donné la mort suffit pour faire considérer l'acte de l'homicide comme intentionnel. Ainsi, peu importe que le meurtrier se soit servi d'un instrument en apparence peu dangereux; il est responsable des suites de cet usage qu'il en a fait volontairement.

Il est vrai qu'il n'est pas responsable à l'égard de la société, mais de la famille à laquelle il a ravi un de ses membres; or, le point de vue d'intérêt privé diffère nécessairement du point de vue d'intérêt général.

Le premier peut prendre pour unique point de départ le résultat matériel de l'acte, le dommage qui consiste pour une famille dans la perte d'un ses membres.

Le second est plus élevé : la société, qui se substitue aux familles, doit sans doute exiger une réparation pour toute lésion qui leur est faite. Mais l'étendue de cette réparation doit être mesurée sur l'ap·

1 Nous empruntons cette exposition aux notes dont M. B. Vincent accompagne le premier chapitre de sa traduction.

préciation de la moralité de l'acte lui-même de lésion ; et proportionnée au degré de criminalité de celui qui l'a commise.

Le tribunal social doit donner l'exemple d'une bonne justice distributive fondée sur les principes de la morale éternelle, et il doit réaliser autant qu'il est en lui la réalisation terrestre de cette maxime qui ne peut recevoir que de Dieu seul son application parfaite : « Que chacun soit récompensé ou puni selon ses œuvres ! »

Mais dans les sociétés où l'on n'a fait, en quelque sorte, que régulariser l'exercice du droit de vengeance, où le talion existe dans sa grossièreté matérielle et primitive, l'état n'intervient que pour sanctionner ce talion, ou pour le remplacer par une composition pécuniaire, par laquelle il règle les conditions de la rançon du meurtrier et du pardon des parents de la victime.

Nous avons vu que telle a été la marche du droit pénal chez les nations germaniques : cette marche a été la même, dans son ensemble, au sein des nations musulmanes.

Le mot *Dié* ou *Dia* (prix du sang) a en arabe à peu près la même signification que le mot *Wergeld* en vieil allemand. Dans son sens technique, il veut dire la somme fixée par la loi pour la réparation de l'homicide commis sur un individu ou d'une lésion personnelle qui lui aurait été faite. Dans un sens moins restreint, il désigne toute espèce de réparation pour un dommage personnel souffert.

Cependant, malgré l'institution du Dié, la peine légale pour l'homicide intentionnel est toujours le *talion*. Les parents n'ont pas le droit de requérir contre lui aucune peine plus forte, ni moindre ; ni même d'exiger le paiement du Dié [1]. C'est au meutrier poursuivi d'offrir la rançon du sang à la victime ou aux parents de la victime,

[1] Le meurtrier est passible du genre de mort qu'il a lui-même fait subir à sa victime : ainsi il doit être mis à mort par le bâton, s'il a donné la mort à sa victime en la frappant avec un bâton; il peut être mis à mort par le feu, s'il a fait périr sa victime par le feu. Du reste, il est loisible aux Aâcibs de se contenter de la décapitation. C'est même le seul mode de supplice qu'on puisse infliger au meurtrier, dans le cas où son crime n'est pas établi par son aveu ou par l'affirmation de témoins, mais seulement par Qéçâmé.

Quand il y a lieu à appliquer le talion pour blessures, l'exécution doit être confiée à un individu capable de pratiquer habilement l'opération.

Au contraire, quand il y a lieu à appliquer le talion pour meurtre, l'Iman peut, à son choix, confier l'exécution à un tiers, ou livrer le meurtrier aux Aâcibs de la victime, pour qu'ils lui donnent eux-mêmes la mort. Les Arabes se font à la fois un devoir et une joie de remplir ce rôle de bourreaux.

appellés en Arabes *Aâcibs*. Le meurtrier ne peut être contraint à payer le *Dié* que quand cette transaction a été faite.

Le talion supposant une sorte d'égalité de position devant la loi, on en déduit les règles suivantes : « On ne donne point la mort à un individu libre pour avoir donné la mort à un esclave, mais bien à un esclave pour avoir tué un individu libre : on ne donne point la mort à un Musulman pour avoir donné la mort à un infidèle ; mais bien à un infidèle pour avoir donné la mort à un Musulman [1]. »

Les Aâcibs, ou autorisés à la poursuite, comme représentants de la victime sont :

1° Les fils, fils de fils et descendants en ligne directe.

Les pères, grand père et ascendants en ligne directe.

Les frères germains et consanguins, leurs fils et descendants.

Les frères germains et consanguins du père et leurs descendants.

Les frères germains et consanguins de l'aïeul et leurs descendants.

Les frères germains et consanguins du bisaïeul et leurs descendants.

2° Les patrons (pour leurs esclaves affranchis).

3° Les filles, filles de fils, la mère, les sœurs germaines et consanguines, et l'aïeule, mère du père.

« On ne met à mort une personne pour avoir ôté la vie à
» une autre, dit le Réçâlé, qu'autant qu'il y a témoins *Aad'ls*, aveu,
» ou *Qeçâmé*. »

On désigne par *Aad'ls* ceux qui possèdent l'*Aadâlé*. Or l'Aadâlé répond à peu près à ce que nous entendons par capacité civique.

L'Aadâlé consiste donc, pour les individus appelés à rendre témoignage en justice, à être libres, pubères, musulmans, à avoir la crainte de Dieu et la dignité de soi-même.

Quant à l'aveu du coupable, nous n'avons pas à en préciser le sens, qui s'entend de lui-même.

Le Qéçâmé, qui est le troisième moyen de conviction de l'homicide, consiste dans cinquante serments prêtés par cinquante Aâcibs de la victime. Mais comme, en dehors de la vie patriarcale des tribus, ces cinquante Aâcibs sont très difficiles à réunir, et qu'il peut même quelquefois n'en exister, que deux ou trois seulement, la loi, tout en maintenant l'exigence des cinquante serments, tolère qu'ils ne soient prêtés que par deux hommes ; mais ils devront être au moins deux et du sexe mâle, l'un des deux étant le plus proche Aâcib de la victime. Le nombre des serments qui leur seront de-

1 *Réçâlé*, trad. p. 86.

mandés variera ou sera réparti entre eux deux, suivant le droit plus ou moins grand qu'ils auront à la succession du défunt, et par conséquent au partage de la *Dié*. Ainsi, par exemple si un héritier est appelé à recueillir vingt-neuf cinquantièmes un tiers du Dié, et un autre héritier vingt cinquantièmes deux tiers, le premier prêtera vingt-neuf serments et le second vingt un.

On reconnaît là les principales règles qui présidaient à l'établissement et à la division de l'amende et du Wergeld chez les Scandinaves et chez les Germains. Si donc l'on fait attention que la race arabe et la race germanique proviennent de souches absolument différentes, on en tirera absolument la conséquence que cette ressemblance d'institutions tient à une loi identique de développements sociaux, correspondant à une même période de civilisation.

Avant d'aller plus loin, il faut remarquer que dans la législation musulmane, il n'y a lieu au Qéçâmé que quand il y a *Louts*, c'est-à-dire circonstances fournissant des présomptions graves de la vérité de l'affirmation du demandeur : en sorte que s'il n'existe pas de *Louts*, les Aâcibs ou parents mâles ne peuvent être admis à prêter les serments du Qéçâmé, et s'il y a preuve complète, il est inutile pour eux de les prêter, puisqu'on ne les demande pas.

« Dans chacune des provinces de la Mecque, de Médine et de » Jérusalem, on conduit les Aâcibs au chef-lieu pour prêter le » serment du Qéçâmé. Dans les autres, on ne conduit au chef-lieu » que d'un petit nombre de milles. »

Or l'*Aâcib* prononce le serment debout et dans la formule suivante : « Par Dieu, il n'y a pas d'autre Dieu qu'Allah : »— « et après il ajoute suivant la nature du crime présumé commis : « Certes, N*** l'a tué, ou lui a porté des coups dont il est mort. »

La victime, si elle survit, et les Aâcibs, si elle succombe, ont le droit de pardonner ; mais le pardon implique la renonciation au Dié.

« Dans le cas d'homicide par imprudence, le pardon de la victime s'impute sur le tiers dont il lui est permis de disposer par testament. — Si l'un des fils a pardonné, il n'y a plus lieu à infliger la mort, et alors les autres ont droit à leur part du Dié. Les filles n'ont pas le droit de pardonner quand il existe des fils. [1] »

Mais le pardon ou la remise de l'offense privée n'entraîne pas

[1] P. 74 du Réçâlé, traduct. de M. B. Vincent. Le Réçâlé veut dire que dans le cas ci-dessus, les héritiers de la victime ne pourront plus réclamer que les deux tiers du Dié, dans sa succession.

l'exemption de toute peine. Là, où cessent les exigences de la vengeance des familles, commencent celles de l'ordre public. L'homicide prouvé, quoique pardonné, est puni par le magistrat de cent coups de courroie et de l'emprisonnement d'une année[1].

Dans une telle disposition, c'est la civilisation qui fait ses réserves contre l'impunité qui pourrait provenir de l'abandon du droit de vengeance privée.

On sait que nous avons eu quelque peine à établir, soit dans les lois Scandinaves, soit dans les lois germaniques et saliques, l'unité type de la *busse* et *et du Wergeld*[2], et à nous rendre raison des fractionnements qu'on leur faisait subir pour les appliquer aux diverses nuances des crimes et délits. La loi musulmane est beaucoup plus claire sur l'unité type du *Dié* « Le Dié, dit le Réçâlé, quand il est dû par des individus appartenant à des populations à chameaux, est de cent chameaux. Il est de mille dinars, quand il est dû par des individus appartenant à des populations à or. Il est de douze mille drachmes, quand il est dû par des individus appartenant à des populations à argent[3] »

Les Arabes respectent moins la femme et protègent moins sa faiblesse, que ne le faisaient les Scandinaves et la plupart des Germains du Nord : ils n'accordent à la femme que la moitié du Dié de l'homme.

Les chrétiens et les juifs, confondus sous le nom de *Kitabys*[4], n'obtiennent également qu'un demi-Dié; et la femme Kitabye n'a encore que la moitié de ce Dié du Kitaby. Quant aux sectateurs de Zoroastre, ou *Madjoucys*, ils ont seulement le tiers du cinquième du Dié, 800 drachmes.

Cela prouve combien les infidèles, autres que les *Kitabys*, sont placés bas dans la considération publique, aux yeux des Musulmans.

La totalité du Dié est due pour toute mutilation, qui anéantit complétement un organe essentiel à l'homme : cette suppression d'organes est donc considérée comme une mort partielle. Telle est la perte de la vue, soit par la première privation des deux yeux, soit par la privation de l'œil d'un borgne; telle la perte de l'ouïe, celle de l'odorat, celle du goût; l'amputation des deux mains, considérées comme le principal instrument du sens du tact; l'arra-

1 *Ibid.*, p. 75.
2 Voir la fin du chap. 8.
3 P. 75 et 76 de la traduction de M. B. Vincent.
4 Ou gens du livre, *Ahl-El-Kitâb*.

chement de la langue, qui ôte la faculté de la parole; la mutilation des parties génitales, etc., etc.

La moitié du Dié seulement est due pour l'amputation d'une seule main, pour la privation d'un seul œil, et ainsi de suite.

En suivant la même règle de progression décroissante, on trouve, par exemple, que le Dié de chaque doigt est du dixième du Dié entier.

Nous ne multiplierons pas davantage les indications de ce genre. Elles suffisent pour montrer dans la fixation proportionnelle des compositions pécuniaires, l'esprit mathématique de la législation arabe, de même que certaines appréciations de fait révèlent la subtilité de ses vues philosophiques.

Il nous reste à parler de l'*Aâquila*. Nous retrouvons dans cette communauté des Musulmans les principes de solidarité et de responsabilité, que nous avons rencontrés tout vivants dans la famille celtique et dans le clan écossais, chez les *Bauggildis* et *Upnâmadmen* des scandinaves, et au sein des *Friborgs* des Anglo-saxons, et du *Mundium* des Francs-Saliens [1].

L'Aâquila se compose pour le Musulman :

1° De ses Aâcibs par la parenté;

2° De ses Aâcibs par l'affranchissement, c'est-à-dire de ses patrons;

3° De ses affranchis;

4° Et enfin de son divan, c'est-à-dire des Musulmans inscrits avec lui sur les registres publics, pour être assistés du Beit el-mâl, ou trésor public de la communauté.

Pour le *Diunny*, (client ou infidèle patroné, autorisé; de *Diéunn*, clientelle) l'Aâquila se compose de ses corréligionnaires portés sur les mêmes contrôles de capitation que lui.

Voici maintenant les cas de responsabilité et de solidarité de l'Aâquila.

Le principe qui transporte la responsabilité d'un fait à l'Aâquila est fondé sur la non-imputabilité morale de ce fait à l'individu qui en est l'auteur. Ainsi, les blessures par imprudence sont, en règle générale, à la charge de l'Aâquila : l'acte intentionnel de l'enfant, qui agit sans discernement, est assimilé à l'acte par imprudence. Il en est de même de l'homicide commis par un individu en état d'aliénation mentale.

Le Dié personnel étant la rançon du talion, il n'y a pas lieu à

[1] Chap. 9, § 2, 3 et 4.

cette espèce de Dié quand le talion n'est pas applicable. Ainsi, pour les blessures, même intentionnelles, telles que l'écrasement des testicules, le brisement des reins, etc., il n'y a pas lieu au talion, à cause du danger de mort.

Or, comme on ne donne point la mort à un individu libre pour avoir donné la mort à un esclave [1], et qu'on ne lui inflige pas non plus des blessures quand il a blessé un esclave, il est encore de principe que, pour qu'il y ait lieu à la responsabilité de l'Aâquila, il faut que la victime soit un individu libre.

Une autre condition pour qu'il y ait lieu à la responsabilité de l'Aâquila, c'est que la preuve de l'homicide ou des blessures soit établie autrement que par l'aveu de celui qui en est l'auteur.

On conçoit, en effet, qu'il ne doit pas pouvoir dépendre d'un membre de la communauté d'engager la communauté tout entière par son allégation, et de lui imposer des charges dont lui-même ne serait astreint à payer qu'une part imperceptible.

Enfin *l'Aâquila* n'est responsable de la réparation pécuniaire que quand elle s'élève au moins au tiers du dié entier, soit de l'auteur de la blessure, soit de la victime. Ainsi, si la victime est un chrétien la réparation pécuniaire, pour retomber à la charge de l'Aâquila, devra s'élever au moins au tiers de la somme de 500 *dinars*, qui est le Dié entier du *Kitâby*.

On impose le paiement du Dié entier à l'Aâquila avec termes échéant dans le cours de trois années : si un tiers seulement est dû, ce tiers se paie au bout d'une année.

Il y a un cas où l'Aâquila se groupe d'une manière qui rappelle les clans celtiques venant soutenir un de leurs membres devant la justice, ou plutôt les *compurgateurs* germaniques se rassemblant en grand nombre pour déposer de l'innocence de leur parent ou de leur ami, injustement accusé.

Lorsque en présence d'une très vague présomption d'homicide, les héritiers de la victime refusent de prêter les serments du Réçâlé, on réfère ces serments aux défenseurs; c'est-à-dire d'abord à ceux qui auraient commis l'homicide ou les blessures, et ensuite à tous les membres de leur Aâquila ou communauté. Donc, chacun de ces membres, quel que soit leur nombre, est tenu de prêter cette espèce de serment de *compurgation*, car, quiconque s'y refuserait, serait par cela seul tenu à sa part contributive du Dié.

[1] On paie le prix de l'esclave tué à quelque valeur qu'il puisse s'élever; ce prix peut donc dépasser celui du Dié du Musulman ou tout au moins du *Kitâby*.

Nous remarquerons comme un trait caractéristique de la législation musulmane, religieuse et civile en même temps, que, si l'auteur de l'homicide par imprudence, est couvert de toute responsabilité pécuniaire par son Aâquila, il n'en est pas moins tenu de l'expiation personnelle pour les bonnes œuvres. Cette expiation consiste dans l'affranchissement d'un esclave musulman, ou, si l'auteur de l'homicide n'a pas d'esclave, dans un jeûne de deux mois consécutifs. C'est une véritable *pénitence* que l'Iman est chargé de faire exécuter.

Enfin il paraîtrait que l'inégalité entre l'homme et la femme est moins radicale d'après le Koran que ne l'ont dit plusieurs publicistes. Car on donne la mort au Musulman pour avoir donné la mort à une Musulmane : de même « on applique le talion à la femme pour » blessures faites à l'homme et *à l'homme pour blessures faites à la* » *femme*. »

Cette législation sur l'homicide et sur le talion offre donc quelque chose de plus suivi et de mieux réglé dans son ensemble que les législations germaniques dont nous avons donné l'analyse. Moins sanguinaire que la religion d'Odin, la religion de Mahomet avait, pour ainsi dire, cet avantage sur une religion plus parfaite, qu'elle était sortie des idées et des mœurs barbares pour les réglementer, pour les améliorer, mais non pour les changer radicalement. Elle s'adaptait donc mieux et plus naturellement aux exigences de la vengeance du sang et du talion que ne pouvait le faire le Christianisme, en présence des lois et des coutumes des Germains du cinquième siècle. La religion évangélique, qui commande l'oubli des injures, ne pouvait que tolérer dans les lois ce qui restait de la vengeance et du talion, en attendant qu'elle l'abolît entièrement. De là ces demi-concessions qu'elle faisait aux préjugés et aux mœurs du temps ; de là ces tiraillements, ce manque de logique que l'on remarque précisément à un plus haut degré dans les législations barbares, où le clergé a le plus fait pénétrer son influence : tel est, par exemple, le *forum judicum*.

Mais aussi, si la législation musulmane a atteint, peu d'années après Mahomet, la perfection relative, si elle a réglementé aussi bien que possible la vengeance du sang en la conciliant avec l'intérêt social, elle ne pourra pas sortir de ce cercle d'idées où elle se sera renfermée. Tout progrès vers une civilisation plus élevée lui sera interdit, sous peine d'être infidèle à ces croyances même, avec lesquelles elle s'est, pour ainsi dire, étroitement entrelacée.

Au contraire, dans la législation Européenne du moyen-âge, il y aura déchirement et lutte pendant long-temps ; l'élément chrétien se trouvera en guerre sourde avec l'élément barbare jusqu'à ce qu'il le dompte ou qu'il l'absorbe : mais enfin ce jour finira par arriver ; alors l'harmonie se trouvera établie entre nos lois temporelles et nos dogmes religieux ; car l'individu et la famille auront achevé de déposer entre les mains de la société leur vieux droit de vengeance, de même que le chrétien remet entre les mains de Dieu le pardon des injures qu'il a reçues.

DEUXIÈME PARTIE. — CHAPITRE II.

LÉGISLATION MUSULMANE.

Avortement.— Assassinat proprement dit, soumis à la justice sociale.— Vol. — Crimes contre les mœurs. — Crimes contre la religion. — Réflexions.

Pour les crimes autres que le meurtre et les blessures, nous ne retrouvons pas, en général, l'institution du Dié, ou la composition pécuniaire. Nous voyons seulement qu'il est dû, pour le fœtus de la femme libre dont on a causé l'avortement, une indemnité de 50 dinars ou de 600 drachmes ; et il sera loisible de fournir à la place un esclave ou une petite servante d'une valeur identique [1].

Il est donc faux que toute la législation musulmane repose sur le Dié [2].

Or, nous lisons dans un voyage en Afrique : «Chez les Arabes, » l'autorité judiciaire n'intervenait que sur la plainte des parties » intéressées, et n'appliquait la peine de mort que si l'auteur de » l'assassinat refusait, ou n'avait aucun moyen de s'acquitter du » Dié.

Cela est vrai, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, quand il s'agissait du meurtre et des blessures; mais cela est faux sous la forme générale et absolue que lui donne ce voyage. Il y a encore une autre justice chez les Arabes que la vengeance du sang régularisée; il y a encore d'autres poursuites que celles exercées par les parents de la victime. C'est à l'iman, c'est-à-dire au représentant de l'autorité qu'il appartient d'informer pour *l'ho-*

1 *Recdlé*, traduct. de K. B. Vincent, p. 88.

2 Félix Mornand, *Voyage inédit de Philippeville au désert* (Illustration 15 février 1851).

micide de Ghilé; ainsi que pour l'homicide de brigandage. L'homicide de Ghilé est l'assassinat commis perfidement et clandestinement, et principalement celui qui a le vol pour objet. L'homicide de brigandage n'a pas besoin d'être défini. L'un et l'autre sont punis de mort. « Il n'y a pas de pardon, dit le *Réçâlé*, pour le brigand duquel on s'est rendu maître ; s'il a donné la mort, on doit indispensablement lui donner la mort ; s'il n'a pas donné la mort, l'iman apprécie la gravité de ses méfaits et la durée de son crime, et alors il lui inflige ou la mort simple, ou la mort après avoir été attaché à un poteau, ou l'amputation d'un pied d'un côté du corps et de la main de l'autre, ou l'exil en une localité où il demeure emprisonné jusqu'à ce qu'il se repente [1]. »

Il y a sans doute, dans le choix de ces peines diverses un immense arbitraire, et il est vrai de dire qu'en fait les plus sévères sont toujours appliquées. L'emprisonnement est beaucoup moins usité chez les Arabes et même chez les Turcs, que les peines corporelles; mais on voit que cette espèce de pénalité existe en droit, et qu'elle pourrait même avoir le caractère pénitentiaire. Mais voici une disposition législative encore plus remarquable : « Si le brigand coupable d'homicide s'est présenté repentant avant qu'on soit devenu maître de lui, on le tient quitte de tous droits appartenant à Dieu à raison de son brigandage, et on répète contre lui les droits appartenant aux hommes relativement aux personnes et aux propriétés [2]. »

Ainsi le repentir manifesté par la présentation même du coupable devant l'iman ou le kaddy, efface son crime devant le ciel. La justice sociale, qui n'a d'autres droits sur l'homme que ceux qu'elle tient de Dieu, ne peut plus poursuivre l'homme qui est venu spontanément comparaître et s'humilier devant elle. Mais alors reparaissent les vengeurs du sang, qui auraient été écartés du débat, si on s'était emparé de force du brigand, comme d'un ennemi public : alors, à la place de la justice sociale qui a quitté la scène, surgit de nouveau la justice privée, celle des *Aâcibs*, qui peuvent requérir contre l'accusé ou le talion, ou la composition pécuniaire.

Le pardon de Dieu et de la société n'implique donc pas du tout le pardon des hommes ou des familles lésées. Le droit social et le droit privé sont considérés comme deux droits

1 Réçâlé, p. 89.

2 Réçâlé, *ibid.*

juxta-posés qui ont chacun leur existence propre : seulement le second étant d'un ordre inférieur, ne s'exerce que quand l'autre renonce à toute action. Cela explique comment, dans la législation mozarabe, ainsi que dans la législation espagnole, la grâce royale ne peut donner la vie à l'assassin que lorsque la victime ou la famille de la victime renonce elle-même à son droit privé de vengeance[1].

Or dans un pareil ordre social, la justice sauvage a encore fait ses réserves contre la justice de la civilisation : elle ne donne à la société qu'une démission conditionnelle, prête à revendiquer l'exercice de ses droits, si le supplice de l'offenseur n'égale pas au moins la lésion faite à l'offensé.

Dans notre régime moderne, au contraire, où l'idée chrétienne est plus complétement réalisée, l'individu et la famille ont donné leur blanc-seing à la société, et lui ont laissé le plein et entier exercice de la justice et du pardon. Mais il n'en résulte pas que la société soit investie d'une sorte d'arbitraire en fait de pénalité, et qu'il lui soit loisible de rester dans la répression des meurtres, au-dessous des justes exigeances qu'auraient pu avoir les membres lésés, s'ils ne s'en étaient pas remis à elle du soin de leurs vindictes de famille. Il y a un certain équilibre entre la faute et l'expiation, dont la conscience privée de l'offensé est la première appréciatrice;

1 Jean Marie Gerbolès, en 1843, avait tiré un coup de tromblon sur la voiture du général Narvaëz : il avait tué un de ses aides de camp et en avait blessé un autre. Sa femme, 8 ans après, demande sa grâce à la reine Isabelle. La reine subordonne cette grâce au pardon du général Narvaëz ; car encore aujourd'hui, sans cette condition, le droit d'Espagne ne donne pas à l'autorité royale le droit de faire grâce. Le général Narvaëz répondit ainsi le 9 mars 1851 à la demande de la femme Gerbolès :

Paris, le 9 mars 1851. — « Je certifie avec grand bonheur que je pardonne les » faits auxquels se réfère la pétition ci-dessus, de la malheureuse épouse de » Jean Marie Gerbolès, auquel mon cœur avait depuis longtemps déjà accordé » ce pardon. Je ne pensais pas que personne souffrît encore les conséquences » de la cause suivie envers les auteurs de l'attentat qui fut commis contre ma » vie en 1843; et pour que, à l'avenir, aucun des malheureux qui pourraient » se trouver dans le même cas, n'ait besoin de recourir à moi, je déclare à l'a- » vance, de tout mon cœur, non seulement que je pardonne à toutes les per- » sonnes qui ont pu être impliquées dans cette cause, mais que je demande » leur grâce à S. M. et que ce me sera la plus grande de toutes les satisfactions » que de venir mettre un terme aux souffrances des malheureux qui auraient » pu m'offenser ou me porter un dommage quelconque.

Le duc de Valence.

et si une satisfaction suffisante ne lui est pas donnée, la conscience publique flétrit l'excès de relâchement dans la peine comme une trahison de la société, comme une véritable prévarication de la justice de l'Etat.

La sévérité de la législation arabe est très grande encore dans les dispositions relatives à la complicité. « On inflige la mort, dit le » Réçâlé, à plusieurs individus pour le meurtre d'un seul, dans le » cas du Ghilé ou de brigandage, quand même la mort n'aurait » été donnée que par l'un d'eux [1]. » L'assimilation de la complicité au crime principal est donc entière ; et le brigand est réputé complice de l'assassinat par le seul fait qu'il faisait partie de la bande. En Turquie, aujourd'hui encore, les voleurs de grand chemin sont pendus ou empalés [2].

Quant au vol ordinaire, les peines qui le répriment nous paraissent plus barbares encore et plus singulières à notre point de vue européen. Suivant le rite de Malek, quiconque a volé un quart de *Dinar* d'or, ou un objet valant trois drachmes au jour du vol, subit l'amputation [3] de la main droite, quand cet objet a été volé dans un *Hhirz*, ou lieu de sûreté.

En cas de second vol, on coupe au voleur le pied gauche ; on lui coupe la main gauche, s'il en commet un troisième ; le pied droit, s'il en commet un quatrième enfin, en cas de nouvelle récidive, on lui inflige des coups de courroie et l'emprisonnement [4]. Il faut donc deux conditions principales, pour que la peine de la mutilation soit applicable : la première, c'est que la valeur de trois drachmes soit reconnue par la loi à l'objet volé : ainsi si cet objet est du vin qui n'a pas de valeur légale chez les Musulmans, point d'application possible de la peine : il en est de même si l'on soustrait des chiens, parce que la vente en est défendue. La seconde condition, c'est qu'il faut que la chose volée ait été prise dans un *Hhirz* ou lieu de sûreté, et qu'elle en ait été retirée. Or la tente sert de *Hhirz*, non-seulement à ce qui y est déposé, mais encore à elle-même. Le vol

[1] P. 83 et 93, traduct. déjà citée.

[2] *Code pénal*, tit. VI, p. 317.

[3] Dans le rit d'Homefah, il faut que la valeur de l'objet volé s'élève au moins à cinq dinars (65 francs environ) pour qu'il y ait lieu à l'amputation. — Mills, cité par Rosew S-Hilaire, *Hist. d'Espagne*, t. III, p. 116.

[4] P. 107, 108 et 109, de la traduct. déjà citée.

de la tente est donc puni de l'amputation, comme le vol d'un objet déposé dans la tente.

Le tombeau sert de *Hhirz* au linceul qui enveloppe le cadavre.

Il n'est pas nécessaire que le voleur soit entré dans le Hhirz : il suffit qu'il en ait fait sortir l'objet volé. Ainsi par exemple, si en présentant un appât à la chèvre ou à la brebis, il l'a emmenée en dehors de son étable ou *Morâhh* [1].

Il n'y a pas lieu à l'amputation pour le vol de fruits pendants à l'arbre, ni de moëlle de palmier dans le palmier, ni de brebis au pâturage.

Mais cette peine est applicable à celui qui vole dans une poche, dans un grenier, dans le trésor de la communauté (Beit-el-mâl) et dans le butin. Cependant, dans ce dernier cas, des auteurs soutiennent qu'on ne doit lui faire subir l'amputation que s'il excède de trois drachmes la part qui devait lui revenir [2].

Dans les autres cas de vol, la peine n'est que correctionnelle et à l'arbitrage du juge [3]; de plus la restitution de l'objet est toujours due.

Une conséquence singulière de la nécessité de pouvoir évaluer en argent l'objet volé pour qu'il y ait lieu à l'amputation, c'est que cette peine qui s'applique à l'enlèvement de l'enfant esclave, ne saurait s'appliquer à l'enfant libre. Dans cette circonstance, comme dans bien d'autres, on trouve chez les Musulmans un servile assujettissement à la *lettre* de la loi. Il y a là une certaine analogie avec leur religion pour laquelle les pratiques extérieures sont au premier rang, tandis qu'elle ne s'occupe presque pas de l'état intérieur de l'âme. *L'esprit qui vivifie* manque aux rites du Koran comme aux rites légaux que l'on fait découler des enseignements de Mahomet.

Il nous reste à examiner la pénalité relative aux crimes contre les mœurs et contre la religion.

L'adultère a toujours été puni avec sévérité dans le vieil Orient. Avant Mahomet, les anciens Arabes enfermaient les adultères entre quatre murs, pour les y laisser périr dans les tourments de la faim. Mahomet condamne l'adultère à la lapidation jusqu'à ce que la mort s'ensuive. Mais il faut, pour qu'il y ait lieu de faire l'application de cette loi, que les deux coupables soient *mohhein*, c'est-à-dire majeurs, sains d'esprit, musulmans, libres et mariés. S'ils ne

1 P. 107 et 109 de la traduction du Réçâlé de Vincent.

2 P. 111, *ibid.*

3 Dans ces cas là c'est surtout la peine de la bastonnade qui est appliquée « Le bâton, dit le Koran, est un instrument descendu du ciel »

sont pas *mohheins*, ils en sont quittes pour cent coups de courroie, l'exil ou l'emprisonnement d'une année. La femme mariée et remplissant les conditions ci-dessus exigées, est *mohhein*. Cependant le père et le frère peuvent la tuer, s'ils la prennent en flagrant délit. Le mari, suivant la loi religieuse ne devrait que la répudier ; mais il n'est pas cependant poursuivi comme meurtrier s'il lui donne la mort.

La preuve judiciaire n'est pas toujours facile à faire ; car il faut, pour qu'elle soit complète, qu'il y ait eu ou aveu, ou manifestation de grossesse ou quatre témoins libres, pubères et aad'ls, qui aient vu le crime, *sicut stylum in pixide stibii* [1].

On peut donc regarder cette pénalité contre l'adultère, comme comminatoire, plutôt que comme effective.

Le législateur d'un peuple à qui la polygamie est permise, veut racheter par la sévérité des peines, le discrédit où il a fait tomber l'institution sacrée du mariage. Il tend à effrayer par les supplices ceux pour qui le relâchement de la morale domestique semble faciliter des jouissances coupables. Mais l'excès même de ces supplices répugne tellement aux juges chargés de les appliquer, que de telles condamnations deviennent infiniment rares. Les mœurs et l'opinion, même dans ce gouvernement despotique, semblent réagir contre les lois.

On peut faire les mêmes réflexions par rapport à la sodomie, qui est punie également de la lapidation [2], et qui se prouve de la même manière que l'adultère.

Le chrétien ou l'infidèle qui commet un attentat avec violence sur une musulmane libre est puni de mort [3]. Il peut cependant sauver ses jours en embrassant l'islamisme. On inflige le *hhadd* de la fornication (les 100 coups de courroie) à celui qui a cohabité avec la servante de son père, mais non au père qui a cohabité avec la servante de son enfant ; seulement dans ce dernier cas, le père paie la somme à laquelle la valeur de la servante a été fixée [4]. L'autorité paternelle aurait paru violée et foulée aux pieds, si, pour un délit commis à son préjudice, un fils avait pu faire battre de verges son père ou son aïeul.

1 Cette formule n'est pas obligatoire ; Réçâlé trad. déjà citée.

2 P. 100, du Réçâlé, trad. déjà citée.

3 P. 99, *id.*, *ibid.*

4 P. 96, *ibid.* Dans le temps de Ramazan, les crimes contre les mœurs sont punis avec un redoublement de sévérité.

Une certaine latitude de juridiction est laissée au père ou maître de famille, lorsque des crimes de cette nature se commettent dans sa maison par un esclave et une servante lui appartenant. Il peut lui-même leur faire appliquer le *hhadd*, s'il a la preuve judiciaire d'un fait semblable. Que si la servante est mariée à un homme libre ou à l'esclave d'un autre maître, c'est au sultan seul ou à ses représentants qu'appartiennent la connaissance et la punition du crime [1].

On voit que la juridiction domestique qui existe toujours à un certain degré là où règne l'esclavage, est ici nettement séparée de la juridiction de l'état.

La bestialité, crime flétri par le Koran, doit être rigoureusement châtiée ; l'animal souillé est livré aux flammes : quant au coupable une peine correctionnelle lui est infligée par le juge.

Le musulman libre qui a bu du vin est puni de 80 coups de courroie : l'esclave de 40 (car, ne jouissant qu'à moitié des bienfaits de la vie, il ne doit supporter que la moitié de ses peines). Le chrétien ou infidèle n'est puni d'aucune peine s'il n'a pas donné de scandale public : car cette action n'est pas contraire à sa loi.

Du reste, le délit d'ivresse doit être prouvé par deux témoins; mais il faut aussi que l'haleine avinée du coupable témoigne contre lui. On punit donc le fait flagrant; mais on ne le punit pas moins ni plus, qu'il ait été précédé ou non de faits semblables.

Les injures ou imputations déshonorantes appelées *Qadf* par les Arabes, sont punies de 50 à 80 coups de courroie, et, ce qu'il y a de singulier, c'est que si un individu coupable de crime capital l'est en même temps d'un Qadf, on doit lui appliquer la peine du Qadf avant de lui faire subir le dernier supplice [2].

Les crimes directs contre la religion sont punis avec une grande rigueur : nous transcrivons littéralement les dispositions du Reçâlé à cet égard :

« On met à mort le Zindyq sans avoir égard à son repentir. Le
» Zindyq, c'est le musulman qui dissimule l'infidélité. »

« On met de même à mort le sorcier musulman [3] qui a apos-
» tasié à moins qu'il ne se repente, et on lui donne pour se repentir,
» un délai de trois jours. Cela s'applique aussi à la musulmane.

« On donne à celui qui, sans apostasier, et tout en confessant

1 P. 100, *ibid.*

2 P. 103, *ibid.*

3 Le sorcier infidèle n'est puni que de peine correctionnelle.

» l'obligation de la prière, déclare qu'il ne priera pas, délai jus-
» qu'à ce que le temps d'une seule prière se soit écoulé, et si, alors,
» il ne s'est pas acquitté de cette prière, on le met à mort. »

» Celui qui omet de s'acquitter de la prière en niant l'obligation,
» est assimilé à l'apostat; on l'invite trois jours à se repentir, et si
» alors il ne s'est pas repenti, on le met à mort.

« Celui qui blasphème le prophète de Dieu est mis à mort sans
» qu'on ait égard à son repentir.

« Le Dimmy qui le blasphème par autre chose que ce qui con-
» stitue son infidélité, ou qui blasphème Dieu par autre chose que ce
» qui constitue son infidélité [1], est mis à mort à moins qu'il n'em-
» brasse l'Islamisme. La succession de l'apostat est dévolue à la
» communauté des musulmans. »

Ainsi, pour chacun de ces délits religieux, la mort, toujours la mort! L'omission même de la priere est un crime capital. Mahomet prêchait le Koran, le glaive à la main, et disait : « Crois ou meurs. » La loi renchérit encore sur cette formule première en disant : « Prie ou meurs. » Tout l'esprit de l'Islamisme est là. Ce n'est pas par la persuasion et l'amour que cette religion se répand et se maintient. C'est par la crainte et la terreur. La foi qui est chez le chrétien le volontaire acquittement de l'âme, la prière qui est le doux commerce du cœur avec la divinité, enfin toutes les pratiques du culte dont la liberté fait le mérite et la grandeur sont imposées à l'homme dans l'Islamisme par le despotisme de l'homme. C'est bien la loi servile des descendants d'Ismaël, le fils de l'esclave, mise en contraste avec la loi de grâce des *descendants d'Isaac*, le fils de *la femme libre*.

Et cette religion qui enferme les parties les plus nobles de l'humanité, c'est-à-dire le cœur et l'esprit, dans des limites si étroites, dans de si insupportables étreintes, laisse au contraire un champ très large à l'exercice de nos facultés les plus infimes, celles des sens. Les facilités du divorce, et surtout de la répudiation de la femme par le mari, la polygamie étendue de plus en plus dans son application pour les sultans, les pachas et les hauts dignitaires, la permission qu'ils ont d'avoir des concubines sans nombre, toute cette législation rabaisse la femme jusqu'à n'être qu'un instrument

1 Ainsi le chrétien qui aura dit que Jésus-Christ était le fils de Dieu, ou que Mahomet n'était pas prophète, ne sera pas mis à mort, parce qu'il n'aura fait en cela qu'énoncer une proposition du dogme de sa religion : il ne sera que châtié correctionnellement.

de plaisir pour l'homme ; et l'épouse légitime ne se relève un peu dans la famille musulmane que par la comparaison avec les concubines proprement dites, enfoncées plus bas qu'elle-même dans l'abjection de l'esclavage.

Il semble donc que plus l'intelligence est asservie dans l'ordre religieux, plus on doit accorder de liberté aux sens. Au contraire, plus on veut affranchir l'intelligence, plus il faut que les sens soient enchaînés. L'humanité a besoin pour pouvoir vivre et prospérer, d'une certaine dose de liberté et d'autorité. Il s'agit de savoir seulement comment ces deux éléments peuvent être répartis de la manière la plus convenable à la dignité de sa nature. Sous ce rapport, la solution mahométane peut-elle être un moment mise en balance avec la solution chrétienne ?

Qu'on y prenne garde pourtant, il faut qu'une nation ait *une religion*, c'est le *lien* nécessaire à son existence morale. Si donc elle ne veut pas d'une religion de liberté, il faudra qu'elle courbe la tête sous le joug d'une religion de servitude. Alors comme autrefois et encore aujourd'hui dans l'Islamisme, des cérémonies et des prières seront commandées aux hommes sous peine de mort, et il faudra créer un nouveau livre dans le code pénal afin d'étayer la loi religieuse. Pour l'Europe chrétienne, serait-ce là le progrès ?

ALBERT DU BOYS.

Archéologie.

ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES

SUR LES PLANS DE PARIS

PAR **M. BONNARDOT.**

(1 vol. grand in-4°, 1851 [1]).

Platon appelle Dieu un éternel géomètre, et il a raison ; car il existe entre le monde physique et le monde surnaturel un lien secret, de mystérieuses harmonies que nous ne faisons qu'entrevoir, et qui nous seront un jour dévoilées. Lorsque Dieu eut créé le monde, Job nous apprend qu'il étendit le cordeau sur la terre (*te-*

[1] Paris.—Deflorenne, quai de l'École, 16.

tendit super eam lineam), et qu'il en dessina le plan d'après le plan de ses dessins éternels. Ainsi, rien n'a été fondé et établi au hasard sur la terre; et, dans les limites des royaumes et des villes, il faut respecter la volonté de Dieu. Si vous regardiez ces harmonies comme des caprices, eh bien! je vous dirai que ce sont de beaux et sages caprices, des jeux magnifiques de la Providence, qui a prédestiné les grands lieux aux grandes choses (*ludens in orbe terrarum.*)

La plupart des grandes villes, des capitales surtout, ont, dit M. Gerbet, une signification qu'il est intéressant d'étudier. Une capitale est l'abrégé monumental de l'histoire et du génie d'un peuple; Paris, c'est la monarchie tout entière; pour dire comment s'est formé en une ville ce grand et complet symbole du pays, il faudrait dire toute l'histoire de la France; on peut même remarquer, en passant, que les écrivains nés à Paris sont ceux qui représentent le mieux l'ensemble de l'esprit français avec ses éminentes qualités et ses inqualifiables défauts : Boileau, Molière, Voltaire ; vieille sève bourgeoise, esprit moyen, moins étendu que judicieux, critique et moqueur, sorte d'humeur gauloise mêlée d'amertume parlementaire.

Si l'on contemple Paris des hauteurs de Montmartre, on interprétera facilement les convenances harmonieuses de sa position géographique. Entourée de collines gracieuses qui l'abritent de toutes part, cette grande capitale est partagée, fertilisée par les eaux d'un fleuve, qu'on peut appeler le Fleuve de la civilisation, par excellence. La Seine est le plus perfectible de nos fleuves; elle n'a ni la capricieuse et perfide mollesse de la Loire. ni la brusquerie de la Garonne, ni la terrible impétuosité du Rhône; elle se laisse couper, diviser, elle prête ses eaux à l'industrie et à l'art; elle n'a pas besoin de fortes digues, les quais des villes qu'elle traverse ne l'irritent pas. On a dit qu'elle était la grande rue de Paris au Hâvre; rue charmante, sinueuse, qui s'égare en îles innombrables et enchantées. La Seine est plus belle que le lac de Genève, car le lac est immobile et agité, au lieu que notre fleuve parisien emporte tranquillement vers l'Océan, en face de l'Angleterre, la majestueuse pensée de la France.

Le sol de Paris renferme d'inépuisables richesses, les plus beaux et les plus souples matériaux de l'art, la pierre et le plâtre : aussi c'est la capitale la mieux bâtie, celle qui a les plus somptueux palais, les plus riches merveilles de l'archéologie chrétienne.

En étudiant attentivement un plan de Paris, les parties principales de la cité matérielle, où les sens ne découvrent qu'un spectacle varié, se coordonnent comme partie d'un tout moral, visible à l'intelligence ; on ramène à une certaine unité les divers monuments, et l'on obtient, dans le sens élevé de ce mot, l'idée de Paris. — Au centre, dans une île, la cité qui renferme la cathédrale, le Palais-de-Justice, la maison des pauvres, c'est-à-dire les trois choses sans lesquelles un peuple moderne périrait : La religion, la justice et la charité. Sur la rive droite : l'activité commerciale, industrielle, artistique, élégante, protégée et soutenue par le palais de nos rois, qui, par une mystérieuse coïncidence, a conservé le nom de la plus humble et de la plus nécessaire fabrique : *les Tuileries*. Sur la rive gauche : l'Université, la science, l'aristocratie et le palais de l'Assemblée nationale. Ainsi, un plan est un portrait au vif et au naturel d'une ville : on y étudie son glorieux passé.

J'ai toujours eu un goût décidé pour la topographie monumentale, et, en prenant possession de ma charge de bibliothécaire du Luxembourg, un de mes premiers soins a été de classer, de cataloguer, de rendre accessible et utile la belle collection donnée à la chambre des pairs par M. Morel de Vindé : aussi sa famille m'en a su bon gré. Nous avons trois énormes portefeuilles d'iconographie parisienne [1]. — En publiant cette notice complète des plans de Paris, nous avons marqué d'une croix ceux qui se trouvent dans notre collection avant la publication récente des savantes études archéologiques de M. Bonnardot : il n'existait pas de Traité approfondi et bien détaillé concernant les vieux plans de Paris. Sauval, qui écrivait entre 1650 et 1670, paraît être le premier historiographe parisien qui ait senti tout l'intérêt que peut offrir l'examen de ces anciens plans. — De la Marre, dans son *Traité de la police*, semble également pénétré de l'utilité de cette sorte d'étude ; mais il s'arrête à des hypothèses, et les plans qu'il a publiés sont sans aucune valeur. Le P. Lelong offre, dans sa *Bibliothèque historique*, une liste d'anciens plans de Paris que Girault de Saint-Fargeau a reproduite dans sa *Bibliographie de Paris* avec toutes ses erreurs. F-

[1] Voici le détail sommaire de notre collection du Luxembourg :

Pays étrangers.	59 portefeuilles.
France, par provinces.	12 portefeuilles.
Maisons royales.	9 portefeuilles.
Paris.	9 portefeuilles.
Monastères de France.	5 portefeuilles.

libien, dans son *Histoire de Paris*, cite, mais rarement, les anciens plans. L'abbé Lebœuf a plus fréquemment recours à leur autorité, ainsi que l'historiographe Bonamy, en ses dissertations insérées dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*. — Jaillot, le très savant et très judicieux auteur des *Recherches sur Paris*, est le premier qui a étudié avec zèle et persévérance les vieux portraits de Paris. Les travaux postérieurs de Jean de la Tynna[1] et de Mauperché[2] sont trop peu approfondis et trop courts pour qu'on puisse s'y arrêter avec confiance.

I. Plans fictifs. Les plans de ville, assez rapprochés des premiers siècles de l'ère chrétienne pour mériter l'épithète d'antiques, doivent être fort rares, et l'on n'en a jamais découvert aucun qui concernât la ville de Paris. Rome conserve son vieux portrait sur des fragments isolés incrustés dans les murs du grand escalier du Vatican. — De la Marre est le premier qui ait tenté de reconstruire, avec les descriptions antiques, un plan de Lutèce : M. Albert Lenoir continue la réalisation de ce projet dans sa belle *Statistique monumentale*.

Si jamais on découvrait un plan de Lutèce tracé sur pierre vers le 4e siècle, on y distinguerait à peu près les détails suivants : — A la pointe occidentale de l'île, une citadelle; une prison vers le terrain qu'occupait, plus tard, S. Denys de la Chartre (*de carcere*); un temple sur l'emplacement de Notre-Dame, un pont sur chaque bras de la Seine. — Sur la rive droite, deux ou trois rues s'étendraient parallèlement à la Seine, représentant à peu près la rue Saint-Honoré et la rue Saint-Antoine ; la première, communiquant avec le Nord, la Normandie ; l'autre avec l'Allemagne, était défendue, vers l'endroit où fut bâtie Saint-Maur, par la citadelle nommée *Castellum alaudarum*. Sur la même rive, au bord du bois entrecoupé de marais, un ruisseau découlant de Ménilmontant (plus tard le grand égoût), des fermes, des maisons de campagnes. — La chaussée du nord (rue Saint-Denis), rencontrait un embranchement (rue Montmartre) qui s'arrêtait au pied du mont de Mars. Comme de nos jours, cette partie était plus peuplée, plus active, plus commerçante, surtout dans le voisinage de la rivière.

Sur la rive gauche, autre physionomie. Quelques maisons de pêcheurs sur le bord du fleuve aux alentours du Petit-pont. A mi-côte du mont Locutitius le palais des Thermes avec ses nombreuses dé-

1 *Dictionnaire des rues de Paris*. 1816.

2 *Paris ancien et moderne*. 1816.



pendances; dans le voisinage des maisons de Plaisance; un temple de Bacchus, où était l'église Saint-Benoît; au sommet de la colline un amphithéâtre, vers la rue neuve Saint-Étienne, enfin des tombes romaines plus spécialement accumulées de ce côté, parceque c'était le chemin de la mère Patrie. On croirait que ceux qui reposaient là s'étant mis en route, pour revenir s'asseoir au foyer paternel surpris par le soir, s'étaient endormis sur le bord de la route.

Pour trouver des détails précis sur la forme, les limites et les noms des rues de Paris, il faut consulter les livres de tailles ou anciens registres d'impôts de l'époque de Philippe-le-Bel, et le plan de Paris à cette époque, publié par M. Albert Lenoir est sans contredit le plus intéressant et le moins idéal de ceux du même genre.

II. Plans de Paris avant 1530. — M. Bonnardot ne pense pas qu'on ait essayé de retracer le *portait au vif*, d'une grande ville avant le milieu du 16e siècle — les plus anciens plans sont dessinés *à vol d'oiseau*, c'est-à-dire qu'ils représentent à la fois le plan géométral et l'élévation en perspective des édifices. On voit aux archives du royaume des échantillons assez bizarres de plans anciens. L'un d'eux représente les limites de la censive de St-Merry, l'autre l'abbaye de St- Germain des Prés. M. Bonnardot en a publié d'exacts *fac simile.* — M. Vuillaume, artiste habile, conserve dans son élégante habitation des Ternes la fameuse basse de la chapelle de François Ier, dont le dos est couvert d'ornements en marquetterie ombrée.—On y voit un plan de Paris: la Seine, la Bièvre, les fossés et les égoûts sont en bois noir, la campagne a une teinte verdâtre, les maisons sont jaunes et les toits rouges. Aucun édifice n'est reconnaissable, — ce plan est insignifiant; nous en faisons mémoire sans y attacher aucune importance.

III. Plan de Sébastien Munster. — 1550. — Le plus ancien plan de Paris est une horrible estampe sur bois insérée dans la Cosmographie de Munster; il n'y a aucune exactitude dans les proportions ou la direction des rues, ni dans la représentation des édifices. Il suffit de dire que l'Abbaye St. Germain consiste en une tour ronde au milieu d'un clos, et notre-Dame en deux sortes de colombiers côte à côte. Mais il faut avoir de l'indulgence, et même de la reconnaissance pour le premier géographe qui ait tenté de publier des plans de ville. La Géométrie ne pouvait être alors d'un grand secours au milieu de ce dédale de rues étroites, tortueuses, encombrées du moyen âge. Ce n'était donc que de mémoire, et

après un examen très incomplet, qu'on pourrait crayonner tant bien que mal le portrait d'une ville.

IV. PLAN DE GEORGES BRAUN, 1572. — A cette époque parut un in-folio avec planches contenant une description latine des plus célèbres villes de l'Univers. On ne saurait préciser au juste la date de ce livre — Une partie des anciennes planches de Munster s'y retrouve, mais la plupart des villes de France ont éte gravées de nouveau sur cuivre, plus exactement et avec beaucoup de soin. Le plan de Paris représente évidemment dans son ensemble qui est homogène et sans anachronisme de lieux, la ville de Paris vers 1530. Notons que c'est le seul plan qui ait représenté le haut donjon de l'hôtel de Bourgogne, encore debout rue Pavée St-Sauveur, n. 3. — Il est supérieur à tous ceux du même siècle, et il est peut-être le seul auquel on puisse accorder quelque confiance pour l'époque de François Ier. On le distingue aux trois personnages qui sont gravés au bas;—nous l'avons dans notre collection du Luxembourg. On trouve plus tard de très petits plans qui sont apparemment des copies du plan de Braun.

V. PLAN DE TAPISSERIE.—1540. Sauval le cite; Bonamy nous apprend (Mémoires de l'académie des inscriptions XV.) que Turgot, prévôt de Paris fit l'acquisition de cette tapisserie pour la ville et que ce plan fut exposé dans une des salles de l'Académie. Il reste de cette tapisserie deux dessins : l'un, immense gouache en neuf morceaux se trouve encore à l'hôtel de Ville, l'autre, fort petit, est à la Bibliothèque royale.

VI. PLAN D'ANDROUET DU CERCEAU. 1560. — Ce plan était conservé dans l'abbaye de S. Victor dont il porte le nom; — en 1756, Bonamy le fit copier par d'Heulland. L'original est maintenant à la bibliothèque de l'Arsenal. Il est peut-être le premier qui ait été édité comme pièce isolée, il se compose de quatre feuilles, il est curieux, pittoresque, mais peu fidèle dans son ensemble, mais avant tout il est rare; M. Bonnardot ne croit pas qu'il soit une copie de la tapisserie. — Il en possède une épreuve originale, ainsi que M. Gilbert. Il pourrait valoir de trois ou quatre cents francs dans une vente. La copie de d'Heullard, malgré ses défauts, offre une image plus exacte et moins difforme; ce plan a été retouché et réédité en 1650.

VII. PLANS ENTRE 1560 ET 1575. — Pendant cet intervalle de quinze ans il n'a paru aucun plan qu'on puisse appeler *nouveau*; ce sont toujours des copies de Munster et de Braun.

VIII. PLAN DE BELLEFOREST. 1575. Cette énorme cosmographie en trois volumes in-folio contient au milieu de très mauvaises choses un plan de Paris qui ne manque pas d'un certain mérite. Il est en une seule feuille; gravé sur bois avec assez de finesse ; — il a dans son ensemble une parfaite ressemblance avec celui de Ducerceau : mais il diffère dans les détails, ainsi le fossé de la Bastille est fortifié ; — le palais des Tuileries est commencé, la *tuilerie* a disparu, etc.» isolé, il peut valoir 12 à 14 francs.

IX. PLAN SUR BOIS DE 1601. — On voit au dépôt de la guerre un plan à vol d'oiseau composé de huit feuilles, gravé sur bois et grossièrement enluminé ,—l'orthographe des inscriptions est peu correcte ; ce qui fait penser à M. Bonnardot qu'il a été fait par des étrangers. — L'hôtel de ville n'y est pas encore achevé;—l'emplacement de l'hôtel des Tournelles est occupé par un groupe de maisons. L'hôtel du Luxembourg n'est pas indiqué; — on ne voit pas encore le Jardin de la reine Marguerite. — Il est fort rare : on peut l'estimer 150 à 200 francs.

X. PLAN DE QUESNEL, 1609. — François Quesnel, peintre du roi, Henry IV, était né à Edimbourg, comme l'atteste son portrait gravé par Michel Lasne. Un vaste plan de Paris, entrepris par un peintre du roi, pouvait être tracé avec verve, mais avec chance, entre les mains d'un artiste ennemi du compas et nullement habitué aux opérations sur le terrain, d'être peu exact; c'est ce qui arriva. Ce plan tracé à vol d'oiseau se compose de douze feuilles. Bien que dressé sur une échelle beaucoup plus vaste que tous les plans gravés au seizième siècle, il n'en est pas pour cela plus fertile en détails curieux. Ces longues lignes tracées à l'eau forte présentent des localités nues, mal garnies de bâtiments dessinés au hasard et de jardins sans formes. Les édifices publics y sont sans style comme sans proportion. — On y retrouve un défaut très commun à tous les géographes, y compris ceux de nos jours ; on voit indiqués comme faits accomplis de simples projets. Ainsi la rue des Rosiers y aboutit à la rue Pavée Saint-Antoine ; ce projet n'a été réalisé qu'en 1850. Un bon plan doit avoir une époque bien fixe, n'être arrêté sur aucun point, mais aussi n'empiéter jamais sur l'avenir. Le plan de Quesnel est d'une rareté extrême ; il pourrait s'élever en bon état, au prix de cinq à six cents francs dans une vente.—Il y en a une épreuve à la bibliothèque royale.

XI. PLAN DE VASSALIEU, 1609. — Ce plan, tracé à vol d'oiseau, comme le précédent, se compose de quatre feuilles et de cinq feuillets,

de texte in-folio à deux colonnes. La gravure — rehaussée de tailles très vives, séduit au premier coup d'œil; mais étudié sous le rapport du tracé et des détails, ce plan ne peut soutenir l'examen, son inexactitude évidente inspire une sorte de répugnance.—La plupart des édifices sont déformés ou mal placés, ainsi la Bastille y est représentée comme un faisceau circulaire de tours et la place Dauphine avec la forme d'un fer à cheval. Pourtant il y a quelques détails curieux. L'hôtel de Jamet si renommé dans la biographie galante d'Henry IV est indiqué rue de la Cerisaie; on voit à côté de l'hôtel de Vitry près de la Place Royale des bâtiments à toits aigus qui semblent un reste du palais des Tournelles; sur la place de l'Estrapade est une représentation de ce genre de supplice militaire. —Ce plan est aussi rare qu'inexact. On le trouve dans la collection Hennin et à la Bibliothèque Royale.

XII. Plan de Mathieu Merian, 1615. — Ce plan à vol d'oiseau est un des plus intéressants et des moins inexacts. Il se compose de deux feuilles in-folio.—Il est gravé à l'eau-forte avec beaucoup de finesse. Le théâtre des antiquités de Dubreul, édition de 1612, est l'ouvrage qui peut le mieux aider à interpréter ce plan. Le jardin des Tuileries séparé du château inachevé par un mur et une rue est très pittoresque. Les maisons à pignon des ponts au change et de Notre-Dame sont si finement gravés qu'on y reconnaît jusqu'au style de leur ornementation. La Samaritaine primitive y est un bâtiment sur pilotis surmonté d'un clocheton octogone terminé par une fleur de lys. Le portail de Notre-Dame est fidèlement détaillé. —Le palais y est bien rendu dans son ensemble et dans ses détails. L'hôtel de la reine Marguerite est un des points les plus curieux du plan de Mérian, car il fut détruit vers cette époque.—Au carrefour de la Croix rouge est un arbre énorme entouré d'un banc circulaire; il existe de nombreuses copies de ce plan, dont l'original restera toujours une pièce très précieuse.

XIII. Plan de Jean Ziarnko, 1616. — Au dépôt de la guerre est un plan de Paris à vol d'oiseau composé de 4 feuilles gravées à l'eau-forte par un Polonais à qui nous devons un certain nombre de pièces historiques françaises fort intéressantes, telles que le Carrousel de la Place Royale en 1612, la tenue des États généraux, 1614. etc. Ce plan bâtard plein d'omission et d'anachronisme, fait d'après des plans de toutes les époques, ne peut inspirer de confiance à l'archéologue. — Il est fort rare et pourrait monter à 50 francs dans une vente.

XIV. Plan de Visscher, 1617. — Cette estampe est évidemment une copie calquée de Mathieu Merian, elle est gravée avec soin et elle est plus rare que l'original. On la voit au dépôt de la guerre. L'île St-Louis est peut-être le point qui diffère le plus de Merian; car les quais paraissent commencés.

XV. Plan de Melchior Tavernier, 1630. — On voit dans la collection Hennin un plan à vol d'oiseau composé de deux feuilles, et de quatre bandes de texte.—On y voit des maisons et des moulins sur la butte Villeneuve-Gravois ; à côté de l'ancien hôtel de Luxembourg, apparaît le nouveau palais. Les jardins de la reine Marguerite sont remplacés par de nouvelles rues et par le couvent des petits Augustins ; on remarque aussi que l'hôpital de la Charité a été transféré près de l'ancienne chapelle Saint-Père ; de nouvelles rues ont été percées sur les marais du temple.

XVI. Petit plan de Jean Boisseau, 1650. — Ce petit plan géométral, gravé au trait, avec les édifices seuls en élévation est peut-être le premier de ce genre aujourd'hui communément adopté. Il a 54 centim. sur 42. Il y a des éditions de 1650, 51, 52. Il est curieux surtout par les renseignements qu'il donne sur la position des barrières d'octroi et sur la division de Paris à cette époque.

XVII. Plan de Gombourt, 1652. — Voici enfin un plan réellement fondé sur des principes de geométrie. Il est le premier qui joigne au mérite d'être curieux, celui d'être utile. Son exactitude l'a rendu digne de servir de base à tous les plans postérieurs, pendant un siècle; heureusement pour les archéologues, il fut exécuté à une époque où Paris sur le point de subir une complète métamorphose, conservait encore une partie de son ancienne physionomie; il se compose de 9 feuilles, ayant chacune 50 centim. sur 44. — Les édifices seuls sont en élévation, le reste est un pointillé. Les nombreuses traces qu'il conserve de la ville au moyen âge suffiraient presque pour la reconstruire en entier. Il est seulement à regretter qu'il n'ait pas représenté en hauteur les anciens hôtels et les vieux manoirs du faubourg St-Marceau : ce plan a toujours été fort rare. On le voit à la Bibliothèque royale, au dépôt de la guerre et dans notre collection du Luxembourg ; on ne l'a jamais vu dans le commerce, ni dans les ventes.

XVIII. Grand plan de Boisseau, 1654. — Ce plan cité plusieurs fois par Juillot, ne doit pas être considéré comme une copie de celui de Gombourt, il n'est dans aucun des dépôts littéraires de Paris; il

a été reproduit en 1657 et après 1661. M. Gatteaux possède la seconde édition qui peut être estimée trente francs, la première serait fort chère.

XIX. Plan de Janssonint, 1657. — Ce plan en une feuille se trouve au cahier E de l'ouvrage *Illustriorum regni Gallici civitatum*. Il contient quelques petits détails curieux : ainsi sur la butte appelée, je ne sais trop pourquoi, Montparnasse, nommée sur ce plan Mont de la Froide, on voit de petits personnages qui s'exercent à manier la fronde au haut de la rue de Lourcine; près la rue des Lyonnais est une porte de ville, à l'entrée du faubourg Sainte-Anne (partie du faubourg Poissonnière), est le château *Frilleux*, qui n'est indiqué dans aucun autre plan, etc.

XX. Plan de Nicolas Bercy, 1656. — C'est une contre façon de Gombourt déguisée sous la difformité la plus monstreuse ; il est grossièrement gravé, composé de six feuilles. et comprenant de plus le faubourg St-Antoine. — Il peut être utile comme renseignement à ceux qui ne peuvent avoir le plan de Gombourt. — Il y en a une première épreuve à la Bibliothèque royale. —Les épreuves retouchées sont moins rares, elles peuvent valoir douze francs.

XXI. Plan de Flamen, 1658. — Albert Flamen est un artiste probablement né en Flandres dont les eaux fortes sont aujourd'hui rares et recherchées. On lui doit entre autres pièces typographiques, deux petits plans de Paris dressés à propos du projet d'un canal qu'on devait établir autour de la capitale, du côté de la rive droite pour obvier aux débordements de la Seine. Un premier plan qu'on voit à la Bibliothèque royale dans l'œuvre de Flamen, ne contient que la partie septentrionale de Paris. — Le second plan que nous avons aussi dans notre bibliothèque du Luxembourg offre le plan général de la ville,mais on s'est borné à représenter au trait quelques rues principales. — Le plan du grand égoût, ancien ruisseau de Menilmontant, y est assez remarquable. — Au haut du faubourg St.-Martin, on voit une croix appelée *Croix mouton*, on ne la voit que dans ce plan.

XXII. Plan de Bullet, 1676. — Voici le plan de Paris le plus important édité depuis Gombourt; quoique plus vaste, il est loin d'être aussi précis et aussi détaillé. Pierre Bullet fut aidé dans ce travail par son collègue l'architecte Nicolas Blondel. Aux Archives et aux Invalides on trouve des dessins manuscrits de ce plan très bien exécuté. Cette grande estampe assez mauvaise peut offrir encore de l'intérêt à l'archéologue, car il y saisira en quelque sorte

les dernières traces du vieux Paris, il a été réédité au moins deux fois, car, dans une épreuve, on voit la place des Victoires achevée en 1686. — Les diverses éditions sont assez rares dans le commerce ; le prix pourrait s'en élever jusqu'à 50 francs.

XXIII. Petit plan de Jouvin de Rochefort, 1676. — On voit à la bibliothèque de l'Arsenal un plan de Paris en une seule planche de 70 centimètres sur 55. L'épreuve magnifique annonce un premier état; son tracé tout entier est géométral, et les îlots de maisons sont pointillés avec finesse. C'est le premier plan qui nomme le Pont aux choux. — Le palais du Louvre y est représenté comme achevé et dégagé des vieilles constructions qui obstruèrent sa colonnade jusque vers 1750. — La ligne des Boulevarts n'est pas encore tracée, une bonne épreuve peut être estimée 30 fr. Wit l'a reproduit intégralement vers 1690 dans son recueil en trente volumes in-folio intitulé : *la galerie agréable du monde.*

XXIV. Grand plan de Jouvin de Rochefort, 1690. — Il se compose de 9 planches. — Les intervalles des rues sont au pointillé, et les édifices en élévation perspective. Il est gravé à l'eau forte, et encadré d'une bordure de feuillage, il est souvent cité par Jaillot et il est assez rare, probablement, parce qu'il aura été usé par l'étude. — On le voit à la Bibliothèque royale et dans notre collection du Luxembourg; mais notre épreuve est peu homogène et paraît provenir de différents tirages dans le commerce, ce grand plan peut valoir 100 francs. — C'est le dernier plan important du dix-septième siècle. — Nicolas de Fer en publia, dans les dix dernières années, un assez grand nombre dont M. Bonnardot signale les plus curieux.

Un plan de la capitale paraissait, sous Louis XV, aussi indispensable qu'un almanach, aux savants, aux étrangers et même aux simples bourgeois de Paris, on en publia donc un grand nombre. La géométrie fit même au dix-huitième siècle de notables progrès; mais au point de vue archéologique, ils sont moins intéressants; la vieille physionomie avait disparu du portrait.

XXV. Plan de Bernard Jaillot, 1713. — Le premier comme importance est sans contredit celui de notre collection du Luxembourg, par Bernard Jaillot. — Il est en 4 feuilles de 61 centimètres sur 44. On remarque sur ce plan un grand nombre d'hôtels désignés assez souvent par des chiffres correspondant à ces renvois. Les grands hôtels se multipliaient rapidement, et les géographes n'avaient garde, par politesse, d'en oublier aucun, c'est un plan curieux à consulter sous ce rapport. La Bibliothèque royale n'a

qu'une épreuve médiocre. — Ce plan assez rare peut être estimé 25 à 30 francs,

XXVI. Plan de La Caille, 1714. — C'est un atlas composé de 22 planches accompagnées d'un texte imprimé.— Le grand plan de Jouvin de Rochefort, édition de 1714, a été évidemment le modèle de cet atlas.

XXVII. Plan de l'abbé Delagrive, 1728. — Aucun plan *nouveau* n'est publié jusqu'à cette année. — On en édita plusieurs assez peu importants. Il faut en excepter toutefois un plan publié en 1716 par De Siècle qui donne avec exactitude le tracé de l'enceinte méridionale de Philippe Auguste. — On y voit aussi derrière les Capucines un terrain vague qui marque la place du fossé de Louis XIII. Le plan de l'abbé Delagrive se compose de quatre feuilles et de deux demi-feuilles, il est entouré de vues de monuments gravés d'après Blondel. — Notre collection du Luxembourg en possède une magnifique épreuve; on conserve à l'Hôtel de Ville une grande partie des dessins primitifs dont l'admirable netteté fait présumer de leur précision. Ce plan important est assez rare pour être estimé 30 fr., il a été réduit la même année en une planche de 37 centimètres sur 31.

XXVIII. Plan de Roussel, 1730. — Ce plan fort remarquable se compose de 9 feuilles. — Les édifices ressortent en noir sur le pointillé des maisons. Il est encadré d'une riche bordure de feuillages. Il a été réédité, en 1731, en 1756 et en 1795, avec de nombreux changements. — Notre collection du Luxembourg a la troisième édition.—Le quartier actuel de la chaussée d'Antin y porte le nom de faubourg Richelieu. — Les portes de la Conférence et St-Honoré y sont encore ; dans le chantier de la porte St-Bernard, on voit encore le mur d'enceinte avec deux tours. — Dans les environs, on remarque: le château de Madrid, l'abbaye de Longchamp, le moulin de Juscelle, célèbre par les orgies parisiennes sous Louis XV. Un grand nombre de moulins à vent, la plupart avec leurs noms, la remise des Hugenots près des Ternes. Roussel paraît s'être aidé du plan de l'abbé Delagrive.

XXIX. Plan de Huot, 1738. — Ce plan à vol d'oiseau se compose de quatre planches. — Il est plus rare que le grand plan de Turgot. Il est fort peu exact pour l'époque, et M. Bonnardot pense que ce sont de vieilles planches de Jean Boisseau retouchées et reproduites tant bien que mal.

XXX. Plan de Louis Bretez. 1739. — Ce plan est improprement appellé *plan de Turgot*. Il se compose de 20 feuilles et d'une feuille d'assemblage. Assemblé, il donne 316 centimètres sur 245. Il est relié ordinairement en atlas. — L'image de Paris qu'il représente offre beaucoup d'attrait à l'archéologue, et même de précieux documents. — Les édifices publics et les hôtels sont bien tracés, on y remarque beaucoup de localités curieuses au faubourg St Marceaux, Montmartre, avec les bâtiments de l'abbaye, — la Bourse, dans la rue Vivienne, telle qu'elle a été jusqu'en 1828, — la belle grille de la Place Royale si sottement remplacée vers 1832. Vis-à-vis de St-Lazare la première des fameuses croix dites *montjoies Saint. Denis*. — L'Église St-Sulpice sans les tours. — Les anciennes épreuves de ce plan magnifique doivent être recherchées avec soin. On peut s'en procurer de nouvelles à la calcographie du Louvre, où sont les planches.

XXXI. Plan de Jaillot, 1775. — Avant de parler de ce plan fort estimable, nous devons mentionner deux petits plans publiés 1740, par l'abbé Delagrive, l'un de la ville seule fort détaillé, malgré sa petite dimension (38 centim. sur 31). — Il est encore à la calcographie, où l'on peut s'en procurer pour 2 fr.; l'autre de la ville et des environs, en 9 feuilles est fort exact pour l'ancienne géographie ecclésiastique, seigneuriale et municipale. Il est aussi à la calcographie. Ce vaste plan de Jaillot se compose de 30 feuilles. En 1778, il l'édita de nouveau en atlas qui peut valoir de 15 à 20 francs, tandis que les premières éditions qui étaient pliées dans les *savantes recherches* de l'auteur sont plus rares et plus chères.

XXXII. Plan de Verniquet, 1789. — Ce beau travail a coûté plus de 20 années de recherches. — Il est gravé au burin esquissé au simple trait, système qui permet des retouches ultérieures sans entraîner la confusion. — C'est le dernier reste du vieux Paris. Il a été fait dans une immense galerie du couvent des Cordeliers formant le dessus du cloître du côté de l'église; les travaux préparatoires furent immenses. — Ce plan parle à la raison, sinon à l'imagination des antiquaires. Son principal mérite est la précision dans les limites de chaque édifice public, et surtout dans la forme et la dimension des rues. Un inspecteur des travaux du gaz assurait à M. Bonnardot que, lorsqu'il avait à connaître la longueur de tuyaux nécessaire entre tel point et tel autre, il consultait toujours et avec sûreté l'œuvre de Verniquet. Il faut rechercher les exemplaires sur papier collé; ils valent trente francs.

Sous l'empire, les plans de la capitale offrent un aspect nouveau ; si d'une part, on continue à démolir, de l'autre, on commence à réédifier. Sous la restauration, les travaux d'utilité ou d'embellissement continuèrent; ils redoublèrent d'activé sous Louis-Philippe. — Le nouveau gouvernement a fait déjà d'admirables améliorations. La géographie a peu fait de progrès sous le rapport géométrique, mais l'exécution est meilleure, et les cartes sont à bon marché. Nous allons indiquer les plans les plus exacts et les plus utiles publiés dans le dix-neuvième siècle.

PLAN DE CH. PIQUET. — Cet excellent géographe a publié de 1804 à 1847 une série de plans, sur lesquels on peut lire l'histoire des perpétuelles métamorphoses du sol de Paris.

PLAN DE VASSEROT, 1836. — C'est le plus détaillé de tous les plans de Paris. Il en a paru 37 feuilles, mais malheureusement il est incomplet ; on n'y trouve que les quartiers du centre.

PLAN DE JACONBET, (1836). — Gravé en cinquante-quatre feuilles; il a pour base Verniquet. — La largeur des façades des maisons y est indiquée par des traits numérotés. — Il est fort important. — J'ignore pour quel motif il indique une nouvelle bibliothèque du Roi.

PLAN DE GIRARD. — Deux planches chacune de 92 centim. sur 61. Gravé au trait avec les édifices légèrement ombrés. Il est exact et commode pour l'usage. On le trouve chez l'éditeur Andriveau-Goujon.

PLAN DE DYONNET. — C'est un bon plan usuel édité par le Roi. Les îlots des maisons sont ombrés de lignes uniformes dues à un procédé mécanique. — Les rues sout supposées allignées selon le projet. — On y voit les lignes de chemin de fer et l'enceinte bastionnée ; il est fort net et à très bon marché.

PLAN D'EMMERY, 1839. — Ces deux plans sont très curieux. L'un offre une statistique fort exacte de la distribution des eaux de l'Ourcq dans la ville de Paris. — L'autre est l'importante statistique souterraine des égoûts de la grande capitale. Le sol y est divisé par bassins, et l'on y voit toutes les entrées d'eau, grilles et bouches sous trottoirs, trappes de service et lignes de fuites. — Ces deux grands plans sont fort nettement gravés sur cuivre, afin de pouvoir les corriger et augmenter suivant les nécessités toujours croissantes.

PLAN DE WALTER. — Ce plan à vol d'oiseau édité par Bouquillart, en 1850, est lithographié avec une grande finesse. On y reconnaît

de suite les principaux édifices. La plupart des rues y sont désignées, c'est un essai heureux et curieux.

Emile CHAVIN DE MALAN.

Polémique catholique.

TABLEAU DE L'ÉLOQUENCE CHRÉTIENNE

AU QUATRIÈME SIÈCLE.

PAR M. VILLEMAIN [1].

PREMIER ARTICLE.

Du point de vue de l'auteur à l'égard des pères de l'Église et du christianisme. —Bienfaits de la loi chrétienne. — Coup-d'œil porté avec l'auteur sur la société antique avant le christianisme.—Préparation des âmes vers un état nouveau.—Efforts tentés par quelques religions anciennes pour s'universaliser. — Le christianisme présenté par l'auteur comme le perfectionnement de ces essais et la suprême formule de la pensée morale et religieuse de cette époque. Objections à cette assertion. — Preuves de la divinité du christianisme produites par le fait même de son établissement.—Parallèle du christianisme et du stoïcisme. Leur différence démontrée par leurs dogmes fondamentaux.— Appréciation littéraire du tableau de l'éloquence chrétienne. — Analyse de quelques portraits des pères de l'église, saint Athanase saint Grégoire de Nazianze, saint Bazile, Synésius, saint Chrysostome, saint Augustin.

Deux de mes amis, l'un ancien conservateur ou philosophe, si l'on veut; l'autre républicain, n'importe la couleur, discouraient devant moi sur l'intervention romaine. Le philosophe disait : Du maintien de la tiare dépend l'équilibre européen : elle est son centre de gravité.

Le républicain invoquait, assez mal à propos, l'exemple de Gamaliel, prétendant que la religion peut se sauver toute seule. Oui, répliquait le philosophe; mais il n'en est pas de même de l'édifice social; si vous lui ôtez sa base, vous flattez-vous de le soustraire à la loi de la pesanteur, et de le faire tenir en l'air? Le christianisme est cette base : c'est pour cela que je veux le maintien de la tiare. Le républicain fit alors un écart, et, par un véritable coup de Jarnac, il poussa cet argument inattendu à son adversaire : « Croyez-vous à la divinité de Jésus-Christ? » Le philosophe, un peu décon-

[1] 1 gr. vol. in-12. A Paris, chez Didier.

certé, hésita un moment, hocha la tête et, finalement, répondit : peut-être !

Dans la *Préface* du tableau de l'éloquence chrétienne, nous avons rencontré les raisons péremptoires de notre ami le philosophe en faveur de l'intervention romaine et de la tiare ; mais, sans être tenté d'invoquer Gamaliel, ni aucune autre objection de notre ami le républicain, nous avons, involontairement, adressé au livre sa question « Croyez-vous à la divinité de Jésus-Christ? » Il nous semble que la même réponse s'en est suivie, et que nous avons entendu : peut-être! Voyons. Sous la restauration, au plus fort de la lutte philosophique, on publia une édition purgée de l'*Évangile*, à l'usage des écoles libérales, on en avait fait un livre de poche très commode si mince et si bien dégrossi en vérité, qu'un coup de rabot de plus, il n'y restait rien. Je me souviens avoir entendu appeler cela un livre philosophique et moral. M. Villemain en aurait-il oublié un exemplaire dans sa poche? Est-ce de là qu'il regarde quand il dit qu'il veut juger à un point de vue philosophique et moral ces hommes, ces Pères de l'Église, qui n'ont été, trop souvent, qu'un objet d'apothéose ou d'ironie.

Le Dante, considérant Virgile, quoique païen, comme un précurseur de l'Évangile, le compare à un homme qui porterait une lanterne par derrière, et marcherait lui-même dans les ténèbres tout en éclairant ceux qui le suivraient. Que M. Villemain voie ou non le flambeau qu'il porte, qu'il en reçoive le reflet ou la pleine lumière, peu importe si ce flambeau est la vérité; il sera pour nous ce que Virgile fut pour le Dante ; nous dégagerons de l'ombre les rayons resplendissants ; nous séparerons le pur froment de l'ivraie ; nous recueillerons l'inspiration divine dans le livre du philosophe, comme le Dante la recueillait pieusement à travers les fictions du poète latin.

M. Villemain n'a pas de passions hostiles ; il descend une pente que son grand esprit n'aurait dû, sans doute, jamais gravir ; mais il descend ; laissons-le s'approcher ; il n'est déjà pas si loin de nous : et d'ailleurs, quand on descend, on va plus vite.

Dans sa sérieuse jeunesse, pendant que l'esprit de la foule s'en allait ailleurs, M. Villemain se sentit attiré par les monumens de l'éloquence chrétienne ; l'attraction fut d'abord littéraire; mais le grave jeune homme y trouva matière à réflexion, et l'on peut croire que la morale commença à s'infuser avec la fleur de cette parole éloquente.

Quelques esquisses de ces grandes figures se présentèrent tout

naturellement sous la plume de l'éminent écrivain; ces essais eurent leur publicité et fixèrent l'attention; mais ce n'était pas encore un livre; cette étude n'avait pas encore son but déterminé. Aujourd'hui, après une longue expérience des hommes et des choses, l'écrivain est revenu sur les affections de sa jeunesse; l'expérience puisée dans le maniement des affaires a élargi la question devant l'homme d'état qui rentrait dans la retraite, et qui revenait aux lettres; et l'attraction, cette seconde fois, n'a pas été seulement littéraire et morale, elle est venue des intérêts les plus élevés de la philosophie sociale et de la politique. Écoutons l'auteur s'expliquer lui-même à ce sujet :

« En voulant publier aujourd'hui de nouveau, dit-il, ce que » j'avais écrit, il y a bien des années, sur deux époques de la vieille » société romaine et du génie chrétien dans ses commencements, » j'ai senti ce qui manquait à ce travail, accueilli d'abord avec faveur. Étendue des recherches ou importance des vues, rien dans » mes premiers essais ne répondait suffisamment à la grandeur du » sujet; mais on crut y reconnaître, quand ils parurent, le sentiment » vrai d'une littérature alors presque oubliée, et la reproduction » expressive de quelques types originaux que, depuis long-temps, » on ne regardait pas. Cela suffisait, à son heure, pour attirer, » quelques moments, l'attention publique, emportée par tant d'objets...... Mais depuis, les esprits ont fait de grands pas dans cette » voie, même en paraissant occupés de tout autre chose. Le sentiment religieux est devenu plus sévère; l'érudition a pris plus de » place dans les lettres. Ce besoin d'examen ne saurait être satisfait par l'étude seule des vertus morales qui animaient l'éloquence de quelques hommes puissants par la conviction de » leurs œuvres; et, dans un temps où les monuments de cette » éloquence redeviennent, pour des communions dissidentes, un » objet de méditation dogmatique, tout autre manière de les considérer peut paraître étroite et superficielle : il ne faut pas y renoncer, cependant.

» On ne peut méconnaître qu'il y a, dans les *Pères de l'Église*, » encore autre chose que la doctrine théologique, et que cela fût » un des instruments de leur puissance. De même qu'après le » moyen âge diverses sciences morales que la théologie avait attirées, et comme enveloppées, n'ont pris leur grandeur qu'en se » séparant d'elle; ainsi des controverses religieuses du 4e siècle, on » peut tirer tout un ordre de vérités historiques qui marquent le

» travail de *la raison commune*, en même temps que le bienfait de *la loi chrétienne.* »

M. Villemain reconnaît les bienfaits de la loi chrétienne, et le progrès social accompli à la faveur de cette loi ; c'est un grand point : l'école philosophique moderne n'a pas toujours vu aussi clair. Cette vérité une fois admise et démontrée par la philosophie, une autre vérité la suit de près et adhère à elle comme son corollaire inévitable ; elle se déduira d'elle-même de nos considérations : l'on verra à quelles conditions on peut jouir des bienfaits de cette loi chrétienne éminemment progressive et sociale. Regardons d'abord avec M. Villemain quel était l'état du monde antique au moment où se montra l'Évangile. Qu'y voyons-nous ? Le paganisme épuisé de sève, faisant un dernier effort pour se raviver par la morale, se traînant dans les derniers rangs de la société sans répondre aux besoins intellectuels de cette société, qui s'accommodait pourtant de ses débauches et de sa corruption.

Depuis Socrate, depuis Platon, une idée plus élevée que ces honteuses erreurs a envahi quelques esprits, sans se vulgariser pourtant même dans les hautes classes. La raison, en révolte contre l'idole, l'a foulé aux pieds ; le théâtre a retenti de cette parole nouvelle : *Homo sum, humani a me nihil alienum puto*[1]. Un homme, un patricien, un maître a compris qu'un esclave était aussi un homme : « Si c'est un esclave, a-t-il répondu à sa femme féroce, » c'est un homme, il faut épargner son sang. » Les philosophes ont prêché la tolérance et le pardon, et cette sublime parole s'est échappée de la bouche d'un orateur bien digne de la proférer : *Mortales inimicitias, amicitias sempiternas*[2].

De son côté, à cette époque des premiers siècles de notre ère, le judaïsme, sorti de ses frontières, colonisait dans l'Inde, à Alexandrie, à Carthage, à Rome ; par endroits même, il affectait la forme claustrale, et, d'après M. Villemain, il cherchait à s'universaliser.

De l'Orient et de la Grèce arrivaient aussi des caldéens, ou magiciens qui prêchaient quelques dogmes du platonisme et des religions indiennes.

De toutes parts un grand mouvement se faisait dans le monde, et les âmes fatiguées semblaient parfois regarder le ciel et attendre quelque chose. Les sibylles mêmes annonçaient cette ère de rénovation ; le poète en fait foi. Mais dans cet épuisement du paganisme, dans ce nouvel essor de la pensée humaine, dans cette ex-

[1] Térence. *Heaut.*, v, 77.

[2] Tit. Liv., l. x, n.

pansion du judaïsme, dans cette tentative des magiciens prêcheurs; non seulement il n'y avait pas ce que le monde cherchait; mais tous ces essais, loin de déblayer la place au christianisme, n'auraient dû servir qu'à l'entraver, s'il n'eût pas été divin; l'humanité n'aurait pas pris le change : le christianisme n'a pas été un perfectionnement, comme paraît le croire M. Villemain, mais le rappel aux *vérités primitives perdues ou dénaturées*. S'il était possible de découvrir le mouvement perpétuel et la quadrature du cercle, pourrait-on dire que les essais éphémères et infructueux tentés jusqu'ici en auraient tracé la méthode? Et d'ailleurs, la religion ne procède pas par induction comme la science, et une démonstration philosophique ne saurait être la cause, même indirecte et éloignée, d'un dogme religieux, quand cette religion est le christianisme, quand ce dogme descend du Sinaï ou du Calvaire. La démarcation terrible, infranchissable qu'a tracée l'Église catholique autour de sa foi doit le prouver et le faire comprendre : *Hors de là point de salut*. Pour peu que vous ayez le pied en dehors du cercle, pour peu que vous soyez à côté de la ligne, un abîme vous sépare; vous ne pouvez occuper la vérité qu'en vous plaçant au milieu.

Quels étaient, en réalité, les rapports que ces religions anciennes ou nouvelles pouvaient avoir avec le christianisme? Quelle était, au fond, cette philosophie que Socrate et Platon avaient semée çà et là sur la vieille société? Par quel endroit tous ces systèmes avaient-ils devancé l'*idée chrétienne*, et comment avaient-ils pu préparer l'œuvre immense que l'Évangile allait accomplir?

Le paganisme avait beau chercher à s'épurer par la morale; quand même il aurait divulgué ses dogmes plus purs d'Eleusis où serait-il arrivé, il n'aurait réussi qu'à augmenter ses contradictions. Quand même il aurait démoli pierre à pierre tous les aziles qu'il avait autrefois ouverts au crime et à l'impureté, quand il aurait répandu le soufre et l'eau lustrale sur les ruines de Paphos et de Gnide, quand il n'aurait laissé debout au milieu de tous ces décombres que le triple front tonnant de son Dieu Olympien, aurait-il dépassé le stoïcisme et rencontré cet enseignement divin d'une morale unitaire qui contient cette solution du problème humain que son sphinx ne savait pas?

Sans l'Évangile, Simon le magicien n'aurait guère de notoriété, quoiqu'il se soit donné bien du mal pour en acquérir. Il nous est parvenu avec le stigmate de mépris et de réprobation que lui imprima un saint apôtre. Peu d'historiens ont signalé son passage; ce

qu'ils en ont dit se réduit à peu de chose. Il paraît qu'il était allé dans l'Inde étudier la magie. Je ne sais si son maître était Boudhiste, toujours est-il qu'il en rapporta, avec sa magie, le dogme de la métempsycose. Il était accompagné d'une jeune et belle esclave qu'il appellait Hélène ; il prétendait que c'était la même qui avait causé la ruine de Troie, et qu'elle accomplissait son expiation par l'esclavage.

Ceux qui parlent de Simon ne disent pas qu'il ait jamais fait école, encore moins qu'il ait érigé aucun temple à ses suspectes divinités.

Plus heureux que Simon, Apollonius de Tyane a été pour Philostrate le sujet d'un livre curieux à beaucoup d'égards. Apollonius était aussi élève de l'Inde quant à la magie, mais il ajoutait à cela des idées plus élevées empruntées au platonisme. Comme il possédait l'art de bien dire, quand il arrivait dans ces villes grecques avides d'éloquence, la foule l'entourait et l'écoutait; il piquait d'ailleurs la curiosité par des tours d'adresse ; mais le premier sophiste ou le premier bateleur qui venait après lui, recueillait les mêmes honneurs.

Il passait sans attirer personne à sa suite, et chacun restait païen, épicurien ou stoïcien, comme devant.

Les juifs pouvaient répandre leur trafic par le monde; ils pouvaient commencer par avance cette vie cosmopolite à laquelle la parole du Sauveur allait bientôt les condamner; mais leur loi limitée quant à ses formes extérieures et cérémoniales, ne pouvait se répandre sans le caractère d'universalité qu'elle attendait de l'évangile.

Si dans les divisions de leurs sectes on peut en remarquer quelques unes qui se rapprochèrent plus ou moins de nos congrégations chrétiennes ; si les Thérapeutes et les Esséniens présentèrent des analogies avec nos monastères, ces analogies consistaient surtout dans la forme extérieure ; elles ne sont pas dans l'esprit. Il y a toujours entre ces couvents et les nôtres cette distance qui sépare la loi ancienne de la loi nouvelle. Pour arriver à la formule chrétienne ces cénobites Juifs avaient à accomplir cette révolution dont la parole du Sauveur pouvait seule être la force motrice. Quoique plus rapprochés de nous, étant dépourvus de cette force, ils n'auraient pas plus montré ce degré divin que n'auraient pu le faire les congrégations pythagoriciennes ou celles de Bouddha. Marc Aurèle, Antonin, Epictète, tous ces stoïciens enfin dont M. Villemain exhalte, non sans raison, la philosophie éclairée et compatissante, taieént impuissants à tirer de leur système l'ardente charité des

apôtres; ils n'étaient pas assez convaincus pour dévouer leur vie à la vérité. Si Socrate eut ce bonheur, comme le disait naguère avec trop d'assurance, une bouche éloquente du haut de la chaire chrétienne, l'exemple de son sacrifice n'entraîna personne à l'imiter. D'ailleurs, sans vouloir déprimer la force d'âme que montra ce grand homme, nous croyons qu'il y avait autre chose que l'amour de la vérité qui le poussait à se jeter au devant de la mort. Peut-être quand au lieu de se défendre il demandait à ses juges le Prytanée pour prix de ses vertus, ou qu'il refusait aux larmes de ses disciples de se soustraire par la fuite à une mort imméritée, peut-être y avait il dans cette grande âme encore plus de dédain pour l'espèce humaine que de soif ardente pour la justice de ce Dieu que la philosophie venait d'entrevoir.

Sans réserver la sagesse pour un petit nombre d'initiés comme on l'avait fait trop longtemps, les stoïciens ne prenaient pas souci de sa divulgation, ils se contentaient de la pratiquer tout haut, de la prendre pour thème de leurs harangues et de leurs déclamations; d'en faire même parade quelquefois; mais ils ne traversaient pas les mers pour la transplanter sur les terres lointaines, ils ne la jetaient pas aux quatre vents du ciel, et peu leur importait que le monde continuât à tourner dans le cercle de ses folies et de ses corruptions ; ils n'étaient pas hommes à le convertir malgré lui.

Au surplus la philosophie de Socrate et de Platon, apportât-elle à l'âme humaine un véhicule réel, quel bienfait les classes infirmes pouvaient-elles en attendre? contenait-elle le dogme de la véritable fraternité humaine, et pouvait-elle avoir jamais pour conséquence la suppression de l'esclavage? Ils avaient sans doute conseillé l'amour divin et développé quelque part l'idée de la vraie justice; mais ils n'avaient pas su donner à l'âme les ailes dont elle a besoin pour s'élever à ce degré supérieur. Toutes leurs nobles aspirations devaient être frappées de stérilité et la morale n'existait véritablement pas encore par cette raison qu'elle n'avait été saisie que d'un côté, et qu'il la faut pour qu'elle soit efficace tout entière et dans son unité.

Cependant, quel qu'il fût, la vieille société devait s'arrêter au stoïcisme; pour le dépasser, il lui aurait fallu des efforts surnaturels; le stoïcisme lui offrait ce *statu quo* progressif que les sociétés acceptent volontiers; il laissait le vieux colosse tranquillement croupir dans ses fanges; il se contentait de lui faire par moment regarder le ciel. Le christianisme apportait au contraire la révolution

il soufflait comme le vent qui déracine; il ne pouvait se montrer aussi accommodant, il ne couvrait pas les vices de son indulgence. Pour opérer la transfiguration qu'il proposait, toute spéculation humaine devait échouer. En effet admettons pour un moment que le christianisme ne soit qu'une *formule philosophique*. Transportons-nous à l'époque de son apparition, supposons nous élevés sous ces institutions énervées que le sensualisme débordait de toutes parts, et qui avaient à peine conservé des fortes vertus civiques du passé. Que nous soyons appelé à choisir entre toutes ces croyances, entre toutes ces tentatives de religions faites dans la même voie, si nous délaissons le paganisme à cause de ses contradictions; si notre âme, par la seule force de sa nature, dégoutée, du spectacle des corruptions, cherche un milieu moins fétide; serons-nous plus séduits par le panthéisme d'Apollonius de Tyane ou par la métempsycose de Simon le magicien? Le judaïsme se présentant simultanément avec le christianisme ne nous attirera pas davantage parce-que nous le verrons dépassé et que le christianisme s'offrira à nos yeux comme son complément. Il nous restera donc à choisir entre le christianisme et le stoïcisme.

Le christianisme nous dira : » Il n'y a qu'un Dieu éternel; l'âme » est immortelle, tous les hommes sont frères et égaux devant Dieu » l'homme s'élève à Dieu par la justice; le corps est l'ennemi de » l'âme; le bonheur n'est qu'en Dieu; il faut abaisser le corps pour » élever l'âme; le bonheur divin est exclusif du bonheur humain. »

Le stoïcisme nous dira : « Il n'y a qu'un Dieu cause première de » toutes choses, il nous a donné une âme immortelle pour connaître » la justice et la vérité: il nous a placés sur la terre où nous trouvons » le bien et le mal, le plaisir et la douleur; il a donné à notre âme » des facultés à l'aide desquelles nous pouvons nous élever vers lui; » notre âme est libre, par un effet de sa volonté; elle peut choisir » entre le bien et le mal, entre le plaisir et la douleur; le mal » et la peine n'existent que pour les âmes qui ne savent pas faire » usage de leur liberté; jouissons prudemment des biens de la vie, » que nous pourrons nous procurer par nos sens en attendant de » jouir plus tard dans l'être divin qui est notre principe de la félicité immortelle que notre âme doit trouver dans la possession de » l'absolue. »

Si du côté du christianisme n'avait pas brillé le flambeau historique de la tradition, si en même temps quelque goutte de ce sang répandu sur le calvaire ne fût pas venue toucher notre front, s'il nous fallait choisir du fond de cette caverne dont parle Platon où la

lumière vient de loin et par derrière, le choix serait bientôt fait : système humain pour système humain, nous prendrons le stoïcisme, parce qu'au lieu de nous imposer le renoncement nous ne trouverons en lui que de plus sûrs moyens pour posséder la terre et pour jouir des voluptés. Oui le christianisme eût été perdu, son nom ne serait même pas inscrit dans l'histoire si au milieu de la corruption de la vieille société, il n'avait pu attirer les âmes par cette puissante attraction de *la grâce* qui est sa force la plus sûre. Quelque part que les systèmes philosophiques fassent à l'âme et à la vie future, aucun n'a établi cette séparation hardie, ce divorce irrémédiable que le glaive de la pensée chrétienne a opéré entre le corps et l'âme, aucun n'a pu asseoir les dogmes de sa Théodicée sur des bases assez solides pour qu'il lui fut permis d'annihiler ainsi les jouissances terrestres. Mais M. Villemain a-t-il donc été tellement ébloui par le flambeau qu'il nous présente que son âme soit restée impassible devant ce spectacle qu'une parole inspirée appelait la folie de la croix.

Quand ces juges qui condamnaient ces victimes chrétiennes, ces geôliers qui les gardaient sous des verroux, ces soldats qui les menaient au supplice; ces bourreaux qui leur donnaient la mort; quand toutes ces âmes plongées dans les ténèbres s'illuminaient soudainement, quand l'on entendait de toutes ces bouches ennemies sortir le mot régénérateur : *christianus sum* ! était-ce un syllogisme ou un dilemme habilement manié qui avait lancé le trait de flamme? Ces vierges, ces enfants, ces pêcheurs, ces esclaves, ces restes ensanglantés qui convertissaient par le contact et par la vue tout ce qui les approchait, étaient-ce des Socrates ou des Cicérons? Y a-t-il dans l'histoire des religions du monde un second exemple de la folie de la croix ?

L'on a dit : la société antique avait l'esclavage et avec lui l'ignorance et l'absence de civilisation pour les masses. Quand le christianisme y fit son invasion; c'est par ce côté qu'il la saisit, qu'y a-t-il donc d'étonnant que ce soient de simples pêcheurs qui aient accompli cette œuvre? Et avaient-ils besoin pour cela d'une langue de feu ?. La réponse est facile, ouvrez l'histoire, ouvrez les monuments de cette littérature grecque et latine où se reflète l'image de la vieille société, vous y verrez non seulement que les esclaves ne furent pas toujours ignorants ; mais que plusieurs de ceux qui vous ont transmis cette image du passé dans des monuments immortels, avaient commencé par être des esclaves. L'es-

clave, ce n'était pas seulement, le colon, le domestique, l'artisan, consacrant exclusivement son industrie à une seule famille, dont il était la chose et la propriété ; le mineur vivant sous la terre et privé de la lumière intellectuelle aussi bien que de celle du jour. Non, l'esclave, c'était aussi l'artiste, l'acteur, le rhéteur, le bibliothécaire, le médecin, le poète et le philosophe, Polybe l'historien des Scipions, Térence le Molière de Rome, Roscius son Talma. Tyron le secrétaire intime du prince de l'éloquence et l'inventeur de la sténographie, Epictète qui interpréta éloquemment la morale stoïcienne et qui l'éleva si haut qu'on a pu le croire chrétien ; tous ceux-là et beaucoup d'autres passèrent par l'esclavage.

Otez les lois constitutives de l'ancienne société, ne pensez pas que dans cette fourmillière romaine, dans cette ville de la liberté, il y avait tant d'hommes qui en étaient deshérités ; que leur nombre eût été effroyable pour les maîtres du monde, si ces esclaves avaient pu se compter et pondérer leur force en se comptant. Oubliez donc cette odieuse institution de l'esclavage et ne les comptez pas, ne distinguez pas leur tunique de celle du maître, peu importe l'habit et le nom ; regardez seulement à leur intelligence, regardez à leur civilisation, à leurs vices, à leur corruption enfin et comparez ensuite avec nous. — Grâces à Dieu si vous placez les deux sociétés dans les deux bassins d'une balance, non, grâces à Dieu le poids ne serait pas égal, ce ne serait pas le nôtre qui l'emporterait. Si la la lumière brille plus vivement dans notre esprit du côté des choses morales, j'ai la douce croyance qu'elle y brille plus faiblement du côté du perfectionnement des plaisirs et des jouissances physiques. Je crois, et dans ma conviction c'est un espoir, que le rationalisme, que l'athéisme, que l'esprit de négation, n'a pas fait chez nous les mêmes ravages, et que nos institutions égalitaires issues du christianisme n'ont pas dû servir à perdre le monde, mais à le sauver. Oui, si les douze pêcheurs se présentaient aujourd'hui sur la terre pour la première fois et que, par impossible, ils rencontrassent une société constituée comme la nôtre ; en lui infusant la vérité ils opéreraient un moins grand miracle que celui qu'ils opérèrent en régénérant le cloaque romain.

L'objection à laquelle nous répondrons ici, n'est pas sans doute dans le livre de M. Villemain, pas plus, nous le pensons, que dans son esprit, mais elle pourrait être la conséquence involontaire de son système. Plus d'un rationaliste depuis Voltaire, s'est souvent retranché là derrière comme dans un fort inexpugnable ; c'est

pourquoi nous avons voulu en avoir le cœur net pour une bonne fois. Pour établir victorieusement un principe, il ne suffit pas de renverser les objections présentes, il faut détruire également celles qu'on a oubliées ou négligées par un sentiment louable. C'est ainsi que pour anéantir un ennemi, il ne suffit pas de répondre aux batailles qu'il présente; il faut le forcer dans ses lignes et rester maître de ses bagages et de ses campements.

Renfermons-nous à présent dans la juste admiration que nous inspire l'écrivain ; continuons à parcourir ces nobles pages où derrière les grâces du style éclate souvent l'élévation et l'intégrité d'une belle âme. Entrons avec l'auteur dans cette grande époque à jamais mémorable dans les fastes de l'humanité.

Le 4e siècle de notre ère présente une nouvelle et seconde phase du christianisme, où les tortures et les suplices ne sont guère plus prodigués aux confesseurs de la foi; assez longtemps l'Église a recueilli les palmes du martyre; c'est maintenant par la puissance de la parole qu'elle va achever d'assurer son triomphe. Depuis saint Athanase jusqu'à saint Augustin, dans cet intervalle de 100 et quelques années que parcourt M. Villemain, se trouvent groupées toutes les plus grandes figures que la chaire chrétienne puisse offrir à l'admiration du monde. Ces hommes extraordinaires, qui avaient reçu comme les apôtres le don des langues; qui trouvaient l'art de persuader encore plus dans la vivacité de leur foi, que dans les leçons des lettres profanes n'intéressent pas aujourd'hui seulement par leur doctrine; mais ils peuvent servir de modèle à toute éloquence.

Saint Athanase, l'un des pères les plus illustres de l'Église grecque, est un de ceux qui exercèrent le plus d'influence sur ces populations, dont ils étaient par leur caractère les défenseurs naturels vis-à-vis le despotisme impérial. Il avait jeté de si profondes racines dans le cœur de ses fidèles, que les persécutions dont il fut l'objet furent toujours impuissantes à les en détacher. Eloigné cinq fois de son siége par Constance, Constantin, Julien ou Valens, poursuivi jusque dans le fond des déserts de la haute Egypte où il cherchait un réfuge, absent vingt ans de son Église, telle était la force des sentiments d'amour qu'il avait laissés chez son peuple d'Alexandrie que le pouvoir impérial dut renoncer à ses haines jalouses, ou du moins les dissimuler et consentir à le laisser enfin régner en maître sur cette puissante cité qu'on n'aurait pas violentée impunément.

Aucun monument de l'éloquence extraordinaire du saint patriarche n'est parvenu jusqu'à nous, des vies des solitaires du dé-

sert sont les seuls témoins qui nous permettent d'admirer de près ce beau génie. M. Villemain heureusement supplée à cette regrettable lacune ; il s'attache à cette vie pleine de périls et d'enthousiasme et en signale tous les accidens oratoires. En suivant ce récit animé, où l'érudition n'étouffe pas l'imagination, mais lui prête des couleurs plus vraies, on se croirait transporté au milieu de cette cité populeuse qui s'exaltait aux prédications de l'apôtre inspiré. Par le tableau de ces mœurs orientales, qui n'appartiennent ni à l'antiquité ni au moyen-âge, mais qui semblent un rameau perdu d'une civilisation tout-à-coup arrêtée dans son épanouissement, le mouvement de ces rues tumultueuses, de ce port qui rivalise avec l'ancienne Tyr, et le dispute à la nouvelle Carthage, le spectacle de ces chaires profanes, où les rhéteurs de la Grèce viennent encore expliquer Homère et le paganisme, où brille cette belle hypathie qu'on pourrait prendre, aux grâces de son esprit et de son visage, pour une habitante de l'Hélicon, descendue dans l'école, désormais seul asile accessible à ces divinités détrônées. Tous ces éléments accessoires habilement fondus dans le courant du récit, projettent sur la figure principale de vives clartés et lui communiquent un souffle qui la fait respirer et vivre dans toute son idéale vérité.

Quelquefois l'exil d'Athanase conduit l'écrivain dans le désert, il y trouve de nouvelles perspectives et des contrastes de l'effet le plus pittoresque ; ces solitaires qui vivent dans des grottes sous l'austère loi du silence, sortent parfois de leur tombe anticipée et se montrent, dans les cités étonnées de les voir comme des apparitions d'un autre monde. Ils exercent une autorité extraordinaire, leur parole inculte et simple a la puissance des oracles, elle subjugue les cœurs sans aucun artifice : le peuple qui les écoute et qui les suit leur demande des guérisons et des miracles comme s'il parlait au sauveur lui-même. L'un d'entre eux, saint Antoine, reçoit dans sa retraite le prélat fugitif et se mêle plus souvent aux péripéties de ses exils et de ses persécutions ; aussi est-ce sur cette figure typique que l'écrivain concentre ses observations ; il lui fait raconter à lui même dans ses prédications, conservées par St. Athanase, les luttes qu'il eut à soutenir contre les tentations incessantes les mauvais esprits ; d'autrefois, il nous le peint dans Alexandrie, au milieu de la foule qui se presse sur son passage, excitant le respect, et portant les âmes à la pénitence autant par l'austérité de son extérieur que par la douceur persuasive de ses exhortations.

Si quelquefois l'auteur isole ses portraits, plus souvent il se plaît

à les grouper dans un même cadre; il gradue la lumière et la distribue à ses personnages selon l'importance du rôle qu'ils sont appelés à jouer. Ici c'est saint Athanase qui occupe le premier plan et qui attire continuellement autour de sa tête, tous les rayons lumineux qui lui font comme une auréole; là c'est saint Bazile et saint Grégoire de Nazianze; saint Grégoire de Nisse fait partie du groupe; mais il en est séparé par un intervalle. L'amitié étroite qui unissait saint Grégoire de Nazianze et saint Bazile, influa sur leur naturel réciproque, et détermina diverses résolutions de leur vie. Saint Grégoire de Nazianze, doux de cœur et entraîné d'instinct vers l'ascétisme et les calmes méditations, s'était d'abord réfugié dans une retraite champêtre, où au milieu de quelques personnes chères il trouvait la paix du désert sans en avoir l'isolement; il y attira saint Bazile, mais celui-ci, d'une piété ardente et travaillé par sa vocation, s'arracha bientôt à cette vie trop facile et ne tarda pas d'en arracher son ami. Saint Grégoire de Nazianze trouva aussi comme saint Bazile un rôle oratoire dans l'épiscopat; mais, moins fait pour les luttes, il abandonna le premier siége de l'empire d'Orient, où l'avaient porté ses vertus, dès qu'il le vit convoité et qu'il trouva dans son humiliation un prétexte suffisant à rendre sa retraite méritoire. Dans le village d'Azianze, où il s'était réfugié, il partagea sa vie, toujours utile par l'exemple, entre les bonnes œuvres sans éclat et des chants poétiques dans lesquels il exhalait avec suavité les pieuses aspirations de son âme chrétienne. Saint Bazile, au contraire, par l'effet d'une autre vertu, combattit sur son siége, dont il ne se laissa pas déposséder et brava la colère de l'empereur qui finit par céder à son courage et à l'héroïsme de sa charité.

Dans le génie de ces orateurs, M. Villemain démêle les nuances que le souvenir des lettres antiques apporte sans l'altérer sur la pensée chrétienne. Elève des écoles d'Athênes, malgré l'intégrité de leur foi, ils conservent toujours des traces de ce langage délicat qui fut l'idéal de leur jeunesse; souvent ils se blâment avec trop de scrupule d'emprunter à ces lettres profânes qu'ils admirent pourtant des secours que les apôtres ne puisaient que dans leur zèle ardent. Saint Bazile, par une exagération de sa piété, reproche surtout à son frère, saint Grégoire de Nisse, ses habitudes littéraires qu'il regarde comme un hommage indirect rendu à de fausses divinités; son frère se les reproche aussi, mais il demeure inhabile à se dégager des graces natives de son esprit et continue comme

saint Grégoire de Nazianze et comme saint Bazile lui-même à ravir aux muses attiques le charme de la parole, qui n'est qu'une conquête de plus faite en faveur du christianisme sur le domaine de l'idolâtrie vaincue.

Une semblable recherche apportée dans la forme extérieure de la pensée, loin d'être coupable, avait son utilité et devenait même indispensable dans un pays où l'art exerçait un si grand empire sur les âmes.

Ce qui mettait le plus souvent obstacle aux conversions, ce n'était pas le culte des dieux qu'on négligeait, mais l'amour des poètes et des philosophes, poètes aussi par le sentiment, qu'on se croyait obligé de renier avec l'idolâtrie. Synésius offre un curieux exemple de cette passion esthéthique; ses mœurs pures, sa philosophie éclairée, l'humanité de ses sentimens; tout le désignait d'avance aux chrétiens comme l'un des leurs. Synésius ne cachait pas l'admiration qu'il professait déjà du sein de son paganisme ou de sa philosophie pour la morale de l'évangile. Mais Platon et Homère auxquels il devait ses lumières, ses vertus et son bonheur lui tenaient trop à cœur pour qu'il voulût consentir à les abandonner; il se laissa pourtant gagner à l'entraînement général et, sans quitter les vieux amis de son imagination et de sa pensée, il n'en comprit que mieux la supériorité de la loi nouvelle, plus complétement en rapport avec les instincts de sa nature. M. Villemain, qui suit la progression de cette conversion singulière, la décrit sans en donner l'explication, empêché qu'il est par le point de vue où il s'est placé. Synésius demeure grec par le génie, et amant du beau comme les autres pères de l'Église d'Orient; mais la conversion de son cœur, pour être lente, n'en est pas moins sincère. Il n'éprouve pas d'illumination spontanée, comme saint Paul et saint Augustin, mais il est impossible de ne pas voir dans son changement l'effet d'une grâce chaque jour plus abondante. M. Villemain compare les poésies de Synésius à celles des poètes métaphysiciens de l'Allemagne moderne. La similitude est en effet frappante ; mais M. Villemain ne se tromperait-il pas en ne l'attribuant qu'au rapport de leur état moral avec le prélat philosophe de Ptolemaïs ?

En dehors de la rêverie métaphysique, le génie poétique allemand appelle par plus d'un point la Grèce, surtout la Grèce en déclin. D'ailleurs l'attachement que, du milieu de sa foi nouvelle Synésius porte encore à Platon et aux muses païennes, n'implique

pas ces irrésolutions sceptiques où les poètes allemands se laissent aller. M. Villemain s'élève toujours avec le niveau de son sujet sans aucune apparence d'effort; il semble au contraire se complaire dans les hautes régions, et comme si elles étaient plus naturelles au tempérament de son esprit, il y acquiert plus de facilité et plus d'abondance. Chose singulière; peu enclin lui même au pathétique, il excelle à le faire sentir dans les modèles d'éloquence dont il nous enseigne l'admiration. Peut-être cette particularité de son talent n'est-elle qu'une des conditions premières de la haute critique. Cet écrivain qui, d'après une appréciation aussi délicate que juste de M. de Sainte-Beuve, entend toute chose, mais qui d'instinct, sent mieux l'éloquence que la poésie, brille surtout du plus vif éclat de son talent dans les pages consacrées à saint Jean Chrysostome.

Malgré l'élévation et la suprême beauté de son génie cet orateur, presque aussi classique que Démosthènes et Cicéron, offrait par le fait même de son immense notoriété, des difficultés bien réelles. M. Villemain n'a pas moins su le saisir par un côté neuf et inexploré. Comme presque tous les grands orateurs chrétiens de cette époque à l'issue de l'enseignement des rhéteurs, saint Jean Chrysostome va dans la retraite fortifier sa foi nouvelle et s'assimiler par la méditation les vastes études de sa première jeunesse. Dès le début l'ardent apôtre eut cette puissance de parole, qui jeta dans la suite tant d'éclat sur le siége de Constantinople. Pendant qu'il n'était encore que vicaire de Flavien, les circonstances le mirent à même de montrer dans toute leur étendue les inépuisables ressources de son génie oratoire. La ville d'Antioche, après sa révolte contre Théodose était menacée des plus grands châtiments; déjà une enquête commencée avec violence avait mis en fuite les plus considérables de ses habitants ; la panique était partout et une dépopulation entière de la cité était à craindre. Pendant que l'évêque Flavien était allé fléchir la colère de l'empereur, Chrysostome s'efforçait par des prédications incessantes de retenir l'émigration du peuple alarmé et à suspendre par ses supplications les rigueurs dont les délégués de Théodose effrayaient la malheureuse cité.

On ne saurait trouver un tableau plus animé et plus vrai de ces événements que celui que M. Villemain a tracé dans ce livre. Les citations nombreuses des prédications de saint Chrysostome, dont il entremêle son récit, choisies avec goût et intelligence, aident singulièrement le travail que doit faire l'imagination pour se transporter dans des mœurs si différentes des nôtres. M. Villemain, en appré-

ciant le discours que le vieux prélat d'Antioche prononce devant Théodose, croit y reconnaître l'inspiration de Chrysostome ; cette opinion, que le critique ne présente qu'à l'état d'hypothèse, ne paraît pas dénuée de fondement. Cette question, peu importante, d'ailleurs, pour l'histoire de l'Église, l'est beaucoup pour celle des lettres : il ne serait pas indifférent de restituer aux œuvres oratoires de saint Jean Chrysostome une de leurs pages les plus éclatantes. L'érudition ne s'en est pas encore occupée, et les écrivains qui ont rapporté l'éloquente harangue, ne l'ont pas discutée à ce point de vue. Dans tous les cas, l'assertion de M. Villemain nous paraît, en attendant, d'un grand poids en semblable matière.

L'auteur poursuit cette vie toute sublime à travers ses triomphes et ses persécutions jusqu'à son dénouement, qu'on ne saurait appeler malheureux quand il s'agit d'un apôtre du Christ, mais qu'on pourrait presque appeler un martyre. Les œuvres trop nombreuses du saint patriarche ne peuvent toutes attirer l'attention de son historien, mais aucune de celles qui révèlent un aspect particulier de son caractère n'a été oubliée; ce n'est pas seulement l'apôtre, le théologien, l'orateur qui apparaît dans ce brillant récit ; on y voit aussi l'homme, le fils aimant et respectueux, cédant à cette éloquence du cœur maternel, qui a bien aussi son pathétique et son sublime, et ajournant ses projets de retraite nourris avec tant de constance, et regardés comme une vocation céleste. Les confidences de Chrysostome, sur sa vie intime et sur la sollicitude de cette admirable mère, dont la vertu étonnait le païen Libanius, intéressent et charment comme le roman le plus attachant ; à force d'élévation, de sentiment, la réalité vaut l'idéal, et vaut même mieux. Platon définissait le beau la splendeur du vrai ; ce beau splendide et dégagé de toute infirmité morale, les mœurs de cette famille chrétienne en présentent la vivante image : on dirait une scène biblique, ou plutôt une page détachée des confessions de saint Augustin.

JULES ROUSSY.

Missions Catholiques.

LETTRES SUR L'ÉTAT DES MISSIONS

ET LES PROGRÈS DE LA RELIGION CATHOLIQUE DANS L'INDE.

CHAPITRE XXIII [1].

Retraite des missionnaires. — Grâces accordées dans la mission par suite de la dévotion au Sacré-Cœur de Marie. — Consécration des missionnaires à ce très Sacré-Cœur. — Protection d'un chrétien par Marie. — Tradition musulmane sur le Santa Casa de Lorette, et sur la virginité de la Mère de Dieu.

O cor sanctissimum et immaculatum,
cor Mariæ, refugium peccatorum,
ora pro nobis.
Invocation pieuse.

Immédiatement après la clôture du synode eut lieu la retraite, pour laquelle on se servit des méditations rédigées dans la pieuse solitude d'Ariancoupam.

Notre digne vicaire apostolique l'ouvrit par ces paroles : « Commencer notre retraite par la méditation des grandeurs cachées » de Marie, tel est le but de cette première considération. Nous reposer le cœur dans la contemplation d'autres beautés de cette » reine du ciel, tel sera l'objet de la dernière méditation de nos » saints exercices. Par là, nous pourrons répéter avec amour, en » disant de Marie ces paroles appliquées à Jésus par la sainte » Église : *Cuncta nostra oratio et operatio a te semper incipiat, et* » *per te cœpta finiatur*[2]. »

Arrivé au terme de la retraite, le même prélat disait : « Maintenant, Messieurs et très chers confreres, maintenant que notre retraite est finie, et que nous allons nous quitter pour reprendre » avec une nouvelle ardeur le cours de nos travaux apostoliques, » j'ai besoin d'épancher dans votre cœur les sentiments dont mon » âme est remplie. En nous réunissant ici, contre toute espérance, » Notre-Seigneur nous a fait une grâce dont nous comprendrons, » plus tard, l'importance. J'ai la douce confiance que, par la misé-

1 Voir le chap. 22, au n° 66, t. XI, p. 528.

2 *Retraite des miss.*, etc., p. 1.

» ricorde de notre divin Maître, par la toute puissante protection » de Marie, ce premier synode de notre mission sera suivi des con- » séquences les plus fécondes et les plus heureuses.

» L'étendue des matières que nous avions à y traiter, et le peu de » temps dont nous pouvions disposer, nous ont empêché, il est » vrai, d'entrer dans le détail de plusieurs discussions du plus » grand intérêt; mais nous avons établi, comme base de nos travaux » à l'avenir, des principes qui doivent nécessairement conduire aux » plus grands résultats. Laissons au temps le soin d'en développer » les conséquences avec cette maturité qui assure le succès. Le » fruit de nos délibérations est grand dès maintenant; il le sera plus » encore dans la suite, si, comme nous devons l'espérer, Notre- » Seigneur continue à bénir les efforts de la bonne volonté com- » mune ; car, Messieurs et très chers confrères, quoique cette bonne » volonté n'ait jamais été mise en doute pour aucun de nous, cepen- » dant, nous l'avouerons avec un grand sentiment de joie, elle a » augmenté en nous tous avec l'ardeur que nous inspiraient les dé- » cisions du synode. A jamais donc, très chers confrères, soyez dé- » voués et fidèles aux grands principes qui ont guidé nos pères au » milieu de tant d'obstacles et de tant de difficultés. A leur exemple, » redoublons de zèle pour la conversion des pauvres gentils qui » nous entourent; sanctifions-nous, en sanctifiant les chrétiens déjà » formés; qu'un jour, enfin, on puisse nous appliquer cet éloge que » saint Maxime faisait d'un grand évêque[1] : *Quia pontificii admi-* » *nistratione fulgebat, plures et discipulis reliquit sui sacerdotii suc-* » *cessores*[2].

» Or, déjà nous l'avons compris, pour faire réussir entre nos » mains l'œuvre de Dieu, nous devons être décidés à tout sacrifier » s'il était nécessaire, même nos opinions personnelles les mieux » arrêtées : ce fait seul nous prouve que l'esprit de Dieu était avec » nous, et que nous avons été dirigés par sa céleste lumière. Gloire » éternelle en soit rendue à l'auteur d'un aussi grand bienfait!

» C'est donc avec le plus grand sentiment de joie, et, je dirais » même, avec la plus vive reconnaissance, que je vous remercie, en » ce moment, de la fidélité que vous avez apportée à vous laisser gui- » der par cet esprit de concorde, de lumière et de paix. Soyez-en bé- » nis à jamais! Oui! très chers et très dignes soutiens de mes faibles » efforts dans cette mission, recevez, en ce moment, les actions de

1 S. Eusèbe de Verceil.

2 *S. Max. Hom.*, 59.

» grâces de votre évêque, dont vous avez rempli l'âme de bonheur » en ces jours, qu'il comptera parmi les plus beaux de sa vie. Que » mes mains vous bénissent tous par la vertu de Jésus-Christ ! ou » plutôt, que Jésus-Christ lui-même vous bénisse et vous récom- » pense ! que Jésus et Marie vous bénissent maintenant ; qu'ils vous » bénissent tous les jours de votre vie ; qu'ils vous bénissent surtout à » l'heure de votre dernier combat ! Je ne puis rien par moi-même » pour vous ; mais si les vœux de mon cœur reconnaissant méritent » d'être exaucés, si la bénédiction d'un père qui aime ses enfans » peut attirer les grâces de Dieu sur eux, permettez à l'émotion de » mon cœur de vous le dire : Oui ! mes amis, mes frères, mes en- » fants bien-aimés en Jésus-Christ, vous serez comblés des grâces » de mon Dieu, et la bénédiction que mon cœur vous donne peut » être considérée par vous, en cet instant, comme l'expression de la » plus vive tendresse. Que Jésus, donc, et Marie répandent sur » vous l'abondance des grâces qui méritent aux âmes la bienheu- » reuse éternité dont nous venons de vous entretenir.

» Vous le savez, très chers confrères, et je peux bien vous le » dire avec un grand évêque de notre congrégation : la vie des mis- » sionnaires s'en va vite ; ils passent comme un messager qui porte » à pas rapides des nouvelles pressantes, comme la flèche qui fend » l'air et tend à son but ; mais ce but, c'est l'éternité[1] ! Loin donc » de nous affliger, en voyant se hâter le temps où cette éternité » commencera pour nous ; n'ayons devant les yeux que la pensée » de la rendre telle que Dieu nous la réserve, si nous sommes fidèles.

» Pour y parvenir, le chemin est facile ; nous y sommes généreu- » sement entrés ; il suffit de nous y maintenir, et le ciel s'ouvrira » pour nous. Quel bonheur, alors, de nous trouver réunis pour ja- » mais dans ce lieu de délices, où il n'y aura plus ni peines, ni fa- » tigues, ni travaux, ni larmes : *Neque luctus, neque clamor, neque* » *dolor erit !*

» Nous ne saurions le dissimuler, à la plus prochaine des réunions » que nous puissions nous promettre, un temps suffisant se sera » écoulé pour que plusieurs d'entre nous ne s'y trouvent plus ; à » cette première réunion, plusieurs d'entre nous, moi peut-être, » nous aurons rendu au Seigneur compte des grâces abondantes » répandues sur nous dans cette retraite. La voix de plusieurs » d'entre nous aura cessé de se faire entendre ; leurs pas, arrêtés » par la mort, ne les porteront plus jusqu'ici. L'exemple de leur

[1] Lettres de Mgr Retord ; 1826.

» zèle et de leurs vertus n'échauffera plus notre cœur ; les charmes » de leurs pieux entretiens ne réjouiront plus nos âmes. Mais, nous » le disions, il y a quelque temps, répétons le encore aujourd'hui. » Les ayant perdus sur la terre, nous espérons les retrouver au » ciel. Qu'il sera doux pour des frères qui s'aiment, de se réunir » enfin pour toujours; et d'habiter ensemble dans la maison du » seigneur ! *Quam bonum et quam jucundum habitare fratres in* » *unum*[1] !

» Là, nous verrons, avec d'ineffables délices, ce Jésus que nous » aurons tâché d'imiter pendant notre vie, et qui nous couronnera » au jour de notre triomphe. Nous aurons été pauvres, souffrants » et humiliés avec lui sur la terre ; comme lui aussi nous serons » glorieux dans le ciel. Quel bonheur et quel riche partage !

» Et la pensée d'une mort qui doit m'introduire dans ce beau » royaume, pourrait me causer des regrets et de la douleur ! oh ! » qu'il faut bien plutôt me réjouir lorsque ce moment heureux ar- » rivera, et m'écrier avec le psalmiste : *lætatus sum in his quæ* » *dicta sunt mihi ; in domum Domini ibimus*[2]. Oh ! qu'il vaut mieux » dire avec S. Cyprien[3] :

» Considerandum est, fratres dilectissimi et identidem cogitan- » dum renuntiasse nos mundo, et tanquam hospites et peregrinos » hìc interim degere. Amplectamur diem, qui assignat singulos » domicilio suo, qui nos istinc ereptos, et laqueis sæcularibus exso- » lutos, paradiso restituit, et regno cœlesti. Quis non, peregre cons- » titutus, properaret in patriam regredi ? Quis non ad suos navigare » festinans, ventum prosperum cupidiùs optaret, ut velociter charos » liceret amplecti ? Patriam nostram paradisum computamus ; pa- » rentes patriarchas habere jam cœpimus ; quid non properamus et » currimus, ut patriam nostram videre, ut parentes salutare possi- « mus ? Magnus illic nos charorum numerus exspectat, parentum, » fratrum, filiorum frequens nos et copiosa turba desiderat, jam de » sua incolumitate secura, et adhuc de nostra salute sollicita. Ad » horum conspectum et complexum venire, quanta et illis et nobis » in commune lætitia est ? Qualis illic cælestium regnorum voluptas » sine timore moriendi, et cum æternitate vivendi quam summa » et perpetua felicitas !

« Qu'il se hâte donc ce jour heureux de ma délivrance ! Qu'elle

1 Ps. CXXXII.

2 *Psalm.* CXXI, 1.

3 *De mortalitate*, ch. 26, dans l'éd. de Migne, p. 600.

» vienne donc cette vie qui ne doit point finir! Qu'elle s'ouvre enfin, » pour mon repos et pour mon bonheur, cette patrie tranquille où » l'ennemi n'a plus d'entrée!

» O quando lucescet tuus
» Qui nescit occasum dies?
» O quando sancta se dabit
» Quæ nescit hostem patria [1]?

» O Jésus! faites que cette vie de bonheur devienne à jamais mon » partage, car votre amour, du moins j'aime à l'espérer, votre » amour est entré dans mon cœur, et je ne veux plus vivre un seul » instant sans vous aimer. O Marie! dont si souvent j'implore la » puissante intercession pour mes derniers instants; Marie, qui » avez daigné prendre sous votre protection la retraite que je viens » de faire; Marie, mère de Dieu et mère des missionnaires, prenez » sous votre garde toute spéciale les résolutions de cette retraite. » Faites qu'après l'avoir commencée avec vous, j'en dépose les » fruits dans le sein de votre miséricorde. *Per te cœpta finiatur* [2]. »

Puis il rappelait brièvement les grâces obtenues dans la mission, par suite de la dévotion au cœur immaculé de cette divine mère, grâces dont nous rendions compte plus tard comme il suit : En parlant de cette sainte association formée de nos jours sous le patronage du cœur très saint et immaculé de Marie, répéterai-je, avec le monde catholique tout entier les merveilles opérées à cette occasion par le doigt de Dieu pour le salut des ames? Redirai-je l'origine providentielle, les succès et le développement non moins prodigieux de cette œuvre sainte? Non, je réprimerai les mouvements de mon cœur qui m'entraîneraient à célébrer des merveilles placées en dehors du sujet que je traite. Seulement pour rendre au cœur sacré de ma divine mère, un hommage que je ne saurais me refuser de lui adresser, je répéterai devant l'église de J. C. les paroles empruntées à la piété généreuse d'un envoyé de ce divin sauveur près des nations infidèles [3]. Tout rempli de reconnaissance pour deux œuvres qui ont produit entre ses mains des fruits merveilleux de bénédiction, ce zélé missionnaire se plaît à les comparer entre elles par un ingénieux rapprochement, qui nous a semblé

1 *Hymne* des Complies du bréviaire de Paris.

2 *Retraite des miss*, etc., p. 108.

3 M. Perreau, prêtre de la congrégation des miss. étrangères, missionnaire apostolique dans l'Inde.

plein de charmes. Aussi aimons-nous à nous écrier avec lui dans les élans de notre pieuse gratitude.

» Qu'elles sont aimables les deux sœurs de miséricorde envoyées de Dieu parmi les hommes, pour les combler de bienfaits et de bénédictions! Qu'ils sont puissants ces deux anges descendus du ciel en terre pour les combattre et vaincre nos implacables ennemis! O les admirables inventions de charité de nos frères de France! Oui, parmi toutes les institutions de charité chrétienne, la généreuse, la catholique association de la Propagation de la foi n'a de digne rivale dans notre siècle, que la pieuse archiconfrérie du très saint et immaculé cœur de Marie. Il existe entre elles comme une sainte rivalité qui cherche à établir un heureux parallèle entre les fruits de l'une et de l'autre. Moi, dit l'association, je dois ma naissance à l'une des plus glorieuses cités de l'église de France, à la ville des martyrs, et dans un espace de bien peu d'années, je me suis répandue sur presque toute la terre. Et moi, dit l'archiconfrérie, je suis sortie glorieuse et triomphante du milieu de la grande ville où bien des crimes souillent la terre, mais où Dieu se réserve en même temps bien des élus qui ne courberont jamais le genou devant Baal; je suis d'hier et déjà l'univers entier m'appelle catholique. Avec *un sou par semaine*, continue la première, j'accomplis des merveilles, je compose des trésors à l'aide desquels j'envoie jusqu'aux extrémités du monde de nombreux soldats de J. C. pour attaquer et combattre l'idolâtrie dans ses derniers retranchements. Avec un *ave maria* par jour, réplique la seconde, je réunis une prodigieuse quantité de cœurs et de prières avec lesquels je pénètre jusqu'au trône de l'éternelle justice que je désarme pour faire régner la miséricorde. Avec mon sou par semaine, poursuit l'une, j'élève par toute la terre, des temples au Dieu vivant, créateur du ciel et de la terre. Avec mon Ave Maria, redit l'autre, j'édifie au fond des cœurs des hommes d'éternels sanctuaires à un Dieu qui se fait un bonheur d'y habiter. Moi, dit l'aînée, je sillonne chaque jour toutes les mers pour aller chercher jusque dans les îles les plus reculées, l'antropophage au cœur de tigre dont je sais faire un doux et innocent agneau; j'aborde les nations les plus barbares, et en les éclairant de la lumière de l'évangile, je leur fais prendre place parmi les peuples que la civilisation réunit dans les liens d'une même famille. Partout je donne dans la personne de mes apôtres l'exemple de vertus que le paganisme est impuissant à produire; j'enfante les martyrs et les confesseurs et je peuple le ciel d'âmes

régénérées par les eaux du baptême et c'est à mes aumônes et à mes prières que tout cela est dû. Et moi, réplique la plus jeune, je pénètre chaque jour dans le fond des cœurs les plus endurcis, les plus souillés par les passions, et j'en fais des sanctuaires purifiés où repose l'aimable vertu. Par mes bienfaits, l'immortelle espérance triomphe en un instant du cruel désespoir, tandis que les feux de la colère et de la vengeance sont éteints dans les larmes d'un véritable repentir. Par moi, la charité remplace la haine, l'orgueil s'anéantit dans l'humilité de cellequi s'appelait servante du seigneur; l'incrédulité audacieuse fait place à la foi la plus pure et la plus courageuse et l'infidélité obstinée dans son ignorance volontaire s'éclaire tout à coup aux rayons de cette lumière sublime que la foi en J. C. nous donne.

» A la vue de tant de merveilles opérées de part et d'autre, à qui donc faudra-t-il donner la palme? Vous le savez, ô mon Dieu, contentons nous d'adorer, de louer les mystères de votre miséricorde, et mettons une sainte ardeur à nous presser tous ensemble autour de ce sanctuaire de paix où Marie convoque avec tant d'amour les pauvres pécheurs. »

Mais ce n'est pas seulement par l'expression de leur vive reconnaissance et de leur amour sans bornes pour Marie, que nos vénérables confrères ont prouvé leur sympathie pour le culte de son très saint et immaculé cœur. Plusieurs d'entre eux, avant de quitter la France, sont allés se consacrer d'une manière spéciale à cette bonne mère devant l'autel de N. D. des Victoires; ils lui ont promis de propager de tout leur pouvoir cette bienheureuse dévotion parmi les peuples, et aussitôt qu'ils l'ont pu, on les a vus s'empresser de réaliser leur promesse. Ainsi l'un d'eux arrivait à peine à Pondichery [1], que déjà il déterminait M. le préfet-apostolique de la colonie à établir cette dévotion dans la paroisse. « Je fis, disait-il, part de mon trésor à M. Calmels, préfet-apostolique chargé de l'administration de la ville blanche, dont la piété et le zèle pour le salut des âmes s'empressèrent de l'accepter, comme moyen infaillible pour opérer la réforme du troupeau qui lui était confié. Mais mon désir était loin d'être satisfait, en voyant s'établir dans l'église des blancs [2] seulement, cette sainte confrairie que je re-

1 M. Roger du diocèse de Bayeux; c'était en 1840.

2 Cette expression vient du mode de division adopté pour les deux juridictions du vicaire apostolique et du préfet.

gardais en quelque sorte comme la propriété de nos pauvres indiens [1]. »

Ce vœu de notre zèlé confrère tarda encore quelques années avant de se réaliser ; mais, à la suite du synode, Mgr de Drusipare, notre vénérable et digne vicaire apostolique, fit participer directement les chrétiens indigènes de Pondichéry aux faveurs de l'archiconfrérie. En vertu d'un pouvoir particulier du Souverain-Pontife, il l'établit dans l'église de l'Immaculée Conception, notre paroisse malabare.

M. Jarrige, provicaire de la mission fit de même à l'église de St-François-Xavier à Gondelour, ville anglaise située à environ cinq lieues au sud de Pondichéry. Là, chaque dimanche au soir, à la suite des vêpres, les fidèles et le pasteur se réunissent aux pieds de la statue de Marie ; on y chante les louanges de l'avocate des pécheurs dans la langue latine, la langue sacrée de l'église catholique ; on s'y adresse au cœur immaculé de la mère de miséricorde pour obtenir la conversion de tant d'âmes qui se perdent autour de nous. Là, bien souvent, notre cœur fut profondément ému, lorsque s'élevaient vers le ciel ces chants religieux du *Parce Domine*, de l'*Inviolata*, de ces prières liturgiques dont l'effet est si puissant sur les âmes. Là, nous aimions à nous retrouver unis par les liens de la même communion et d'un culte commun avec tous les membres de la grande famille catholique répandue par toute la terre. Là, comme partout, et comme l'ont prouvé de nombreuses grâces de conversions obtenues pour plusieurs, on comprenait d'une manière bien consolante et sensible, que jamais la protection de Marie n'a été implorée en vain.

Du reste, si nous pouvons avoir quelque chose à reprocher aux Indiens, ce n'est pas l'indifférence envers Marie. Les anciens missionnaires de la compagnie de Jésus qui nous ont précédés, leur ont inspiré envers la *mâda* [2], une confiance et une dévotion qu'un certain nombre de gentils et de musulmans partagent même en quelque manière. Aussi les fêtes de la Sainte-Vierge sont-elles célébrées ici avec une grande pompe, et l'on aime à s'engager dans les associations pieuses établies depuis longtemps en son honneur. L'empressement des fidèles de Vêlour [3] à entrer dans celle du saint et im-

1 Lettre écrite de Raya-Vêlour, le 8 décembre 1843.

2 *Mada* veut dire *mère* ; c'est le nom qu'on donne ici à la Sainte-Vierge.

3 Vêlour ou Raya-Vêlour, ville située à 30 lieues N.-O. de Pondichéry, sur la rive droite du *Palarou* (fleuve de lait).

maculé cœur vous en donnera une preuve. Ce fut, dit M. Roger,
» le 21 novembre, jour de la présentation de notre bonne mère,
» que j'établis ici la confrérie. Aussitôt une foule de chrétiens ac-
» coururent s'enrôler, en sorte qu'en moins de huit jours, plus de
» 400 personnes donnèrent leurs noms ; et aujourd'hui le nombre
» a presque doublé [1]. »

Dans la semaine qui suivit, dix païens se présentèrent au baptême avec des circonstances où il était impossible de ne pas reconnaître les effets de la puissante protection qui les avait sauvés ; un plus grand nombre se préparèrent à les imiter. Enfin une vieille catholique mariée à un protestant et malheureusement étrangère à toute pratique religieuse, depuis nombre d'années, est venue trouver le missionnaire pour rentrer en grace avec Dieu. Elle conduisit même avec elle sa fille, élevée jusque là dans les erreurs protestantes, et qu'elle voulait rendre à la foi. M. Roger est plein de reconnaissance pour le passé et d'espérance pour l'avenir. Il avait baptisé alors plus de 200 païens en très peu de temps dans le pays.

Les relations d'un autre missionnaire, M. Pacreau, firent voir avec quelle ardeur les chrétiens de Coïmbattour accueillirent la proposition qu'il leur fit de participer aux faveurs de la pieuse association.

« Je me suis empressé, disait-il, d'exposer mes désirs et mes obli-
» gations touchant l'archiconfrérie, à Mgr de Drusipare qui daigna,
» sur le champ, m'autoriser à l'établir dans tous les lieux de ma
» juridiction. Dès le vendredi suivant, 8 septembre, jour de la
» Nativité de la Sainte-Vierge, je fis part aux chrétiens assemblés
» dans l'église de Capoumattempathy [2], du dessein que j'avais d'é-
» tablir l'association parmi eux. L'ouverture du registre n'eut lieu
» cependant que le dimanche suivant, fête du saint nom de Marie.
» Ce jour là, immédiatement après la sainte messe, j'exposai suc-
» cintement l'origine, la fin et le progrès si merveilleux de l'œuvre.
» Ensuite, après avoir béni solennellement les médailles pour les
» distribuer en inscrivant les noms, je me rendis à la porte de
» l'église où j'avais fait placer une table à cet effet. L'empressement
» d'au moins huit à neuf cents personnes qui se présentèrent fut
» tel que les plus rapprochés s'étant mis à genoux pour recevoir
» la médaille avec plus de respect, pressés comme ils l'étaient par
» ceux qui se trouvaient en arrière, ils me mirent dans l'impossi-

1 Lettre citée plus haut.
2 Ville du Coïmbattour, chef-lieu de mission.

» bilité de continuer à les inscrire sur le registre. Je changeai de
» place jusqu'à trois fois, sans pouvoir mieux réussir. J'imaginai
» alors de me placer à l'intérieur de la chambre voisine de l'église,
» de manière à ne communiquer que par une étroite ouverture
» avec les fidèles rassemblés, mais l'encombrement devint tel en peu
» de temps, et la chaleur du soleil qui donnait alors en plein midi,
» était si excessive, que je craignis de voir des enfants et même de
» grandes personnes étouffées dans la foule. Je fut donc obligé de
» terminer sans pouvoir contenter les désirs de la moitié des chré-
» tiens. Je les congédiai en indiquant les différents jours de la se-
» maine où je recevrai les noms des associés dans les villages voi-
» sins. Je ne pus inscrire cette première fois que 260 noms, mais
» le dimanche suivant, le nombre des confrères était déjà de 764.
» Aujourd'hui 20 novembre, il monte à 1431. »

Outre cela, comme nous le disions en commençant, les fruits de cette dévotion ont été réellement sensibles sur plusieurs points de la mission. Nous regrettons de n'avoir pas plus de détails sur les conversions attribuées en grande partie à cette dévotion puissante sur le cœur de Jésus si tendrement uni à celui de Marie. « Je re-
» garde, écrivait entre autres un missionnaire [1], comme due à la
» protection toute spéciale de Marie, honorée dans son saint et
» immaculé cœur, la grâce que j'ai reçue de pouvoir conférer le
» baptême à 23 païens en très peu de temps. En effet, depuis l'éta-
» blissement de la confrérie, j'ai eu le bonheur de voir plusieurs
» d'entre eux s'offrir d'eux mêmes pour recevoir le sacrement de
» la régénération, ce qui ne m'était jamais arrivé dans l'Inde [2]. »
Nous sûmes depuis, d'une manière positive, que le nombre de ces conversions s'était élevé à plus d'un cent dans un très court espace de temps. Il y avait dans le nombre quelques protestants. Sur d'autres points de la mission on obtient également, les plus consolants résultats par ce moyen.

Nous citerons entre autres des faits éclatants, qui prouvent combien le cœur de notre bonne mère est disposé à se laisser fléchir par nos prières, non seulement pour la santé de l'ame, mais encore pour celle du corps. Nous transcrirons à ce sujet, la lettre de Mgr Charbonneaux, évêque de Jassen et coadjuteur de Mgr de Drusipare. La voici.

« Contre la marche assez ordinaire dans ce pays, le choléra com-

1 M. Roger.

2 Lettre déjà citée.

» mença cette année au milieu des pluies de juin en se déclarant
» d'abord dans les villages de nos forêts. De là il déborda, comme
» un torrent, dans les plaines et plusieurs villages autour de mon
» église de Satally [1] en furent décimés. A un mille de cette église
» se trouva un village entièrement composé de chrétiens ; il est si
» étroit et les habitants en encombrent tellement l'enceinte qu'il y
» avait tout à craindre de cette épidémie. Une jeune fille étant allée
» dans un village gentil y prit le germe de la maladie, et arrivée à
» sa maison, elle en ressentit les attaques et mourut au bout de
» quelques heures; sa grand-mère mourut aussi ; un autre jeune
» homme de même. Le troisième jour, dans une nuit, vingt à vingt
» quatre personnes se trouvèrent subitement attaquées. Alors ces
» pauvres gens effrayés, abandonnés, sans prêtre (j'étais à cinq
» journées de distance) sans médecins, sans remèdes, reconnaissant
» que c'en était fait d'eux si Dieu ne les secourait, de suite et par
» un mouvement unanime, se vouent à Marie ; ils députent quel-
» ques uns d'eux à l'église, demandent en grâce la statue de la
» *mère* (c'est la Sainte-Vierge), l'emportent comme leur égide et la
» placent au milieu du village, établissent des prières publiques
» soir et matin ; font une procession tous les jours autour de leurs
» maisons. Leurs cœurs simples comme leur foi produisent des
» actes d'espérance et d'amour qui plurent à Marie ; elle vit leurs
» malheurs, comprit leur demande et s'intéressa auprès de l'au-
» teur de la vie en faveur de ces pauvres infortunés. Tous les ma-
» lades guérirent ; pas une mort depuis ; la maladie quitta leur vil-
» lage et alla porter ses coups autre part. En reconnaissance d'une
» délivrance si subite et si entière, ils célébrèrent une grande pro-
» cession le dernier dimanche d'octobre. Je ne cite que l'histoire
» de ce village, quoique dans deux autres, cette protection de
» Marie ait paru d'une manière bien visible à la suite de pareilles
» prières. »

Tout ce qui précède est un nouvel exemple des grâces que N. S. donne à ceux qui ont confiance dans l'intercession de sa très sainte mère. Ce qui suit a plus spécialement rapport à la dévotion au très saint et immaculé cœur.

« Semblable à un incendie dont on ne peut arrêter les progrès,
» le choléra, continue Mgr Charbonneaux, menaçait Maïssour [2] et

[1] Chrétienté de Maïssour.

[2] Ville capitale du royaume de ce nom que les Anglais appellent Mysore.

» Séringapatam [1]. On s'attendait à le voir dans peu les atteindre, » et en effet dans le courant de novembre, il s'abattit sur ces deux » villes avec une fureur bien autre que les années précédentes [2]. » D'abord la partie ouest et sud fut attaquée avec violence et chaque jour 20 ou 40 cadavres attestaient à la frayeur publique les » ravages de la maladie. Alors je tremblai pour les pauvres chré- » tiens répartis dans cette partie de la ville. Deux ou trois personnes, » dont deux enfants, je crois, furent emportées; mais ce fléau, après » un mois de retard, s'avançant au nord-ouest, embrassa tous les » alentours de l'église. La nuit et le jour les Maures accompa- » gnaient de leurs chants funèbres les cadavres qu'ils laissaient sur » le bord des fosses creusées d'avance et couraient en chercher » d'autres, pendant qu'on recouvrait de terre les premiers venus. » Alors une terreur générale s'empara de tous: aucun étranger » n'approcha plus de cette ville comme chargée de malédiction ; » trois des gens à notre service partirent pour leur pays; un seul, » jeune homme courageux et confiant en Dieu, résista aux solli- » citations de son frère qui était venu de trois jours de chemin pour » le ramener. Les gentils redoublèrent leurs hideuses superstitions ; » partout on établit des pierres dédiées à *Mâri*, la déesse du carnage ; » on lui immola force coqs, poules, buffles, boucs et chèvres ; de » prétendus possédés ou inspirés de Mâri, l'œil en feu, les cheveux » en désordre, un sabre à la main, imitant les contorsions et les con- » vulsions des possessions sataniques se promenaient dans les rues, » accompagnés de tambours et au milieu d'une populace effarée, » criant, hurlant, courant, prétendant chasser hors de la ville la » furie dévastatrice. Mon peuple seul restait tranquille témoin de » ces lamentables pratiques. Enfin, deux ou trois chrétiens furent » attaqués de la maladie ; je commençai moi-même à éprouver » certaines commotions intérieures que ni la réflexion, ni la » foi, encore moins le courage ne pouvaient arrêter. J'ignorais » auparavant cette démoralisation que j'appellerai crainte or- » ganique, car mon esprit était assez maître de lui-même. Je vis » alors qu'il n'y avait qu'un secours particulier d'en haut qui fût » capable de rassurer les cœurs et de protéger les corps contre ce » terrible fléau. Par bonheur, je reçus les bulletins de l'association

1 Ville du même royaume autrefois très considérable.

2 Depuis une vingtaine d'années, le choléra introduit dans l'Inde revient constamment y exercer ses ravages à des époques fixes. A Pondichéry, c'est dans le temps des pluies.

» du cœur immaculé de Marie. Je les lus pour me distraire et pour
» m'exciter à la confiance ; je sentis mon cœur se relever ; et moi
» aussi, me dis-je à moi-même, je veux recourir à cette protection
» puissante dans ma patrie. Sans redouter les sarcasmes d'un
» groupe de protestants excités par quatre ou cinq ministres (ah!
» les lâches ! ayant vu périr deux de leurs serviteurs, un beau jour,
» mâles et femelles, petits et grands, ils prirent tous la déroute).
» j'annonçai les merveilles opérées par cette dévotion ; je prescrivis
» une neuvaine à cet immaculé et miséricordieux refuge des pé-
» cheurs ; j'invitai mes pauvres ouailles à venir déposer leurs
» craintes dans le sein de cette tendre mère, pour obtenir la con-
» version des pécheurs, une mort sainte à ceux que Dieu vou-
» drait appeler à lui, ou une délivrance de ce fléau qui menaçait
» de tout envahir. J'ornai l'autel de Marie, je fis réciter tous les
» jours l'invocation de l'association, et, après chaque messe, j'ex-
» pliquai la dévotion au saint-cœur, en citant un des faits consignés
» dans les annales de l'archiconfrérie. O Marie, dis-je un jour, quoi
» donc, sera-t-il dit que l'Europe seule sera le théâtre de vos
» merveilles, et ces pauvres peuples, ces pauvres chrétiens de l'Inde
» ne sont-ils pas rachetés du sang de votre fils ? Ne sont-ils pas aus-
» si vos enfants ? Les rejetterez-vous donc de votre cœur maternel ?
» Montrez, montrez qu'ici comme partout vous êtes compâtissante.
» — Pendant neuf jours nous priâmes avec ferveur. Mes pauvres
» gens étaient tranquilles au milieu des morts et des mourants.
» Trois ou quatre furent attaqués, je volai près d'eux ; je les ad-
» ministrai, je les consolai, et ils se rétablirent. La fin de la neu-
» vaine fut célébrée par un grand concours de peuple. Là, je com-
» parai la déesse Mâri, déesse sanguinaire, avec notre mère Marie,
» mère de douceur et de salut. Mâri n'inspire que la terreur, ne
» cause que des ruines, ne demande que des victimes sanglantes :
» Marie au contraire ravit le cœur, rassure les esprits, étanche les
» larmes, guérit les plaies et ne demande que le parfum des vertus
» et les douceurs de la piété. Je leur montrai avec un certain or-
» gueil, le nombre des victimes du côté des autres et l'état de santé
» dont nous jouissions. Tous s'en retournèrent en bénissant Marie.
» — Mais Dieu voulut nous éprouver. Au sortir de l'église, en moins
» de deux heures, cinq à six personnes furent attaquées. — Mon
» cœur palpita de crainte pour ces pauvres gens. Tentation vio-
» lente, m'écrivait mon digne confrère et ami, M. Bigot-Beauclaire,
» qui était dans le voisinage de Séringapatam, veillant au salut de

» chrétientés exposées au même fléau et se tenant prets à venir à » mon secours au besoin. Je vole auprès de ces malades, je leur » administrai les derniers sacrements et je relevai ainsi leur con- » fiance. Une bonne vieille me disait : C'est assez, mon père, que » Dieu m'appelle à lui, je suis bien préparée maintenant; eh! » qu'ai-je donc à faire ici? Moi, je lui dis: Vieille, tu ne dois pas » mourir, reste pour l'orpheline qui pleure à tes côtés. Et elle vit » encore, malgré cette violente attaque. Un pauvre musicien du » roi se débattait aussi avec la mort; j'y courus aussitôt. J'y restai » longtemps, car les vomissements interrompaient souvent sa con- » fession, d'ailleurs je voulais le voir mourir. De là, je courus à » un jeune homme qui en était à une rechute. Pour lui je ne pus » m'empêcher de dire : Si de ce coup il en échappe, il devra bien » croire que c'est une nouvelle naissance pour lui. — Dieu fut » content de cette épreuve; mes malades se rétablirent. Dans tout » ce temps, je ne perdis qu'un vieillard qui avait eu le bonheur de » se bien confesser après plusieurs années d'indifférence; il ne » pouvait être mieux disposé, et deux vieilles qui s'attirèrent ce » châtiment par leur lâcheté. Le dimanche suivant mes convales- » cents se traînèrent à l'église et se tinrent là comme des témoins » et des preuves authentiques que notre confiance en Marie n'avait » pas été inutile.

» Quelques jours après, des pluies générales et extraordinaires » adoucirent l'atmosphère, et le choléra, après quelques recrudes- » cences où périrent encore bien des victimes dans cette même » ville de Maïssour, sans attaquer aucun de mes chrétiens, dispa- » rut en janvier. Tels sont, bien cher confrère, les détails que je » puis vous donner sur les bienfaits de l'Archiconfrérie dans nos » contrées. Oui, mon cœur en secret attribue à Marie une telle » protection; car cinq à six morts seulement sur 1,200 et même, » dit-on, 2,000 victimes dans la seule ville de Maïssour, doivent » nous convaincre pleinement de ce que nous devons de confiance » et de gratitude à Marie invoquée dans son très saint et imma- » culé cœur. »

D'après ce qu'on vient de lire, on ne s'étonnera pas si tous les missionnaires du Vicariat apostolique se montrèrent pleins d'admiration et de dévouement pour cette œuvre de bénédiction. On pourra juger des dispositions personnelles de Mgr de Drusipare d'après ce qu'il en disait pendant la retraite qui suivit le synode.

Apres avoir rappelé les faveurs accordées successivement à l'église dans les différentes associations formées pendant le cours des siècles, en l'honneur de Marie, le vénérable prélat ajoutait: « Mais notre époque n'a rien à envier, sous ce rapport, aux temps » qui nous ont précédés, et l'archiconfrérie du saint et immaculé » cœur de Marie est une de ces créations providentielles auxquelles, » parfois, Dieu attache le salut des peuples. Née d'hier, cette asso» ciation admirable remplit déjà le monde, et chaque jour des mil» lions d'ames réunies dans une même prière, s'adressent au cœur » de la Ste vierge Marie notre mère pour obtenir, par son interces» sion, la conversion des pauvres pécheurs [1]. »

Mgr de Drusipare rappelait ensuite d'une manière assez complète l'origine de cette dévotion, les trésors de miséricorde déjà répandus sur le monde et il terminait ainsi: « Et ces choses se passent de » notre temps, sous nos yeux. Plusieurs d'entre nous ont eu le » bonheur d'offrir le saint sacrifice sur l'autel que tant de ferventes » prières entourent, depuis quelques années; ils s'y sont consa» crés, eux et notre chère mission, à la gloire de Marie et de son » cœur immaculé; ils ont vu les mains vénérables du digne prêtre » que Marie a choisi pour accomplir son œuvre, appeler sur eux » et sur les peuples, les bénédictions de cette bonne mère rendues fé» condes par les bénédictions de Jésus. Et nous, au récit des prodi» ges que Marie se plaisait à opérer par cette œuvre nouvelle, nous » avons senti notre cœur tressaillir de joie; notre confiance a re» doublé en voyant celle de nos frères si richement récompensée, » et déjà les plus consolants résultats en ont été l'heureuse suite. » Déjà nous avons vu des gentils convertis par Marie prendre avec » joie les livrées de leur auguste souveraine; déjà, nous avons rem» porté des victoires sur le schisme avec cette arme puissante, » qui assure le triomphe; nous avons fait reculer devant ce bou» clier invincible le fléau dévastateur, qui, chaque année, vient ici » nous rappeler la pensée des jugements de Dieu. Voilà ce qu'ont » obtenu quelques uns d'entre nous. Que devons-nous faire main» tenant pour participer abondamment aux mêmes faveurs? Que » devons-nous faire, sinon promettre tous à Marie, d'une voix una» nime, que désormais nous ne laisserons échapper aucune occa» sion de propager partout, la dévotion à son très saint cœur? Que » devons nous faire, sinon déposer dans ce cœur très pur et très

[1] *Retraite des missionnaires*, etc. VII[e] considération. Dévotion à la Sainte-Vierge.

» compatissant nos peines, nos dégoûts, nos revers, nos espérances
» et nos succès ; enrôler sous cette glorieuse bannière tous ces pau-
» vres chrétiens qui languissent trop souvent dans l'ignorance et
» dans la tiédeur ; attacher à cette source de grâces et de lumières
» ces innombrables populations payennes qui refusent si opiniatré-
» ment le bienfait de la foi ; enfin attirer surtout par nos gémisse-
» ments et nos larmes, par l'intercession toute puissante de ce cœur
» sacré, les faveurs spéciales dont nous avons besoin pour fonder
» saintement cette église sur les bases inébranlables d'un digne
» clergé indigène ? Et Marie nous exaucera ; elle nous bénira, main-
» tenant et dans l'éternité bienheureuse, où nous contemplerons
» sa gloire.

» *O sanctissimum et immaculatum cor Mariæ, refugium peccatorum,*
» *ora pro nobis. Amen.* »

Aux grâces reçues dans la mission, par la protection de la sainte Vierge, nous ajouterons celle que nous avons consignée comme il suit dans notre journal en date du 8 mars 1844. — « M. Jarrige me racontait hier le trait suivant, qu'il tient du catéchiste même à qui il est arrivé. Il se trouvait dans la mission de Séringapatam, lorsque ce catéchiste voyageant seul, un jour, fut rencontré par un éléphant sauvage. Le malheureux n'était plus séparé de l'animal que par un buisson, lorsqu'il s'aperçut d'une telle rencontre. Mourant d'effroi et se voyant perdu, il adressa cette naïve prière à la sainte Vierge : « O Marie, est-ce donc là la bonne mort que je vous demandais, » lorsque je m'adressais à vous dans mes prières ? » Il n'en dit pas davantage, et il fut entendu de celle qu'on n'implora jamais en vain. A ce moment l'éléphant déracina avec sa trompe le buisson qui se trouvait entre le catéchiste et lui, comme pour lui faire mieux comprendre la grandeur du péril auquel il venait d'échapper ; oui, il s'éloigna sans lui faire le moindre mal. »

Enfin, nous ne saurions nous dispenser de consigner ici une tradition musulmane, sur la translation de la *santa casa* de Lorette et sur la virginité de la sainte Vierge. Nous l'avons également consignée comme il suit dans le même recueil.

« Voici un fait bien intéressant et qui confirme puissamment la vérité de la tradition chrétienne au sujet de la translation de la sainte maison de Nazareth en Italie.

» Un jour M. Jarrige s'entretenait avec un musulman du Karnoul [1] ; la conversation tomba sur N. S. J.-C. M. Jarrige lui parlait

1 C'est le chef-lieu d'une ancienne Nababie voisine de celle d'Hidrabad. Ce

d'une des merveilles opérées par ce divin Sauveur pour la rédemption du monde et du grand nombre de peuples soumis aux lois de l'évangile. C'est vrai, lui répondit le maure, *Isa-paramber* [1] a bien instruit les habitants du Visâti [2]; ils ont bien profité de ses leçons, ils sont capables. Il ajouta que la maison d'*Isa-paramber* avait été transportée dans ce pays là. Il n'est pas rare d'entendre les autres musulmans, dire que *Bibi Maria* [3], mère d'*Isa-paramber*, l'a conçu en demeurant vierge.

CHAPITRE XXIV.

Fête de Pâques à Sorakelpattou.—Intelligence des indigènes et leur littérature. —Poème chrétien en l'honneur d'un martyr.—Danse et musique.—Les bayadères.—Rapprochements d'usages entre les différents peuples.

> **Hæ familiæ Noe juxta populos et nationes suas. Ab his divisæ sunt gentes in terra post diluvium.**
> ***Gen.* x, 32.**

Immédiatement après la retraite dont nous venons de parler, tous les missionnaires reprirent le chemin de leurs districts, et je me rendis moi-même à Goudelour; puis, afin de me trouver plus à portée de la chrétienté que je desservais, je me fixai à Sorakelpattou.

Voici ce que j'écrivais de ce hameau, le 6 mai 1844 : « Sorakelpattou est joint au gros village de Mangiacoupam, dont il forme une dépendance : c'est là que se trouvent les pauvres cabanes des parias, les maisons des Européens, l'église schismatique et l'humble demeure où je m'abrite, après y avoir, chaque matin, fait descendre sur un pauvre autel le Dieu d'amour et de grandeur dont je suis le trop heureux ministre. De l'autre côté de la route, dans la dépendance de Mangiacoupam, se trouvent le collectorat, les tribunaux et quelques habitations européennes ; puis vient le village de Poudoupaléyam, habité en partie par nos tamouls chrétiens. Il y en a environ une centaine, parmi lesquels de très distingués, un, entre autres, que notre reconnaissance a placé bien avant dans notre

musulman était un descendant des anciens conquérants du pays, mais pas musulman d'origine indienne.—M. Jarrige n'est pas bien certain si c'est à Karnoul ou à Sîra, chef-lieu d'une Soubabie, au nord de Maïssour, non loin de Karnoul.

1 *Isa* Jésus, et *paramber* prophète.

2 C'est le nom sous lequel ils désignent l'Europe, et plus particulièrement l'Italie. Ils savent que là est *Pourana-Roumi*, l'ancienne Rome. Ils nomment Constantinople *Roumi*.

3 Madame Marie.

cœur. Il s'appelle Tambissâmy-Moudéliar; il est juge supérieur d'un tribunal que, depuis très peu de temps seulement, on place sous la direction des indigènes. J'en aurais encore à mentionner plusieurs autres, car Dieu sait combien mon dévouement leur est acquis. Priez pour eux ; ils m'aiment bien, et moi je les aime plus encore.

» A Sorakelpattou, il y a environ 150 parias catholiques, autant attachés au schisme portugais, et environ 30 protestants : il y a aussi des protestants et des catholiques parmi les Européens et les topas de cette résidence. A l'entrée de Mangiacoupam se trouvent quelques chrétiens de la caste des camâlers [1], et une femme chrétienne habite l'intérieur du village ; tout le reste est musulman ou gentil : c'est-à-dire que, sur une population de 4,000 âmes dont je suis entouré, seulement dans le lieu de la résidence, la presque totalité prend le chemin qui conduit au plus affreux des malheurs. Si je vais dans les villages voisins, j'ai bien de la peine à rencontrer un chrétien ; et je suis muet encore, et il n'y a personne pour éclairer ce pauvre peuple.

» Mangiancoupam est situé à une demi-lieue de la mer, à cinq lieues au sud de Pondichéry. Mon petit Sorakelpattou est un charmant assemblage de maisons cachées sous les arbres fruitiers, dont nos vergers sont abondamment fournis; vous y verriez les cocotiers élever au dessus des manguiers, des pamplemousses, des bananiers et autres, leurs beaux panaches toujours chargés de fruits, leurs branches tronquées, où les Sânars viennent recueillir la perfide liqueur, si funeste à la tempérance des vétérans anglais cantonnés à Goudelour. Hier, sur un de ces arbres dont l'ombrage abrite mon toit, il y avait une charmante lutte : Un de ces gracieux écureuils, qu'on nomme ici *ani-poullé* [2], disputait à un petit essaim d'innocentes abeilles [3] le suc savoureux distillé par une branche préparée pour fournir le callou [4] à nos buveurs : c'était joli au possible. Vous verriez encore se jouer ici et briller au soleil, comme des pierres précieuses, ces oiseaux aux formes élégantes, aux vives couleurs qui peuplent nos vergers toujours verts; mais en vain leur demanderiez vous quelques-uns de ces chants d'allégresse, de ces chants qui, dans nos bois et dans nos champs d'Europe, servent de langage aux oiseaux du ciel pour célébrer les louanges du Sei-

1 Charpentiers.

2 Le rat palmiste.

3 Elles n'ont point de dard.

4 Boisson extraite du palmier et du cocotier.

gneur. En voici un qui cherche à me dire les premières notes des hymnes de nos rossignols, de nos merles, de nos loriots ; pauvre petit ! Tais-toi ! tu en connais à peine quelques modulations, et des moins belles encore. Oiseaux muets, oiseaux au triste langage, vous êtes brillants à l'extérieur ; mais voilà tout. Vous êtes comme un beau visage, mais qui n'a pas de cœur ; vous êtes, si vous le voulez, un grand génie que n'éclaire point la foi.

» Ainsi elle est belle et féconde, la nature puissante de l'Inde : mais est-elle moins bénie de Dieu que la terre heureuse où, hier encore, j'entendais nos chênes et nos hêtres me parler le langage qui fit de saint Bernard un saint et un grand docteur, dans ces forêts, là-bas, bien près de notre rocher ? Est-elle moins douce à notre souvenir cette nature variée, qui trouve, dans le dépouillement des hivers, tant de charmes à prêter, ensuite, aux arbres que le printemps vient parer d'une si riche couronne, aux fleurs embaumées de notre aubépine, de nos lilas, de nos roses, de nos chèvre-feuilles, sous lesquels tant d'oiseaux font entendre de brillants cantiques, où ils répètent à l'envi le nom de Jéhovah ?

» En quittant nos vergers, on arrive à une rivière que la chaleur de la saison réduit à un petit ruisseau qui s'égare au milieu des sables ; quelques joncs s'élèvent, pour toute végétation, sur les bords. Dans le temps des pluies, c'est bien autre chose ; alors, le ruisseau devient un fleuve, et, remplissant le vaste lit que le sable trace en ce moment, il se précipite vers la mer, entraînant souvent avec lui tout ce qui se trouve sur son passage. Cet hiver, revenant à Goudelour, après avoir célébré nos divins mystères, je traversais la chaussée qui coupe le torrent ; l'eau, déjà forte, grossissait toujours ; au moment où je me trouvais sur ce chemin, elle commençait à la couvrir, faible d'abord, et comme en se jouant ; un quart d'heure après, la route, où les pieds de mon cheval étaient à peine recouverts, avait été rompue par les eaux, et emportée dans le torrent. Vive image d'une passion qui entre dans l'âme inaperçue d'abord et timide : il ne faut qu'un jour pour consommer la plus triste des ruines !

» J'aime à venir souvent, le soir, sur les bords de cette rivière ; le soleil se couche devant moi avec sa pompe de lumière ; le crépuscule, qui a toujours eu pour moi tant de charmes, s'abaisse peu à peu sur la plaine : cette vue, cette fraîcheur me délassent de ma fatigante occupation, et j'y bénis Dieu, qui m'a conduit, comme par la main, dans la voie de bonheur et de sacrifices que je pour-

suivrai, je l'espère, jusqu'à la mort, pour son amour et pour l'amour des âmes.

» Si j'étais encore en ce monde pour m'occuper des chosesqui intéressent les passions et les joies humaines, je pourrais bien vous dire combien de fois cette terre, aujourd'hui si paisible, s'est abreuvée du sang français ou anglais dans les luttes nationales que nous soutînmes ici au temps de notre puissance dans l'Inde. Je pourrais vous raconter les actes de courage des glorieux enfants d'une nation que j'appellerai toujours ma mère; je vous dirais les jalousies, les rivalités, les malheurs qui ont anéanti notre puissance dans ces contrées. Mais la gloire des hommes ne me regarde plus; et je ne dois connaître, des malheurs publics, uniquement que ce qu'il en faut pour pleurer et pour prier au souvenir de mes frères. Je te dirai seulement : Lève les yeux! et regarde là-bas à l'horizon, en avant de cette belle ceinture de cocotiers! Tu vois bien ce monticule, auquel une riche végétation a désormais ôté le nom et l'aspect de remparts, ce monticule est le fort anglais de Saint-David. Eh bien! autrefois, le sang français a coulé dans cet endroit; mais il y a coulé, comme toujours, avec gloire. — Paix à ceux qui ont succombé! Dieu! où sont maintenant ces pauvres âmes? A nous d'autres combats et d'autres victoires! combats et victoires qui conduisent au ciel; tandis que, dans les guerres humaines, grand Dieu ! quel tribut de victimes on paie à l'enfer! que d'âmes perdues au moment où elles faisaient au devoir humain un sacrifice qui, fait pour Dieu, leur eût ouvert les portes du ciel!

» Je me trouvais donc au milieu de ma chère solitude lorsque l'église est venue me convier à célébrer au milieu de nos bons chrétiens les mystères des souffrances, de la mort et du triomphe du Sauveur. Tout se fit avec une certaine pompe à l'église schismatique, près de laquelle se trouve la pauvre maison que nous transformons en palais pour le roi des rois. Nous, au contraire, quelle pompe pouvions nous déployer? Aucune, sinon l'amour et la pureté de notre cœur. Heureux si nous avons été jugés de souffrir et de mourir avec Jésus pour résusciter ensuite avec lui.

» Le jour de Pâques, dès avant l'aurore, je fus réveillé par le bruit des boîtes et de la cloche qui annonçait la grande fête à l'église schismatique ; et mon cœur fut navré de tristesse en voyant offrir ainsi à mon divin maître un encens repoussé par lui. Pauvre peuple! pauvres prêtres ! ils allaient monter à l'autel ou l'entourer, en portant dans leurs mains et dans leur cœur l'iniquité de leur sacrilége

désobéissance. La musique, la pompe, l'éclat d'une fête étaient de leur côté. Moi, pauvre missionnaire de la sainte église, je n'avais à offrir à mon Dieu que ma misère. Aussi, après avoir enlevé mon humble couche d'une des chambres qui deviennent temple de Dieu pendant la célébration des divins mystères, et mon réduit le reste du temps ; après avoir enlevé la toile qui chaque nuit, défend l'entrée de mon asile aux scorpions et aux serpents dont ce lieu abonde, je me joignis aux chrétiens pour couvrir notre autel des fleurs embaumées qui devaient seules en former la décoration. Nous en plaçâmes une guirlande des plus belles sur les branches du crucifix : et, pendant le divin sacrifice, leur délicieuse odeur, leur couleur angélique me rappela délicieusement ces âmes d'enfants dont j'étais entouré et que je présentais à Dieu en union à la sacrée victime qui allait s'immoler entre nos mains. D'autres fleurs ornaient le pied de la croix : c'était pour ma foi l'image de ces humbles vertus dont mon cœur sent le vide, tout en en comprenant bien le charme. Douceur et humanité, quand donc serez-vous mon partage ? D'autres fleurs enfin couvraient les gradins de l'autel et le sol de notre pauvre église ; partout la verdure et les vives couleurs brillaient ; des parfums s'élevaient de toutes parts ! C'était là vraiment l'odeur des âmes vertueuses qui embaument le cœur des saints !—Puis un instant après, cet éclat avait disparu ; ce parfum n'existait plus: seulement le sol était jonché de verdure flétrie. Alors ce n'était plus l'image des vertus des saints, mais une autre pensée qui remplissait mon cœur, et me rappelait d'une manière bien frappante de tristes souvenirs : plaisirs du monde, c'est vous que je voyais dans ces fleurs souillées et détruites !

» Pendant le divin sacrifice, pour la première fois la voix des chrétiens s'unit à la mienne pour célébrer les louanges du Dieu vainqueur de la mort; et le cœur seul peut comprendre ce que j'éprouvais d'émotion en chantant cette préface toute pleine de pensées d'immortalité ; ce *pater* où le divin maître que nous servons a lui-même résumé tous les besoins de nos âmes ; ce que j'éprouvais lorsqu'à la fin de la sainte messe l'antienne du *regina cœli*, chantée avec goût par deux enfants, vint remplir mon cœur d'amour pour celle que je me plais de plus en plus à nommer ma mère.—Comme vous pouvez bien le penser, j'avais, dans ce beau jour, déployé tout le luxe d'ornements religieux dont je puis disposer ; par conséquent j'avais avec moi l'aube et les autres objets brodés par des mains que j'aime et que chaque jour je bénis. Vous

étiez donc plus spécialement encore qu'à l'ordinaire, s'il est possible, l'objet d'une particulière offrande. Mais il faut bien vous le dire, ce jour était trop grand pour célébrer le saint sacrifice dans une intention particulière, quelque grande qu'elle fût. Je l'offris comme à ma première messe pour le salut du monde entier; et mon cœur était plein, car l'univers entier, quoique impuissant à remplir mon cœur si Dieu ne s'y trouvait pas, me semble cependant une offrande digne de mon maître lorsque je le vois tout couvert de sang de J.-C.

» Après la sainte messe, ne pouvant pas encore me faire comprendre des chrétiens qui m'entouraient et qui en auraient un si grand besoin pourtant, je voulus au moins m'adresser à ces enfants que le baptême a rangés parmi les enfants de Dieu. A ceux-là toute langue humaine est indifférente ; mais la parole de Dieu opère en eux des merveilles. Je les réunis tous autour de moi, je les bénis, et dans cette bénédiction que je leur adressais en latin parce que j'étais heureux de leur parler la langue de l'Eglise ; dans cette bénédiction j'appelai les graces de Dieu sur eux, sur ce peuple, sur ces schismatiques, sur ces hérétiques, sur ces gentils, sur ces musulmans qui nous entourent. Tous, il est vrai, n'ont encore pour nous que haine ou indifférence ; mais quel beau jour, ô mon Dieu, que celui où votre esprit de lumière et d'amour viendra se reposer sur eux ! Je m'adressais en particulier aux enfants chrétiens qu'une mort prématurée devait envoyer bientôt louer éternellement le Seigneur au milieu des anges qui entourent Marie leur reine. Je recommandai instamment aussi le salut de ce peuple aux gardiens fidèles que Dieu lui a choisis parmi les princes de la cour céleste. Que cette prière, ô Seigneur! devienne donc féconde pour tant d'âmes dont l'aveuglement me déchire le cœur.

»Puis, je bénis les fruits que je voulais distribuer à tous ces enfants et qu'on avait préparés près de moi ; je le fis et je donnai moi-même à chacun cette petite offrande de ma tendresse paternelle pour eux. Ces fruits étaient des bananes. Pour celui qui a pu dans ces contrées, apprécier l'excellence de ce fruit, je n'ai pas besoin de dire que nul ne rappelle plus vivement à notre reconnaissance la fécondité de la providence empressée de fournir aux besoins de l'homme.

» Et voilà comment se passa le saint jour de Paques à Sorakelpattou [1]. »

[1] Lettre à ma sœur; 6 mai 1841.

J'ajoutais également dans une autre circonstance : « Je vis ici dans la plus étroite liaison avec quelques uns de nos chrétiens de Poudoupaléyam. Ils viennent me voir souvent et avec plaisir, parce qu'ils savent combien je les aime. Moi, de mon côté, comme ils m'envoient chaque jour le repas de la journée, j'aime à bénir en eux l'attention touchante de la bonne Providence qui me nourrit.

» Dans ces précieux et fréquents rapports, j'ai pu apprécier le parti immense qu'on pourrait tirer de l'intelligence et du cœur de ce peuple, si l'on cultivait fortement l'un et l'autre. Je vous ai déjà dit combien le plus distingué d'entre eux [1], nous avait rendu de services à la naissance du malheureux schisme qui nous fait gémir. Ce que je dois vous faire connaître aujourd'hui c'est le plaisir que j'ai ressenti en lui trouvant, comme chez plusieurs autres une rectitude de jugement et un esprit philosophique que vous ne soupçonnez pas, peut-être, en eux. Que pensez-vous, par exemple, de ce mot qu'il me disait au sujet de deux hommes bien remarquables de notre France. — « Voltaire, me disait-il, est un homme sans système ; il » veut détruire ; il profite de tout ; il se plie à tout pour y réussir. » Parle-t-il à des femmes, à des libertins, à des hommes sérieux, il » prend le langage de chacun et il y réussit ; mais qu'est-il par lui » même ? Vraiment, rien, ou peu de chose.—Puis il ajoutait : J'ai » lu la plupart de vos auteurs dramatiques ; j'en ai trouvé de très » bien, pleins d'esprit et de finesse, mais il n'y a parmi eux qu'un » véritable philosophe : c'est Molière. » — Je pourrais vous citer encore d'autres faits semblables ; ceux-là suffisent.

D'après cela vous devez juger si un homme d'une portée semblable sait apprécier et me faire goûter les beautés de la littérature nationale. Nous en parlons souvent, et il m'analyse admirablement les choses saillantes du *Râmayâna* [2], ce livre trop légèrement jugé par bien des Européens, qui n'en comprennent pas l'esprit. Grâce à ces intéressantes leçons j'y trouve, sous l'enveloppe d'une fable qui exalte l'imagination des Indiens, un développement de sentiments moraux, une peinture de mœurs et de caractères si belle et si séduisante que je comprends l'obstacle apporté par un pareil prestige, à ce que les vérités austères de l'Evangile subjuguent bien des intelligences dans ce pays. C'est le charme des anciens poètes rete-

1 Tambissamy-Moudéliar, juge à Mangiancoupam, mort depuis cette époque.

2 Poëme en l'honneur de Brâma.

nant dans le monde romain une foule d'âmes enchaînées par des liens que recouvraient tant de fleurs.

» Nous parlons bien souvent aussi des autres poètes anciens, de Tirouvallouver surtout, cet immortel paria qui a deviné une partie des beautés de la morale divine du Christianisme. Là nous apprenons à rectifier bien des erreurs de jugement commises contre le peuple indien. Aussi, je vous le répète, j'aime ce peuple et je veux désormais m'appliquer avec le plus grand soin à le bien comprendre [1].

» Comme je viens de vous l'indiquer, la poésie est ici vraiment pleine de charmes; et ce n'est pas seulement aux auteurs anciens qu'il faut s'adresser pour s'en convaincre.

Le poëme composé en l'honneur de Dêvesagâyapoulley, mort pour la foi chrétienne [2], en donnera l'idée.

Nous en produisons les premières strophes, en y joignant un commentaire explicatif.

Le poëme dont l'auteur est inconnu, commence comme il suit

« Gloire a l'Eternel.

« Collier de pierres précieuses [3] de Dêvesagâyam

Prologue.

I.

» Pour chanter sur la terre le collier de pierres précieuses de Dêvesagâyam sans tache, d'une volonté ferme, et d'un courage digne de louange, dans l'accomplissement des préceptes de Dieu, unique, créateur de la lune, du ciel, de la terre, des montagnes, de la mer, et de tous les êtres, j'honore et je loue, tous les jours, les pieds de l'apôtre Pierre, Pape qui a été loué dans la ville de Rome et partout; qui s'est assis sur un trône d'or; qui a pris en main le sceptre de la charité, et qui a été couronné d'une royale couronne d'or. Ceci est la porte de l'ouvrage.

II.

» Je dis, devant l'Eglise, l'histoire du juste et prodigieux Dêvesagâyam, qui est dans l'éternel paradis, étant mort d'un coup d'arme à feu, pour la sainte religion de notre premier Père. Si vous écoutez avec une constante attention ce récit, la foule des diables de l'enfer ne s'approchera pas de vous; les opérations de la magie

1 Lettre du 6 avril 1844.

2 Le martyre eut lieu le 14 janvier 1752.

3 L'expression tamoule indique un genre particulier de collier placé sur la la tête, la plus noble portion du corps.

ne vous atteindront pas; les méchants *tamoulers* [1] qui vous font du mal s'éloigneront et vous obtiendrez l'immense bonheur du paradis. Vous obtiendrez l'intercession de la divine Mère qui pose ses pieds sur la fraîche lune et la sainte grâce du Dieu mort sur la croix et ressuscité.

III.

« La splendeur de l'or (je parle par comparaison) et l'éclat du galon de cuivre seront-ils donc égaux? Les montagnes de la terre et un petit atôme seront-ils égaux? La splendeur du rayon brillant (rouge) du soleil, et le petit ver luisant seront-ils égaux? L'étendue de la mer et un petit étang seront-ils égaux? Y a-t-il une comparaison entre les joies du ciel [2] et celles de la terre? La beauté de l'arâly et celle du camâlam [3] sont elles-égales? — Poètes habiles, s'il y a quelque faute dnas mon poème excusez-moi, en contemplant la sainte face de Dieu qui a étendu ses bras sur la croix [4]. Je me mets aux pieds de l'Eglise [5].

POÈME.

I.

« Il était du pays de l'Inde, terre féconde, peuplée d'oiseaux nombreux [6] du royaume de Tirouvancôttour [7] de la ville de Patpanâdapouram. Dans le monde il était de haute caste, il observait exacte-

1 C'est l'expression sous laquelle les Gentils se désignent, voulant indiquer par là que les chrétiens ont perdu leur caste par le seul fait de la religion. C'est exactement la même chose que jadis dans l'antique Rome où la gentilité niait le titre de citoyen romain à nos frères, pour la même cause. (Voir entre autres Tertullien, *Apologétique*).

2 Mot dont on se sert dans la langue élevée pour *mariage*; il signifie grande joie.

3 *L'Araly* et le *Camalam* sont deux nénuphars; la première n'est pas estimée, l'autre l'est beaucoup. Il y en a de deux espèces, l'un à fleur rose, et l'autre à fleur blanche. C'est sur cette dernière que repose, d'après la mythologie indienne, Latchoumi, déesse des richesses. On appelle cette plante Tamereipoû, en tamoul vulgaire.

4 Mot à mot : qui a étendu sur la croix sa main de pangâyam (camâlam), c'est-à-dire, qui a la forme du camâlam. Cette expression est usitée pour exprimer la beauté des pieds et des mains.

5 J'ai porté le pied de la sainte assemblée sur ma tête.

6 Expression qui indique l'abondance et la beauté du pays.

7 Travancor.

ment la religion des païens, lorsque l'empereur Vangy-Mattanda Rasindren, qui gouvernait le pays avec justice, l'ayant appelé auprès de lui, le fit son premier ministre, et il y consentit. — Il était loué et estimé autant que l'Empereur.

II.

» Il a adoré le Dieu qu'adorait l'Empereur ; il a fait terminer le mur d'enceinte et les tours élevées (des pagodes). Il a fait marcher de beaux chars [1] pendant la fête de Pattiracally [2]; il a fait offrir des sacrifices de lampes remplies de beurre fondu, de feuilles de vilvam [3] et de victimes animées. Il a fait faire les réglements pour la fête de Birma [4], il a brûlé les branches de manguier [5]; il a loué et adoré les démons; il a fait danser les bayadères; il a adoré Sîven, il lui a offert du riz cuit, d'autres mets et de fruits; il a fait brûler devant lui de l'encens et des lampes allumées. — Il était loué et estimé autant que l'Empereur.

III.

» Il a fréquenté les pagodes, où il observait les cérémonies du culte des dieux ; il s'est prosterné aux pieds de Sîven ; il y a allume des lampes et a jeté aux pieds de Râmen [6] des fleurs de camâlam, et il l'a adoré; il lui a lavé la tête avec du lait; il a fait faire des sacrifices aux statues [7]; il a adoré celui qui porte sur les doigts le cerf

1 Il s'agit ici des chars que les Indiens font marcher dans leurs processions. Les chrétiens ont adopté cet usage, comme déjà nous l'avons vu. Quand ces chars ont des roues, on les appelle *tér*; quand ils n'en ont pas, on les nomme *tam*. Cependant on les confond assez communément.

2 Pattiracally est une déesse tutélaire des lieux habités. Les Indiens lui offraient des sacrifices humains avant l'arrivée des Européens; on lui sacrifie encore des animaux.

3 Le vilvam ou pattiram est un arbre sacré. On en jette les feuilles par dévotion aux pieds des idoles auxquelles on adresse ses prières. Les feuilles, les fruits et l'écorce de cet arbre sont employés dans la médecine pour calmer la bile et arrêter les vomissements.

4 Birma ou Pirma; c'est le même que Râma ou Brâma.

5 Le manguier est encore un de ces arbres dont on se sert pour les cérémonies religieuses. On en brûle les branches sèches en sacrifice, et l'on fait des guirlandes avec les feuilles pour les suspendre à l'entrée des pagodes et des maisons.

6 Le vocatif de Râma ou Brâma.

7 Les pagodes renferment, indépendamment de l'idole principale, plusieurs autres statues auxquelles les paysans offrent des sacrifices sans même en savoir les noms.



et le feu. Il a adoré Mourouguen qui [1] est monté sur un paon; il lui a présenté l'offrande d'une lampe allumée; il a adoré la tête noire [2]; il a chanté les louanges de Sîven. — Il était loué et estimé autant que l'Empereur.

IV.

» Il a fait plusieurs travaux; il a fait fabriquer de la poudre; il a fait placer les canons sur leurs affûts et il a fait réparer la forteresse où se trouvait l'empereur. Il a soumis les ennemis révoltés contre l'empereur. Il a exécuté exactement les ordres donnés par l'empereur pour faire des plantations sur les grands chemins, pour creuser des étangs, construire des digues, des madams [3], et des chauderies; il a voyagé en palanquin, et quelquefois sur des éléphants.—Il était loué et estimé autant que l'Empereur.

V.

» On lui présentait en se prosternant des présents d'escarboucles, d'émeraudes, de corail, d'œils de chat, de perles, de rubis, de diamants et d'or pur. En lui apportant les grandes sommes dues en tribut à l'empereur on se croisait les bras étant debout [4]. Il portait sur lui des pendants d'oreilles [5], des vêtements de velours, des pa-

1 Frère de Poulléyar. Il est monté sur un paon; il est accompagné de deux femmes, son épouse et sa concubine. Devant lui on plante un drapeau triangulaire portant un coq sur le champ.

2 C'est le dieu Poulléyar appelé ici tête noire à cause de sa tête d'éléphant.

3 *Madam* désigne les lieux d'asile pour les voyageurs, et les maisons où les pénitents idolâtres vivent en communauté. Afin de se rendre incapables de violer la continence, ces prétendus religieux doivent manger le noyau du Ietticottey.

4 Devant les grands, par signe de respect, les Indiens se tiennent debout, la tête inclinée, les pieds serrés l'un contre l'autre, et les bras croisés sur la poitrine. Quand ils parlent, ils le font à voix basse, et en se mettant la main sur la bouche, pour que l'haleine n'aille pas frapper le supérieur. Quand celui-ci parle pour réprimander ou pour donner quelque conseil, l'inférieur répond à chaque fois *poutty*, c'est-à-dire bon conseil. Dans les villes des côtes, ils se sont affranchis de cet usage comme de bien d'autres pratiques semblables, par suite des rapports avec les Européens.

5 Les Indiens portent tous des pendants d'oreilles plus ou moins riches. Les hommes en portent un de chaque côté, à la manière d'Europe, et un autre au dessus de l'oreille gauche. Les femmes en ont quatre. Elles en portent aussi au nez, au cou, aux bras et aux pieds. Ces derniers ont pour but de remplacer en partie les petits pieds des chinoises et de les empêcher de sortir de la maison, surtout les femmes des princes et des gens riches, qui portent quelquefois jusqu'à dix livres pesant de chaînes d'argent à leurs pieds. Tout le reste des bijoux doit être en or pour les hautes castes.

dacams [1] avec des chaînes d'or, et des colliers d'or.—Ainsi comblé de fortune et d'honneur il était loué et estimé autant que l'Empereur.

VI.

» Il a obéi à tous les ordres de l'Empereur ; il a vaincu les armées des rois ennemis; il a rendu justice dans toutes les causes ; il a exercé chaque jour les bataillons des braves ; il a vaincu ceux qui étaient révoltés contre l'empereur ; il l'a mis en possession de toutes les villes ; il n'a jamais commis de faute au service de l'empereur. Quand l'empereur parlait il se tenait dans un respectueux silence ; il a soumis le royaume aux lois de l'empereur.—Il était loué et estimé autant que l'empereur.

VII.

» Il a été à la tête des armées et de la maison de l'empereur ; il a pratiqué avec exactitude la religion des païens. Il a recherché les délices du monde ; il a eu de grands biens, des serviteurs nombreux, de vastes champs de riz, des troupeaux considérables de vaches et de chèvres, de beaux palais, de riches padacams [2], des émeraudes, du corail, des diamants, des escarboucles, des perles et des colliers d'or ; il avait des vêtements de velour [3] éclatants comme la lumière de la lune, plus beaux que les feuilles de manguier [4]. Il possédait ainsi la fortune de ce monde ; d'une noble race il était. —Il était loué et estimé autant que l'Empereur.

VIII.

» Il a épousé, dans ce pays là, d'une noble famille, une femme d'un visage agréable, d'un excellent caractère, d'une douce parole. Elle était d'une beauté remarquable ; ses yeux avaient la forme d'un *vél* [5] ; sa couleur était brillante comme celle du paon, son visage

[1] Padacam, plaque d'or couverte de pierreries qu'on porte suspendue au cou, à l'aide d'une ou plusieurs chaines d'or ; on en porte quelquefois plusieurs ensemble ; c'est la plus riche parure.

[2] On donne aussi ce nom au cordon que les Indiens portent autour des reins pour soutenir les Langacty ; quelquefois c'est une chaîne d'or avec agraffes en pierreries. Avant que les enfants couvrent aucune partie de leur corps, on leur met autour des reins un cordon semblable, souvent très riche, avec des grelots et des ornements d'or et d'argent, selon les castes. On les appelle alors de différents noms, selon qu'ils servent aux garçons ou aux filles, suivant qu'ils ont des grelots ou qu'ils n'en ont pas.

[3] On appelle ici le velours *Souriékandy*, éclat du soleil.

[4] Toutes ces expressions indiquent la beauté des vêtements.

[5] Fer de lance que porte Souppourémanien, frère de Poulléyar.

était beau comme la fleur du camâlam ; ses lèvres étaient rouges comme du corail. Telle était la femme qu'il a épousée. Il l'a fait monter sur un beau palanquin [1]. A sa suite, pour réjouir les rajas témoins de cette fête, il a fait marcher une grande foule de peuples, des palanquins, des chevaux et des éléphants [2] ; pour en imposer au peuple on tire des boites [3] ; sur le trône nuptial il est monté [4] ; il a été joyeux dans son cœur. —Dans ce monde il était comblé d'honneur, on le louait et on l'estimait.

1 Le palanquin particulier dont on se sert pour les mariages et pour les enterrements. On l'appelle à Pondichéry, Karnâtacapallâcou, palanquin du Canara. Le palanquin dont on se sert pour les voyages vient du Bengale ; on l'appelle Vangalettoupallâcou, palanquin du Bengale.

2 On apporte ordinairement la plus grande pompe aux mariages. Il n'est pas rare de voir des Indiens contracter, à cette occasion, des dettes qu'ils ne peuvent acquitter de toute leur vie.

3 Dans les fêtes religieuses de l'Inde, on fait tirer des boites ; c'est un accompagnement nécessité de la pompe usitée en pareil cas. On fait de même pour honorer les grands.

4 Quand le mariage est fait, les deux époux se placent sur un trône qu'on leur a préparé. On y fait encore plusieurs cérémonies.

(*La suite au prochain numéro*).

Bibliographie.

LA LYRE DES PETITS ENFANTS, POÉSIES NOUVELLES, DÉDIÉES A TOUTES LES MÈRES CHRÉTIENNES, par l'abbé Alphonse CORDIER (de Tours).

Quand les livres pervers attaquent chaque jour LA FAMILLE et LA PROPRIÉTÉ, il est beau d'avoir le courage de descendre dans l'arène avec une lyre en main, et de chanter l'enfance, ce doux espoir de la famille, cette propriété sacrée que nulle main sur la terre n'a le droit de nous enlever !...

La Lyre des petits enfants est un livre de tous les pays et de tous les temps, puisque le poète y chante l'amour de la famille ; or, cet amour-là se trouve partout, et la tendresse qu'elle a pour son enfant ne vieillit jamais dans le cœur d'une mère !

Outre les joies et les devoirs de l'enfant sous le toit paternel, M. Alphonse Cordier raconte en vers charmants, à ses petits amis, les principaux traits de l'Histoire de France qui ont rapport à des enfants ; puis entamant la question morale et religieuse, il leur fait le catéchisme avec une douceur et une justesse d'expressions d'autant plus admirables que le sujet est plus aride et plus difficile.

La *Lyre des petits enfants* forme un joli volume grand in-16 jésus, sur papier vélin glacé et satiné, imprimé avec soin. Il se vend à Paris, chez l'Auteur, 49, rue de Vaugirard. —Prix, 2 fr. 50 cent.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 69. — SEPTEMBRE 1851.

Sciences historiques.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE,

PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

NOVEMBRE.—DÉCEMBRE 1792, et JANVIER 1793 [1].

SOMMAIRE.—Les prisonniers du Temple.—Cruauté de la commune de Paris.—Cléry.—Souffrances physiques et morales du roi et de sa famille.—Extraits d'un journal jacobin. — Résignation chrétienne de Mme Élisabeth. — Vains efforts de quelques serviteurs fidèles pour adoucir la captivité du roi.—Fureur des démagogues contre Louis XVI.—Portrait du duc d'Orléans.—Instruction du procès de Louis XVI.—Les orateurs jacobins à la tribune.—Le roi comparaît à la barre de l'Assemblée.—Il choisit des défenseurs.—Projet de Lanthénas sur l'instruction primaire.—Impiété de Jacob Dupont.—Système du pasteur protestant Rabaud.—Jugement de Louis XVI.—Sa condamnation.—Son courage héroïque.—Son martyre.

Depuis que les féroces septembriseurs avaient essayé de s'introduire au Temple avec le corps mutilé et la tête ensanglantée de l'infortunée princesse de Lamballe, dans le dessein bien connu de massacrer la famille royale, chaque jour qui s'était écoulé avait ajouté une nouvelle amertume aux opprobres et aux souffrances du malheureux Louis XVI; car ni le temps, ni le retentissement de ses victoires n'avait un seul moment fait perdre de vue à la république naissante le soin de sa vengeance. Il lui fallait un sang plus pur, plus précieux que celui qu'elle avait répandu jusqu'alors. Jérémie, parlant au nom du Seigneur, avait dit : *Je vais visiter, dans ma colère, le roi de Babylone et son pays*; et cet oracle fatal s'accomplissait pour la France, où une révolution, à peine âgée de trois ans, avait plus que suffi pour renverser une royauté héréditaire, appuyée sur quatorze siècles de gloire. Quelques-uns des fils de saint Louis avaient, il est vrai, laissé traîner dans la fange le bord

[1] Voir au n° précédent, ci-dessus, p. 101.

de leur manteau fleurdelisé, et c'était ce crime que le Seigneur allait punir dans la personne du plus innocent d'entre eux ; la victime d'expiation devait être sans tache : Louis XVI, par sa mort, a expié la corruption de Louis XV.

Le palais du Temple avait des appartements commodes : mais, *sous prétexte de sûreté*, les illustres captifs s'étaient vus relégués dans une tour qui servait jadis de dépôt aux archives de l'ordre de Malte. L'appartement du roi se composa d'abord d'une chambre pourvue de *trois* chaises et d'un lit malpropre : une couche épaisse de poussière recouvrait tous les murs. Ce fut dans ce misérable réduit que le petit-fils de Henri IV, gardé à vue par ses ennemis, dut attendre le dénouement du procès inique qu'allait lui intenter une poignée de sujets révoltés. La reine et sa fille habitaient le troisième étage de la tour ; Madame Élisabeth, sœur du roi, qui n'avait pas voulu abandonner son frère dans le malheur, logeait dans une ancienne cuisine, n'ayant pour meubles qu'un lit de sangle et une chaise de paille ; une pierre d'évier servait de table de toilette à celle que la vertu avait fait surnommer l'*ange de la cour*. Le rez-de-chaussée était destiné aux officiers municipaux de service ; un corps-de-garde occupait le premier étage, et un large fossé avait été creusé au pied de la tour, afin d'en rendre l'abord impossible à quiconque eût voulu se dévouer pour le salut du monarque prisonnier. La commune de Paris, qui s'était elle-même proposée à sa garde, mit à ce soin tant de raffinements de cruauté, de haine et de bassesse, que les augustes captifs eurent souvent la douleur de se voir réduits à implorer, de la pitié de leurs bourreaux, les choses les plus nécessaires à la vie. Marie-Antoinette, Madame Élisabeth, et la jeune princesse royale, raccommodaient elles-mêmes leurs robes et leur linge. Le dauphin manquait de chemises et d'habits : il fallut que la comtesse de Sutherland, ambassadrice d'Angleterre, choisît dans la garde-robe de son propre fils des vêtements d'enfants, qu'elle fit passer au fils de Louis XVI. Aucune humiliation n'était épargnée au roi martyr, puisqu'il était forcé d'accepter d'une main anglaise l'aumône d'un peu de linge pour l'héritier du trône de France !

De tous ses nombreux serviteurs, un seul était resté près de Louis XVI : c'était Cléry qui lui servait de valet de chambre, et dont les précieux *Mémoires* nous ont laissé, sur cette longue captivité de toute une famille royale, les détails les plus navrants. Ce fidèle serviteur, dont le nom passera à la postérité, accolé à celui

de son maître infortuné, nous apprend, jour par jour, tout ce que souffrirent au Temple le roi et sa famille.

Dans la première période de leur captivité, il fut permis aux prisonniers royaux de se voir aux heures des repas, et durant une partie de l'après-midi; mais ces entrevues n'avaient lieu qu'en présence de leurs geôliers, qui surveillaient leurs paroles, leurs regards et leurs moindres gestes. C'était Santerre et ses agents qui escortaient le roi et les princesses quand la Commune leur accordait la permission de se promener dans le jardin. Louis XVI n'usait guère de cette triste faveur, et quand il consentait à affronter les outrages dont ses gardes ne manquaient jamais de l'abreuver durant cette promenade, c'était plutôt pour faire respirer un air moins impur et prendre un peu d'exercice à ses enfants que pour se distraire.

Tandis que les princesses s'occupaient à des travaux d'aiguille, le roi instruisait son fils, et quelques livres, pris à la bibliothèque du Temple, des cartes de géographie, une sphère servaient à ces leçons, surveillées par l'œil farouche des municipaux qui se plaisaient souvent à les interrompre.

Un journal républicain de cette époque mentionne avec une joie infernale les vexations nombreuses que l'on faisait subir à *Louis Capet* et à sa famille ; quoique ces pages nous inspirent un dégoût profond, nous nous ferons un devoir d'en citer quelques unes pour l'éternelle honte des bourreaux du roi le plus chrétien qui, depuis saint Louis, se fût assis sur le trône de France.

« Il eût été beaucoup mieux de faire subir tout de suite à Louis » XVI le châtiment dû à ses crimes ; mais puisqu'il a été sursis au » supplice qui l'attend, mettons à profit ces moments pour montrer » un roi dans toute sa hideuse nudité.

» Un des objets de luxe de la plupart des potentats est, encore » aujourd'hui, de nourrir près de leurs palais une licorne ou un » rhinocéros, un tigre ou une panthère ; Louis XVI en avait » dans sa ménagerie de Versailles; la plupart des nations vont » peut-être vouloir à leur tour, entretenir aussi quelques princes » dans un donjon de leur ville principale, et montrer cet animal » féroce aux curieux, jaloux d'en contempler un à loisir et sans » risque...

» Pour tuer le temps, Louis, ci-devant roi, seizième et dernier » du nom, dicte quelquefois à sa fille des passages de tragédies. » On assure qu'il n'est pas sans quelques connaissances, et qu'il a

» de l'instruction ; il n'en est que plus criminel.. Il n'y a pas de » milieu : ce Bourbon est un scélérat ou un imbécile. On dit qu'il » s'occupe à traduire Horace en vers français... On dit aussi qu'il » s'essaie sur Tite-Livre. Sa famille tient plus de sa mère, et même » de sa sœur que de lui. L'orgueil se peint déjà dans tous ses traits. » Pour le petit frère, il montre quelqu'aptitude, dit-on ; il a de la » gentillesse dans les mouvements, qui amuse. Antoinette le fait » lire quelquefois. Elisabeth boude le plus souvent dans un coin de » la chambre, un livre de dévotion à la main [1]; c'est sa contenance » habituelle.

» Louis Capet et sa famille pourraient être mieux gardés .. Antoinette voit son mari trois fois par jour, et une heure par fois. » On ne leur permet pas de parler bas et par signes. Des abat-jour » garnissent toutes les croisées, en sorte que les détenus ne peuvent » voir que le ciel, et ne communiquent point avec la terre. Louis » Capet ne descend presque plus au jardin ; il garde la chambre.... » La santé de *Médicis* Antoinette ne paraît pas altérée, mais ses cheveux grisonnent avant l'âge. Il est défendu d'ouvrir la bouche » devant elle et de répondre à ses questions si elle en hasardait. Les » guichetiers, la tête couverte d'un bonnet rouge, *ne se gênent point* » et font tout le bruit qu'on peut faire en ouvrant et en fermant. » les portes de leurs prisonniers, garnies de gros verrous... Elisabeth, n'ayant plus ni aumônier, ni chapelain, à l'exemple de son » frère, lit avec exactitude tout son bréviaire. Sa nièce la copie parfaitement. Mais ces manques de savoir vivre n'autorisent pas les » citoyens sentinelles dans la tour à s'y conduire comme s'ils étaient » dans leur corps de garde. La nuit, le jour, ils chantent à pleine

[1] La haute piété de Mme Élisabeth de France était connue de tout le monde. Nous possédons quelques prières sorties de sa plume ou plutôt de son cœur angélique, et nous ne pouvons résister au désir d'en citer une dans cette note :

» Que m'arrivera-t-il aujourd'hui, ô mon Dieu? Je n'en sais rien. Tout ce que » je sais, c'est qu'il ne m'arrivera rien que vous n'ayez prévu, réglé et ordonné » de toute éternité. Cela me suffit, ô mon Dieu, cela me suffit ; j'adore vos desseins éternels et impénétrables ; je m'y soumets de tout mon cœur pour l'amour » de vous. Je veux tout, j'accepte tout, je vous fais un sacrifice de tout, et j'unis » ce sacrifice à celui de Jésus-Christ, mon divin Sauveur. Je vous demande en » son nom et par ses mérites infinis, la patience dans mes peines, et la parfaite » soumission qui vous est due pour tout ce que vous voulez ou permettez. Ainsi » soit-il. »

N'est-ce pas là le langage d'un ange?..

» voix, et dansent la carmagnole avec un bruit dont la famille » royale captive ne doit rien perdre 1.

» Sachons gré, dit M. Amédée Gabourd dans son *Histoire de la convention nationale*, sachons gré aux journalistes jacobins d'avoir ainsi retracé les vertus de leurs victimes, en essayant de les déshonorer par le ridicule. A travers ces indignités d'un parti implacable, d'une haine que le malheur ne désarme pas, la calme, la touchante résignation du roi et de sa famille, aussi bien que la lâche cruauté de leurs gardes et de leurs persécuteurs. »

Cependant l'insolence et le cynisme des agents de la commune furent quelquefois compensés par la compassion profonde et les égards respectueux de quelques officiers municipaux, qui touchés des vertus de la reine et de Madame Elisabeth, favorisèrent leur correspondance avec quelques amis du dehors. La fidélité prit toutes les formes pour parvenir jusqu'auprès du roi captif, et souvent Louis XVI essuya furtivement une larme d'attendrissement en entendant jouer sous les fenêtres grillées de son triste donjon, des refrains sympathiques, tels que : *pauvre Jacques*! *Henri, bon Henri, ton fils est prisonnier dans Paris*!

Mais hélas! c'étaient là de bien faibles compensations, pour les lentes et minutieuses tortures, que ses geôliers lui faisaient subir tous les jours! Bientôt le monarque fut séparé de sa famille et transféré dans la grande tour du temple ; on lui enleva le papier, l'encre, les plumes, les crayons, tout ce qui pouvait servir à exprimer ou à transmettre ses pensées, dans le moment même où il en avait le plus grand besoin, car la convention venait de nommer une commission extraordinaire pour réunir toutes les pièces nécessaires au procès *Louis le dernier*, de *Louis le traître*. Dans le rapport de cette commission qui n'est qu'une longue série d'outrages, un amas odieux d'accusations dénuées de fondements, de preuves, et formulées dans un langage aussi haineux qu'ampoulé, Louis XVI est désigné sous les noms de *Capet*, de *vil corrupteur*, de *monstre* etc. Tous les crimes dont on le charge sont imaginaires, puisqu'on lui reproche l'accaparement, la trahison, le mensonge. Des papiers secrets trouvés aux Tuileries dans un coffre de fer scellé dans une muraille et qui, pour la plupart se rattachaient aux tentatives de la famille royale pour ressaisir son autorité, furent la mine inépuisable d'où toutes les passions brutales des démagogues de cette épo-

1 Révolutions de Paris, n° 171.

que, tirèrent leurs accusations contre le meilleur et le plus innocent des rois.

L'un des ennemis les plus acharnés du malheureux Louis XVI, fut le duc d'Orléans, son proche parent qui dépouillant tout sentiment d'honneur et de convenance, avait échangé son nom de Bourbon, qu'il était indigne de porter contre celui de *Philippe-Égalité*, à la faveur duquel il s'était mis à la tête de la jacobinerie dont il espérait exploiter les fureurs à son profit. Escroc et libertin dans sa jeunesse, il prostitue et fait périr le prince de Lamballe son frère, pour dénoncer, faire assassiner et spolier ensuite la princesse son épouse. Il dérobe à sa femme une immense fortune et la réduit à l'état de pauvreté. Il porte dans son sein le germe pestilentiel de sa corruption : et après avoir souillé son propre lit, il va déshonorer et flétrir ce qui restait de la famille du célèbre Buffon [1]. Propriétaire d'un musée magnifique, il dilapide et disperse les productions des arts dont le hasard l'avait rendu possesseur. S'il fait la guerre, c'est pour se cacher devant le pavillon ennemi; s'il s'engage dans les crimes de la révolution, c'est pour fuir devant Lafayette ; s'il fait une entreprise; ce n'est que pour réduire des milliers de familles au désespoir, ce n'est que pour spolier la propriété de ses concitoyens Que sont devenus tant de trésors ramassés avec les mains de l'iniquité? Ils ont servi à payer les assassins du 5 octobre, du 10 août, du 2 septembre et du 21 janvier. Tel fut l'homme qui depuis le commencement de la révolution s'éleva contre le chef de sa famille, contre son souverain légitime; tel fut l'homme qui, rebut des assassins, puisqu'il ne fut élu à la députation nationale qu'après Ro-

1 Nous extrayons d'un livre publié à Londres, au commencement de 1795, le passage suivant :

« Lorsqu'on eut achevé de promener autour du Temple, la tête de la princesse de Lamballe, on ne manqua point de la porter dans ce lieu qui fut toujours le foyer général des insurrections ; (tout le monde a nommé le *Palais-Royal*). La pique qui soutenait cette tête fut plantée sous les fenêtres même du duc d'Orléans. Elle y arriva au moment où il allait se mettre à table avec sa concubine, et, puisqu'il faut le dire, *avec quelques Anglais*. A la vue de cette tête, madame de Buffon se jeta sur un fauteuil, se couvrit la figure de ses deux mains, en criant comme une femme qui se sent vraiment coupable. *Ah ! mon Dieu, ma tête se promènera un jour de cette manière là !* Le duc, qui était instruit, alla froidement examiner cette tête, passa dans la salle à manger, servit ses convives, resta longtemps sans articuler une syllabe, et retrouva la parole à la fin du repas, sans témoigner ni peine, ni plaisir, ni effroi, ni satisfaction. »

bespierre, Marat et Legendre, lorsque l'infamie eut épuisé ses listes osa prendre place sur le banc des régicides. Il se présente trois fois consécutives à la fatale tribune et trois fois il émet son vœu sacrilége! On craint sa lâcheté; sa famille est dans la galerie; *un de ses fils* l'encourage de la voix; les assassins qu'il a soudoyés environnent la salle et tous les membres effrayés votent avec lui. Quand la tête de Louis XVI sera tombée sur l'échafaud révolutionnaire, il ira à son château de Neuilly, le jour même, quelques heures après[1], faire une orgie complète avec ses *dignes* amis, les Latouche, les Laclos, les Biron, les d'Autun, les Sillery; mais la vengeance céleste foudroiera bientôt pour toujours cette branche qui s'est détachée elle-même du tronc sacré, ce rameau qui a effeuillé ses lys dans le sang et la fange: et un autre orage populaire renversera de fond en comble le château du régicide; tandis que, un demi siècle après, son fils, abandonnant à la hâte une couronne usurpée, prendra la voiture qui devra le conduire en exil, à la place où se dressait la guillotine dont le couteau immola Louis XVI. Il y a dans la justice divine des rapprochements terribles!...

Le rapport de la commission extraordinaire ayant soulevé la question de l'inviolabilité royale, il naquit de là des doutes sur la compétence judiciaire de la convention, qui délibéra pour savoir quels seraient les juges de Louis XVI. Morisson, Saint-Just, Fauchet, Rozet, Grégoire, Robespierre et plusieurs autres orateurs exposèrent leurs diverses opinions à ce sujet, et l'Assemblée, qui avait hâte d'en finir, décréta qu'elle jugerait le roi sans désemparer. En conséquence, la commission des vingt-un membres se mit en devoir d'activer le procès, et le 10 décembre, Lindet fit un nouveau rapport circonstancié sur ce que l'on appelait les crimes de Louis Capet. Le lendemain le roi fut conduit à la convention et parut à la barre de cette assemblee unique avec la majestueuse attitude de l'innocence. Barrère, qui occupait le fauteuil de la présidence, interrogea le monarque captif avec le formulaire usité par les cours criminelles envers les accusés les plus obscurs; il lui refusa les noms de roi, de majesté, de sire que le président de la cour de justice d'Angleterre n'avait point refusé à l'infortuné Charles Stuart. Ces cruautés de formes furent une tache

1 Les Mémoires du temps disent que durant l'exécution du 21 janvier 1793, une voiture stationnait sur le pont Louis XV, et que, dès que le bourreau eut montré au peuple la tête du roi toute dégoutante de sang, la voiture qui renfermait Philippe-Égalité, prit le chemin de Neuilly, où un festin était préparé pour les principaux régicides.

de plus pour la révolution française, qui alors jugea lâchement la royauté avec le roi et la frappa par la main du bourreau dans la personne du roi lui-même.

Quoiqu'il n'eût pas été prévenu d'avance des différents griefs contenus dans l'acte d'accusation, Louis XVI opposa à chacun d'eux des raisons claires, précises et basées sur la loi; il se justifia avec une noblesse et une tranquillité d'âme qui le montra grand même aux yeux de ses ennemis. Après un pénible interrogatoire qui dura trois heures, le roi, épuisé de fatigues, fut reconduit au Temple à travers des hordes de jacobins en guenilles, qui réclamaient sa tête à grands cris. Lorsqu'il rentra dans sa tour, on lui signifia brutalement qu'il ne reverrait plus sa famille, et ce fut en vain qu'il sollicita, les larmes aux yeux, la permission de pouvoir, au moins, caresser son fils durant quelques instants. Les geôliers de la Convention avaient le cœur trop dur pour se laisser attendrir par les larmes d'un roi. Louis, alors, regarda le ciel, et puisa dans ce regard la force de vider jusqu'à la lie le calice amer de sa passion.

Le même soir, un décret de la Convention permit au roi de choisir des défenseurs. M. Target ayant décliné l'honneur de défendre son souverain malheureux, Louis XVI fut consolé de cette lâcheté par la courageuse fermeté de M. de Malesherbes, qui, avec MM. Desèze et Tronchet, formèrent le conseil de défense.

Avant de céder sa proie royale aux mains du bourreau, la Commune de Paris se hâta de lui infliger de nouvelles avanies; elle décida qu'il ne pourrait communiquer librement avec ses défenseurs, et que ceux-ci ne seraient introduits auprès de lui qu'après avoir été ignominieusement fouillés : elle prit, en outre, de nouveaux arrêtés, dont la simple citation donnera à la postérité une idée de toutes les privations que les augustes prisonniers du Temple eurent à souffrir dans l'intérieur de leur donjon.

« 1° Sur la demande de Louis XVI, *fatigué de la longueur de sa barbe*, et qui montrait de la répugnance à se laisser raser, elle consentit à ce qu'on *lui confiât deux rasoirs*, dont il ferait usage *sous les yeux de quatre commissaires*, auxquels les instruments seraient aussitôt rendus, et qui en constateraient la remise.

« 2° Sur la demande de Marie-Antoinette, de Madame Élisabeth et de Madame Royale, qui réclamaient des *ciseaux afin de pouvoir se couper les ongles*, elle décida qu'il n'y avait lieu à délibérer.

« 3° Elle statua que *la demande d'un dentiste* faite par Louis XVI,

à l'occasion d'une fluxion dont il était atteint, *ne serait point ac-*
» *cueillie.* »

Le procès de Louis XVI fut un moment interrompu par la présentation d'un projet de loi sur l'instruction publique. Condorcet avait déjà fait, à l'Assemblée législative, un rapport sur la triste situation de l'enseignement en France, et la Convention nationale, *jalouse de propager les lumières*, plaça aussi au nombre des mandats qu'elle avait reçus celui de doter la république d'une loi sur l'instruction et l'éducation de la jeunesse. Le représentant du peuple Lanthenas, rapporteur du comité d'enseignement, avait basé son projet de loi sur le plan de Condorcet, mais il n'avait pour objet que l'organisation des écoles primaires; il y était dit, entre autres dispositions, que chaque village ou hameau considérable devait avoir un instituteur, et que celui ci, élevé au rang de magistrat, serait élu au scrutin par les pères de famille et *par les veuves* ayant des enfants. Tous les dimanches, il était tenu d'ouvrir une conférence publique, à laquelle assisteraient les citoyens de tout âge; et cette leçon du maître d'école, ayant pour texte ordinaire *les principes de la nature et de la raison*, devait, par conséquent, remplacer le prône du curé et l'enseignement des vérités religieuses.

Durant la discussion de ce projet de loi, le député Jacob Dupont fit, à la tribune, une profession ouverte d'incrédulité et d'athéisme :

« Hé quoi! s'écria-t-il, les trônes sont renversés, les sceptres
» brisés, les rois expirent, et *les autels restent encore debout!*...
» Croyez-vous donc fonder et consolider la république française
» avec des autels autres que ceux de la patrie; avec *des emblêmes*
» *religieux* autres que ceux des arbres de la liberté?... La nature
» et la raison, *voilà les dieux de l'homme*; voilà mes dieux! Le
» moment de la catastrophe est arrivé; tous *les préjugés* doivent
» tomber en même temps: *il faut les anéantir ou que nous en soyons*
» *écrasés!* En vain Danton nous disait-il pieusement: Il y a quelques
» jours que le peuple *avait besoin d'un prêtre pour rendre le der-*
» *nier soupir*; eh bien! pour détromper le peuple, je lui montrerai
» Condorcet fermant les yeux à d'Alembert!... Je l'avouerai à la
» Convention; JE SUIS ATHÉE!...[1] »

Le pasteur protestant, Rabaud Saint-Étienne, proposa de dresser un catéchisme simple et court *sur les droits et les devoirs des nations entre elles*; catéchisme que tout garçon serait obligé de savoir par cœur. L'Assemblée, que le discours impie de Lanthenas avait

1 Séance du 18 décembre.

presque effrayée, applaudit vivement le système imaginé par Rabaud Saint-Étienne : elle en décréta l'impression et le renvoi au comité d'instruction publique. D'ailleurs, les jacobins, qui avaient soif du sang de Louis XVI, ne lui donnaient pas le loisir de s'occuper de ces questions, purement secondaires pour elle : on reprit donc le procès du roi avec un nouvel acharnement.

Le 26 décembre, Louis XVI comparut pour la seconde fois à la barre de la Convention, où M. de Sèze présenta sa défense. Le jeune orateur prononça, avec l'accent de la conviction la plus profonde, un discours sublime, plutôt improvisé que préparé, car le temps lui avait manqué. Il termina ce discours, que l'histoire a enregistré, par ces paroles mémorables, que tous les recueils d'éloquence ont répétées à l'envi :

« Français! écoutez d'avance l'histoire qui redira à la renommée :

» Louis était monté sur le trône à vingt ans, et, à vingt ans, » il donna l'exemple des mœurs; il n'y porta aucune faiblesse » coupable ni aucune passion corruptrice; il y fut économe, » juste, sévère; il s'y montra toujours l'ami constant du peuple. Le » peuple désirait la destruction d'un impôt désastreux qui pesait sur » lui : il le détruisit. Le peuple demandait l'abolition de la servitude : » il commença par l'abolir lui-même dans ses domaines. Le peuple » sollicitait des réformes dans la législation criminelle pour l'adou- » cissement du sort des accusés : il fit ces réformes. Le peuple vou- » lut que des milliers de Français, que la rigueur de nos usages » avait privés jusqu'alors des droits qui appartiennent aux citoyens, » acquissent ces droits ou les recouvrassent : il les en fit jouir par » ses lois. Le peuple voulut la liberté : il la lui donna; il vint au » devant de lui par ses sacrifices; et cependant, c'est au nom de ce » même peuple qu'on demande aujourd'hui... Citoyens! je n'achève » pas...; je m'arrête devant l'histoire : songez qu'elle jugera votre » jugement, et que le sien sera celui des siècles. »

Lorsque son défenseur eut achevé de parler, Louis XVI se leva, et dit d'une voix ferme :

« Messieurs, on vient de vous exposer mes moyens de défense; » je ne les renouvellerai point. En vous parlant peut-être pour la » dernière fois, je vous déclare que ma conscience ne me reproche » rien, et que mes défenseurs ne vous ont dit que la vérité. Je n'ai » jamais craint que ma conduite fût examinée publiquement; mais » mon cœur est déchiré de trouver dans l'acte d'accusation l'im- » putation d'avoir voulu faire répandre le sang du peuple, et sur-

» tout que les malheurs du 10 août me soient attribués. J'avoue que
» les preuves multipliées que j'avais données, dans tous les temps, de
» mon amour pour le peuple, et la manière dont je m'étais toujours
» conduit, me paraissaient devoir prouver que je craignais peu de
» m'exposer pour épargner le sang, et éloigner de moi une pareille
» imputation. »

Louis XVI, après ces quelques mots, prononcés avec une dignité calme et sans affectation, fut ramené au Temple, et la Convention se mit à délibérer. Lanjuinais, Couthon, Saint-Just, Rouzet, Desode, De Serres, Barbaroux. Lequinio, Rabaud Saint-Étienne, Robespierre, Morison, Vergniaud et plusieurs autres orateurs émirent des opinions différentes sur la culpabilité du roi, et sur la sanction du jugement de l'Assemblée par le peuple. Trois questions furent posées et résolues dans l'ordre suivant : 1° Louis est-il coupable? 2° Le jugement sera-t-il soumis à la sanction du peuple? 3° Quelle sera la peine?

La *culpabilité* fut déclarée par *six* cent quatre-vingt-trois membres. Pas un seul représentant n'eut le courage de proclamer l'innocence du roi, tant la crainte de la fureur populaire avait frappé les esprits.

L'appel au peuple fut rejeté par quatre cent vingt-quatre voix contre deux cent quatre-vingt-six. Par ce rejet, la Convention assuma sur elle seule la responsabilité du régicide. Enfin, la peine de mort fut prononcée par *trois cent quatre-vingt-sept* députés contre trois cent trente-quatre. L'iniquité judiciaire était accomplie; il restait au bourreau à consommer le régicide.

L'infortuné monarque voulut en vain interjeter appel au peuple de cette sentence, mais le meurtre légal fut de nouveau décrété, et sans sursis. Louis XVI, en apprenant qu'il devait mourir, se montra aussi grand que son malheur. Il fut le premier à consoler ses défenseurs et son fidèle Cléry. La Convention ayant rejeté le délai de *trois jours*, qu'il avait demandé pour se préparer à paraître devant Dieu, il pria le Conseil exécutif de laisser pénétrer dans la tour du Temple un prêtre catholique qu'il désigna; cette demande lui fut accordée; et, de plus, l'Assemblée chargea le ministre de la justice de lui dire que « la nation française, toujours
» grande et *toujours juste*, *s'occuperait du sort de sa famille....*
» (Quel sort elle lui a fait!), et qu'il lui serait permis de la voir. »

Le confesseur demandé par le roi était un prêtre d'origine irlandaise: il s'appelait Edgeworth de Firmont.

Dès qu'il fut arrivé à la tour, le roi le fit entrer dans son cabinet, et lui dit : « *C'est donc à présent la grande affaire qui doit m'occuper » tout entier! Hélas! la seule affaire, car que sont toutes les autres » auprès de celle-là?* » Il lui présenta ensuite son testament, écrit de sa propre main le jour de Noël : ce document immortel, rédigé en termes pleins d'une touchante résignation, sera, pour la postérité, une preuve impérissable de la bonté du roi, de sa foi sincère et de sa justice, en même temps que de l'iniquité de ses accusateurs et de ses bourreaux. Se voyant seul avec son confesseur, le roi laissa couler quelques larmes; mais reprenant bientôt toute sa fermeté : « Mon père, lui dit-il, pardonnez cet instant de faiblesse, si toutefois on peut le nommer ainsi. Depuis longtemps je vis au milieu de mes ennemis, et l'habitude m'a en quelque sorte familiarisé avec eux ; mais la vue d'un sujet fidèle parle tout autrement à mon cœur : c'est un spectacle auquel mes yeux ne sont plus accoutumés, et il m'attendrit malgré moi. » Il demanda quelques détails sur la situation du clergé et sur les persécutions exercées contre les prêtres fidèles; puis il pria son confesseur d'écrire de sa part à Mgr l'archevêque de Paris. *Dites-lui*, ajouta-t-il, *que je meurs dans sa communion, et que je n'ai jamais reconnu d'autre pasteur*. Un moment après, la conversation tomba sur le duc d'Orléans, dont le vote régicide avait profondément affligé Louis XVI. « Qu'ai-je donc fait à mon cousin, dit ce prince, pour qu'il me poursuive ainsi....? Mais, pourquoi lui en vouloir? il est plus à plaindre que moi. Ma position est triste, sans doute ; mais le fût-elle encore davantage, je ne voudrais pas changer avec lui. »

L'arrivée de la reine, de ses enfants et de Madame Élisabeth interrompit cette conversation. L'entrevue fut déchirante, et dura environ sept quarts d'heure. Le roi tint sa femme, sa sœur et ses jeunes enfants étroitement embrassés, et mêla ses larmes à leurs sanglots : il y avait dans cette poignante affliction quelque chose d'impossible à rendre. Enfin, il fallut se séparer, et se dire un dernier adieu : les anges du ciel savent seuls ce qu'il y eut d'amertume dans cette royale douleur!... Louis XVI, après le départ de sa famille, vint se jeter aux pieds de son confesseur, et trouva dans le sacrement de pénitence la force de voler au martyre.

L'abbé Edgeworth, qui avait obtenu de la Commune, la permission de célébrer le saint sacrifice dans la tour, prépara un autel, avec l'aide de Cléry, tandis que le roi prenait un peu de repos. A cinq heures du matin, Cléry réveilla son maître, selon l'ordre qu'il

en avait reçu. Dès qu'il fut habillé, Louis appela son confesseur, qui, revêtant les habits sacerdotaux, commença aussitôt la messe, que le roi entendit avec un profond recueillement, les deux genoux sur le carreau nu, et les yeux attachés sur son livre de prières. Il reçut la sainte communion avec une ferveur angélique, et ce pain mystérieux lui donna des forces pour atteindre le sommet de son Calvaire.

Après la messe, le roi s'entretint des choses de l'éternité avec son confesseur jusqu'au moment où Santerre vint le chercher pour le conduire à l'échafaud. Louis, alors, demanda au prêtre sa bénédiction, et s'avança avec un visage calme vers les hommes de l'escorte, qui l'emmenèrent hors de la tour. Une voiture de place l'attendait dans la seconde cour : il y entra avec l'abbé Edgeworth et deux gendarmes. Pendant tout le trajet du Temple à la place Louis XV, le roi garda le silence ou lut des prières, particulièrement quelques-uns des psaumes de David, qu'il récitait alternativement avec son confesseur. Arrivé au pied de l'échafaud, il ôta lui-même son habit et son col, et repoussa les bourreaux qui voulaient lier ses mains. — « Sire, lui dit son confesseur, je ne vois dans ce nouvel outrage qu'un trait de ressemblance de plus entre vous et le Dieu qui va être votre récompense. » A ces mots, le roi levant les yeux au ciel, répondit : « Il ne me faut rien moins que son exemple pour que je me soumette à un pareil affront. » Et se retournant aussitôt vers les bourreaux : — « Faites ce que vous voudrez, leur dit-il ; je boirai le calice jusqu'à la fin. » Les marches qui conduisaient à l'échafaud étaient très raides : Louis XVI les monta avec peine. Parvenu sur la plate-forme, il se tourna du côté de la foule, et s'écria d'une voix vibrante : « Français, je meurs innocent ! Je pardonne aux auteurs de ma mort ; je prie Dieu que mon sang ne retombe jamais sur la nation. Je désire que ma mort... » Santerre l'interrompant brutalement : « Je ne vous ai point amené ici pour haranguer, lui dit-il, mais pour mourir. » Alors, un roulement de *trois cents* tambours couvrit la voix du malheureux roi ; les bourreaux se saisirent de lui, l'attachèrent sur l'affreuse bascule et lâchèrent le couperet, tandis que son confesseur lui criait : *Fils de saint Louis, montez au ciel !*

Ainsi périt, à peine âgé de trente-huit ans, et après en avoir regné dix-neuf, Louis, seizième du nom, *roi très chrétien*, et qui eût fait le bonheur de la France, si les Français, de ce temps d'inconcevable folie, eussent été dignes d'être heureux.

L'histoire a flétri les régicides du 21 janvier; ils ont tous porté au front, comme Caïn, une marque indélébile; le sang de Louis XVI a crié vengeance au ciel, et ils sont tous morts comme des maudits!
L'abbé ALPHONSE CORDIER (de Tours).

Sciences législatives.

HISTOIRE DU DROIT CRIMINEL
DES PEUPLES MODERNES,

CONSIDÉRÉ DANS SES RAPPORTS AVEC LES PROGRÈS DE LA CIVILISATION DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN JUSQU'AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

DEUXIÈME PARTIE (suite). CHAPITRE III[1].
Organisation judiciaire chez les Musulmans.

Nous avons déjà dit que Mahomet lui-même rendait des décisions judiciaires qui ont été la première base des recueils de lois composés plus tard sur les matières civiles et criminelles.

Après Mahomet, et dans les premiers temps de l'Islam, le Khalife continua de rendre la justice lui-même, d'apaiser les querelles et de punir les crimes d'après le Koran et la tradition : les audiences qu'il donnait à certains jours étaient de véritables *lits de justice*, où il prêtait l'oreille aux plaintes des derniers de ses sujets. Cinq classes diverses d'employés devaient assister à l'audience [2].

Omar fut le premier khalife qui commença à partager et à déléguer régulièrement le pouvoir judiciaire : il fit un écrit remarquable sur les devoirs austères qui incombaient à la charge redoutable de juge (khadi ou qadhy).

« Rendre la justice, dit-il, est un devoir institué par ordre de » Dieu. Décide avec équité les points difficiles qu'on te soumet, » afin que le puissant ne s'autorise pas de ta partialité, et que le » faible ne désespère pas de ta justice. C'est à celui qui accuse de » fournir la preuve, et à celui qui nie de prêter le serment..... Que » la sentence que tu as rendue hier ne t'empêche pas aujourd'hui, » quand ton sens plus rassis t'a remis sur la voie de l'équité, de re- » tracter un arrêt injuste : car le droit reste toujours à la même place, » et il vaut mieux y revenir que s'égarer dans l'erreur. Quand le » doute s'élève dans ton cœur sur un point que le koran et la sunna

1 Voir le chap. 2, au n° précédent, ci-dessus p. 119.

2 De Hammer, p. 157.

» n'ont pas fixé, étudie les cas de jurisprudence analogue et dé-
» cidé par eux. Donne à celui qui doit fournir la preuve de l'accu-
» sation un délai au delà duquel l'accusation devient nulle de
» droit..... Tous les musulmans peuvent témoigner, sauf celui qui
» est sous le coup d'une condamnation, celui qui a été convaincu
» de faux témoignage, et celui dont on ne connaît pas la généalo-
» gie. Garde-toi de l'impatience et de l'animosité dans la recherche
» de la vérité et du droit, car celui qui sait s'en préserver trouve
» sa récompense auprès de Dieu [1]. »

On ne peut pas nier qu'il n'y ait quelque chose de religieux et de solennel dans un pareil langage. Pour le vrai fidèle, les fonctions de kadhy ou de juge, sont des fonctions redoutables qu'il ne doit pas briguer. Plusieurs personnages distingués se sont fait, en les refusant ou en tâchant de s'y dérober, une réputation de justice et de sainteté. C'est ainsi que Khasmesah, jurisconsulte profond, fondateur de l'un des quatre principaux rites qui se partagent l'empire Othoman, aima mieux passer les dernières années de sa vie en prison et y mourir que de céder aux instances du khalife Almansour, qui voulait le forcer à accepter les fonctions de kadhy. On cite encore l'exemple de Ben-Farroukh, né en Espagne, en l'an 115 de l'hégire. Ce docteur se fixa d'abord à Qeyraouân. Puis il alla étudier en Orient sous Malek et Abou Hanifa, et là, il rédigea des propositions de jurisprudence dont ou porte le nombre à dix mille. A son retour en Espagne, il y ouvrit une école à son tour. On voulut l'y nommer Kadhy : son premier mouvement fut celui d'une religieuse frayeur en présence de la responsabilité de ces fonctions difficiles. En conséquence, il refusa. Les anciens et les principaux du peuple insistèrent auprès de lui, mais en vain.

Alors on vit, sur le sol de l'Espagne, un débat d'une nature étrange, et une scène d'une couleur tout à fait orientale.

Ben-Farroukh est saisi et lié par les habitants de Qeyraouân : on le fait asseoir de force dans la mosquée, et on commande aux plaideurs de venir lui soumettre leurs causes : mais lui, dès qu'il les voit s'avancer se met à pleurer, en les suppliant d'avoir pitié de lui. Aussitôt, on le charge de nouveaux liens, on s'empare de sa personne, on le porte sur le toit de la mosquée, et on le menace de l'en préciter s'il persiste dans son refus. Il ne veut pas encore céder à ces menaces : mais quand il voit qu'elles deviennent sérieuses, il consent à reprendre sa place sur le siége de Kadhy. Là, on le

1 De Hammer, p. 206.

garde à vue jusqu'à ce que deux plaideurs se présentent. Mais au moment où ceux-ci lui expliquent leur cause, le voilà encore qui se met à pleurer en les conjurant de se retirer et en demandant qu'on lui épargne la douleur d'exercer de telles fonctions. Enfin on se contente d'exiger de lui qu'il désigne un homme capable de remplir à sa place l'emploi de kadhy. Il fait cette nomination, et se retire ensuite en Egypte, où il meurt [1].

Cette modestie, ou, si l'on veut, cette humilité musulmane a quelque chose de remarquable ; et si elle est sésieuse, elle témoigne d'un esprit vraiment religieux.

Peut-être ces anecdotes ont-elles été, sinon inventées, au moins embellies par la fiction, afin de donner aux kadhys un respect religieux pour les fonctions qu'ils sont appelés à exercer.

Le fait est que leur responsabilité est grave et délicate.

Le kadhy, dans l'institution primitive de Mahomet, décide seul des contestations les plus importantes et condamne seul pour les crimes les plus graves. Il faut donc, comme cela résulte des instructions d'Omar, que celui qu'on élève à cette magistrature se distingue à la fois par la pureté de sa vie, sa droiture, sa sagacité et sa science de la loi, qui comprend à la fois la loi civile et la loi religieuse. Tout acte de simonie, et l'achat à prix d'argent de sa magistrature, entraîne sa destitution, et annulle de plein droit ses arrêts et ses sentences. Il n'a pas d'appointements proprement dits ni de salaires à prendre sur les plaideurs, ni de présents à recevoir ; seulement il est entretenu aux frais de l'état, et reçoit, à titre d'aliments, ou d'indemnité pour son temps perdu, des secours modiques

Cependant au dessus du kadhy, il y avait dans l'empire ottoman un tribunal supérieur. C'est celui du kadhy des kadhys, qui était assisté de quatre assesseurs et qui jugeait les appels des kadhys de première instance. La juridiction de ce kadhy supérieur s'étendait sur les juges en même temps que sur les causes.

Il paraît, au reste, que sous les premiers kalifes, chaque juge même inférieur avait auprès de lui des assesseurs permanents ap-

1 Note du discours préliminaire du Réçâlé, par B. Vincent, auteur déjà cité, p. 23 et 24. On cite encore l'exemple du docteur Chebthoun, qui, après avoir appris le *Mouettha* de Malek, lui même, revint l'enseigner à Cordoue sa patrie : lui, aussi, refusa avec obstination les fonctions de kadhy, malgré l'insistance du khalife Heschâm ; pour se soustraire à la violence que ce prince voulait lui faire, il s'enfuit de Cordoue, et n'y rentra que quand il fut sûr ne n'être plus inquiété.

pelés *Oudoul* (les justes) ou *Schouhoud* (les exminateurs) Ces assesseurs avaient voix consultative et le juge appelé Mufti ne rendait ses décisions les plus importantes qu'après avoir pris leurs avis [1].

En Espagne, il y eut cela de singulier que les judicatures des kadhys devinrent héréditaires et prirent ainsi une couleur féodale. Les premiers d'entre eux cependant ne s'étaient point « rués sur » le temporel, comme le firent après eux les Beni-Gâchem, lesquels » étaient Malekys lorsqu'ils eurent été investis de la judicature. » Ceux-ci se transmettaient les siége à titre d'héritage, de la même » manière que l'on transmet des terres [2]. »

Il fallait que les conquérants de l'Espagne eussent subi à un bien haut degré l'influence des nations conquises pour avoir dévié à ce point des principes musulmans de l'égale admissibilité aux emplois de judicature d'après le mérite personnel. Rien n'était plns antipathique à l'esprit de la législation du Koran que l'hérédité des terres et des fonctions.

Du reste, ainsi que nous l'expliquerons plus tard, rien n'est plus complétement enfreint aujourd'hui dans l'empire turc et dans tout l'Islam que les sages préceptes de Mahomet et d'Omar sur l'équité et l'intégrité des juges.

Les musulmans ont bien dégénéré depuis les premiers temps où l'on ne donnait les fonctions de khady qu'aux hommes les plus distingués par la délicatesse de leurs sentiments et la profondeur de leur instruction. Alors des jurisconsultes du premier ordre, loin de briguer ces fonctions difficiles, reculaient devant la responsabilité qui y était attachée. Ainsi le célèbre Haneefah, qui était né à Corfou, l'an 80 de l'hégyre, fut mis en prison par le khalife Almansour, parce qu'il ne voulut pas accepter la place de khady ; il y passa les dernières années de sa vie, et il y mourut plutôt que de céder aux instances du khalife.

La doctrine d'Haneefah a été commentée dans l'*Hédaya*[3] et résumée dans le *Moulteka el Ehbour* (confluent des mœurs). Cette doctrine a formé un rite à part, qui est devenu prédominant dans l'empire turc.

1 De Hammer, *Tableau de l'empire Ottoman*. Cela avait quelque rapport avec les *Scabini* de Charlemagne.

2 Discours préliminaire du Reçâlé, par B. Vincent, p. 25.

3 Hédaya, Guide.

De tous les commentateurs du Koran, Haneefah paraît être celui qui aurait fait la part la plus large à la raison humaine et à l'équité naturelle[1] : Malek aurait été plus fidèle à la lettre de la tradition. Cependant ces deux rites ne diffèrent que par quelques détails : ils s'accordent également dans la généralité de leurs préceptes avec les deux autres rites orthodoxes, celui de *Schafei* et celui d'*Hambal* ou *Ibn-Hambel*.

Quand les khalifes fatimites, sectateurs d'Ali, ou Schyites, eurent été remplacés en Egypte par la dynastie des Eyoubites, le sultan Saladin déposa tous les juges schyites, et favorisa spécialement le rite schaféite auquel il appartenait lui-même. Cependant il fonda des écoles de jurisprudence pour les autres rites, et après lui, en l'an 665, El-Mélik Ed-Dhâer-Bibars, institua au Caire quatre tribunaux, un pour chacun des quatre rites, et cette institution s'y est perpetuée jusqu'à nos jours[2].

C'est surtout depuis la fondation de ces écoles que les savants et lettrés qui en sortirent formèrent une espèce de corporation sous le nom d'Ulémas.

Et ici quelques explications sont nécessaires.

L'institution de l'Eglise est essentielle à la religion catholique; elle remonte au berceau même du christianisme. Dans cette religion purement spirituelle, et qui ne s'appuya lors de sa fondation sur aucun gouvernement terrestre, sur aucune force humaine, il dut y avoir dès le principe une association, une société de fidèles, hiérarchiquement organisée. Quand ensuite la société temporelle, l'Etat reconnut l'existence de l'Eglise, il eut à régler avec elle les rapports qui durent les lier ensemble ; mais celle ci ne changea rien à son organisation intérieure ; elle continua d'avoir son existence propre et indépendante. Le clergé, par un certain nombre de ses membres, prit plus ou moins de part au gouvernement direct de l'Etat ; mais ces fonctions étaient exceptionnelles et en dehors de la mission spéciale du sacerdoce. — C'était une espèce d'emprunt que faisait à l'Eglise la société temporelle, qui ne trouvait pas dans son sein des lumières suffisantes, et qui allait chercher sur les sieges épiscopaux

1 Histoire d'Espagne, par Rosseu Saint-Hilaire, t. III, p. 70.

2 Discours préliminaire des études sur la loi musulmane, par B. Vincent p. 27. Un auteur a comparé les différences de ces quatre rites aux rites romain, syriaque et arménien chez les catholiques. Mais cette comparaison n'est pas juste : car il n'y a là que des différences de liturgie, tandis que dans la religion unitaire de Mahomet, la diversité des rites entraîne la diversité des législations.

et jusque dans les cloîtres, d'habiles administrateurs ou de grands ministres. Mais le chef de l'empire n'avait qu'à dire comme Charlemagne : « Nemo militans Deo implicet *se negotiis sæcularibus*[1]. » Et aussitôt l'évêque retournait à son siége, le moine allait se renfermer dans son cloître, le prêtre rentrait dans le sanctuaire, sans que l'Eglise songeât à élever la moindre réclamation, la moindre protestation contre une pareille mesure. Au contraire, elle n'avait fait que tolérer, pour le bien de la société temporelle, l'immixtion de ses pontifes dans les *affaires séculières*; elle les voyait avec joie rendus, sans mélange et sans partage, à leur vocation première et à leur mission spirituelle. Ainsi, dans tous les états vraiment chrétiens, la position et les prérogatives du sacerdoce étaient reconnues et acceptées, mais elles étaient en même temps nettement définies.

Au sein de l'Islamisme, au contraire, il n'y a rien qui réponde à ce qu'est l'Eglise dans les états catholiques, rien au corps hiérarchique que nous appelons le clergé.

Mahomet dont le génie était grand, sans doute, mais borné comme tout génie humain qui procède de la seule raison, voulut une chose impossible : il tenta de fonder une religion sans sacerdoce. *Pas de sacerdoce en Islam*, a-t-il dit dans le Koran[2]. Qu'arriva-t-il? C'est qu'il s'établit une espèce de sacerdoce, en dehors des prescriptions de son livre sacré. Or ce corps devint d'autant plus puissant et plus dangereux que le Koran, qui n'avait pas prévu son existence, ne pouvait pas avoir limité ni circonscrit ses attributions.

Comment naquit ce sacerdoce dont Mahomet avait cru pouvoir se passer? Il naquit, pour ainsi dire, de la force des choses. La tradition s'altérait. Le Koran livré à des interprétations diverses et contradictoires donnait lieu, non seulement à l'établissement de rites différents que nous avons fait connaître, mais à la naissance de sectes opposées et ennemies[3]. La masse du peuple, enthousiaste mais profondément ignorante, ne savait à qui entendre. Il fallait donc une autorité qui l'empêchât de s'égarer, une classe d'hommes chargée spécialement de maintenir l'explication du Koran. Or, pour sauver cette orthodoxie, il fallut commencer par la violer; il fallut autoriser

[1] Capitulaires et St Paul.

[2] *La ruhbaniété fi in Islam*.

[3] Par exemple celle des *Schyites* qui dominent en Perse et dans une grande partie de l'Asie. On compte jusqu'à soixante-dix sectes et sous-sectes non orthodoxes au sein de l'Islamisme.

ce que Mahomet avait formellement interdit, l'institution d'un véritable sacerdoce.

Dans l'Islamisme, le dogme religieux est fort simple et se réduit à peu près à un déisme pur ; il semble contenu tout entier dans la formule célèbre, *Dieu est Dieu et Mahomet est son prophète.* Mais il n'en est pas de même de ses préceptes pratiques et de ses enseignements moraux qui sont fort multipliés et fort complexes. Sur ces derniers points, les doutes et les scrupules des croyants à la fois sincères et illettrés allaient toujours se multipliant à mesure que s'éteignaient les derniers compagnons du prophète, et qu'on attribuait de plus en plus à Mahomet des décisions verbales entièrement contradictoires. Le Coran était souvent dans ses prescriptions d'une brièveté désespérante et d'une obscurité telle que les lumières d'un interprète nourri des saines traditions pouvaient seules la dissiper. Ainsi on y lit ce passage : « Ceux qui désirent acquérir la piété » doivent garder de souillure leurs sept membres, de peur qu'ils » ne deviennent pour eux les sept portes de l'enfer. » Mais comme le fait observer un auteur moderne [1], quels sont ces sept membres [2] ? En quoi consistent ces souillures ? le livre n'en dit rien. De là pour les bons et simples sectateurs de l'Islam, la nécessité de recourir aux plus savants d'entre eux, aux disciples de ces grandes et célèbres écoles où l'en enseignait les *rites orthodoxes.* Ils en vinrent insensiblement à les considérer comme les interprètes naturels de la loi religieuse, et comme leurs guides dans la vie spirituelle : ils les transformèrent ainsi peu à peu en de véritables prêtres qui, sous le nom d'Ulémas, furent appelés à exercer une grande influence sur le peuple Musulman.

Les croyants scrupuleux, qui craignaient d'omettre ou de ne pas bien comprendre certaines prescriptions relatives au mariage et aux funérailles, réclamèrent encore, pour ces cérémonies, l'intervention des Ulémas, et quoiqu'une pareille intervention ne fût nulle part indiquée dans le Coran, ceux qui voulurent s'en passer, ainsi qu'on l'avait fait dans le principe, finirent par être regardés comme des indifférents en matière religieuse, et même flétris dans l'opinion comme des impies. Or dans une loi, où le spirituel et le temporel sont non-seulement unis, mais confondus, l'influence acquise par les Ulémas dans les actes purement religieux du peuple

1 Lettres sur la Turquie, par M. Urbicini, p. 56. Guillaumin, Paris, 1851.

2 Ces membres, suivant l'interprétation des Ulémas sont les oreilles, les yeux, la langue, les pieds, les mains, le ventre et les parties sexuelles.

Musulman ne pouvait manquer de s'étendre bientôt aux diverses relations de la vie civile. Cet empiètement de la nouvelle corporation sacerdotale fut encore favorisé et accéléré par l'imprévoyante confiance que lui témoignèrent les Kalifes. Les Kalifes, dans le principe, étaient pontifes et juges en même temps que souverains: ils récitaient la prière publique du vendredi, présidaient aux cérémonies religieuse du Ramazan et rendaient eux-mêmes la justice. Quand leur empire s'étendit, ils se laissèrent bien vite absorber par les soins de l'administration militaire et civile, et ils n'hésitèrent pas à se décharger sur les Ulémas des fonctions sacerdotales et judiciaires. C'est ainsi que ce corps joignit à l'ascendant moral qu'il exerçait déjà sur l'esprit du peuple, une sorte de consécration légale et officielle.

Dans l'origine, le Kalife avait le droit d'appuyer toute entreprise guerrière ou toute réforme civile importante, sur une ordonnance sacrée ou *fetva*, qu'il promulguait en qualité de Pontife, et qui avait dans l'Islam, la valeur qu'une bulle du pape avait au moyen-âge dans la chrétienté. Plus tard, le Calife remit à son délégué spirituel, le Cheik-ul-Islam, chef des Muftis, le soin de rendre le *fetva*, qui déclarait les actes émanés du pouvoir politique comme conformes au Koran et obligatoires pour tous les fidèles. Tant que les Kalifes ou sultans furent des princes guerriers et despotes, le *Cheik ul Islam* ou grand Mufti ne fut qu'un instrument docile entre les mains du monarque. Mais quand les sultans de Constantinople cessèrent d'être des chefs militaires, quand ils s'endormirent dans la mollesse au fond de leur sérail, quand les ressorts de l'autorité se relâchèrent entre leurs mains débiles, alors un pouvoir réel, pouvoir d'autant plus grand qu'il était plus vague et plus mal défini s'éleva en face de celui du souverain. Le corps des *Ulémas* fit quelquefois au gouvernement de la Porte Ottomane une opposition systématique, et il y eut des muftis, qui, non-seulement refusaient le *fetva* au sultan, mais qui encore frappaient d'anathème les réformes proposées par lui comme contraires à la doctrine de Mahomet. De là des révoltes de palais et des soulèvements de janissaires qui avaient pour mobile primitif et souvent inconnu le fanatisme perfide des Ulémas.

L'*Uléma* ou corps des Ulémas, ne tarda pas à se partager en deux branches, la branche des Imans, chargés de présider aux cérémonies et pratiques religieuses ; et la branche judiciaire comprenant les kadhys ou juges et les *Muftis* ou interprètes de la loi. Cette se-

conde branche est devenue beaucoup plus considérée et plus puissante que la première. Le corps des *Kadhys* a tendu sans cesse à s'enrichir par le droit du quarantième qu'ils prélèvent sur tous les procès soumis à leur juridiction, droit auquel ils joignent des profits secrets beaucoup plus considérables. C'est à eux qu'appartient l'administration des Mosquées et de tous les biens qui en dépendent et qui proviennent des donations ou immobilisations connues sous le nom de *H'abous*, *Ouaff*, *H'abès* [1]. C'est dans leur sein qu'est choisi le chef de l'Uléma dont les attributions sont si importantes et si étendues. La suprématie des Ulémas n'est pas contestée : quand ils exercent une magistrature civile, ils ont sur les Imans une juridiction qu'on pourrait comparer à celle de nos Évêques sur le clergé de leur diocèse.

Le corps des Ulémas n'est cependant pas une aristocratie. Comme le Mandarinat chinois, il est accessible à tous, mais au prix d'un noviciat long et pénible. Tout étudiant peut être nourri, entretenu et enseigné aux frais d'une des Mosquées auxquelles est jointe une école. Après qu'il y a étudié dix ou douze années, et qu'il a subi les premières épreuves, il peut devenir Iman. Il faut encore quelques années d'études et un nouvel examen pour devenir *Mulazim* (préparé), ce qui est le premier degré de l'*Uléma*. Mais pour qu'il soit apte à devenir *Mufti* et à arriver aux dignités principales de ce haut sacerdoce de l'*Islam*, il faut qu'il consacre encore sept années à l'étude de la jurisprudence, de la dogmatique, de l'interprétation orale etc., et alors il reçoit le grade de *Mudéri*, (professeur), qui est conféré par le *Cheik-ul-Islam* en personne. Mais pour parvenir tout-à-fait aux premiers rangs, et jusqu'au sommet de la magistrature religieuse, il faut encore qu'il parcoure tous les degrés du professorat jusqu'à celui de *Suléïmanié*. Alors il est *Mollah* de première classe, et peut aspirer à tout, même à devenir lui-même *Cheik-ul-Islam*.

Voici à quelle initiation on soumet, en Orient, ceux qui sont appelés à juger et à gouverner les peuples [2] !

[1] Voir le grand ouvrage sur la jurisprudence musulmane, par M. Perron, l'un de nos premiers *Arabisants*, t. v, p. 24 et 25. (L'auteur a eu l'obligeance de me communiquer ce passage en feuilles, le 5e volume n'ayant pas encore paru). Ces biens, qui s'appellent Evcafl, ou Vakaufs, forment les deux tiers de la propriété foncière en Turquie.

[2] En Égypte et dans l'Orient antique, les *initiations* étaient également lentes et laborieuses. C'est parce qu'on méconnaît de plus en plus dans nos sociétés modernes ces lois indispensables de l'*initiation* pour la participation au gouver-

Il est à remarquer que par cela seul qu'on a atteint, en subissant les épreuves voulues, tel ou tel degré de la hiérarchie, on n'a conquis qu'une aptitude, et non un droit à l'exercice actuel de telle ou telle magistrature. Les Mulazims, les Mudéris, et les Mollahs du premier ordre sont au corps des Ulémas ce que les *aggrégés* sont en France, au corps de l'Université.

Voici un tableau que nous empruntons au savant ouvrage de M. *Urbicini* sur la Turquie [1] : il donne une idée assez exacte de la hiérarchie comparée des *Ulémas*. On voit par ce tableau que la se-

ULÉMAS.	INTERPRÈTES DE LA LOI.	JUGES DES CINQ ORDRES.	
1er degré. MULAZIM.		1er ORDRE, NAÏBS. 2e — KADYS.	
2e degré. MUDÉRI.	MUFTIS.	3e — MUFFETIRIS. 4e — MOLLAS *dévrité.*	
3e degré. MOLLAH.		Premier ordre, formant 6 classes.	6e Mollas Mahredji. 5e Mollas des 4 villes. 4e Mollas des villes saintes. 3e Mollas de Stambol. 2e Kazi-Askers d'Anatolie. 1e Kazi-Askers de Roumilie.

CHEIK-UL-ISLAM.

conde branche judiciaire, comprenant les magistrats en exercice se compose de Mollas du premier ordre, de Mollas de second

nement de l'État, que les nations de l'Europe semblent menacées d'une décadence prochaine.

1 Lettres sur la Turquie, p. 64.

ordre ou Mollas *devriïé*, des Muffetiris de Kadhys et de Naïbs. Les Muftis, dont se compose la première branche, ont un rang qui répond à celui des Mollas de second ordre. Occupons-nous d'abord des Muftis. — Ils forment un corps de plus de deux cents membres, nommés à vie par le Cheik-ul-Islam, tous égaux en rang et ayant pour attribution principale de délivrer des *fetvas* aux parties qui viennent les consulter. Ces *fetvas* sont aux affaires privées et civiles ce qu'est le grand *fetva* du Cheik-ul-Islam pour les affaires politiques, pour les décrets du Monarque. La forme du *fetva* est très simple. La question est très nettement posée, puis elle est résolue affirmativement ou négativement, sans aucune raison à l'appui. En voici un exemple :

« Si Zeïd, étranger en pays Musulman et ayant un procès avec » Amr, sujet tributaire, offre en faveur de sa cause le témoignage » de Bekir et de Béchir, étrangers l'un et l'autre, la déposition » testimoniale de ceux-ci peut-elle être recevable en justice ?

« Réponse : Elle ne peut [1]. »

Il faut remarquer que de telles décisions faites de bonne foi, et par un docteur, qui s'est initié à la loi par plusieurs années d'études passées dans les écoles, ne sauraient guère être erronnées.

Aussi sans être absolument obligatoires pour le Kadhy, elles ont une grande influence sur son jugement.

Il a pu arriver quelquefois que deux parties ayant exposé séparément leur point de droit au Mufti, aient chacune obtenu de lui une sentence favorable ; alors le kadhy, sans tenir compte des *fetvat*, jugeait le procès d'après ses propres lumières. Mais le Mufti était ensuite appelé à rendre raison de ses consultations contradictoires, et s'il était convaincu de mauvaise foi et de corruption, il était mis à mort : aujourd'hui, il n'est plus condamné, en pareil cas, qu'à la prison ou à l'exil.

Le Mufti ne connaît donc que du point de droit, et ne donne qu'un simple avis ; tandis que le kadhy juge le droit et le fait.

Maintenant, sous le rapport de l'administration de la justice, la Turquie est divisée :

1° En une haute cour de justice et d'appel, (Arzodassi) divisée en deux présidences (Soudour) ou chambres, celles de Roumilie, et d'Anatolie, jugeant en dernier ressort. Les deux Kazi-Askers sont les chefs de la magistrature, l'un en Europe, l'autre en Asie et

1 Olmaz : « Extrait de la grande collection du Mufti Behdjek Abdoullah Effendi.

nomment aux emplois judiciaires vacants, sous la sanction du Cheik-ul-Islam.

2° Les *Mevlevïets*, grands ressorts judiciaires, correspondant à nos cours d'appel ; ces ressorts se divisent en plusieurs eyalets ou arrondissements, dans lesquels siégent les *Kazas*, ou tribunaux de première instance.

Il y a 22 Mevléviets et 94 Kazas dans l'empire de Turquie, ce qui donne un total de 116 tribunaux.

Ces tribunaux se composent : 1° du juge (*Molla* ou *Kadhi*) ;

2° Du Mufti élu par la province parmi plusieurs candidats ;

3° Du Naïb (juge-suppléant ou substitut) ;

4° De l'Ayak-Naïb (lieutenant civil) ;

5° Du greffier (Bach-Kiatib.)

Ces trois derniers fonctionnaires sont à la Nomination du juge lui-même.

Toutes ces charges sont révocables et annuelles. Quand le Kadhy a siégé pendant une année, il cède sa place à son successeur, et sans perdre son grade, il n'a plus rien à recevoir que du Vakouf.

Les Mollas, Kadhys ou autres juges en activité, ne reçoivent d'autres honoraires que le (Reçum) ou le quarantième sur la valeur de tous les procès soumis à leur décision.

Beaucoup d'entre eux exploitent avec une cupidité ignoble et oppressive cette année de judicature, surtout quand leur siége est loin de Constantinople.

Ainsi, on cite, tout récemment encore l'exemple du Molla de Damas, qui, parti sans aucune ressource pour son *Mevléviet*, en est revenu l'année suivante avec 1,600 bourses (184,000 fr.

Les juges assesseurs des deux chambres de l'*Arzodassi* et du tribunal de l'*Istambol Cadissi*, ont aussi des honoraires fixes sur le budget de l'Empire.

Ce sont les seuls fonctionnaires de l'ordre judiciaire qui soient dans ce cas.

§ 2. Tribunaux criminels.

Le tribunal civil de chaque province se forme en tribunal correctionnel ou criminel, en s'adjoignant le gouverneur du *Liva* (arrondissement administratif) et des membres du *Medjlis*. Le Medjlis est composé en outre du gouverneur, président ; 1° du délégué des finances ; 2° de l'évêque chrétien de la localité ; 3° du Kadja-Bachi,

1 Lettres sur la Turquie, par Urbicini, p. 150.

délégué des municipalités chrétiennes; 4° des nobles (*Vudjouh*) élus par les habitants de la province.

L'impartialité à l'égard des *Raias* ou chrétiens semble donc garantie par la présence de l'évêque et du *Kodja-bachi*; et la masse des habitants est suffisamment représentée par les Vudjouh, qui sont l'élément électif du tribunal criminel. Si on veut voir dans les *Vudjouh* quelque chose de semblable à nos jurés actuels de France [1] qui sont aussi élus dans les chefs-lieu de canton par les délégués des communes, on reconnaîtra du moins qu'ils sont en minorité dans un tribunal où dominent des fonctionnaires et des juges.

La compétence de ces tribunaux s'étend à tous les crimes et à tous les délits. Ils prononcent toutes les peines en dernier ressort, excepté la peine capitale. Les condamnations à mort sont soumises à la révision du conseil suprême de justice, à Constantinople, et l'arrêt définitif doit être signé par le sultan [2].

Le conseil suprême de justice connaît aussi directement des crimes commis contre l'état, ainsi que des malversations, actes de violences et abus de pouvoir commis par les principaux agents de l'autorité dans l'exercice de leurs fonctions. C'est devant ce conseil que comparut en 1849, Hassan-Pacha, gouverneur de Koniah, sous la prévention d'avoir tué dans un moment de colère un domestique du Mal-Madiri. Hassam Pacha fut condamné pour ce fait, aux galères perpétuelles, dans la même ville qu'il avait administrée comme gouverneur pendant plusieurs années [3]

En outre des tribunaux ordinaires, dont nous avons décrit la composition, il y a, pour les procès soit civils, soit criminels où sont impliqués des étrangers, des tribunaux composés mi-partie de membres étrangers, et indigènes. « Les uns permanents, les autres siégeant alternativement suivant la nationalité à laquelle appartiennent les parties ou les accusés et élus parmi les notables de la nation par l'entremise des consulats [4]. » Les devoirs et les attributions de ces tribunaux, ainsi que la procédure qu'ils doivent suivre sont tracés avec un soin minutieux par le firman d'institution.

On peut dire que ce sont les premières règles législatives sur la procédure, notamment en matières criminelles, qui aient été pro-

1 Il n'en est pas moins curieux de retrouver quelque chose de l'élément du jury dans un gouvernement réputé despotique, tel que celui des Osmanlis.

2 Code pénal de 1840, art 1er.

3 Lettres sur la Turquie, déjà citées, p. 123.

4 Lettres sur la Turquie, déjà citées, p. 123.

mulguées dans le monde de l'Islam. Jusque là, les voies et moyens pour arriver à la découverte de la vérité étaient à peu près laissés à l'arbitraire et à la discrétion du Kadhy. Il employait à son gré soit à l'égard des accusés, soit à l'égard des témoins dont il soupçonnait la véracité, les instruments de la torture [1] ou la bastonnade, qui, appliquée préventivement, devient une espèce de torture judiciaire. Son plus grand mérite n'était pas la circonspection et la prudence, mais la célérité, et dans l'esprit de l'opinion et de la législation de l'Islam, on aurait donné le prix, non pas à la meilleure, mais à la plus prompte expédition des affaires.

Aussi quand l'historien Cantemir, qui aurait dû pourtant être plus dégagé que bien d'autres des préjugés de l'Islamisme [2], veut nous donner l'idée, d'un magistrat modèle, il prend pour type le visir Chuchurli-Ali-pacha, et nous trace ainsi son portrait : « Lorsqu'il » siégeait au Divan, il était impossible de le considérer sans admi- » ration ; car il était d'un esprit si vif et si délié qu'il pouvait faire » trois choses à la fois, comme s'il eût été divisé en trois parties. » Pour expédier plus promptement les affaires, il faisait lire à la fois, » deux requêtes ; il entendait chacune des deux causes, aussi bien » que si elles avaient été répétées trois ou quatre fois, et il prononçait, en conséquence, une sentence convenable. Il écoutait en » même temps celles qui se plaidaient devant le Kazi-asker, et lui » renvoyant l'Arzi-hâl, lui dictait la sentence qu'il devait donner. »

Quel est l'accusé, quel est le plaideur que n'effraierait pas cette manère de *bâcler* [3] les affaires, si admirée par l'historien oriental ? Qui ne préférerait, même avec plus de frais, les formes lentes et quelquefois trop compliquées de nos procédures ?

Le rapprochement des Européens et des Musulmans dans les tribunaux mixtes accoutume peu à peu ces derniers à suivre les formes régulières d'instruction qui sont prescrites par le nouveau sul-

1 On se souvient que dans l'affaire du père Joseph, qui aurait été assassiné à Damas par les juifs pour que son sang servît à arroser les pains azymes le jour de Pâques, le Kadhy du lieu instruisit l'affaire au moyen de la torture. Mais aussi les Anglais prétendirent que les témoignages accusateurs avaient été arrachés par la peur et par la souffrance, et ils se servirent de ce moyen pour faire réviser et casser la sentence de mort qui avait éte prononcée contre plusieurs juifs par le tribunal de la localité.

2 Cantemir abandonna le service de la Porte-Ottomane pour celui de la Russie ; il mourut en Ukranie, en 1723.

3 Expression célèbre de M. de Cormenin.

tan. Ces tribunaux donneront aux juges indigènes, l'exemple de la pratique des réformes dont le *Hatti Sheriff de Gulané* a pris l'initiative en 1839.

Ce Hatti-Shériff a essayé de rompre d'une manière éclatante avec le système judiciaire et pénal qui était fondé sur le Koran et sur toute la tradition religieuse de l'Islamisme. Il a eu pour but d'importer dans la législation Musulmane des principes empruntés à la civilisation chrétienne et européenne.

Cette espèce de charte d'Abdul Medjed a été le signal de réformes importantes qui se sont opérées en Turquie dans le droit criminel. Le sultan promulgua, en 1840, un code pénal qui abolit la vengeance du sang, le talion du *Kéça*, et la *Dia* ou composition pécuniaire. Si ces réformes se consolident, si ces nouveaux principes se naturalisent en Turquie, malgré l'opposition, tantôt sourde, tantôt avouée de l'*Uléma*, on peut regarder comme clos le premier âge judiciaire des Ottmans, et par par conséquent des Mahométans, puisque le sultan de Contantinople a succédé au double pouvoir temporel et spirituel des anciens kalifes. En partant de ce point de vue, nous pourrions donc terminer ici notre analyse de la législation Musulmane; car nous ne devons nous occuper dans cette partie de notre ouvrage que des premières phases du droit criminel des peuples. Mais comme le Hatti-Shériff n'est qu'un simple essai, qu'une espèce d'échafaudage placé devant un vieil édifice toujours subsistant, nous ne croirons pas sortir du sujet dans lequel nous devons nous circonscrire en ce moment, en montrant la véritable portée de cette mesure, qui a excité tant de scandales dans le monde dévôt de l'Islam, et qui a été si fort encouragée en occident par les puissances européennes.

ALBERT DU BOYS.

Revue catholique.

—

ÉTUDE
SUR LES ŒUVRES DE P. BELOUINO,
docteur médecin.

Des passions.—La femme.—Histoire générale des persécutions de l'Eglise

I.

Dans laguerre acharnée qu'il déclara au christianisme, le 18e

siècle s'appuyait sur les arts et sur les sciences, et le siècle qui le remplace voit sortir et des arts et des sciences des preuves incontestables de la vérité de cette même doctrine que son devancier avait proclamée vaincue et ruinée à jamais ! Quelle est la branche des connaissances humaines qui soit restée inerte devant le grand appel de la Providence à la vérité ! Ne semble-t-il pas que l'esprit humain, à mesure qu'il avance dans le domaine du savoir, ne progresse que pour rendre témoignage des aberrations antérieures, que pour fournir quelque raison de s'incliner avec plus de confiance encore devant les enseignements de la sagesse suprême ! Quel admirable spectacle ! Les promesses faites au christianisme par son divin auteur seront accomplies ; *jamais les portes de l'enfer ne prévaudront.*

Ces réflexions, que nous avons eu bien souvent l'occasion de renouveler, nous reverraient avec plus de force en commençant la lecture des *œuvres du D. Belouino.*

Longtemps la médecine, le scalpel à la main, a cherché l'âme dans le cadavre, et, ne la trouvant pas, s'écriait : « L'âme n'est pas ! » Comme si l'âme pouvait être un nerf, un tendon, quoique ce soit de matériel. La célèbre école matérialiste s'enorgueillissait à la déclaration de ce néant de l'âme ; comme si l'homme gagnait à se rapprocher de la brute, comme si le roi de la création grandissait en se rabaissant ! Il est vrai que les philosophes ont applaudi aux négations de l'art ; que de prétendus amis de la sagesse se sont réjouis d'entendre nier l'existence de l'âme, et se sont glorifiés de leur dégradation !

La médecine n'a pas toujours proclamé la conclusion dont l'athéisme et le matérialisme s'emparaient avec bonheur ; mais saus des exceptions aussi communes qu'honorables, ses docteurs se sont renfermés dans le doute.

Voilà que l'un d'eux, après beaucoup d'autres, s'écrie : « Ce » que les médecins pensent être le scepticisme du savoir et de la » supériorité n'est qu'une orgueilleuse ignorance ; ils n'ont étudié » la création que sous l'une de ses faces ; ils ont négligé l'esprit » pour la matière. » M. Belouino consacre sa vie, ou plutôt les moments de repos que sa profession lui laisse, à la cause de la vérité. Après beaucoup d'autres, et avec beaucoup d'autres, il cherche, dans cette belle production de la création, l'homme, la pensée du Créatour ; ce n'est pas à l'aide de la dissection qu'il poursuit, dans les secrets d'un cadavre, le souffle divin qui l'anime ; il

sait d'avance qu'il ne trouvera, dans ce corps inanimé, que les organes serviteurs de l'esprit : aussi ne s'étonne-t-il pas de ne point rencontrer dans la mort ce qui constitue la vie.

M. Belouino est spiritualiste ; pour lui, l'homme *est une intelligence qui se sert des organes*[1]. Bien plus, M. Belouino est catholique : il ne cache point sa foi, bien au contraire, il la proclame ; il n'a pas cherché à dissimuler sa pensée ; il la produit au grand jour avec l'assurance que donne une conviction raisonnée et profonde.

« Je voulais faire un livre où la science et le dogme marchassent de front, appuyés l'un sur l'autre ; un livre duquel, je ne dirai pas le sentiment religieux, mais le catholicisme fut le fondement tout entier ; je voulais sinon proclamer, du moins reproduire scientifiquement, autant que le comportent les questions que je traite, que les croyances de notre religion, que les récits de nos livres saints, sont complétement d'accord avec les besoins de notre nature, avec les lois qui président à la vie morale et physique de l'homme. Je voudrais faire l'histoire de nos passions sous ce double point de vue religieux et physiologique ; les étudier dans leurs rapports avec la vie présente dans leurs tendances avec la vie future. Pour faire ce travail, que je donne au public comme une œuvre de conscience avant tout, je me suis donc inspiré des croyances de la foi chrétienne ; s'il m'avait fallu m'isoler de cette lumière, pour parler le langage de la science livrée à elle-même, certes ! le courage m'eût manqué. Je ne sais pas bâtir dans le vide, et je ne veux point mettre mon nom sur une œuvre que ma conscience réprouve. En ne traitant mon sujet qu'en médecin et en philosophe, j'aurais agi, vis-à-vis du public, comme un témoin infidèle qui vient tromper la justice en ne disant la vérité qu'à demi.

» A mes yeux la science n'est qu'une chose vaine, qu'une aberration de l'orgueil humain, qu'un chétif édifice d'hypothèses, quand elle n'enfonce pas ses racines dans les vérités religieuses.

» Parler de l'homme moral en dehors de ces idées, ce serait oublier le premier chapitre de son histoire, qui doit dire *d'où il vient*, et le dernier qui doit dire *où il va*. Ce serait rayer d'un trait de plume son origine et son but éternel (A).

» J'ai puisé mes principes de morale dans l'enseignement de

1 *Homo est anima corpore utens*. Saint Augustin traduisant Platon.

(A) Notons que c'est exactement ce que font les cours de philosophie qui ne nous disent jamais l'histoire traditionnelle de l'homme.

(A. B.).

l'Eglise, dans les croyances *émanées* de l'éternelle vérité, et admises par le bon sens général. Autant que je l'ai pu, j'ai pris dans les auteurs sacrés, dans les pères, les idées que j'émets. L'ancien et le nouveau Testament m'ont très souvent fourni des textes à l'appui des vérités que j'avance ou que je soutiens.

» Les moralistes anciens, les modernes, ont été pour moi une source féconde. Les excellentes *conférences* de l'abbé Frère m'ont servi pour mes généralités.

» Pour la partie médicale et physiologique, j'ai suivi les données de la science actuelle, arrivée, quoi qu'on en dise, à un haut degré de perfection. »

Nous ne pouvons trop louer de semblable sentiments exprimés dans un langage aussi noble. Certainement des études entreprises dans un tel but honorent la science et servent la cause sacrée de la vérité.

Choisissant le christianisme pour fil conducteur dans le labyrinthe qu'il comptait parcourir, M. Belouino a dû l'étudier. Il lui est sans doute arrivé ce qui advient à tous les esprits justes; on n'entre point avec un cœur droit dans cette étude pour l'abandonner promptement. Les saintes lettres saisissent l'intelligence, elles lui inspirent une admiration particulière; elles la charment, et le champ qu'elles embrassent est tellement vaste, tellement gracieux, tellement fertile que l'âme ne le quitte plus ou ne le quitte qu'à regret. Notre auteur a été captivé comme tant d'autres par abondance de la moisson et après avoir publié le livre des *Passions* et le livre *de la femme*, il a donné au public dans l'*Histoire générale des persécutions de l'Eglise*, un ouvrage dont il n'avait peut-être pas admis la pensée lors de ses premières études.

Nous suivrons, en examinant ces trois travaux, l'ordre de leur publication.

II. Le livre des passions.

« Le *livre des Passions* est-il un livre de médecine ? incontestablement, répond M. Belouino, pour ceux qui comprennent l'homme. Quant à ceux qui le matérialisent et qui ne traitent que des plaies ou des inflammations, ils ne le penseront peut-être pas. Je vais dire encore, tant pis pour eux! Les maladies de l'âme sont plus nombreuses, plus difficiles souvent à traiter que celles du corps ; il est peu de ces dernières qu'il soit permis de considérer isolément et au point de vue pathologique tout seul. Celui qui, au lit d'un malade, ne s'occupe que de son corps, forfait étrangement à sa noble mission. Quant à moi, je le crois indigne des fonctions

qu'il exerce. Heureusement tous ne sont pas ainsi sous l'empire des idées matérielles; il est beaucoup d'hommes qui sont, par leur talent et par leur science, la gloire de la profession que j'ai l'honneur d'exercer. Consolateurs de ceux qui souffrent, ministres envoyés de Dieu vers les âmes qui gémissent, ils ont une main secourable pour les plaies du corps, et de douces paroles pour celles du cœur. Qu'ils daignent accepter cet hommage que je leur offre, s'ils trouvent dans ce livre les sentiments généreux que l'humanité, que la souffrance, sont si heureuses de rencontrer en eux, s'ils y voient le fruit de la semence qu'ils ont jetée en moi par leurs leçons, par leurs exemples, leur approbation sera pour moi une flatteuse récompense.

» A côté des médecins institués par la science, il en est d'autres institués par Dieu et par l'Eglise et revêtus d'un caractère sacré. Ils ont, ainsi que ces premiers, besoin de connaître l'homme tout entier. Il importe qu'ils comprennent les influences réciproques qu'exercent l'une sur l'autre les deux parties de nous-même.

« Il est regrettable que les médecins se bornent la plupart du temps, à des études physiques et matérielles, et que les prêtres ne connaissent pas davantage le corps et ses fonctions, ainsi que l'action qu'il a sur l'âme. On divise ainsi une science faite pour être une et indivisible, comme son objet. Il est fâcheux que les médecins, une fois quittes de leurs humanités, abandonnent les études psychologiques. Il est fâcheux qu'on ne fasse pas dans tous nos séminaires des cours de physiologie, d'anatomie, dans leurs applications morales et théologiques.

» En général, les prêtres se défient trop des écrits des laïques; ils ont pourtant besoin du concours de la science, et si, pendant qu'ils se livrent aux sublimités de leur ministère, qu'ils courent à tous ceux qui souffrent et qui pleurent, il est des hommes qui se dévouent à l'étude, ils doivent accepter leur aide avec reconnaissance, avec empressement.

» Avant de publier ce travail, pour lequel j'ai reçu des encouragements bien flatteurs, s'ils ne sont trop bienveillants, je me suis entouré de conseils éclairés, afin que ma plume ne laissât rien échapper d'hétérodoxe. »

Certes, les collègues de M. Beluino n'ont qu'à le remercier de la noble voie qu'il leur trace, et jamais le devoir ne leur a été indiqué d'une manière plus précise. Oui, celui qui, au lit d'un malade, ne s'occupe que de son corps, forfait étrangement à sa noble mis-

sion. Si le regret que M. Belouino exprime quant au mépris de la psychologie dans lequel la plupart des médecins vivent, est fondé, le reproche qu'il adresse aux séminaires de bannir de leur enceinte les études de physiologie et d'anatomie est-il sérieux? Il est désirable, sans doute, que le prêtre soit initié, autant que possible, à toutes les connaissances humaines; mais, nous l'avouons, les sciences qu'il doit nécessairement posséder, sont tellement étendues, que nous ne comprenons pas bien comment il pourrait matériellement associer leur étude aux études longues et minutieuses que la connaissance parfaite et pratique du corps humain exige. Il ne nous semble pas qu'il y ait au séminaire de place pour l'amphithéâtre. Les écrits des laïques ont, à cet égard, une importance très formelle, et le clergé ne repousse pas, il s'en faut, les travaux du genre de ceux de l'auteur des *Passions*; s'il les répudiait, il aurait grand tort. Que fait M. Belouino? il étudie l'homme, c'est-à-dire cette *intelligence qui se sert des organes*; le prêtre, dont le centre d'action est justement l'homme, ne peut trop le connaître.

Comment procède M. Belouino? d'une manière fort simple et surtout fort rationnelle. Ayant l'homme à étudier, il se place devant lui; lui demande qui il est, d'où il vient, son histoire.

« L'homme, esprit et matière, est formé de deux êtres dont la nature est si dissemblable, que le lien qui les unit sera toujours un profond mystère. Chacun deux est doué de facultés, de puissances, en rapport avec sa nature; de là une double vie, celle de la matière et celle de l'intelligence. Grâce à cette existence double, l'homme correspond directement au monde absolu et incréé qui est Dieu, et au monde créé qui est l'univers: point de contact où viennent se joindre les deux modes de l'être, l'esprit et la matière; chaînon qui unit la terre et le ciel, en lui s'opère l'union de l'esprit et du corps.

» Dans cette incompréhensible incarnation, l'esprit régit la matière en s'abaissant jusqu'à elle; et la matière devient sensible, s'élève par l'esprit jusqu'à son auteur, et le glorifie par ses actes. Ainsi, tenant le milieu, et comme suspendu entre l'univers et Dieu, l'homme ne comprend ni l'un ni l'autre. Il ne sait pas l'essence des êtres, non plus que leur principe et leur fin. Il monte jusqu'à Dieu; il descend jusqu'à la matière, et son intelligence est également repoussée par l'infini et par le néant. Son esprit est un flam-

beau qui éclaire le milieu des choses, tandis que les deux extrêmes restent dans l'obscurité.

» L'homme sent qu'il existe ; il a conscience de ses rapports avec les êtres extérieurs à lui ; il comprend la bonté et la malice de ses actes; il sait la différence du bien et du mal. Son âme sent qu'elle est faite pour être la maîtresse et la souveraine du corps ; qu'elle devrait le dominer, quelles que fussent ses révoltes, et le faire agir comme son instrument. L'homme, en effet, est une intelligence qui se sert des organes. (*Homo est anima corpore utens.* — Saint Augustin traduisant Platon.) Cette belle définition nous indique à la fois les deux matières qui sont en lui, et leur hiérarchie. En nous montrant le corps comme partie secondaire et sujette, elle nous fait sentir quelle importance nous devons attacher à l'étude de l'âme. C'est dans cette étude seulement que nous trouverons la vraie science de l'homme ; c'est là qu'est la source de toute philosophie et de toute morale. »

Voilà l'homme ; déjà nous voyons de quelle manière il sera étudié. Disons-le d'avance, M. Belouino reste fidèle à son programme et ne s'écarte pas de la ligne qu'il s'est tracée.

D'où vient l'homme ? Le savant docteur ne se perd pas dans les ténèbres des hypothèses ; il admet la création telle que la Genèse la raconte, et fait en passant bonne et complète justice des systèmes qui nous font descendre qui d'une carpe, qui de je ne sais quelle éternité.

La créature primitive était-elle bien ce qu'elle nous paraît aujourd'hui ? est-elle dans le même état ! point culminant de l'histoire de l'humanité ? Faut-il croire que cet être vivant et mourant dans la douleur, se débattant contre l'ignorance dont il est accablé, soit identiquement la création primitive? M. Belouino répond :

» Évidemment l'homme actuel est une déviation d'un type originel plus parfait ; à défaut de la foi, la raison seule le proclame. Qui que vous soyez, descendez en vous-même, vous y trouverez, d'un côté, comme un vague instinct de bonheur et de puissance, en rapport avec notre état primitif et normal ; de l'autre. un sentiment profond de vos misères et de vos faiblesses, en rapport avec votre dégradation actuelle. Vous dominez toute la création par la pensée ; vous sentez votre âme plus puissante que la matière ; vous avez, dans l'essence de votre être, une soif immense de bonheur, de gloire, de puissance, et cependant les objets créés agissent sur vous, vous dominent, vous enchaînent par les sens. La matière est

l'objet de votre concupiscence, la chair et les formes vous attirent et vous charment. Vous éprouvez un besoin impérieux de connaître, et vous sentez entre vous et toute chose, une barrière que ferme votre impuissance.

« Cette nature orgueilleuse et rampante, à la fois avide de bonheur et abreuvée de misères, pleine du sentiment instinctif de sa puissance et environnée de liens et de faiblesse, qu'annonce-t-elle donc, sinon un être déplacé, assujetti et humilié? Car, si elle n'avait connu le bonheur, sentirait-elle sa misère? Si elle n'avait connu la lumière, percevrait-elle les ténèbres dont elle est entourée? En un mot, aurait-elle conscience, comme de deux natures en elle, une qui tend au ciel, et l'autre qui de son poids gravite vers la terre? Aurait-elle la science du bien et du mal, l'amour du souverain bien, avec la concupiscence des choses d'ici bas?

« Ici est un mystère qu'il faut admettre sans le comprendre, une reconnaissance que fait tacitement la raison de sa force et de sa faiblesse, c'est-à-dire des contradictions étonnantes qui existent dans l'âme. Par sa force, la raison s'oblige à croire sans comprendre, et sa faiblesse ressort de cette impuissance même de comprendre. A chaque pas, il en est ainsi : pour vivre intellectuellement une seconde, il faut que la partie de l'âme qui voit clair, s'appuie sur celle qui croit sans voir. Il faut que ce que Dieu a laissé de lumière à l'homme, l'avertisse qu'il lui en cache davantage; qu'il a obscurci son intelligence, pour mettre à sa place la foi, qui est quelque chose d'infirme et d'incomplet dans l'être. Evidemment, c'est chose étrange que la dégradation que subit l'humanité; mais, si on ne l'admet pas, que penser de la justice de Dieu qui met en nous l'image de la gloire et du bonheur, et qui nous accable de misères et d'abjection? Comment expliquer notre existence avec ses mystères de grandeur et de faiblesse, de science et d'ignorance, avec ses oppositions et ses contrariétés sans nombre? Comment expliquer le bien et le mal? Pourquoi la vie commence-t-elle au milieu des gémissements et des déchirements d'entrailles; pourquoi la traversons-nous au milieu du malheur et des larmes, pour devenir la proie de la mort, malgré nos antipathies pour elle et la soif immense de bonheur que Dieu a mise en nous? »

Ce mystère, quelque profond qu'il soit, est-il impénétrable? non certes; mais toutefois, si nous n'interrogeons que la raison; elle constate le fait, mais elle reste muette devant la cause. Cette cause

de l'abaissement de l'homme, que la philosophie livrée à elle-même ne donnera jamais, la foi l'indique, et M. Belouino l'a cherchée et l'a trouvée dans le livre qui ne trompe pas. Il l'expose avec une richesse de style vraiment admirable et il en déduit les conséquences avec une telle chaleur, une telle logique, que nous ne résistons pas au plaisir de citer cette belle page :

« Que fut en effet l'orgueil de l'homme dans le cas où il s'agit, sinon la révolte de l'être faible par lui-même, qui prend pour des attributs de sa nature tous les dons que la bonté de Dieu lui octroie qui se déclare indépendant et veut vivre de sa vie propre en s'isolant de celui qui l'a fait ? Ingratitude effroyable, mais aveuglement plus effroyable encore ! Comment ! C'est l'être qui n'était pas hier, qui outrage la main qui l'a créé et qui le soutient. Il vit à l'ombre de la puissance divine et il s'en éloigne ! L'insensé, il croit qu'il va devenir Dieu lui-même. Mais, bien loin de là, en s'éloignant de la source de vie, il tombe dans les bras de la mort ; en abandonnant le principe de la force, il se livre à sa faiblesse. Dieu va le laisser tomber de sa main, briser le lien qui l'attachait et l'associait en quelque sorte à ses perfections, et le pauvre déchu sera réduit aux imperfections qui sont dans le fond de son être, créé du néant. Il n'a point en lui le principe de la vie, puisqu'il l'a reçue ; or, Dieu cessant de le soutenir, sa nature portera les fruits de mort dont le germe est en elle, et l'homme venu de la terre s'en retournera dans la terre, comme les eaux du ciel reviennent au sein des mers d'où elles sont sorties. La mort est partout, excepté dans l'esprit humain qui ne croit pas à l'anéantissement ; il répugne à la dissolution du corps, mais il ne peut pas lui donner l'immortalité. Dieu seul le pouvait, il avait créé l'esprit immortel par essence, il avait voulu que le corps, sujet comme toute matière à la dissolution, vécût cependant toujours. Tels étaient les desseins de sa providence.

» Mais il avait remis l'homme entre les mains de son propre conseil ; et celui-ci, dans son orgueil, s'était éloigné de lui : il l'avait abandonné à lui même. Les deux parties de son être, n'étant plus soutenues par la puissance divine dans l'ordre établi, suivent, chacune de leur côté, les tendances de leur nature ; de là ces contrariétés si grandes entre l'âme et le corps, cette guerre incessante et réciproque entre la chair et l'esprit. L'homme matériel obéit aux lois de la matière ; il se transforme et se détériore comme elle ; puis il finit par devenir le siége de lésions qui empêchent ses fonctions de s'accomplir, et le rendent la proie de la mort. Aussi du berceau

jusqu'à la tombe, la vie est un chemin de misères et de souffrances. Le corps est plein de mille infirmités; il n'est pas un de ses besoins qui n'évoque une douleur, qui ne se satisfasse par la fatigue et le travail. Malgré les efforts continuels pour entretenir la santé en lui, qu'est-ce que la vie humaine? une goutte d'eau dans la mer, un grain de sable sur ses rivages, un point insaisissable dans l'immobile éternité, et quelque court que soit cet instant, combien ne renferme-t-il pas de misères, de larmes et de labeurs?

» En vain, ô homme, t'es-tu prêté à toutes les exigences de la chair, en vain pour elle as-tu fertilisé la terre, as-tu tiré de son sein les aliments qui te nourrissent et vaincu, par tes efforts et tes sueur, la stérilité dont Dieu l'a frappée! En vain as-tu idolâtré ce limon que tu nommas ton corps, « souviens-toi qu'il est poussière » et qu'il doit retourner en poussière. » Ainsi va le flot des générations; celle qui s'éteint devient la cendre que la suivante disperse du pied : la vie est une proie que la mort doit étouffer tôt ou tard. Continuellement l'homme est en garde contre ses coups; chacun de ses pas peut le conduire aux embûches qu'elle lui tend, car elle les menace de tous les côtés à la fois. Tout conspire à sa perte, l'insecte qui rampe aussi bien que les bêtes féroces et les éléments déchaînés; son semblable lui-même arme contre lui son bras d'un glaive homicide : l'art de tuer les hommes est devenu une science et une source de gloire.

» Si Dieu a puni l'homme aussi sévèrement dans son corps, il l'a puni plus sévèrement encore dans l'esprit; il a cessé d'illuminer l'intelligence humaine des clartés de la science, et il l'a abandonnée à ses propres pensées. Or, l'esprit de la créature n'a eu en lui que ténèbres et ignorance, car la science est en Dieu, qui ne se communique plus; l'esprit n'est plus suffisamment éclairé pour diriger le cœur dans son amour, et l'amour, qui s'égare dans son objet, revient à son tour obscurcir l'intelligence : voilà dans quel cercle s'agite désormais l'âme humaine. Avant la chute, l'esprit, éclairé par Dieu, percevait distinctement le bien et le vrai; maintenant, livré à ses seules forces, qui sont bornées, il est trompé par les apparences des êtres, par ses appétits, par ses besoins; il ne voit et ne juge les choses que d'une manière incomplète; il prononce sur ce qu'il voit, et non sur ce que sont les objets en eux-mêmes; car il ne les connaît plus dans l'intimité de leur nature. Incapable de remonter aux causes premières par la force de son intelligence, il est obligé de faire, à propos de toute chose, un acte de foi; il n'est pas

un événement, pas un être qui ne présente à son esprit quelque mystère profond et impénétrable; de sorte que le résultat de son orgueilleuse révolte est justement le contraire de ce qu'il espérait. Pour lui, l'obscurité a remplacé la lumière; l'ignorance a étendu son voile sur ce qu'auparavant il voyait d'une façon claire et distincte L'incertitude entrave à chaque pas ses progrès et ses études, et après des siècles de pénibles labeurs, d'incessantes recherches, il est forcé d'avouer que, de toutes parts, les ténèbres l'environnent, et qu'il n'a fait que changer ses erreurs contre d'autres.

» Continuellement entraîné par ses appétits charnels, par les passions nées de la tyrannie de son corps, il subit à chaque instant la peine de sa faute dans ce flétrissant abaissement de son intelligence. Ce qui était une souveraineté est devenu un esclavage; et ce qu'il y a d'humiliant dans cet assujettissement, c'est que l'âme obéit à son esclave d'autrefois. Elle, si noble et si belle, partage les destinées de la chair et du sang; les pensées corrompues, les désirs brutaux qu'ils enfantent, viennent retentir en elle, et souvent la dominer; la faim, les maladies la torturent: la mort la fait trembler, car elle aime sa prison. »

Après avoir posé ces préliminaires et tracé ainsi son cadre, donné la définition de l'homme, et expliqué la grande énigme, M. Belouino étudie l'homme dans ses passions: notre auteur aime les terrains déblayés et unis à l'avance. Avant donc d'entrer dans son sujet, il définit les passions, passe en revue les diverses situations de l'humanité, sans doute les diverses conditions de la constitution humaine, sans doute les phases de son existence. Les positions sociales ont une connexion très intime avec les passions, et cependant, il nous semble qu'ici les observations, fort judicieuses d'ailleurs, de l'écrivain tiennent une place trop considérable. Il est vrai que nous ne sommes pas médecin, et peut-être restons-nous trop fixé à notre point de vue personnel.

Admettrons-nous sans observation préalable cet axiome: « L'a» mour est donc la source unique de nos passions? »

Est-il possible d'admettre qu'il en soit ainsi? Est-il logique de décider que si l'amour, « *quand il aspire à la possession d'un bien, se nomme désir*, ce même amour *se nomme haine, quand il fuit un mal?* » Malgré la discussion à laquelle se livre M. Belouino, nous n'arrivons pas facilement à sa conclusion, et s'il est incontestable « que les passions sont les mouvements de l'ame, poursuivant son bonheur dans ce qu'elle croit le bien, et dans la fuite de ce qu'elle croit le

mal, » il nous paraît fort peu certain que l'amour soit la source *unique* de ces mouvements.

Les discussions interminables auxquelles on s'est livré de tout temps sur la *source* des passions, nous semblent aussi peu importantes que leur classification générique. Quelque soignée que soit cette partie du livre, ce n'est pas celle qui nous a paru la plus remarquable. L'auteur a sans contredit beaucoup étudié, beaucoup lu ; il se sert de matériaux qu'il a réunis avec une habileté fort rare. mais, quoi qu'il en soit, ces digressions fatiguent un peu l'esprit.

M. Belouino considère *la faculté d'aimer dans ses applications spéciales, dans sa versatilité, dans ses tendances, dans ses répulsions.* Ces quatre grandes classifications se subdivisent ; il propose une sorte de table générale des passions. Nous avouons que nous ne sentons assez ni la vérité, ni la nécessité de cette classification pour l'approuver; elle nous semble indifférente au fond. Ces prolégomènes sentent trop la science didactique, on voudrait sauter ces pages. Mais aussitôt qu'il entre dans l'étude des passions, dès qu'il les décrit, soit qu'il les exalte, soit qu'il les stigmatise, l'auteur charme son lecteur par la justesse de la pensée, la richesse de l'expression ; il remue le cœur par les sentiments les plus nobles, les plus tendres, les plus délicats. S'il est devant une passion élevée, pure, il pénètre jusqu'aux replis les plus cachés de notre nature, il la scrute sans relâche pour lui montrer à quel haut degré de grandeur elle peut s'élever en suivant le chemin du devoir, comme aussi à quelle bassesse, à quelles profondeurs de misère elle parvient, en se livrant aux instincts pervers et abjects.

La manière de procéder de M. Belouino est très logique ; il définit la passion, expose les caractères qui lui sont propres, ses effets, autant que le sujet le comporte ; il donne son histoire et enfin ses conséquences sur l'organisation. Jamais le savant docteur ne s'éloigne de l'idée fondamentale du livre, l'étude de l'homme ; partout il constate la corrélation des deux principes qui le constituent, et si parfois, mu par l'amour de la science de guérir, il entre dans des détails un peu trop physiologiques pour tout un ordre de lecteurs, jamais il ne sacrifie la philosophie à l'art médical. Evidemment il y a deux hommes chez M. Belouino, le moraliste chrétien et le médecin. Mais ces deux hommes restent parfaitement un, et le praticien cède toujours le pas au penseur.

Ce qui nous frappe surtout dans ce livre, c'est la persévérance de la pensée de son auteur à constater sans cesse la double nature de

l'homme, sa dégradation par la chute du premier père, puis la sublimité du dogme chrétien, son admirable appropriation aux besoins de l'homme, à la conservation de son existence, au développement de son être moral, à l'accroissement de sa dignité.

Avant M. Belouino, bon nombre de médecins avaient stigmatisé l'odieux matérialisme préconisé par l'école athée; le scepticisme n'était plus à l'ordre du jour, et la réaction des spiritualistes entraînait dans la jeune école la presque totalité des esprits élevés; plus d'un honorable professeur avait proclamé du haut de l'amphithéâtre le dogme chrétien. M. Belouino n'est pas le premier médecin chrétien; mais il est l'un de ces praticiens qui se sont voués à étudier l'humanité au point de vue que nous venons de signaler. M. Belouino a scruté les Ecritures avec un soin extrême, il en est nourri et il les cite fort à propos. Leur divine sagesse apparaît toujours sans doute, mais elle se manifeste complétement dans les applications diverses que nous avons retrouvées presque à chaque page de ce livre, et ce n'est pas l'un de ses moindres mérites.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici les éloquentes et délicieuses pages que M. Belouino a consacrées à l'amour maternel, les aperçus fins et mordants par lesquels il combat la vanité, la savante dissertation sur le *mal*: l'espace nous manque. Le style se plie avec une facilité admirable aux exigences des sujets; il n'est pas toujours exempt de quelques incorrections, mais il est d'une souplesse ravissante, d'une lucidité remarquable; il est vrai, surtout en ce sens, qu'il rend parfaitement les sentiments de l'écrivain.

M. Belouino ne s'est pas arrêté à la simple étude des passions restreintes dans l'homme en tant qu'individu; il a esquissé à larges traits un tableau des conséquences des passions sur les peuples. On regrette que cette partie du travail soit restée à l'état d'ébauche; le cadre était bien choisi, mais il est demeuré presque vide; un jour peut-être sera-t il rempli; nous le désirons, car l'histoire est familière au respectable praticien, et il sait s'en servir avec puissance et discernement. Il a voulu suivre les *passions* jusqu'à la cour d'assises, et la partie du livre consacrée aux questions de médecine légale n'est pas l'une des moins importantes. Que de questions délicates laissées nécessairement par la loi à l'appréciation du juge! Que de faits curieux la statistique criminelle n'offre-t-elle pas aux méditations du moraliste! Nous voudrions suivre M. Belouino dans ce champ si vaste, et l'espace nous manque. Quoique, peut-être nous eussions quelques reflexions à faire, quelques doutes à émet-

tre, nous aurions grand nombre d'aperçus nouveaux et significatifs à signaler. Nous engageons, du reste, les criminalistes à étudier cette partie du livre avec attention. Les questions les plus hautes y sont à l'ordre du jour; et n'est-ce pas une bonne fortune pour le législateur que de rencontrer, pour le guider dans ses méditations, l'œuvre d'un honnête homme qui apprécie ces questions en moraliste chrétien et en médecin?

Nous le répétons encore, on peut fort bien ne pas admettre les opinions de M. Belouino soit sur la culpabilité, soit sur l'application des peines, et sur le choix et la gradation de ces peines; mais, tout en combattant la manière de voir de l'écrivain, on lui tiendra compte de sa bonne foi, de la droiture de ses vues, de la loyauté de ses observations. Il est évident que le livre des *Passions* s'adresse à une foule de personnes; mais il ne convient pas à tous les âges ni à toutes les positions : les détails de physiologie en interdisent la lecture aux très jeunes gens et aux jeunes personnes.

ALPHONSE DE MILLY.

Polémique catholique.

UN MOT A M. VACHEROT,

SUR SA RÉPONSE A M. L'ABBÉ GRATRY.

M. Vacherot, directeur des études de l'école normale, vient de faire paraître le 3e volume de son *histoire critique de l'école d'Alexandrie*; dans ce volume encore plus que dans les précédents, il assigne une origine toute humaine au christianisme, qu'il prétend s'être formé successivement dans la plupart de ses dogmes. M. l'abbé Gratry, aumônier de l'école normale, prenant en main la défense de l'Église, a adressé à M. Vacherot une *lettre* bien remarquable, dans laquelle examinant tous les textes, il prouve qu'ils ont été ou faussés ou oubliés par M. Vacherot. Celui-ci a répliqué par une lettre insérée dans l'*Univers* du 17 juillet, dans laquelle, se servant de la méthode protestante, il se borne à dire que, lui philosophe, il trouve aux textes de l'Évangile, un sens différent de celui de l'Église, c'est-à-dire le sens qui lui plaît. C'est contre cette lettre que M. le docteur Récamier a écrit la lettre suivante, publiée dans l'*Univers* du

1er août et que nous reproduisons avec quelques développements donnés par l'auteur. A. B.

« Monsieur le rédacteur,

» Je viens de lire la lettre par laquelle M. Vacherot répond à M. Gratry. Sans entrer pour le moment dans la discussion des opinions grammaticales du libre penseur, je lui demande la permission de lui faire quelques observations en qualité de libre catholique :

» 1° M. Vacherot discute les textes de l'Evangile et des Epîtres canoniques comme unique fondement des dogmes et de la morale chrétienne ;

» 2° Il voit un progrès dans le dogme à partir de saint-Pierre, passant par saint Paul, pour arriver jusqu'à saint Jean, et même jusqu'au concile œcuménique de Nicée.

» Sur le premier point, je prierai M. Vacherot de vouloir bien considérer que le christianisme était enseigné et cru dans tous ses dogmes avant la publication du *premier Evangile écrit*, et par conséquent longtemps avant la publication des trois autres, celui de saint Jean n'a paru que plus d'un demi siècle après la mort du Sauveur.

» L'enseignement dogmatique et les pratiques de la religion chrétienne reposaient donc, comme le *Credo*, qui n'est pas dans l'Evangile, sur la tradition de l'Eglise catholique, formée de celle de toutes les églises particulières. En effet, l'Evangile ordonne les enseignements, mais il ne les donne pas. Ces enseignements imposent des pratiques : M. Vacherot voudrait-il admettre que ces enseignements et ces pratiques n'ont commencé qu'avec les *Evangiles écrits, qui n'en parlent pas ?*

» Cela n'est pas probable de la part d'un homme aussi versé dans les textes de l'Ecriture. M. Vacherot voudrait-il que l'Evangile gouvernât lui-même le christianisme ? alors il tomberait dans l'inconvénient qui arriverait si, au lieu d'une cour de justice, on mettait au palais le Code des lois pour rendre la justice civile et punir les crimes. Quel serait l'arbitre qui mettrait d'accord les plaideurs, et où serait l'autorité pour punir les coupables en justice criminelle ? M. Vacherot voudrait-il que chacun eût le droit d'interpréter l'Évangile à son gré et de donner à sa conscience toute l'élasticité de celle d'un libre penseur ou d'un réformé ? La question change de face et m'oblige de faire à M. Vacherot une autre demande. Avez-vous en vous, lui dirais-je, *la raison de votre existence* plus que moi ? J'attendrais une réponse négative de la modestie de

M. Vacherot, et alors, lui dirais-je, vous n'avez donc pas *en vous*, la vérité, comment voulez-vous l'enseigner aux autres?

Vous avez la lumière de la vue pour vous conduire, mais à la condition qu'un flambeau éclairera vos yeux. Vous avez la lumière de l'intelligence pour étudier les objets philosophiques, mais à la condition qu'un flambeau éclairera votre esprit pour qu'il ne s'égare et ne trébuche pas dans le labyrinthe des sophismes dont on a hérissé la philosophie, de manière à changer son étude en un jeu de Colin-Maillard. Je vous entends me demander où est ce flambeau, et vous avez prévu ma réponse: *Ce flambeau est la révélation mosaïque et chrétienne.* Au reste, voici une anecdote qui prouve qu'il y a des ennemis du christianisme qui en deviennent les apologistes involontaires.

» Un père de famille avait, pendant les vacances, conduit son fils dîner chez un de ses amis. Au sortir de table, un libre penseur s'évertua à tourner la religion chrétienne en ridicule. Les prophéties étaient controuvées; les miracles, des contes de fées; les dogmes, absurdes; la morale, atroce et impraticable; les prêtres, des hommes fourbes et vicieux; à l'entendre, tout le sacerdoce catholique n'était qu'une étable d'Augias qu'il s'agissait de balayer. Le père du jeune Charles ne connaissait pas assez le degré d'instruction historique de son fils pour savoir si sa foi catholique était au-dessus des impressions d'une semblable conversation; n'étant plus chez lui, il ne pouvait imposer silence à ce libre parleur, qui oubliait le respect dû à plusieurs des oreilles qui l'entendaient. Il guettait donc le moment où cette faconde voltairienne reprendrait haleine, et il le saisit pour demander à son fils s'il était accoutumé à entendre parler de la religion de la sorte dans son collége? — Non, mon père, répondit Charles. J'ai lu plusieurs défenseurs de la religion; mais je n'en ai entendu aucun comparable à monsieur. Et aussitôt le discoureur de s'écrier : — Moi un apologiste! Cela est fort. — Non seulement cela est fort, mais cela est exact. Ecoutez à votre tour, et soyez assez bon pour me dire *d'où part la religion chrétienne*, pour être arrivée jusqu'à nous. Le philosophe hésite et sourit de mépris, selon l'usage, et balbutie. — Mais, monsieur, reprit Charles, la religion chrétienne est-elle *un fait*, oui ou non? choisissez, niez ou dites-moi d'où part ce grand fait qui a changé la face du monde au siècle le plus historique de l'antiquité. Il part, Monsieur, du pied du calvaire comme un char qui a roulé jusqu'à nous sans interruption, à travers les siècles. Eh bien! examinez ce

que vous venez de faire. Vous niez des prophéties dont la critique la plus sévère ne peut contester l'antiquité; ces prophéties étaient les roues du char de la religion; vous les ôtez, et cependant le char n'est pas resté en route. Ce char avait des chevaux qui le traînaient, c'étaient les miracles; vous les ôtez, et cependant le char ne s'arrête pas. Il est chargé de dogmes, que vous représentez comme absurdes; il portait une morale douce et sociale que saint Paul, que vous connaissez si bien, résume en trois mots : *Pie, sobrie et juste vivamus.* Cette religion prescrit des pratiques qui sont comme l'écorce, qui conserve la chair du fruit; vous appelez cela des puérilités, des hypocrisies, que sais-je! vous écrasez donc ce char d'un fardeau énorme; et cependant ce char, sans roues, sans chevaux, et surchargé, ne s'est pas arrêté. Ce char, majestueux de la sainteté de ses fondateurs, du courage de ses martyrs et de la doctrine de son sacerdoce, vous le représentez comme conduit par des infâmes.

» Pour vous, le cocher n'est qu'un ivrogne et un débauché; et cependant le char n'a pas versé et a transporté jusqu'à nous la doctrine religieuse la plus pure, et par conséquent la plus sociale.

» Vous voyez donc, Monsieur, que s'il fallait prendre au sérieux ce que vous avez dit, vous nous condamneriez à croire des choses plus absurdes et plus incroyables que celles qui font l'objet de notre foi, c'est-à-dire des effets sans cause. Je n'ai donc pu considérer tout ce que vous avez dit que comme un moyen détourné d'établir la vérité de la religion par le ridicule des prétentions négatives du philosophisme moderne, dont votre discours n'est qu'un véritable persiflage. J'ai donc eu raison de vous considérer comme un apologiste de la religion chrétienne.

» La société partit d'un éclat de rire, et la conversation changea d'objet.

» Voilà, Monsieur, pour la *certitude de la révélation* et, de plus, pour *l'autorité qui doit interpréter et garantir l'authenticité* comme le véritable sens des Ecritures et de la tradition; car vous voyez bien que si les codes civils et criminels ont besoin, pour leur authenticité, leur interprétation et leur application, de la science et de l'autorité des magistrats, il en est exactement de même des traditions des livres bibliques, qui, pour leur authenticité et leur interprétation, comme pour l'application de leur morale, ont besoin de toute la science et de toute l'autorité du sacerdoce catholique, dont la hiérarchie remonte depuis le curé, l'archiprêtre, jusqu'à

l'évêque et au Souverain Pontife, seul ou à la tête d'un concile ; en prenant garde que le concile œcuménique n'a d'autorité que lorsqu'il est convoqué, présidé par le pape ou ses envoyés, et que le pape a approuvé jusqu'au dernier canon.

» Car on tient pour nuls les derniers canons du sixième concile de Constantinople, comme les dernières sessions du concile de Constance, qui n'étaient plus présidées par les légats du Pape. Vous voyez qu'en cette matière, la hiérarchie et l'autorité remontent du dernier prêtre approuvé jusqu'au souverain pontife, comme en jurisprudence l'application et l'interprétatation des lois, partent des juges de paix, remontent par les tribunaux de première instance et les cours d'appel, jusqu'à la cour de cassation. Sans cette hiérarchie de la jurisprudence, l'interprétation et l'application des lois seraient livrées au caprice de chaque individu. De gré ou de force, vous êtes obligé, en pratique de jurisprudence, de soumettre vos lumières particulières et vos actions à l'autorité infaillible des cours souveraines, sous peine d'inconvénients que vous ne bravez pas. Cela étant ainsi dans la société civile, je ne vois pas pourquoi, dans la société religieuse, tout homme raisonnable se croirait affranchi de l'autorité et des lumières infaillibles de la hiérarchie sacerdotale catholique, pour se conduire dans la voie de ses devoirs envers Dieu. envers lui-même et envers ses semblables. En dehors de cette autorité catholique, que trouve-t-on, sinon le conflit anarchique de toutes les opinions sur le terrain de l'arbitraire ? car trouver deux libres penseurs d'accord, ce serait là vraiment la découverte de la pierre philosophale.

» Vous avez parlé de *progrès dans les dogmes* à partir de saint Pierre jusqu'à saint Jean, et même jusqu'au concile de Nicée ; vous oubliez, monsieur, que lorsque saint Pierre écrivait son épître, il avait présentes toutes les traditions que saint Paul ni saint Jean n'avaient point apprises à l'école d'Alexandrie, et que chacun d'eux n'écrivait que ce qui était nécessaire à l'objet du moment.

» Vous faites sonner bien haut une question de discipline agitée au concile de Jérusalem, sous la présidence de ce même saint Pierre, auquel, dites-vous, saint Paul résista en face, comme si en matière de discipline la discussion n'avait pas toujours été libre ; comme si ce concile n'avait pas été le conseil avec lequel délibérait saint Pierre, comme, encore aujourd'hui, le Saint Père, avec son conseil, avant de prononcer sur une question *ex cathedra*. Maintenant encore, les successeurs de saint Pierre supportent en conseil

toutes les contradictions d'une discussion; est-ce à dire que pour cela on leur résiste? Non, sans doute, car dans ces conseils, qui ne commencent point sans une invocation au Saint-Esprit, les choses se passent différemment que dans nos discussions philosophiques et même dans nos assemblées délibérantes. Je dois supposer que l'honorable M. Vacherot a eu quelques distractions en s'occupant des objets qu'il traite. Il arguë grammaticalement des paroles écrites de saint Pierre et de saint Paul, et même de saint Jean dans des circonstances particulières. Je lui demande la permission de rétablir certains faits, qui aideront merveilleusement à assigner la valeur des textes qu'il cite dans le sens de l'Eglise catholique.

» Au temps où écrivaient saint Pierre et saint Jean, avant et depuis la publication des Evangiles, y avait dans chaque église fondée par les hommes apostoliques et leurs disciples; il y avait, dis-je, dans chaque église *des lecteurs* dont les fonctions étaient de lire les prophéties anciennes, les livres évangéliques et les épîtres canoniques, à mesure qu'elles étaient publiées. Voilà pour les lecteurs. Il y avait des chantres pour chanter les psaumes ; mais il y avait aussi des *catéchistes*, bien avant que Clément d'Alexandrie eût publié ses Catéchèses. Or, quelles étaient les fonctions de ces catéchistes? Ils enseignaient aux catéchumènes les dogmes qu'il fallait observer et les sacrements qu'il fallait recevoir, comme les canaux de la grâce. Ces catéchistes enseignaient donc et faisaient même apprendre par cœur, n'en déplaise à M. Vacherot, tout ce qui a rapport au dogme, à la chute de l'homme, à la promesse d'un Réparateur, à la Sainte-Trinité, à l'incarnation du Verbe, seconde personne de la très sainte Trinité, et les grâces attachées à chaque sacrement: ainsi au baptême, à la confirmation, à la pénitence, à la présence réelle dans la Sainte-Eucharistie, au mariage, à l'extrême onction et à l'ordre, qui fournissait de prêtres toutes les localités.

» Lorsque les apôtres et leurs successeurs eurent à écrire dans des circonstances particulières, ils n'écrivirent pas chaque fois un catéchisme; ils se bornèrent à toucher le point en question, s'en rapportant pour le reste de la doctrine à ceux qui en étaient chargés dans chaque église particulière. Ces enseignements, dans chaque église particulière, formaient *la tradition vivante de l'Eglise catholique* sous l'autorité de l'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les autres. Ceci devient clair et incontestable par l'histoire et par les actes de tous les conciles ; car lorsque le pape assemblait un concile à l'occasion de quelque erreur qu'un novateur voulait répandre,

comment se jugeait la question ? Ce n'était pas par la discussion bruyante et injurieuse des opinions ou par l'autorité impériale, mais bien par une *collation paisible de témoignages*. Ainsi on demandait à l'évêque de chaque Eglise ceci : Que croit-on sur l'objet en question dans votre Eglise ? Et lorsque chaque église avait répondu par la voix de son évêque, toutes ces traditions étant d'accord avec celle de l'Eglise romaine, chacun s'écriait : La question est jugée, et le Pontife romain prononçait. Un seul exemple donnera une idée de ce que je dis : Prenons le concile de Nicée, réuni à l'occasion de de l'arianisme ; trois cent dix-huit églises, par l'organe de leurs évêques, témoignent de leur croyance en la divinité de Jésus-Christ, dès leur fondation, et le concile s'écrie : Anathème à Arius.

» Ce seul fait, qui se répète aux réunions de tous les conciles, prouve que les *catéchistes* étaient d'une haute importance dans l'Eglise catholique, puisqu'ils étaient chargés de *faire vivre ses enseignements* d'âge en âge dans la mémoire de tous ses enfants. Ils annonçaient la bonne nouvelle ou l'Evangile, qui n'est pas un livre dogmatique. Ils apprenaient le symbole des apôtres à tous les fidèles, comme depuis le concile de Nicée, à l'occasion de l'impiété d'Arius, formula plus explicitement dans son symbole la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ et celle du Saint-Esprit, admirablement exposée dans le symbole de saint Athanase, qui n'est composé que des paroles de saint Jean et des Pères sur la divinité de Jésus-Christ et du Saint-Esprit. Aussi l'opinion d'Arius fut-elle condamnée comme une nouveauté qu'il tentait d'introduire.

» Mais est-il question ici de progrès ? nullement ; à l'occasion des blasphèmes d'un impie, le concile inscrit simplement dans ses délibérations les enseignements des catéchistes. A ce point de vue, que deviennent toutes les arguties grammaticales de M. Vacherot sur les textes de saint Pierre, de saint Paul, de saint Jean et du symbole de Nicée ? Elles forment un hors-d'œuvre qui prouve simplement que M. Vacherot, si savant d'ailleurs, n'est pas encore parfaitement au courant des usages de l'Église depuis sa fondation apostolique jusqu'à nos jours. N'est-ce pas insulter à la prudence des anciens Pères que d'arguer de leur laconisme, destiné à économiser le temps afin de suffire aux occupations du moment, pour en conclure qu'ils ignoraient ou n'admettaient pas telle ou telle chose, lorsque les traditions constantes de l'Eglise sont formellement en opposition avec de telles assertions ?

» Le Symbole des Apôtres ne parle pas du *baptême* ; M. Vacherot

voudrait-il en conclure que c'est le concile de Nicée qui l'a introduit dans les pratiques de l'Eglise, et que, jusqu'à lui, on ne baptisait pas? L'énormité serait trop forte. Le concile jugea convenable d'en faire mention à cause des impiétés des hérétiques, au sujet du baptême, pour la rémission des péchés; mais il ne parle pas des autres sacrements, sur lesquels il ne s'élevait aucune question en ce moment là. Plus tard, il prend fantaisie à Nestorius de nier que la sainte Vierge fût *mère de Dieu*; au concile d'Antioche, convoqué à ce sujet, on fait appel à la tradition de toutes les églises, et l'erreur de Nestorius est anathématisée comme une nouveauté. Est-ce à dire pour cela que c'est le concile d'Antioche qui a inventé la maternité divine de la sainte Vierge? Il aurait fallu que M. Vacherot eût assisté aux portes de ce Concile, où était rassemblée la foule des chrétiens, accoutumés à appeler la sainte Vierge, mère de Dieu, et qu'il eût entendu leurs acclamations de joie au sujet du triomphe de la tradition sur l'impiété.

»Plus tard, Béranger nie la *présence réelle* dans la Sainte-Eucharistie, et devient, par la condamnation de son erreur, l'occasion de l'institution de la Fête-Dieu. Cela signifie-t-il que la croyance à la présence réelle a été introduite au temps de Béranger? Je n'en finirais pas si je voulais citer. Aujourd'hui, il s'agit de l'*Immaculée Conception*, qui est dans la tradition sans être dans le Symbole. Que fait Sa Sainteté Pie IX par son encyclique à ce sujet? Il demande à chaque évêque quelle est la tradition de son église sur cet objet; après quoi il proclamera la foi de l'église catholique sur ce point, sans s'inquiéter de la dissidence jansénistique, s'il en reste. Cela suffit pour faire voir que, en *présence de la tradition invariable de l'Eglise catholique*, toutes les discussions grammaticales de la philosophie humaine ne sont que de vains châteaux de cartes qui s'évanouissent au souffle du moindre catéchiste, du dernier catéchiste catholique, dis-je; car il tient dans sa main l'anneau inférieur des traditions du christianisme, dont les hommes apostoliques ont pour leurs miracles et de leur sang scellé l'anneau supérieur à la voûte du ciel, dont tous les efforts du philosophisme ne sauraient l'arracher.

» En effet, la vérité de tous les faits et de tous les dogmes que consacre le christianisme repose sur le témoignage de témoins ordinaires, qui ont donné leur vie pour attester les faits prodigieux, qui ont accompagné cette révélation, qui consacre la *dernière alliance* de la puissance divine avec la puissance humaine. Cette révélation est à la portée de tout le monde, même des enfants que le Sauveur

voulait qu'on laissât venir à lui ; tandis que les opinions philosophiques et grammaticales ne sont entendues que d'un petit nombre de personnes, qui souvent ne les comprennent pas et n'en saisissent pas le faux. On voit par ces remarques que les croyances du dernier catholique ont des bases plus solides que les opinions arbitraires du premier des libres penseurs de la philosophie. La philosophie et la réforme veulent trouver un livre dogmatique dans les évangiles canoniques, qui ne sont que des livres historiques écrits par des hommes apostoliques et contemporains, pour arrêter le cours des récits fabuleux que la malveillance ou l'ignorance mettaient dès lors en circulation sur la naissance, la vie, les miracles et la mort du Sauveur : productions apocryphes que nous ne connaissons du reste que par la mention qui en subsiste dans les historiens sacrés.

L'Evangile nous apprend d'ailleurs qu'après sa résurrection le Sauveur ayant passé 40 jours à instruire ses apôtres de ce qu'ils devaient enseigner sur le dogme et la morale, ajouta : « J'ai encore à » vous dire beaucoup de choses que vous n'êtes pas en état de » porter présentement, mais que vous apprendra en temps opportun » celui que je vous enverrai lorsque je serai retourné à mon » père [1]. » Nous avertissant ainsi qu'il léguait aux enseignements de l'Église déjà existante, une doctrine qui ne pouvait être explicitement contenue dans les livres évangéliques que nous ne tenons eux-mêmes que de la *tradition* et par la tradition officielle ou canonique de l'Église catholique.

» De tout ce qui précède il résulte que, dans un sujet semblable à celui dont il s'agit, la lettre tue l'esprit. Ce qui me rappelle une anecdote qui se passa devant la colonnade du Louvre : un architecte passant devant ce monument, aperçut un homme très occupé à examiner à la loupe chaque pierre en particulier, et l'entendit se récrier sur les défectuosités du monument. — Que faites-vous donc là ? lui demanda l'architecte.—J'examine la Colonnade, lui répondit le naturaliste, car c'en était un. — Vous vous méprenez, lui dit l'architecte, car pour connaître les beautés de ce monument, il est nécessaire de le voir dans son ensemble, et pour cela il faut absolument quitter le point de vue de l'histoire naturelle, et reculer jusqu'au point de vue de l'architecture. Il en est de même du christianisme ; les défauts de chacun de ses catéchistes et de tous

[1] Jean, XVI, 12.

ses copistes ne nuisent en rien à la beauté de l'ensemble de l'édifice, qui embrasse toutes les phases de la durée de chaque homme, comme celles de l'humanité tout entière ; seulement il faut s'élever avec respect jusqu'au point de vue de nos pères de l'Eglise et de Bossuet, dans son *Discours sur l'histoire universelle*.

» Mais puisqu'il s'agit de la religion chrétienne catholique, qu'aperçoit-on au point de vue de l'architecte, qui coordonna l'ensemble majestueux de ce vaste édifice que le catéchiste est chargé de faire connaître. A ce point de vue, on aperçoit une immensité d'êtres bruts, vivants et intelligents, coordonnés indissolublement les uns aux autres par leurs affinités et leurs besoins et dont aucun, depuis le plus intelligent jusqu'au plus brut, n'a *en lui* la raison de son existence et qui parconséquent l'ont reçue. Mais cette immensité d'êtres présentant chacun dans leur catégorie les perfections qui leur sont propres, supposent tous sans exception, comme raison connue, cause de leur existence, un créateur plus intelligent, plus puissant et plus sage qu'eux tous ensemble, et par conséquent un Dieu parfait, en intelligence pour tout connaître et tout pénétrer, en toute puissance pour tout pouvoir et en sagesse pour choisir et coordonner ses moyens.

» Mais à un Dieu parfait il fallait une société digne de lui, c'est-à-dire des adorateurs libres et volontaires.

» En effet ces adorateurs auraient-ils été dignes de lui, si comme des automates, ils avaient été improvisés et attachés nécessairement à leurs maitres? Aussi Dieu dans sa sagesse a-t-il offert au genre humain une première épreuve en laissant la succession des temps préparer à chaque homme, qui devait figurer sur la scène du monde l'avantage de subir son épreuve particulière, en profitant, s'il lui plaisait, de l'expérience de ses devanciers.

» Le premier homme soutient mal son épreuve ; vaincu il compromet la cause de toute sa descendance ; mais aussitôt le verbe éternel dans sa bonté parfaite se jette entre le créateur irrité et la créature éperdue. » Père! je payerai sa dette, j'expierai son crime » envers votre majesté suprême, et je l'expierai jusqu'à la mort » et à la mort d'un esclave dont je prendrai la forme. » Tel est le point de départ du traité d'alliance de la puissance divine avec la puissance humaine dans son libre arbitre. Cependant les hommes livrés à leurs forces à travers les siècles perdent de vue les *traditions primitives* de leurs premiers pères et s'égarent dans des voies

de désordres inouïs. Ils sont effacés de la terre par le déluge; excepté une seule famille avec laquelle le Créateur renouvelle son alliance et la promesse d'un Réparateur, et fait celle de ne plus employer un châtiment universel.

» Cependant les descendants de Noé tombent dans les désordres de l'idolâtrie, et le créateur choisit une famille destinée à conserver pures les traditions de la création, de la chute du premier homme, et de la promesse d'un Réparateur, qu'il fait figurer par divers patriarches et prédire successivement par des hommes d'élite, jusqu'à fixer l'époque de sa venue par Daniel, faire écrire son histoire anticipée par Isaïe et désigner par Michée, le lieu de sa naissance, où il amène des Sages de l'Orient sous la conduite d'une étoile.

» Il paraît enfin, cet homme Dieu, mais non pas au milieu des tonnerres du mont Sinaï, non pas en ouvrant la terre sous les pieds de tous les Coré, Datan et Abiron qui devaient entreprendre de toucher à l'encensoir ; car il n'aurait alors su faire que des esclaves; il paraît ; mais sans puissance, sans richesse et sans science apparente, sous les haillons d'un artisan qui, en sortant de son atelier à 30 ans, figure à peine pendant 3 ans et 1/2 sur la scène d'un coin de la terre; il s'entoure de gens comme lui sans puissance, sans richesse et sans sciences humaines; mais il leur donne la puissance d'opérer des miracles, il les enrichit d'une humilité et d'une charité inépuisables et leur enseigne la science du salut, l'origine divine de l'homme, son actualité humaine dans le temps et son avenir céleste dans la cité éternelle de son créateur. Oui, tout cela est dans son catéchisme et cet homme-Dieu change la face du monde, non pas aux temps fabuleux du paganisme ou aux temps chimériques de la philosophie décevante de certains esprits malades; mais au siècle d'Auguste, au siècle le plus historique de l'antiquité, et il conserve de tous ces faits des monuments indestructibles que chacun peut voir sans se déranger, s'il n'a la fantaisie de se boucher les yeux dans l'ignoble ou cynique intérêt de quelque misérable passion.

» Où sont donc ces monuments ? Demandez-le au *catéchiste,* et il vous montrera dans tous les coins du monde les éléments d'une nation entière disséminée parmi les autres sans s'y mêler ; le juif enfin, qui a vu passer devant lui et finir les nations les plus fortes qui l'ont opprimé tour à tour ; car Assyriens, Perses, Mèdes, Grecs et Romains, tout a disparu tandis que le Juif reste. Approchez. « Que » fais-tu là, enfant d'Israël, au lieu d'être dans ton pays? J'attends » un réparateur, un héros, un conquérant qui nous réunisse et éta-

» blisse notre nation. » Tournez-vous d'un autre côté, que voyez-vous? le catholique dans toutes les parties de la terre. Interrogez-le à son tour : « Que fais-tu là? Ce que je fais; je reconnais venu le Ré-
» parateur que le juif attend pour lui seul, tandis qu'ayant été an-
» noncé à Adam avant la vocation d'Abraham, il a été promis à tous
» les enfants d'Adam et par conséquent à tous les hommes, et non
» pas seulement aux enfants d'Abraham. Je reconnais ce Répara-
» teur venu pour donner son sang pour tous les hommes, sans
» prendre celui de personne. Je reconnais venu ce Réparateur
» pour nous apprendre à combattre nos passions en faveur de nos
» semblables et non pas à faire la guerre aux autres, pour les exploi-
» ter et satisfaire nos passions : je reconnais venu ce Réparateur
» qui annonçait à ses disciples qu'il était venu pour souffrir et pour
» servir, et non pas pour vivre sur la terre dans le bien-être et y
» commander, et dont le vicaire le souverain pontife, le pape enfin,
» au milieu des tribulations de chaque siècle a toujours pris le ti-
» tre de serviteur des serviteurs de Dieu. »

Tel est l'ensemble de l'édifice de la religion chrétienne; telle est la clef de la voûte qui couvre le catholicisme. Catholicisme, seul point de mire réel de l'animadversion de toutes les philosophies, de toutes les impiétés, de toutes les dissidences. Eh! quoi! la moindre histoire a quelque héros éphémère autour duquel tournent les événements de son temps, qu'il accepte, qu'il domine, et qui finissent enfin par le dominer à son tour : et l'histoire du genre humain n'aurait pas son héros? Non, il n'en est pas ainsi, le héros bienfaisant et réparateur est posé et domine également les siècles anciens par les prophéties et son attente, et les siècles présents et à venir par sa venue et ses miracles, comme par ses doctrines conservatrices dans leur ensemble, il sert de fondement à la société chrétienne catholique, qu'il protège, et dont les cris, comme les fragments d'un bouclier tutélaire dominent encore au dessus des sociétés incohérentes et anarchiques qui l'ont abandonnée. Arrière donc ennemis de toute nuance, en présence de la religion chrétienne catholique, reculez au point de vue de l'ensemble du plan de son fondateur et apprenez dans les *catéchismes* à vous servir de sa lumière, pour vous conduire dans le dédale de difficultés de la vie. Car si vous la regardez insolemment en face, il vous arrivera de perdre la vue, comme aux insensés qui croient pouvoir regarder le soleil en face, au lieu de marcher à sa lumière, pour éviter de tomber dans le puits de l'astrologue, qui en regardant le soleil oubliait de regarder à ses pieds.

Telle est en effet l'importance du catéchisme et de la tradition, que c'est à eux que le Sauveur renvoyait saint Paul, en l'adressant aux prêtres de Damas, après l'avoir renversé sur le chemin de cette ville. Telle est la puissance du catéchisme et de la tradition, que c'est avec son catéchisme seul que saint François-Xavier gagnait au christianisme des nations entières.

» J'ai l'honneur, etc.

» Le Dr RÉCAMIER.

» Bièvre, le 21 juillet 1851. »

Philosophie catholique.

LA RAISON PHILOSOPHIQUE
ET LA RAISON CATHOLIQUE;

CONFÉRENCES PRÊCHÉES A PARIS DANS L'ANNÉE 1851, AUGMENTÉES ET ACCOMPAGNÉES DE REMARQUES ET DE NOTES

par le T. R. P. VENTURA de RAULICA,

ANCIEN GÉNÉRAL DE L'ORDRE DES THÉATINS.

Nos lecteurs se souviennent de la sensation profonde que produisirent, l'hiver dernier les *conférences* que le P. Ventura, prêcha à l'église de l'Assomption. Nous n'avons pas voulu en parler d'après le compte rendu des journaux, nécessairement plus ou moins inexact; d'autant plus que nous savions que l'éloquent prédicateur devait en donner une édition exacte. Cette édition vient de paraître. Nous l'avons à peine parcourue; aussi ne pouvons-nous donner un jugement motivé sur toutes les parties. Mais nous pouvons dire sans hésiter, que les lecteurs y trouveront une polémique neuve, parfaitement adaptée aux erreurs actuelles, qu'elle attaque par la base. Elle sépare de toute la philosophie rationaliste, non seulement dans ses conclusions, comme le font toutes les philosophies catholiques, mais encore dans ses principes, ce que ne font pas malheureusement toutes les philosophies qui prétendent enseigner ou défendre le dogme catholique. Les principes, la méthode du P. Ventura sont ceux que nous défendons depuis longtemps dans cette revue, et dans les *Annales de philosophie chrétienne*. Nous nous félicitons de voir un si puissant jouteur, venir à notre aide. Nous sa-

(1) Vol. in-4°, à Paris, chez Gaume; prix : 5 francs,

vons déjà que sa parole a produit de grands résultats ; elle a porté le trouble parmi ces 5 à 6 prêtres, qui s'obstinent à défendre le Rationaliste cartésien ; elle a inauguré la méthode traditionnelle dans une foule de bons esprits, qui ne se doutaient pas du vide des enseignements cartésiens, malebranchistes, éclectiques, etc., et qui ont reconnu avec bonheur que la méthode d'enseignement, celle employée par l'église, leur mère était la vraie méthode philosophique.

En attendant que nous puissons formuler un jugement détaillé, nos lecteurs liront avec intérêt et utilité, l'analyse fort bien faite que le savant théologien a mise à la fin de son livre. Nul mieux que lui ne pouvait ainsi exposer son œuvre.

A. BONNETTY.

PREMIÈRE CONFÉRENCE.

La raison philosophique chez les anciens.

§ 1. EXORDE. La voix du ciel. Conséquences funestes du mépris de cette voix. Sujet général des conférences qu'on va prêcher : *Les principes, les progrès et les effets de la Raison philosophique et de la Raison catholique, dans leur rapport avec la religion.*

§ 2. Répugnance de l'Orateur d'aborder cette prédication. Ce qui l'y a encouragé. Invocation.

§ 3. PREMIÈRE PARTIE. Origine, fondement, méthode, de la raison philosophique ancienne. Définition de la *Raison philosophique* et de la *Raison catholique*. La lutte actuelle, en matière de religion, est entre ces deux *raisons*. Nécessité de traiter un pareil sujet.

§ 4. Origine de la *Raison religieuse*. Le Verbe instruisant le premier homme, d'après l'Écriture et saint Thomas. La philosophie des anciens patriarches.

§ 5. Origine de la Raison philosophique chez les anciens. L'hypothèse absurde, que l'*état sauvage a été l'état primitif de l'homme*, commune aux philosophes *matérialistes* et *spiritualistes* de l'antiquité et même de nos jours. Horace et Cicéron.

§ 6. Fondement *solide* de la *Raison religieuse*. La révélation primitive répandue dans tout le monde. Le symbole du genre humain. Les croyances générales toujours et partout vraies, quant au fond, d'après saint Thomas.

§ 7. *Vain* fondement de la *Raison philosophique* ancienne. La foi en l'Unité de Dieu, l'Éternité des peines, la nécessité du sacrifice, le mérite de la chasteté, conservée dans le monde, en dépit du pa-

ganisme et de la fausse philosophie, preuve de la vérité d'une révélation primitive.

§ 8. Méthode de la *Raison philosophique*, absurde. Le *rationalisme absolu* et le *rationalisme modéré*, terrassés tous les deux par la magnifique argumentation de saint Thomas en faveur de la nécessité d'une révélation, afin que la vérité soit connue, 1° par tous; 2° en peu de temps; 3° sans mélange d'erreur; 4° avec certitude.

§ 9. Nécessité d'une révélation même pour connaître Dieu comme il doit être connu. Qu'est-ce que les philosophes ont connu de Dieu par les merveilles de la nature? La connaissance préalable de la vérité autant nécessaire pour démontrer la vérité que l'usage de la parole eût été nécessaire pour inventer la parole. La Raison philosophique convaincue d'impuissance.

§ 10. Seconde partie. La *Raison philosophique ancienne par rapport à ses résultats*, particulièrement chez les Grecs et les Romains. Arrêt de saint Paul et de Cicéron sur la misère de ces résultats.

§ 11. Le peu de vérités dont les anciens philosophes se sont pavanés ne leur appartient pas. Ils n'ont possédé ces mêmes vérités que mêlées à de déplorables erreurs.

§ 12. Cicéron bon juge de la philosophie grecque. Flétrissure qu'il lui a infligée. Horrible tableau qu'il a tracé des opinions des philosophes grecs touchant l'*existence et la nature de Dieu*.

§ 13. Inconstances et contradictions des philosophes grecs sur ces mêmes opinions. Triste aveu de Cicéron sur l'impuissance de la raison humaine d'arriver à la connaissance claire et précise du vrai Dieu.

§ 14. Tableau également hideux, par le même auteur, des opinions des philosophes grecs touchant l'existence et la nature de l'*esprit humain*. Platon lui-même, avec son Timée, n'a pas réussi, d'après Cicéron, à inspirer la certitude de l'immortalité de l'âme.

§ 15. Erreurs et contradictions des mêmes philosophes sur la question du *souverain bien*, toujours d'après Cicéron. Ils ont patroné tous les vices. Ils n'ont retrouvé aucune vérité. Le scepticisme universel, le dernier mot de l'ancienne philosophie.

§ 16. Troisième partie. La philosophie ancienne par rapport à ses effets. Effets de cette philosophie sur l'homme. Cicéron formé à

son école, et s'avouant lui-même un *Athée*, un *Matérialiste* et un *Hypocrite*.

§ 17. Funestes *effets* de la philosophie ancienne sur la *société*. Elle a confirmé les peuples dans l'*idolâtrie*. Son enseignement, de l'aveu de Cicéron même, plus funeste aux mœurs que les fables licencieuses des poètes. De là la corruption des peuples grec et romain et leur entière destruction.

§ 18. Combien il est important, de nos jours, de constater l'impuissance et les écarts de la *Raison philosophique ancienne*. C'est par là qu'on peut se faire la vraie idée de ce que peut la raison humaine *toute seule*, dans tous les temps et dans tous les lieux.

§ 19. Spectacle humiliant, pour la raison humaine, que présentent d'eux-mêmes les anciens philosophes, comparé au spectacle ravissant que présente l'enfant chrétien sachant le catéchisme. Que diraient-ils, ces philosophes, s'ils ressuscitaient de leurs cendres, en voyant la vérité, qu'ils ont cherchée en vain, devenue si populaire par l'enseignement chrétien? Reproches qu'ils feraient aux philosophes rationalistes de nos jours, de vouloir retrouver la vérité hors du christianisme. Exhortation à la jeunesse française de rester fidèle à la foi catholique, et à la traduire dans ses actions.

Note A. Témoignages en faveur de l'opinion, que *les peuples idolâtres* aussi ont conservé, quoique altérée, la *notion d'un Dieu unique, maître du ciel et de la terre, et des principales vérités*.

Note B. Lettre de monseigneur l'évêque de Montauban à M. Bonnetty sur le même sujet.

SECONDE CONFÉRENCE.

La raison philosophique chez les chrétiens.

§ 1. EXORDE. La parole de Dieu, véritable nourriture de l'âme. La *Raison catholique* s'est fortifiée de cette nourriture. Sujet de cette conférence.

§ 2. PREMIÈRE PARTIE. *But de la philosophie de la Raison catholique*. La philosophie n'est que de deux espèces : *inquisitive* ou *démonstrative*. Il est bien étonnant que les modernes philosophes n'aient pas fait cette distinction, et n'aient pas connu que la philosophie *démonstrative* est la véritable philosophie.

§ 3. *Le trésor enfoui dans le champ* est la vérité dans l'Église. La philosophie des premiers siècles chrétiens n'a été que *démonstrative*. Ayant trouvé toute vérité dans l'enseignement de l'Église, la Raison catholique de ces temps-là ne se soucia pas de la chercher ailleurs. Sa philosophie *raisonnable dans son but*.

§ 4. L'ordre de foi doit toujours précéder l'ordre de conceptions. C'est à tort qu'on croit qu'en établissant la philosophie *démonstrative* comme l'unique véritable philosophie, on rétrécit la raison, on méconnait ses droits. L'indépendance absolue n'appartient pas plus à l'homme dans l'ordre scientifique que dans l'ordre social. L'obéissance aux lois de l'intelligence, aussi nécessaire pour arriver à la science que l'obéissance aux lois civiles est nécessaire pour conserver la liberté. La tempérance est aussi nécessaire au progrès de l'esprit qu'à la santé du corps.

§ 5. SECONDE PARTIE. *Principe, fondement et méthode de la philosophie chrétienne.* Les deux besoins de l'homme intellectuel : le besoin de *croire* et celui de *raisonner*. Les fausses religions sont ou des religions *sensuelles* ou des religions de *l'orgueil*. Celles là, en satisfaisant le besoin de *croire*, étouffent le *raisonnement* ; celles ci, en satisfaisant le besoin de *raisonner*, rendent impossible la *foi*. La seule religion catholique satisfait ce double besoin, et place l'homme intellectuel dans *son état naturel*. La raison catholique, en s'inspirant d'elle, s'est créé une philosophie *naturelle dans son principe.*

§ 6. Le caractère propre de la philosophie de la *Raison catholique* a été la foi poussée à la simplicité de l'enfant et le raisonnement jusqu'au développement du génie. Saint Augustin et saint Thomas. Grandeur et gloire de la France, sous le rapport scientifique, à l'époque de saint Thomas. Magnificence de cette époque. Les trois grandes inventions qui ont changé la face du monde.

§ 7. La philosophie de la *Raison catholique solide dans son fondement.* La vraie philosophie est dans la réponse adéquate à cette question : *Qu'est-ce que l'homme ?* Le genre humain a toujours et partout répondu : L'homme est un *composé substantiel.* L'âme et le corps ne sont qu'un individu substantiellement *un.* La raison philosophique n'avait vu dans l'homme qu'un *composé accidentel.* L'âme y est unie au corps comme le moteur au mû, le batelier à son bateau. La définition de l'homme de M. de Bonald aussi fausse que celle de Platon.

§ 8. Conséquences funestes de cette dernière manière de considérer l'homme. Systèmes du *commerce entre l'âme et le corps* pour expliquer la concorde de leurs opérations, qui n'ont rien expliqué. On a fini par attribuer ou tout à l'*âme*, et on a nié le *corps* ; ou tout au *corps*, et on a nié l'*âme*. De là l'*idéalisme* et le *matérialisme*, les deux vastes erreurs dans lesquelles s'est toujours partagée la

philosophie purement rationnelle. La philosophie de la Raison catholique se fondant sur le principe de l'*unité substantielle de l'homme*, n'a jamais connu de pareils écarts. La doctrine de l'*union substantielle* de l'âme et du corps proclamée par l'Église.

§ 9. La *Raison catholique* a puisé en Jésus-Christ la lumière pour connaître l'homme. C'est à la lumière de cette vérité catholique, qu'*en Jésus-Christ la divinité et l'humanité* sont substantiellement *unies* dans l'unité de la personne, qu'elle comprit que dans l'homme l'âme et le corps sont substantiellement unis dans une unité de nature.

§ 10. Importance de cette doctrine. La vraie philosophie et la vraie théologie sont dans ces mots de saint Athanase : « Comme l'âme et le corps sont un seul homme, de même le Dieu et l'homme sont un seul Jésus-Christ. » Certaines questions dont s'est occupée la philosophie chrétienne, preuve de sa richesse. Le prétendu sérieux des questions dont s'occupe la philosophie moderne, preuve de sa profonde misère.

§ 11. La philosophie de la *Raison catholique* a aussi été sûre dans sa méthode. Elle prenait et réunissait ensemble ce qu'elle trouvait de vrai dans les deux doctrines opposées sur chaque grande question. C'était la philosophie *du milieu*, un véritable *éclectisme*. Imposture et absurdité de l'*éclectisme moderne*.

§ 12. Troisième partie. *Résultats de la philosophie chrétienne.* Enfin la même philosophie a été *très heureuse dans ses résultats*. Elle est la seule philosophie qui ait résolu la question sur l'origine des idées.

§ 13. Le *dogmatisme* et l'*acatalepsie*, ou le système du *sens commun*, tous les deux faux en matière de *certitude*. La seule philosophie de la *Raison catholique*, en sauvegardant les droits de la *raison individuelle*, a donné une base certaine à la doctrine du *sens commun*, et résolu la question sur la *certitude*. Sa belle théorie sur le *témoignage des sens*.

§ 14. La philosophie chrétienne n'a été si *heureuse dans ses résultats* que parce qu'elle *a cherché*, *avant tout*, *le royaume de Dieu et sa justice* ; et Dieu, selon la promesse de l'Évangile, *lui a accordé les autres choses par surcroît*. C'est à ce même procédé que l'Europe doit sa grandeur, sa puissance et sa civilisation. Les Grecs ayant, au contraire, cherché la science avant la foi, ont perdu la pureté de la foi et n'ont pas atteint la science.

§ 15. Le même châtiment frappe les individus marchant dans la

même voie. Les philosophes *rationalistes* sont de véritables Lazares morts spirituellement et en proie à la corruption morale.

§ 16. Mais eux aussi peuvent ressusciter par la puissante parole de Jésus-Christ, en croyant en lui. Exhortation à revenir à cette croyance et à se décider à vivre dans la foi.

Note A. Les *philosophes présomptueux*. La philosophie *inquisitive* manque de base. Nécessité de revenir à la philosophie *démonstrative*, si l'on veut avoir une véritable philosophie.

Note B. *L'entendement agissant et son opération*. L'âme n'a pas besoin de la parole pour se former les idées, mais pour les exprimer. La doctrine de M. de Bonald identique avec la doctrine de Locke sur *l'origine des idées*. On confond les *idées* avec les *connaissances* qu'on *reçoit*; les idées, c'est l'entendement agissant, une faculté *innée*, qui les forme, par une opération naturelle et rapide qui est comme la respiration de l'âme.

TROISIÈME CONFÉRENCE.

De la raison philosophique dans les temps modernes.

§ 1. Exorde. Explication du prodige de la *multiplication des pains*. Les restes du pain et du poisson miraculeux demeurés aux mains des apôtres, figure de la Vérité et de la Grâce demeurant dans l'Eglise. — Impossibilité d'avoir le pain de la vérité hors de l'Église. C'est dans cette impossibilité que s'est placée la Raison philosophique moderne. Sujet de cette conférence.

§ 2. Première partie. Les deux premières phases de la philosophie moderne. Quatre phases que, d'après un philosophe célèbre, a toujours et partout parcourues la philosophie *inquisitive*. Cette philosophie condamnée et flétrie par le même philosophe. Ces phases sont : 1° la *séparation* du dogme religieux : 2° la *discussion*; 3° la *négation*; 4° la *déception*. Ce sont les phases qu'a parcourues la philosophie purement rationnelle dans les *quatre* derniers siècles.

§ 3. La philosophie moderne, fille du protestantisme. Saint Thomas, le plus fort boulevard du catholicisme. L'Évangile, le reflet de la personne de Jésus-Christ. L'Évangile dans les conciles généraux. Dans celui de Trente, on y a mis en face la *Somme* de saint Thomas. Rage des protestants contre la doctrine de ce grand docteur. Persécution excitée par eux contre la philosophie chrétienne, sous le nom de *philosophie scholastique*.

§ 4. Les philosophes catholiques, adoptant les calomnies des protestants contre la philosophie chrétienne, avec le jargon scolas-

tique, en abandonnent aussi les doctrines. Facilité et importance du langage scolastique. La philosophie moderne a aussi son jargon, qui n'est pas plus agréable. Insolence et injustice avec lesquelles dans des écoles catholiques même on a traité la scolastique. Regret que M. de Bonald lui-même ait adopté ces préjugés et ce langage. De là un enseignement philosophique en dehors de l'enseignement religieux. Ce fut le travail du seizième siècle; travail de *séparation*.

§ 5. Seconde période de la philosophie moderne, la période de la discussion au dix-septième siècle. Son premier caractère, *l'arrogance*.

§ 6. Second caractère de la philosophie moderne à l'époque de la discussion : *Les divisions*. Tentative ridicule de Gellius en Grèce, renouvelée par le roi de Prusse en Allemagne, de réunir les esprits divisés dans une croyance commune, tout en laissant intacte la liberté de penser. Renouvellement des trois grandes divisions de la philosophie grecque : du *sensualisme* par Bacon, du *dogmatisme* par Descartes, du *rationalisme* par Leibnitz. Ces divisions enfantent d'autres divisions.

§ 7. Troisième caractère de la philosophie moderne à sa seconde époque, *la stérilité*. Non seulement ne trouva-t-elle *aucune vérité* inconnue (dans l'ordre intellectuel et moral), elle ne trouva pas même *aucune démonstration* nouvelle des vérités connues. Tout ce qu'il y a de vrai et de solide dans ses écrits, volé aux scolastiques. Les publicistes protestants, en particulier, n'ont fait qu'exploiter la *Somme* de saint Thomas et son admirable Traité des lois.

§ 8. A cette même époque de la discussion, la philosophie moderne n'a fait que renouveler tous les systèmes de la philosophie grecque touchant *l'union de l'âme humaine avec le corps* et *l'origine des idées*, sans avoir rien défini.

§ 9. Sur la question de la *certitude* aussi, elle, n'ayant fait que ressusciter les six systèmes de l'ancienne philosophie rationnelle, n'a abouti qu'au *scepticisme*; et après avoir entièrement démoli la philosophie *démonstrative*, elle n'a laissé derrière elle que des ruines.

§ 10. L'apostasie du génie. Le doute philosophique et conditionnel du dix-septième siècle se change en doute religieux et absolu. Conséquences funestes de ce système avouées par ses partisans eux-mêmes.

§ 11. SECONDE PARTIE. *Les deux autres phases de la même philosophie.* Troisième époque de la philosophie moderne, l'époque de la *négation* au dix-huitième siècle. Tableau de cette époque philosophique : toute vérité y fut niée avec toute religion. *La déesse de la raison.* La raison finissant par se renier elle-même.

§ 12. L'idolâtrie des philosophes du dix-huitième siècle. 1793 et ses horreurs, attribués à la *Raison philosophique* par un philosophe lui-même. En revenant, en apparence, sur ses pas, la *Raison philosophique* n'abandonna pas ses principes, et enfanta la philosophie de *déception.* C'est le caractère de la quatrième époque de la philosophie moderne au dix-neuvième siècle.

§ 13. La philosophie actuelle *trompeuse* par rapport à son origine. En France, elle a été présentée comme une philosophie *originelle*, tandis qu'elle n'est que l'ensemble monstrueux des absurdités de la philosophie allemande, habillées à la française. Tort que se donnent les Français en se faisant imitateurs des étrangers, pouvant être originaux, et n'ayant besoin que d'eux-mêmes pour être grands.

§ 14. La philosophie actuelle *trompeuse* aussi par rapport à ses *tendances.* Sans Dieu et contre Dieu, son prétendu spiritualisme n'est que l'idolâtrie de l'homme.

§ 15. La philosophie actuelle *trompeuse* enfin par rapport à ses *résultats.* La misère de ces *résultats* constatée par un de ses plus fanatiques historiens. Cette philosophie du *choix* n'a *choisi* rien de vrai, de certain et de solide. Sa pitoyable doctrine sur l'*âme.* Un philosophe affirmant qu'on ne peut pas encore aborder la question de l'*immortalité.* Qu'est-ce que cela signifie? Probabilité et souhaits que ce philosophe se soit converti à la mort.

§ 16. La philosophie actuelle n'a rappelé Dieu qu'en apparence. Elle n'est que la continuation de la philosophie athée du dix huitième siècle, avec l'hypocrisie de plus.

§ 17. Sa doctrine par rapport à Dieu n'est que le *Panthéisme* ou l'athéisme déguisé. Convenance de préférer le Dieu du catéchisme au Dieu de cette philosophie. Ne voulant pas du *Panthéisme*, quelqu'un a dit que *Dieu n'est qu'un mot*; un autre, que *Dieu n'est que le mal.* Horreur de ce blasphème. Prière à Dieu de le pardonner à l'ignorance et de faire connaître *qu'il n'est que le bien.*

§ 18. Horribles conséquences de la philosophie moderne. La chute de l'homme en lui même. L'état social actuel. Qu'est ce que la postérité dira de la philosophie et des philosophes de notre siècle?

§ 19. TROISIÈME PARTIE. Réflexions pratiques. Application de la parabole de l'*Enfant prodigue* au philosophe chrétien qui a abandonné l'Église.

§ 20. Description des doutes, de la misère, de la faim de l'esprit de ce philosophe. Nécessité pour lui de prendre la résolution de revenir à l'Église.

§ 21. Encouragement à cette résolution. Bonheur de ce retour pour la vie et pour la mort.

Note A. Aveux de l'école *sensualiste* et de l'école *spiritualiste* sur la stérilité et l'impuissance de toute philosophie qui se sépare de la religion.

QUATRIÈME CONFÉRENCE.

La nécessité, l'universalité et la facilité de l'enseignement de l'Église.

§ 1. EXORDE. La lumière matérielle que Dieu créa à l'origine du monde, figure de la lumière spirituelle qu'il aurait fait briller dans le monde à l'époque de la rédemption. Sujet de cette conférence.

§ 2. PREMIÈRE PARTIE. *Nécessité de l'enseignement catholique.* La lumière matérielle, la plus belle des créations matérielles, est la plus *nécessaire*. C'est aussi la première condition de l'enseignement de l'Église.

§ 3. Ancienneté de cet enseignement ; comme la lumière, il a commencé avec le monde. Si la lumière de la tradition primitive s'était entièrement éteinte, le genre humain se serait détruit. Dieu a concentré cette lumière dans la Synagogue, d'où elle se reflétait dans tout le monde.

§ 4. Il en serait de même aujourd'hui, si la lumière de la vérité que Dieu a concentrée dans l'Église, venait à s'éteindre. Toute vérité s'effacerait de la surface de la terre, et ni les sectes hérétiques ni la philosophie ne pourraient empêcher cette catastrophe.

§ 5. C'est la lumière de l'Eglise qui maintient la vérité dans le monde, même chez les peuples païens. Sans l'Eglise, le chaos matériel de la création primitive se reproduirait dans l'ordre moral. Ainsi Dieu veille à maintenir cette lumière. Vains efforts des fils de Satan pour l'éteindre.

§ 6. SECONDE PARTIE. *Universalité de l'enseignement catholique.* Comme la lumière matérielle la lumière de l'enseignement catholique est, en premier lieu, *universelle de sa nature, parce que c'est le seul enseignement religieux établi pour tout le monde.*

Première preuve de cela : le mandat que Jésus-Christ a donné à ses apôtres d'*instruire tout le monde*.

§ 7. Seconde preuve que l'*enseignement catholique est établi pour tout le monde* : l'Église seule, dès son origine, a parlé, et parle même maintenant toutes les langues.

§ 8. Le mandat de Jésus-Christ d'enseigner *tout à tous* ne s'exerce et ne se perpétue que dans l'Église et par l'Église. Elle seule enseigne tout ce qu'elle sait. Le souverain Pontife lui même ne sait pas plus, ne croit pas plus que le simple fidèle.

§ 9. Cruauté des prêtres du paganisme et des philosophes anciens à cacher la vérité aux peuples. L'*ignorance* et la *servitude* des masses patronées par la philosophie.

§ 10. Cruauté et injustice des hérétiques modernes à vouloir la *liberté de penser* pour eux et à la refuser aux catholiques. Intolérance du protestantisme.

§ 11. La *Raison philosophique* moderne aussi injuste et cruelle que la *Raison protestante*, à refuser aux peuples la connaissance de la vérité. Le pitoyable moyen qu'elle a adopté de nos jours pour éclairer le peuple, preuve de sa haine contre les vérités chrétiennes et de son mépris pour le peuple.

§ 12. L'homme dégénéré ennemi de l'homme. Il n'y a que l'Eglise qui enseigne *tout à tous*. La raison philosophique n'a fait qu'un monopole de l'instruction. Elle a fait payer cher ses leçons. Législatrice, elle a soumis à l'impôt même la vérité. L'Eglise seule, à l'exemple de Jésus-Christ, a pris soin d'instruire *tous*, particulièrement les petits et les pauvres. L'enseignement gratuit est la pensée de l'Église. Elle a fait une dignité ecclésiastique, aussi bien qu'une *œuvre de miséricorde*, de l'œuvre d'instruire l'ignorant.

§ 13. L'Église seule s'occupe aussi de la civilisation des peuples barbares. Noble part que prend la France à cette œuvre. Ce sont ses véritables conquêtes qu'elle ne perdra jamais, et qui lui assureront la religion et la civilisation qu'elle propage par tout le monde.

§ 14. L'enseignement catholique est le seul enseignement religieux *universel*, en second lieu, par *son acceptation, parce que c'est le seul enseignement religieux librement accepté par tout le monde*. L'idolâtrie, le paganisme, l'hérésie et le schisme n'ont été imposés aux peuples que par la force. L'Église seule propage son enseignement par la persuasion et par l'amour.

§ 15. L'enseignement catholique est le seul enseignement reli-

gieux *universel*, en troisième lieu, par sa durée, parce que c'est *le seul enseignement religieux qui subsiste par lui-même dans tout le monde*. Toutes les fausses religions ne *subsistent* que par l'appui que leur donnent la politique et les passions. Le seul catholicisme existe dans tout le monde sans le secours des pouvoirs politiques et malgré eux, et c'est le seul qui ne demande que la liberté, première condition de son existence et de son progrès; tandis que les autres religions demandent à la politique sa protection.

§ 16. TROISIÈME PARTIE. Facilité de l'enseignement catholique. Tout le monde peut, avec la plus grande facilité, jouir du bienfait de la lumière matérielle. Il en est de même de l'enseignement catholique : il est très-facile.

§ 17. La conversion de l'eunuque de la reine Candace, preuve de cette *facilité* de l'enseignement catholique.

§ 18. De longues années d'études sont nécessaire pour former le philosophe; quelques instants suffisent pour former le chrétien. A l'école de l'Église, on apprend tout et vite par l'humilité et la prière.

§ 19. L'enseignement catholique vrai et divin, par cela même qu'il est le seul enseignement religieux *nécessaire, universel, facile*. La *Raison catholique* bien inspirée en le prenant pour son guide. Exhortation de Jésus-Christ aux hommes à ne chercher qu'à son école la lumière de la vérité.

§ 20. Exhortation aux étudians, égarés par la fausse philosophie, à rompre avec les maîtres de l'erreur. Ce sont des imposteurs, des charlatans, qui exploitent la jeunesse à leur profit; les véritables ennemis des âmes, qui les flattent pour les perdre dans le temps et pour l'éternité. Prière à Dieu pour leur conversion.

(*La suite au prochain numéro*.)

Polémique catholique.

TABLEAU DE L'ÉLOQUENCE CHRÉTIENNE
AU QUATRIÈME SIÈCLE.
PAR **M. VILLEMAIN**[1].

2e ARTICLE.

La grande figure de saint Ephrem ou Ephraïm, manquait au premier travail de M. Villemain; aujourd'hui il a complété cette fâcheuse lacune, comme il l'appelle.

Les œuvres d'Ephraïm, écrites en langue Syriaque, n'étaient guère connues, avant la traduction qu'en a donnée au siècle dernier le savant Assémanis; Ephraïm se détache entièrement des pères de l'église grecque, comme de ceux de l'église latine, par son caractère tout oriental. C'était rendre aux lettres un aussi grand service qu'à l'histoire du christianisme, que de remettre en lumière ce beau génie oublié.

Comme la plupart des pères de l'église, Ephraïm ne se borna pas aux prédications; y ajouta la poésie et trouva par là le moyen de vulgariser la nouvelle morale. La société romaine ne se reflète nulle part dans les écrits d'Ephraïm; il est tout entier oriental, et se rapproche singulièrement, par les images, des saintes écritures; mais il en diffère, comme le fait observer M. Villemain, par son style moins précis et même un peu diffus; c'est, dit-il d'un mot caractéristique, le récit de l'Arabe sous la tente du désert.

Dans la peinture rapide des derniers moments d'Ephraïm, M. Villemain complète la figure du saint; il resserre dans une courte esquisse les détails de cette belle mort, sans leur rien ôter de leur prestige poétique. Ce moine pieux, qui, par humilité et par respect pour le divin sacerdoce, s'arrêta à ses premiers degrés et ne voulut pas dépasser le diaconat, ce héros de la charité chrétienne, qui, sans posséder des richesses, trouvait le moyen de venir en aide aux malheureux, nous apparaît près du moment suprême, entouré de ses amis, donnant les dernières marques de son humilité et de son zèle ardent.

Une jeune romaine vient à lui; c'est la fille du gouverneur

1 Voir le 1er article au nº précédent, ci-dessus p. 152.

d'Edesse ; elle porte deux urnes dans ses mains ; l'une est, dit-elle, destinée à recevoir les cendres du saint diacre, l'autre elle la réserve pour elle qui va bientôt mourir de la douleur qu'elle ressent à l'idée de sa perte. Le saint religieux blâme son découragement, et profite de sa disposition pieuse pour plaider encore une fois la cause de l'humanité ; il lui fait promettre de ne plus se faire porter par des esclaves.

L'auteur constate dans les œuvres d'Ephraïm un caractère d'actualité qui ne vient pas de l'intérêt qu'elles peuvent avoir pour l'érudition ou pour les gloires chrétiennes, mais de la lumière qu'elles peuvent faire jaillir sur quelques-unes des plus graves questions politiques, debattues dans nos derniers temps.

« Que je puisse compléter par cette étude nouvelle, dit M. Villemain, les développements que j'ai donnés à ma première et « insuffisante peinture d'une si grande époque doublement faite « pour nous intéresser ! car elle est pleine des choses dont s'occupent aujourd'hui la politique et le rêveur, l'homme d'action et le « solitaire, celui qui cherche des voies au commerce, un gage ou « une apparence à l'équilibre des grands états, une solution pacifique au problème d'Orient, et celui qui, méditant sur la philosophie de l'histoire, se demande si toute la dette des gouvernements et tout l'avenir du monde n'est pas dans ces deux choses : « christianiser les barbares, éclairer, élever, rapprocher les chrétiens. » Après avoir achevé le tableau d'Orient par les deux figures de saint Epiphane et de saint Hilarion, combinées dans le même cadre, l'auteur aborde l'église latine par saint Hilaire, évêque de Poitiers ; on trouve parmi les pères de l'église latine, des orateurs et des écrivains qui peuvent rivaliser de génie avec ceux de l'église grecque ; mais ils leur restent inférieurs en nombre ; c'est par des raisons politiques et littéraires que l'auteur explique cette infériorité. Ces vies ne diffèrent guère des précédentes, et l'auteur a dû faire un grand effort de talent pour en varier les aspects. Saint Hilaire et saint Ambroise surtout, par les persécutions souffertes, par leurs luttes courageuses, par leurs éxils réitérés, par l'influence qu'ils exercent sur leurs cités et dans l'empire, rappellent singulièrement les Athanase, les Basile et les Chrysostôme.

Saint Paulin, dont la poésie domine l'éloquence, pourrait sous beaucoup de rapports être comparé à saint Grégoire de Nazianze, après sa retraite de Constantinople, mais mieux encore à ce Synésius, qui chanta sa foi nouvelle et les malheurs de sa patrie sur les

rhythmes antiques et disparut sans doute sous l'un de ces flots de barbares Africains qui désolaient alors la Syrénaïque. Dans son évêché de Nôle, saint Paulin vit aussi le torrent dévastateur envahir sa cité et disperser son troupeau; il survécut pourtant au cataclysme, et eut même la consolation d'arracher à la mort de nombreuses victimes, qu'il ne protégea qu'à l'aide du respect qu'inspiraient ses vertus.

Restent dans cette seconde série d'études, deux esprits qui échappent à toute comparaison et montent au point le plus élevé des gloires de l'église; nous voulons parler de saint Jérôme et de saint Augustin.

Sorti de Rome, cette Babylone impure qu'il déteste à cause de ses vices, saint Jérôme se plonge dans le désert et ne s'en laisse plus arracher; là, il n'imite pas l'exemple de ces anachorètes qui se séparent du monde comme par un mur impénétrable et se réfugient dans la contemplation ascétique; lui, du fond de sa solitude de Béthléem, fait encore entendre sa parole austère à cette cité qu'il a abandonnée, mais où il a laissé des âmes chères à son cœur d'apôtre. Ses prédications par correspondance ne laissent pas que d'exercer une grande autorité; au reste, ce n'est pas à ce soin seulement que Jérôme occupe toutes les heures de la retraite; il travaille avec ardeur à donner à la langue latine une traduction des saintes écritures, faite d'après le texte hébreu, en même temps qu'il combat et les derniers vestiges du paganisme et les tentatives réitérées des hérésies.

Après la prise de Rome par Alaric, plusieurs familles, cherchant à échapper aux barbares, vont se réfugier dans les lieux saints; quelques-unes sont surtout attirées par Jérôme. Rome qu'il a fuie, vient le trouver dans sa retraite; il est le chef spirituel de cette pieuse colonie d'exilés. Par les diverses circonstances de son existence et la tournure particulière de son génie, saint Jérôme est un type à part; l'auteur le suit dans les phases de sa vie retirée et pourtant pleine d'agitations et de combats. C'est dans le courant de son récit qu'il donne ses appréciations critiques sur ces œuvres où la véhémence de la foi n'exclut ni la pureté ni le choix du langage; il en signale la belle latinité qui n'a pas ces mélanges de mots barbares que l'on retrouve dans saint Augustin et dans d'autres pères qui ne firent pas, comme saint Jérôme, leurs études littéraires à Rome.

Il existe une toile de Pérugin où saint Augustin est représenté entouré de quelques disciples. L'artiste n'a pas donné aux traits

du saint évêque cette expression inspirée qu'on pourrait s'attendre à y trouver ; il l'a peint calme et doux, la tête légèrement inclinée par la méditation et l'humilité ; dans son regard respire la sérénité chrétienne qui vient du repos de la conscience ; mais on y démêle une légère teinte de tristesse qui s'y reflète comme le souvenir lointain d'un passé agité ; ce n'est pas là l'ardent théologien animé à la lutte contre l'hérésie ; mais c'est bien le pécheur revenu de ses erreurs, l'apôtre aimant qui voulait la charité pour tous.

M. Villemain dans son étude nous a rappelé cette touchante peinture; c'est par le côté doux, par le côté du cœur qu'il s'est appliqué à saisir cet homme extraordinaire dont le génie inonda toutes choses de tant de clartés ; c'est là en effet, dans son cœur, qu'était son génie tout entier, que s'abîmait cette vaste intelligence qui aurait déconcerté Socrate et Platon. Ce qui pousse saint Augustin dans la science, ce qui l'entraîne dans les régions supérieures, ce n'est pas l'amour de cette vaine gloire que recherchaient les rhéteurs; ce n'est pas la révolte de l'orgueil humain contre le bandeau de la raison; mais c'est bien la soif de cet être invisible, source, principe et créateur de toute vérité, de toute beauté, de tout amour. C'est l'amour qui, après avoir égaré cette âme ardente dans les voluptés terrestres, après l'avoir poussée aux contemplations rêveuses de la poésie, l'enlève tout d'un coup à la terre et la réchauffe à ce foyer vivant qu'elle n'avait pu trouver par la route des sens. Depuis ses premiers pas dans la vie, jusqu'à ses cheveux blancs, le saint a toujours arrosé de ses larmes le chemin qu'il a parcouru ; ce cœur si plein a toujours déversé sur son passage les trésors de son inépuisable tendresse. Il pleurait quand il se dérobait malgré lui, bien jeune encore, à la sollicitude de cette tendre mère qu'il laissait sur la rive africaine ; il pleurait, lorsqu'enfermé dans l'église de Milan, il entendait pour la première fois la parole sainte unie à de mélodieux accords; il pleurait, et c'étaient des torrents de larmes, lorsque dans ce jardin où il conversait avec Alype, il sentait l'aube de la vérité pénétrer la tempête de son cœur et l'éclairer en dedans des premiers rayons de cette lumière si ardemment attendue ; il pleurait enfin, et son cœur d'apôtre s'abîmait dans des élans d'amour, lorsque du haut de son humble chaire d'Hyppone, il appelait à lui les humbles et les petits, et tendait des bras pleins de miséricorde et de pardon à toutes les brebis égarées loin du bercail du Sauveur. Si Augustin étonne par la profondeur de son génie ; si l'étendue de sa science et la force irrésistible de sa dialectique exer-

tent l'admiration et vous subjuguent, le foyer ardent de son cœur vous réchauffe à travers les âges, à cette flamme qui a plus de puissance pour donner la foi, que tous les liens de l'argumentation la mieux maniée. Augustin a développé avec cette ampleur que lui prêtait le dogme chrétien, le sentiment d'amour idéal que le platonisme ne produisait que comme une idée froide et abstraite. Il a senti s'élancer des profondeurs de son être ces aspirations sublimes que les philosophes avaient voulu faire jaillir de la science ; cette région sereine qu'ils avaient montrée d'en bas, son amour chrétien l'y a élevé du premier coup ; il y a plané. Cet aspect saisi par le critique prête singulièrement à l'intérêt et fait traverser sans efforts les passages en apparence les plus arides. A la faveur de cette flamme réchauffante, l'on gravit volontiers les hauteurs métaphysiques ; l'on gravit sans fatigue, comme sur les pentes abruptes d'une montagne, d'où l'on voit là haut devant soi les feuillages nouveaux et le soleil. Largement abreuvé aux sources des lettres grecques et latines, Augustin leur empruntait pour ses ouvrages métaphysiques, des formes qui donnaient aux abstractions de la pensée, un cadre animé et saisissant.

Comme Platon et Cicéron, il introduisait des personnages qui coupaient la monotonie de l'argumentation en la dialoguant ; au secours du dialogue, il ajoutait aussi celui d'un théâtre champêtre ; le lieu de la scène et les personnages se liaient parfois au sujet par des analogies inattendues et du plus grand charme ; souvent la beauté des cieux ou le bruit d'un ruisseau donne lieu aux digressions les plus attachantes et les plus élevées. Avec quel attrait ne lit-on pas cette conversation nocturne qu'a le saint avec un de ses disciples, à l'occasion d'un bruit de cascade qu'ils entendent de leur chambre au milieu du silence de la nature, et cette autre où la pieuse mère du saint entrevoit, comme par intuition, les vérités d'un ordre supérieur ? Saint Augustin termine avec magnificence cette phase victorieusement éloquente du culte nouveau. Au milieu des hérésies qui surgissent de toutes parts et des sectes nombreuses qui se dégagent de la philosophie et des vieilles religions d'orient, saint Augustin semble avoir été suscité pour fixer, d'une manière inébranlable, le dogme épuré de l'église romaine ; aussi le paganisme ne le préoccupe-t-il guère plus, et abandonne-t-il cet ennemi extérieur pour le laisser mourir de sa mort lente et naturelle. L'auteur, dans un dernier coup d'œil qu'il porte sur l'empire croulant, montre dans les tentatives successives de Julien et de Symmaque, champions attardés d'une lutte impossible et désespérée, l'inutilité

des efforts que fait le culte antique pour prolonger son existence. Julien, qui s'est montré plusieurs fois dans le courant de cet ouvrage nous y semble ménagé et même un peu flatté. M. Villemain peut bien comparer la jeunesse de ce prince à celle du grand Frédéric; ce point de vue, quoique nouveau, ne fonde rien ; mais quand il omet les violences de son caractère et l'acharnement de ses persécutions contre les chrétiens, si ce n'est de la partialité, c'est au moins une tolérance par trop philosophique.

A l'époque de Julien, malgré son pouvoir absolu, un empereur n'aurait pas impunément ouvert une persécution sanglante contre les chrétiens ; il eût fallu livrer à la mort les deux tiers de l'empire; les moyens extrêmes étaient donc impossibles. Julien ne se fit pas faute d'exercer envers les chrétiens toutes les vexations praticables; il ne se contentait pas de les priver de leurs temples ; il les poursuivait jusque dans leurs écoles dont il prétendait les chasser, voulant leur ravir par là, cette arme de l'éloquence si puissante dans leurs mains. Ce n'est pas sans doute sans raison que l'église a regardé cette dernière persécution comme l'une des plus funestes et qu'elle a vu dans Julien le plus implacable de ses ennemis. A l'occasion de Symmaque, l'auteur fait reparaître saint Ambroise pour opposer l'éloquence chrétienne au rhéteur païen. Les païens par l'organe de Symmaque, demandent le rétablissement dans le Sénat de l'autel de la Victoire; saint Ambroise au nom des chrétiens repousse cette restauration impie. Dans ce combat de paroles, apparait l'inégalité de force des deux religions; Symmaque lui-même, comme l'auteur le fait observer, n'est guère plus païen, et n'ose pas même prendre dans ce culte ruiné les raisons qu'il fait servir à sa défense.

Dans ces tableaux animés du plus vif coloris, dont nous venons d'essayer de donner une imparfaite image, rien ne manque des qualités qui constituent le grand écrivain ; récit entraînant, style abondant et facile, érudition aimable, contrastes pittoresques; on arrive au bout sans lassitude et sans se douter qu'on vient de côtoyer avec l'écrivain plus d'un sentier ardu de la science, sans penser qu'on a remué la poudre de toute une bibliothèque.

Rien ne manque à l'œuvre littéraire; mais ce n'est pas une fiction que nous avons cherchée dans ce livre, et ce n'est pas non plus une fiction que l'auteur a voulu produire.

Ce tableau vivant et animé, qui saisit une époque par son côté ascétique et efflorescent, est pourtant une histoire et une histoire sans mélanges. A ce titre, nous avons le droit d'y chercher autre

chose que des appréciations littéraires, et de nous enquérir de la pensée intime de l'écrivain. Comme ce spectateur de la Phèdre de Racine, mais mieux autorisé, nous pouvons dire: qu'est-ce que cela prouve? M. Villemain aurait-il confondu la neutralité avec l'impartialité? Pour s'appliquer l'ancien précepte, qui conseille à l'historien politique de n'avoir ni roi ni patrie, M. Villemain croit-il pouvoir aussi bien se passer de religion et d'une conviction quelconque, aurait-il pensé que le scepticisme puisse se traduire en système historique et qu'après la discussion d'un fait grave et qui touche aux intérêts les plus élevés de l'humanité, l'on puisse se retourner vers le lecteur impatient d'une solution, et lui répondre avec l'ironie de Montaigne son désespérant *peut-être*?

Si l'impartialité est commandée à l'historien, les convictions politiques, morales et religieuses ne lui sont pas interdites. L'en priver serait l'obliger à une narration sans but, sans enseignement, sans moralité. Ce juste milieu des choses, conseillé, de tout temps par les philosophes sceptiques, n'existe pas dans la nature; entre la négation et l'affirmation, il n'y a rien.

L'auteur a, nous le croyons, apporté de la bonne foi dans ces études; mais il n'a pas échappé aux inconvénients de sa situation équivoque; aussi s'en va-t il flottant à travers des contradictions qu'il ne saurait éviter. Tour à tour il est entraîné à accuser ou à disculper ces saints évêques, dont il raconte la vie sublime; il les accuse d'intolérance, et puis, par un retour de justice, il les lave lui-même de son reproche et leur reconnaît la vertu opposée.

Quelquefois il s'effraie du pouvoir immense que ces apôtres de la primitive église acquerraient par leur parole; le rôle politique qu'ils sont appelés à jouer lui paraît la source des abus, qu'il impute à leurs successeurs; puis, il tempère ses craintes et modifie son jugement, il entrevoit les avantages de cette autorité et l'abnégation qui honora le caractère de ceux qui l'exercèrent. D'autres difficultés se présentent où l'écrivain, pour rester neutre, a besoin d'user de circonspection et d'habileté; tous ces hommes extraordinaires que le christianisme arrachait aux écoles païennes et attirait à lui spontanément et par un attrait irrésistible, offrent dans leurs conversions ou dans le cours de leurs missions inspirées bien des circonstances qui étonnent la raison humaine et la confondent. L'auteur évite les discussions qui l'obligeraient à se montrer dans le camp ennemi. Quand il n'a pas à donner quelque raison philoso-

phique inoffensive, il côtoie la tradition ou la légende, et se borne au rôle de narrateur sans rien induire pour son compte; enfin ce système mixte a, pour dernier résultat, que le livre n'aboutit pas à une conclusion et n'a pas de fin nécessaire ; c'est comme si l'esprit dans son élaboration, s'était arrêté à mi-chemin. L'impression que l'on rapporte de la lecture d'un semblable livre est vague et indéterminée.

Sans doute, on en sort pénétré d'admiration pour le génie, pour la magnanimité de ces glorieux fondateurs de la foi ; mais l'on se demande quelle peut être l'opinion de l'auteur à l'égard de leur sainteté, et s'il les prend pour des charlatans, ou pour des dupes? l'on cherche avec quelque anxiété la définition de *ce point de vue philosophique et moral* situé entre l'apothéose et l'ironie, que l'auteur ne définit pas.

M. Villemain trouve la loi chrétienne bienfaisante; nous l'avons déjà signalé, il lui attribue une force progressive marquée dans la raison humaine depuis les vieux âges ; il applaudit aux efforts de la propagation chrétienne ; il souhaite voir christianiser les barbares d'Orient. Et cependant il tient en suspicion le caractère divin de cette loi chrétienne qu'il aime ; il refuse à ces apôtres inspirés cette apothéose de sainteté que l'église décerne à leurs vertus.

Mais si le christianisme est une erreur, pourquoi voulez-vous le propager? et de quel droit imposeriez-vous aux barbares un joug que vous ne voulez pas vous-même porter? Votre morale philosophique serait donc bien dangereuse pour le monde, que vous redoutiez de la lui montrer ? En sommes-nous donc encore au temps d'Eleusis et de Trophonius !

Quel est donc ce dieu de la philosophie qui a condamné la généralité des hommes aux ténèbres de la raison et qui les a abandonnés sans retour à la merci des charlatans et des imposteurs?

En exprimant le vœu de voir christianiser les barbares, l'auteur veut voir aussi éclairer, élever, rapprocher les chrétiens. Comment concilier les deux choses ? Est-ce que par hasard le christianisme ne serait qu'au premier degré de la lumière dont la philosophie serait le complément? Pourquoi la philosophie aurait-elle retardé de deux mille ans d'apporter au dogme chrétien cet appoint lumineux ? A-t-elle en réserve des secrets que nous ne sachions pas encore, et pourquoi a-t-elle flotté si longtemps dans ses irrésolutions et dans ses doutes

sur toutes choses, quand nous n'avons cessé, depuis le premier jour de croire et d'affirmer.

Une autre idée contradictoire préoccupe encore l'écrivain et elle se fait jour en plusieurs endroits, à travers ses incertitudes. L'évangile, qui s'est d'abord offert à lui comme un code bienfaisant et progressif, lui semble maintenant impuissant à servir de base sociale parce que l'infusion de sa morale n'empêcha pas le monde romain de crouler. M. Villemain renouvelle à sa manière l'assertion du Contrat social qui supposait qu'une république chrétienne aboutirait à une société d'esclaves. Mais Jean-Jacques et M. Villemain, en formulant une telle assertion ont évidemment oublié notre condition sociale; ils n'ont pas jeté un coup d'œil sur l'Europe et n'ont pas pris garde que l'équilibre des nations modernes reposait tout entier sur ce dogme chrétien, sans lequel l'unité politique Européenne serait impossible. M. Villemain en particulier, qui croit le maintien du pouvoir pontifical nécessaire et qui admet que ce pouvoir a pu, dans nos derniers temps, imprimer aux idées politiques une impulsion progressive, n'a pas dû penser que le christianisme ait été privé à son origine des germes de vitalité qu'il peut communiquer aujourd'hui à la société civile. Il ne l'ignore pas, les peuples de barbares, qui s'établirent au cinquième siècle sur les lambeaux de l'empire mourant, ne trouvèrent leur force de cohésion et d'organisation politique, qu'en s'inféodant en quelque sorte dans la hiérarchie chrétienne; ils n'acquirent de la fixité et ne constituèrent leur nationalité que par leur agrégation dans l'unité catholique. Mais M. Villemain ne voyant que le monastère dans le christianisme primitif, dit qu'il ne pouvait former ni soldats ni jurisconsultes; sans nul doute; mais le monastère était-il toute la société? le christianisme avait-il si mal jugé l'humanité qu'il ait pensé pouvoir la soumettre à des conditions d'existence incompatibles avec les instincts du plus grand nombre, et son besoin de perpétuité? Vainement on s'efforcerait de prouver que ce fut là la tendance du christianisme dans son premier essor. Si l'on vit dans la haute Egypte une cité tout entière soumise à la règle claustrale, ce n'était là qu'une exception dont l'exemple n'aurait pu se propager. Le monastère, dans les temps les plus fervents, était le type de perfectionnement chrétien offert aux gens du monde comme un moyen de continuelle édification et non comme une vocation imposée; s'il en eût été autrement, l'église aurait-elle admis un clergé séculier qui, dans les temps primitifs, ne se séparait en rien de la vie com-

mune? Si le christianisme ne sauva pas l'empire romain, l'auteur l'a dit lui-même, c'est que, quand vint le christianisme, l'empire romain ne pouvait plus être sauvé.

« Laissé longtemps hors de la société (ce sont les propres pa- » roles de l'auteur), le christianisme y fut admis trop tard et régna » sur des ruines. Le jurisconsulte Ulpien, attaché aux anciennes » lois et aux anciens rites de la patrie, écrivait sous le règne de » Dioclétien que la religion chrétienne était l'innovation la plus » pernicieuse et qu'elle renversait l'empire. Ce Romain ne voyait » pas que l'empire se détruisait de lui-même, que l'ancienne société » avait fini sa tâche, et qu'elle avait besoin d'être transformée pour » renaître. »

Comprend-on après cela que l'auteur, dans un autre passage, ait pu ajouter :

« Et cependant ce pouvoir ecclésiastique qui s'élevait soutenu » par de si grandes vertus, vit périr l'état social et fut impuissant » à le sauver. Les choses religieuses et les intérêts civils trop con- » fondus ôtèrent aux hommes cette active énergie qui maintient » les empires. On oubliait les fortes vertus pour les abstinences » monacales, la patrie pour le cloître, et la guerre pour la contro- » verse. Ce siècle de splendeur théologique fut l'avant-scène de la » barbarie, tant il est vrai que la religion, secours divin des » âmes, n'est pas un instrument politique qui suffise à tout, et ne » peut suppléer pour les états, ni le travail, ni la liberté, ni la » gloire. »

Puisque le christianisme, en laissant mourir l'empire romain, put donner la vie à des nationalités nouvelles, doit-on l'accuser d'avoir manqué de cette action politique qui maintient les empires ? S'il laissa mourir le vieux monde, c'est qu'il n'y avait qu'un sol jeune et fécond qui pût fructifier pleinement sous les largesses de ses semences. Eh! de quelle utilité était à l'humanité la vieille épée de Rome; quand elle se brisa dans ses mains affaiblies, la liberté humaine y perdit-elle quelque chose? Ce n'étaient pas des réformes que le christianisme pouvait opérer dans les institutions romaines ; pour être conforme à son esprit, il devait les ruiner de fond en comble, Ulpien disait vrai. Il se contenta de s'infiltrer dans cette société par tous les côtés; il monta de la base au faîte, comme une mer envahissante; mais il occupa sans renverser; il n'était pas la tempête, il n'avait pas mission de trancher avec l'épée, il attendit le fléau de Dieu. Lorsqu'Attila entra dans Rome en conquérant, tandis qu'il

menaçait du fer et du feu la ville éternelle, il rencontra un homme sans arme et sans défense devant lequel il s'arrêta et se prosterna. Cet homme, dont le barbare indomptable reconnaissait l'autorité souveraine, ce n'était ni un César ni un enfant de Romulus, c'était le vicaire du Christ. Entre ce barbare et ce pontife il y avait un lien secret, que la cité perdue ne pouvait comprendre : il y avait le lien de la liberté et de la fraternité humaine. Pontife et barbare, ils étaient tous deux les ouvriers de la providence ; l'un était le volcan qui répand la lave et le sol végétal sur les plaines stériles, l'autre apportait le pur froment qui change la lave en moissons d'or.

Dans l'Empire romain, au milieu des Barbares, dans le moyen âge et jusqu'à nos jours, le christianisme a travaillé à la transformation humaine, aussi bien dans les sociétés que dans les individus; il a, à chaque nouvelle étape de l'humanité, vu périr des formes sociales; il a vu crouler derrière lui tantôt le Capitole et le sénat, tantôt les donjons féodaux ; mais il a toujours marché devant les races humaines continuant à leur montrer ce *labarum* victorieux qui peut laisser tomber des empires, mais qui ne faillira jamais à l'humanité. Cette loi de perfectibilité que contient l'Évangile renferme à perpétuité le salut du genre humain. Si la tempête menace nos murailles, si la vieille charpente sociale craque sous nos pas, nous pouvons nous réfugier dans la barque immortelle, et dire, comme Thémistocle devant l'invasion persanne : laissons-les renverser Athènes, nous la rebâtirons plus belle.

Mais, on ne s'est pas contenté de dénier au christianisme sa puissance politique, on a voulu en même temps assumer sur lui la responsabilité des tyrannies qu'il eut à traverser. Ceux qui l'accusent aussi témérairement, ceux qui veulent faire remonter jusqu'à la loi chrétienne les fautes des hommes qui, dans les rangs élevés de la société, firent acte de christianisme et que leurs passions entraînèrent souvent au delà de sa morale et de ses commandements, ont-ils réfléchi à ce que ces mêmes hommes, blâmés ou notés d'infamie par l'histoire, auraient pu devenir sans christianisme? Pour ne pas sortir du livre de M. Villemain, prenons Constantin et Théodose dont la mémoire est tachée de sang ; avec leur caractère irascible ou cruel, avec leur pouvoir absolu, supposons-les païens ; qui pourrait penser que leurs violences n'auraient pas été plus loin ? Croit-on que Théodose païen aurait épargné à Antioche le sort de Thessalonique.

Dans les temps de barbarie et d'absolutisme militaire, la chaire chrétienne se montra toujours le dernier abri de la liberté, ce fut de là que des voix courageuses s'élevèrent dans tous les temps pour la défense des opprimés ; l'unité de croyance dans la religion universelle fut souvent le lien fraternel qui rapprocha les vaincus et les vainqueurs ; au pied des autels les tyrans venaient du moins se souvenir qu'ils étaient hommes comme ces peuples assujettis à leur pouvoir. Qu'on ne s'y méprenne pas, ce n'est que la philosophie qui a ruiné l'autorité des gouvernements et rompu l'équilibre social, en cherchant des voies nouvelles à la politique, en voulant séparer la religion des mœurs civiles. C'est en portant la main sur le dépôt sacré des vérités religieuses, qu'on a ouvert un passage à ces flots révolutionnaires dont la violence menace de tout renverser. Le socialisme a eu sa cause première dans la révolte philosophique du dernier siècle. Si cet esprit subversif de tout ordre social qui s'était, on le sait, présenté plusieurs fois sous la forme d'hérésie, n'a pu faire sa trouée et entamer la société jusqu'à nos jours, c'est parce que les gouvernements appuyés sur l'unité catholique y puisaient une force inébranlable. Sans doute il y a progrès moral dans la modification qu'a subie le rationalisme. De Voltaire à M. Villemain, qui est pourtant son disciple, il y a loin, puisque celui-ci reconnaît au moins les bienfaits de la religion à laquelle il n'attribue qu'une puissance humaine. Mais on a beau admirer et respecter le christianisme, on rend ses effets stériles du moment qu'on le prive de son essence divine ; ce n'est pas dans un panthéon philosophique, à côté de Socrate, de Confucius et de Rousseau que l'Évangile peut opérer des miracles. Ce n'est pas quand il est mêlé à des éléments étrangers qu'il peut renouveler les âmes. La société qui s'est délabrée par un manque de foi ne peut se restaurer que par un retour vers la foi ; pour la raviver, il ne suffit pas de faire cesser les dissidences d'opinions; il faut ramener l'unité de croyance; il faut que tous les esprits épars et attachés à des points de vue particuliers se réunissent enfin dans la grande synthèse catholique.

Ainsi que M. Villemain, beaucoup de cœurs semblent avoir reçu l'atteinte des rayons de la vérité ; ils se sont élancés de tous côtés vers ce phare divin incessamment debout au milieu de nos tempêtes, mais, comme St Pierre sur la mer de Tibériade, à peine ont-ils fait quelques pas qu'ils portent leurs regards en arrière pour regretter le frêle esquif abandonné ; leur irrésolution les menace de l'abîme ,

ils hésitent pourtant, hommes de peu de foi, ils n'osent faire un pas de plus qui les sauverait! Jules Roussy.

Discipline catholique.

INSTITUTIONS LITURGIQUES

PAR **R. P. Dom PROSPER GUERANGER**,

ABBÉ DE SOLESME [1].

Importance des études liturgiques. — Preuves dans l'histoire de Ste Cécile. — Matières renfermées dans ce volume. — Livres liturgiques manuscrits. — Accusations injustes contre Bossuet. — Aveux des réformateurs jansénistes. —Mauvais desseins des traducteurs des livres liturgiques.—Progrès de l'unité liturgique.

Dom Guéranger vient enfin de publier ce III° *volume* si longtemps et si impatiemment attendu par tous ceux qui avaient lu déjà les deux premiers. Nous ne devons pas, il est vrai, nous montrer trop sévère pour l'auteur : car pour apaiser un peu l'attente de ses lecteurs, il leur a donné, entre le second volume et celui qui vient de paraître, l'*Histoire de sainte Cécile*, ce livre instructif et profond comme un ouvrage de Bénédictin, charmant et gracieux, attachant et facile à lire comme un poème. Ne croyez pas cependant que cette production délicieuse ait été une distraction du savant Bénédictin, ou qu'il ait voulu par elle distraire l'esprit de ses lecteurs, en reportant leurs pensées sur d'autres objets. Dom Guéranger a une idée qu'il poursuit sans relâche; et c'est pour cela qu'il est si puissant et si redoutable. La liturgie est devenue comme la sphère unique de ses pensées, de ses affections, de tous les mouvements de son esprit et de son cœur. Il vit dans cette sphère, comme le poisson vit dans l'eau : et à force d'y vivre et de s'en imprégner, il a acquis des idées tellement précises, un tact si sûr, et un goût si délicat, que sa parole est devenue une autorité bienfaisante pour tous les amis des anciennes traditions, écrasante pour tous ses adversaires. Aussi, je plains grandement tous ceux qui ont eu la malencontreuse pensée de l'attaquer : et je ne puis m'empêcher de respecter tout ce qu'il leur a fallu de bonne foi, de simplicité, de confiance

[1] Tome III°. à Paris, chez Sagnier, rue des Saints-Pères.

en la justice de leur cause, pour oser se mesurer contre un tel champion, qui a passé vingt ans de sa vie à lire, à comparer ensemble des *bréviaires*, des *missels* et des *livres de chant*, et à étudier l'histoire de leur origine et de leur développement. Cette entreprise n'a réussi à personne, pas même à Mgr Fayet, qui a cru bien mal à propos qu'on peut traiter une question liturgique comme une question de littérature.

Pour revenir à l'*Histoire de sainte Cécile*[1], ce livre se rattache par des liens très intimes à la pensée unique du savant bénédictin, et au but constant de toute sa vie. Ce livre, en effet, contient, non seulement une question historique, mais encore une question liturgique du plus haut intérêt. Car l'auteur démontre d'une manière iréfragable l'authenticité des actes de cette vierge, dont la vie et la mort forment un des épisodes les plus gracieux de l'histoire ecclésiastique.

Il y révèle, avec cette manière incisive et piquante qui lui est propre, l'étroitesse et la mauvaise foi qui ont présidé à l'épuration prétendue des légendes du bréviaire, dans ces derniers temps. C'est, en un mot, une question générale rendue sensible et démontrée par un fait particulier : car ce que la secte anti-liturgique a fait pour les actes de sainte Cécile, elle l'a fait, hélas ! pour les actes de beaucoup d'autres saints ; elle a essayé d'ôter à la liturgie sa poésie, sa grâce, et tout ce côté par où elle tient au cœur et à l'imagination de l'homme. L'auteur de ce livre délicieux a su, par un procédé admirable, donner l'intérêt et l'attrait d'un poème à un ouvrage de discussion, de controverse, sérieux dans toutes ses parties, et dans lequel la critique et l'histoire marchent toujours unies. C'est une manière toute nouvelle d'écrire l'histoire; et il serait à souhaiter que Dom Guéranger eût en ce genre beaucoup d'imitateurs.

Le III$_e$ volume des *Institutions liturgiques* est digne à tout égard des deux qui l'ont précédé ; et nous devons ajouter que la lecture en est accessible à un bien plus grand nombre de lecteurs encore, par les questions qui y sont traitées. En effet, la moitié de ce volume à peu près est consacrée à des recherches, à des détails artistiques, qui intéressent au plus haut point tous les amis des arts. L'auteur y traite des livres liturgiques avant et depuis l'invention de l'imprimerie, de leurs ornements intérieurs et extérieurs. On y voit apparaître les noms de ces artistes pieux et modestes, dont les suaves

1 Vol. in-18, à Paris, chez Lecoffre, rue du Vieux Colombier, 29, prix : 5 fr.

miniatures ont préludé aux chefs-d'œuvres des grands peintres que nous admirons encore aujourd'hui. On y apprend à connaître ces magnifiques évangéliaires, copiés avec un soin si minutieux, enrichis des plus belles miniatures, et revêtus à l'extérieur des ornements les plus précieux. Car, à cette époque de foi et de piété, on ne croyait jamais faire trop pour relever et rendre sensible aux yeux la dignité de ces livres qui contenaient la parole de Dieu ou les secrets ineffables de l'amour de l'église pour J.-C.

A l'aide de ce volume, on pourrait faire un voyage artistique, et suivre dans les diverses contrées de l'Europe la trace de ces chefs-d'œuvres trop oubliés, qui faisaient autrefois la principale richesse des églises, et qui sont cachés aujourd'hui dans les bibliothèques des villes ou des princes.

On pourrait admirer et étudier avec fruit à Verceil, dans le trésor de la cathédrale, le plus ancien et le plus vénérable de tous les livres liturgiques, l'*Évangéliaire*, que l'on croit avoir été écrit au 4e siècle par saint Eusèbe, évêque de cette ville. On pourrait étudier dans la bibliothèque nationale de Paris, le magnifique *Évangéliaire latin* de Saint-Germain-des-Prés, du 6e siècle; le *Psautier* dont s'est servi saint Germain, fondateur de l'illustre monastère qui portait son nom; les *Évangéliaires* de Notre-Dame de Paris et de Colbert du 7e siècle; l'*Évangéliaire Anglo-Saxon*; le *Sacramentaire* de Ratolde, le *Pontifical* d'Egbert et celui de saint Dunstan, tous quatre du 10e siècle; les deux *Missels* de saint Denys en France, et de saint Maur-des Fossés; l'*Homelière* de l'abbaye de Montmajour, du 11e siècle. La ville d'Upsal possède le célèbre *Évangéliaire Gothique* dit d'*Ulphilas*, du 5e siècle. La bibliothèque impériale de Vienne, possède un magnifique *Évangéliaire grec* du 7e siècle, un bel évangéliaire transcrit au 12e par le moine Lieutold, et le splendide *Psautier* transcrit au 8e siècle par le moine Dagulphe pour Charlemagne, et offert par ce prince au Pape saint Adrien premier.

La bibliothèque Vaticane renferme des trésors inappréciables en ce genre, un *Homéliaire* du 7e siècle, deux *Sacramentaires* du 9e, qui ont servi de base au travail de Muratori, pour l'édition de ce livre liturgique; le *Ménologue* de l'empereur Basile du 10e siècle, un *Évangeliaire* offert à saint Benoit de Mantoue par la comtesse Mathilde du 11e siècle. La bibliothèque de Munich possède le magnifique *Évangéliaire* écrit au 9e siècle, et donné par Charles-le-Chauve à saint Emeran de Ratisbonne; un autre non moins précieux du

10ᵉ, écrit par saint Udalric, évêque d'Ausbourg, et sur lequel on lit encore ces mots :

D. S. propitius esto Udalrico peccatori;

Un autre, dit de Nieder Altach, et le *Sacramentaire* dont l'empereur saint Henri fit don à la cathédrale de Bamberg, tous deux du 11ᵉ siècle. Un des plus précieux monuments de la bibliothèque Laurentienne à Florence, est un *Évangeliaire Syriaque* du 6ᵉ siècle, copié par un moine de Mésopotamie nommé Babula : un *Évangeliaire* du 11ᵉ siècle, qui fut donné à Jules II par un évêque d'Amalfi. On peut encore admirer dans la bibliothèque d'Epernay, un *Évangeliaire* splendide du 9ᵉ siècle, donné à l'abbesse de Haut-Villers, par Ebbon, archevêque de Reims.

Les noms de la plupart des auteurs de ces précieux monuments nous sont inconnus Ces hommes qui travaillaient pour Dieu et pour le salut de leur âme, ne songeaient ni à la gloire ni à la postérité. Toutefois les noms de plusieurs d'entre eux sont arrivés jusqu'à nous. Sur cette liste si instructive et si intéressante, nous voyons figurer des hommes renommés par leurs travaux scientifiques, d'autres célèbres par leur sainteté ou par leur haute position dans le monde, des abbés, des abbesses, des évêques, des princes et des empereurs ; Alcuin, qui rédigea l'évangéliaire donné par Charlemagne à l'abbaye d'Aniane ; Harmot et Grimal, abbés de Saint-Gal; le savant moine Witikind, de l'abbaye de Corvey, les princes Jean et Alexis Comnène, et l'empereur Charlemagne lui-même, qui ne dédaignait pas de s'essayer à ces travaux, et qui regrettait de n'y pouvoir atteindre la perfection qu'il désirait. Parmi ces artistes modestes et patients, quelques-uns étaient d'une fécondité merveilleuse, tel que Othon, moine du 11ᵉ siècle qui écrivait 19 Missels, 3 évangeliaires, 2 lectionnaires pour les épîtres et évangiles, 4 matutinaux ou recueils des passions des saints, sermons et homélies des pères pour l'office de la nuit. Il eût pour émule en ce genre l'infatigable et savante Diemude, religieuse de Weissbrunn.

Dans la *préface* de ce volume, l'auteur s'applique à réfuter quelques unes des objections de ses adversaires. On est vraiment surpris, après l'avoir lue, de la légèreté, nous ne voulons pas dire de la témérité de ces derniers : car chacune des assertions qu'on lui reproche est justifiée par une suite de témoignages tellement nombreux, tellement clairs et précis, qu'on se demande comment des adversaires sérieux, des prêtres familiers avec la science théologique ont pu les ignorer. Ainsi, on avait reproché à Dom Guéranger

d'avoir dit des évêques qu'ils sont les *vicaires de Pierre*. Or, il se trouve que cette expression est employée par les évêques, dès les premiers siècles de l'église, par les conciles et par Bossuet lui-même, dans son magnifique sermon sur l'unité de l'église. De telles objections, faites sérieusement, par des prêtres pieux et de bonne foi, sont l'indice d'une lamentable décadence dans les études ecclésiastiques. Et puisque nous avons prononcé le nom de Bossuet, qu'il nous soit permis de recommander ici à nos lecteurs une note insérée à la fin du volume et tirée du journal de l'abbé Ledieu, secrétaire du grand évêque de Meaux, dont il relate jour par jour les actes importants.

« Jusqu'en 1702 le diocèse de Meaux, gouverné par Bossuet, était » resté étranger à la manie des changements liturgiques, qui, de» puis plus de vingt ans, s'était déclarée dans certains diocèses de » France, et devait plus tard s'étendre comme un incendie. Bossuet » avait été témoin de cette réforme, dont Vienne avait donné le si» gnal: et un passage important de sa célèbre réponse à Molanus fait » voir assez clairement qu'il la considérait comme avantageuse à l'église. »

On sent quel prix les partisans de ces innovations devaient attacher au nom illustre de Bossuet, et quelle autorité ils auraient donnée à leurs projets, s'ils avaient pu l'entraîner dans leur parti. Mais Dieu, qui veillait d'une manière spéciale sur la gloire de ce grand homme, ne permit pas qu'elle fût atteinte par une triste connivence à ces funestes entreprises. On s'agita beaucoup autour de lui; on chercha par tous les moyens à le circonvenir; Bossuet se laissa présenter des projets; il eut des conférences, il éleva des objections : son bon sens pratique, sa science profonde et son respect pour la tradition le soutinrent dans cette conjoncture délicate, et préservèrent son nom d'une tache ineffaçable. Il faut lire, dans le *Journal de l'abbé Ledieu*, le récit détaillé de ces scrupules, de ces répugnances, de ces objections, de ces délais qui inquiétaient et fatiguaient les novateurs liturgiques. Il ne pouvait par exemple se résoudre à sacrifier pour les jours de la semaine le psaume 118 qu'il jugeait nécessaire pour entretenir la piété. Le 15 mars 1703, l'abbé Ledieu écrivait ces mots, en parlant de Bossuet et de la réforme liturgique. « J'espère qu'à la fin il y prendra goût et que nous pourrons finir. » Il écrit le 20: « Au reste, M. de Meaux prend peu de plaisir à toute cette réformation. » Ce sont là les derniers mots

du journal de l'abbé Ledieu, sur la part que Bossuet a pu prendre à l'innovation liturgique. Celui-ci vécut encore un an : et le silence de l'abbé Ledieu nous porte encore à croire que Bossuet se désista de l'entreprise où on l'avait engagé. Il récita donc jusqu'à sa mort le bréviaire qu'avaient récité avant lui, tous ses prédécesseurs, et qu'avait récité notre pieux roi S. Louis.

Si l'on pouvait douter encore des intentions coupables qui ont déterminé l'innovation liturgique dans la plupart des églises de France, au 18e siècle, toute illusion devrait tomber devant l'aveu des jansénistes eux-mêmes dans le journal dépositaire de leurs secrets. Ils écrivaient le premier janvier 1747 dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, après l'apparition des nouveaux missel et bréviaire de Paris, ces paroles remarquables, que nous recommandons d'une manière toute spéciale à l'attention et aux réflexions du clergé :

« Le bréviaire et le missel de Paris sont encore un sujet fécond de » réflexions pour un homme attentif à considérer les moyens que » Dieu prend pour faire ce qu'il veut de ceux même qui ne font pas » ce qu'il veut..... Quel meilleur préservatif pouvait-on nous don- » ner contre la bulle, qu'un bréviaire où l'on retrouve le langage » sacré qu'elle proscrit et les dogmes des prêtres qu'elle anathé- » matise ? Toutes les oraisons du missel sont autant de professions » de foi contre la bulle. Qu'annoncent-elles ? des aveux continuels » de notre langueur, de notre misère, de notre impuissance pour » le bien ; des cris redoublés du besoin d'une grâce forte, puis- » sante, efficace, et qui sache dompter les volontés les plus rebelles, » grâce qui opère en nous le vouloir et le faire, grâce qui nous » donne ce que Dieu commande, grâce par laquelle Dieu nous ap- » plique à toute bonne œuvre, lui-même faisant en nous ce qui lui » est agréable. Qu'il est doux, en récitant ces oraisons, de retrou- » ver le langage sacré que la bulle nous interdit ! Mais que Dieu » ait mis dans le cœur de M. de Vintimille de nous donner de telles » armes contre la bulle, voilà ce qu'on ne se lasse point d'admirer » en disant la messe, ou en récitant le breviaire. L'admiration » passe jusqu'aux fidèles, qui ont l'avantage de pouvoir dire en » français tout ce que le clergé dit en latin. »

Nous touchons ici un autre point, auquel les jansénistes accordaient encore une grande importance. Il ne leur suffisait pas d'inoculer le poison de l'hérésie dans le clergé par le moyen du missel et

du bréviaire : il fallait encore les répandre jusque parmi les fidèles. C'est ce qu'ils firent en traduisant l'un et l'autre.

Ils essayèrent même, les malheureux, de soulever le voile auguste sous lequel l'église a toujours voulu cacher cette partie de la messe qu'on appelle *le canon*, puisqu'elle a toujours exigé de ses ministres qu'ils prononcent à voix basse ces paroles les plus saintes, les plus mystérieuses, les plus solennelles que la bouche de l'homme ait jamais prononcées. Ils voulaient forcer le prêtre à les réciter à voix haute, pour que les fidèles pussent les entendre et leur donner leur approbation, en disant : *Amen*, à la fin de chaque prière. Dépouillant l'Église de cette sainte pudeur que l'Esprit-Saint lui avait inspirée, ils avaient fait paraître en 1660 une *traduction française du missel*, portant l'approbation de Jean-Baptiste de Contes et Alexandre de Hodencq vicaires-généraux du Cardinal de Retz et Jansénistes déclarés. L'Assemblée générale du clergé de France tenait alors ses séances à Pontoise. L'ouvrage lui fut déféré, et censuré par elle. De plus, elle écrivit à tous les évêques de France qui n'étaient pas présents, une lettre circulaire, où elle présente ces traductions du missel en langue vulgaire comme contraires à la pratique de l'Église et à la doctrine des conciles et des pères, et engage chaque évêque à défendre dans son diocèse, sous peine d'excommunication, la lecture de cette traduction du missel romain : la liturgie n'avait pas encore été refondue à cette époque. Malheureusement ce respect et cette fidélité pour la tradition et la doctrine de l'Église ne tardèrent pas à s'altérer ; et les diocèses de France furent bientôt inondés de traductions du missel et du bréviaire. Cependant le Saint-Siége, toujours fidèle à ces traditions, les a maintenues d'une manière inébranlable. Jamais il n'a voulu ni permettre, ni reconnaître ces traductions qui livrent au premier venu les plus redoutables mystères. Et tout dernièrement encore, Monseig. l'évêque de Langres ayant demandé à la Sacrée Congrégation des rites, s'il est permis de traduire en langue vulgaire l'*ordinaire de la messe* pour l'usage des fidèles, et avec l'approbation de l'évêque, la congrégation a répondu, après avoir pris l'ordre du souverain pontife, « qu'il fallait défendre l'impression et la publication de ces sortes d'ouvrages. » Puisse cette réponse si catégorique et si positive, ouvrir les yeux de ceux qui, jusqu'à présent, avaient pu douter encore des intentions du Saint-Siége. La question est jugée pour tous ceux à qui parviendra la connaissance de cette décision solennelle. Nous avons été surpris et affligé à la fois

de voir traduit, simplement et sans glose, l'ordinaire de la messe tout entier, dans le *manuel* qu'on a publié dernièrement pour les membres de la Société de S. Vincent de Paul : et nous avons trop de confiance dans les lumières et la docilité de ceux qui sont à sa tête, pour douter qu'ils ne tiennent compte à l'avenir de la décision récente du Saint Siége.

C'est une erreur de croire que la foi et la piété des fidèles gagnent à ces traductions, souvent infidèles d'ailleurs, et toujours imprudentes, qui, en dévoilant à leurs yeux les mystères les plus augustes de la religion, en affaiblissent la majesté. Le peuple est-il plus pieux, nous le demandons, depuis qu'il peut lire la messe et les psaumes en Français ? Qu'est-il résulté de là ? Que les fidèles laissent chanter les prêtres et les chantres, sans prendre aucune part à ces chants sacrés qui s'échappaient autrefois comme un immense soupir d'amour du cœur de la multitude des fidèles réunis dans nos temples. Cet *amen* solennel, par lequel ils confirmaient et ratifiaient chaque prière du prêtre, était un acte de foi sublime à la parole de l'église. En le chantant, ils disaient à Dieu : « nous vous demandons tout ce que l'église vient de vous demander par la bouche » du prêtre. Notre esprit, il est vrai, n'a point compris le sens de » ses paroles; mais notre cœur l'a goûté. Nous les ratifions sans » peine; car nous savons qu'elle est toujours assistée de votre esprit, qu'elle connaît bien mieux nos besoins que nous mêmes, et « qu'elle ne peut rien vous demander que de juste et de saint. » Aujourd'hui, on peut dire qu'il n'y a plus d'offices publics dans un grand nombre d'églises de France, puisque les fidèles ne prient plus avec le prêtre, ne chantent plus avec lui. C'est un *a-parte* général, où chacun adresse à Dieu sa prière, sans s'inquiéter de ce que l'église demande par la bouche du prêtre. Cet inconvénient si grave en soi et par ses résultats a plus d'une cause. La traduction des livres liturgiques en langue vulgaire, et les changements imprudents qu'a subis la liturgie y ont une grande part.

En effet, c'est surtout dans les diocèses qui ont eu le malheur d'être soumis à cette prétendue réforme, que cette séparation du prêtre et du peuple se fait remarquer davantage. Partout où la liturgie romaine a été conservée, comme en Bretagne, en Alsace et dans plusieurs églises du midi, le peuple chante encore avec le chœur, et dit *amen* aux prières de l'Eglise. Ces chants, il les a appris dès l'enfance; ils lui sont devenus comme naturels : ils sont pour lui des chants religieux, patriotiques et familiers, avec les-

quels se confondent ses premiers souvenirs et ses plus belles espérances. Mais quelle estime, quel respect et quel attachement peut-on avoir pour des livres, pour des prières, des chants et des cérémonies que l'on a vu pour ainsi dire naître sous ses yeux, et qui portent avec eux un certain air de mode et de nouveauté, qui va très bien aux choses profanes, mais qui offre un singulier désaccord, quand il s'applique à des choses éternelles?

Nous ne dirons rien, ni du style, ni du genre de l'auteur des *institutions liturgiques*; on les connait depuis longtemps. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de remarquer que chaque nouvelle production annonce en lui une pensée plus sûre, un style plus ample, plus digne et plus ferme, et un talent plus soutenu. Ses adversaires lui ont quelquefois reproché une certaine âpreté dans l'expression, une ironie mordante, peu en rapport avec l'esprit et les habitudes de la vie monastique. Nous ne pensons pas qu'il ait jamais mérité ces reproches : et s'il avait quelquefois dans la discussion dépassé les limites de la modération et de la prudence, nous serions grandement disposé à l'excuser, en considérant la faiblesse des objections qu'on lui opposait, et le sans façon de ceux qui ont osé l'attaquer. Dom Guéranger a aujourd'hui le calme et l'assurance d'un conquérant qui a triomphé de tous ses ennemis, et repris sur eux par des luttes vives et glorieuses le terrain qu'ils avaient usurpé. Quelle belle victoire! et comme il doit être heureux, lorsqu'embrassant de son regard le point d'où il est parti, et celui où il est arrivé, il mesure tout le chemin qu'a fait, grâce à lui, la question liturgique!.. C'était là sa mission, et celle de son ordre; mission authentique et incontestable, car il l'a reçue de celui où est la source de toute juridiction dans l'église, et nul n'a le droit de le regarder comme un intrus sur le champ de bataille où il a gagné tant de belles victoires. Que nous étions loin nous même de prévoir un résultat aussi complet et aussi prompt, lorsqu'il y a dix ans nous rendions compte du premier volume *des institutions liturgiques* [1]. L'heureux changement qui s'est produit dans les esprits sous ce rapport prouve combien l'amour de la vérité est puissant dans le clergé : il prouve en même temps la droiture, et la sagesse de l'épiscopat, son respect et son attachement au Saint Siége. Car il a suffi que le souverain pontife exprimât d'une manière positive son désir de voir les églises de France revenir à l'unité liturgique, pour engager la plupart de nos évêques à entreprendre ou à pré-

[1] Voir cet article au tome x, p. 201, de la 1re série de l'*Université*.

parer prudemment cette réforme si importante et si désirable. Et c'est ici le lieu de faire remarquer la différence qui existe entre les procédés qu'ont employés les novateurs au 18e siècle, pour accomplir dans la liturgie leurs funestes innovations, et les procédés dont se servent aujourd'hui les évêques qui veulent faire disparaître dans leurs diocèses les derniers vestiges de ces tristes changements. Les premiers ont agi sans mesure, sans prudence, sans tenir compte ni des vœux du clergé, ni des désirs des fidèles, ni des lois de l'église, ni des remontrances du Saint-Siége, brisant avec emportement tous les obstacles, foulant aux pieds tous les droits, et substituant à la discipline ecclésiastique un arbitraire aussi injuste que violent. Les autres, au contraire, agissent aujourd'hui avec une prudence, une douceur, une mesure, une sagesse qu'on ne saurait ni assez reconnaître ni assez admirer. Dans beaucoup de diocèses, les évêques, loin de prévenir les vœux de leur clergé, ont été prévenus au contraire et sollicités par lui ; et plus d'une fois cette réforme a été entre le pasteur et le troupeau, comme le gage et le sceau d'une union étroite et indissoluble. Puis sont venus les conciles, qui presque tous ont exprimé d'une manière plus ou moins explicite le désir de rétablir la liturgie romaine : et le Saint Siége, afin que personne ne puisse douter de ses intentions et de ses désirs a bien eu soin, dans les réponses adressées à ces conciles, de relever d'une manière toute spéciale ce vœu si pieux et si consolant pour lui, et de les en féliciter comme d'une œuvre bonne et agréable au vicaire de J.-C. Ces félicitations seront assurément une récompense bien douce pour ceux qui les ont obtenues, et un encouragement puissant pour ceux à qui la prudence ou des circonstances particulières ont imposé une réserve et un silence qui a dû coûter beaucoup à leur piété.

Charles SAINTE-FOI.

Missions Catholiques.

LETTRES SUR L'ÉTAT DES MISSIONS

ET LES PROGRÈS DE LA RELIGION CATHOLIQUE DANS L'INDE[1].

IX.

« Après qu'il fut monté sur le trône parfumé des époux [2], le lendemain du jour où il eût été joyeux dans son cœur, il est monté sur un éléphant [3]; il a fait monter son épouse en palanquin ; de chaque côté du cortége, il a fait marcher deux rangs de soldats avec toute sorte de tambours et d'instruments à vent, accompagnés de décharges de boîtes [4] ; on a poussé devant lui des acclamations de

1 Voir le commencement du chap. XXIV, au n° précédent ci-dessus p. 184.

2 Le trône nuptial est orné de fleurs odoriférantes.

3 C'est la monture des grands.

4 Indépendamment du bruit des boîtes, les fêtes indiennes sont toujours accompagnées d'une musique composée de tambours de différentes formes, de trompettes, de hautbois, de cornemuses, de cimbales et de flûtes, dont l'effet discordant est des plus désagréables à nos oreilles européennes. La comparaison de cette musique avec la nôtre fait, il est vrai, comprendre à quelques Indiens notre supériorité sur eux. Mais par orgueil ou par attachement aux coutumes, la masse refuse d'y rien changer encore. Il y a quelques années, dans une procession faite à Pondichéry par les païens, en l'honneur de leur Mâriammén (déesse de la pluie), un d'entre eux essaya d'y introduire le violon ; mais par suite d'une supercherie des chefs, ce projet fut désormais abandonné. Voici comment on s'y prit : Pour les processions de Mâriammêm, on orne de fleurs un vase de terre rempli d'eau qui représente la tête de la déesse; on place ensuite ce vase sur la tête d'un homme qui en devient alors le propre corps. Dans la circonstance dont je parle, Mâriammêm ainsi incarnée parut faire d'incroyables difficultés pour suivre la procession. Les affidés et les dévots l'entourèrent pour lui demander la cause de cette répugnance inattendue ; selon l'usage, elle ne répondit pas; mais selon l'usage aussi, son esprit se reposa sur un des assistants, dont les contorsions indiquèrent la présence de la déesse qui allait s'expliquer pour lui. On lui présenta immédiatement l'*alatty* (j'explique cet objet ci-dessous), et l'énergumène déclara que la présence de l'instrument européen dans la procession, était cause de ce que la déesse manifestait.

Du reste, le culte de Mâriammêm consiste dans l'offrande de sacrifices en fruits et en animaux. C'est, dit-on, pour l'apaiser et se la rendre favorable, car elle est aussi la déesse de la petite vérole et de quelques autres maladies.

louanges ; des bayadères lui ont présenté les alathys [1], d'autres ont agité près de lui des chasse-mouches (blancs) [2] ; on a porté près de lui un parasol (blanc) [3], orné de corail ; les bayadères ont dansé devant lui [4] ; il est descendu de sa monture et après avoir adoré Ra-

Son histoire est de plus fort curieuse. Pendant qu'elle vivait, elle dut, suivant la mythologie indienne, à son inviolable fidélité conjugale, un privilége assez singulier où il est facile de reconnaître l'emblème allégorique. Au lieu de se servir pour puiser de l'eau, d'un vase semblable à celui que portent les autres femmes, elle se contentait d'en faire un avec du sable, sur le bord du puits où elle allait, et ce vase fragile suffisait entre ses mains pour sa provision d'eau. Un jour qu'elle l'avait rempli selon sa coutume, elle vit s'y peindre l'image de Krichna (le Cupidon des Grecs qu'on figure également avec des ailes); il lui parut si beau qu'elle fut tentée dans son cœur. Elle songea que s'il existait un homme semblable sur la terre, elle l'aimerait de préférence à son mari. Cette fatale pensée lui coûta cher ; quand elle voulut prendre son vase, comme à l'ordinaire, il se brisa dans ses mains, puis elle revint toute attristée à la maison. Son mari lui en ayant demandé la cause, elle le lui avoua, et lui, transporté de colère, appela son fils, lui ordonnant d'aller mettre à mort, dans la forêt, cette femme coupable. Le jeune homme ne résista point ; il sortit avec sa mère, et lui trancha a tête. Il laissa le corps et la tête sur le lieu de la sanglante exécution ; mais étant revenu quelques jours après, pour voir ce que le cadavre était devenu, il ne trouva que la tête ; le corps avait disparu. Il prit cette tête et il voulut lui redonner la vie qu'il lui avait ôtée. Pour cela un nouveau crime lui coûta peu. Il décapita une femme de paria, et plaça sur le tronc la tête de sa mère. Celle-ci devint une divinité ; mais il ne convenait pas de rendre les mêmes honneurs au corps d'une pariate. La tête de Mâriammên jouit conséquemment seule des honneurs divins.

Mais pour en revenir aux joueurs d'instruments dans les environs de Pondichéry, la seule caste des barbiers peut le faire pour ceux à vent ; les hautes castes en seraient déshonorées. Seulement depuis l'arrivée des Européens dans l'Inde, on regarde l'usage des instruments à cordes comme compatible avec la dignité des castes. Il en est de même des orgues. Les bergers se servent d'une sorte de flûte pour appeler leurs troupeaux. Dans d'autres pays de l'Inde, les parias sont chargés de la musique. Ailleurs ce sont les bonnes castes.

1 Vase plat rempli d'huile au milieu duquel brûle une mèche. On le présente aux rois et aux grands, afin d'écarter d'eux les maladies et les sortiléges.

2 C'est une marque d'honneur. Les Européens l'ont adopté ; ils font accompagner leurs voitures de coureurs tenant de ces chasse-mouches. Le blanc est la couleur des hautes castes.

3 C'est aussi une marque d'honneur. On le porte également aux fêtes de nuit.

4 Les bayadères dansent aux noces et dans les fêtes de famille, aussi bien que dans les pagodes.

men, il s'est baigné dans l'étang voisin [1]; il est remonté sur son éléphant et il est revenu à la chambre nuptiale.

X.

« Lorsqu'il vivait ainsi dans les délices, la grâce de Dieu est miraculeusement descendue dans son cœur. Il se dit en lui-même : La religion païenne du diable rusé est obscure, et la vraie religion est claire. Les joies de ce monde étant aussi passagères que la bulle formée sur l'eau, et aussi faciles à renverser que la goutte d'eau qui se trouve sur la feuille du Tâmarey [2], il vit bien que les délices dont il jouissait passeraient aussi rapidement que la fumée du coton brûlé ; qu'elles seraient détruites aussi facilement que la charrue efface la rosée sur les montagnes. Il résolut de recevoir le baptême, et il est allé chercher la demeure des prêtres grands pénitents [3].

XI.

» Il s'est dégoûté des ténèbres des quatre religions des païens [4]; il a quitté les six sectes; il a passé les sept mers de péchés [5]; il est arrivé au clair rivage de la charité, et il y est monté. Il a détesté les principes et les lois du paganisme; il a adoré l'Éternel; il a quitté les chemins de l'enfer, et il est entré dans ceux du ciel; il a rendu les honneurs divins à l'Immaculé (Dieu); il a foulé aux pieds la tentation du démon; il a eu un très grand désir de recevoir le baptême, et il est allé chercher la demeure des prêtres grands pénitents.

XII.

» Il est allé dans une église où il y avait un prêtre grand pénitent, vertueux, religieux, d'un caractère simple et doux, qui a renoncé aux désirs des richesses, des plaisirs de la chair et du monde; qui prêchait la religion, un prêtre la gloire de Dieu; il s'est jeté à ses pieds en le saluant les mains jointes, et en lui disant : « Donnez-moi le baptême. » Ce vertueux et bon prêtre, après avoir fait toutes les cérémonies du baptême, lui a versé l'eau sainte sur la tête, et l'a nommé Dêvesagâyam, en lui touchant la tête. — Tout le monde l'a nommé Dêvesagâyesigâmany.

[1] Chaque pagode un peu importante est bâtie près d'un étang.

[2] Le même que le camâlam.

[3] Nom donné aux prêtres catholiques.

[4] Les païens disent qu'il y a quatre religions dans le monde.

[5] Les Indiens comptaient sept mers, celles du Lait, du Lait-Caillé, du Beurre, la mer Noire, la mer Rouge, la mer d'Huile et la mer d'Eau.

XIII.

» Il a fait le signe de la croix après que le prêtre le lui eut enseigné; il a retenu dans sa mémoire la prière que le prêtre lui a apprise; il a entendu tous les jours la messe, et il a gagné ainsi les indulgences. Il s'est confessé, il a reçu l'eucharistie où Dieu demeure; il a chanté les louanges de Dieu. « Dans ce monde, a-t-il dit, » il n'y a de clair que la religion de Dieu. » Il a prié sans cesse et constamment fait pénitence; il a marché dans la voie de la perfection; il a oublié les désirs du monde, et il a repoussé les tentations du démon. — Tout le monde l'a nommé Dêvesagâyesigâmany.

XIV.

» Il a loué Dieu la splendeur sans tache; il a jeûné tous les jours; il a soulagé les pauvres; il a fait l'aumône tous les jours; il a détesté le péché; il a fait des pénitences, des prières et des méditations; il a détesté le désir du monde; il a eu dans le cœur une abondante charité; il a loué Dieu la splendeur sans tache; il a éloigne de lui le désir des femmes aux belles chevelures; il a oublié le désir du monde; il a désiré ardemment la gloire du paradis, qui brille d'une lumière éclatante comme l'or. — Tout le monde l'a nommé Dêvesagâyesigâmany.

XV.

» Il n'a pas violé les préceptes du bon ministre de la religion; il a toujours fait sa prière avec amour; il a évité la haine, la colère et les querelles; il a fermé l'oreille aux paroles vaines; il a surmonté les dangers du monde; il a vaincu la tentation du démon; il a constamment gardé les bonnes pensées de son cœur; il est demeuré ferme dans le bien; il a rejeté entièrement les usages de sa caste; il s'est moqué des sectes païennes; il a observé la véritable religion; il a éloigné de son cœur les désirs du monde. Alors, il jugeait encore les peuples. — Tout le monde l'a nommé Dêvesagâyesigâmany.

XVI.

» Pendant qu'il observait ainsi la véritable religion au milieu du monde, un homme de la secte de Birma connut ses actions; une foule de diables entrèrent dans le cœur de cet homme, le remplirent et lui troublèrent l'esprit; puis, un jour que l'empereur était sur son trône, il l'alla trouver, et, croisant les bras sur sa poitrine, il lui dit: « O empereur! qui régnez sur le monde, celui qui est » votre ministre principal a observé la véritable religion[1]; il s'est

[1] Les païens appellent notre sainte religion par moquerie *siattiévédam*, vraie

» moqué des sectes païennes ; il s'est soumis aux préceptes que
» le prêtre lui a donnés dans une forêt [2], et on le nomme Dêvesa-
» gâyesigâmany.

XVII.

» Il a dit que Birma, Vichnou et Routtiren étaient des diables,
» ainsi que tous nos autres dieux ; il a dit que Birma avait erré çà
» et là, portant sa femme dans sa chevelure [3] ; que ses enseigne-
» ments étaient faux ; qu'il était tout à fait inutile d'en célébrer la
» fête ; que c'était un péché d'invoquer Sîven [4], d'adorer des ser-
» pents de cuivre [5], de célébrer les sacrifices du Sîvêly [6]. Il se
» moque de nos dieux ; il observe la vraie religion ; il respecte les
» prêtres chrétiens ; il change les maximes de la religion tamoule.
» Dans le monde entier, on lui donne le nom de Dêvesagâyesigâ-
» many. Il n'observe plus la pratique de la religion tamoule. O
» Empereur !

XVIII.

» L'Empereur, ayant entendu ce récit s'emporta violemment, et,
les yeux rouges de colère, il fit venir ses ministres. « J'ai appris,
» leur dit-il, que Nîlenpoulley [6], mon premier ministre, a appris la

religion, ou *sarvês*, ou *varenvêdam*, religion de Dieu, ou *parêvêdam*, religion de parias, ou *velleikarenvêdam*, religion des blancs.

1 On dit que Dêvesagayam fut baptisé dans une forêt où il était allé sous prétexte de faire une chasse.

2 Dans certaines images de Birma, on le représente avec la chevelure relevée sur la tête, et dans le haut paraît une petite tête de femme. Les chrétiens se servent de la tradition païenne pour se moquer de Birma.

3 Mot à mot, dire : *Sive Sivâ*.

4 C'est le serpent Capel. On le représente quelquefois avec sept ou cinq têtes. Quand Krichna dort, il l'ombrage avec ses têtes.

5 Rat vivant : l'origine de cette superstitition est assez curieuse. Un soir, le gardien d'une pagode avait allumé comme de coutume la lampe remplie de beurre fondu avec une mèche en fil extrait de la tige du Tamarey. Il se retira ensuite et le dieu resta seul avec un rat qui s'avisa d'aller manger le beurre de la lampe En le faisant, il tira dehors la mèche qui produisit en ce moment une flamme plus vive que de coutume. Sîven, tout réjoui de cette clarté inaccoutumée, au lieu de punir le rat sacrilége, l'établit au contraire roi des Sept-Mondes. Depuis ce temps, on rend un culte à l'animal ainsi honoré que l'on nomme *Mâvélitcha-kravarty*, c'est-à-dire : grand rat, unique roi.

6 Nom païen de Dêvesagayam. C'est un des noms de Krichna : *Niélam*, bleu; *poulley*, nom de caste.

» voie de la puissante religion de Dieu[1]; qu'il a dit de nos divinités » qu'elles étaient des diables brûlant dans l'enfer; que la puissante » religion était grande. » Puis, il commanda de faire venir devant lui celui qui, jusqu'alors, l'avait loué et respecté tous les jours; et dès que les ministres connurent cet ordre, ils envoyèrent d'habiles pions[2] pour l'appeler[3]. »

» Tel est, en partie, le poème chrétien composé en l'honneur de l'illustre témoin de J.-C.

» A ces détails, j'ajouterai que les Indiens ont le goût si prononcé pour les récits et pour les chants de cette nature, que le peuple même passe avec délices des nuits entières à les entendre. Vous comprendrez par là de quels secours nous seraient des poésies religieuses chantées ainsi par des indigènes auxquels on confierait, d'après un projet déjà conçu, une semblable part dans l'apostolat.

» Quant à leurs anciens écrits philosophiques, on y retrouve également de loin en loin de sensibles traces des anciennes traditions divines, et de beaux restes de morale. Le P. Paulin, carme-déchausse, en a recueilli quelques sentences dont nous citerons les suivantes :

« Ce qui tombe de la main peut être recueilli; on ne peut plus » reprendre une parole sortie de la bouche.

» Qui ne se connaît pas soi-même est obligé d'apprendre bien des » choses plus tard.

» Si tu prêtes l'oreille aux paroles des femmes, tu iras mendier » sur les places.

» Parmi les aigles volent aussi les guêpes.

» Nul trésor égal au riz[4].

» Enfants élevés en les flattant, mauvais pour la plupart.

» Mieux vaut tomber en disant la vérité que se soutenir par le » mensonge. »

» L'oiseau s'estime au chant, la femme à la pudeur, l'homme à

1 Il se sert d'une expression usitée chez les chrétiens.

2 Espèce de garde des anciens rois. Maintenant ils font à peu près le service de nos sergents de ville. Chaque maison européenne un peu importante en a quelques-uns à son service.

3 A la suite de ces détails viennent ceux du martyre qui eut lieu le 14 janvier 1752.

4 Maxime d'un sens profond. Elle signifie que la possession du simple nécessaire est le plus grand des biens.

» la science ; l'homme vertueux se reconnaît dans la patience [1]. »

« Au goût de la poésie, les Indiens joignent encore celui de la danse et de la musique, mais tous ces arts sont aujourd'hui bien moins cultivés qu'autrefois, depuis la chute des Rajas. Du reste, cette danse, même dans l'intérieur des familles, n'est pas celle que nos sociétés modernes connaissent. Elle est exécutée d'une manière exclusive par les Bayadères, ces prostituées par dévotion, dont le nom est connu partout[2]. Indépendamment des cérémonies religieuses de la gentilité, ces danseuses sont appelées aux fêtes de famille, aux mariages surtout, à cette *joie* par excellence, comme l'appelle ce peuple. Dans ce qu'elles ont de décent et de religieux, de semblables danses rappellent David devant l'arche. Pour le reste, c'est Hérodias séduisant par sa danse lascive, le cœur du lâche Hérode.

» Une spécutation flétrissante amenait naguère sur un théâtre de Paris quelques-unes de ces malheureuses victimes des honteuses superstitions du paganisme indien ; il paraît que les yeux français ne purent goûter une pantomime trop peu délicate et trop peu raffinée pour voiler suffisamment ce qu'elle a d'essentiellement impudique.

» La musique indienne n'aurait pas sans doute plus de charmes que la danse pour un européen. Cependant, en dehors du vacarme usité pour les fêtes publiques, on y trouve parfois quelque chose de doux et de touchant qui fait plaisir. J'ai entendu, par exemple, avec émotion, le son du hautbois, dans le calme de nos belles nuits. La grande trompette des funérailles est aussi d'un effet puissant sur les indigènes [3].

» Leur musique vocale n'a pas non plus le caractère actuel de la nôtre; aussi faut-il être réservé lorsqu'il s'agit de la juger trop sévèrement avant de l'avoir sentie. Le chant d'une mendiante qui passait un

1 *Centum adagia Malabarica, etc.* A P. Paulino, a S. Bartholomeo. Romæ, 1791.

2 Les bayadères sont censées mariées au dieu de la pagode qu'elles desservent. Mariage que chacune d'elles consomme avec l'homme qui veut bien l'entretenir. Si cet homme la quitte, elle peut en prendre un autre. Hors ce cas, la prostitution avec plusieurs est illicite. Elles se recrutent maintenant ici, pour la plupart, parmi leurs propres filles. Autrefois, chaque père de famille dans les castes nobles, offrait sa quatrième fille aux dieux pour cet usage.

3 Dans la collection assez nombreuse des instruments indiens, on en remarque plusieurs qui rappellent exactement ceux des anciens.

jour devant ma fenêtre, celui de nos poésies chrétiennes sur la passion du Sauveur, dans nos églises, m'ont sensiblement touché, et j'y pense toujours avec un certain charme. Mais ce qui me frappa le plus, c'est le rapprochement de quelques chants populaires avec ceux que j'entendais autrefois chez les paysans napolitains et dans le peuple de Rome [1]. Je le remarquai notamment pour ces hommes qu'on emploie ici à faire jouer la bascule des puits d'arrosement, opération qu'ils accompagnent presque toujours de ces chants. Moi-même, un jour me trouvant avec un indigène, je lui chantais un vieil air que j'avais appris à Rome, et il me fallut à peine en modifier le mode pour lui donner le caractère tout indien aux oreilles de celui qui l'entendait.

» Ce rapprochement vous offrira peu d'intérêt si vous le considérez comme fait isolé ; mais il acquiert une véritable importance si on l'envisage dans un ensemble d'observations sur les croyances, les lois, les mœurs et les coutumes des nations ; si l'on veut le rattacher à d'autres observations relatives, à l'unité de la race humaine. Un travail développé sur cette riche matière offrirait certainement un bien puissant intérêt.

» Ainsi pour me borner à quelques indications rapides que mon expérience d'un jour m'a mis à même de faire dans l'Inde, je puis vous citer encore certains faits assez remarquables sous ce rapport. Vous avez vu déjà dans le *tableau des mœurs des peuples de l'Inde* par notre vénérable confrère. M. Dubois, des observations fort intéressantes sur la conformité de certains usages indiens et ceux des temps bibliques ; vous pouvez y joindre ceux que je vais vous indiquer en ce moment.

» Parmi nos missionnaires, l'un des plus distingués, M. de Brésillac [2] était appelé dernièrement à juger un singulier différent survenu entre un beau-père et son gendre. L'usage de la caste exigeait qu'après son mariage, le gendre servît pendant sept ans, son beau-père, et le gendre refusait de s'y soumettre. — N'est-ce point là Jacob et Laban ? — Un de nos bons chrétiens de Pondichéry avait déterminé un gentil à embrasser la foi. Ce dernier devant faire un voyage avant le baptême, le chrétien voulut avoir une assurance positive de la promesse reçue. L'autre lui laissa son

[1] A Rome, un de mes amis bas-breton pleurait de joie en entendant chanter un paysan de la campagne. Il y retrouvait les chants de la vieille Armorique.

[2] Aujourd'hui évêque dans le Coïmbattour.

bâton pour gage de sa fidélité à tenir sa parole. — Voilà Judas et Thamar.

» Si maintenant nous voulons trouver d'autres rapprochements avec différents peuples, nous verrons que la langue renferme une quantité notable de mots grecs à peine déguisés ; nous verrons dans les usages indiens les analogues soit aux prescriptions légales de Moise, soit aux mœurs égyptiennes. Nous trouverons également l'architecture de cette dernière nation d'une conformité frappante, dans les dispositions et les formes d'ensemble données aux pagodes indiennes. Et d'après ce que savons du temple de Salomon, il n'est pas douteux qu'on puisse affirmer la même chose pour ce mémorable édifice.

» Quant aux maisons particulières [1] je fus vivement frappé, en y entrant pour la première fois, de me retrouver exactement comme au milieu des vieilles ruines de Pompeia ou d'Herculanum. Mêmes dispositions dans l'ensemble, peu ou point d'étages ; à l'extérieur pas d'autre ouverture que la porte d'entrée ; cours à galeries sur lesquelles s'ouvrent des appartements très restreints, ameublement peu compliqué, candélabres avec la modification exigée par l'usage de s'asseoir à terre sur des nattes, formes et ornements des vases de terre ; tout cela était pour moi une vivante image d'un temps auquel bien des siècles ont succédé pour nous, tandis qu'il semblerait s'être immobilisé dans ces contrées. Ajoutez à cela ces femmes séparées habituellement de la vue des étrangers dans l'intérieur de la maison ; ce luxe de domestiques et de familiers; ces jeunes filles vaquant aux travaux domestiques, allant, comme Rébecca, puiser de l'eau dans les puits communs, tout ornées de leurs bijoux, de leurs colliers, de leurs pendants d'oreilles ; ces détails sans nombre dont le secret m'était encore inconnu, et vous jugerez facilement de l'intérêt qu'on peut attacher à de semblables études.

» Or, je le répète, il ne s'agit pas simplement ici d'un intérêt scientifique excité par une connaissance plus approfondie de la vieille histoire du monde ; il faut y voir, au contraire, une œuvre essentiel-

[1] Une des choses qui m'ont frappé aussi en entrant dans les maisons indiennes, c'est de voir des portraits de Napoléon dans plusieurs. L'un de nos chrétiens me disait à cette occasion, que pendant les guerres de l'empire, se trouvant dans l'intérieur des terres, il avait entendu une femme du peuple déclamer violemment contre les Anglais, et s'écrier : « Quand donc le magnanime Napoléon viendra-t-il nous délivrer ? »

lement religieuse et philosophique; une œuvre qui pourrait offrir de nouveaux moyens pour faire pénétrer nos vérités éternelles dans certains cœurs obstinés jusqu'ici dans l'aveuglement et dans l'erreur. C'est ainsi que je comprends non seulement l'utilité, mais la nécessité pour nous, d'étudier à fond les langues, les littératures les mœurs et les croyances de tous les peuples où l'on nous envoie pour évangéliser [1]. »

[1] *Lettre* du 6 avril 1844.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 70. — OCTOBRE 1851.

Sciences historiques.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE,

PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

SUITE DES MOIS DE DÉCEMBRE, JANVIER, FÉVRIER, 1792, 1793.

Coup d'œil rétrospectif sur ce qui se passait dans les provinces durant le procès de Louis XVI. — Complots des Jacobins pour empêcher les prêtres déportés de sortir de France. — Comment les révolutionnaires de ce tems-là entendaient la liberté, l'égalité et la fraternité. — Cruauté, courage et bienfaisance de divers cantons. — Dreux. — Port-en-Bessin. — Bernière. — Domfront. — Les armateurs de Rouen. — Quillebeuf. — Laval. — Le Mans. — Angers. — Gloire et courage de l'épiscopat français. — Ses dangers et sa misère durant l'exil. — Belle conduite de M. le prince de Guéménée. — Réception des évêques et des prêtres français par Pie VI. — Noble hospitalité accordée au clergé de France par les évêques de Belgique, de Savoie, d'Italie et d'Espagne. — Réception des prêtres Français par les laïes dans les Pays-Bas autrichiens, la Suisse, l'Allemagne, la Hollande et l'Angleterre.

Jusqu'à présent les vociférations d'une assemblée en délire et le bruit sinistre du marteau de Samson dressant sur la place de la Révolution l'échafaud de Louis XVI, nous out empêché de prêter une oreille attentive aux gémissements de tous ces *troupeaux sacrés* de martyrs que les brutales cohortes de la jacobinerie poussaient et traînaient vers la terre étrangère, aux chants affreux de la *carmagnole* et du *ça-ira*. Promenons des yeux humides de larmes sur une étendue de *deux cents lieues carrées*, sur ce royaume de France, naguère encore si bon, si généreux, si noble, si chrétien. Toutes les routes de ce vaste héritage des fils de saint Louis, de ce puissant empire dont *treize* siècles avaient à peine suffi pour édifier la gloire, sont couvertes de *cinquante mille* pasteurs, cardinaux, archevêques, évêques, curés, prêtres, moines, religieux de tous les ordres, s'avançant, par bandes, enchaînés comme des criminels, ou

[1] Voir au n° precédent ci-dessus p. 197.

bien isolément et sous des habits empruntés, vers les ports maritimes, les frontières; sortant du territoire français par tous les points de ses provinces et jetant derrière eux de tristes regards sur leurs églises désolées, devenues la proie de pasteurs mercenaires, sur leurs ouailles livrées désormais à des loups dévorants ! Ne croyez pas que ces cinquante mille prêtres, fuyant une patrie ingrate, cherchant à travers les montagnes et les tempêtes une contrée hospitalière qui leur offre un asile assuré contre le glaive impie de leurs frères insensés, aient à la bouche des paroles de malédiction contre leurs bourreaux et qu'ils secouent la poussière de leurs pieds sur cette terre souillée de crimes qui les repousse; oh ! non ; ils sont français plus que ceux qui les renient; ils prient et pardonnent, car ils ont trouvé dans l'évangile la sublime signification du mot *fraternité* dont leurs ennemis demandent en vain la signification à la philosophie voltairienne. Ils conjurent Dieu d'abréger sur leur infortunée patrie les années de sa justice, d'y hâter le retour de sa miséricorde, et d'y rappeler avec le règne de la religion et des mœurs celui de la paix et de la prospérité.

Les jacobins en faisant voter par l'assemblée l'exportation en masse des prêtres insermentés, avaient compté sans la Providence. Ivres encore de l'odeur du sang des massacres de septembre, ils avaient tendu sur la route de l'exil des piéges et organisé des émeutes qui devaient empêcher les déportés d'aller mourir hors de la patrie irritée dont ils avaient assumé sur eux toute la vengeance.

Ils avaient eu soin de faire délivrer à tous les prêtres arrêtés par les sections et condamnés *in globo* à l'exil, des passe-ports en *bonne et due* forme que Manuel, dans un accès d'humeur joviale, appelait des *billets de mort* et sur lesquels, au lieu de *visa*, ils écrivaient *néant*. Avec ces passe-ports, les malheureux prêtres étaient réunis par bandes, à peu près semblables à celles que l'on appelait la chaîne, et qui, avant l'adoption des voitures cellulaires, servaient à conduire les forçats d'un bagne à l'autre. La seule différence, c'est qu'ils n'étaient pas toujours enchaînés, et que leurs gardiens leur laissaient parfois le long de la route une apparence de liberté. Les *bons* jacobins pour alléger sans doute le fardeau de leurs prisonniers avaient soin de temps en temps et sous divers prétextes de leur enlever les boucles d'argent de leurs souliers, les pommeaux de vermeil qu'ils pouvaient avoir à leurs cannes, à leurs tabatières, leurs montres et les faibles ressources pécuniaires qu'ils devaient souvent à la cha-

rité des fidèles. Il paraît que dans ce temps-là, comme de nos jours, certains patriotes croyaient aussi que la propriété c'était le vol!

Quelques victimes éparses furent assez heureuses pour échapper aux embûches dressées sur leurs routes, mais les jacobins eurent pour se dédommager des hécatombes. Leurs émissaires avaient ordre de soulever le peuple et de pousser ses fureurs au plus haut degré de la rage contre ces malheureuses colonies d'exilés, ils n'y firent point défaut. En Normandie, les routes furent teintes du sang des prêtres. MM. L'Oiseau et Le Lièvre ainsi que trois autres prêtres qui avaient refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé, furent malgré leur passe-ports, précipités dans la Rille. Comme ils revenaient sur l'eau, on leur appliqua des fourches sur le cou pour les y replonger et les y retenir jusqu'à ce qu'ils eussent rendu le dernier soupir. Un autre curé du diocèse de Séez fut massacré près d'Orbec ; les brigands coupèrent sa tête et la portèrent, en guise d'étendard le long de la route. M. Nicolas Bené, curé de Lymais-les-Mantes, au diocèse de Chartres, fut également égorgé. Les sans-culottes faisaient quelquefois preuve de gentillesse révolutionnaire, comme Manuel, Danton et consorts. Un jour, ils requirent au nom de la loi, M. l'abbé Quesnel de montrer son passe-port; le prêtre le tire de son porte-feuille, le présente aux brigands qui lui coupent deux doigts d'un coup de sabre. M. Bessin, curé de Sommaire à l'Aigle, eut moins de bonheur; on le hacha littéralement; l'un de ses bras fut jeté dans la rivière, ses autres membres dispersés de côté et d'autre, et le tronc mutilé d'une façon horrible fut déposé au pied de l'arbre de la liberté. Le supérieur du petit séminaire d'Autun eut à peu près le même sort.

Dans le midi de la France, la cruauté jacobine eut aussi ses raffinements. Plusieurs ports virent leurs eaux se rougir du sang des prêtres. Ces infortunés étaient entassés sur des vaisseaux qui devaient les conduire à la Guyanne, puis on braquait sur eux le canon pour les faire couler à fond ; ceux qui partaient et qu'une tempête forçait à rentrer, trouvaient des cœurs plus durs que les rochers contre lesquels les flots courroucés les eussent brisés. On les renfermait dans la cale du navire, où ils étouffaient dans une atmosphère pestilentielle, et quand la mer redevenue moins houleuse leur permettait de partir, on ne livrait les voiles au vent qu'après les avoir fouillés, volés, comme s'ils eussent été sur les côtes de la Cochinchine. Au sortir du canal d'Aigue-Morte un de ces vaisseaux chargés de prêtres fut attaqué par des pirates jacobins qui les spoliè-

rent, comme l'eussent fait les pirates de Tunis ou d'Alger ; ils poussèrent la barbarie jusqu'à leur ôter leurs vêtements, et, sans les prières de l'armateur, ils eussent coulé le navire à fond. C'était là, la manière dont les farouches républicains de cette époque entendaient la *liberté*, l'*égalité* et la *fraternité* ; trois mots sonores, mais pour eux vides de sens, qu'ils avaient gravés sur tous les édifices publics, en y accolant celui de *mort*, le seul dont ils comprissent bien la terrible signification.

Cependant, il se trouvait encore en France quelques cœurs sensibles et compatissants, quoique rares et à moitié paralysés par la peur. Il y eut des communes, des villages entiers qui montrèrent un grand courage pour empêcher le massacre des prêtres traversant leur territoire. Trente-sept ecclésiastiques, partis de Chartres, dûrent la vie à la fermeté et à la prudence du maire de Dreux et du procureur de la commune. Ces deux hommes vertueux luttèrent pendant plus de douze heures contre une populace furieuse qui voulait voir se renouveler dans ses murs les horribles massacres, qui avaient ensanglanté Paris aux fatales journées de septembre ; ils eurent le bonheur de voir baisser les sabres et les piques levés sur la tête des prêtres proscrits, et de leur faciliter les moyens de poursuivre leur route.

Quatre-vingts ecclésiastiques attendaient à Port en Bessin le moment de s'embarquer pour l'Angleterre. Ils se croyaient en sûreté sous la sauve-garde de la loi, quand un de ces prêtres apostats, que l'on appelait *jureurs*, et qui était curé intrus de Vaucelles, paraît au milieu d'eux en costume militaire. Il se fait exhiber leurs passe-ports ; puis, sous prétexte que les Anglais arrivaient pour réduire en cendre la ville, il fait sonner le tocsin, ameute le peuple des campagnes, qui accourt armé de faux, de haches et de fusils, fait incarcérer tous les prêtres, convoque une espèce de conseil militaire et allait ordonner un massacre général des prisonniers, quand des commissaires, envoyés par des municipes de Bayeux, vinrent arrêter ce forcené au moment de l'exécution. Il ne consentit néanmoins à lâcher sa proie qu'après une fouille minutieuse dans laquelle la pudeur ne fut même pas respectée ; on vola à ces pauvres proscrits jusqu'à leur dernier assignat, et on ne leur permit d'aller chercher un autre port pour s'embarquer, qu'après avoir laissé tous leurs bagages et leurs meilleurs vêtements entre les mains de la plèbe jacobine. Ces courageux confesseurs se dirigèrent pieds nus et à demi-vêtus vers le village de Bernière, où l'humanité

et la piété régnaient encore ; ils furent accueillis à bras ouverts par les habitants qui s'empressèrent de leur donner une place d'honneur à leur foyer et de leur fournir des souliers et des habits. Ils se cotisèrent entre eux pour rendre à chacun la somme d'argent qui lui avait été volée à Port-en-Bessin, et, quand le bâtiment qui les emportait en exil fit voile pour l'Angleterre, ces braves villageois versèrent des larmes surles bons prêtres qui avaient été leurs hôtes, durant quelques jours et qui du pont du navire levaient encore la main pour les bénir.

De tels faits reposent un peu le cœur navré de tant d'horreurs. Il est doux de voir de belles âmes, de rencontrer des cœurs sensibles au milieu d'un peuple en délire, qui semblait faire du crime son pain quotidien ! Dans ce petit village dont le nom mérite d'être inscrit en lettres d'or dans l'histoire de l'église, « plus de *douze cents* » prêtres reçurent pour leur embarquement tous les secours ou du » moins tous les soins empressés qui, au milieu d'une révolution » d'atrocités, montraient encore des cœurs français, des âmes sen- » sibles [1]. »

Dieppe, le Hâvre et plusieurs autres villes à travers lesquelles la loi de l'exportation poussait vers l'Océan un si grand nombre de prêtres, montrèrent aussi qu'il y avait encore en France de nobles cœurs pour lesquels l'hospitalité est une vertu chérie. Domfront avait torturé dans ses prisons une centaine de malheureux prêtres ; elle se faisait un plaisir *de les accrocher tous à la lanterne* et avait déjà fixé le jour pour cet horrible spectacle, quand un homme courageux, M. le Tourneur-la-Vannière, lui arrache ses victimes durant la nuit. Une brigade les escortes jusqu'à Grandville, où ils trouvèrent tous les secours que l'humanité et la charité pouvaient leur offrir.

Rouen, qui avait toujours montré beaucoup de zèle, pour réprimer les désordres de la sans-culotterie, eut cependant à gémir de la perfidie de trois armateurs que les machinations infernales des clubs avaient corrompus à prix d'or. Ces miserables affichèrent sur les murs de la ville qu'ils étaient disposés à transporter à Ostende les prêtres condamnés à la déportation. Le capitaine Duchesne annonce qu'en huit jours au plus tard il sera dans ce port, qu'il ne s'arrêtera nulle part, qu'il a des provisions pour quinze jours; il ne demande que cent cinquante livres pour le passage. Trompés par ces belles promesses, plus de 230 prêtres montent sur son navire qui met à la

1 Barruel, Histoire du clergé pendant la révolution française, t. 2, p. 196.

voile pour Ostende. A peine ont-ils fait quelques lieues que le capitaine fait ralentir la marche et quitte son bord. Il revient le lendemain, annonce qu'il n'a point de provisions et qu'il faut s'arrêter en divers endroits, pour s'en procurer. Le vaisseau met cinq jours pour arriver en vue de Quillebeuf ; là il faut attendre l'heure de la marée. Quatre mille paysans, armés de faux, paraissent sur la côte et demandent à visiter le bâtiment. Ils s'emparent des chaloupes et se précipitent avec des cris de mort sur le bâtiment, que leur poids submerge à moitié. Ils saisissent les prêtres entassés dans la cale et les conduisent sur le rivage avec une brutalité sans exemple, n'épargnant ni les injures, ni les coups à ces vénérables confesseurs de la foi. Ils les renfermèrent, trente par trente, dans des cachots infects, jusqu'à ce que l'Assemblée qui gouvernait la France eût décidé de leur sort. Le lendemain leur nombre fut doublé par l'arrivée d'un second convoi de prêtres, nouvelles victimes de la perfidie des armateurs rouennais. Les paysans trouvant que l'ordre du massacre n'arrivait pas assez vite de Paris, fixèrent la boucherie pour le dimanche suivant, afin que leurs femmes et leurs enfants pussent arriver plus aisément au rendez-vous du sang. Mais heureusement la garde nationale de Rouen accourut à Quillebeuf, avec des canons et dispersa les assassins. Les prêtres furent ramenés à Rouen, où de nouveaux passe-ports leur furent expédiés. Les cent-quatorze prêtres partis sur le troisième bâtiment eurent également de grands dangers à essuyer, mais la providence veilla sur eux et les délivra.

A Laval, six cents prêtres avaient été emprisonnés dans un couvent converti en bastille. La populace de la ville, excitée par les jacobins, voulait se donner *le plaisir* de les massacrer. Il se trouva parmi leurs gardes un citoyen courageux, qui renfermait une âme de fer dans un corps petit et contrefait. Cet homme arma son fusil, coucha en joue les brigands et les empêcha, par trois fois consécutives, de franchir le seuil de la prison. La lâcheté est souvent l'apanage de la cruauté. Cent fois on a vu cette lie du peuple que soulevaient avec leurs grands mots de liberté et de fraternité, les orateurs démoniaques de cette affreuse époque, abaisser la hache, le sabre, la pique, que sa main fangeuse avait levée sur la tête proscrite des prêtres et des nobles, au moment même où elle se croyait résolue à frapper le dernier coup. La voix de quelques citoyens honnêtes suffisait pour faire avorter des fureurs, qui n'étaient pas réellement dans le cœur de ce peuple, mais que des démagogues intrigants

exploitaient au profit de leur sanguinaire ambition. C'était la providence de Dieu qui arrêtait le bras des bourreaux et qui empêchait la France de combler la mesure de ses iniquités.

Le Mans, sans partager entièrement la courage de Laval, eut aussi assez de fermeté pour empêcher le massacre des cent quarante-six prêtres, enfermés dans le séminaire de cette ville ; ses citoyens fermant l'oreille aux calomnies répandues par les jacobins contre leurs anciens pasteurs, les firent partir pour Angers d'où on les conduisit à Nantes, lieu destiné à leur embarquement. Dire tout ce que ces généreux confesseurs eurent à souffrir durant ce triste et pénible voyage serait presque impossible, tant la fureur des *amis de la patrie* inventa de cruautés et de tourments. pour les faire souffrir. Ils endurèrent la faim et le froid; on les vola, on les dépouilla de leurs vêtements, on les frappa. A Angers on leur adjoignit trois cents autres prêtres ; et, après plusieurs jours de souffrances inouïes, on leur fit prendre la route de Nantes, liés deux à deux, avec de grosses cordes, comme de vils malfaiteurs conduits au bagne. Arrivés à Nantes, où ne régnait pas encore le farouche Carrier, les malheureux prêtres trouvèrent enfin de pieuses personnes qui les accueillirent avec charité, satisfirent à leurs besoins les plus pressants et facilitèrent leur déportation.

Les prêtres qui n'avaient pas été emprisonnés et qui fuyaient la France en voyageurs ordinaires, avec d'autres passe-ports que ceux de Manuel, ne furent pas exempts de dangers. Plusieurs évêques errèrent longtemps sur les frontières, cachés pendant la nuit dans les forêts ou le creux des montagnes et suivant, durant le jour, des routes mal tracées à travers les collines, quelquefois seuls ou livrés à des guides dont la fidélité était tentée par l'or des jacobins. Messeigneurs de Barral et de Balore, l'un évêque de Troyes et l'autre de Nîmes, coururent ainsi les plus grands dangers.

C'est ici le moment de parler de la gloire dont se couvrit l'épiscopat français, dans ces jours de deuil et de carnage. Sur les cent trente-huit siéges qui formaient alors l'église de France, quatre évêques seulement avaient prononcé le serment de l'apostasie, et la Providence semblait avoir voulu rendre à l'épiscopat français toute sa gloire, en choisissant le même nombre de victimes dans cet auguste corps. Parmi les quatre apostats, il s'en trouva un qui fit une pénitence éclatante et qui consola l'église par les larmes d'un repentir sincère ; l'oubli enveloppera le nom des trois autres, malgré l'espèce de gloire dont l'astuce politique a environné le nom du

misérable évêque d'Autun. Les quatre martyrs sont messeigneurs d'Arles, de Beauvais, de Saintes et de Mende ; les trois premiers ont été égorgés aux Carmes, et le dernier massacré à Versailles. Dieu arracha les autres évêques de l'église de France aux embûches des jacobins, parcequ'il les avait destinés dans sa sagesse éternelle, à diriger par leurs conseils et à fortifier par leurs exemples les nombreuses colonies de prêtres, que la révolution française dispersait sur toute la surface de l'Europe.

Les dangers et la misère qu'endurèrent les évêques français durant cette triste période de notre histoire, sont connus des anges seuls. La plupart d'entre eux portaient un nom dont la noblesse effrayait la sans-culotterie,et par conséquent,se trouvant en tête des listes de proscription, étaient recherchés avec une fureur opiniâtre qui tenait du délire. Vingt fois ils échappèrent à la mort avant d'avoir atteint les frontières de France. Parvenus sur la terre de l'exil, et dépouillés des riches revenus de leurs évêchés, ils eurent à supporter des privations de tout genre auxquels ils n'étaient point accoutumés. Mais alors ils se souvinrent qu'ils étaient les premiers ministres d'un Dieu né dans une étable et mort sur une croix, d'un Dieu qui, durant sa vie, n'avait même pas eu une pierre pour reposer sa tête ; et ils acceptèrent sans murmurer le calice d'amertume et d'humiliation qui leur avait été préparé dans les desseins de la miséricorde divine.

Un seul d'entre eux avait conservé une partie des grands biens de son église ; c'était son Eminence le cardinal de Guéméné, dont une partie des bénéfices ecclésiastiques se trouvaient au delà du Rhin. Cet illustre prélat fit le plus noble usage de ses richesses. Il rassembla autour de lui les curés et les vicaires de son diocèse et, faisant de sa maison un vaste séminaire, il vendit sa vaisselle d'argent et tous ses meubles précieux pour subvenir aux besoins de ses prêtres avec lesquels il faisait une table et une vie commune, oubliant le prince du siècle pour ne plus se souvenir que du ministre de J.-C.

Les premières victimes de la révolution avaient fui vers Rome. par cet instinct naturel qui porte des enfants persécutés à se réfugier entre les bras de leur mère. Pie VI reçut avec empressement ces confesseurs de la foi et préleva, sur sa cassette particulière, les frais de leur entretien. Après Dieu, leur constance était son ouvrage. C'était lui qui les avait instruits par ses leçons, qui leur avait développé la doctrine évangélique, les saintes traditions ; sa

sagesse profonde les avait dirigés, en traçant la conduite qu'ils avaient à tenir au milieu des piéges dont l'hérésie, le philosophisme et l'hypocrisie les environnaient. Il avait été leur oracle, il sut être leur père. Il recueillit dans ses états plus de trois mille prêtres français, et réunit autour de lui vingt-quatre évêques de cette fière église gallicane que Dieu humiliait dans sa miséricorde. Glorieux pontife, la palme du martyre devait couronner une aussi sublime charité; vous prendrez aussi la route de l'exil, et vous irez rendre le dernier soupir sur cette terre de France que le sang de tant de justes a déjà presque purifiée de ses crimes!

Les évêques d'Italie, de Savoie, des frontières du Rhin, des Pays-Bas et de l'Espagne imitèrent le souverain pontife, en prodiguant les trésors de leurs églises aux prêtres français qui s'étaient refugiés dans leurs diocèses. Les évêques espagnols surtout se distinguèrent par leur inépuisable charité. Le fragment suivant d'une lettre écrite par un prêtre émigré, donnera une idée de la noble hospitalité que le clergé français reçut dans la catholique Espagne :

« Nous devons une éternelle reconnaissance aux Espagnols et sur» tout aux évêques. Il faut être témoin de leur charité pour croire à » quel point elle s'est portée à l'égard des ecclésiastiques français» M. l'évêque de Valence en a dans son palais près de *deux cents*, » qu'il entretient de tout à ses dépens. Frappés de ces bienfaits, nos » prêtres ont voulu lui exprimer les sentiments qu'ils inspirent. Pour » toute réponse il a fait inscrire, sur les portes de toutes les salles, ces » paroles de S. Paul: *oportet episcopum esse hospitalem*. Celui de Si» gueuza en a chez lui plus de *cent*, indépendamment d'un très grand » nombre qu'il a distribués dans son diocèse; et il pourvoit également » aux besoins de tous. A Osma il en est encore un très grand nombre » dont l'évêque s'est chargé. Plusieurs prélats, et, entre autres, celui » de Cordoue, ont demandé qu'on leur envoyât des prêtres déportés. » M. l'évêque d'Oreuse en veut *deux cents* pour sa part. Le chapitre » de Zamora s'est chargé de cinquante, tout le temps que la persé» cution durera. Le chapitre de Léon en a fait habiller cent, et les » entretient de tout. M. de Calahora, dont dépend Bilbao, n'est pas » des plus riches, il en a cependant fait habiller plusieurs qui man» quaient de tout. Il a dit qu'il vendrait jusqu'à sa croix d'argent et » son anneau pastoral pour le soulagement des plus nécessiteux. » M. l'évêque de Pampelune n'eût jamais pu suffire à tout ce qu'il a » fait et continue de faire, s'il n'avait été secondé par plusieurs » évêques d'Espagne qui lui envoient des sommes considérables.

» M. le cardinal de Tolède, le plus riche des évêques d'Espagne, est
» aussi un des plus généreux protecteurs de nos prêtres. Il en nour-
» rit et entretient *cinq cents.* »

La France a eu depuis l'occasion de payer à l'Espagne un juste tribut de reconnaissance. Elle a aussi recueilli quelques-uns de ses prêtres et de ses évêques persécutés ; mais elle est loin d'avoir entièrement acquitté sa dette. Il y a de ces bienfaits qui ne se paient pas.

Ce ne fut pas seulement auprès des évêques étrangers que les prêtres français trouvèrent une généreuse hospitalité. Les laïcs eux-mêmes des diverses contrées qui avoisinent la France, se firent un devoir de leur venir en aide. C'est ainsi que le Brabant, la Suisse, l'Allemagne, le Piémont et l'Angleterre se disputèrent l'honneur de tendre une main secourable à une si noble et si grande infortune. Dans le Brabant, les Pays-Bas autrichiens et la Hollande, on vit des souscriptions s'ouvrir en faveur des prêtres déportés ; on vit des ateliers se former pour les habiller et les pourvoir de linge ; des dames charitables consacrèrent à ces œuvres pieuses le travail de leurs mains ; des magistrats reçurent chez eux les plus indigents de ces infortunés et s'étudièrent à leur procurer une occupation honnête.

En Suisse, l'hospitalité fut tout à fait patriarcale. Les bons paysans de cette terre antique de la liberté allaient attendre sur les routes les pauvres prêtres que la France rejetait de son sein ; ils leur offraient un logement, les invitaient à venir laver leurs pieds fatigués du chemin, à reposer leurs têtes proscrites sous l'humble toit de leur chalet. Dans le canton de Fribourg, chacun de ces simples et purs habitants des montagnes, voulut avoir chez lui quelqu'un de ces prêtres persécutés. Ils leur donnaient un lit simple comme le leur ; les faisaient asseoir à leur table ; partageaient avec eux leur beurre, leur fromage, leur pain noir, et ce pain, moissonné à la sueur de leur front, leur semblait plus délicieux en le partageant avec des malheureux. Le canton de Fribourg nourrit plus de *quatre mille* prêtres français durant la terreur révolutionnaire de 1793.

Les cantons protestants eux-mêmes partagèrent l'empressement des cantons catholiques pour recevoir les prêtres émigrés. Lausanne et Genève, la Rome du calvinisme, cette ville si fatale à la France et d'où était parti le premier souffle révolutionnaire qui l'ensanglantait maintenant, se distinguèrent par leur humanité, leur bienfaisance et leur générosité. C'était comme une espèce de répa-

ration solennelle pour tout le mal que Jean-Jacques Rousseau avait causé à notre malheureuse patrie. Genève reçut et hébergea dans ses murs *six cents* prêtres catholiques qu'elle fit conduire à ses frais au delà du lac, quand les armées jacobines envahirent son territoire.

L'Allemagne imita la Suisse ; c'étaient les mêmes mœurs, ce fut la même bienveillance. De son côté, l'Angleterre, cette fière rivale de la France, ouvrit aussi ses portes aux nobles et aux prêtres émigrés. Elle montra qu'elle savait, malgré sa haine politique, compatir au malheur de ses ennemis. On compta jusqu'à *huit mille* prêtres déportés sur son sol hospitalier, pas un seul n'y manqua des moyens nécessaires pour subsister. Les mémoires du temps citent, avec de grands éloges, un respectable prêtre anglais, M. *Meynel.* et une pieuse dame, nommée *Silburn*, comme étant les premiers et les plus zélés bienfaiteurs des prêtres catholiques débarqués en Angleterre. Ces deux nobles cœurs formèrent, avec l'aide de leurs amis, une souscription qui, en onze mois, fournit une somme de *trente-deux mille livres sterling.* Une quête, ordonnée plus tard par le gouvernement britannique, en produisit *trente cinq mille.* La somme, destinée à chaque prêtre, fut de deux guinées par mois. La dépense, à l'époque du 1er août 1793, montait à quarante-sept mille huit cents livres; et à cette époque, *quatre mille huit cent huit* prêtres étaient nourris, habillés, logés, entretenus de tout, sur ces fonds de la générosité anglaise qui continua plusieurs années encore à héberger le malheur. C'est peut-être à cette inépuisable charité d'une nation protestante envers les prêtres malheureux d'une nation catholique, que sont dus ces germes de salut qui, de toutes parts, travaillent le sol de la vieille Angleterre, et finiront par ressusciter la foi de ses jours antiques, cette foi qui attachait si fortement l'Église de l'*île des saints* à la barque de S. Pierre, qu'un pontife romain s'écriait dans un transport d'admiration pour leurs hautes vertus : *non sunt angli, sed angeli* ! Puisse bientôt l'Angleterre justifier de nouveau en elle cette parole que l'histoire nous a transmise, et la paix du monde ne sera pas éloignée !

L'abbé ALPHONSE CORDIER

Sciences législatives.

HISTOIRE DU DROIT CRIMINEL
DES PEUPLES MODERNES,

CONSIDÉRÉ DANS SES RAPPORTS AVEC LES PROGRÈS DE LA CIVILISATION DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN JUSQU'AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

DEUXIÈME PARTIE (suite). CHAPITRE IV [1].

Des réformes judiciaires et pénales dans l'empire ottoman.

Rien n'est plus antipathique à l'esprit de l'islamisme que l'idée de *progrès*. Il ne saurait en être autrement dans un ordre de choses dont l'unitarisme est l'essence, et où la législation civile est intimement unie à la législation religieuse.

Malgré le pouvoir despostique que nos préjugés européens attribuent à ce sultan, ce prince ne peut pas changer la loi ; or, toute la loi est censée avoir été révélée par Mahomet : elle est donc ou dans le Koran,ou dans les entretiens que les disciples du prophète ont recueillis de sa propre bouche.

Les décrets du prince, qui sont contraires *à la loi*, peuvent bien la suspendre, mais non l'abolir. Ces décrets ont, aux yeux des musulmans, la même valeur que la suspension de l'*habeas corpus* en Angleterre, que la *mise en état de siége* de Paris ou de certains départements pourrait avoir en France.

C'est au milieu d'un peuple imprégné de pareilles idées, que deux sultans de Constantinople ont essayé d'accomplir des réformes importantes, presque radicales.

Le sultan Mahmoud eut l'adresse de paraître s'appuyer sur le Koran lui-même pour détruire, non seulement les superfétations et les abus qui s'étaient mêlés à l'islamisme, mais des institutions que Mahomet lui-même avait affirmées ou fondées.

Mahmoud brisa le corps des jannissaires, qui, après avoir longtemps été redoutables par leur valeur aux troupes européennes leur étaient devenus inférieurs en science stratégique, et ne voulaient se prêter à aucune réforme. Ces soldats privilégiés n'étaient plus que des prétoriens, qui suspendaient sans cesse, sur le souverain, leur épée menaçante.

Il prépara plusieurs autres réformes qui tendaient à établir entre ses sujets de diverses religions et de diverses nationalités, la liberté

[1] Voir le chap. 3 au n° précédent, ci-dessus p. 210.

des cultes, et l'égalité devant la loi, qui sont les principes du droit européen.

Cependant ce n'est que du règne de son successeur, Abdul-Medjid, que date, à proprement parler, le nouveau régime appelé *Tanzimat* (*Tanzimati Khaïrie,* l'heureuse organisation.)

Le 3 novembre 1839, en présence du sultan et de toute la cour, du corps des Ulémas, de tous les fonctionnaires civils et militaires, des représentants de toutes les puissances alliées résidant à Constantinoples, des Scheiks et Imans de tous rangs et de toute hiérarchie, des patriarches des trois religions, du Rabbin des Juifs, de tous les notables et chefs des corporations de la capitale, réunis dans l'immense parc de Gul-hané, situé dans l'intérieur du palais de Tap-Kapou, Réchid-Pacha, alors ministre des affaires étrangères, donna lecture à haute voix du Hatti-schériff, émané de la volonté du souverain, représentant de Mahomet. Voici en quels termes était conçu ce hatti-schériff, espèce de constitution nouvelle de l'empire.

Traduction du Hatti-Schérif dans la réunion qui a eu lieu à Gulhané le 3 novembre 1839.

« Tout le monde sait que dans les premiers temps de la monarchie Ottomane, les préceptes glorieux du Koran et les lois de l'empire étaient une régle toujours honorée. En conséquence, l'Empire croissait en force et en grandeur, et tous les sujets, sans exception, avaient acquis au plus haut degré l'aisance et la prospérité. Depuis 150 ans, une succession d'accidents et de causes diverses a fait qu'on a cessé de se conformer au code sacré des lois et des réglements qui en découlent, et la force et la prospérité antérieures se sont changées en faiblesse et en appauvrissement : C'est qu'en effet un empire perd toute stabilité quand il cesse d'observer ses lois.

» Ces considérations sont sans cesse présentes à notre esprit, et depuis le jour de notre avènement au trône, la pensée du bien public, de l'amélioration de l'état des provinces, et du soulagement des peuples n'a cessé de l'occuper uniquement. Or, si l'on considère la position géographique des provinces ottomanes, la fertilité du sol, l'aptitude et l'intelligence des habitants, on demeurera convaincu qu'en s'appliquant à trouver les moyens efficaces, le résultat qu'avec le secours de Dieu, nous espérons atteindre, peut être obtenu dans l'espace de quelques années. Ainsi donc, plein de confiance dans le secours du Très-Haut, appuyé sur l'intercession de notre prophète, nous jugeons convenable de chercher par des insti-

tutions nouvelles à procurer aux provinces qui composent l'empire ottoman, le bienfait d'une bonne administration.

» Ces institutions doivent principalement porter sur trois points: 1° les garanties qui assurent à nos sujets une parfaite sécurité quant à leur vie, leur honneur et leur fortune ; 2° un mode régulier d'asseoir et de prélever les impôts ; 3° un mode également régulier pour la levée des soldats et la durée de leur service.

» En effet, la vie et l'honneur ne sont-ils pas les biens les plus précieux qui existent ? Quel homme, quel que soit l'éloignement que son caractère lui inspire pour la violence, pourra s'empêcher d'y avoir recours et de nuire par là au gouvernement et au pays, si sa vie et son honneur sont mis en danger ? Si, au contraire, il jouit à cet égard, d'une sécurité parfaite, il ne s'écartera pas des lois de la loyauté, et tous ses actes concourront au bien du gouvernement et de ses frères.

» S'il y a absence de sécurité, à l'égard de la fortune, tout le monde reste froid à la voix du prince et de la patrie, personne ne s'occupe du progrès de la fortune publique, absorbé que l'on est par ses propres inquiétudes. Si, au contraire, le citoyen possède avec confiance ses propriétés de toute nature, alors plein d'ardeur pour ses affaires, dont il cherche à élargir le cercle, afin d'étendre celui de ses jouissances, il sent chaque jour redoubler en son cœur, l'amour du prince et de la patrie, le dévouement à son pays. Ces sentiments deviennent en lui la source des actions les plus louables.

» Quant à l'assiette régulière et fixe des impôts, il est très important de régler cette matière, car l'État qui est, pour la défense de son territoire, forcé à des dépenses diverses, ne peut se procurer l'argent nécessaire pour ses armées ou autres services, que par les contributions levées sur ses sujets. Quoi ! grâce à Dieu, ceux de notre empire seront dans quelque temps, délivrés du fléau des monopoles, regardés mal à propos autrefois, comme une source de revenu, un usage funeste subsiste encore, quoiqu'il ne puisse avoir que des conséquences désastreuses; c'est celui des concessions vénales connues sous le nom d'*Illèzam*. Dans ce système, l'administration civile et financière d'une localité est livrée à l'arbitraire d'un seul homme, c'est-à-dire quelquefois à la main de fer des passions les plus violentes et les plus cupides, car si le fermier n'est pas bon, il n'aura d'autre soin que son propre avantage.

» Il est donc nécessaire que désormais chaque membre de la société ottomane soit taxé pour une quotité d'impôt déterminée, en raison

de sa fortune et de ses facultés, et que rien au delà ne puisse être exigé de lui. Il faut aussi que des lois spéciales fixent et limitent les dépenses de nos armees de terre et de mer.

» Bien que, comme nous l'avons dit, la défense du pays soit une chose importante, et que ce soit un devoir pour tous les habitants de fournir des soldats à cette fin, il est devenu nécessaire d'établir des lois pour régler les contingents que devra fournir chaque localité, selon les nécessités du moment, et pour réduire à quatre ou cinq ans le temps du service militaire. Car c'est à la fois une chose injuste, et porter un coup mortel à l'agriculture et à l'industrie que de prendre, sans avoir égard à la population respective des lieux dans l'un plus, dans l'autre moins d'hommes qu'ils n'en peuvent fournir ; de même que c'est réduire les soldats au désespoir et contribuer à la dépopulation du pays que de les retenir toute leur vie au service.

« En résumé, sans les diverses lois dont on vient de voir la nécessité, il n'y a pour l'empire ni force, ni richesse, ni bonheur, ni tranquillité. Il doit au contraire les attendre de l'existence de ces lois nouvelles.

» C'est pourquoi, désormais, la cause de tout prévenu sera jugée publiquement, conformément à notre loi divine, après enquête et examen ; et tant qu'un jugement régulier ne sera point intervenu, personne ne pourra secrètement ou publiquement, faire périr une autre personne par le poignard ou par tout autre supplice.

» Il ne sera permis à personne de porter atteinte à l'honneur de qui que ce soit.

» Chacun possédera ses propriétés de toute nature, et en disposera avec la plus entière liberté, sans que personne puisse y porter obstacle; ainsi, par exemple, les héritiers innocents d'un criminel ne seront point privés de leurs droits légaux, et les biens du criminel ne seront pas confisqués.

» Ces concessions impériales s'étendant à tous nos sujets de quelque religion ou secte qu'ils puissent être, ils en jouiront sans exception. Une sécurité parfaite est donc accordée par nous aux habitants de l'Empire, dans leur vie, leur honneur et leur fortune, ainsi que l'exige le texte sacré de notre loi.

» Quant aux autres points, comme ils doivent être réglés par le concours d'opinions éclairées, notre conseil de justice, augmenté de nouveaux membres, autant qu'il sera nécessaire, auquel se réuniront à certains jours que nous déterminerons, nos ministres et

les notables de l'Empire, s'assemblera à l'effet d'établir des lois réglementaires sur ces points de la sécurité, de la vie et de la fortune. et sur celui de l'assiette des impôts. Chacun, dans ces assemblées. exposera librement ses idées et donnera son avis.

» Les lois concernant la régularisation du service militaire seront debattues au Conseil militaire tenant séance au palais du Séraskier.

» Dès qu'une loi sera finie, pour être à jamais valable et exécutoire, elle nous sera présentée ; nous l'ornerons de notre sanction. que nous écrirons en tête de notre main impériale.

» Comme ces présentes institutions n'ont pour but que de faire refleurir la religion, le gouvernement, la nation et l'empire, nous nous engageons à ne rien faire qui y soit contraire. En gage de notre promesse, nous voulons, après les avoir déposées dans la salle qui renferme le manteau glorieux du prophète, en présence de tous les Ulémas et des grands de l'empire, faire serment par le nom de Dieu et le faire faire ensuite par les Ulémas et les grands de l'empire.

» Après cela, celui d'entre les Ulémas ou les grands de l'empire, ou toute autre personne que ce soit, qui violerait ces institutions subira, sans qu'on ait égard au rang, à la considération et au crédit de personne, la peine correspondante à sa faute, bien constatée. Un code pénal sera rédigé à cet effet.

» Comme tous les fonctionnaires de l'empire reçoivent aujourd'hui un traitement convenable, et qu'on régularisera les appointements de ceux dont les fonctions ne seraient pas encore suffisamment rétribuées, une loi rigoureuse sera portée contre le trafic de la faveur et des charges (richven) que la loi divine réprouve, et qui est une des principales causes de la décadence de l'empire.

» Les dispositions ci-dessus arrêtées étant une altération et une rénovation complète des anciens usages, ce rescrit impérial sera publié à Constantinople et dans tous les lieux de notre empire, et devra être communiqué officiellement à tous les ambassadeurs des puissances amies résidant à Constantinople, pour qu'ils soient témoins de l'octroi de ces institutions, qui, s'il plaît à Dieu, dureront à jamais.

» Sur ce, que Dieu très-haut nous ait en sainte et digne garde.

» Que ceux qui feront un acte contraire aux présentes institutions soient l'objet de la malédiction divine et privés pour toujours de toute espèce de bonheur. »

Ainsi, l'un des points principaux sur lesquels porte le Hatti-Schériff, ce sont les garanties propres à assurer à tous les sujets de l'empire, Musulmans ou *Raïas*, une sécurité complète, quant à leur vie, leur honneur et leur fortune.

L'établissement de ces garanties n'est pas précisément contraire à l'ancien droit du Koran ; car du moment que les *infidèles* dont le pays a été conquis par les Musulmans, paient le *Djëzieh* ou la capitation, « leur sang devient le même que le sang Musulman, et » leur propriété, la même que la propriété Musulmane[1]. »

Mais le Hatti-Schériff a servi de point de départ à un ordre de choses, dans lequel les *raïas* ou infidèles ne sont plus seulement comme des tributaires protégés mais comme des sujets du Sultan, mis sur un pied d'égalité complet avec les croyants eux-mêmes.

Les *Raïas* ne jouissaient pas dans l'empire de l'Islam, de ce que nous appellerions la capacité civique; ils n'étaient aptes ni au service militaire, ni aux fonctions administratives et diplomatiques : leur témoignage n'était pas même recevable en justice.

Maintenant, leur témoignage a autant de valeur légale que celui des Musulmans[2]. Tous les sujets de l'empire, indistinctement, sont appelés à faire partie du contingent, et en conséquence sont affranchis du *haradj* ou impôt personnel qui représentait l'impôt du sang[3]. De hauts emplois diplomatiques ont été attribués à des chrétiens, et, dans ce moment même, c'est un grec qui représente à Paris, la Porte-Ottomane.

On comprend la vive opposition que suscite cette politique nouvelle sortie du Tanzimat, laquelle s'applique à relever les chrétiens de la Turquie de l'état d'infériorité et de demi-oppression où ils avaient été tenus depuis la conquête de Constantinople.

Cette opposition se manifeste surtout en Egypte, dans le midi de la Syrie, et plus que partout ailleurs, en Arabie, à la Mecque, le berceau et le centre du Mahométisme.

1 Paroles d'Ali, citées par Rossew St-Hilaire, *Histoire d'Espagne*, p. 155, tome III.

2 Ordonnance du mois de mai 1850.

3 Cette ordonnance qui a mécontenté les chrétiens, plus encore que les Musulmans, a excité de telles craintes, qu'on en a suspendu l'exécution pendant quelque temps. Maintenant, le conseil de la guerre est chargé d'employer les moyens propres à la faire observer (*Lettres sur la Turquie* de M. Ubicini, p. 318.

Un pareil esprit public est également contraire à l'observation du code pénal de 1840, dont la promulgation a été encore un pas immense fait dans la voie de la civilisation.

Par le premier article de ce code, le sultan a renoncé au droit de jugement direct en matière criminelle, principe qui avait toujours séparé le droit de l'Islamisme du droit public européen.

« Le Grand-Seigneur, dit cet article, s'étant engagé à ne faire périr ni publiquement, ni secrétement, soit par le poison ou tout autre genre de mort, aucun criminel avant que son délit ait été constaté et condamné par la loi, il n'est permis à aucun employé ou à nul autre de faire périr un individu quel qu'il soit; un visir même ne pourra én agir ainsi à l'égard d'un berger. » La suite du même article donne ensuite à la vie des accusés des garanties inconnues jusqu'à ce jour dans la législation de l'Islam. « Tout procès pouvant entraîner la peine de mort, sera jugé *publiquement* devant le *Cheik-ul-Islam*, si le crime a été commis à Constantinople, et il ne pourra être mis en exécution, sans avoir été soumis préalablement à la sanction impériale. Si le crime a été commis dans un pays éloigné de la capitale, le procès sera jugé dans le sein du Conseil dudit pays, et le jugement définitif porté à la connaissance de sa Hautesse qui prononcera l'arrêt en conséquence. »

L'art. 4 du même code n'est pas moins remarquable.

« Sa Hautesse s'étant abstenue d'usurper les biens et les propriétés d'aucun particulier, il n'est plus permis à personne de s'approprier par force le bien d'autrui, ni de contraindre personne à vendre ses propriétés pour s'en emparer injustement. »

C'est, comme on voit, la destruction complète de l'ancien despotisme oriental.

Mais ce qui caractérise principalement la nouvelle législation musulmane, ce n'est pas tant cette définition si nette de la division des pouvoirs, et cette limite si précise apportée à la souverainneté du sultan : c'est plutôt un effort pour dégager la loi proprement dite de la morale et du culte que l'on avait jusqu'alors identifiés avec elle.

Nous avons expliqué ailleurs, comment s'étaient formés les quatre *rites* suivis dans les diverses parties de l'Islam. Dans l'empire de Turquie en particulier, on suivit longtemps le rite d'Haneefah : puis en 1549, une espèce de digeste, puisé principalement dans les prescriptions de ce rite,fut rédigé par le savant Cheik *Ibrahim Habbi*, natif d'Alep. Ce recueil,écrit d'abord en Arabe, puis traduit en Turc, est connu sous le titre de *Moulteka-Ul-Ubur* (confluent des deux

mers). C'est ce code qui a servi principalement de règle aux Kadhys et aux conseils de justice, depuis l'époque où il fut rédigé ; en 1824, il fut corrigé et augmenté par ordre du gouvernement de la Porte. On le compléta avec des extraits empruntés à la *Sunna,* ou recueil des traditions orales venant du prophète, à l'*Idima-y-Ummet* (accord de la nation), qui contient les explications et décisions légales des quatre premiers Khalifes, et *au Kyass* (comparaison) ou recueil des décisions jurisprudentielles, rendues par les quatre grands Imans des trois premiers siècles de l'hégire.

Tel qu'il a été refondu en 1824, le Code Moulteka est une vaste compilation en deux volumes in-folio, et qui contient beaucoup plus de préceptes religieux et moraux que de dispositions législatives proprement dites.

Les matières qui y sont traitées sont divisées en 26 livres. Voici les titres des cinq premiers :

1° *Taharet*, purifications.

2° *Salat,* (en Turc Namaz), prière.

3° *Zekhiat*, aumône.

4° *Sainir*, jeûne.

5° *Hadj*, pélérinage.

Ces cinq prescriptions sont de droit divin et obligatoires, comme émanant du prophète lui-même.

Ce code traite ensuite de la guerre, du commerce, du droit de succession et des testaments, du mariage, de la répudiation, de l'affranchissement, etc.

Dans les deux derniers titres (25 et 26), on trouve une réforme de la pénalité arabe primitive : le *Kéçâs*, c'est-à-dire la vengeance du sang et le Talion sont abrogés ; il en est de même de la *Dia* ou *Dié*, l'ancienne composition pécuniaire pour homicide. La Dia n'existe plus à Constantinople que comme représentant les *droits de la partie civile* [1].

Or cette législation modifie évidemment celle du Koran lui-même qui s'exprime ainsi sur le meurtre volontaire.

« O croyants, la peine du *Talion* est écrite pour le meurtre. Un » homme libre sera mis à mort pour un homme libre, l'esclave » pour un esclave, la femme pour une femme. Celui qui pardonnera » au meurtrier de son frère, aura droit d'exiger un dédommage- » ment raisonnable, qui lui sera payé avec reconnaissance. Cet » adoucissement est une faveur de la miséricorde divine. Celui qui

1 Ubicini, *Lettres sur la Turquie*, p. 108.

» portera plus loin la vengeance sera la proie des tourments, » etc [1]. »

« Si le meurtre est involontaire, ajoute ailleurs le Koran, le » meurtrier doit la rançon d'un fidèle captif, et à la famille du mort, » la somme fixée par la loi, à moins qu'elle ne lui en fasse » grâce [2]. »

Ce même code de *Moulteka* qui substitue ainsi ses prescriptions à celles du Koran, contient un livre VII. Sous le titre d'*Emr*, *Neki*, (ordonner, empêcher), lequel a pour but de constituer tout Musulman juge et vengeur des transgressions de la loi à l'égard du Souverain qui en est dépositaire. Cela rappelle l'article de notre constitution actuelle qui la place sous la sauve-garde de la vigilance et du patriotisme du peuple français.

Le code pénal de 1840 va plus loin encore que le *code Moulteka*. Il supprime dans tous les cas la *Dia*, ou composition pécuniaire ; et punit l'assassinat de la peine capitale ainsi que les coups et blessures qui ont donné la mort [3]. Pour le vol, il remplace par sept ans de prison, la peine de la bastonnade et celle de la mutilation [4].

A côté de ces innovations pénales, on peut placer les réformes que l'on a commencé d'opérer en Turquie, en matière de procédure criminelle par l'instruction qui suit le firman d'institution des tribunaux mixtes dont nous avons parlé dans notre dernier chapitre.

Cette instruction prescrit positivement aux juges « de rejeter » tous les aveux qui auraient été obtenus par des violences et des » menaces ou par de promesses, tout en admettant ceux qui auront » eu lieu volontairement et sans violence. — De n'employer jamais » et pour quelque motif que ce soit, la bastonnade ou toute autre » peine corporelle, etc [5]. »

Cela implique évidemment l'abolition de la torture, qui était souvent employée comme moyen de procédure par les Kadhys. On espère que la jurisprudence des tribunaux mixtes s'étendra peu à peu aux tribunaux ordinaires.

Quoique ces nouveaux décrets ne forment pas des codes méthodiques, ni complets, ils marquent, suivant nos idées européennes et

1 Chap. II, tome 1, p. 52 de la traduction in-12 de 1839, par M. *Garcin de Tassy*, librairie de Dondey-Dupré, à Paris.

2 *Koran*, chap. IV, même traduction, même tome, p. 101.

3 Art. 10 et 11.

4 art. 11.

5 Firman du 29 mars 1850.

chrétiennes, de grands progrès relativement aux institutions passées de l'empire ottoman. Mais la Constitution de Gul-hané et toutes les ordonnances qui en ont été la conséquence, sont-elles considérées par les Mahométans comme des lois *fondamentales* et *définitives* ? C'est ce qui est fortement contesté par les fervents sectateurs de l'Islamisme. Ainsi que nous l'avons dit en commençant ce chapitre, les décrets émanés du souverain (*Ourf*) n'ont qu'un caractère essentiellement provisoire et temporaire.. Ces décrets sont censés remplir les lacunes laissées par le *Chériat*[1] ou législation Arabe primitive; ils ne sauraient prévaloir d'une manière durable, s'ils étaient en contradiction flagrante avec elle.

L'Uléma fait contre ces innovations une opposition constante, tantôt secrète et tantôt avouée. A Alep, à Adana, à Damas, les Kadhys et les Kaïmacans continuent contre les chrétiens leur système d'actes arbitraires et d'avanies. Dernièrement encore, des Ulémas demandaient que l'on fît décapiter un arménien catholique, *qui se trouvait à la torture.* Son crime était, disait-on, d'avoir blasphémé contre le prophète[2].

Du reste, il est reconnu que la loi civile et religieuse, qu'on ne distingue pas, est immuable, et que les kadhys ne doivent juger que suivant cette loi. Si quelquefois ils obéissent aux décrets du sultan dérogatoires à la loi, c'est qu'ils sont forcés par la volonté du souverain; souvent, tout en obéissant, ils protesteront; mais, bien plus souvent encore, ils refuseront d'appliquer des ordonnances qu'ils regarderont comme novatrices et impies. Pour la mise en œuvre du nouveau code pénal, le kadhy peut être appelé à informer sur son crime, à instruire une affaire, et par suite, à s'occuper de

1 Le *Chériat* est composé comme on sait du *Koran*, de la *Sunna*, de l'*Idima-y-Hummet*, et du *Kiass* : ces recueils de préceptes religieux et civils sont dus à l'intervention successive du prophète, des compagnons du prophète, et de ce qu'on pourrait appeler *les pères de l'Eglise islamite*. Ils sont rédigés en arabe, tandis que les *Kanouns* sont écrits en turc.

2 Ecrit de *Tarsous*, le 2 juin 1850, par le correspondent de la *Gazette du midi*, à Marseille. Le même journal raconte le fait suivant, qui prouve que l'arbitraire n'a pas été détruit *en fait*, par le *Hatti-Schériff* de *Gul-Hané* : — « Gaspard Dalifar, arménien catholique, est insulté à *Adana* par un prêtre » schismatique arménien ; il l'assigne devant le Kadhy, et là, ils se réconcilient. » Le Kaimacan, Mahmoud-Bey, les fait appeler et les met en prison, l'un et » l'autre. Le Pacha écrit pour faire mettre Dalifar en liberté. Mahmoud-Bey » n'exécute pas l'ordre, sous prétexte que Dalifar étant en prison l'a maudit » lui, sa mère et sa sœur. »

la culpabilité du prévenu : mais ce kadhy alors ne prononcera pas de condamnation : les délégués momentanés du pouvoir indiqueront la peine, le sultan la ratifiera, et le coupable sera puni ; mais, en somme, ce sera un procès fait, pour ainsi dire, moitié au parquet, moitié en dehors du juge [1].

Il y a de nos jours, chez quelques savants, une espèce de *Mahométomanie* qui affecte de préférer le régime social, né de l'islamisme à celui sous lequel nous vivons dans notre vieille Europe. Rien ne leur paraît plus admirable que cette unité compacte de la société musulmane, où tout précepte se trouve à la fois sanctionné par la morale et par la loi, où l'autorité civile et l'autorité religieuse se confondent en une seule. On voit pourtant les inconvénients d'une pareille unité, par la difficulté de l'adoption définitive des innovations essayées dans la loi civile. L'élément religieux, ou supposé tel, est, par sa nature même, immuable ; il tient de la nature de Dieu, qui ne change jamais. Le Koran est ainsi censé contenir le dernier mot des révélations du ciel. Les Sultans, les Muphtis et les Ulémas peuvent commenter ces révélations, mais non les modifier. L'homme ne peut pas remanier l'œuvre de Dieu.

Si donc la loi spirituelle et la loi temporelle ne sont qu'une seule et même loi, elles ne peuvent se plier à aucun changement, se prêter à aucun progrès, sans que le principe fondamental de l'islamisme soit détruit, sans que la religion de Mahomet soit ébranlée jusque dans sa base.

Voilà le secret de ces tiraillements qui se font sentir dans le sein de l'empire ottoman et qui finiront peut-être par amener un déchirement entre la Turquie proprement dite, devenant de plus en plus européenne, par les mœurs et par les institutions ; et l'Asie musulmane qui a conservé dans toute leur rudesse primitive, les traditions et la foi des premiers compagnons de Mahomet.

Combien n'y-a-t-il pas plus de sagesse dans l'idée chretienne qui distingue l'ordre spirituel qui vient de Dieu, de l'ordre temporel qui vient des hommes, qui sépare le dogme, toujours inaltérable, de la loi et des institutions temporelles, nécessairement mobiles et progressives ! Du reste, le christianisme ne repousse pas, il favorise même là où il domine, une certaine union, une alliance légale entre la puissance civile et la puissance ecclésiastique. Cette union est utile à la société politique plus qu'à lui-même. La sécularisation trop

[1] Lettre de M. Perron, célèbre arabisant et auteur de la traduction d'un savant ouvrage sur la législation musulmane, dont quatre volumes grand in-f° ont paru, publiés à l'imprimerie royale.

absolue de l'Etat consisterait à en expulser Dieu, tout comme l'exagération de la maxime constitutionnelle *le roi règne et ne gouverne pas* a amené les peuples à se passer de monarques et à se constituer en république.

Si donc les *Mahométomans* opposent ce qu'ils appellent la belle unité sociale de l'islamisme à la division des pouvoirs ecclésiastiques et civil qui existe dans la civilisation européenne, c'est qu'ils prennent pour point de départ la scission de ces deux pouvoirs, telle que l'a faite l'esprit révolutionnaire, depuis 1792, et telle qu'il voudrait la consommer aujourd'hui par des mesures encore plus radicales. Mais cette scission n'est point essentielle aux sociétés chrétiennes ; c'est un fait tout morderne, qui semble destiné à montrer la vitalité merveilleuse de notre religion, résistant à une épreuve qui férait perir toute religion d'invention humaine.

Que ceux qui ont tant d'admiration pour l'unité de l'islamisme, expriment donc hautement leurs regrets en faveur de l'union des deux pouvoirs dans le sein du christianisme, telle que certaines époques du moyen âge nous en ont offert le modèle. Qu'ils sachent rendre un légitime hommage à cet ordre de choses, qui avait marie l'élément immuable et l'élément progressif sans absorber l'un dans l'autre, et qui avait suappuyer ce qui change toujours sur ce qui ne passe jamais !

Albert Du Boys.

Revue catholique.

ÉTUDE
SUR LES ŒUVRES DE P. BELOUINO,
docteur médecin.

III. La femme[1].

Après s'être livré à des études générales sur les passions, le Dr P. Belouino concentra ses *études sur la femme* ; il chercha à exposer sa manière d'être physique et sa manière d'être morale ; il demanda aux organes leur influence sur les passions, et aux affections de l'âme, leur action sur les organes. Nous le savons déjà, c'est à l'aide du spiritualisme le plus pur que l'auteur, dont nous nous occupons, pénètre dans les arcanes de ces deux mondes, restés trop souvent inconnus à ceux qui ont voulu soulever le voile mys-

[1] Voir au n° précédent, ci-dessus, p. 224.

térieux dont le créateur les a entourés. Le spiritualisme, dont M. Belouino recherche la lumière, n'est point celui qui, dédaignant complétement la matière, la laisse de côté. Ici tout sera étudié ; aussi est-ce avec enthousiasme que le brillant écrivain salue la création, admire ses merveilles, et constate son action persévérante soit dans la nature organisée, soit dans la nature inerte. Il expose la beauté et la simplicité des lois présidant à la formatiou des corps, à la reproduction des végétaux et des animaux. Il est évident que les détails, dans lesquels doit entrer le naturalisme, emportent avec eux la nécessité d'une foule d'explications dont la connaissance est inutile, parfois même dangereuse à toute une catégorie de lecteurs, mais cette introduction physiologique, quelque scabreuse qu'elle fût, a été traitée avec une convenance qui n'égale que la grace dont l'auteur sait parer les sujets qu'il touche.

« Que les œuvres de Dieu sont belles ! que les miracles de la nature sont propres à élever l'âme, à l'enivrer d'admiration, d'enthousiasme, et que celui qui ferme les yeux à tant de merveilles, ses oreilles à ces voix divines qui chantent de toutes parts au sein de la création, est bien un être maudit ou deshérité d'intelligence ! »

Ces paroles de M. Belouino expriment parfaitement sa manière de sentir, de voir et de peindre la nature. Il retrouve Dieu partout, il chante ses grandeurs et le bénit dans ses bienfaits.

Nous ne suivrons point le docte médecin dans l'exposé de sa doctrine physiologique ; le caractère spécial de ce recueil nous le défend ; qu'il nous suffise de dire que même, à ce point de vue, il a su grandir et ennoblir les destinées de la femme : « elle n'est plus un vil instrument des jouissances de l'homme, une esclave vouée sans compensation aux douleurs de l'enfantement. Jeune fille, elle aime pour être mère, et son amour est une chose sainte qu'il est défendu de profaner. Mère, elle donne à son enfant, avec la nourriture du corps qu'il puise dans son sein, la nourriture de l'âme qu'il puise dans son amour et sa foi. La femme est tout amour, parce que c'est elle qui produit l'humanité, et que pour produire il faut aimer. Dieu a voulu que tout en elle concourût à l'accomplissement de la noble tâche qui lui a été départie ; aussi il l'a organisée de la façon la plus convenable pour cela. »

Le scalpel à la main, l'anatomiste découvre que les organes qui servent aux fonctions intellectuelles sont moins développés chez la femme que chez l'homme.

Cette déclaration ne satisfera certainement point l'amour propre

désordonné de la phalange des bas bleus. Il ne suffit point à ces dames de la belle part que Dieu leur a faite dans la dispensation de ses dons, et certes cette part est large ; il leur faut plus que Dieu n'a voulu. Pour satisfaire leurs désirs, il semblerait que le créateur, remaniant son œuvre, dût repétrir le crâne féminin et le crâne masculin, afin de les reproduire égaux, bien entendu, quoi qu'il pût arriver dans l'organisation générale de désordonné, et de monstrueux. Que ces bonnes dames lisent la 62e page de l'ouvrage que nous citons, et peut-être verront-elles que Dieu n'a fait que le possible ; qu'elles lisent surtout la partie historique du livre, et alors au lieu de se livrer à des déclamations aussi creuses que téméraires et irréfléchies contre le christianisme, béniront-elles son divin auteur, qui les a relevées de la profonde abjection où les avaient jetées les religions et les mœurs vers lesquelles elles gravitent. Elles appellent, de tous leurs vœux, le retour du *sensualisme*, savent-elles bien ce que le sensualisme a fait pour elles ? Regrettent-elles par hasard la polygamie, la prostitution légale de l'Asie, les mœurs de l'Egypte, de la Phénicie, de l'Arménie, de Babylone, de Chypre et de Carthage ? Prétendent-elles nous ramener aux usages de cette Grèce si vantée, si chère aux poëtes, et si dégradée aux yeux du moraliste ? Est-ce le cynisme des filles de Sparte, est-ce la prostitution de Corynthe, le triomphe des courtisanes d'Athênes qu'elles veulent ériger en loi ? Ce n'est pas sans doute l'abaissement de la femme romaine, au temps de la République, qu'elles sollicitent ? Serait-ce par hasard ces débordemens sous les empereurs ?

Mère, la femme de l'antiquité ne voyait-elle pas ses fils trop souvent sacrifiés aux dieux impitoyables ? Quand la vie des enfants a-t-elle été sacrée, quand a-t-elle été assurée par la loi ?

M. Belouino n'a-t-il pas bien raison quand il dit : « Anges gardiens du berceau, voilez votre visage de vos ailes, c'est la femme qui montre aux cieux ce prodigieux forfait d'une mère qui tue son enfant ! Où va donc l'humanité, grand Dieu ! égarée dans ses voies et livrée au vent de son orgueil ! Nature déchue, peux-tu tomber encore, ou plutôt n'es-tu pas rendue aux dernières limites de la dépravation ? Adultère, polygamie, inceste, promiscuité des sexes, prostitution légale, meurtre des enfants, que faut-il donc encore ? O femme, n'es-tu pas assez abaissée, avilie, souillée de boue, tachée de sang ? Malheureuse esclave, peux-tu par tes souffrances conquérir un sort meilleur ? La raison humaine pourra-t-elle te sauver, te relever de ton abjection, te laver de tes souillures ?

Dieu permet que la raison, que l'intelligence jettent dans les sociétés grecque et romaine, tout l'éclat dont elles sont susceptibles, voyons si les progrès de l'esprit réhabiliteront le cœur, et si la femme sera rendue à sa sublime mission de mère et d'épouse. »

Non, on l'a vu, ni la raison, ni le génie ne pouvaient rien pour la femme; jusqu'à Jésus-Christ, le monde a été livré au despotisme et à la sensualité. M. Belouino développe avec sagacité les conséquences nécessaires du despotisme sur la civilisation antique, et reproduit, avec un égal bonheur, l'immense révolution que le christianisme a produite spécialement en faveur de la femme. Il prouve qu'à l'ombre de la croix elle retrouve, et sa dignité et sa liberté. Il suit avec soin les phases diverses de la civilisation depuis l'ère chrétienne; il montre combien diffèrent, même au point de vue de l'hommage rendu à la beauté, les idées payennes et les idées chrétiennes, et il arrive à cette conclusion : «Tous les poètes de l'antiquité célébraient des courtisanes : Horace a vingt-trois odes qui leur sont consacrées; Tibulle, Catulle, Properce n'ont chanté que des courtisanes. L'antiquité n'aimait et ne voyait dans la femme que le côté matériel, elle sensualisait l'amour. Il était réservé à l'influence chrétienne d'entourer la femme d'une mystique et sainte auréole, et de restituer à l'affection qu'elle inspire, ce parfum de spiritualisme qui en fait le charme le plus séduisant. »

Pas plus que M. Belouino, « nous ne croyons à la réalisation des » utopies des rêveurs et des enthousiastes, qui veulent faire à la » femme un avenir meilleur, et qui croient qu'elle n'a pas encore » atteint ses destinées. »

Que peut-on rêver en effet de plus grand pour elle que le rôle qu'elle a joué dans le moyen âge? Quelle destinée plus complète que la sienne aux jours présents? n'est-elle pas le pivot de la famille, l'institutrice des enfants, la compagne de l'homme? Sa liberté et sa dignité ne sont-elles pas sauvegardées? Quels droits pourrait-elle invoquer? Ne règne-t-elle pas sur le monde par la charité? n'est-elle pas partout l'ange gardien du malheur?

Si le christianisme a réhabilité la femme, il est vrai qu'il a dû en même temps lui imposer des devoirs rigoureux; jamais le droit ne se rencontre sans le devoir; mais il s'est plu, dans sa mansuétude, à rendre ces devoirs faciles, et doux en effet, c'est sur ces devoirs que son organisation a été constituée; en les violant elle viole sa nature elle-même.

M. Belouino a jeté un coup d'œil rapide sur la littérature des

femmes, et il a dû traiter, en peu de pages, un sujet qui exigerait des volumes. Si jadis nos mères se retranchaient dans l'observance des devoirs que Deiu leur avait imposés, il n'en est plus de même aujourd'hui. La gloire littéraire excite la convoitise des femmes; trompées par la vanité, elle prennent pour du génie ce qui, le plus souvent, n'est que le cri d'une âme révoltée contre la vérité. Depuis 50 ans les femmes ont beaucoup écrit, j'allais dire beaucoup trop. Quand elles se sont maintenues dans le cercle tracé autour d'elles par le devoir, elles ont souvent produit d'excellentes choses, mais trop souvent elles ont dépassé ce cercle, et alors ou elles sont tombées dans le ridicule, ou poussées par des passions mauvaises, elles ont conquis une détestable célébrité. Nous n'entreprendrons point la preuve de cette assertion; elle nous conduirait trop loin. L'esprit d'observation, dont M. Belouino est doué, lui aurait fourni de curieux aperçus, s'il s'était exercé sur cette matière féconde.

Notre auteur, à la fin de son livre, arrive à une conclusion qui nous paraît mériter quelque explication. Il dit : » *La raison* n'est » pas le lot du beau sexe; à lui la sensibilité, la tendresse, la déli» catesse, l'esprit : n'est-ce donc pas assez ? »

En vérité, ou nous ne comprenons pas M. Belouino, ou nous croyons qu'il dit un non-sens. Qu'est-ce que *la raison*, sinon la connaissance, la compréhension, plus ou moins profonde des voies de Dieu, des merveilles de la nature, de toute l'histoire, de toute la puissance de l'humanité? Or, comment refuser cela à la femme? Comme il a dit lui-même que la femme s'est moins laissée envahir par cette philosophie incrédule et ignorante, que les hommes, il faudrait dire plutôt que la femme, la mère, a *conservé plus de raison que l'homme*. Que si par *raison*, M. Belouino a entendu la faculté de produire des systèmes de métaphysique obscure, vaine, sans fondement et sans ornement, que l'on appelle du nom de rationalisme, nous convenons que les femmes ne l'ont pas au même degré que certains hommes, et nous leur en fesons notre sincère compliment.

Nous ne suivrons pas M. Belouino dans ses recherches sur les passions de la femme, il faudrait reproduire presque tout le livre, et l'espace nous manque, nous le regrettons; car les tableaux les plus vrais se succèdent; les aperçus les plus ingénieux accompagnent les raisonnements les plus solides. Justice est rendue au sexe faible, et cette justice n'est point flatterie. Le flambeau de la foi

éclaire sans cesse les recherches du spirituel écrivain. Il est vrai que sans la parole divine, les ténèbres, même alors qu'il s'agit de nous, s'épaississent autour de notre esprit, tandis que cette divine parole jette sur les secrets de notre cœur une lumière aussi vive que constante.

M. Belouino a frappé avec énergie ces théories prétendues nouvelles, quoique remontant aux temps les plus grossiers, dont s'enorgueillissent certaines femmes aux allures masculines, qui perdent en grâce tout ce qu'elles croient conquérir en force.

La Femme est un livre plein de charmes et d'intérêt, que rechercheront les penseurs, et même les femmes auxquelles l'expérience et l'âge ont donné le droit de lire ce qui ne convient point à la délicatesse des jeunes filles.

IV. Histoire générale des persécutions de l'Eglise.

C'est au pied du Calvaire que M. Belouino s'est assis pour étudier l'humanité. Le Calvaire n'est jamais désert : si la victime divine n'y brilla qu'un jour, d'autres victimes, non plus descendues du ciel, mais élevées de la terre par l'incompréhensible puissance, la première de toutes, s'attachent successivement à la croix. L'église portera la croix depuis le Golgotha jusqu'aux confins de l'éternité. Les persécutions ne lui manqueront jamais pas plus que les grâces. Le sang des martyrs coulera toujours; leur constance ne se lassera pas plus que la haine des fils de l'archange vaincu. Aussi l'histoire des persécutions ne sera jamais close : elle se déroulera avec celle des siècles, changeant de lieu, de forme; mais elle présentera toujours la lutte incessante du christianisme contre la révolte de l'orgueil humain. Cette histoire manquait. Le docteur Belouino a cru rendre un véritable service à la religion en l'entreprenant. Il ne s'est pas contenté de présenter la suite des faits; il a cru que les faits avaient une *cause* et des *conséquences*; il a prétendu rechercher ces causes et ces conséquences morales, et apprécier leur caractère. Il cherche, après avoir raconté une persécution, à constater son influence sur les hommes et sur les événements. Il dit comment la Providence a traité les persécuteurs, et il fait voir ce qu'il en coûte aux nations et aux hommes qui luttent contre Dieu.

On l'a vu déjà, M. Belouino n'aime point à laisser dans l'ombre une partie quelconque du sujet qu'il traite; il se crée le devoir de le suivre dans tous ses développements. Celui qu'il s'impose aujourd'hui est immense, et nous ne savons pas si une vie d'homme suffira à un travail aussi imposant : nous avons les trois premiers

volumes de l'ouvrage sous les yeux, et nous ne sommes qu'à l'année 308. Il est vrai que ces volumes à eux seuls forment déjà une œuvre remarquable. Ce n'est pas peu d'avoir traversé les trois premiers siècles de l'église, et d'avoir suivi une à une ces grandes années si pleines de choses, surtout quand les événements sont suivis pour ainsi dire un à un dans leurs détails les plus intimes, quand non seulement les faits principaux sont exposés et discutés, mais quand les preuves de ces faits sont administrées et étayées par les textes des écrivains les plus compétents. A cet égard, M. Belouino ne recule point devant un travail minutieux et fatigant; il remonte aux sources les plus sûres; il compulse les actes particuliers des martyrs; il consulte les pères; il interroge les historiens profanes, enfin nous dirons presque que le docte écrivain se fait bénédictin. Nous l'avons dit, ce n'est point à une nomenclature sèche et aride que M. Belouino prétend borner son œuvre; son esprit est trop vaste et trop entreprenant pour accepter cette manière. Habitué à l'observation il discute, il cherche la vérité; son imagination brillante anime la scène dont l'érudition lui a donné le cadre. Son esprit scrutateur serait mal à l'aise s'il ne cherchait les liens secrets qui unissent les causes aux effets. Aussi gravite-t-il sans cesse vers la philosophie de l'histoire; mais il se garde bien de dessécher sa matière par le souffle d'un rationalisme toujours impuissant, mais surtout quand il s'agit de l'église. Partout M. Belouino retrouve la main de Dieu dirigeant d'une manière visible ces hommes appelés soit à instruire le monde, soit à en changer la face par le sacrifice constant de leur propre personnalité. Il ne remarque pas moins l'action constante de cette main divine, sur ceux qu'il destine à être les bourreaux : il les montre tantôt instrument de la volonté céleste, tantôt frappés par elle, alors que leur œuvre est accomplie. Cette partie du travail de M. Belouino nous semble pleine d'interêt, et nous reproduisons ce qu'il a dit de Marc Aurèle, pour faire voir la manière dont il traite ce point délicat.

« Punition de Marc Aurèle. — Ce prince, l'un des meilleurs qu'aient eus les Romains, gouverna avec sagesse et bonté. Les chrétiens seuls eurent droit de l'accuser de tyrannie, et au point de vue religieux, il fut en effet un détestable tyran. Philosophe lui-même, et ami des philosophes qui jouirent sous son règne d'une protection toute spéciale, il fut intolérant comme tous les hommes, qui s'adonnent exclusivement à l'étude de la sagesse hu-

maine, et qui deviennent orgueilleux et amoureux de leur propre savoir. Marc Aurèle fut puni de Dieu par l'endroit le plus sensible. Il avait cru et professé que les règles de la sagesse humaine suffisaient pour faire le bonheur des hommes, des nations; toutes ses leçons furent impuissantes à faire de Commode un bon fils, et un bon prince. Les historiens, Dion en particulier, nous racontent, que la douleur de voir dans son fils, empereur, un nouveau Néron, par sa cruauté et par ses vices de toutes sortes, ne fut pas étrangère à la mort de Marc Aurèle. Il voyait finir avec lui tout ce règne de bonheur et de justice dont il prétendait avoir fait jouir l'empire (Il ne comptait pas les chrétiens). Il descendait dans la tombe avec le soupçon que son fils l'avait empoisonné. (Dion, liv. XXI. p. 815.) Si nous adoptons la version de Capitolin, il mourut atteint d'une maladie contagieuse, qui règnait dans l'armée, et voyant qu'il pouvait à peine retenir près de lui ses amis et son fils, qui craignaient la contagion, il se laissa mourir de faim. Quelques jours avant sa mort il avait dit à quelques intimes que les déréglements de son fils lui rendaient la vie à charge, et qu'il souhaitait mourir.

» Ainsi donc voilà un prince que l'antiquité nous vante, que nous admirons tous sur la foi de l'histoire.

» Il fut orné des vertus qui font les grands hommes ; suivant le monde, il eut en partage la science et tout ce que les hommes envient le plus. Mais il dédaigna de s'instruire des vérités, qui brillaient alors d'un divin éclat autour de lui ; il persécuta les amis du vrai Dieu. Qu'arriva-t-il ? Dieu lui tint compte ici bas de ses vertus terrestres, il fut heureux aux yeux de tous; mais dès qu'il approche de l'éternité il n'en est plus de même. Au lit de mort, il n'y a plus que l'homme ; l'empereur n'est plus rien, et Marc Aurèle, à cet instant suprême, constate en jetant un regard sur le passé, l'inanité de tout ce qu'il a fait. Il voit dans l'avenir son empire entre les mains d'un monstre, et ce monstre c'est son propre fils qui l'abrndonne à l'horreur de son mal, et qui peut-être l'a empoisonné.

» Si Marc Aurèle eût été Chrétien, sa vie eût été sans doute celle d'un saint, et sa mort eût été certainement environnée de consolations et d'espérances, comme son lit de douleur, des soins que la charité fraternelle des chrétiens met auprès des souffrances d'ici-bas. »

Cette citation suffit pour indiquer la manière de l'auteur. Le style se distingue par les qualités que nous avons déjà appréciées : il est chaleureux, animé, et souvent pittoresque. Cette qualité donne beau-

coup de charme à *l'Histoire des Persécutions*; elle en rend la lecture facile et attachante. Parfois on remarque quelques incorrections ; elles disparaîtront sans doute dans une seconde édition. Nous nous permettrons de faire observer à M. Belouino que souvent il donne trop de développement aux actes des martyrs : ce n'est qu'avec un regret profond que l'on s'arrête devant la nécessité de restreindre le récit des souffrances et de la constance de ces glorieuses victimes de la foi ; mais il est indispensable cependant de se borner, car l'ensemble de l'histoire souffre de l'abondance de ces digressions, dont nous sommes loin de contester le mérite au point de vue de l'édification. Fournira-t-on toute la course, quand on s'arrête aussi souvent pour examiner les beautés de détails que le chemin présente ? Evidemment, la première qualité de l'histoire générale des persécutions était l'orthodoxie. Que de précautions nous avons déjà à prendre, nous autres laïques, quand nous abordons les études qui semblent réservées aux lévites. Non seulement nous devons rechercher l'exactitude en elle même, mais encore ne convient-il pas de mettre notre responsabilité à couvert ; on est en garde contre nous, et l'on a raison. M. Belouino a parfaitement compris que s'il était, en sa qualité de docteur médecin, compétent pour traiter des *passions* et de la *femme*, que s'il pouvait marcher sans étai, alors qu'il donnait leur physiologie et même leur moralité, il n'en était plus ainsi dès qu'il touchait à l'*histoire des persécutions de l'église*. Aussi at-il fait passer feuille par feuille les premiers volumes sous les yeux de Mgr d'Angers et d'une commission nommée par lui. On ne les a imprimés qu'avec l'assentiment de cette commission. L'archevêque de Reims, les évêques de Langres, de Rennes et du Mans ont aussi reçu les volumes à mesure qu'ils étaient composés. Les mêmes précautions seront prises pour ceux qui suivront ; l'orthodoxie du livre est donc assurée. Déjà M. Belouino a reçu une grande récompense : le saint Père a daigné lui adresser un bref encourageant. Puisse la providence permettre que cet ouvrage, qui débute par la mort du Sauveur, soit conduit jusqu'à ces jours, où le glorieux Pie IX entrait à Rome, en bénissant les misérables qui avaient chassé du Vatican le pieux et doux vicaire du bon pasteur.

Nous formons des vœux ardents pour qu'il en soit ainsi. Certes, la cause du christianisme n'est pas perdue, comme on le prétend, alors que l'on voit s'élancer de tous les points du cercle de la science de généreux athlètes, qui forts de leurs études, viennent dire

au monde : interrogez la science, et elle témoigne de la vérité de la religion.

Alphonse de MILLY.

Missions Catholiques.

—

LETTRES SUR L'ÉTAT DES MISSIONS

ET LES PROGRÈS DE LA RELIGION CATHOLIQUE DANS L'INDE.

CHAPITRE XXV[1].

Mœurs honteuses du paganisme indien. — Condition des femmes dans ce pays. — Sacrifices humains et rapprochement remarquable avec les doctrines révolutionnaires. — Pénitens payens. — Concours au tombeau d'un missionnaire. — Traits édifiants des chrétiens. — Beauté de nos prières. — Tradition curieuse sur les sequins de Venise.

Ille homicida erat ab initio.
Joan. VIII. 44.

Une autre étude non moins digne de fixer notre attention ; une étude capable de nous faire bien comprendre la grâce immense accordée aux peuples chrétiens, c'est la comparaison entre les mœurs publiques des nations payennes et les nôtres. Malgré l'affaiblissement de la foi chrétienne en Europe, cette différence est tellement sensible, qu'il est impossible de n'en pas être profondément frappé. Et ici encore l'Inde en particulier, nous offre un sujet abondant de réflexions utiles et de graves travaux. Quelques détails vous le feront comprendre.

Je ne parlerai pas de l'immoralité, de la vénalité des gentils, principalement des Brames accusés ici publiquement de prostituer leurs femmes et leurs filles aux Européens pour en obtenir des emplois. Je ne vous parlerai pas de la mauvaise foi si universelle parmi eux, non plus que des dogmes licencieux où le crime d'une prostituée est devenu un acte agréable aux dieux. Il nous répugne trop de nous occuper en détail de telles turpitudes. Permettez-moi seulement de vous dire un mot de la triste condition où la loi publique a réduit les femmes dans ces contrées, de vous faire connaître les excès de cruauté auxquels la superstition entraîne l'un des peuples les plus doux de la terre.

[1] Voir au n° précédent, p. 233.

La position des femmes chez les payens de l'Inde est aussi triste, aussi dégradante qu'elle le fut au temps du paganisme en Europe. Voici les tristes pensées que cette vue nous inspirait autrefois, et que nous communiquions, comme il suit, à notre mère : « Que vous dirai-je maintenant du pays où N. S. m'a envoyé sauver des âmes et procurer sa gloire ? Très peu de chose encore; je ne puis le connaître que par une longue expérience, et je tiens à ne rien écrire en Europe qui ne soit l'exacte vérité ! Je puis bien cependant vous assurer, que l'on sent vivement ici ce qu'on doit à Dieu pour le bienfait inappréciable d'une naissance au milieu d'un peuple catholique. Vous n'en avez pas l'idée en France. Le peuple indien est doux, humain, hospitalier; mais que la masse, même chrétienne, est loin encore d'avoir ces mœurs décentes, dignes et morales des nations vraiment catholiques. Ici, comme chez tous les peuples payens, comme chez les Grecs et les Romains du temps de N. S., on est frappé de l'absence absolue de cette vie d'intérieur, dans les familles, dont mon enfance a si délicieusement goûté les charmes, et dont le souvenir ne saurait s'effacer de mon cœur. Je me rappelle aujourd'hui, avec un inexprimable bonheur, ces instructions chrétiennes que ta maternelle tendresse nous faisait, à mon frère, à mes sœurs et à moi. Je me rappelle ces soirées d'hiver où réunis auprès du foyer domestique, nous lisions sous tes yeux, les évangiles que je n'ai jamais oubliés depuis et ces vies des saints, dont quelques unes m'ont si visiblement frappé que je vois encore aujourd'hui le livre où je les lisais, la table où j'étais appuyé, mes sœurs qui écoutaient, et toi, ma bonne mère, qui veillais avec tant de sollicitude sur les premières impressions de mon cœur. Dans les jours mauvais de ma trop ingrate jeunesse, ces souvenirs pleins de charmes avaient été, en quelque sorte, voilés par un nuage qui dérobait à mes regards la divine lumière. Plus tard ces souvenirs se sont réveillés, et aujourd'hui ils embaument mon cœur. Ils le font surabonder d'amour pour le Dieu si bon, qui me donnait ainsi les gages anticipés d'un bienheureux retour. Je me rappelle aussi l'union parfaite qui existait entre toi et mon père, union si belle, qu'en quittant la maison pour entrer dans le monde, je m'attendais à trouver partout ce que jusqu'alors j'avais eu sous les yeux. Heureux aveugle que j'étais, combien je m'étais trompé !

» Je sais, ô ma mère, qu'en te rappelant ces jours que le bon Dieu a fait cesser avant le temps où tu devais le craindre, je renou-

velle en ton âme une douleur que Dieu seul peut consoler; mais ces souvenirs si doux m'ont entraîné ; j'oubliais que j'avais à te parler d'autres familles que de celle dont tu as fait, dont tu feras toujours le bonheur et la gloire. J'en reviens donc à nos pauvres indigènes, dont le salut en l'autre vie et le bonheur en celle-ci nous sont chers.

» Parmi eux, te disai-je, la vie intime de famille est à peu près nconnue. L'esprit de notre sainte religion chrétienen n'ayant pas encore assez pénétré dans les mœurs civiles de la nation, y a laissé les emmes dans l'état de dépendance tyrannique où le paganisme les fa retenues chez tous les peuples. Jeune fille, l'indienne est livrée sans qu'on la consulte, à un mari qu'elle ne connaît point, très souvent vicieux et débauché ; à un mari tellement disproportionné d'âge parfois avec elle, que la vue en fait mal, surtout quand on songe, que dans les hautes castes un second mariage est impossible. Mariée ainsi, la malheureuse passera sa vie bien souvent dans un double état de servitude. Non seulement elle devra se soumettre à son mari comme une humble servante, mais elle sera l'esclave de sa belle-mère, dont le principe est généralement de mettre la division entre les époux, afin de conserver sur son fils, l'influence que lui enleverait une femme affectionnée. Comme mère, elle n'aura pas beaucoup plus de consolations que comme fille et comme épouse. N'ayan treçu aucune instruction, elle ne songera même pas à donner a ses enfants, ces principes religieux, qui demeurent si profondément gravés dans l'âme; bien moins encore, s'occupera-t-elle d'une éducation dont la pensée même ne leur viendra pas. En revanche, tout ce qui tient aux usages anti-chrétiens que les hautes castes conservent ici avec une obstination incroyable, sera parfaitement inculqué par elle dans ces jeunes cœurs où Dieu demeurera comme étranger.

» Malgré tous ces défauts, je dois néanmois le dire, ces femmes ont beaucoup d'attachement pour leurs enfants. C'est leur titre de gloire, comme elles trouvent dans la stérilité la plus abondante source de mépris et d'affliction. De leur côté, au contraire, les enfants, surtout quand ils sont mariés, s'inquiètent généralement fort peu de leurs devoirs de piété filiale. Pour les fils en particulier, la mère est toujours une femme, c'est-à-dire, quelque chose de tres inférieur à l'homme. Il en résulte bien souvent que le mépris et les mauvais traitements remplacent cette affection si douce qui, parmi nous, fait le charme d'un bon fils. A tout cela, il y a sans doute d'honorables exceptions, surtout parmi les chrétiens ; mais d'après le témoignage unanime des missionnaires, les devoirs les

plus sacrés envers les mères sont habituellement méconnus. On le remarque surtout quand elles sont veuves ; car si l'état de stérilité pour une femme est un véritable malheur dans l'Inde, la viduité est bien plus pénible encore. Au point de vue matériel et moral les pauvres veuves dans ce pays, sont réduites à la plus misérable des conditions. Elles deviennent immédiatement à charge à leurs familles où elles deviennent sans utilité, du moment où leurs enfants peuvent physiquement se passer d'elles. Pour leur conduite morale c'est bien pis encore. Comme je le disais plus haut, une fois le mari mort, il est défendu aux femmes des hautes castes de se marier jamais. Celles qui oseraient le faire seraient chassées de la caste, la plus grande peine que l'on puisse subir en ce pays. Comme d'ailleurs on les marie fort jeunes, que chez les païens on le fait à peu près toujours avant l'âge de nubilité, il en résulte que des enfants, que des femmes, dans toute la force de la jeunesse, demeurent ainsi dans un veuvage perpétuel et forcé, où elles sont exposées à des séductions auxquelles il faudrait souvent une vertu vraiment héroïque pour résister. De là vient un état de désordres continuels, et pour ainsi dire, sans remède. Il y a quelque temps je me trouvais dans un village célèbre par une grande fête de la Ste Vierge, lorsqu'un chrétien âgé vint me voir et me parla de sa famille qu'il voulut me présenter. Il m'amena une petite fille de quinze ans et une autre que je pris pour la sœur. Cette dernière portait un enfant sur les bras; ce n'était point la fille, mais la femme du vieillard. L'enfant qu'elle portait était le sien, et il avait un an. Cette vue m'inspira un sentiment de douleur et de dégoût que je ne saurais exprimer. De semblables faits sont communs, surtout parmi les brames.

« Tel est, en résumé, le triste sort des femmes dans l'Inde. Or tant que des religieuses d'Europe ne se dévoueront pas au bien de ce pays ; tant qu'elles ne viendront pas enseigner ici la véritable éducation de famille, le peuple indien restera, sous ce rapport, dans le funeste état où nous le voyons. Priez que le bon Dieu inspire cette pensée à des âmes saintes et religieuses, et qu'il leur facilite les moyens de la réaliser[1]. »

Ce qu'on aurait à dire des excès sanglants de la superstition est plus horrible encore ; il s'agit en effet des sacrifices humains pratiqués dans l'Inde surtout avant l'établissement de la puissance européenne. Ils ne sont pas encore abolis complétement aujourd'hui ; seulement ils sont beaucoup plus rares et ordinairement enveloppés

[1] Lettre écrite à ma mère, le jour de saint Matthias, 1844.

du plus profond mystère. Voici ce que j'ai appris depuis mon arrivée dans la mission.

Pendant mon séjour à Pondichéry, on retrouva près des anciens fossés de la ville le cadavre d'un enfant de gentils, mort depuis plusieurs jours, après avoir été immolé en sacrifice. Voici comment, d'après les usages observés dans ces sanglantes cérémonies, cet enfant fut massacré. Je rapporte exactement ce que m'en a dit un chrétien digne de foi et fort instruit dans les usages de la gentilité.

On le revêtit d'une toile qui lui couvrait toute la partie inférieure du corps et que l'on avait teinte de safran. On lui passa au cou un cordon trempé dans la même teinture, et une guirlande de fleurs. On le couronna également de fleurs, puis on lui perça de clous les deux mains où furent placés des cocos et des bananes; après quoi on lui lia les pieds et on l'étrangla ensuite.

Toute affreuse que soit cette coutume, il est certain qu'elle existait jadis dans l'Inde, où elle laisse encore des traces. Le fait de cet enfant suffirait à le prouver, si déjà l'on n'avait d'autres indications certaines pour l'établir. Voici ce qu'en rapporte M. Dubois[1], en parlant d'une caste nomade du pays. « Lorsqu'ils doivent faire cet horrible sacrifice, ils enlèvent furtivement, dit-on, la première personne qu'ils rencontrent, et l'ayant conduite dans quelque lieu désert, ils creusent une fosse dans laquelle ils l'enterrent toute vive jusqu'au cou. Ils forment ensuite avec de la pâte de farine, une espèce de grande lampe qu'ils lui mettent sur la tête ; ils la remplissent d'huile, et y allument quatre mèches ; après quoi les hommes et femmes, se prenant tous par la main et formant des cercles, dansent autour de la victime, en poussant de grands cris, et en chantant jusqu'à ce qu'elle ait expiré. »

Cette opinion est confirmée par les détails que je tiens du chrétien, dont j'ai parlé plus haut. Il y a dans ce pays, me disait il, certains magiciens mendiants dont l'emploi est d'exploiter la crainte et la crédulité publiques, en débitant, d'après certains renseignements pris d'ailleurs, des souhaits prophétiques analogues aux besoins de chacun. Ainsi, là où l'on attend la fortune et les emplois, ils les annonce de manière à s'attirer les largesses de l'espérance ; là où se trouve une jeune fille non mariée, ce qui est un très grand malheur dans ce pays, il prédit la *joie*, c'est-à-dire, le mariage; ailleurs encore, et toujours ce sont des souhaits qui plai-

1 Tableau, etc. T. I, page 84.

sent, parce qu'ils flattent les passions ou les désirs nourris au fond de l'âme.

Ces hypocrites se nomment *Koudoukoudoupékârers* du nom d'un petit tambour qu'ils agitent vivement en entrant dans les maisons. Quelquefois on les consulte pour des affaires de haute importance, dont la connaissance doit leur procurer une récompense considérable, et c'est alors, dit-on, qu'ils recourent aux sacrifices humains.

Pour cela, comme ils ont ordinairement leurs cabanes dans les forêts, ils choisissent une femme de la campagne, qu'ils attirent et dont ils se concilient l'affection à l'aide de quelque largesse sans importance. Après un certain temps, lorsque leur victime est suffisamment préparée, ils se renferment avec elle dans leur cabane. Là, de gré ou de force, ils la font consentir au mal, après ils l'enterrent debout, ainsi que M. Dubois l'a écrit, dans une fosse préparée d'avance. Ils lui allument ensuite sur la tête, la lampe dont la chaleur suffit bientôt pour la faire mourir. Cela fait, ils la décapitent; puis, comme d'après leurs infâmes doctrines, l'âme de cette malheureuse est devenue, par le fait seul du sacrifice, une divinité, ils s'adressent à elle pour obtenir la révélation désirée. De pareilles cruautés, accompagnées des horreurs qui les précèdent, font voir clairement l'origine de ces pratiques monstrueuses : *Vos ex patre diabolo estis*. Devrait-on s'étonner quand le démon paierait quelquefois par la manifestation de secrets, dont la connaissance est possible à sa nature supérieure à la nôtre, la perte d'une âme livrée ainsi entre ses mains? Ces faits, dit-on, ne sont pas encore entièrement étrangers au temps où nous vivons.

En voici encore un du même genre et plus horrible encore, attribué à Sârabôdjimâgarâya, père du Raya actuel du Tanjaour. On découvrit de son temps une colonne d'or enfouie dans l'intérieur du palais. C'était une bonne fortune pour le trésor du prince. Ordre fut donné d'extraire ce riche dépôt du lieu où le temps l'avait placé. Au moment où l'on se disposait au travail, on avertit le Raya qu'un monstre redoutable gardait le trésor, et qu'il fallait pour le conjurer, offrir préalablement, en sacrifice, quelque victime humaine. C'était, disait-on, une immolation de femme qui était nécessaire. Le Raya y consentit, et le sacrifice eut lieu; mais le dieu n'était pas encore content; on demanda cette fois une des propres femmes du Raya, qui la livra comme les autres. Et, chose vraiment déchirante! par esprit de superstition, cette malheureuse y con-

sentit, à la condition seulement qu'on établirait sur les routes, en son nom, quelques unes des maisons d'asile, connues sous le nom de *sattrams* ou *chauderies*.

Voici ce qu'a fait également le roi actuel du Tanjaour. Ce roi, le septième de sa race, « en sera aussi, à ce qu'il paraît, le dernier; » car de trois épouses, dont l'une est morte l'année dernière, il ne » lui est né qu'une fille. Aussi, le désir d'avoir un garçon qui pût » lui succéder, a-t-il porté ce roi à consulter les brames sur les » moyens d'en obtenir un fils de ses divinités. Les brames lui don» nèrent pour conseil de bâtir cent huit kôvils ou pagodes en l'hon» neur du *Sivalingam*, ce qui n'est autre chose que l'image hon» teuse de l'impureté de Siven et Parvâdi, son épouse.

» Le roi, plein de confiance dans l'oracle de ses gouroux[1], bâtit dans » l'espace de six mois les 108 pagodes, tant grandes que petites, les » unes en murs de terre, les autres en briques, et établit en chacune » un brame pour y offrir les sacrifices. Quant à lui, il se mit à célébrer » des fêtes à toutes ces pagodes, et pendant près l'espace d'un an, ce » ne fut qu'un cours non interrompu de fêtes, lesquelles, selon les » rites indiens, ne se célébrant que la nuit, avec des processions de » cinq à six chars d'idoles, étaient éclairées par des illuminations, » ressemblant de loin à des fleuves de feu. Le roi, pour suffire à tant » de dépenses, laissa pendant plus de six mois, tous ses serviteurs » et ses employés sans paiement. Outre cela, afin que tous les pas» sants vinssent rendre hommage à ses divinités, il ferma les an» ciens chemins et créa de nouvelles routes qui forçaient les » voyageurs à se détourner de plusieurs lieues, et à passer aux » portes de ses nouvelles pagodes. Tout ceci donna occasion à des » soulèvements, et il y eut du sang répandu; et plusieurs bruits » coururent que des victimes humaines avaient été offertes dans ces » nouvelles pagodes. Enfin la compagnie anglaise, pour réprimer » et châtier tant de désordres, a condamné le roi à trois ans d'em» prisonnement dans sa ville, et ses ministres et autres coopérateurs » à plusieurs autres peines.—Mais l'humiliation n'a point corrigé » ce roi. De nuit il sort secrètement de la ville pour aller adorer » partout ses différentes idoles: il est entièrement livré aux brames » qui ne manqueront pas de causer sa ruine entière [2]. »

« Dans une autre partie de l'Inde, à une centaine de lieues de Calcutta, au milieu des montagnes, qui touchent presque à la baie

1 Prêtres.

2 Lettre de M. Legoust, missionnaire; 4 décembre 1843.

du Bengale, des troubles ont éclaté parmi une peuplade nommée les Khounds, peuple singulier, qui présente les traits de la plus profonde barbarie, à quelques jours de distance de la capitale la plus civilisée du monde asiatique. *La Revue de Calcutta* donne des détails aussi horribles que curieux, sur les habitudes et les coutumes religieuses de ces sauvages. La manière dont ils pratiquent les sacrifices humains fait frémir, et la bonne foi avec laquelle ils y procèdent saisit d'étonnement. Ces sacrifices sont faits en l'honneur de la déesse de la terre, et dans les idées de ces affreux idolâtres, *le sang humain est nécessaire pour arroser le sol, afin de le rendre fertile* [1]. Dans ce but ils achètent des enfants ou même des adultes, que des pourvoyeurs nommés *Panwas* enlèvent aux Indous, vivant dans les plaines.

» Les victimes nommées *Mérias*, sont élevées et gardées avec soin jusqu'au jour du sacrifice. On les considère comme douées d'un tel caractère de sainteté, que les familles, dans le sein desquelles ces hommes destinés à être immolés forment des liaisons temporaires avec les femmes et les filles, s'en trouvent très-honorées. On leur donne des terres et des troupeaux, on leur choisit des femmes dans les castes hindoues; mais les enfants qui naissent de ces unions sont destinés à subir le même sort que celui qui attend leurs pères, aussitôt que la divinité redoutable paraît exiger ce sacrifice. La manière dont on immole ces Mérias est décrite de la manière suivante :

» Tous les préparatifs de la cérémonie se font sous la conduite du patriarche de la tribu, accompagné du prêtre. C'est toujours ce dernier qui est l'organe de la volonté divine, et, lorsqu'il déclare que celle-ci demande une victime, la population des deux sexes accourt pour assister au sacrifice. La cérémonie dure trois jours. Le premier jour, toute la population prend part à un banquet. On mange, on boit et on se livre à toutes sortes d'excès. Le second jour, la victime, qui a gardé le jeûne depuis la soirée de la veille,

[1] Cette affreuse doctrine, qui pourrait le croire ? était professée naguère à Berne, par Heintzen, révolutionnaire allemand, dans le journal publié par ce réfugié politique. Voici en effet ce qu'il disait en parlant de la nécessité *d'exterminer partout et par tous les moyens la réaction*, en vertu des *devoirs de justice, d'humanité prescrits par la conscience* : « Il peut se faire, dit-il, que le meurtre devienne une nécessité, non seulement historique, mais physique. Il peut se faire que *l'atmosphère d'une part, et la terre de l'autre, exigent une certaine quantitée de sang humain pour accomplir leurs opérations chimiques et autres.* » (Voir nos *Pericoli della società*, etc., In-8. Rome. Paterno, 1850. page 151).

est soigneusement lavée, habillée à neuf, et on la promène en procession avec accompagnement de danse et de musique, du village jusqu'au bois sacré de Méria, situé sur le bord d'un torrent. Au centre du bois est fixé un poteau auquel le prêtre attache par le dos le triste héros de toutes ces cérémonies. On l'oint d'huile, de ghi (ou beurre rance), on le barbouille avec du curcuma, on l'orne de fleurs, et pendant toute la journée la population se prosterne devant lui en adoration. Chacun cherche à s'emparer de quelque relique; les morceaux de la pâte de curcuma dont il est couvert sont surtout recherchés par les femmes.

» Le troisième jour, on donne pour toute nourriture au malheureux qu'on va immoler, un peu de lait et de sagou, et la fête brillante et licencieuse du premier jour recommence. A midi, le prêtre, qui dans la nuit de la veille, a fait la recherche de la place convenable pour l'immolation, en faisant enfoncer des bâtons pointus dans la terre, et en marquant l'endroit où le bâton a pénétré à la plus grande profondeur, conduit la victime sur le lieu qu'il déclare le plus agréable à la déesse de la terre. Comme il est nécessaire, d'après les idées de ces fanatiques, que la victime n'offre aucune résistance, et qu'en même temps il n'est pas permis de la lier, on brise au malheureux sacrifié les os des bras et des jambes. Le prêtre, accompagné des anciens de la tribu, prend une branche de bois vert, la fend par le milieu et introduit le corps de l'infortuné entre les deux moitiés, dont il lie les deux bouts avec des cordes.

» Ces préparatifs étant terminés, le prêtre donne le signal de l'immolation, en frappant la victime de la hache dont il est armé. Tous les assistants se précipitent alors sur la victime avec des cris féroces, accompagnés d'une musique bruyante, la dépècent et, enlevant des lambeaux de chair, ils s'écrient. « Nous l'avons acheté, en » payant le prix, aucun péché ne retombe sur nous. » Cet horrible sacrifice ainsi consommé, chacun rentre chez soi, en emportant son lambeau sanglant, et pendant trois jours reste renfermé sans proférer une parole, au bout de trois jours, on tue un buffle et toutes les langues sont déliées.

» Ces affreuses pratiques varient d'après les localités; divers employés de la compagnie, tels que MM. Arbuthnot, Stevenson, Hicks en ont donné des descriptions qui ne permettent pas de douter de l'exactitude de ce qu'on avait appris par d'autres voies. Le gouvernement anglais n'a résolu que dans ces derniers temps, d'arrêter

ces pratiques superstitieuses. Le capitaine Macpherson, résident anglais dans cette contrée, a fait de louables efforts pour les faire cesser, tantôt en rachetant les malheureux destinés au sacrifice, tantôt en les arrachant de force à leurs bourreaux; mais il n'a pu le faire sans provoquer une forte opposition qui a amené des troubles dont les troupes de la compagnie ont commencé la répression. On dit qu'elle a été très-sévère, qu'on a brûlé huit ou dix villages et dispersé les habitants [1]. »

La vigilance du gouvernement anglais parviendra sans doute à détruire à peu près complètement ces affreux usages. Dès à présent, dans presque toutes les localités, on s'est réduit à l'offrande des animaux. On l'a vu pratiquer ainsi l'année dernière, dans le petit village de Siägy près de Pondichéry. Il s'agissait de conjurer le choléra qui venait de faire invasion. Un buffle fut la victime choisie pour conjurer le fléau. On en mélangea le sang avec du riz cuit, dont on fit des boules qu'on lança ensuite du côté des quatre points cardinaux, en dehors du village. On espérait ainsi détourner la déesse qui, rencontrant cette pâture sur son passage, épargnerait les hommes. Ce triste remède ne fut pas efficace; car le choléra sévit cruellement dans le village ainsi protégé contre la terrible déesse nouvellement introduite dans la mythologie du pays.

Le choléra qu'on appelle ici parmi les chrétiens *Kollenoï*, maladie de ravage, est divinisé en effet par les gentils sous le nom de *Vandibêdidêvy*, déesse du cours de ventre et du vomissement. Il parut pour la première fois à Pondichéry vers 1820, et depuis ce temps, il n'a guère cesser d'y exercer des ravages périodiques, plus ou moins considérables. Indépendamment du riz et du sang jeté en pâture à leur déesse, les païens ont encore plusieurs moyens également infaillibles pour l'arrêter. Tantôt ils élèvent des cordages sur les chemins, à l'entrée des villages, pour lui barrer le passage. D'autres fois ils pensent l'effrayer par des processions où ils marchent le sabre nu à la main, brandissant leur arme et frappant l'air comme des forcenés; ces vains et tristes efforts n'empêchent pas, comme on peut le comprendre, que chaque année, de nouvelles et nombreuses victimes de ce fléau de Dieu, n'aillent peupler pour jamais l'empire du cruel tyran si aveuglement servi.

Un spectacle bien pénible aussi aux yeux de la foi, c'est la vue de ces malheureux pénitents tels que nous en rencontrâmes un, par exemple, près de Mangiacoupam. Il portait constamment sur

[1] Univers du 8 juillet 1846.

les épaules une grille en fer d'une assez grande pesanteur. Un autre missionnaire, Mgr de Brésillac, en vit un qui s'était enfoncé des morceaux de fer dans la cuisse. D'autres s'imposent des souffrances plus cruelles encore.

On comprend d'après cela comment l'aveu suivant se rencontre dans les écrits d'un homme étranger, hélas! aux sentiments de la foi: « Voilà, disait Jacquemont, les princes indiens : ils sont tous » comme des enfants, entre les mains de qui on ne peut laisser un » rasoir. Et ce ne sont pas les princes seulement, c'est la popula- » tion tout entière,qui est ainsi dépourvue de raison et de sens moral. » Je ne fais pas de différence à cet égard entre les musulmans et » les hindous; ils sont également incivilisables; du moins tant qu'ils » garderont leur religion [1]. »

On le comprendra mieux encore après qu'on aura lu les exemples suivants d'édification donnés par les chrétiens. Ces exemples en effet sont bien capables de reposer le cœur, et de montrer par ce rapprochement la différence des principes qui produisent inévitablement de telles conséquences.

Ce qui se passait, il y a quelques années au tombeau d'un de nos confrères, donnera d'abord une idée de la vie des missionnaires. Voici comment l'un d'entr'eux en rendait compte à son évêque : « J'ai reçu, disait-il, votre lettre du 16 Elle a subi cinq jours de re- » tard à Maduré.Je me suis rendu le 30, samedi, au tombeau. J'y ai » célébré la fête des saints et celle des âmes, avec une grande af- » fluence de peuple; le 2, plus encore que le 1er. Le 3,nous avons fait » les premières vêpres de saint Charles en donnant à diner copieu- » sement à plus de mille pauvres qui bénissaient le nom du glorieux » tombeau. Le nombre des offrandes est proportionné à celui des » malades de tout genre, qui viennent chercher la santé sur le tom- » beau deXavérisouâmy [2]. Beaucoup de gentils, de chrétiens per- » vertis, etc., une infinité de malades sont exaucés. Le premier fait » est celui-ci : Une gentille heureusement accouchée éprouve pen- » dant 6 heures des douleurs inouïes sans pouvoir enfanter le se- » cond fruit qu'elle portait; les chrétiens la recommandent au tom- » beau éloigné de là d'environ un mille; on apporte un peu de » terre du tombeau; on la délaye dans l'eau; on fait prendre l'eau à » la malade et dans l'espace d'un *nâgi* l'enfant est né mort. 2° Dans

1 *Correspondance de V. Jacquemont*, etc., In-8° Paris. Fournier. Tome II, page 94.

2 C'est le nom que portait M. James dans les terres.

» le même bourg, un enfant chrétien de cinq ans tombe malade » du choléra et en peu d'heures il est réduit à un si triste état que » les parents le regardent comme mort. Le médecin me dit qu'il » doutait qu'il fût en vie; le père avoue que la respiration était en- » core un peu sensible par l'organe de l'odorat. Les père et mère » désespérés de perdre un fils unique ont recours au tombeau du » père Xavier; on administre à l'enfant le même remède qu'à la » jeune femme enceinte, de l'eau dans laquelle on avait délayé de » la terre du tombeau. Trois heures après, l'enfant toujours mou- » rant et presque sans aucun signe de vie, semble se réveiller tout » à coup, comme d'un profond sommeil, et demande à manger; on » lui en donne comme à un enfant bien portant. J'ai vu l'enfant et » les père et mère, ainsi que le père de la gentille et une femme » chrétienne qui lui a porté secours; 3° un chrétien attaqué d'une » fièvre considérable m'a assuré qu'il s'était trouvé guéri par l'ad- » ministration du remède du tombeau; 4° un autre enfant désespéré » du médecin est entièrement guéri en peu de jours par le même » remède. — Une femme depuis trois mois souffrant excessivement » d'une cataracte dans l'œil trouve au tombeau la guérison que » n'avait pu lui procurer aucun remède. Le plus instruit peut être » des Odéakkels était affligé d'une grosseur qui était poussée dans » une partie de la gencive inférieure et externe, au seul nom du » père Xavier qu'il invoqua, la grosseur diminua considérablement » le premier jour; le 2e jour elle n'était plus qu'une pellicule » sans enflure; le 3e la guérison était complète. — Un jeune » homme journellement affligé d'attaques de nerfs qui le mettaient » dans un état convulsif, éprouvant un jour des convulsions si con- » sidérables, que six hommes ne pouvaient le contenir; le père dé- » solé eut recours au saint qu'il invoqua. La maladie, dit-on, n'a » pas reparu depuis. — Le nombre des malades guéris au tombeau » est très considérable[1]. »

Quant aux chrétiens, voici quelques traits à citer. Il se trouve maintenant dans la mission de Négapatam, une pauvre femme dont la générosité doit être remarquée. Elle possédait pour toute chose au monde, un terrain qui l'aidait puissamment à vivre. Elle apprit

1 Lettre de M. Méhay. 7 nov. 1855. — La vie de ce missionaire vient d'être publiée sous le titre suivant : *Les saintes industries d'une âme qui court à la perfection*, ou la *Vie de Joseph Jame*, missionnaire apostolique de la congrégation des missions étrangères, mort dans l'Inde en odeur de sainteté, le 8 septembre 1835, écrite par son frère, supérieur de séminaire. — Paris. Lecoffre 1851.

qu'une famille chrétienne réduite à la misère, se proposait de passer au protestantisme, espérant obtenir, par ce moyen, les ressources qui lui manquaient pour subsister. Cette généreuse chrétienne ne consultant que son zèle, se rendit chez ces malheureux et après leur avoir reproché l'action coupable qu'ils méditaient, elle leur abandonna gratuitement son terrain, et se réduisit ainsi à la nécessité de vivre uniquement de son travail.

Dans la même mission on a vu plusieurs enfants de schismatiques, après avoir entendu les instructions du missionnaire, se persuader si fortement de la vérité, que jamais dans la suite les mauvais traitements de leurs parents ne purent les faire agir contre leur conscience en cette matière. Bien plus, ces enfants finirent par ramener leurs familles à l'obéissance de la sainte église.

A Négapatam une riche veuve consacre ses revenus à acheter et à élever, dans le christianisme, des enfants païens qu'elle marie ensuite. D'autres personnes, dans la même ville, s'occupent du baptême des enfants païens en danger de mort et de la conversion des adultes.

Dernièrement est mort à Pondichéry l'ancien bottelore [1] de la maison, converti à la foi depuis peu d'années, avec des circonstances remarquables. Il appartenait à l'une des premières familles païennes de la ville ; il renonça, non seulement à la position qu'il perdait en se faisant chrétien; mais il leur abandonna encore toute sa fortune.

Dans le même temps, un jeune païen de la caste des Pallys, eut occasion de se trouver en rapport avec mon ancien maître de tamoul, Gnânadikassâmy. Celui-ci, ayant remarqué dans le gentil quelques dispositions favorables à notre sainte religion, lui expliqua nos dogmes, et le détermina immédiatement à embrasser la foi. Nous avons dit plus haut, que le néophyte lui laissa son bâton en gage de fidélité à la promesse qu'il avait faite. Pour preuve de la sincérité de son cœur, il quitta de plus les signes de la gentilité. Au moment où il fallut prendre le premier repas dans le voyage, les parents de ce jeune homme voulurent l'engager à pratiquer les cérémonies idolâtriques, usitées en pareille circonstance [2], il s'y refusa formellement, malgré les menaces et les instances qu'on lui fit. Jusqu'au moment où j'en appris des nouvelles, il résistait à tous les mauvais traitements employés pour vaincre sa constance ; et on

1 Sorte de majordome.

2 Les païens de l'Inde font précéder toutes leurs actions d'actes religieux.

lui en a déjà fait subir un grand nombre. Un jour on lui fit même avaler par force de l'*urine de vache* afin d'apaiser les dieux irrités par une telle obstination.

Le principe de la conversion de ce jeune homme avait été une prédication protestante où l'on développait les préceptes du décalogue. C'est une nouvelle preuve de la nécessité où nous sommes de sortir de l'état de langueur dans lequel le manque de missionnaires a laissé forcément la mission depuis si longtemps. Nouvelle preuve de l'importance qu'on doit attacher à la formation d'un clergé malabare, vraiment digne. Car il ne faut pas se faire illusion là dessus, très peu de missionnaires, même après bien des années d'étude et de pratique de la langue, parviennent à se faire comprendre facilement des païens [1].

Quant aux prières catholiques, elles ont un caractère de beauté particulière dans les idiomes de l'Inde. En voici un exemple — Il y a quelques années, un païen entendit réciter, par de jeunes chrétiennes, les trois principales prières de la religion, le *pater*, l'*ave* et le *credo*, traduites en tamoul. Les premières paroles qui parvinrent jusqu'à lui, le frappèrent ; il écouta ensuite très attentivement la fin ; puis, il demanda si c'était le *padry* [2] qui avait composé d'aussi belles choses. On lui répondit, qu'en effet, ces prières venaient des anciens missionnaires, les PP. Robert de Nobilis et Beschi [3]. Alors il se fit répéter le Pater et le Credo. ne pouvant s'empêcher d'admirer, disait-il, *comment les chrétiens sont parvenus à s'entretenir avec Dieu, pour ainsi dire, face à face, comme avec une personne présente.* Le Credo lui offrait aussi des beautés toutes particulières ; et vraiment il est impossible de ne pas admirer, par exemple, le passage suivant : « Je crois pieusement en Dieu, le Père tout puissant qui a » créé le monde céleste et le monde de la terre [4]. » Et cet autre : « Il est descendu dans les abîmes ; le troisième jour, il a repris la

1 Cette difficulté tient à la prononciation extrêmement difficile pour les Européens et la nécessité où l'on fut de créer, pour ainsi dire, un langage nouveau pour exprimer les idées spirituelles renfermées dans les dogmes chrétiens.

2 Terme de mépris dont les infidèles se servent pour désigner les missionnaires, le mot est emprunté du portugais.

3 Ces deux jésuites et le dernier surtout ont laissé après eux dans l'Inde une réputation littéraire des plus grandes et des mieux méritées. Ils ont appris, pour ainsi dire aux Malabares à bien connaître leur propre langue.

4 Les Malabares appellent le globe terrestre *monde de terre*, et suivant une autre étymologie plus gracieuse, *monde de fleur*, c'est àdire, monde passager comme la fleur des champs.

» vie et il a daigné se lever d'entre les morts. Il est monté dans les » cieux, où il est assis au côté droit de Dieu, le Père tout-puis- » sant. » J'avoue que moi même, j'étais bien touché en expliquant, pour la première fois, ces passages. Quant au païen dont je viens de parler, il ne put s'empêcher de faire l'éloge des *padrys*, mais il s'en tint là. Son cœur était sans doute comme celui des infidèles, dont parle S. Paul. Connaissant Dieu, il ne voulait pas, à cause de la corruption de son cœur, rendre à l'éternelle sainteté un culte qui lui fût vraiment agréable.

A ces traits d'édification chrétienne nous ajouterons une curieuse tradition vulgaire. qui donne une preuve de l'ancienne puissance commerciale de Venise. On y verra, en même temps, combien furent profondes et universelles, les erreurs de l'ancienne alchimie, qui occupa jadis si sérieusement l'Europe. Cette tradition est relative aux anciens sequins, répandus encore en grand nombre dans la monnaie de circulation dans l'Inde. Voici comment on raconte l'origine de cette monnaie appelée Sânârékâssou, monnaie du Sànâr.

Un jour, dit-on, un homme de cette caste [1] étant monté comme à l'ordinaire, sur un cocotier pour y recueillir le callou, laissa par mégarde, tomber le couteau qu'il portait à la ceinture pour son travail. Le pied du cocotier était entouré d'arbustes, parmi lesquels il s'en trouva un d'une vertu merveilleuse. En coupant, dans sa chute, une des branches de cet arbuste, le couteau se changea en or. Le sânâr, ravi de cet événement, s'empressa de faire toucher à la branche coupée tous les instruments de fer qu'il portait avec lui, et le même effet s'opéra. Riche de cet or, il le porta immédiatement chez un orfèvre qui en fit la monnaie dont je viens de parler. C'est pour cela, dit-on, encore qu'on voit au revers de ces pièces le sânâr représenté au moment où il va monter sur le cocotier.

Telle est la curieuse fable accréditée sur l'origine des séquins de Venise. Voici maintenant l'explication de la figure prise pour celle du sânâr sur cette monnaie. Cette figure est celle du doge agenouillé devant la croix que tient S. Pierre; car c'est la croix que l'on prend ici pour le cocotier qui figure dans cette curieuse fiction.

[1] La caste des Sânârs s'occupe de la récolte des cocotier et des palmiers.

CHAPITRE XXVI.

Importance qu'il y aurait à établir une hiérarchie régulière dans les missions de l'Inde. — Mémoires rédigés et conseils de missionnaires tenus à ce sujet. — Envoi d'un procureur à Rome.

> Temporum ac rerum adjuncta affecisse sentiebamus, ut necesse non sit diutius (Angliæ) catholicos à Vicariis Apostolocis gubernari, immo vero talem inibi rerum conversionem factam esse, ut ordinarii episcopalis regiminis formam flagitaret.
>
> Pie IX. Constit. pour le rétablissement de la hiérarchie en Angleterre.

Pendant mon séjour à Sorakelpattou, on s'occupait activement dans les missions, et surtout à Pondichéry, de mettre en application les principes du synode ; on cherchait à régulariser, autant que possible, toutes les parties de l'administration du vicariat. D'autres questions, également importantes, avaient été soulevées en même temps par suite des circonstances toutes particulières. Engagé par Mgr le vicaire apostolique à lui exposer mes vues sur ces différents points, je lui écrivis entre autres lettres celle dont j'extrais le passage suivant :

« Notre but à nous, membres de la société des missions étran-
» gères, notre but particulier, pour lequel nous avons spécialement
» grâce de Dieu, c'est de fonder des églises régulières et hiérar-
» chiques ; c'est-à-dire, d'obtenir immédiatement dans les pays où
» l'on nous envoie, l'établissement de prêtres et d'évêques étran-
» gers d'abord et ensuite indigènes, lorsque les circonstances per-
» mettent de le faire. Or, dans ce moment, à Pondichéry, la divine
» bonté de N. S. nous offre une des plus belles occasions qui se
» soit jamais présentée pour établir notre œuvre sur la base im-
» muable d'un siége titulaire. Pour y arriver, il faut, je crois, faire
» le premier pas en réunissant la cure des blancs à votre juridic-
» tion. De plus, comme Votre Grandeur en convient elle-même,
» jamais circonstances plus favorables ne se présenteront pour y
» réussir. Et comment pourriez-vous demeurer au dessous d'une
» telle position en maintenant un *statu quo* ruineux dans le présent
» et plus encore dans l'avenir. Quoique je ne puisse me dissimuler
» la faiblesse de l'ancienne administration sur ce point important,
» cependant je fais volontiers la part des circonstances, et la disette
» de sujets où l'on se trouvait alors, l'explique en partie. Mais au-

» jourd'hui que vous êtes entouré d'appuis dignes et capables; » aujourd'hui que de consolantes espérances s'annoncent à votre » mission. Voudriez-vous, monseigneur, refuser la gloire d'avoir le » premier d'entre nos évêques d'Asie, élevé cette mission qui vous » est si chère à la dignité de véritable église? Ouvrez-nous aujour» d'hui cette carrière toute nouvelle, où l'Inde doit entrer désor» mais si elle veut lutter, avec avantage, contre les innombrables » ennemis que l'enfer déchaîne contre elle. Vous le dirai-je encore, » monseigneur? de Paris je la voyais déjà cette église de l'Inde, de» venue, en ce point, la glorieuse sœur des Etats-Unis de l'Amérique » du Nord : et plus que jamais aujourd'hui, j'appelle de tous mes » vœux, l'accomplissement d'une œuvre sans laquelle nous ne fe» rons jamais que du provisoire ; d'une œuvre dont je comprends » de plus en plus la nécessité, à mesure que je vois les choses de » plus près [1]. »

Puis, en parlant du schisme portugais, j'ajoutais quelques jours plus tard : « J'ai vu plusieurs personnes depuis que je suis ici, » créoles ou autres, et je vous assure qu'il est bien nécessaire d'ob» tenir du souverain pontife, qu'il se prononce sur le schisme » d'une manière tellement claire et précise qu'il ne reste plus au» cune excuse ; car vraiment il y en a beaucoup qui sont tous » portés à expliquer, en l'atténuant, la désobéissance schismatique » des Portugais. Nous aurions fort à faire si les prêtres de Goa » étaient plus nombreux qu'ils ne le sont dans nos districts [2].

» Je ne pense pas qu'on vienne à bout de ces difficultés sans » concordat spécial, avec le gouvernement portugais, au sujet de » l'Orient. Tout ce qui ne sera pas sanctionné par cette cour sera » vague et impuissant, à cause de l'entêtement théologique de nos » adversaires. Ils se retrancheront dans leurs libertés, comme notre » gallicisme le faisait dans les siennes : et c'est là une chose diffi» cile à changer, impossible même, au moins dans le temps où nous » sommes. Je crois qu'en reconstituant pour les Portugais, une » partie des évêchés supprimés par le bref *multa præclare*, et en » transformant les vicariats apostoliques en évêchés titulaires dans » toute la presqu'île, on arriverait à contenter le Portugal. On » mettrait en même temps l'église de l'Inde sur le pied des Etats» Unis, comme elle doit se trouver un jour, si l'on veut arriver à

1 Lettre écrite le mercredi de la 4e semaine de Carême: 1844.

2 Cette crainte se vérifia plus tard à la suite des ordinations faites par l'archevêque de Goa.

» quelque fixité dans le bien. Pour cela, il faudrait qu'un vicaire
» apostolique se mît à même de connaître parfaitement la situation
» religieuse de toute la presqu'île, et qu'il étudiât les moyens d'y
» établir un nombre suffisant d'évêques titulaires portugais, an-
» glais, italiens et français; car ce mélange de nations me semble
» indispensable. Il faudrait qu'ensuite il s'entendît avec la majorité
» au moins de ses collègues, et que tous ensemble ils présentâssent
» à Rome, un projet de pacification fondé sur la hiérarchie. Je
» crois qu'alors on pourrait espérer le bien. Pour cela il faudrait
» un an, dix-huit mois peut-être; c'est-à-dire, tout au plus le temps
» qu'on va consumer sans fruit, peut être, dans une correspon-
» dance vague et flottante entre l'Inde et Rome [1]. »

Cette correspondance fut suivie d'un conseil extraordinaire, convoqué à Pondichéry, pour examiner ces graves questions, en même temps qu'on aviserait aux moyens de mettre à exécution certaines mesures prescrites dans le synode, le conseil se tint les 18 et 19 avril. Mgr de Drusipare y avait réuni les missionnaires à sa portée; il voulut bien m'y appeler aussi. Nous étions huit en tout.

Voici, d'après le procès-verbal dressé à ce sujet, les matières qu'on y traita.

« Séance du jeudi, 18 avril. — Dans les deux séances de ce jour se trouvaient réunis sous la présidence de Monseigneur, MM. Jarrige, provicaire, Dupuis, Lehodet, Pouplin, Leroux, de Brésillac e Luquet.

» Après lecture faite des actes du synode, il a été décidé :

» 1o Que l'on enverrait à Rome ces actes traduits en latin ; seulement on en retranchera les articles désignés par le conseil, comme trop peu importants pour être mis sous les yeux du S.-Siége. On s'est conformé en cela aux vœux émis verbalement par le synode, lors de la lecture de ces actes, dans la séance de clôture des sessions.

» Une copie manuscrite des actes du synode, en français, sera envoyée à chaque missionnaire, et ces différentes copies pourront être faites par un laïc de confiance. On a examiné du reste s'il ne serait pas expédient de faire imprimer ces actes, soit en latin, soit en français, mais on ne le jugea pas expédient. En voici les raisons: Par le fait même qu'un document de ce genre est imprimé, même

[1] Lettre écrite le samedi de la passion.

à un petit nombre d'exemplaires; il peut se répandre dans le public. Il acquiert un degré d'importance plus considérable qu'un simple manuscrit. Or, si l'on en excepte les grandes questions de clergé ndigène, d'éducation et d'autres, le synode n'a pas eu pour but d'approfondir les matières soumises à son examen, assez à fond, pour donner à ses décisions l'importance théologique d'actes publics. On a voulu examiner principalement l'ensemble des besoins de la mission, et y porter le remède pratique jugé le plus convenable, eu égard aux circonstances et aux hommes. Par conséquent on est entré dans bien des questions de détail, d'un intérêt spécial pour nous, et souvent étranger au reste de l'Eglise. Tels sont, en résumé, les deux motifs qui engagent à préférer les copies manuscrites à l'impression des actes [1].

On s'est occupé ensuite successivement des questions suivantes, adoptant l'ordre des actes du synode.

« La commission des écoles n'ayant pas été désignée jusqu'ici on a jugé qu'elle serait convenablement composée de MM. 1° le supérieur du séminaire ; 2° le directeur de l'imprimerie; 3° le curé de Pondichéry; 4° un prêtre malabare; 5° et un autre au choix de Monseigneur.

» *Des Ecoles*. — 1° Le synode avait émis le vœu qu'on s'occupât aussitôt que possible de l'éducation ecclésiastique des descendants d'européens en qui l'on recontrerait des dispositions au sacerdoce. Outre cela, depuis la clôture du synode, des enfants de cette classe remplissant les conditions demandées s'étant déjà rencontrés, le conseil a cru entrer pleinement dans les vues du synode en décidant que les missionnaires recevraient un secours lorsqu'ils s'occuperaient de l'éducation ecclésiastique de ces enfants, aussi bien que pour les indigènes proprement dits.

» 2° On désire que MM. les missionnaires de Benguelour puissent s'occuper de réunir autour d'eux ceux de ces enfants qu'ils pourraient trouver sur les lieux-mêmes, et ceux que leurs confrères auront déjà préparés, ou dont les dispositions paraîtront sous tous les rapports suffisantes pour être admis à l'éducation ecclésiastique.

» *Examen des livres en usage dans les écoles malabares*. — Les gentilités qui se trouvent dans la plupart des livres mis entre les mains des enfants dans les écoles malabares, avaient déterminé le

[1] Cette impression eut lieu après l'approbation du Saint-Siége.

synode à demander que l'examen de tous ces livres fût un objet spécial de l'administration épiscopale, le conseil a pensé qu'un prêtre malabare résidant à Pondichéry s'occuperait très utilement de cet important examen.

» *Religieuses institutrices malabaresses.* — Le synode n'a pas cru devoir adopter les propositions avantageuses faites par un des membres pour l'appel de religieuses institutrices d'Europe, dont le but serait de former à cette œuvre si totalement négligée dans ce pays, de jeunes filles indigènes ayant attrait pour cette belle vocation. D'un autre côté, il avait émis le vœu qu'on s'occupât d'une manière efficace de l'éducation des petites filles du pays. D'après cela, deux des missionnaires de Pondichéry ayant conçu des espérances fondées de réaliser ce dernier projet à l'aide de malabaresses qu demandaient à embrasser la vie religieuse, et à se consacrer à l'éducation, le conseil a chargé M. Dupuis, l'un d'eux, de rédiger à ce sujet un projet d'établissement dont l'exécution aura lieu aussitôt que cette exécution sera possible avec les moyens disponibles dans la mission. Arrêté par la décision contraire du synode, on n'a pas cru pouvoir songer à faire venir des religieuses d'Europe, malgré l'avantage que plusieurs membres du conseil voyaient à l'adoption de cette mesure.

» Il a été convenu qu'une des conditions nécessaires pour la mise à exécution du projet serait la possibilité, pour un missionnaire, de donner à l'établissement les soins spirituels nécessaires, surtout dans une fondation.

» *Éducation ecclésiastique des descendants d'européens.* — Il a été décidé qu'on s'occuperait de former une maison spéciale pour cet objet.

» *Séminaire malabare. — Etude des langues.* — 1° Un maître de haut tamoul devra y être établi immédiatement. 2° le maître d'anglais est ajourné pour quelque temps. — On s'est appuyé, pour cette décision, 1° pour ce qui concerne le haut tamoul, sur la pensée du synode qui n'a pas voulu entendre parler d'autre chose, quand il a exprimé le vœu de voir la langue tamoule enseignée convenablement dans le séminaire, puisqu'en entrant dans les plus basses classes les élèves sont appliqués immédiatement à l'étude du tamoul vulgaire, en même temps qu'à celle du latin. 2° L'étude de l'anglais ne devant être que facultative, il n'y a pas d'inconvénient à l'ajourner pendant quelques mois encore.

» *Sciences.* — 1° Pour mettre MM. les professeurs à même de

donner à leurs élèves les notions d'histoire qui entrent dans le programme d'instruction du séminaire, il est nécessaire de rédiger ou de traduire en tamoul de petits abrégés d'histoire sacrée et profane qui puissent être à leur portée. D'un autre côté, ces abrégés n'existant pas, on s'adresse au zèle et à la complaisance des confrères qui suivent pour les obtenir. En conséquence, M. Beauclair serait prié de traduire l'abrégé de l'histoire sainte. On confierait de même l'abrégé de l'histoire de l'Eglise à M. Roger. On aurait recours à M. Gailhot pour la rédaction des abrégés d'histoire universelle et indienne en tamoul.

» 2° Pour la géographie et l'astronomie, les globes terrestre et céleste, un atlas soigné pour le séminaire, et différentes cartes pour les élèves sont nécessaires. — On prierait M. Chevalier de rédiger en tamoul un petit abrégé de géographie.

» 3° Comme l'étude de la physique exige l'emploi d'instruments dispendieux, et qu'il faut se préparer d'avance, afin de pourvoir plus facilement aux frais nécessaires pour les acquérir, il est décidé qu'on fera demander à Paris les plus nécessaires aussitôt que possible.

» *Bon ordre de la maison.* — 1° Les dispositions actuelles du dortoir sont défectueuses; il peut en résulter de graves inconvénients pour les mœurs; il est urgent qu'on avise aux moyens d'y remedier.

» 2° Il n'y a pas de places distinctes à l'église pour les élèves, soit internes, soit externes; il faut aussi chercher un moyen d'obvier à cet inconvénient. Le meilleur serait d'avoir une chapelle intérieure. Plusieurs membres du conseil en ont émis le vœu.

» *Bâtiments.* — Le local actuel étant absolument insuffisant, afin d'éviter les dépenses inutiles et mal conduites, qui auraient certainement lieu si l'on agissait sans plan arrêté d'avance, il a été décidé qu'on s'occuperait de suite d'un plan pour les grand et petit séminaires.

» *Imprimerie.* — Le besoin urgent des ouvrages confiés aux soins de M. le directeur de l'imprimerie ne permet plus de laisser M. Mousset dans la mission des PP. Jésuites où il a été envoyé depuis plusieurs mois, à la demande du P. Bertrand, malgré la pénurie où nous sommes nous-mêmes de son assistance dans le district de Pondichéry. Les grandes pertes de la mission de Maduré n'existant

plus au même degré, la charité ne nous impose plus à beaucoup près les mêmes devoirs d'obligeance et de secours [1].

» *Commission sur les superstitions.* — La question des usages superstitieux dans l'Inde, étant pour plusieurs missionnaires la source de bien des peines de conscience, il est important de s'éclairer le plus tôt possible sur une aussi grave question. Afin donc de se mettre à même de réaliser, sur ce point, le vœu du synode, il est arrêté que la commission chargée de ce travail se composera : 1° des prêtres malabares résidant à Pondichéry ; 2° d'un des missionnaires chargés de l'imprimerie ; 3° enfin de M. le curé de Pondichéry.

» La marche proposée à cette commission pour son travail est celle-ci : demander d'abord aux missionnaires les plus expérimentés leur avis sur les différents usages en vigueur dans leurs districts; rédiger un rapport d'après ces renseignements ; envoyer ensuite le rapport aux missionnaires, afin qu'ils y ajoutent leurs observations ; enfin arrêter définitivement le travail d'après l'ensemble de ces notes.

» *Demande de dispense du serment de la bulle Omnium sollicitudinum.* — La décision sur cette demande dépendant beaucoup de l'exposé qu'on pourrait faire des usages indiens, on a ajourné jusqu'à la terminaison du travail de la commission la demande qui doit être faite à Rome pour nous dispenser du serment.

» *Prêt à intérêt.* — M. Dupuis se charge de rédiger la note explicative de la décision du synode à ce sujet.

» *Lecture des livres protestants.* — Quoique Rome n'ait pas répondu sur la question qui lui a été proposée relativement à la tolérance de cette lecture faite par des laïcs dont la foi ne court aucun danger à cette occasion, la décision du synode est si sévère qu'on a jugé à propos de renouveler la même demande auprès du souverain Pontife [2].

» *Cathéchisat.* — Malgré les avantages que peut offrir l'établissement, le plus prompt possible, d'un bon catéchisat voté par le synode on en ajourne l'exécution jusqu'au moment où l'on pourra disposer d'un missionnaire à cet effet.

» *Frères d'Europe.* — L'appel des frères instituteurs d'Europe, voté par le synode a été considéré par le conseil, comme devant

1 La bonne harmonie qui existait entre les deux missions faisait que Mgr le vicaire apostolique de Pondichéry se prêtait à soulager de toutes les manières les Jésuites du Maduré, parmi lesquels le choléra avait fait de grands ravages.

2 La décision du Synode fut en effet adoucie par le Saint-Siége.

avoir lieu le plus tôt et le plus efficacement possible. En conséquence, M. Luquet ayant eu occasion d'en parler au Frère directeur général des Écoles chrétiennes à Paris, on l'a chargé de prendre à cet égard tous les renseignements nécessaires pour mettre le projet à exécution. On le regarde comme d'autant plus important que ce projet peut être lié à celui du catéchisat et que les frères des Ecoles chrétiennes pourraient parfaitement se charger de l'éducation développée et de la formation de bons catéchistes.

» *Œuvre de la Sainte-Enfance.* — L'importance de cette œuvre étant évidente par elle-même, et la possibilité de l'établir dans cette mission ayant été reconnue pour le temps et dans les circonstances actuelles, il a été résolu que le même missionnaire rédigerait à ce sujet une demande de secours au conseil de l'œuvre à Paris.

» *Coutumier de la mission.* —Ce coutumier est indispensable pour les nouveaux missionnaires, et aussi pour établir, autant que possible, l'uniformité de conduite, même parmi les anciens. D'ailleurs le synode a exprimé le vœu qu'on pût en rédiger un. M. Jarrige veut bien se charger de le faire.

» Telles sont les questions qui occupèrent les deux séances de ce jour. On en traita encore d'autres moins importantes, sur lesquelles il n'y eut point de difficultés [1]. »

Comme on devait aborder aussi une matière bien plus grave encore que toutes les autres, j'avais rédigé, la nuit précédente, le mémoire suivant. Je le donne ici tel qu'il fut présenté au conseil.

CONSIDÉRATIONS SUR LES BESOINS DE L'ÉGLISE DE L'INDE ET EN PARTICULIER SUR L'ÉTAT DE LA MISSION DE PONDICHÉRY.

» Administration primitive des missions de l'Inde.

« L'état actuel de l'Église de l'Inde étant une suite des faits antérieurs à notre époque, il est indispensable de se rappeler ce qui, dans le passé, est devenu le principe du mal dont nous déplorons les conséquences. Ce principe, nous croyons le voir en très grande partie, dans l'absence complète, ou du moins dans l'extrême rareté d'évêques titulaires, établis dans l'Asie orientale, lors des grandes missions du 16e siècle. Le S.-Siége, fidèle aux traditions apostoliques, a essayé par tous ses efforts d'établir partout l'ordre hiérarchique, institué par N.-S. Malheureusement il n'a pas toujours été secondé

[1] Procès-verbal des séances d'un conseil extraordinaire tenu à Pondichéry par Mgr de Drusipare les 18 et 19 avril 1844.

comme il eût été nécessaire pour atteindre ce but, dans les pays que nous habitons.

» On ne s'aperçut pas d'abord de l'immense lacune que laissait alors dans les missions la non application de ce principe hiérarchique, où l'Eglise trouvera toujours sa véritable force. De brillants succès empêchèrent l'attention de se fixer sur un point qui ne se trouvait pas suffisamment placé en évidence. Rome demandait, il est vrai, des renseignements et des lumières à l'expérience des hommes apostoliques, pour établir de véritables églises là où l'on créait des missions d'une manière si admirable; mais de nombreuses difficultés venaient sans cesse retarder l'exécution de mesures si désirées.

» Ces obstacles étaient loin d'être levés, lorsque la plus terrible persécution vint frapper, comme d'un coup de foudre, une Eglise à laquelle N.-S. semblait d'abord ménager une autre destinée.

» Dès lors, on vit toutes les funestes conséquences, que devaient entraîner après eux les abus d'un privilége accordé, en récompense d'éminents services, à une puissance dont le nom fut, pendant si longtemps, cher aux cœurs vraiment catholiques. On vit combien une église, privée d'évêques et par conséquent privée de prêtres suffisamment nombreux et dignes, était réellement faible en soi, malgré l'apparente prospérité dont elle avait pu jouir pendant un certain temps. Alors Rome sentit ses entrailles s'émouvoir plus vivement que jamais, à l'aspect des ruines sanglantes dont le Japon s'était couvert. Rome sut alors parler et agir; mais elle opéra d'une manière incomplète, parce qu'elle rencontra, dans l'accomplissement de ses desseins, des oppositions si douloureuses, que son cœur maternel ne put se résoudre à les vaincre au prix qu'elle voyait attaché à ce triomphe.

» C'est alors que notre congrégation prit naissance. Au lieu du patriarche, des trois archevêques et des douze évêques qu'il était d'abord question de nommer, on dut se résigner à n'obtenir que trois évêques simplement vicaires apostoliques. L'institution de ces derniers n'étant naturellement qu'une chose transitoire ne fut pas, et ne pouvait pas être accompagnée de ces grâces et de ces garanties de stabilité, attachées à l'établissement des siéges hiérarchiques. Aussi, depuis la création de ces vicaires apostoliques jusqu'à notre temps, leur position a-t-elle toujours été plus ou moins précaire, selon qu'il y avait ou non des luttes plus ou moins sé-

rieuses contre l'autorité contestée dont ils étaient revêtus. On le remarque, non seulement au sujet des prétentions portugaises sur le droit exorbitant de patronage que les souverains de cette nation s'attribuaient, mais encore dans l'absence d'une autorité morale, suffisante par rapport aux fidèles et aux missionnaires eux-mêmes. Il en fut ainsi, particulièrement au sujet des trop fameuses discussions sur les rites chinois et malabares. Avec un corps respectable d'évêques et d'archevêques placés à la tête des Eglises, bien certainement ces tristes débats n'en fussent pas venus au point où l'ennemi des âmes les a fait arriver.

» Il y avait, il est vrai, quelques siéges portugais établis dans l'Inde et en Chine; mais ils étaient trop peu nombreux pour exercer l'influence morale dont je parle ; ils le furent cependant assez pour diminuer considérablement la considération due aux vicaires apostoliques. Les évêques titulaires voyaient dans ces derniers des hommes d'un rang inférieur à celui qu'ils occupaient eux-mêmes, et ils ne laissaient passer aucune occasion de le leur faire sentir. De là ces schismes déplorables dont le scandale fut moins universel que celui d'aujourd'hui, parce qu'ils eurent lieu sur une scène moins en évidence, mais qui n'en devinrent pas moins l'occasion du retrait de bien des grâces du Sauveur. Comment, en effet, eût-il béni complétement des efforts où l'esprit de contention se mélangea si souvent au zèle du salut des âmes ? D'un autre côté, l'autorité du souverain pontife, loin d'être augmentée par l'établissement des vicaires apostoliques préférés à des évêques titulaires, diminua de beaucoup aux yeux de ces peuples. On ne leur apprit que trop à distinguer entre obéissance et obéissance, entre décrets obligatoires et non obligatoires, ainsi qu'on leur en donna parfois le triste exemple.

» Et puisque cette question se présente ici, il est important de remarquer que l'institution des vicaires apostoliques, très utile là où il n'y a pas possibilité d'obtenir des évêques titulaires, serait réellement funeste au bien des églises, si elle était prolongée là où elle cesse d'être seule praticable. Les vicaires apostoliques, en effet, même évêques, n'ont pas assez d'autorité canonique par eux-mêmes. Tenant immédiatement tous leurs pouvoirs et toute leur autorité du S.-Siége, on commet en quelque sorte immédiatement cette autorité, dans les luttes du genre de celle qui nous afflige aujourd'hui, et c'est toujours un grand mal. L'évêque, au contraire, a quelque chose de propre attaché à l'ordre hiérarchique, dans lequel il est

régulièrement placé ; il faut, par conséquent, fouler aux pieds deux autorités distinctes, lorsqu'on désobéit aux ordres du S.-Siége transmis par l'évêque en son propre nom, aussi bien qu'au nom du souverain pontife. Aussi voyons-nous que, partout où Rome prévoit la possibilité d'établir régulièrement des évêques, elle s'empresse toujours d'en créer. Nous en avons de récents exemples pour Alger, pour les Etats-Unis de l'Amérique du nord, pour le Canada et pour l'Australie. Pourquoi cela? Parce que Rome est l'épouse fidèle qui se laisse constamment guider par l'assistance du secours spécial attaché aux divines promesses.

» Si maintenant, à ces considérations de la plus haute gravité on en ajoute d'autres relatives au petit nombre d'évêques, même vicaires apostoliques, établis jusqu'ici dans les missions qui nous occupent, on verra s'il n'est pas facile d'y expliqer l'absence presque absolue du clergé indigène qu'on y remarque, l'état de langueur et même les terribles catastrophes qui ont été si souvent la suite de cette organisation incomplète de nos églises. Comment, en effet, des vicaires apostoliques, accompagnés de quelques dixaines de prêtres seulement, et chargés de pays immenses, comme ceux à la culture desquels ils sont sommis, pourraient-ils exécuter et souvent même concevoir les projets d'établissements indispensables pour perpétuer le sacerdoce, pour donner aux peuples les bienfaits de l'éducation religieuse et civile qu'ils attendent de nous ? Comment ces mêmes vicaires apostoliques, éloignés quelquefois à une grande distance les uns des autres, ou appartenant à des corps rivaux; comment, dis-je, pourraient-ils s'entendre parfaitement sur les points difficiles de l'administration générale des vastes royaumes qu'ils se partagent? Comment auraient-ils cet esprit d'ensemble, d'unité qui rapproche les évêques des provinces ecclésiastiques, les conduit par une voie uniforme au but commun auquel chacun aspire ? Comment, isolés qu'ils sont tous, pourraient-ils songer à former des conciles, ces assemblées saintes et fécondes dont notre admiration accueille de temps en temps le récit pour d'autres contrées ? D'ailleurs, que peut être la plus nombreuse réunion de chrétiens placés sous la conduite d'un vicaire apostolique, sinon une mission et pas une véritable église? Et cependant notre congrégation est spécialement instituée pour établir et fonder de véritables Eglises. Nous sommes envoyés spécialement pour accomplir, en ce point, ce qu'ont fait les apôtres, immédiatement après leur sortie du Cénacle; pour accomplir ce qu'on a pratiqué partout jusqu'à l'époque

des missions modernes. Aussi, qu'est-il résulté de l'impossibilité où l'on s'est trouvé de le faire jusqu'ici ? Depuis trois cents ans dans bien des missions il n'existe pas une seule institution capable de propager efficacement le sacerdoce et de soutenir la foi parmi les peuples, si de fâcheux événements politiques empêchaient de nouveau l'arrivée des missionnaires européens. Et quand on songe que trois siècles se sont ainsi écoulés dans le vague et dans le provisoire, il y a vraiment bien de quoi s'affliger jusqu'au fond du cœur.

» 2. Etat actuel des missions de l'Inde.

» Un état aussi précaire demanderait certainement, même en des circonstances tout ordinaires, un remède quelconque à ce mal; mais aujourd'hui les choses en sont venues à un tel point que différer plus longtemps d'agir serait demeurer évidemment au dessous de ce que les besoins les plus urgents réclament.

» La mesure fondamentale, sur laquelle toutes les améliorations viendront successivement s'appuyer, me paraît être l'érection de siéges titulaires, non seulement dans les chefs-lieux actuels des vicariats apostoliques, mais encore dans toutes les villes désignées pour les nouveaux siéges projetés. Afin même que la mesure fût complète, je désirerais qu'on subdivisât les juridictions actuelles de manière à ce que chaque ancien chef-lieu fût transformé en archevêché avec deux ou trois suffragants. Ainsi pour Pondichéry, je crois qu'on pourrait ériger le Tanjaour et le Maïssour, au moins en évêchés titulaires avec Pondichéry pour métropole.

« I. Mes raisons pour désirer l'érection des vicariats apostoliques en siéges titulaires sont: 1º les considérations générales de stabilité que les vicariats n'ont pas et que j'ai développées plus haut. 2º L'autorité qu'un corps d'évêques aura toujours, dans l'Église, pour le maintien de l'autorité pontificale, et le bien général de la religion, avantages que rien ne peut remplacer d'ailleurs. 3º je me fonde sur la pratique apostolique si constamment adoptée par l'Église, mais que les circonstances ne permirent pas de suivre depuis le 16e siècle d'une manière aussi complète qu'auparavant. 4º C'est le seul moyen d'arriver efficacement et par une conséquence nécessaire à l'établissement des institutions propres à perpétuer le sacerdoce et à maintenir la foi sans le secours des étrangers. 5º C'est le moyen de rétablir le principe hiérarchique dans toute l'Inde. 6º Enfin, on y trouve un dernier moyen de terminer le schisme à l'aide d'un con-

cordat où l'on rendrait au Portugal quelques-uns des anciens évêchés supprimés temporairement par le bref *Multa præclare*.

» II. Les nouveaux évêchés devraient être nombreux, à peu près dans la même proportion qu'aux Etats-Unis d'Amérique. Cette Église si florissante par suite de l'application large qu'on y a faite du principe vital que nous désirons voir mettre également ici en pratique, doit être notre modèle. En voici quelques raisons. 1° Il est d'expérience que plus on établit de centres d'action dans un pays, plus la religion y fait de solides progrès, plus elle s'enracine profondément dans le sol. L'évêque local est accompagné partout d'une grâce spéciale, grâce de fécondité que lui seul possède à un égal degré. C'est une grande erreur de dire, il me semble, que plus l'action du chef est étendue d'une manière uniforme sur un vaste pays, plus on a de ressources pour y opérer le bien. Cela peut être vrai lorsqu'on croit pouvoir faire ce bien en dehors de la hiérarchie ecclésiastique; mais quand on a, comme nous, pour but et pour mission d'établir des Églises régulières, on doit, il me semble, raisonner d'une manière bien différente. L'uniformité s'établit au moyen des conciles, et l'activité d'action se multiplie avec les évêques. 2° S'il n'y a pas, dans l'Inde, un corps épiscopal nombreux, ce corps n'aura pas l'autorité morale nécessaire pour combattre tous les ennemis intérieurs ou extérieurs de la foi. 3° C'est le moyen de préparer, pour le moment marqué par la Providence, la facilité d'introduire peu à peu les évêques indigènes. 4° Des évêques nombreux dans l'Inde sont encore indispensables pour contrebalancer, parmi les missionnaires eux-mêmes, des influences rivales qui, demeurant seules en présence les unes des autres, ne pourraient qu'entraîner à la longue de nouveaux malheurs pour l'Église.

III. Cette dernière raison en faveur d'un nombreux corps épiscopal dans l'Inde, acquiert une nouvelle force, aujourd'hui, lorsqu'on songe au choix à faire de différents évêques parmi les missionnaires de toutes les nations travaillant dans la péninsule. Nous sommes en effet placés, en ce moment, entre trois principes tous plus ou moins complets, sous différents rapports, principes dont l'application exclusive, dans ce pays deviendrait également funeste au bien de l'Église. Je veux parler 1° des Portugais avec leurs prétentions au droit de patronage. 2° Des vicaires apostoliques anglais qui tendent également à faire confier au clergé de leur nation, la direction de toutes les missions de l'Inde. 3° Des PP. de la Compagnie de Jésus, qui ont pour but de s'étendre sur la plus vaste éten-

due de terrain possible ; et là, en dehors de l'action épiscopale, comme ils sont aujourd'hui au Maduré, d'organiser en grand une mission d'après leurs anciens principes dans ce pays. Je le répète, ces trois principes ont quelque chose d'exclusif et ne peuvent pas, du moins si l'on juge de l'avenir par le passé, conduire à des résultats complétement avantageux. En voici les raisons : les Portugais ont des prétentions qui tendent à la ruine de la foi en ce pays, puisqu'ils arrêtent par là tous les missionnaires étrangers nécessaires à des chrétientés sans prêtres indigènes. Le Portugal est, en effet, complétement hors d'état, par lui-même, de subvenir à la moindre partie de tous ces besoins. Je dirai plus, des missionnaires venus de tous les royaumes catholiques d'Europe ne peuvent même y suffire.

» Le système des vicaires apostoliques anglais, ne paraît pas être non plus ce qu'il y a de plus avantageux pour le pays. Le clergé britannique s'occupe avec grand zèle des Européens ou descendants d'Européens. Ces intelligents missionnaires bâtissent des églises, établissent des écoles, des maisons de refuge et autres œuvres de charité des plus utiles. Mais ils s'appliquent malheureusement jusqu'ici d'une manière très incomplète de la véritable population indigène. Cette population cependant doit être regardée comme l'objet principal des soins, des efforts et des sollicitudes des missionnaires. Le reste n'est qu'un accessoire plus ou moins important ; mais un accessoire, dans tous les cas, et dans toutes les hypothèses. De plus, il n'y a qu'une voix pour exprimer combien peu les Anglais sont disposés à se plier aux mœurs et aux habitudes de ces peuples.

» Cependant ils tendent directement à remplacer partout les missionnaires des autres nations à la tête des chrétientés. Ils tentent même de prendre parmi eux tous les évêques des possessions britanniques. Cette pensée ne nous surprend pas ; car le projet a quelque chose de spécieux en apparence. Comme Rome a toujours désiré mettre à la tête de chaque peuple des évêques et des prêtres nationaux, elle serait parfaitement conséquente avec son principe, en établissant des vicaires apostoliques anglais dans les possessions anglaises, comme elle envoie des français, des espagnols ou des portugais dans les terres soumises à la France, à l'Espagne et au Portugal. Rome le fait dans la pensée qu'avec le temps, le peuple soumis à la France deviendra français de mœurs et d'usages ; qu'il deviendra anglais là où l'Angleterre gouverne.

» Pour ce qui regarde l'Inde en particulier, Rome reçoit en outre

des réclamations venues de Ceylan, de Bombay ou d'ailleurs, pour obtenir des vicaires apostoliques et des missionnaires anglais de préférence aux autres; et Rome agit très sagement en fixant une sérieuse attention sur de pareilles réclamations Elle le fait avec d'autant plus de raison qu'elle connaît la répugnance du gouvernement britannique à voir des étrangers se partager, même spirituellement, les territoires soumis à l'Angleterre. Malgré cela néanmoins, et indépendamment des raisons graves qui militent en faveur d'un tel système, je suis convaincu que Rome ne l'adoptera pas d'une manière exclusive, si nous l'éclairons parfaitement sur l'état réel des choses. En voici les motifs : 1° la fausseté du principe sur lequel les missionnaires anglais s'appuient relativement aux soins à donner aux indigènes. 2° La difficulté qu'ils ont à condescendre aux faiblesses d'un peuple à la portée duquel ils se mettent rarement, du moins si l'on s'en rapporte à l'opinion commune des autres missionnaires. 3° Les réclamations faites à Rome ou ailleurs en faveur des évêques anglais, partent des Européens ou des métis plus habitués à traiter les affaires, et qui savent parler haut et d'une manière efficace, quand les indigènes se contentent de souffrir et de murmurer dans un sens opposé souvent aux démarches de la population européenne. 4° Si l'on accordait d'une manière exclusive à l'Angleterre le domaine spirituel de ce pays, on courrait grand risque, surtout lorsque le moment de la décadence de ce pays sera venu, de renouveler les tristes luttes que nous avons à soutenir aujourd'hui contre le Portugal. Quand je parle de décadence pour l'Angleterre, je ne veux point dire pour cela que ce grand événement doive arriver dans peu; mais je dis qu'il arrivera, et que plus il tardera, plus le danger que je signale deviendrait alors redoutable. 5° A supposer même que l'Angleterre doive être encore pendant des siècles, maîtresse de ces contrées, il n'y a nulle espérance que le peuple indien se confonde jamais avec les Européens ou avec leurs descendants. Par conséquent, jamais peut-être, il ne faudrait s'attendre, avec des évêques exclusivement anglais, à voir l'Église de l'Inde s'établir sur des éléments indigènes. Et pourtant, tel est le véritable but auquel on doit tendre. Voilà ce que Rome nous a toujours demandé, ce qu'elle nous demandera toujours. 6° Enfin, si nous voulons travailler efficacement à détruire le schisme, il faut nécessairement que le S. Siége fasse aux Portugais des concessions capables de les ramener à l'obéissance. Outre cela, Goa subsiste jusqu'à ce jour canoniquement, comme église primatiale des Indes. Si les Portu-

gais et les Anglais se trouvent seuls en rapport surtout avec un seul archevêque anglais demandé pour Calcutta, il est certain qu'une rivalité continuelle et très dangereuse existera entre ces trois puissances ecclésiastiques. Celle-ci, en effet, sentirait très vivement sa force actuelle, et l'autre serait d'autant plus jalouse de son ancienne autorité qu'elle comprendrait mieux sa faiblesse réelle. Avec des évêques intermédiaires, français, italiens, indiens ou autres, selon le temps et les circonstances, on se créerait au contraire un contrepoids utile pour maintenir Goa et Calcutta dans leurs limites respectives. Bien mieux vaudrait encore si Pondichéry, Madras et les autres villes importantes avaient aussi des archevêques de nations diverses et le plus tôt possible indigènes.

» Nous nous appuyons pour cette dernière considération sur la tendance universelle de tous les peuples, que partagent ceux de l'Inde comme tous les autres. Or, cette tendance à désirer pour chef religieux un homme du pays, est un sentiment intime auquel on ne fait jamais une violence prolongée sans qu'il n'en résulte des inconvénients plus ou moins graves. Et quand je parle ainsi, je ne veux pas dire qu'il faille appliquer immédiatement ce principe dont la seule expression choque souvent, parce qu'on n'en pèse pas assez la nature et la nécessité. Seulement je veux dire en m'appuyant sur les nombreux encouragements du S.-Siége à cet égard, que tel est le but auquel on doit tendre. Par conséquent, on doit redresser tout principe d'organisation et d'administration ecclésiastiques tendant à faire perdre de vue ce terme.

Ainsi, dans l'unique vue du bien général de l'Eglise dans l'Inde, il nous semble nécessaire de solliciter auprès du Souverain Pontife 1° l'érection d'évêchés et même d'archevêchés dans les chefs-lieux de chaque vicariat actuel. 2° Celle de nouveaux siéges dans les différentes missions. 3° Demander que les siéges ainsi établis ne soient pas confiés exclusivement à des missionnaires d'une seule nation.

5. Avantages particuliers de l'érection des siéges titulaires pour la congrégation des missions étrangères.

» Si nous pensons que notre présence comme corps soit encore utile dans l'Inde, la mesure proposée doit être sollicitée avec plus de force. D'abord nous entrons entièrement par là dans la voie proposée dès le principe à notre institut. Nous ne sommes pas, en effet, destinés à autre chose, sinon à former, dans l'Église, pour les missions chez les infidèles, un corps d'évêques et de prêtres ayant charge spéciale d'établir la hiérarchie ecclésiastique indigène par-

tout où elle est possible. Nous avons dit ailleurs [1] pourquoi nos premiers évêques avaient été créés simples vicaires apostoliques, au lieu d'être établis évêques titulaires des lieux où ils étaient envoyés. Nous savons de plus, que le grand évêque d'Héliopolis, au nom des missionnaires et des directeurs du séminaire de Paris, sollicitait l'érection en notre faveur d'un évêché titulaire au Tong-king, évêché que Louis XIV devait doter et dont les prétentions portugaises empêchèrent l'érection. Ainsi, en demandant aujourd'hui la même chose pour l'Inde, nous n'avons rien à innover dans nos principes, seulement nous les appliquons mieux, et nous faisons faire un pas de plus vers le terme que N. S. propose à nos efforts. »

Voici d'après le procès-verbal déjà cité, le résultat de la démarche que je tentai en présentant ce Mémoire.

Séance du 19 avril.

Le lendemain, 19 avril, se réunirent également, sous la présidence de Mgr, les missionnaires qui composaient hier le conseil. On s'y occupa de la plus grave question qui puisse être traitée pour le bien de la mission. La voici:

« *Érection de siéges titulaires dans l'Inde.* — 1° Eu égard aux circonstances du schisme et à l'état actuel de la religion dans l'Inde, il a été reconnu qu'il serait bien désirable d'avoir ici des Évêques et Archevêques titulaires, au lieu de simples vicaires apostoliques.

» 2° Ce principe posé, on a cru nécessaire de rédiger, sur tout l'ensemble de la question, un mémoire grave et raisonné qui pût mettre à même d'en bien saisir toute l'importance.

» 3° Lorsque ce mémoire sera terminé, et il le sera facilement pour le départ du bateau à vapeur, en mai prochain, on l'adressera à la S[te] congrégation, et on l'y appuiera de la manière la plus digne et la plus capable de conduire l'affaire à un heureux terme.

» 4° En attendant une copie de la lettre publiée récemment par l'arch. de Goa sera envoyée à la S. Congrégation, à qui on annoncera, sans entrer dans aucun détail, le mémoire qu'elle doit recevoir plus tard.

» Cette question est trop sérieuse et trop complexe pour qu'il soit possible de la résumer ici en peu de mots. Ce que nous venons de dire suffit pour constater le fait.

» *Notice sur l'archiconfrérie du T. S. cœur de Marie.* — Enfin on termina l'ensemble des séances par une détermination qui attirera

1 Lettres à Mgr de Langres.



certainement les bénédictions de N. S. sur les desseins que nous projetons pour sa gloire. Afin de répandre plus efficacement dans l'Inde la dévotion si précieuse et si féconde du S. Cœur de Marie, on résolut de rédiger à ce sujet et de publier une notice en tamoul. M. Pacreau, dont la dévotion à cette sainte mère nous est connue à tous, sera prié de lui offrir ce petit témoignage de son zèle et de son dévouement.

» Ainsi arrêté à Pondichéry, le 19 avril 1844. »

Chargé ensuite de travailler au mémoire complet dont il vient d'être question, je me retirai de nouveau dans cette chère église d'Ariancoupam, où j'avais passé de si douces journées, pendant la rédaction des méditations de la retraite. J'étais heureux d'y préparer cet important mémoire. C'était pour moi d'un bon augure, car je l'y mettais plus spécialement sous la protection de Marie.

Autorisé de plus par le directeur particulier de ma conscience à faire connaître à Mgr le vicaire apostolique le mode que je croyais le plus opportun de présenter ce mémoire à Rome, après avoir célébré dans cette intention la sainte messe, j'écrivis la lettre suivante :

» Sur le point de commencer un travail, le plus grave peut-être, qu'il me sera jamais donné d'entreprendre, j'ai besoin d'exposer à votre grandeur tout l'ensemble de mes vues à ce sujet, surtout pour ce qui concerne le mode de présentation du mémoire à Paris et à Rome. J'ai cru, avant de faire cette démarche devoir consulter devant Dieu celui de mes respectables confrères, qui veut bien se se charger de m'éclairer de ses conseils. Ce point me paraissait nécessaire pour que ma conduite reposât réellement sur la foi pure, comme je désire constamment le faire.

» Deux mots suffiront, monseigneur, pour vous faire connaître mes vues ; quant au fond de la question, le voici : Je regarde l'établissement de sièges titulaires dans l'Inde comme nécessaire, 1° Pour relever l'autorité pontificale avilie en quelque sorte dans ce pays par les scandales du schisme ; 2° pour contrebalancer l'influence anglaise qui tend à s'établir ici d'une manière exclusive, ce qui serait un grand mal; 3° pour maintenir ou plutôt établir solidement le principe hiérarchique qui disparaîtrait ou serait trop peu en évidence, si le système contraire prenait trop de développement; 4° pour faciliter et préparer, dans l'avenir, l'établissement de cette hiérarchie d'une manière complète, et se mettre par là en dehors des événements politiques qui pourraient arrêter le progrès de la

religion de N. S. en ce pays; 5° pour donner à l'évêque; dans l'administration intérieure de son diocèse, le moyen de faire respecter son autorité d'une manière convenable, tout en ménageant à ses missionnaires des encouragements de position qui manquent entièrement aujourd'hui ; 6° enfin pour le mettre à même de recourir aux différentes communautés religieuses dans les œuvres spéciales qu'il lui sera impossible d'opérer autrement. Œuvres indispensables néanmoins pour répondre à ce que l'église a le droit d'attendre de nous dans ce pays; œuvres de la plus haute gravité, dont N. S. pourra bien nous demander compte un jour, si, par crainte d'entrer dans une démarche remplie de difficultés, nous demeurons dans l'état précaire où nous sommes.

» Qu'on doive donc tenter le moyen qui s'offre de sortir de ce néant où nous languissons, cela ne souffre aucune difficulté, et V. G. l'a compris, lorsqu'elle s'est réunie à son conseil pour décider qu'on prendrait le projet en considération. Quant au mode de le faire valoir, voici toute ma pensée :

» Du mode adopté dès la première démarche, me semble dépendre le succès de l'entreprise; et ce mode est un voyage d'Europe. Je le sens aussi intimement que tout le reste; et je suis tellement convaincu qu'on peut réussir par ce moyen, que je ne suis ébranlé par aucune des difficultés liées à cette immense entreprise. Cela posé, je crois donc que le voyage d'Europe me semble être la clef de toutes les difficultés ; aussi est-ce dans la décision relative à ce voyage que se trouvent peut-être les plus grands obstacles à tous les succès. Ce voyage est nécessaire: 1° parce qu'en général, dans les affaires, un quart d'heure de conversation fait plus qu'une correspondance sans fin, et peut éviter pour nous un retard de trois mois à la moindre difficulté ; 2° parcequ'il faut éviter de présenter, tout d'abord à Paris, un projet qui, s'il n'était pas bien préparé, par des conversations et par des ouvertures successives, pourrait être rejeté aussitôt. Il faudrait aussi qu'il fût appuyé, soutenu et défendu de vive voix dans le conseil, même après qu'on aurait disposé les esprits de la manière la plus avantageuse possible. Il faudrait qu'on fût là pour répondre aux objections, résoudre les difficultés, montrer les moyens d'exécution qu'on ne développera jamais bien dans le plus long mémoire ; 3° Il faudrait ménager l'affaire de la cure des blancs auprès du gouvernement et avec les supérieurs du S. Esprit, ce qui ne peut se faire avec des chances probables de

succès, que de vive voix, sur les lieux, et avec l'appui de certains députés qu'on pourrait connaître; 4° de même avec les supérieurs de la compagnie de Jésus qu'on pourrait se rendre assez facilement favorables en leur laissant une province religieuse suffisante dans l'Inde, et en leur faisant voir qu'aussitôt les évêchés établis, on a l'intention formelle de les appeler aux colléges formés ou projetés. 5° Enfin, à Rome il faudrait se mettre en rapport avec les cardinaux; pouvoir présenter et développer au besoin des mémoires plus ou moins détaillés sur cette question, mémoires dont on s'occuperait d'avance sur les documents existants ici ou à Paris, et qui certainement jetteraient sur toute l'affaire un jour suffisant pour en assurer le succès. S'il faut faire tout cela en restant dans l'Inde, jamais, je le crois, on ne saurait en venir à bout, à moins que N. S. n'en ménageât le succès par une de ces voies que notre pauvre prudence ne comprend pas. Alors ce serait mieux encore, car ce serait, en quelque sorte, plus spécialement l'œuvre de Dieu; mais il ne me semble pas qu'on doive ainsi tenter la providence.

» Ce voyage indispensable, selon ma conviction, pour le succès de notre grande œuvre, assurerait également celui de la demande des frères, ainsi que M. Gailhot vous le fait observer très justement. Il faciliterait puissamment le moyen d'obtenir, soit auprès de nos messieurs de Paris, soit ailleurs, avec leur consentement, des prêtres destinés aux œuvres spéciales dont il faut absolument que nous nous occupions ici, si nous voulons établir enfin la religion sur des bases plus stables. On pourrait y prendre d'une manière tout à fait convenable, les renseignements qui peuvent intéresser la mission, sous le rapport des communautés religieuses de femmes. Il ne serait pas difficile non plus d'obtenir en livres, instruments, etc., une partie des choses que l'état de votre séminaire demande, et dont la dépense va peser lourdement sur la mission. Il ne serait donc pas impossible de compenser ainsi les frais d'un voyage dont les résultats peuvent avoir des conséquences si étendues, pour toutes les Eglises de l'Inde. Quant au temps employé par un missionnaire pour une négociation de ce genre, je ne pense pas que personne puisse le considérer comme moins utilement employé qu'à l'œuvre la plus féconde en succès D'ailleurs, telle a toujours été la pratique de toutes les sociétés de missionnaires, de la nôtre en particulier. Le plus grand de nos évêques a plus fait par ses voyages que ses compagnons d'apostolat par leurs travaux. Rome l'a de plus toujours recommandé dans ses instructions. C'est là enfin ce que pratiquent autour de nous les vicaires

apostoliques et les autres missionnaires. Croyons-nous que jamais une semblable occasion puisse s'offrir d'employer utilement ce puissant moyen offert à toutes les missions d'appeler sur elles l'intérêt du souverain pontife et de l'Europe catholique ?

» Tous ces motifs sont assez puissants, je le pense, pour que j'omette de faire remarquer l'utilité qu'il y aurait à présenter en personne à la S. congrégation les actes de notre synode. Des explications orales y feraient attacher sans doute l'importance qu'ils méritent, et qu'on ne leur trouvera peut-être pas sans cela. On pourrait aussi faire imprimer à Paris les Méditations de la retraite, et on le ferait au moins sans frais pour la mission, sinon avec quelque avantage.

» Pour ce qu'il y a, en tout ceci, de personnel à mon égard, je puis, monseigneur, donner, dès aujourd'hui, la preuve incontestable que, si je parle d'évêchés à établir, ce n'est pas dans une vue d'ambition, mais uniquement pour le bien de l'église qui me fait pitié dans ce pays. Quant au voyage de Rome, j'en comprends assez les difficultés pour sentir toute la pesanteur des croix dont il faudrait se charger en l'accomplissant. Que votre grandeur choisisse un missionnaire pur de toute arrière pensée et qui sente intimement le projet, avec grande joie je lui verrai confier cette tâche immense et pénible. Du reste, je ne pense pas, monseigneur, avoir terminé mon travail avant vendredi ; j'ai trop besoin de réflexions et de prières [1]. »

Notre vénérable évêque me répondit qu'il goûtait mes raisons, et qu'il viendrait le lendemain, comme nous en étions convenus ; qu'alors il me répondrait de vive voix. En même temps M. Lehodey [2] me parlait de manière à me faire comprendre clairement que S. G. songeait à me confier cette mission.

Mgr vint en effet le lendemain, et il fut convenu qu'on ferait de nouveau venir M. Jarrige à Pondichéry, pour y décider la grande question du voyage à Rome ; après quoi, d'après les dispositions du réglement général de la congrégation, on soumettrait ce choix à l'approbation des missionnaires.

Le samedi 27, je me rendis à Mangiacoupam pour dire la sainte messe le dimanche. Ce jour là j'allai dîner à Goudelour où je décidai M. Jarrige à venir à Pondichéry traiter notre grande affaire.

[1] Lettre du 24 avril 1844.

[2] Mon directeur.

Sans la présence de ce missionnaire on n'eût certainement pris aucune décision.

Le conseil eut lieu le 29 au matin, c'était le jour de S. Pierre martyr. On délibéra de la manière la plus grave sur la nécessité d'envoyer un député à Rome. Quand cette question eut été décidée affirmativement à l'unanimité, on en vint au choix du missionnaire. M. Jarrige me proposa, ainsi que M. Gailhot; je demandai à me retirer pour laisser plus de liberté à la délibération. J'allai devant N. S. lui demander la sainte indifférence que je désirais de toute mon âme, dans cette solennelle circonstance. Quelque temps après on vint me dire que j'étais choisi pour député.

Voici comment s'exprime, à ce sujet, le procès-verbal de la séance :

« Le 29 avril 1844, Mgr l'évêque de Drusipare, ayant réuni MM. Jarrige, provicaire, Dupuis, Lehodey, Pouplin, Leroux, de Brésillac et Luquet en conseil extraordinaire, leur a proposé les mesures suivantes, pour mettre à exécution la décision prise le 19 de ce mois, relativement à la demande à former à Rome, pour l'érection de siéges titulaires dans l'Inde.

» 1re question. — *Afin d'assurer le succès de cette demande, doit-on envoyer, comme procureur à Rome, un des prêtres de la mission?*

» Les raisons que Monseigneur a développées pour l'affirmative sont des plus graves et des plus convaincantes. Elles peuvent se réduire principalement à celles qui suivent :

» 1° Des questions assez embarrassantes ayant été soulevées au sujet de la délimitation du vicariat apostolique de Pondichéry, Monseigneur s'est adressé à messieurs les directeurs du séminaire de Paris, pour les engager fortement à poursuivre, directement et en personne, l'affaire par quelqu'un d'entre eux à Rome : ils se bornèrent à une correspondance qui aboutit à un accord, où, par suite d'une erreur géographique, ils cédèrent plus qu'ils n'avaient intention de faire ; ce que les explications orales eussent fait éviter.

2° La demande d'évêchés à ériger exige, d'une manière plus impérieuse encore, la présence de quelqu'un qui la suivre à Rome. Cette affaire est, en effet, d'une nature telle, qu'à moins d'explications de vive voix avec messieurs les directeurs, il est à peu près impossible de leur faire voir combien l'état actuel de l'Inde réclame l'adoption de la mesure proposée. Par conséquent ne goûtant pas,

peut-être, le projet au premier abord et n'ayant près d'eux personne qui puisse répondre aux objections que ce projet pourra soulever, messieurs les directeurs pourraient non seulement se dispenser d'aller appuyer l'affaire à Rome, mais encore, peut-être, ils s'opposeraient formellement, ce qui la ferait échouer infailliblement. Il paraît donc nécessaire, que pour ce motif encore, un député de la mission se rende en Europe.

» 3° Dans ce moment, les plus graves questions relatives à l'avenir de l'Inde sont soulevées d'une part par les pretentions portugaises, de l'autre par celles des évêques anglais et les tendances de la compagnie de Jésus. Tous ces intéressés ont des représentants à Rome; nous seuls n'en avons pas, et il est impossible que nous nous maintenions avec une pareille inégalité de moyens. Si donc il est de notre devoir de veiller à maintenir l'existence de notre congrégation dans l'Inde, le moment est venu d'agir de manière à nous conserver la possession de ce qui nous est nécessaire pour faire le bien avec quelque assurance pour l'avenir.

» Mais si toutes ces raisons, et d'autres encore moins importantes, étaient de nature à convaincre tout le monde de la nécessité de la mesure, il y aurait aussi de grandes difficultés d'exécution à examiner, afin de savoir si l'on pourrait raisonnablement espérer les vaincre, et tout, bien considéré, on décida unanimement pour l'affirmative.

» M. Jarrige ajouta que la mesure était d'autant plus nécessaire à prendre en ce moment, que nous savions positivement, par une lettre de la S. C. à Mgr le Vicaire apostolique de Bombay, qu'on travaillait à Rome, non-seulement à une division et subdivision générale de l'Inde, mais encore qu'on délibérait mûrement sur le *mode* de cette division.

» Enfin Mgr Carew, ancien Vicaire apostolique de Calcutta, ayant annoncé à Mgr de Drusipare la demande qu'il venait de faire, d'ériger cette ville en archevêché pour toutes les possessions anglaises de l'Inde, il ne nous est pas permis d'hésiter à prendre la mesure extraordinaire que les circonstances demandent; d'autant plus, qu'indépendamment de l'archevêché de Calcutta, ce prélat a proposé de créer dans son vicariat actuel, un siége épiscopal suffragant pour l'archevêché. De plus, les anciens projets des vicaires apostoliques anglais sur le Maïssour, qu'ils désirent beaucoup, à cause de Benguelour, pourraient bien se reproduire en ce moment, et nous enlever cette mission, tandis que les Jésuites nous ressereraient au sud. Il faut donc être en mesure de défendre efficacement nos droits sur ces deux points.

» D'ailleurs, d'autres questions également importantes pour la mission, seront infiniment mieux traitées de vive voix que par correspondance; et si l'un de nos confrères (M. Gailhot) dont les lumières nous sont connues à tous, jugeait nécessaire l'envoi d'un missionnaire en Europe, pour la mise à exécution des vœux du synode au sujet des Frères-instituteurs, et autres œuvres projetées, combien, à plus forte raison, cet envoi devient-il indispensable dans les circonstances actuelles ?

» Ainsi le but de cette mission sera donc 1° l'affaire des évêchés. — 2° l'appel des Frères instituteurs et l'accomplissement des autres œuvres projetées par le synode. — 3° d'obtenir de nos MM. de Paris, le nombre des missionnaires demandés et que les dernières correspondances ne nous font pas encore espérer sans de nouvelles sollicitations de notre part. — 4° Traiter l'affaire de la délimitation définitive des vicariats, dans le cas où les évêchés ne pourraient pas être établis. — 5° On parviendrait par ce moyen à faire mieux comprendre à Rome l'importance de notre imprimerie malabare, en montrant les services déjà rendus et en faisant connaître les témoignages flatteurs qui viennent journellement encourager notre zèle pour le développement de cette utile entreprise. — 6° On aurait enfin la facilité de présenter, sous leur véritable point de vue les actes du synode auxquels sans cela on ne trouverait pas toute l'importance qu'ils ont réellement.

» Tout ceci a été adopté à l'unanimité, comme on vient de le dire.

» 2e question. — *Qui doit-on envoyer à Rome*? — Plusieurs sujets connus par leurs talents, leur zèle et leur dévouement pour le succès et l'avancement de notre œuvre, ont fixé l'attention de l'assemblée. M. Luquet ayant vu qu'il était l'un de ceux sur lesquels on fixait surtout les yeux, a demandé et obtenu de se retirer. Monseigneur et les autres six missionnaires ayant considéré 1° que M. Luquet a étudié à fond la question des missions, aussi bien dans leur généralité que dans la spécialité qui est particulière à chacune d'elles. 2° Que cette connaissance le mettra à même de réfuter plus hautement les objections qn'on pourrait faire contre le projet ; que son ouvrage sur la congrégation l'a déjà fait connaître probablement à Rome. 4° Que le voyage qu'il a fait à Rome et la connaissance qu'il a de la langue italienne lui donneront plus de facilité pour terminer cette affaire avec succès. 5° Enfin son zèle pour les missions et pour notre congrégation en particulier étant suffisamment connu de tous et jugeant que le défaut d'expérience qui semblera lui manquer, à cau-

se du peu de temps qu'il est en mission, est amplement compensé par son ouvrage ; tous ont décidé à l'unanimité que M. Luquet doit être envoyé.

» 3e question. — *Par quelle voie le député doit-il se rendre en Europe ?* — La question du temps étant tout à fait vitale pour la réussite du projet dont nous poursuivons l'exécution, on a pensé à l'unanimité que le surcroît de dépense occasionné par la traversée de la mer Rouge ne devait pas être un obstacle pour choisir cette voie, qui est la plus courte et la plus sûre. Il a donc été résolu que le départ aurait lieu par le bateau à vapeur, et dans le plus bref délai possible.

« Ainsi arrêté à Pondichéry le 29 avril 1844. »

Du reste, pendant les jours de retraite et de paix employés au travail suivi d'un semblable résultat, N. S. me fit de bien grandes grâces dont ma reconnaissance doit conserver le souvenir.

Comme en partant de Paris pour l'Inde, je me sentais une assurance intérieure et involontaire de prendre ainsi le chemin de Rome, j'éprouvai cette fois la même impression, à deux reprises différentes. La première eut lieu un matin au moment de monter au saint autel; la seconde dans un des voyages de Pondichéry à Magiacoupam. Une autre fois, les difficultés d'une pareille mission me furent intérieurement démontrées d'une manière si vive, que j'eusse désiré n'en être point chargé. Mais en même temps je ne pouvais douter que le projet ne s'accomplît et je répétais avec un sentiment de douloureux abandon ces paroles de S. Paul qui me vinrent alors à la pensée : « Et nunc ecce alligatus ego spiritu vado in Jerusalem ; quæ in ea ventura sint mihi ignorans : nisi quod Spiritus Sanctus per omnes civitates mihi protestatur dicens : quoniam vincula et tribulationes Jerosolimis me manent. Sed nihil horum vereor : nec facio animam meam pretiosiorem quam me, dummodo consummem cursum meum, et ministerium verbi, quod accepi a Domino Jesu [1]. »

Chapitre XXVII.

Principes des évêques et des missionnaires de diverses contrées sur l'érection des siéges titulaires pour les missions catholiques du monde. — Sentiments exprimés par N. S. Père le Pape Pie IX sur la même matière.

> Vos Spiritus sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei.
>
> Act. xx. 28.

Telles furent les dispositions dans lesquelles je rédigeai le mé-

1 Act. xx, 22 et suiv.

moire destiné à la S. C. de la propagande, au nom de Mgr le vicaire apostolique. Dans ce travail où l'on a développé les pensées exprimées dans le projet sommaire rédigé pour le conseil des missionnaires à Pondichéry, on s'appuie sur les principes exposés plus tard dans les écrits dont nous allons parler.

Et d'abord pour ce qui regarde les États-Unis d'Amérique, voici la remarquable opinion exprimée sur ce point, par le missionnaire dominicain italien Mazzuchelli : « Jusqu'à présent, dit-il, ce ne fut » pas le nombre des catholiques ou des habitants d'une province » qui détermina la création du plus grand nombre des évêchés, » mais la très grande difficulté d'exercer la juridiction et *l'influ-* » *ence salutaire de l'évêque* sur deux ou trois états, ainsi que le » désir de propager la foi catholique.

« Ce qui contribua le plus à cette création, c'est le progrès » pour la foi qui résulta du travail apostolique. Et en vérité » *la hiérarchie ecclésiastique étant d'institution divine, doit être con-* » *sidérée comme nécessaire à la propagation de l'évangile.* Par con- » séquent lorsque par suite de la distance des lieux, elle devient » comme insensible aux membres éloignés du centre, il faut alors » multiplier les évêchés. De cette manière le nombre des ouvriers » évangéliques augmente, la piété se ranime, on oppose à l'erreur » un nouvel ennemi, et la foi naturellement plus vive et plus lumi- » neuse fait avec un redoublement d'ardeur, de zèle et d'infatigable » sollicitude, des conquêtes nouvelles. Les faits l'ont clairement » démontré pour les États-Unis. En plusieurs provinces la piété » s'y était éteinte; le petit nombre de catholiques qui s'y trouvaient » dispersés et privés de pasteurs, y donnaient à peine de loin en » loin quelques signes de religion; et pendant ce temps les sectes » protestantes, profitant des circonstances, répandaient plus faci- » lement l'erreur et les calomnies contre l'église. La jeunesse n'a- » vait personne non plus, qui, avec une sincère affection inspirée » par la religion, et à l'aide des sciences humaines, lui enseignât » la doctrine chrétienne. Pour remédier à tant de malheurs en » certaines contrées où l'on était menacé de perdre même l'espé- » rance d'y établir la foi catholique, on recourut à l'ordre épisco- » pal. Ces évêques, malgré leur pauvreté, malgré les difficultés » d'un premier établissement, produisirent un changement nota- » ble pour la diffusion de la vraie foi. Les missionnaires apparurent » comme à l'improviste; les églises s'élevèrent et se remplirent de » peuple; on fréquenta les sacrements; la prédication, les écoles et

» l'exemple des bons excitèrent puissamment à répandre et à » consolider la connaissance de l'évangile. L'étendue géographi- » que du pays et le bien spirituel qui résulte de la fondation des » siéges épiscopaux ne furent pas les uniques raisons pour y déter- » miner aux États-Unis. La facilité d'acquérir des propriétés » ecclésiastiques est encore un objet de grande importance pour » l'église catholique. Or, cette facilité dépend en grande partie de » la présence des évêques [1]. »

Le pieux et intelligent supérieur des missionnaires du S. Esprit et du S. Cœur de Marie s'exprimait de même sur ce point, en disant : « Nous exposerons à la S. Congrégation l'extrême besoin que » nous avons de l'épiscopat dans la mission de la Guinée, et les » motifs sur lesquels ce besoin est fondé.

» Les motifs qui ont déterminé V. V. E. E. à décréter cette sage » mesure pour toutes les missions importantes, existent dans toute » leur force, pour celle de la Guinée. De plus, des raisons spéciales » et très fortes militent encore en sa faveur.

» La première raison : Une mission d'une si vaste étendue, et » la nécessité absolue où nous sommes dans ces commencements » de mettre une distance considérable entre les deux premiers » établissements, exigent l'autorité puissante de l'épiscopat.

» 2° Dans une mission aussi difficile et aussi pénible, il faut un » moyen efficace de soutenir le courage des missionnaires et d'en- » tretenir l'union entre eux. Nous croyons que le caractère épis- » copal est le moyen le plus efficace. Un préfet apostolique, n'ayant » pas cet éminent caractère, n'aurait pas assez d'autorité et de pou- » voir ; il n'en imposerait pas assez aux missionnaires pour obtenir » cet heureux résultat.

» 3° Les gouvernements français et anglais ont formé de concert » une croisière de 52 navires de guerre qui sont destinés à circuler » sans cesse le long des côtes de la Guinée et du Congo, pour em- » pêcher la traite. De là, les missionnaires auront bien souvent à » traiter avec les chefs des stations, avec les états-majors des na- » vires et avec les autres marins. Cette croisière attirera infaillible- » ment l'attention des commerçants, et par suite cette foule d'agents, » la plupart sans aucun sentiment religieux et sans égard pour les » prêtres. Il est donc nécessaire que la mission ait un chef dont la

[1] *Memorie istoriche ed edificanti d'un missionario, etc. negli Stati Uniti d'America.* — In-8° Milan Boniardi-Pogliani. 1844. p. 206.

» dignité en impose à ces hommes et en soit respectée ; il faut l'épis-
» copat.

» 4° La présence des protestants, contre lesquels nous avons à » lutter dans le Sénégal, exige que la Sainte Eglise que nous repré- » sentons, nous fournisse les ressources nécessaires pour leur ré- » sister ; or, quelle ressource plus puissante dans le trésor de » l'Eglise, que le caractère épiscopal, avec les grâces et les pouvoirs » qui y sont attachés [1]. »

En Australie le respectable archevêque, dont nous avons déjà parlé, Mgr Polding, dans sa lettre du 19 janvier 1842, disait, en demandant à la propagande l'érection d'une province ecclésiastique dans sa mission : « Maximi momenti est sedes episcopales in his re- » gionibus, sine ulla mora exigere. Nam vicarii apostolici in varia » incurrunt incommoda, quæ coram facile possunt enumerari. » Deinde catholici, quorum vere est magnus numerus, quique in » dies magis ac magis crescunt, non desinunt petere, et efflagitare » ut ecclesia catholica in his regionibus hierarchia ornetur. Quorum » precibus videtur justum et æquum obtemperare ; præsertim si » illa, quæ nunc fiunt a protestantibus, accurate expendantur. Nam » hi homines ardenter clamant, clamant quotidie episcopos pro- » testantes in omnes colonias britannicas esse mittendos. Quod » attinet ad vicarios apostolicos, hic ab istis miserrimis titulus irri- » detur, et injuriosis verbis lacessitur. Aperte dicitur hujusmodi » episcopos non esse nisi alienigenas, advenas, quorum oves sunt » in alia, e distanti regione, ut mihi exprobatum fuit a Domino » Broushton, pseudoepiscoso ecclesiæ anglicanæ in Nova Hollandia, » in litteris Gubernatori nostro missis. Ut horum hominum ora » obstruantur, ut religio stabiliatur, et amplificandæ locus relin- » quatur, tres episcopi mihi videntur necessario nominandi cum » titulis ab aliqua civitate in eorum jurisdictione desumptis, aucto- » ritate vicarii apostolici adjuncta [2]. »

O. Luquet, évêque d'Hésebon.

1 *Mémoire sur les missions des noirs*, etc. p. 56.

2 Lettre adressée à la S. C. de la propagande le 19 janvier 1842.

Philosophie catholique.

LA RAISON PHILOSOPHIQUE
ET LA RAISON CATHOLIQUE

CONFÉRENCES PRÊCHÉES A PARIS DANS L'ANNÉE 1851,
AUGMENTÉES ET ACCOMPAGNÉES DE REMARQUES ET DE NOTES

par le T. R. P. VENTURA de RAULICA,

ANCIEN GÉNÉRAL DE L'ORDRE DES THÉATINS.

CINQUIÈME CONFÉRENCE[1].

L'homogénéité, l'immutabilité, l'incorruptabilité, la plénitude, la véracité, la certitude et les effets de l'enseignement catholique.

§ 2. EXORDE. Explication de quelques circonstances de l'entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem. Les habits des apôtres figure des doctrines de l'Église. Sujet de cette conférence.

§ 2. PREMIÈRE PARTIE. *Les trois premiers caractères indiqués ci-dessus de l'enseignement catholique.* La lumière, la plus mystérieuse et la plus incompréhensible des créations matérielles, est cependant la plus homogène et la plus naturelle aux yeux du corps; il en est de même de l'enseignement catholique par rapport aux yeux de l'esprit. La religion révélée est autant naturelle à l'homme que la religion naturelle est révélée.

§ 3. Preuves que la religion révelée est naturelle à l'homme. La *Confession*, l'*Eucharistie*, la *Résurrection des morts*, tout étant des dogmes divins, mystérieux et incompréhensibles, sont aussi des dogmes naturels en tant qu'ils sont fondés sur la NATURE de Dieu et de l'homme.

§ 4. Il en est de même de tous les dogmes catholiques. Ils sont incompréhensibles; car pour les comprendre, nous devrions comprendre la nature de Dieu et de l'homme, que nous ne comprenons pas. Ils ont été divinement révélés; car sans la révélation, l'homme ne les aurait jamais connus d'une manière claire et précise; pas plus que l'enfant ne connaît ses instincts naturels, à moins que la mère ne les lui révèle et ne lui apprenne les moyens de les

[1] Voir le précédent article au numero ci-dessus, p. 249.

satisfaire. Mais en tant qu'ils expriment fidèlement les rapports provenant de la *nature* de Dieu et de l'homme, ils sont TRÈS-NATURELS.

§ 5. L'état où tout être commence est son état *natif :* l'état où il tend est l'état de *perfection*, est son état NATUREL. Le vrai catholique est l'homme parfait. Les dogmes et les lois du catholicisme, en perfectionnant l'homme, lui sont NATURELS. Tous les autres cultes, exprimant des rapports faux et imparfaits de la *nature* de Dieu et de l'homme, sont plus ou moins contre nature ou hors la nature. Comme la mère apprenant à son enfant des choses qu'il ne comprend pas, l'Église, en apprenant à l'homme ce qu'il ne comprend pas non plus, mais ce qui peut le perfectionner, lui enseigne des choses très naturelles.

§ 6. La grâce aussi, quoique au-dessus des forces et des mérites de la nature de l'homme, est cependant *conforme* à cette nature, en tant qu'elle la perfectionne. Explication du mot de Tertullien, que *l'âme humaine est naturellement chrétienne.* Les vérités catholiques, véritables *équations* entre l'esprit humain et elles-mêmes.

§ 7. Touchant exemple d'une sourde-muette ignorant absolument la religion catholique et l'embrassant après la simple lecture du catéchisme.

§ 8. Comme la lumière matérielle, l'enseignement catholique est aussi le seul enseignement religieux IMMUABLE ; il partage l'*immutabilité* du Dieu qui en est l'auteur.

§ 9. Les religions sensuelles ont aussi une espèce d'*immutabilité*, mais sans la *variété*. Les religions de l'orgueil ont la *variété*, mais elles n'ont pas l'*immutabilité*. La seule religion catholique réunit à la variété la plus grande l'*uniformité*, l'IMMUTABILITÉ la plus parfaite. L'Église a toujours enseigné les mêmes doctrines.

§ 10. Comme la lumière matérielle aussi, l'enseignement catholique est le seul enseignement religieux INCORRUPTIBLE. De la bouche de tant de pontifes instruisant le monde n'est jamais sortie une seule parole d'erreur. Le prodige du Dieu rédempteur conservant depuis dix-neuf siècles toujours pure la lumière spirituelle dans l'Eglise, plus étonnant que le prodige du Dieu créateur conservant depuis soixante siècles toujours inaltérable dans le monde la lumière matérielle;

§ 11. Explication de ce prodige. La lumière spirituelle est le reflet du visage du Dieu rédempteur toujours présent dans l'Église, tout

comme la lumière matérielle est le reflet du dieu créateur présent dans le monde.

§ 12. Conséquences de cette doctrine en faveur de l'infaillibilité de l'Église. C'est Jésus-Christ qui parle par l'Église, comme c'est l'esprit de l'homme qui parle par son corps. Croire à l'infaillibilité de l'Église, c'est croire à l'infaillibilité de Dieu. Crime et châtiment de ceux qui repoussent l'enseignement de l'Église.

§ 13. SECONDE PARTIE. Les trois derniers caractères de l'enseignement catholique. La lumière artificielle que l'homme, au défaut de la lumière naturelle, se crée pour voir les objets matériels, est *très bornée* et *très défectueuse*. C'est la figure de la lumière artificielle que l'homme se forme par le raisonnement, en dehors de la révélation, pour connaître les choses intellectuelles. Par ce moyen, malgré de longues études, il ne connait que fort peu de choses. Comme par la lumière naturelle on voit tout et à grandes distances, de même par l'enseignement de l'Eglise l'homme connaît dans une grande étendue tout ce qu'il lui importe de connaître des choses spirituelles. Le seul enseignement catholique est complet.

§ 14. La lumière artificielle est le plus souvent *trompeuse*; c'est la lumière naturelle seulement qui est *fidèle*. De même l'erreur se mêle souvent aux connaissances que l'homme obtient par ses propres recherches. Il n'y a que la lumière qui rejaillit de l'enseignement catholique qui soit *fidèle* et nous fasse connaître Dieu, l'homme, les devoirs, de la manière la plus exacte et la plus vraie.

§ 15. Comme l'a dit Jésus-Christ à la Samaritaine, les hérétiques ne connaissent pas bien Dieu. Toute hérésie n'est qu'une altération plus ou moins profonde de la notion de Dieu et du Médiateur. Le dieu que les philosophes aussi ont imaginé en dehors de la révélation est un *Dieu inconnu*. Magnifique portrait de Dieu et de ses attributs que nous présente l'enseignement catholique. Vérité et grandeur du Dieu de la foi, comparées à la fausseté et à la misère du Dieu de la raison.

§ 16. Beau spectacle de l'Eglise conservant seule toutes les vérités chrétiennes, toutes les vérités traditionnelles, toutes les vertus, le véritable patrimoine de l'humanité, en présence des efforts de toutes les sectes religieuses et philosophiques pour les détruire.

§ 17. Par cela même que, à l'imitation de la lumière matérielle, la lumière spirituelle de l'enseignement catholique aussi est *incorruptible* et *fidèle*, elle produit une certitude inébranlable et supé-

rieure à celle avec laquelle on adhère à tout ce qu'on voit. D'abord, parce qu'on le sait fondé sur une *autorité divine*.

§ 18. En second lieu, parce qu'on le sait s'appuyant sur un *témoignage uniforme*, *constant*, *immuable*, sur la foi des vrais chrétiens de tous les temps et de tous les lieux. Le protestant croit seul ce qu'il croit, et cette croyance solitaire n'est qu'une adhésion provisoire à des *opinions* plus ou moins probables. Le catholique seul croit avec la foi de toute l'Eglise, et il est le seul qui peut dire je crois.

§ 19. En troisième lieu, parce que la foi seule du catholique est soutenue par une *force surnaturelle*, *divine*. Le prodige d'une âme croyant avec une adhésion absolue à des vérités incompréhensibles est un prodige de la *grâce*,

§ 20. Les attaques combinées des incrédules et des hérétiques, les persécutions des tyrans et les scandales mêmes des fidèles ne peuvent pas ébranler la foi du vrai catholique. Il aime d'autant plus cette foi, qu'il la voit combattue.

§ 21. La foi du catholique aussi vivace dans ses transports qu'elle est ferme dans ses *convictions*. Il croit Jésus-Christ présent dans l'eucharistie, comme s'il l'y voyait. Il croit de la même manière tous les autres dogmes de l'Église. Stupidité des incrédules d'attribuer à la *faiblesse* de l'homme ce prodige de la *puissance de Dieu*. Leur prétendue sagesse sera un jour donnée en spectacle d'opprobre à l'univers et humiliée et punie.

§ 22. Troisième partie. Les effets moraux de l'enseignement catholique. Comme on ne peut pas opérer sans la lumière matérielle, de même, d'après l'oracle de Jésus-Christ, on ne peut faire le bien sans la lumière spirituelle de son enseignement. Les cultes idolâtres corrupteurs des âmes. Chez les hérétiques, la vraie vertu chrétienne est aussi rare que la vraie foi. Ils ont des *honnêtes hommes*, et non pas des *saints*. La morale du *rationalisme* impuissante à inspirer la vertu.

§ 23. Le seul enseignement catholique, en prêchant la sainteté, la fait pratiquer. C'est dans l'Église seulement qu'on voit les prodiges des plus sublimes vertus qui forment le sujet de l'admiration et de l'envie de tous ses ennemis. Ces prodiges sont si communs et si populaires, parmi les catholiques, qu'on n'y fait presque aucune attention. C'est le premier effet de l'enseignement catholique de produire à lui seul la vertu et la sainteté.

§ 24. Son second effet est de porter le calme et la joie dans l'âme.

Prodige de l'âme catholique tentée sur la foi et aimant davantage cette foi qui fait son tourment. La vanité philosophique, l'orgueil hérétique ne comprennent rien à ce prodige; mais il n'en est pas moins vrai.

§ 25. La vraie foi met l'ordre dans l'esprit, comme la grâce la met dans le cœur. C'est de cet ordre que dérivent encore la paix et le bonheur. Le vrai catholique est aussi tranquille dans la foi de l'Eglise que l'enfant dormant dans le sein de sa mère. Sa foi est de l'amour, et l'amour est la source de la confiance et de la paix. Récapitulation des neuf caractères de l'enseignement catholique, qui sont la preuve de sa vérité et de sa divinité, et font la grandeur de la *raison catholique* qui s'y soumet.

§ 26. Le peuple juif accompagnant Jésus-Christ, qui, entouré de ses apôtres, se rend triomphalement à la Jérusalem terrestre, figure de l'Église militante marchant, en compagnie de Jésus-Christ et des successeurs des apôtres, vers la Jérusalem céleste. La multitude qui précède et qui suit le Sauveur, figure des justes des deux Testaments qui ont précédé et suivi sa venue dans le monde. Le peuple se dépouillant de ses habits et les jetant aux pieds du Sauveur, figure des sacrifices des justes de tous les temps, afin d'être fidèles à Dieu et à ses lois. Beau spectacle des vertus et du bonheur de l'*Église militante*. Exhortation à prendre place dans ses rangs pour avoir le bonheur d'entrer en triomphe dans le ciel.

SIXIÈME CONFÉRENCE.

La Trinité.

§ 1. Exorde. Le mystère de la Trinité indiqué d'une manière obscure lors de la création de l'homme, révélé dans toute sa splendeur à l'époque de la rédemption. C'est particulièrement à l'homme à honorer ce mystère.

§ 2. On ne promet pas des *démonstrations* impossibles à obtenir, mais des explications de ce mystère, aussi bien que des autres mystères chrétiens dont on s'occupera dans cette conférence et dans celles qui vont suivre. L'auditoire auquel on parle est à la portée d'entendre la haute théologie du dogme catholique. Sentiments avec lesquels on doit aborder l'auguste mystère de la Trinité.

§ 3. Première partie. Le mystère de l'auguste Trinité magnifique dans son image. Comme les grands de la terre mettent leurs armoiries sur les choses qui leur appartiennent, de même Dieu a gravé dans toutes ses créatures l'empreinte de l'*unité* de sa nature

et de la *trinité* de ses personnes. Doctrine des deux plus grands hommes du monde, saint Augustin et saint Thomas, sur ce sujet. Dans les créatures *irrationnelles*, l'emblème de ce mystère se trouve par mode de *vestige*. C'est dans les créatures *rationnelles* seulement qu'il se trouve par mode d'*image*.

§ 4. Le mystère de la Trinité dans l'homme, en tant qu'il est un être rationnel. Bonheur de pouvoir sur cette terre contempler ce mystère en nous-mêmes comme dans son portrait, en attendant que nous puissions le contempler en lui-même dans le ciel.

§ 5. La philosophie rationnelle n'a rien inventé, pas même l'erreur. Le système des *causes occasionnelles* de Malebranche, une des erreurs du *Coran*. Dieu, dans sa bonté, a concédé aux créatures de pouvoir opérer d'elles-mêmes comme lui-même. Il y a deux espèces d'opérations en Dieu, l'opération *au dedans* et l'opération *au dehors*. C'est de cette double opération qu'il a doté l'homme. L'opération *au dedans* est double, elle aussi : l'une de l'*entendement*, produisant la pensée ou le *verbe* ; l'autre de l'*entendement* et de la *pensée*, produisant la *volonté*. C'est l'image de l'*Entendement infini* produisant le *Verbe éternel*, et de cet Entendement et de ce Verbe produisant le *Saint-Esprit*.

§ 6. On explique davantage les mêmes opérations. Le véritable système sur l'*origine des idées* est que les idées *proprement dites* ne sont pas *innées* ni ne nous viennent du dehors, par les sens ou par la parole, mais que c'est l'*entendement agissant* qui les engendre de son propre fond, de lui-même. Rapports entre le *platonisme* et l'*arianisme* aussi vrais qu'entre le *matérialisme* et le *sabellianisme*. De l'*entendement* et de l'*idée* procède en nous l'*amour*. Ces trois choses sont en nous réellement *distinctes*, et cependant ne sont qu'un *seul et même esprit*. Trois autres analogies entre la trinité humaine et la Trinité divine.

§ 7. Belle doctrine de saint Thomas pour mieux se rendre compte du mystère de la Trinité. Qu'est-ce que la *génération* ? En Dieu, la procession du Verbe est une génération véritable, le Verbe étant de la même *nature* que le Père, ce qui n'arrive pas en nous. La génération de notre verbe est donc impropre et imparfaite : ce qui n'empêche pas de le regarder comme une vraie *conception*. Explication des paroles de Jésus-Christ : « Moi et le Père ne sommes qu'un. »

§ 8. Nécessité d'admettre, à plus forte raison, en Dieu la procession de l'*amour*, aussi bien que la procession du *Verbe*, puisque

nous avons en nous-même cette autre procession. Il est manifestement et rigoureusement vrai qu'en Dieu le *Saint-Esprit* procède du *Père* et du *Fils*, et que cependant on ne peut pas le dire et on ne le dit pas *leur Fils*.

§ 9. Manière toute particulière de la procession de l'amour. Le nom de *Saint-Esprit* donné à la troisième des personnes divines est le véritable nom qui lui convient. Comment le *Saint-Esprit* est *Dieu* aussi bien que le *Père* et le *Fils*.

§ 10. Pourquoi le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont de véritables *personnes*, tandis qu'en nous l'*entendement*, la *pensée* et la *volonté* ne le sont pas. Pourquoi aussi les personnes divines ne sont que trois, et toutes les trois ne sont qu'*un seul Dieu*, et sont toutes les trois également *éternelles* et *parfaites*.

§ 11. La doctrine catholique de la Trinité très harmonique et très raisonnable. Belle théorie de saint Thomas sur l'*image*. L'image de Dieu n'est parfaite que dans son Fils unique. En nous, elle est imparfaite ; mais il n'en est pas moins vrai que nous avons en nous l'*image* de l'auguste Trinité. C'est notre véritable grandeur. C'est encore pour cela que Dieu, d'après une expression des Livres saints, traite l'homme avec une *grande révérence*. L'homme, être méprisable de ce qu'on oublie qu'il est l'*image de Dieu*. C'est cette idée qui fait respecter l'homme parmi les peuples chrétiens, et qui est la base de la *civilisation*. Remerciment à la très sainte Trinité.

§ 12. SECONDE PARTIE. Le mystère de la Trinité très croyable par ses mêmes incompréhensibilités. Par rapport au mystère de la trinité humaine, on ne peut pas en contester le *fait*, quoiqu'on n'en comprenne pas le *comment*. Stupidité de ceux qui s'étonnent de ne pas comprendre la Trinité de Dieu, tandis qu'on est obligé d'avouer qu'on ne comprend pas sa propre trinité. Le mystère de la Trinité tout à fait incompréhensible à toute intelligence, quelles que soient son élévation et ses lumières.

§ 13. Par cela même que ce mystère est *incompréhensible*, il est vrai. Premièrement, parce que l'homme n'a pas pu l'inventer. Les philosophes anciens n'ont pas connu ce mystère. La raison humaine n'invente pas des mystères incompréhensibles, pas plus qu'elle n'invente des lois sévères en matière de religion. Un Dieu que la raison pourrait comprendre, serait un Dieu que la raison pourrait inventer. La dignité de la raison est sauvegardée dans sa soumission à ce qui lui est supérieur et qu'elle ne comprend pas.

Si l'homme n'a pas inventé ce mystère, c'est donc Dieu qui l'a *révélé*, et dès-lors, il ne peut être que *très-vrai*. La même conséquence résulte aussi de ce que ce mystère a été cru pendant vingt siècles, et même à présent, par tout ce que le monde a eu et a encore de grands génies et d'esprits éclairés.

§ 14. TROISIÈME PARTIE. Efficacité du mystère de la Trinité et moyens de l'honorer en raison de ses effets. Comme toutes les trois personnes divines avaient concouru, à l'époque de sa création, à former dans l'homme l'*image* de la très sainte Trinité, de même, toutes les trois ont concouru à restaurer en lui cette image, à l'époque de la rédemption.

§ 15. La *foi* est le don du Père, l'*espérance* du Fils, *la charité* du Saint-Esprit. Les trois personnes divines, en conférant ces trois vertus à l'homme dans le baptême, restaurent et embellissent en lui l'*image* de la Trinité. Manière admirable dont cette *image* auguste est représentée par ces *trois vertus*, formant tout le *chrétien*. Toute efficacité des sacrements, toute conversion, toute vertu, toute force et tout mérite dérivent de la foi et la grâce de la sainte Trinité. On ne comprend pas ce qu'elle est ; mais on sait bien, par ce qu'elle *opère*, qu'elle est *divine*, *toute-puissante* et *sainte*. Trois moyens de lui être reconnaissant correspondant aux trois principaux bienfaits qu'elle nous a compartis.

§ 16. Premier moyen. Elle *s'est revélée à nous* ; nous devons la *croire avec une foi humble et généreuse*. On doit consacrer à Dieu une partie de la *raison* par la foi dans ses mystères, comme on lui consacre *une partie du temps* par l'observance du dimanche, et une *portion des aliments* par la pratique de l'abstinence et du jeûne. L'hommage de la raison est le plus parfait sacrifice que l'homme puisse offrir, et le plus honorable à Dieu. C'est parce que Dieu reçoit ce sacrifice dans l'Église, et par l'Église, qu'il aime tant l'Église. Acte de foi en la sainte Trinité.

§ 17. Second moyen de reconnaissance. La sainte Trinité a *gravé son image dans notre esprit*; nous devons *l'y garder avec les soins* avec lesquels on conserve un tableau de grand prix, la respecter et l'honorer en nous par la *sainteté des mœurs*. Notre esprit et notre cœur sont à Dieu. Il faut *rendre au monde ce qui est au monde, et à Dieu ce qui est à Dieu*.

§ 18. Troisième moyen de reconnaissance. La Trinité *opère en nous des effets merveilleux*; il faut recourir à elle par une *invocation fréquente*. Exemple que nous donne l'Église de l'invocation

et de la confession fréquente de la sainte Trinité. On est dans l'embarras dans l'ordre politique et civil, parce qu'on n'y a pas commencé toute action au *nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*: on s'est appuyé sur l'*homme*, et on a oublié *Dieu*. Exhortation à la fréquente invocation de la Trinité, qui fera notre consolation *au moment de la mort*. Protestation à Jésus-Christ de vouloir croire à ses mystères sans les comprendre, et confiance d'obtenir par là la béatitude que Jésus-Christ a promise à ceux qui *croient sans voir*...

SEPTIÈME CONFÉRENCE.

L'Homme.

§ 1. EXORDE. Semblables aux bergers mercenaires qui abandonnent aux loups les brebis, certains hommes, chargés de l'enseignement public, abandonnent les jeunes intelligences aux ravages de l'erreur, en ne les prémunissant pas assez contre le faux. C'est parce qu'en fait d'enseignement aussi on se place en dehors des doctrines de l'Église, par lesquelles seulement on connaît bien ce qui importe le plus de connaître. Sujet de cette conférence.

§ 2. PREMIÈRE PARTIE. Pourquoi Dieu a uni l'âme au corps dans l'homme, ou la destinée de l'homme dans l'ordre naturel. La philosophie ancienne et moderne n'a jamais rien compris à cette grande question. La science chrétienne seulement y a vu clair et l'a résolue.

§ 3. Les anges, quatre-vingt-dix-neuf fois plus nombreux que tous les hommes qui ont été sur la terre, qui y sont, et qui y seront jusqu'à la fin du monde. Pourquoi Dieu les a créés en aussi grand nombre. Ils se distinguent entre eux par *espèce*, et non pas par *individus* dans la même espèce : chaque individu de la nature angélique formant à lui seul une *espèce*. Cette différence *spécifique* consiste en cela que chaque ange a un degré supérieur ou inférieur à celui de l'autre. L'ordre résulte de la *gradation* des êtres. Comme Dieu a diversifié les espèces de la *nature animale*, depuis les animaux les plus parfaits jusqu'aux plus imparfaits, où finit toute *vie sensitive* ; de même il a dû diversifier les espèces de la *nature intelligente*, depuis le premier des anges jusqu'à l'homme, le plus imparfait des êtres intelligents, et dans lequel finit toute *vie intellective*.

§ 4. La faiblesse de l'entendement humain consiste en cela que dans l'échelle des êtres intelligents, selon qu'on s'éloigne le plus de l'entendement divin, duquel dérive toute lumière intellectuelle, on voit moins directement l'universel, qui est l'objet de l'entendement

comme le singulier est l'objet du sens ; et l'entendement humain, étant le dernier degré dans cette échelle infinie, est, par cela même, le plus faible; il ne peut pas voir l'universel directement, mais par le moyen du corps, qui lui précise les objets : c'est donc pour son mieux que l'âme a été réunie au corps.

§ 5. On développe encore davantage la même doctrine. Les anges tiennent, dans l'ordre intellectuel, la même place que les corps célestes tiennent dans l'ordre matériel. Comme ceux-ci ont eu leur perfection dès le moment de leur création ; de même les anges; de sorte qu'ils n'ont pas besoin du *discours* pour saisir l'UNIVERSEL. Au lieu que l'entendement humain, semblable aux corps terrestres, qui n'atteignent leur perfection que par le mouvement, ne connaît l'UNIVERSEL que par le *discours*, qui est le mouvement de l'esprit. Convenance de cette différence dans la nature intellectuelle. Réduction de toute cette doctrine à deux principes : 1° que *l'ordre universitaire demandait que l'entendement humain fût le plus faible*; et 2° que *c'est à cause de sa faiblesse naturelle qu'il est uni au corps*.

§ 6. SECONDE PARTIE. CONSÉQUENCES DE LA DOCTRINE QU'ON VIENT D'EXPOSER. C'est à tort qu'on suspecterait cette doctrine de favoriser le *sensualisme*, tandis qu'au contraire sa première conséquence est de fournir de nouveaux arguments en faveur de la *spiritualité* et l'*immortalité* de l'âme.

§ 7. Par quels moyens l'âme séparée du corps entend l'UNIVERSEL. Quoique pendant cette vie l'entendement humain ait besoin des fantômes des objets sensibles pour s'élever aux objets intellectuels, cependant l'*entendre* est tellement l'opération de l'esprit, que le corps n'y est pour rien. Indépendante donc du corps par rapport à cette opération *spécifique*, l'âme humaine est aussi *indépendante du corps* par rapport à son *être*; elle survit donc au corps, *elle est immortelle*.

§ 8. Seconde conséquence de la doctrine exposée. L'âme humaine, s'unissant au corps par nécessité *de sa nature*, s'y unit comme la *forme à la matière*, d'une manière *substantielle*. Il est contre la nature qu'une forme *toujours subsistante* soit toujours privée de la matière à laquelle elle a été *substantiellement* unie. L'âme doit donc reprendre son corps, et la *résurrection des morts*, tout en étant un grand prodige, sera un prodige demandé par les *les lois naturelles* de l'ordre universel.

§ 9. Troisième conséquence de la doctrine expliquée. L'ange a son opération complète, *sans aucun rapport à la matière*. L'âme de

la brute n'a d'opération que *dépendante de la matière*. L'âme humaine, *indépendente de la matière*, opère *sur la matière*. L'ange est une *forme* sans matière; l'âme de la brute une forme *avec* la matière; l'âme humaine une forme *dans* la matière. Par cette doctrine, l'homme est placé dans le rang qui lui convient; et on le reconnaît pour le lien de tous les êtres, qui complète l'ordre universitaire.

§ 10. TROISIÈME PARTIE. LA DESTINÉE DE L'HOMME DANS L'ORDRE SURNATUREL. La philosophie, en se séparant du dogme religieux, n'a rien compris à la fin dernière de l'homme. De nos jours, elle a fait l'*homme* la fin de lui-même; les tendances *infinies* de l'entendement et de la volonté de l'homme, preuves qu'il a été créé pour l'Être infini, pour Dieu, pour le servir comme son maître et jouir de lui comme de son rémunérateur. Excellence de cette fin.

§ 11. C'est en atteignant cette fin que l'homme sera toujours heureux, Dieu l'admettant à la jouissance de tous les biens dont il est la source. *Il sera toujours avec le Seigneur*; charmé de cette parole de saint Paul. Exhortation à se consoler par cette espérance et à tendre incessamment au ciel.

HUITIÈME CONFÉRENCE.

L'Incarnation.

§ 1. EXORDE. La femme *mystérieuse* et *sans nom* se réjouissant de la naissance de l'*homme mystérieux* et *sans nom* lui aussi, figure de l'humanité se réjouissant de la naissance de Jésus-Christ, le vrai homme, l'homme parfait, parce qu'il est en même temps Dieu. Par cette similitude donc de la femme qui enfante, Jésus-Christ a fait allusion au mystère de l'Incarnation. Sujet de cette conférence.

§ 2. PREMIÈRE PARTIE.—LE MYSTÈRE DE L'INCARNATION CONSIDÉRÉ DANS L'IMAGE, QUI LE REPRÉSENTE. L'homme est le seul être de la création que Dieu ait formé avec un soin tout particulier. Raison de cette partialité en faveur de l'homme, parce que Dieu, en créant l'homme, avait en vue le GRAND ORIGINAL, JESUS-CHRIST.

§ 3. Par la création de l'homme, Dieu ayant accouplé ensemble l'*esprit* et la *matière*, dont l'union aurait pu paraître plus impossible, il a préludé à un prodige encore plus grand, et qui aurait pu paraître impossible encore, à l'*union de la divinité et de l'humanité en J-C.*

§ 4. Insistance des Pères à expliquer le mystère *de l'union de la divinité et de l'humanité en Jésus-Christ*, par le mystère de l'*union de l'âme avec le corps dans l'homme*. Cette comparaison n'est pas en tout et partout parfaite, autrement l'homme serait un autre Jésus-Christ.

Il n'y a entre l'homme et Jésus-Christ que les rapports qui se trouvent entre le *portrait* et l'*original*. On énumère six magnifiques traits de ressemblance entre l'homme et Jésus-Christ.

§ 5. Deux autres traits de ressemblance entre Jésus et l'homme. Dans l'homme, l'esprit est un *véritable esprit*, et le corps un *véritable corps*; comme en Jésus-Christ, *la divinité est aussi réelle que l'humanité*. Cependant le corps de l'homme n'a pas un *être* à lui, l'être ne lui venant que de l'âme; comme en Jésus-Christ l'humanité n'a pas une personnalité purement humaine propre à elle, sa personnalité ne lui venant que de la personne du Verbe.

§ 6. Comment les Pères ont expliqué le mystère de l'humanité parfaite de Jésus-Christ manquant la personnalité humaine. C'est parce que cette humanité n'ayant existé un seul instant sans le Verbe, et ayant toujours subsisté dans le Verbe, la personne du Verbe est devenue sa personne. La profondeur de ce mystère preuve de sa vérité.

§ 7. Comme le corps de l'homme, manquant d'un *être* propre à lui, mais partageant l'*être* de l'âme, est le plus parfait des corps; de même l'homme en Jésus-Christ, manquant de la personnalité purement humaine, et partageant la personnalité divine du Verbe, est le plus parfait des hommes. L'homme, la preuve toujours subsistante de l'Incarnation. Sa grandeur et sa gloire sont d'être à lui seul l'*image*, le *temple vivant* des deux plus grands mystères de Dieu : du *mystère de la Trinité*, en tant qu'il est un être rationnel, et du *mystère de l'Incarnation*, en tant qu'il est un esprit uni à un corps.

§ 8. SECONDE PARTIE.—L'ECONOMIE DU MYSTÈRE DE L'INCARNATION QUI LE REND PLUS CROYABLE. Insolence des modernes *rationalistes* à nier le mystère de l'Incarnation. Énormes absurdités qui découlent de leur doctrine, que *Jésus-Christ n'est qu'un être de raison*. Il est plus sage d'admettre ce mystère que d'avaler de si grossières extravagances.

§ 9. La doctrine des rationalistes modernes est le renouvellement de la doctrine des anciens ariens. Naïveté de leur répugnance à admettre que le Verbe se soit concentré dans l'humanité et se soit trouvé en même temps dans le sein de Dieu et dans le sein de sa mère, puisque le Verbe est Dieu tout-puissant et immense, et puisque la raison du fait, en matière de mystères, est la toute-puissance de celui qui les opère. Le verbe de l'homme, d'après saint Augustin, est d'un amirable secours pour nous expliquer le mystère du Verbe de Dieu. Deux observations à établir d'avance pour l'intelligence de

cette doctrine : 1° *que l'homme pense sa parole avant de parler sa pensée*, 2° *que la parole n'est pas le signe de la pensée, mais c'est la pensée même devenue sensible par la voix*.

§ 10. Trois étonnants prodiges qu'opère le verbe de l'homme, qu'à plus forte raison il faut admettre lorsqu'il s'agit du Verbe de Dieu.

§ 11. Le *rationalisme*, l'abjuration de la raison. Impossibilité d'expliquer les prodiges du verbe de l'homme, que cependant on ne peut pas nier. Inconséquence et impiété de se refuser à admettre le mystère du Verbe de Dieu, *parce que on ne le comprend pas*; tandis qu'on admet le mystère du verbe de l'homme sans le comprendre non plus.

§ 12 TROISIÈME PARTIE.—SENTIMENTS QUE DOIT INSPIRER LE MYSTÈRE DE L'INCARNATION. Deux espèces d'enfantement dont parlent les Livres saints : l'enfantement du mal et celui du bien. L'ivresse de celui-là est suivie par la douleur et le remords; la peine de celui-ci se change en paix et en joie.

§ 13. Ce qui arrive particulièrement par rapport au mystère de l'Incarnation. La raison paraît souffrir à admettre les étonnantes incompréhensibilités qu'il renferme. Mais aussitôt qu'avec le secours de la grâce l'homme, se dominant lui-même, dit : JE CROIS, il éprouve une paix, un bonheur inexplicables. Grand besoin qu'a l'homme du mystère de l'HOMME-DIEU. Si ce mystère n'était pas vrai, il faudrait l'inventer. Mais personne n'aurait pu l'inventer s'il n'était pas vrai. C'est Dieu qui l'a révélé. Hommage de foi à ce mystère, et résolution de vouloir le garder dans le cœur et y conformer la conduite de la vie.

NEUVIÈME CONFÉRENCE.

La restauration de l'univers par l'incarnation du Verbe.

§ 1. EXORDE. Par la descente du Saint-Esprit et sa demeure dans l'Eglise, on connaît, comme Jésus-Christ l'avait promis, toute vérité, en écoutant l'Eglise; et l'on peut se rendre compte des vérités connues. C'est par ce moyen que la raison catholique s'est rendu compte du grand mystère de la *Restauration de l'Univers par l'incarnation du Verbe*. Sujet de cette conférence.

§ 2. PREMIÈRE PARTIE. — LA RESTAURATION DE L'UNIVERS PAR L'INCARNATION, PAR RAPPORT AU CULTE DE DIEU. Création mystérieuse de la première femme, et raison de cette création. La première femme, figure de l'Eglise, nous dit assez que le mystère de



la restauration a été figuré par la création de l'homme. Avantage de considérer ce mystère dans cette figure.

§ 3. Si l'homme n'avait pas été créé, la nature matérielle n'aurait jamais pu rendre culte au Créateur. Par la création de l'homme dans lequel la matière est associée à l'esprit, la matière a été élevée au culte de Dieu. Ce culte que rend à Dieu l'homme en lui-même, est un culte universel, puisque l'homme résume en lui tout l'univers.

§ 4. Cette restauration de la *nature* par la création de l'homme serait incomplète sans la restauration de la *grâce* par l'incarnation du Verbe. Si ce mystère n'avait pas eu lieu, la créature, quelque pure et parfaite qu'elle soit, ne pouvant jamais, à l'état de pure nature, faire rien qui soit digne de Dieu, l'Être infini serait à jamais resté sans un culte digne de lui. C'est par le Verbe incarné que la Majesté Infinie a reçu le culte qui lui est dû.

§ 5. L'homme résumant en lui toute la création, par cela même que le Verbe s'est fait homme, Dieu a reçu dans ce Verbe et par ce Verbe incarné le culte universel de toutes les créatures, et l'a reçu de toute éternité, puisque c'est de toute éternité qu'avait été établie l'incarnation du Verbe.

§ 6. SECONDE PARTIE. — LA RESTAURATION UNIVERSELLE PAR RAPPORT AU BONHEUR DE TOUTES LES CRÉATURES RATIONNELLES. La créature rationnelle ne peut parvenir à la vision de Dieu, qui est sa dernière béatitude, sans la grâce. La grâce, figurée par les peaux d'agneau dont Dieu a revêtu le premier homme, ne peut s'obtenir que par Jésus-Christ. Le mystère de l'Incarnation a été révélé aux anges, et c'est par la foi en ce mystère qu'ils ont été sauvés ou bien confirmés dans la grâce et admis à la vision de la gloire.

§ 7. Pareille révélation fut aussi faite à l'homme, avant sa chute. Si le verbe, ayant résolu de s'unir à la créature, avait choisi la nature angélique, l'homme, qui est placé au dernier degré dans l'immense échelle des êtres intelligents, serait resté en dehors de cette action restauratrice. C'est donc particulièrement *en grâce de l'homme* et pour son bonheur que *le Verbe s'est fait homme*.

§ 8. Dans la condition toute particulière où se trouvait l'homme, à cause de son péché, qui devait être expié par l'homme et ne pouvait l'être que par Dieu, il avait un besoin tout particulier de l'Incarnation. Comment le Verbe fait homme a satisfait pour l'homme.

§ 9. Le Verbe en se faisant homme n'a pas pris un individu de notre espèce, mais il s'est uni à lui l'espèce humaine tout entière. Tous les mystères et les mérites de Jésus-Christ sont devenus communs

à tous les hommes, et la rédemption est devenue universelle. Il suffit de se les appliquer ces mystères et ces mérites, en s'unissant à Jésus-Christ par la foi et par les sacrements, pour entrer dans les mêmes droits que lui, pour dire à Dieu que nous lui avons offert une satisfaction infinie et qu'il ne peut pas nous refuser son pardon ni l'héritage du ciel.

§ 10. Les anciens justes n'ont été justifiés et sauvés que par la foi et l'application du sacrifice futur de Jésus-Christ : tout comme nous sommes justifiés et sauvés par ce même sacrifice qui s'est déjà accompli. C'est ainsi que la rédemption a été de tous les temps.

§ 11. Explication du passage de saint Paul, que le sacrifice de Jésus-Christ a été aussi pour toutes les créatures et pour tous les lieux. Les anges, et toutes les intelligences, s'il est vrai qu'il s'en trouve dans les corps célestes, n'ayant pas été souillés par le péché d'Adam, n'avaient pas besoin d'être *rachetés* ; mais en tant que *créatures*, ne pouvant mériter la grâce et la gloire que par Jésus-Christ, ils ont tous eu part aux bienfaits de l'Incarnation.

§ 12. A ces bienfaits c'est l'homme qui a participé en une plus grande abondance. Jésus-Christ est d'une manière toute particulière la victime de l'homme et le sauveur de l'homme. Mais, tout en ayant racheté l'homme *coupable* et *déchu*, il a aussi élevé toutes les autres créatures de leur *imperfection naturelle*. C'est ainsi que toute la création a été restaurée par l'Incarnation du Verbe.

§ 13. Magnifique lumière que cette théologie de saint Paul répand sur l'ordre universel. Admirable formule du même apôtre pour expliquer les trois ordres de l'opération divine, l'ordre de la *nature*, l'ordre de la *grâce*, l'ordre de la *gloire*. Comment l'homme est le lien de ces trois ordres, et tous les trois sont élevés, divinisés et achevés par Jésus Christ, en qui tout est *consommé*. Stupide impiété de l'incrédule du mystère du Dieu fait homme, refusant à Jésus-Christ les hommages que lui rend tout l'univers.

§ 14. TROISIÈME PARTIE. Conclusion des conférences. Reconnaissance de l'orateur envers son auditoire pour la bienveillance avec laquelle on l'a entendu et les sentiments par lesquels on l'a édifié. Preuve que cet auditoire a le *sens de Jésus-Christ* dont parle saint Paul.

§ 15. Exhortation à conserver ce *sens de Jésus-Christ*, d'abord pour obtenir la restauration véritable de la patrie. Protestation de l'orateur contre les calomnies dont il a été l'objet. Ses sentiments, auxquels du reste l'immense majorité des Français ont rendu jus-

tice, ne peuvent pas être suspects, lorsqu'il exhorte les Français à s'en tenir au christianisme auquel la France doit toute sa grandeur. Explication des mots *Liberté*, *égalité*, *fraternité*. Ce sont trois plaintes du Calvaire qui, très avantageuses à la société tant qu'elles restent au pied de la croix, lui deviennent funestes si elles en sont séparées.

§ 16. Nécessité de conserver l'esprit de Jésus-Crist pour la restauration de l'âme. Adam s'abritant dans le bois après le péché, figure de l'homme pécheur, qui ne peut trouver qu'à l'ombre de la croix la confiance, qui est la première condition de la restauration du *cœur*. Cette restauration commencée par la confiance, il faut l'achever par l'amour de Jésus-Christ, par le courage à le confesser et la fidélité à le servir. C'est le moyen d'atteindre le véritable bonheur pendant la vie, à la mort, et pour toute l'éternité.

Le P. VENTURA.

CONSIDÉRATIONS

SUR LE MYSTICISME,

ET EN PARTICULIER

SUR LES OEUVRES DES QUATRE GRANDS MYSTIQUES D'ESPAGNE

SAINTE THÉRÈSE, S. PIERRE D'ALCANTARA

JEAN DE LA CROIX ET LE BIENHEUREUX JEAN D'AVILA.

VIII. Jean d'Avila fut encore un des saints personnages qui servirent de guide à sainte Thérèse dans l'accomplissement de sa réforme. Né dans le midi de l'Espagne, il s'adonna dès son bas âge aux exercices de piété et aux pratiques d'une rude pénitence. A son entrée dans les saints ordres il abandonna tout son bien aux pauvres et passa le reste de sa vie dans cette pauvreté volontaire, quoiqu'il ne fût membre d'aucun ordre religieux. Son zèle pour la prédication et les prodigieux succès dont Dieu couronna son ministère lui méritèrent le nom d'*Apôtre de l'Andalousie*.

Une jeune fille de grande maison appelée à la cour en qualité de dame d'honneur de la reine[1], voulut avant de partir se confesser à notre saint ; mais il suffit d'une première entrevue avec Jean d'Avila pour lui inspirer le mépris et l'aversion des vanités mondaines. Elle demeura dans la retraite et n'eut d'autre désir que de s'élever aux hauteurs de la perfection chrétienne. Jean d'Avila s'attacha à diri-

[1] Voir le 2e article, au no 67, ci-dessus, p. 91.

ger cette âme, avec une affection particulière, dans le chemin difficile où il l'avait lui-même placée. C'est à cette occasion qu'il composa le principal de ses ouvrages de spiritualité.

Ce traité a pour titre ces paroles du psalmiste : *Audi, filia, et vide. — Ecoutez, ma fille, et voyez.* L'explication de ces deux mots compose le livre tout entier. On peut le diviser en deux parties. Dans la première, l'auteur s'attache à faire connaître la voix que l'âme doit écouter. Il y a plusieurs voix qui parlent à l'âme et qu'elle doit repousser ; ce sont celles du monde, de la chair, du démon qui correspondent à la triple concupiscence signalée par saint Jean. Le langage qu'il faut *écouter*, c'est celui de Dieu, s'exprimant d'abord par la foi catholique et quelquefois par des inspirations particulières.

Ceci conduit le vénérable [1] Jean d'Avila à parler des fausses révélations contre lesquelles il veut que l'âme fidèle se tienne soigneusement en garde. Un livre entier est consacré aux précautions à prendre contre ces dangereuses illusions. On ne saurait apporter plus de zèle et de prudence que ne fait l'auteur afin de prémunir à cet égard les esprits trop ardents et enclins à l'exaltation.

Après avoir dit qu'il faut *écouter* et enseigné à bien *écouter* : *Audi*, Jean d'Avila nous apprend à *voir* et à bien *voir* : *Vide*. Il traite en autant de chapitres, les matières suivantes : De la connaissance de soi-même, de l'oraison et de la méditation, de l'amour du prochain. Deux derniers chapitres donnent l'explication de la suite du verset que l'auteur a pris pour texte : *Oubliez votre nation et la maison de votre père, et le roi concevra de l'amour pour votre beauté.* Les premières paroles doivent s'entendre du renoncement à sa volonté propre, qui est nécessaire pour mériter l'amour du grand roi. Mais pour que Dieu se laisse ainsi prendre d'amour pour l'âme de l'homme, il faut qu'il y trouve une grand beauté. D'où peut venir cette beauté à l'âme pécheresse, sinon des mérites de Jésus-Christ ? L'auteur se trouve ainsi amené à traiter en son dernier livre, une des questions les plus élevées de la théologie, à savoir : *que l'âme a recouvré sa beauté par Jésus-Christ.* Les pages qu'il y a consacrées sont un

[1] Le traducteur des œuvres de Jean d'Avila (édition de M. Migne), lui donne le titre de *bienheureux*, quoique les agiographes se bornent à l'honorer de celui de *vénérable*. A la vérité, le traducteur déclare n'avoir aucunement l'intention de contrevenir à la bulle d'Urbain VIII, mais seulement vouloir distinguer cet auteur d'un autre d'Avila, et marquer son éminente vertu.

admirable commentaire de ce que saint Paul et les Pères de l'église ont écrit sur cette sublime question.

Les œuvres de Jean d'Avila comprennent encore divers petits traités sur le sacerdoce, sur l'art de vivre chrétiennement, et une collection de cent soixante-deux lettres adressées à diverses personnes de toute condition, dans le siècle et la retraite. Le serviteur de Dieu semble avoir pour but particulier de consoler les affligés. Il avait du reste reçu une grâce toute spéciale pour faire couler dans les cœurs les plus profondément blessés, le baume des célestes consolations, et à ce titre ses lettres peuvent offrir de grands soulagements à la classe *très nombreuse* des âmes souffrantes.

Au nombre de ces lettres, est un petit traité adressé au gouverneur de Séville, *sur les devoirs des personnes revêtues de charges publiques*, qui serait lu avec fruit par les hommes élevés en dignité, même sous un régime démocratique. On en jugera par les premières phrases que nous demandons encore la permission de citer.

« Le modèle que Dieu a proposé aux personnes de toutes conditions pour se bien acquitter de leurs devoirs, a été son fils unique, Jésus-Christ Notre Seigneur. » Ainsi, sa vie doit être notre exemple et sa doctrine notre instruction, puisque ce sera par elles que nous serons jugés... Cette obligation regarde généralement les petits et les grands : ces premiers, afin que, n'ayant à rendre compte que d'eux-mêmes, ils veillent sur leurs actions; et les autres qui sont établis en autorité, afin que, sans négliger ce qui les touche, ils prennent soin de ceux qui leur sont soumis. Car ce n'est pas un moindre défaut de n'être bon que pour soi, que de ne l'être que pour autrui; et ceux-là seuls passeront pour grands dans le royaume de Dieu, qui étant bons pour eux-mêmes et pour les autres, prennent tant de soin de satisfaire à ces deux obligations que l'une ne les fait point manquer à l'autre. Mais qui est capable d'agir de la sorte, dit saint Paul (I *Cor.*, II) ? Nul, sans doute, s'il n'est soutenu que de ses propres forces. Ce qui a fait dire à Platon et à d'autres philosophes, éclairés seulement de la lumière naturelle, qu'un homme sage ne doit ni demander ni même désirer les charges qui donnent autorité, quelques bonnes qualités qu'il ait, et que c'est s'en rendre indigne que de les rechercher. N'est-il pas étrange qu'étant si difficile de trouver des hommes qui sachent se conduire eux-mêmes, il y ait des gens assez téméraires pour se croire capables

de conduire les autres, quoiqu'ils n'aient pas songé à se corriger de leurs propres défauts ?...

« Il faut que celui qui entre en charge s'examine soigneusement pour connaître s'il a un tel amour pour Dieu et les hommes, qu'il puisse comme un vin très fort, l'enivrer et le faire sortir de soi-même, pour oublier tous ses intérêts et devenir le père de plusieurs par la protection qu'il leur donnera, et leur esclave, si l'on peut parler ainsi, par un travail infatigable pour procurer leur bonheur. Il faut qu'il renonce à toute l'affection de la chair et du sang, et qu'il ne connaisse plus ni ses proches, ni ses particuliers amis, mais leur dire ce que Jésus-Christ dit à sa très-sainte Mère, aux noces de Cana : *femme, qu'y a-t-il entre vous et moi ?* . . . Cet exemple nous apprend à ne considérer que la volonté de Dieu, sans s'arrêter, pour peu que e soit, à tout ce qui n'y est pas conforme. Jésus-Christ fut attaché en public, tout nu, à la croix, parcequ'il exerçait une fonction publique, en agissant comme rédempteur de tous les hommes. Et ceux qui sont dans les charges publiques doivent, à son imitation, être dépouillés de toutes les affections particulières, pour se revêtir de l'amour du public. »

Voilà ce qu'osait dire un simple prêtre catholique à l'un des plus grands seigneurs d'Espagne, sous le règne de Philippe II. Et pourtant ce prêtre n'était point *radical*, ni *socialiste*; il ne faisait pas sonner bien haut les mots d'*égalité*, de *fraternité*; il n'injuriait pas les dépositaires du pouvoir, et ne prêchait point la révolte comme le plus saint des devoirs; mais il disait comme saint Paul aux gouvernés : *Soyez soumis à ceux qui gouvernent*, et à ces derniers : *soyez les serviteurs et comme les esclaves de vos subordonnés* ; et il proposait aux uns et aux autres l'exemple de Jésus-Christ : à ceux-là, Jésus-Christ humble, obéissant, repoussant toute idée de rébellion, tout recours à la force brutale parce que *celui qui frappe avec l'épée périra par l'épée*; à ceux-ci, *Jésus attaché en public, tout nu, à la croix parce qu'il exerçait une fonction publique.* Saint Jean de la Croix, en parlant de la sorte, ne faisait que proclamer la pure doctrine chrétienne ; la doctrine des apôtres, des pères, de toutes l'église ; et à ceux qui en prêchent une autre, en se couvrant, (sacrilège et hypocrisie !) du nom de Jésus Christ, nous opposerons toujours ces passages prophétiques : *Alors si quelqu'un vous dit : le Christ est ici, ou il est là, ne le croyez point; car il s'élevera de faux Christs et de faux prophètes qui séduiraient, s'il était possible, les*

élus mêmes[1]; *et si un ange du ciel vous prêche un autre évangile que celui que nous vous prêchons, qu'il soit anathème*[2].

IX. Concluons. S'il nous fallait en terminant classer, d'après le caractère particulier de leurs écrits, les quatre mystiques dont nous venons de nous occuper, nous nommerions d'abord S. Pierre d'Alcantara, comme posant les premiers principes de la vie spirituelle ; puis le V. Jean d'Avila qui pénètre plus avant dans le cœur du sujet, embrasse, en un plan beaucoup plus vaste, tous les détails et tous les secrets de la guerre intérieure de la chair contre l'esprit et en trace une véritable *stratégie*. Enfin, au plus haut dégré de l'échelle, nous placerions S. Jean de la Croix, qui, par des voies tantôt obscures, tantôt lumineuses, conduit l'âme jusqu'au sommet de la montagne sainte, avec des chants et des parfums. Quant à sainte Thérèse, nous n'oserions lui assigner une place particulière par la raison qu'elle nous semble réunir les qualités de ses trois bienheureux contemporains. Exacte et lucide comme le premier, méthodique et profonde comme le second, sublime et inspirée d'un souffle divin comme le troisième, elle offre un résumé complet des divers mérites qu'on admire à bon droit chez la plupart des auteurs ascétiques. C'est ainsi que, sous un aspect purement littéraire et profane, ceux qui, après avoir lu (sans doute) sa glose et ses deux ou trois sonnets, en ont fait une *Sapho chrétienne*, pourraient bien, à la lecture de certaines de ses lettres, la qualifier de *Sévigné mystique*; et cette double figure, ornée du bonnet de docteur dont la coiffent les peintres espagnols, aurait encore de quoi charmer les lecteurs de certaines *Revues très profanes*, très piquantes ou qui voudraient l'être. Pour nous, fidèles enfants de l'église, pleins d'admiration en présence de tant d'éminentes qualités ennoblies d'angéliques vertus, nous oublions que notre sainte fut un des meilleurs écrivains du beau siècle littéraire d'Espagne et tout l'éclat d'un si grand esprit pâlit à nos yeux devant l'auréole d'une si haute sainteté.

Nous nous sommes particulièrement attachés, dans cette analyse, à détruire un préjugé fort répandu, en montrant que les quatre auteurs qui composent l'école mystique espagnole (et la même observation peut s'étendre à tous les mystiques orthodoxes), ne méritent point les reproches d'exaltation, de vague illuminisme dont on les

[1] Matth., XXIV, 23

[2] Galat, I, 8.

accuse si souvent sans les avoir lus. Presque tous nos grands contemplatifs furent des hommes de travail et d'exécution ; plusieurs prirent part aux plus importantes affaires de leur époque. Nous pourrions citer S. Paul, S. Athanase, S. Léon le grand, S. Augustin, S. Grégoire le grand, S. Bernard et bien d'autres. Ste Thérèse fut une femme de tête et d'action, comme Ste Catherine de Sienne, autant qu'une femme d'un cœur ardent et d'un esprit supérieur. Il est vrai que traitant d'objets placés au dessus de la nature, ils ne croyaient pouvoir prendre exclusivement pour guide les lumières naturelles ; mais, en cela, ils ne s'écartent point du respect dû aux droits légitimes de la raison humaine. On est frappé de l'ordre, de la méthode, de la précision qui règnent en leurs écrits ; nous ne parlons pas de l'élévation de pensée, de la profondeur de sentiment et de cette onction si suave, pour lesquelles ils ne connaissent point d'égaux, parmi les auteurs profanes. Les catholiques éclairés qui les liront avec simplicité de cœur et un vif désir de devenir meilleurs, y trouveront de vives clartés pour l'esprit et de grands secours pour leur conduite. Cela ne saurait empêcher que les esprits superbes et légers, les rationalistes, les mondains n'y puissent rien comprendre, et n'y trouvent tout au plus qu'un pur objet de curiosité, s'ils ne préfèrent s'en tenir au dédain et à la moquerie, chose encore plus facile. Mais à qui la faute?.. et n'est-ce pas ici le cas d'appliquer le mot du poète exilé :

Barbarus his ego sum quia non intelligor illis?

Autant vaudrait mettre l'Iliade entre les mains d'un illettré, ou une table de logarithmes sous les yeux d'un homme étranger aux premières notions des mathématiques.

Ce qu'il y a de bien sûr, c'est que nos mystiques sont beaucoup plus raisonnables et intelligibles que nos plus célèbres penseurs contemporains, à quelque secte qu'ils appartiennent, rationalistes, panthéistes, progressistes, fouriéristes, socialistes etc.... Il y a pourtant cette différence que les premiers se posent franchement dans un ordre de choses élevées au dessus de la raison et de la nature; tandis que les seconds, se disant les apôtres de la raison, de la nature et du progrès, viennent nous imposer, au nom de la raison, leurs élucubrations nébuleuses et toutes leurs folles imaginations, au nom de la nature, des théories contradictoires avec toutes les lois des sciences naturelles; au nom du progrès, des rêveries vieilles comme le monde, qu'ils se donnent à peine le soin de rafraîchir au goût du jour. Notre grand saint Augustin, semble

les avoir en vue, lorsqu'il parle des hérétiques de son temps, qui, après avoir *repoussé le joug terrible de l'autorité, se vantaient de conduire l'homme à la connaissance de la vérité par les seules lumières de la raison. Mais*, ajoute-t-il, *ils s'en tiennent aux promesses, et au fond ils voudraient nous faire adopter et adorer mille fables inouïes qu'ils proposent à notre crédulité, comme articles de foi, et sans rendre raison de quoi que ce soit* [1].

Tels ne sont pas les mystiques: ces hommes qui, selon un prophète, possèdent en même temps *la prudence et l'éloquence de la parole mystique, prudentem eloquii mystici* (Isaï. c. III, v. 3.) Ils ne se donnent pas, il est vrai, pour de libres penseurs, de grands parleurs, de grands philosophes, ni comme des intelligences d'élite, ils ne professent pas un souverain mépris envers tous ceux qui ne pensent pas comme eux; ils ne prétendent pas tout expliquer, lever tous les voiles, sonder tous les mystères, ni tout changer, tout bouleverser dans le monde physique et moral, ni transformer les éléments constitutifs de la nature humaine; et toutefois ils n'en connaissent pas moins profondément cette nature, ils n'en sont pas moins des écrivains de sens et de goût, en qui la pureté de la foi, l'ardeur de la charité, le détachement des choses terrestres, n'altère nullement l'esprit philosophique. S'ils sont vraiment admirables comme moralistes, nous osons ajouter que leurs ouvrages peuvent être d'un grand secours pour édifier un système d'*ontologie* et de *psychologie* sur les véritables bases des doctrines chrétiennes. La poésie catholique y trouvera encore de beaux modèles et de nouvelles sources d'inspiration. M. l'abbé Migne a donc bien mérité de la religion en éditant la collection des quatre grands ouvrages, dont plusieurs n'existaient pas en notre langue, ou du moins étaient devenus fort rares, à la portée de toutes les bourses. Sous le rapport typographique, ce recueil est une des meilleures publications sorties de ses presses célèbres par tant de services rendus à la science catholique.

Alexis COMBEGUILLE.

[1] Nosti, Honorate, non aliam ob causam nos in tales homines incidisse, nisi quod se dicebant, *terribili auctoritate separata, mira et simplici ratione*, eos qui se audire vellent introducturos ad Deum et errori omni liberaturos... Apud quos *falsa pollicitatione rationis, inaudita millia fabularum credere* et colere cogeremur... Simul etiam *contra promissum facitis, fidem potius impetrando, quam reddendo rationem.* (S. August., lib. *de utilitate credendi*, n. 2, *et passim*. — (Édit. Migne, t. VIII, p. 66.)

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

NUMÉRO 71. — NOVEMBRE 1851.

Sciences historiques.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE,

PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

FÉVRIER, MARS, AVRIL 1793[1].

Prêtres obligés de se cacher. — Courage et dévouement des femmes chrétiennes. — L'abbé Legris-Duval. — Assassinat du citoyen Hugon de Basseville. — L'assemblée régicide se déchire elle-même le sein. — Institution du comité de salut public. — Décret contre les émigrés. — La Vendée. — Caractère des Vendéens. — Leur attachement à la foi. — Insurrections dans le Poitou et les deux Sèvres. — Conspiration du marquis de la Rouërie. — La première victoire des Vendéens.

Dans notre dernier article nous avons essayé de raconter les douleurs sans nombre, les privations et les dangers de tout genre que les prêtres non assermentés avaient rencontrés sur le chemin de l'exil ; aujourd'hui nous allons voir tout ce qu'eurent à souffrir ceux qui restèrent en France et qu'un pseudonyme et un déguisement plus ou moins adroit dérobèrent à la hache des bourreaux.

Le nombre des prêtres insermentés qui se cachèrent dans leur propre pays fut encore assez considérable. Parmi eux on comptait, outre les vieillards et les infirmes, des ecclésiastiques de tous les âges et de tous les rangs qui, transportés d'un saint zèle, bravaient la rigueur des lois et restaient, au péril de leurs jours, dans les paroisses dont ils avaient été les pasteurs, afin de procurer les secours spirituels à celles de leurs ouailles qui viendraient les réclamer. La surveillance active des comités révolutionnaires et la crainte des délateurs rendaient l'existence de ces apôtres de la charité aussi précaire et aussi agitée que celle des missionnaires dans les pays barbares, sur les côtes du Japon ou dans l'intérieur de la Cochinchine. Forcés de prendre une foule de précautions pour échapper

[1] Voir le dernier article au n° précédent, ci-dessus, p. 193.

à leurs persécuteurs, il leur fallut se priver non seulement de toutes les commodités de la vie, mais encore des plus innocentes jouissances, telles que la promenade et le doux commerce de l'amitié. Les lieux les plus ignorés et les plus obscurs leur servaient de retraite. Dans la campagne, ils se réfugiaient au fond des bois dont les halliers épais protégeaient, durant le jour, leur tête proscrite; quelquefois c'était un champ de blé, un ravin profond, un fossé rempli d'eau, les ajoncs d'un étang qui leur prêtaient un abri; d'autres fois ils allaient demander un asile à l'humble cabane d'un charbonnier ou à l'écurie d'une ferme; souvent même ils se cachaient dans des cavernes ténébreuses, ou bien ils descendaient dans des carrières et des mines abandonnées, cherchant ainsi dans les entrailles de la terre une sûreté qu'ils ne trouvaient plus à sa surface. Dans les villes ils avaient moins de facilité pour se soustraire à l'œil des farouches sans-culottes; mais l'ingénieuse piété des fidèles savait encore leur y ménager des cachettes sûres, du fond desquelles ils pouvaient défier l'ardeur haineuse et fébrile que les patriotes apportaient dans leurs visites domiciliaires. Les caves, les greniers, les murs, les plafonds, les planchers, les cheminées, les meubles, tout fut exploité; tout fut obligé de fournir une ou plusieurs cachettes. Riches et pauvres ouvraient en secret leurs maisons aux prêtres chassés du sanctuaire et partageaient avec eux le pain du jour. La Normandie, la Bretagne, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, le Berry, le Languedoc, la Gascogne et plusieurs autres provinces de la France se distinguèrent par leur zèle à cacher les prêtres qui, déguisés de manière à se rendre méconnaissables, ne sortaient que pendant la nuit pour aller administrer les sacrements.

C'était ordinairement une heure ou deux avant les premières teintes de l'aube que les fidèles se réunissaient en silence dans la cave ou le grenier qui avait le bonheur de receler un prêtre. Là, une table ou quelque autre meuble recouvert d'un linge blanc, servait d'autel; les objets nécessaires à la célébration du saint sacrifice, réduits à une forme portative, étaient les seuls ornements de ces temples improvisés. Quand l'assemblée était complète; le prêtre commençait la messe à voix basse et distribuait d'une main tremblante le pain de vie aux chrétiens affamés qui s'étaient rendus séparément et par de longs détours à ces catacombes d'un nouveau genre. Souvent une alerte venait interrompre le sacrifice à peine commencé; aussitôt le prêtre re-

gnait sa cachette, les cierges s'éteignaient et tout disparaissait dans l'ombre. Il arriva bien des fois que les patriotes, conduits par des traîtres, surprirent le prêtre à l'autel. Nous avons connu un saint vieillard qui arrêté de la sorte, fut traîné par les cheveux dans les rues de Tours, et eut les dents brisées à coups de pavé. Le jour, lorsqu'on avait l'espoir d'échapper à la visite de la Jacobinerie, les fidèles se réunissaient aussi de temps à autre pour célébrer quelques fêtes religieuses; mais on usait alors des plus grandes précautions tant pour l'entrée que pour la sortie. Les fenêtres de la maison, qui renfermait le prêtre, étaient soigneusement fermées et l'on ne parlait qu'à voix très basse. Les enfants étaient admis pour la première fois à la table sainte dans ces *réunions solennelles* qui rappelaient celles des chrétiens de la primitive église dans les souterrains de Rome; quelquefois un évêque venait y confirmer un adulte, et toujours on y rompait le pain de la parole.

Les bois de la Vendée ont souvent prêté l'ombre touffue de leurs chênes à un autel rustique, entouré de paysans intrépides qui, agenouillés devant l'hostie sainte, priaient le Dieu des armées, en tenant le fusil d'une main et le chapelet de l'autre. Touchant spectacle d'un peuple de laboureurs que la défense du Dieu de leurs pères avait convertis en héros, et qui ajoutèrent à tant de gloires celle du martyre!

Les femmes montrèrent généralement un grand courage et une fermeté de caractère au dessus de tout éloge, pendant ces jours de triste mémoire. Le dévouement les rendit ingénieuses et fécondes en ressources. Elles sauvèrent un nombre considérable de prêtres durant la terreur. A défaut de la force elles eurent souvent recours à l'audace; témoin cette brave femme du peuple qui, portant des ornements sacerdotaux dans son tablier, fut arrêtée par une bande de Jacobins: — Que portes-tu là, citoyenne? lui demanda l'un d'eux. — *Belle question!* répondit-elle d'un air goguenard et en haussant les épaules; *Ce que je porte là? Mais ne vois-tu pas, citoyen, que ce sont des hardes de prêtre pour dire la messe? Veux-tu venir la servir, nous n'avons pas d'enfant de chœur?* A ces mots toute la troupe pousse un long éclat de rire et laisse passer la pauvre femme sans oser lui faire ouvrir son tablier, craignant d'être le jouet d'une mystification. Il n'y a pas une province, pas une ville, pas un village en France qui n'aient à citer quelques traits semblables.

S'il était difficile et dangerenx alors de cacher les prêtres vivants, l'embarras et le péril devenaient bien plus grands lorsque la mort

naturelle frappait le confesseur au fond de sa cachette. Ses hôtes ne pouvant d'un côté, déclarer son décès à la municipalité sans gravement se compromettre, et de l'autre craignant qu'un enterrement furtif ne les fît accuser de meurtre, s'il venait à être découvert, se trouvaient dans une fâcheuse perplexité. Le parti que l'on finissait ordinairement par prendre était d'attacher au cou du défunt un écriteau indiquant sa qualité de prêtre et de le déposer pendant la nuit au coin d'une rue, dans l'angle d'un portail ou quelquefois même sur le seuil de l'Hôtel-de-Ville. Par ce moyen, ils échappaient aux poursuites des persécuteurs.

Parmi les prêtres restés en France, il s'en trouva plusieurs qui, sans se cacher autre part que sous un costume laïc, traversèrent heureusement les *dix années* de proscriptions et de fureurs qui pesèrent sur l'église. Entre autres nous citerons le pieux et savant abbé Legris-Duval. Ce jeune ecclésiastique habitait Versailles, ayant appris le 20 janvier 1793 que Louis XVI venait d'être condamné à mort et craignant qu'il ne pût obtenir un prêtre catholique pour recevoir les derniers secours de la religion, il se rendit à Paris, courut au lieu où la Commune se tenait en permanence, et entrant sans effroi dans cet antre du crime : —«Je suis prêtre, dit-il aux commissaires, et je viens offrir au Roi les secours de mon ministère.» Cette sainte audace faillit lui coûter la vie ; il ne dût son salut qu'à la prière d'un de ses anciens camarades de collège qui siégeait parmi les membres de la commune. L'Abbé Legris-Duval quitta Versailles, pour céder aux conseils de l'amitié et se retira à Passy, puis à Meudon où il eut le bonheur de couler dans l'exercice du saint ministère l'époque la plus terrible de la révolution, sans tomber entre les mains des chercheurs de prêtres.

Cependant la Révolution marchait toujours, renversant et brisant tout ce qui pouvait lui faire ombrage. Non seulement elle s'en prenait à la France épouvantée et muette de stupeur, mais encore elle attaquait les puissances voisines. Le Pape Pie VI fut également en butte à ces atteintes iniques. Comme souverain temporel et comme chef suprême de la religion catholique, il devait nécessairement se rallier aux rois menacés par la République naissante pour défendre ses droits de prince et de pontife. Il avait d'ailleurs à demander compte de l'indigne spoliation du Comtat Venaissin, confisqué par un décret de l'assemblée, et de la ruine des églises profanées. Le représentant de la nation française près le Saint-Siège, était alors

un homme connu par l'exaltation de ses principes révolutionnaires; il s'appelait le citoyen Hugon de Basseville. Son impiété et ses bravades imprudentes lui avaient attiré le mépris et la haine des Romains. Un jour l'émeute éclata ; la populace du Transtevère vint déchirer le drapeau tricolore surmonté d'un bonnet rouge, et briser les faisceaux républicains qui ornaient la porte du consulat français. Basseville frappé au ventre d'un coup de rasoir, expira, après avoir reçu sur son lit de mort, les consolations de cette divine religion qu'il avait tant insultée! Pour venger la mort de son envoyé, la République déclara la guerre au Pape qui après de nombreuses infortunes, viendra terminer à Valence un martyre de plusieurs années. Mais n'anticipons point.

L'assemblée régicide, dépositaire ou plutôt spoliatrice de tous les pouvoirs du peuple, commençait à lutter contre elle-même et à se déchirer les entrailles de ses propres mains. Chaque jour, elle jetait au bourreau la tête de quelques-uns de ses membres et donnait au monde entier le hideux spectacle d'une horde de brigands législateurs qui s'entr'égorgent avec le glaive de la loi. A voir leur fureur impie et sanguinaire, on eût dit des tigres dans une même cage, ou plutôt une multitude de scorpions renfermés dans une même boîte s'irritant et s'inoculant les uns aux autres leur impur venin qui donne la mort. C'était donc du sein d'un orage continuel, du milieu des brandons toujours fumants de la discorde intestine que ce monstrueux sénat gouvernait le pays. Après avoir ordonné une levée de trois cent mille hommes et organisé les forces militaires de la république, il lança un décret de poursuite contre Marat qui était regardé comme le provocateur des spoliations dont Paris avait été le théâtre, dans les journées des 25 et 26 février 1793. Ce fut la première attaque de la *Gironde* contre la *Montagne* ; ce fut le commencement de ces longs et cruels débats qui conduisirent d'abord les Girondins; puis ensuite les Montagnards à l'échafaud révolutionnaire. La Providence le permettait ainsi pour justifier cette parole des livres saints : *Il n'y a point de paix pour les impies.* Du reste, le sang de tant de prêtres, de tant d'hommes égorgés, sans distinction de sexe, d'âge et de rang criait vengeance au ciel ; il était juste que le char d'une république athée et sanguinaire broyât sous ses roues ceux-mêmes qui l'avaient lancé.

Le 25 mars, la convention institua ce redoutable *comité de défense générale et de salut public*, dont la postérité épouvantée conservera à jamais le sanglant souvenir. Non contente de l'institution de cet

horrible tribunal, elle prit de nouvelles mesures de terreur contre les prêtres, les ci-devant nobles, leurs agents et leurs domestiques. Elle mit hors la loi les *aristocrates* et les ennemis de la révolution, c'est-à-dire elle condamna à mort tous les riches pour s'emparer de leurs biens. Elle décréta que, sur toute l'étendue du territoire de la république, on afficherait sur la porte de chaque maison, les noms et prénoms des personnes qui y seraient domiciliées, soit à demeure fixe, soit à titre provisoire. En outre, elle décida que les émigrés étaient bannis à perpétuité du territoire français; que leurs biens étaient acquis à la république; que leurs actes, aussi bien que ceux de leurs pères et de leurs mères, étaient déclarés nuls, et qu'enfin tout émigré qui oserait rentrer en France serait puni de mort dans les vingt-quatre heures, sans recours et sans délai. Cette loi atroce fut invoquée et appliquée rigoureusement, pendant longtemps contre tous les prêtres catholiques qui tombèrent entre les mains des révolutionnaires.

Avant d'entreprendre le récit abrégé des guerres catholiques soutenues par l'héroïque Vendée contre les armées de la Convention, il ne sera pas inutile de dire quelques mots sur les lieux qui furent le théâtre de ces combats de géants.

Formée de divers cantons appartenant à l'Anjou, à la Bretagne et au Poitou, la contrée dont nous allons parler et que nous appellerons *Vendée*, est située dans la région occidentale de la France, entre la Loire et l'Océan, entre Saumur et Pornic, entre Bressuire et les sables d'Olonne. A la fin du siècle dernier, elle renfermait une population de huit cent mille âmes, disséminée sur un territoire plat et marécageux du côté de l'Océan, accidenté et couvert de bois, en se rapprochant de l'intérieur de la France. Cette dernière partie du pays a reçu le nom de *Boccage*. Là, s'élèvent de pauvres cabanes dont les toits en tuiles rouges abritent des familles patriarcales, fières de leurs vertus domestiques et jalouses des destinées du hameau natal. Elles vénèrent surtout la religion catholique qui est celle de leurs ancêtres; elles se glorifient de toutes les gloires de l'Eglise comme aussi elles souffrent de toutes ses douleurs. La parole du prêtre est un puissant levier qui remue en tous sens l'âme de ces pieux laboureurs; et tout ce qui blesse leur foi simple et naïve porte à leurs yeux la marque de l'abomination et du blasphême. Aussi de quel respect, de quel dévouement, de quel amour n'entourent-ils pas leurs pasteurs? Vassaux sans servilité, soumis sans dégradation, ils ne voient qu'un frère aîné, qu'un ami, qu'un conseiller, qu'un

protecteur dans le Seigneur de leurs villages qui se nourrit du même pain qu'eux et qui pour ainsi dire les associe à sa fortune. On serait tenté de reconnaître en eux cette antique nation dont Tacite nous a retracé le portrait, en ces termes :

« Ce peuple choisit ses chefs, qui commandent par l'exemple
» plus que par l'autorité. Personne n'a le droit ni de punir ni d'em-
» prisonner, pas même de frapper ; personne, sinon le prêtre, et
» de sa part ce n'est point un châtiment ni un ordre humain, c'est
» le commandement de Dieu qu'ils croient présider aux ba-
» tailles. »

Pendant les premières années de la révolution, la Vendée vit tous ses prêtres refuser le serment constitutionnel, une partie de ses nobles émigrer et ses paysans s'indigner contre le nouvel ordre de choses introduit en France. Le petit nombre de bourgeois et de marchands qui, ralliés au mouvement révolutionnaire, acceptèrent des fonctions administratives se trouvèrent bientôt hors d'état de faire observer des lois odieuses. Ce fut en vain que les évêques et les prêtres intrus voulurent remplacer les véritables pasteurs. Les Églises profanées restèrent vides, et les Vendéens, cachant leurs curés insermentés dans des retraites écartées, assistaient à la célébration des saints mystères dans de pauvres granges, dans des caves et même au fond des bois. Chaque entreprise nouvelle de l'Assemblée législative contre les prêtres ne fit que réveiller davantage les sentiments d'obéissance et d'amour que les paysans de l'Ouest avaient voué à leur culte. Loin de frémir à la pensée d'une persécution sanglante ils s'apprêtèrent à l'affronter par un redoublement de foi et de charité[1]. De pieuses légendes entretinrent l'exaltation des esprits.

On se disait que, dans la paroisse de Saint-Laurent de la Plaine la sainte Vierge apparaissait miraculeusement sous un arbre ; et, de plusieurs lieues à la ronde on se rendait processionnellement pendant la nuit au pied de ce chêne vénéré.

Les premières tentatives d'insurrection commencèrent à Vannes, dès l'année 1790. Quatre mille Bretons s'étaient soulevés pour défendre la cause de leur évêque contre un intrus, et avaient été comprimés par la force armée. L'année suivante des troubles éclatèrent successivement dans les cantons de Palluau, d'Apremont, de Machecoul et de Châtillon. En 1792, les soulèvements s'accrurent

1 Amédée Gabourd, *histoire de la convention nationale*, tome 1, page 431.

avec les mécontentements du pays. Les intérêts de la foi étaient seuls mis en jeu dans ces prises d'armes ; c'étaient des insurrections toutes catholiques. Au commencement de 1793, Arnaud Tuffin, marquis de la Rouerie, se mit à la tête d'une conspiration, dans laquelle entrèrent un grand nombre de nobles du Poitou et de la Bretagne, mais qui échoua autant par le défaut de prudence que par la trahison. La mort Louis XVI vint mettre le comble à l'indignation de la Vendée qui, unissant sa cause à celle du clergé, se prépara à venir en aide à cette glorieuse Jacquerie, qui s'organisait à la hâte contre les crimes de la révolution. Des légions de martyrs furent bientôt prêts à s'élancer dans l'arêne ; le vaste bûcher de la vengeance était dressé, une étincelle l'enflamma.

L'insurrection vendéenne commença au village de S. Florent. Le 10 mars 1793, le tirage de la conscription devait s'effectuer dans ce village ; mais les jeunes gens, peu soucieux d'être enrôlés sous les drapeaux de la République; donnèrent le signal de l'insoumission. Au nombre de trois mille. ils réclamèrent à grands cris l'exemption du service militaire. Pour réprimer cette rébellion les magistrats républicains firent avancer contre eux une pièce de canon chargée à mitraille. Le sang coula, mais l'audace des révoltés n'en devint que plus grande, ils se précipitèrent sur la batterie, s'en emparèrent, la tournèrent contre les nationaux et restèrent bientôt maîtres du champ de bataille. C'était la première victoire que la Vendée remportait sur la République française.

L'abbé Alphonse CORDIER (de Tours).

Critique catholique.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE BRETAGNE

Depuis la réformation jusqu'à l'édit de Nantes.

Par PHILIPPE LE NOIR, sieur de CREVAIN,

Ouvrage publié pour la première fois avec une préface, une biographie et des notes.

Par B. VAURIGAUD,

Président du Consistoire et pasteur de l'église réformée de Nantes.

L'histoire du Protestantisme est une grande leçon pour tous, protestants et catholiques, car tous peuvent y voir ce que devient la raison humaine sans la foi, c'est-à-dire sans la raison de Dieu. Le

protestantisme, d'ailleurs, s'en va; chaque heure qui s'écoule lui ôte de son caractère de religion, de cette habitude de croyance, qu'au temps de Mosheim et d'Abbadie il tenait encore du catholicisme. pour le réduire à l'état de simple système philosophique. Jamais aussi peut-être ne fut-il plus utile d'étudier la longue suite de ses inconséquences, qu'à ce moment d'une transformation suprême devant laquelle recule effrayé plus d'un de ses adeptes. Une histoire de la réformation en Bretagne, la plus catholique de nos provinces, offre d'ailleurs un intérêt particulier; il est bon de voir le Catholicisme à l'œuvre, là où il fut complètement le maître. La nature du sujet, tout autant que le caractère des auteurs, a le droit de fixer notre attention.

Et cependant n'y a-t-il pas quelque hardiesse, quelque audace de notre part, à nous simples laïcs, à venir contrôler les doctrines et les récits de deux ministres du saint Evangile. L'audace paraîtra même d'autant plus grande peut être à quelques-uns, qu'au dire de M. Vaurigaud, le président du Consistoire de Nantes, nous sommes, nous autres Bretons, d'une *ignorance sans bornes* à l'endroit du Protestantisme, et, qui plus est, d'une ignorance dans laquelle on nous *maintient*[1]. Crevain, de son côté, le ministre du XVII[e] siècle, ne nous taxe de rien moins que de *stupidité*, et d'un *renom* qui suffirait pour *épouvanter* les prédicants de *Paris* et de *Genève*[2].

Quel était donc ce renom si terrible, s'il vous plaît? Châteaubriant a dit de nous : « d'une humeur mobile et d'un caractère obstiné, les » Bretons se distinguent par leur bravoure, leur franchise, leur » fidélité, leur esprit d'indépendance, leur attachement à la religion, » leur amour pour leur pays. Fiers et susceptibles, sans ambition » et peu faits pour les cours. ., ils aiment la gloire, mais pourvu » qu'elle ne gêne en rien la simplicité de leurs habitudes; ils ne la » recherchent qu'autant qu'elle consent à vivre à leur propre foyer » comme un hôte obscur et complaisant qui partage les goûts de » la famille. »

Qu'a donc ce renom de si effrayant? On conçoit néanmoins qu'à des homme de contention et de troubles comme ceux de la réforme, il fallait des mœurs moins fières, moins religieuses, moins indépendantes; à des hommes de bruit il fallait plus d'amour du bruit. Que voulez-vous? nous n'étions pas de caractère à changer en Bretagne comme à Genève, l'infaillibilité du pape pour la verge de fer du

1 Voir *préface*, p. 1.

2 P. 5 et 79.

ministre Jean Calvin. Il n'en est que plus remarquable, au reste, que de tous les pays agités par la grande insurrection du XVIe siècle, le nôtre est celui qui demeure à la fois le plus dévoué à la cause de l'église et le plus éloigné des extrémités sanguinaires de la politique. « Entre toutes les provinces de France, dit Crevain, la Bretagne est celle qui s'est le moins sentie des fureurs civiles, des massacres et guerres continuelles dont le règne de Charles IX a été souillé[1]. » Et plus loin, en parlant du bruit de la Saint-Barthélemy : « Je dis le bruit, car la bonté du Seigneur préserva la Bretagne des massacres[2]. M. Vaurigaud, de son côté, dédie son livre aux membres de la communauté de la ville de Nantes, qui s'opposèrent à toute effusion de sang en 1572[3].

Voilà certes d'assez beaux témoignages pour une population *ignorante* et *stupide*. Qu'aurait pu faire de mieux Jean Calvin, ce saint homme qui recommandait si bien au grand chambellan de la cour de Navarre de *défaire le pays des faquins qui excitaient le peuple contre lui*[4]? Et Mélanchton, Bucer et Bèze, tous ces savants docteurs qui, au nom du libre examen, écrivaient de beaux traités sur le devoir de punir les hérétiques, *de hereticis puniendis*: et Martin Luther surtout; Martin, qui, nous montrant du doigt nous et les Anabaptistes criait de toute sa voix aux souverains de l'Allemagne *Point de miséricorde*! Qu'eussent-ils pu faire de mieux ? Je vous le demande.

Quant aux épithètes qu'on nous adresse, je ne sais, en vérité, pourquoi je les ai prises au sérieux. Elles sont fort loin d'être nouvelles. Le mot de *stupide* particulièrement était, si je ne me trompe, l'expression qui venait le plus familièrement à la bouche de Calvin toutes les fois que, par charité chrétienne, il se refusait le plaisir d'injurier ses adversaires. C'était lui par exemple qui disait: « Je ne suis pas fâché que ces *stupides* (les Luthériens) aient enfin senti les piqûres. » Et qui, poursuivait aussitôt d'un ton béat : « Je suis bien aise que les injures dont on m'accable demeurent sans réponse[5]. »

Maître Jean de Noyon avait un proverbe : « A rude asne[6] rude

1 Page 82.

2 Page 174.

3 Il aurait pu ajouter que la communauté de la ville ne rencontra aucune opposition autour d'elle.

4 Je ne cite que la moitié de la phrase ; en voici la fin : « de pareils monstres doivent être exécutés, comme Michel Servet, l'Espagnol. »

5 *Def. in Vestph.*

6 Recueil des opuscules de Calvin contre *les calomnies de Joach Vestphal*.

asnier; »et les frères et amis n'étaient pas, vous le voyez, les derniers à s'en apercevoir. Mais s'il en était ainsi, s'il leur disait sans se gêner : « M'entends-tu, chien ? M'entends-tu bien, frénétique ? » M'entends-tu bien, grosse bête ? »S'il ne trouvait de meilleur argument contre les Nicodémites que celui-ci : « Vous êtes des *cureurs de retraits*[1] ;» nous aurions véritablement assez mauvaise grâce, nous autres papistes, à nous montrer susceptibles.

A quoi bon, après tout, nier notre ignorance ? J'ai vingt fois, pour mon compte, cherché à comprendre la doctrine du protestantisme; et, l'avouerai-je ? mes efforts ont été vains. Comment concilier, me disais-je, le libre examen avec une doctrine quelconque, c'est-à-dire avec une loi qui soit autorité et sur celui qui l'a conçue, et mieux encore sur autrui ? Le mot de libre examen, c'est-à-dire d'indépendance, et celui de religion, c'est-à-dire de lien (*religare*), ne hurlent-ils pas à eux seuls de se trouver ensemble ? Messieurs les ministres s'en sont eux-mêmes si bien aperçus que leur principale, je dirai presque leur unique occupation, est de prêcher, d'enseigner, ni plus ni moins que s'ils doutaient comme nous de la claire-vue des raisons individuelles. Qui dit en effet prédication, enseignement, ne dit pas précisément, ce me semble, liberté d'examen; c'est même le dire si peu qu'il est positivement interdit dans les temples protestants, dans ces temples qui ne sont sortis de terre que pour servir de refuge, assurait-on, à l'interprétation privée, il y est positivement interdit de prendre l'opinion des fidèles sur le sens des passages de l'Ecriture. Cela vous étonne sans doute, et cependant rien de plus formel et de plus vrai. Non-seulement M. Vaurigaud nous l'atteste, mais il nous cite de plus le texte même de l'interdiction.

« Sur la question proposée, à savoir s'il est expédient que dans » un lieu où l'on prêche la parole de Dieu publiquement, à son » de cloche, les hommes et les femmes s'y assemblent à certaines » heures, dans une chambre particulière, pour y lire la parole de » Dieu et répondre sur chaque mot ou verset aux demandes faites » par un ministre, de telle sorte que les hommes et les femmes, sans » aucune distinction, *interprètent le sens des Ecritures sacrées*, il a été » répondu que cela est de *mauvaise et dangereuse conséquence*, et » que le ministre du Croisic s'y est *justement opposé*. C'est pourquoi

[1] *Excusatio ad Nicodemitas*, p. 66.

» les églises seront averties de n'introduire point une telle cou-
» tume[1]. »

Eh bien ! Que dites-vous de la liberté d'examen ? Le Protestant se renfemera-t-il alors chez lui avec sa Bible afin de demeurer libre de son interprétation? ce serait assurément ce qu'il aurait de mieux à faire, mais la discipline de son église lui crie: «Nul ne se doit retirer à part et se contenter de sa personne; tous ensemble doivent garder et entretenir l'unité de l'Église, *se soumettant à l'instruction commune* et au joug de Jésus[2]. Protestera-t-il comme Calvin, comme Luther? mais alors arrive, ou du moins arrivait, il n'y a pas très longtemps encore, l'excomunication : — « Nous, ministres de
» la parole de Dieu, armés d'armes spirituelles, puissantes de par
» Dieu à la destruction des forteresses qui s'opposent à l'encon-
» tre de lui; auxquels le fils éternel de Dieu a donné la puissance de
» lier et délier en terre . . . — Nous avons retranché et nous re-
» tranchons N.., de la Communion de l'Église, l'excommuniant et
« l'ôtant de la société des fidèles, afin qu'il vous soit comme un
» *païen et un péager* et qu'entre les vrais fidèles il soit *anathème*
» et *exécration*, que son *hantize soit estimée contagieuse* . . . Mau-
» dit est celui qui fera l'œuvre du seigneur lâchement. S'il y a
» quelqu'un qui n'aime point le S. Christ qu'il soit anathème. Ma-
» ranatha. Amen.[3]. »

Le livre publié par M. Vaurigaud parle plusieurs fois d'excommunication. Depuis lors l'excommunication est tombée en désuétude: la raison en est très simple. Pour *excommunier* il faut d'abord avoir des *doctrines communes*; le mot l'indique ; or, ces doctrines-là, on ne les a plus.

Voilà cependant de quelle manière l'examen libre a été compris par la Réforme. On avait bien voulu de lui pour détruire, mais on n'en voulait plus pour édifier. Tant qu'il ne fut en lutte qu'avec Rome, Luther criant bien haut que tout Chrétien était prêtre; mais dès qu'il eut à lutter avec les Sacramentaires et les Anabaptistes, la

1 *Syn. nat.* cité p. 118.

2 Art. XXVI.

3 Nous empruntons cette formule à l'*Histoire de Calvin* de notre savant et regrettable ami Audin. Je lis également dans le formulaire de prières qui précède la Cène: « Au nom et en l'autorité de N. S. J. C. *j'excommunie* tout idolâtre, blasphémateur, contempteur de Dieu, hérétique *et toutes gens qui font secte à part pour troubler l'union de l'église..»*

thèse changea : — « Quand l'Ange Gabriel descendrait lui-même du Ciel, disait-il alors, livrez-le au bourreau comme un séditieux et un polisson *Nebulonem*, s'il prêche un autre évangile que le mien [1]. » — Calvin n'en disait pas d'autres.

Dès 1555, en effet Maître Jean de Noyon commençait à trouver que les frères et amis traitaient un peu l'Écriture comme *un nez de cire* [2] (qu'on me pardonne l'expression elle est de lui.) Aussi n'avait-il pas manqué, comme tous les autres, de leur imposer une confession de foi bien raide, bien désespérante, un *Pape de papier*, pour parler leur langage, *plus intolérant que le Pape d'os et de chair qui régnait à Rome* [3].

Je dis *une confession bien désespérante* : je n'en donnerai qu'une preuve. On s'est récemment ému et à bon droit d'un mot odieux de Proudhon : *Dieu c'est le mal* ! Eh bien ce mot n'est pas de lui, il est de Calvin. C'est maître Jean de Noyon qui a sinon trouvé, du moins le plus souvent répété que Dieu était en nous l'auteur du mal comme du bien ; c'est lui qui a dit que l'inceste même d'Absalon était l'œuvre de Dieu, *suum pronuntiat* ; c'est lui qui a dit que nous étions irrémissiblement cloués, les uns au bien et à la récompense, les autres au mal et à la damnation. Décret horrible, *decretum quidem horribile* [4], il le reconnaît lui-même, et qu'il n'en tenait pas moins pour vrai. Qu'a dit de plus Proudhon ?

Les Calvinistes de France, je dois le dire à leur honneur, ont refusé de suivre leur chef dans ces extrémités de l'audace [5]. Ils ont protesté à leur tour contre Calvin, et le Rationalisme poursuivant sa marche à grande allure, telle est devenue la confusion des doctrines, qu'aujourd'hui il n'est pas d'idée parfois même anti-Chrétiene qui ne trouve un écho dans les chaires de la Réforme. Ainsi à Nantes, M. Vaurigaud soutient avec le courage d'un vieil athlète la confession quelque peu oubliée de 1559, tandis qu'à Lausanne on repousse en principe toute confession de foi comme attentatoire à la liberté de la conscience : M. Vaurigaud enseigne la Trinité, la Rédemption, tandis qu'à Genève il est permis de n'y croire, ni d'en parler, il est même permis d'écrire contre, sans cesser pour cela de

1 Comment. Luther.. .in Psalm. 71.
2 Manuscrit de Genève, 20, 1555.
3 Paulzow Synesius, p. 192.
4 Pour les diverses citations, voir le livre 3. de l'*institution*.
5 Nous n'en lisons pas moins cependant dans les confessions de foi des églises réformées de France, que les élus et les réprouvés *ne sont pas meilleurs les uns que les autres*, jusqu'à ce que Dieu les discerne, selon son conseil immuable qu'il a déterminé en J. C. devant la création du monde. (Art. XII). C'est en effet une conséquence obligée de la gratuité du salut.

faire partie du consistoire ; M. Vaurigaud enfin admet le symbole de Nicée, tandis que de Serres au XVII[e] siècle écrivait du concile qui l'avait produit qu'on ne saurait s'imaginer un *banquet d'ivrognes plus frénétiques*.

Que dire de plus! Luther avait déchiré un livre entier de l'Écriture, l'épître de saint Jacques, parcequ'il y était trop clairement parlé de la sanctification par les œuvres ; Calvin avait rayé un mot des Machabées, puis le livre entier, parcequ'il y était question de la prière pour les morts [1] ; Bèze avait substitué la conjonctive *et* à la disjonctive *ou* dans un verset de la seconde épître aux Thessaloniciens afin d'éviter un sens favorable à la tradition[2], etc. etc. Faut-il s'étonner après cela que chacun soit venu, supprimant, rognant, contestant à son tour suivant son intérêt et son caprice. On proclamait et on proclame encore l'Ecriture l'unique fondement de toute doctrine, et voici qu'il n'est plus un chapitre de ce livre sacré qui n'ait été successivement nié par des hommes tels que Carlostadt, Léo, de Wette Haffner, Bretschneider, Eichorn, Schulz etc, tous savants de la Réforme!

Voilà où en est le Protestantisme! Et s'il conserve encore quelque apparence d'église, il ne le doit qu'à un certain noyau d'âmes pieuses et dévouées tourmentées du désir de prier et de croire, protestantes dans la forme, mais catholiques au fond, sans le connaître [3]. Ne leur parlez en effet ni de liberté d'examen, ni d'interprétation privée ; ce qu'elles cherchent, ce qu'elles veulent, c'est uniquement une foi, un guide ; et comme elles n'en trouvent pas de plus élevés dans le cercle de leurs habitudes que la tradition de leur famille et la parole de leur ministre, elles s'inclinent respectueusement devant elles [4].

Voilà ce qui fait végéter encore la réforme. Rongée par le rationalisme dont elle émane, elle ne se soutient plus que grâce à ces âmes d'élite, qui, se défiant de leur raison comme nous, demandent,

1 II *Mach.* ch. XII, 43. Le mot rayé est *mortuorum*.

2 Ch. II, 14.

3 Jusque là tout était catholique en vous, tout jusqu'à cette soumission, même si simple que vous aviez par les faux pasteurs. » (Fénelon, *discours* à une jeune convertie.

4 « Un protestant ne croit point à l'église, mais il croit à son ministre, » a dit Burke.

elles aussi, une parole d'en haut pour leur *ouvrir* les Ecritures.

Et c'est ainsi que vous les verrez aller une ou deux fois par semaine au temple. Si elles n'y vont pas plus souvent c'est, que la porte en est close. Qu'iraient-elles y faire d'ailleurs? Un temple protestant n'est plus qu'une salle vide dès que le ministre n'y est plus. Pauvres âmes, qui au lieu de la divinité qui remplit nos églises, ne rencontrent jamais dans la leur qu'un homme du siècle comme nous, un honnête père de famille comme nous, la plus complète expression, comme vous et moi, des habitudes vulgaires de cette vie terrestre; rien en un mot qui rappelle le ciel, rien qu'une parole doctorale, la parole d'un homme faillible et qui ne peut même pas se tenir sûr de la doctrine qu'il enseigne, car il ne croit à aucune infaillibilité sur la terre.

II. — De la réformation en Bretagne.

« Toute société qui enfante des saints, a dit Bossuet, est marquée » d'un sceau infaillible de régénération. » Appliquez cette pensée aux diverses époques de l'histoire et vous la trouverez toujours grande, toujours vraie. Lors donc que le protestantisme s'attribue le titre de réforme : Montrez-nous d'abord vos saints, lui disons-nous, et aussitôt le voilà qui nous cite Luther, Zwingle, Capito, Bucer, Mélanchton, Bullenger, Calvin. Ce sont là ses *Saints Pères*, il s'en vante [1].

Eh bien ! prêtons l'oreille aux *Saints Pères*. Qui entendrons-nous d'abord? Luther? Mais Luther! c'est *Oreste furieux*, nous crie Erasme; Luther est *colère comme Achille*, *emporté comme Hercule*, nous dit Mélanchton. « La présence réelle que prêche Luther est une détestable erreur, murmure à son tour Calvin; sa cène est un *banquet de cyclopes*; il y a chez Luther non-seulement de l'orgueil et de la méchanceté, mais encore de l'ignorance, de l'hallucination et de la plus crasse (*crassissima hallucinatione.* »)

Admettrons-nous au contraire la cène de Calvin avec ses pains emblématiques? La grande voix de Luther nous criera du fond de la Saxe : « Montrez-nous donc où il est écrit : Ceci est *le signe* de mon corps; vous ne le pourrez : silence donc ! niais, paysans ! » Prêterons-nous l'oreille à Æcolompade ou à Zwingle ? Mais le diable leur tordra le cou; Luther l'a prédit. Irons-nous trouver Bucer ? On ne peut rien imaginer, nous dit tout bas Calvin, de plus *obscur* que Bucer, de plus *ambigu* et de plus *tortueux*. Mais au moins Mélanchton ! Ah ! Mélanchton ! après avoir bien douté, bien hésité,

1 *Lettre des calvinistes* des Pays-Bas à Kemnice, Chytré, Jacques André et autres Luthériens. 1579.

bien pleuré, il a fini par ne plus croire à la réforme. « Toutes les eaux de l'Elbe, nous répond-il tristement, ne me fourniraient pas assez de larmes pour déplorer les misères de la réformation. Le peuple ne se soumettra jamais au joug que l'amour de la liberté lui a fait secouer. Nous combattons, non pour l'Evangile, mais pour nos propres intérêts. La disciplnie ecclésiastique est ruinée[1]. » Recourrons-nous enfin en désespoir de cause, à notre Raison propre, cette base même du protestantisme; mais Luther lui-même n'y a plus foi! « Pauvre raison, s'écrie-t-il aujourd'hui : que tu es faible quand tu n'écoutes que tes inspirations! Voilà comment le démon se joue de nous [2]! » Eh bien! que dites-vous de ces docteurs et de leur céleste harmonie? Que pensez-vous par suite de la régénération à laquelle ils ont voulu soumettre le monde?

Prenez-y garde cependant. Là où vous ne voyez que des hommes qui s'injurient, qui s'anathématisent, qui se damnent, il y a des protestants qui n'aperçoivent ou qui ne veulent apercevoir qu'une touchante unité. M. Vaurigaud est du nombre. « S'il est vrai, comme » nous l'avons montré, écrit-il, que nos confessions de foi sont » d'accord sur certains points que nous avons énumérés (la trinité, » la création, le péché originel, la rédemption, etc. ».); si, de l'aveu » des catholiques romains eux-mêmes, ces points sont fondamentaux » et constitutifs de la véritable unité; s'ils ont été admis dans tous les » siècles de l'église chrétienne, c'est donc à tort qu'on nous accable » de morcellement infini et de nouveautés[3] ».

Un mot d'abord: je ne sais pas où M. Vaugiraud a pris que les

1 *Ep.* l. III. *Epist.*, 100, 129.

2 Pour toutes ces citations, voir *Epist. Erasmi Melanchthonis, camerarii — Calvini Bucero— Lutheri opera*, t. VIII. p. 192.

3 M. Vaurigaud prétend que les protestants sont d'acord sur les dogmes fondamentaux du christianisme: ignore-t-il donc que sur 700 ministres de l'église réformée de France, à peine en a-t on trouvé 200, il y a quelques années, qui eussent le courage de confesser la divinité de J.C., et encore eurent-ils à vaincre, pour cela, *des cris, des menaces, parfois des persécutions véritables*? C'est M. Gasparin qui nous l'atteste. Ignore-t-il qu'au Jubilé de Calvin, en 1856, un pauvre ministre qui tenait comme lui, aux confessions de foi, fut hué et sifflé, dans le pieux cénacle, pour s'être plaint de la présence d'un militaire? Ignore-t-il qu'à Genève, tel est l'accord des protestants que pour empêcher la chaire de devenir un champ clos, on a eu l'étrange idée d'y interdire toute parole, soit pour, soit contre les dogmes fondamentaux du christianisme? Ignore-t-il qu'en Allemagne on appelle publiquement Jésus Christ dans la chaire : *un Socrate juif*?

catholiques Romains tinssent pour seuls dogmes fondamentaux et constitutifs de l'unité ceux qu'il énumère. Le père Lacordaire qu'il cite, ne dit rien de semblable. Le père Lacordaire rappelle les principales idées qui constituent l'unité des intelligences: voila tout. M. Vaugiraud s'imagine-t-il d'ailleurs que, lorsque l'illustre dominicain parle des sacrements comme d'une de ces doctrines fondamentales, il entend précisément les sacrements de Luther ou ceux de Calvin qui ne s'accordent ni avec eux-mêmes ni entre eux.

Il y a sept ou huit formules diverses sur la cène, parmi les protestants, toutes esentiellement différentes, quant à l'idée même, quant à la substance [1]. Laquelle s'il vous plait, est la fondamentale? Si d'ailleurs vous êtes si complètement dans l'unité, vous autres calvinistes, avec les luthériens, avec les anglicans, avec les sacramentaires, pourquoi donc vous êtes-vous traités de *satans* pendant trois siècles?

A quel titre demandons-nous encore, admettez-vous certains dogmes comme fondamentaux et tiendrez-vous pour plus ou moins indifférents certains autres dogmes qui traitent plus particulièrement de l'homme, de son libre arbitre et des conditions de son avenir? Nous importerait-il donc beaucoup moins de connaître ces mystères de notre origine?

Qui êtes vous d'ailleurs pour dire: — ceci est nécessaire et ceci ne l'est pas: — Un homme, rien qu'un homme comme le premier déiste venu, lequel pourra à son tour de la même manière et du même droit, réduire tous les points fondamentaux à un seul, *Dieu*: ce qui ferait en effet de toutes les discordances de l'univers, de celles qui divinisent le mal comme de celles qui divinisent le bien, la plus merveilleuse et la plus monstrueuse unité.

Écoutez du moins Luther qui vous crie à vous précisément dont les confessions de foi chassent Dieu de nos tabernacles: — « Si » j'avais tué tes parents, ta femme, tes enfants, et que voulant » te tuer toi-même, je vinsse te dire: — Mon bon ami, je t'en » prie, vivons en paix, aimons-nous, la chose vaut-elle la peine » qne nous devenions ennemis et que nous nous fassions la guerre? » Eh bien! que répondrais-tu? — Tu égorges mon Christ, fanati- » que, le Christ, mon Dieu, mon Maître, mon Père dans sa sainte

[1] A ne prendre même que les confessions de foi calvinistes on ne les trouvera plus sur ce point capital toujours identiques.

» parole; tu égorges ma mère la sainte église et mes frères aussi, et
» tu oses me crier : la paix ! la paix [1] !

Les partisans du libre examen ont, il faut en convenir, d'étranges prétentions. Ils s'attribuent le droit d'attaquer, de contester, de nier suivant les incertitudes de leur intelligence. Il n'y a pour eux de vérité vraie que celle que leur intelligence accepte librement, comme si l'intelligence pouvait avoir la liberté de ses acceptations pour des vérités d'une ordre supérieur qu'elle ne peut ni expliquer ni comprendre. Est-ce que, par exemple, M. Vaurigaud accepte librement, c'est-à-dire juge, apprécie, domine des mystères tels que ceux de la trinité, de l'incarnation, de la rédemption, qu'il croit, nous assure-t-il, cependant encore ? Non, certes, mais il fait comme nous; il proteste, sans s'en apercevoir, contre le libre examen, pour s'humilier devant une autorité plus haute, ou qu'il croit du moins plus haute que la sienne. Cette autorité, pour lui, c'est l'Écriture telle qu'elle se manifeste à son esprit; pour nous, c'est l'Écriture telle qu'elle se manifeste et qu'elle s'est toujours manifestée à l'esprit de l'Église [2]. Mais enfin, de part et d'autre, nous nous inclinons; M. Vaurigaud s'incline devant une autorité qui varie suivant l'esprit de chacun, et c'est là cependant, remarquez-le, la seule barrière qui le sépare du rationaliste, lequel ne s'incline devant rien. Barrière provisoire et impuissante! Nous, au contraire, nous nous inclinons devant une autorité qui ne varie pas plus que la vérité dont elle est l'organe.

Est-ce bien d'ailleurs aux protestants à nous accuser de porter atteinte à la liberté humaine ? De qui donc est le traité du Serf-arbitre? de nous ou de Luther? Qui donc a comparé l'homme, s'il vous plait, tantôt à la statue de la femme de Loth, tantôt à un cavalier en croupe sur un cheval rétif qui le mène où il veut? Sont-ce les catholiques ou bien plutôt ne serait-ce pas le moine saxon? Qui donc a dit que l'homme était *irrémissiblement* prédestiné au salut ou à la damnation; qu'il était cloué au vice ou à la vertu, à l'ignorance par conséquent ou à la science, sans autres motifs que la volonté de Dieu ? Serait-ce nous ou bien Jean Calvin ? Vous parlez de *fatalité* ! Citez-nous donc un mot, un seul mot de nos docteurs, qui, en fait de fatalité, approche de ces lignes.

Ce que nous disons, nous, le voici : l'homme est libre pour le

1 *Contrà fanaticos sacramentariorum errores*, t. I, folio 382.

2 M. Vaurigaud cite, au hasard, quelques phrases du Père Lacordaire. Qu'il lise ses admirables conférences sur l'Eglise, et alors il le comprendra.

mal comme pour le bien; il cède librement à la grace divine ou il y résiste librement; il accepte, comme il veut, la vérité ou l'ereur, l'incrédulité ou la foi : seulement s'il reconnaît la vérité, il doit la reconnaître toute entière; s'il courbe la tête sous la loi, il doit subir toute la loi; s'il s'incline avec intelligence comme avec foi, devant la divinité de la mission de l'Église, il ne peut ensuite se révolter contre l'église. Est-ce que cela ne tombe pas dans le domaine du bon sens?

Remarquez d'ailleurs les contradictions: M. Vaurigaud ne peut nier raisonnablement que l'église catholique ne soit dans l'unité, puisqu'elle enseigne les divers points fondamentaux qui, suivant lui, sont constitutifs de l'unité : puis, au même moment, il reprend un à un les vieux griefs que son école a cent fois articulés contre nous. Quelle valeur ont ces griefs, je vous le demande, si, aux yeux même des protestants, nous sommes forcément dans l'unité? Examinons les cependant :

1° *Le culte des Saints* « que nous ne saurions recevoir, ajoute M. » Vaurigaud, parcequ'il est contraire à la parole de Dieu: *tu adorreas* » *le Seigneur ton Dieu et tu le serviras lui seul.* Ce culte n'a d'ailleurs » *fait son apparition dans l'église que vers la fin du IVe Siècle.*

Je ne répondrai point à M. Vaurigaud que nous n'*adorons* ni ne *servons* les Saints, que nous nous bornons à les honorer et les invoquer, ce qui est un peu différent. Cela a été dit tant de fois, qu'il lui serait difficile de l'ignorer. Je tiens néanmoins à le lui faire dire une fois encore, par saint Cyrille qui occupa le siège de Jérusalem de 350 à 386: — « Nous n'adorons pas les Saints, dit ce père, nous » implorons leur intercession auprès de Dieu. » — On voit que, dès le milieu du IVe Siècle, c'était une coutume parfaitement établie. M. Vaurigaud niera-t-il enfin qu'il soit question des *prières des Saints* dans l'apocalypse? Niera-t-il qu'il soit question de l'intercession des serviteurs de Dieu dans le livre de Job? tout cela me semble un peu plus ancien que le IVe Siècle. Martin Luther, que M. Vaurigaud y prenne garde, était moins rigide que lui : — « Qui » pourrait nier, écrivait-il, que Dieu opère de grands miracles sur » la tombe des Saints? Je maintiens donc, avec l'universalité de » l'église catholique, que les Saints doivent être invoqués et hono- » rés. Que personne n'omette de s'adresser à la Bienheureuse » Vierge, aux Anges et aux Saints, afin d'obtenir qu'ils intercèdent » pour nous à l'heure de notre mort [1]. »

[1] *Præparatio ad mortem.*

2[e] grief : *le culte de Marie* « que nous ne pouvons admettre da-
» vantage, poursuit M. Vaurigaud, car il est écrit : — Il n'y a
» qu'un Dieu et qu'un médiateur entre Dieu et les hommes,
» J-C. homme, — et il n'y a point de salut pour aucun autre, car
» nul autre nom sous le Ciel n'a été donné aux hommes par lequel
» il faille que nous soyons sauvés [1]. — L'Invocation de la Vierge
» Marie, c'est toujours M. Vaurigaud qui parle, ne date que de la
» *seconde moitié du Ve siècle.* »

Si ce culte ne date que du V[e] siècle comment se fait-il que saint Justin ait pu nous représenter, dès le second siècle, Marie intercédant pour Ève ? Comment se fait-il qu'on retrouve aujourd'hui encore, dans les catacombes de Sainte-Agnès, sur la voie Salara, une image de la Vierge avec l'enfant Jésus, peinture du III[e] ou même peut-être du II[e] siècle, qui est placée, remarquez-le bien, au dessus d'un autel [2] ? Vous repoussez le culte de Marie ! et vos frères eux-mêmes le regrettent. ! — Ecoutez plutôt Paul Henry, historien de Calvin, Paul Henry, un ministre du saint Evangile : — « Comment n'être pas
» ému, lorsque, le soir la cloche tinte l'*Ave Maria*, et que le catho-
» lique murmure son salut à la Vierge ? *Nos réformateurs n'ont pas*
» *compris la beauté de la prière* [3] ! »

Vous dites qu'il n'y a qu'un *médiateur* : prétendons-nous le contraire ? Mais au dessous du médiateur nous voyons des intercesseurs, comme à côté des puissants de ce monde, nos députés, nos représentans, ces protecteurs-nés des intérêts de tous. Qu'y a-t-il donc là de contradictoire ?

3[e] grief. *Le culte en langue inconnue* « qui est directement
» contraire à l'Écriture : — Si je ne sais plus la signification
» des mots, je serai barbare pour celui qui parlera, et celui qui par-
» lera sera barbare pour moi. — Si je prie dans une langue incon-
» nue, mon esprit prie, mais le sens de ce que je dis demeure sans
» fruit : . . . Je rends grâce à Dieu de ce que je parle plus de lan-
» gues que vous tous ; mais dans l'Église j'aimerais mieux ne dire
» que cinq paroles qui, fussent entendues, afin que j'instruisisse
» les autres que d'en dire mille en une langue inconnue [4]. — Cette
» addition n'est d'ailleurs, ajoute M. Vaurigaud, que du VIII[e]
» siècle. »

Je suppose d'abord que M. Vaurigaud ne s'imagine pas que

1 I *Ep ad Tim.*, c. II, v. 5.

2 Arringhi *Rom. suber.*, l. IV, c. 27. Voir également l'*Esquisse de Rome*, de M. Gerbet et les *Trois Romes*, de M. Gaume.

3 T. II, p. 167.

4 I *ad Cor.* c. XIV, v. 11, 14 et 20.

lorsqu'il s'agit d'instruire, *ut et alios instruens*, comme dit saint Paul, on n'a jamais eu la pensée dans nos églises de parler cette langue inconnue. Bossuêt et Bourdaloue y parlaient assez bon français, ce me semble; nos curés de Basse-Bretagne, de leur côté, y parlaient bas-Bretons et nos missionnaires y font entendre tous les idiômes qui existent sous le Ciel, afin qu'il n'y ait pas une oreille à laquelle ne puisse arriver la foi et l'intelligence.

Quant à la prière, qui ne sait que si les nôtres s'expriment en un langage universel et immuable, comme l'église dont elles sont la voix, elles ont en même temps leurs versions pour chaque peuple, pour chaque idiôme, versions connues de tous, familières à tous, si bien qu'il n'est plus un catholique pour qui *le sens* des paroles saintes *demeure sans fruit* [1]. A ceux qui ne sont que changement, à prendre pour leur culte, une langue changeante avec les incertitudes et les bizarreries qu'y apporte tantôt l'esprit de l'homme, tantôt la marche du temps.

Y a-t-il donc moins de piété et de dignité à prier avec le Prophète: *O Domine, quia ego servus tuus, servus tuus et filius ancillæ tuæ*, simples et touchantes *paroles* dont la pensée est connue de tous, qu'à chevroter avec Théodore de Bèze:

« Or donc, Seigneur, car te servant, je suis ton servant, dis-je et
» fils de ta chambrière. [2] »

Sentons-nous moins l'expression de la douleur dans ce cri de la pénitence: *Laboravi in gemitu meo, lavabo per singulas noctes lectum meum, lachrymis statrum meum rigabo* : Que dans la parodie du valet de chambre de la reine de Navarre :

La nuit je me travaille,
Mon lit, chalet et paille
En pleurs je fais noyer,
Et en eau, goutte à goutte,
S'en va ma couche toute
Par si fort larmoyer.

1 Nous ne faisons que constater ici un fait général et patent, mais sans vouloir toucher à la grave question des traductions liturgiques. On sait en effet qu'elles furent longtemps défendues, et l'habileté des sectaires à traiter l'Ecriture comme un *nez de cire*, suivant l'expression même de Calvin, explique parfaitement cette défense. Nos livres anciens ou modernes ne possèdent-ils pas, d'ailleurs, d'admirables prières appropriées à tous les instants du sacrifice, où le fidèle parle et prie comme fidèle, au lieu de réciter les oraisons du prêtre, où le prêtre bien souvent ne parle et ne prie que comme prêtre.

2 Pour toutes les citations, j'emploie une édition notée du 18e siècle.

Et l'*edent pauperes*, le *manducaverunt et adoraverunt omnes pingues terræ* : que sont-ils devenus ?

Gras et repus te viendront adorant
Même le maigre à la fosse courant
Et dont la vie est hors du restaurant.

Le *Pulchritudo agri mecum est* :

Je suis, seigneur, du bétail des campagnes.

L'*obmutui et non operui os meum*:

J'ai fait comme un muet proprement,
J'ai clos la bouche entièrement.

Le *Deus conterit denets eorum*:

Casse-leur la gueule et les dents. . . .

Le *Miser factus sum* des Psaumes pénitentiaux :

Avec triste et noire mine
Je chemine
Tout en pleurs journellement.
Car mes cuisses et mes aines
Sont si pleines
Du mal dont suis tourmenté
Qu'il n'y a dans ma chaire toute
Une goutte
D'apparence de santé.

Irai-je plus loin ! rappellerai-je le *dormitaverunt qui ascenderunt equos* :

Un seul mot qu'en ire tu jettes
Endort et chevaux et charettes.

Rappellerai-je cette humble prière du fidèle : *tu cognovisti sessionem meam et resurrectionem meam* :

Que je sois assis ou debout
Tu me connais de bout en bout.

Ailleurs, le Psalmiste s'écrie-t-il : *factus sum sicut homo sine adjutorio inter mortuos liber*, voilà aussitôt M. de Bèze qui entonne :

Je suis ainsi qu'un personnage
Qui n'a ni force ni courage ;
Je suis entre les morts transi
Franc et quitte de cette vie.

1 Luther accusait saint Jérôme *d'avoir tordu le nez* aux Ecritures. Vraiment! et ces honnêtes gens-ci que faisaient-ils ?

Vous souvient-il enfin du chant des captifs d'Israel : *Confitemini Domino quoniam bonus*. Ecoutez-la dans la bouche de la Réforme:

Louez Dieu; car il est benin
Et sa bonté n'a point de fin.

Et le *super flumina Babylonis*, ce chant de la patrie absente qu'aucun autre n'égalera jamais :

Etant assis aux rives aquatiques
De Babylon, ploriant mélancoliques.

Qu'ajouter de plus ? le pécheur qui dit à Dieu: *Posuisti tribulationes in dorso nostro*; *imposuisti homines super capita nostra*, se reconnaîtrait-il lui-même dans ces vers burlesques ?

On a monté dessus nos têtes
Comme sur le dos d'un chameau.
Nous avons, comme pauvres bêtes,
Passé par le feu et par l'eau.

Tu es vaincu, Scarron! tu l'es par le Psalmiste Marot, par le patriarche Bèze ; ils ont voulu rendre les saintes Écritures édifiantes pour tous ; ils les ont rendues ridicules pour tous. Pauvre Bèze ! il était, avouons-le, sinon plus chrétiennement, du moins plus poétiquement inspiré dans sa jeunesse lorsqu'il écrivait à Audebert sur le ton de Virgile à Alexis.

La Réforme a tenté, trois ou quatre fois, de rajeunir ses psaumes du XVIe siècle; elle a cessé de chanter, m'assure-t-on: *je suis au butor semblable*, comme elle le fit longtemps ; mais on ne rajeunit pas la vieillesse; on la farde tout au plus. La forme dans le Protestantisme a passé comme le fond, tandis que la langue de nos prières ressuscitée avec le Christ, avec lui aussi ne meurt plus [1].

M. Vaurigaud attribue au VIIIe siècle l'introduction des liturgies en langue inconnue. Nous serions heureux alors qu'il nous dît en quelle langue était la liturgie donnée à l'Irlande au Ve siècle, par saint Patrice, et celle donnée, un siècle après, à l'Angleterre, par saint Augustin.

4e grief: *Le culte de la croix*, *le culte des anges*, *le culte des reliques*.
« Nous les repoussons, continue M. Vaurigaud, parceque la parole
» de Dieu les condamne absolument : il est écrit : « —Vous ne vous
» ferez point d'image taillée, ni aucune figure de tout ce qui est en
» haut dans le Ciel et en bas sur la terre , ni de ce qui est dans
» les eaux sous la terre.

1 Seule de toutes les langues étant ressuscitée, comme celui qu'elle célèbre, elle ne meurt plus (*de Maistre*.)

« Vous ne les *adorerez* point, *non adorabis* [1] et ne leur rendrez
» point de culte; car je suis le Seigneur votre Dieu, le Dieu fort et
» aloux, etc. »

Que signifie ce passage de l'Exode venant immédiatement à la suite de celui-ci : — Vous n'aurez point de Dieux étrangers : — Il signifie (ce qu'il exprime d'ailleurs parfaitement bien), que la fabrication de toute idole et son adoration étaient interdites. Il y avait même si peu de doute sur cette interprétation que les premières Bibles protestantes, celles de 1557, traduisent tout simplement *sculptile* par *idole*. Ce ne fut que plus tard qu'on se ravisa.

Malheureusement on ne prit pas garde que ce même livre de l'Exode nous donne, quelques chapitres plus loin, la description de deux *Chérubins d'or battu* qui couvraient de leurs ailes le Propitiatoire. A quel titre verriez-vous donc de l'idolâtrie dans les statues de nos Églises, quand Dieu lui-même faisait placer des statues de chérubins dans le Tabernacle? M. Vaurigaud nous demande ce que nous avons fait du second des commandements de Dieu, de ce commandement qui interdit de fabriquer et d'adorer des idoles : nous l'identifions avec le premier : *Un seul Dieu tu adoreras*.

Répondrons-nous maintenant à cette assertion que pendant *huit siècles* l'Église ignora ce qu'on appelle le *culte des images, des reliques et de la Croix*? Mais les Catacombes sont pleines d'images ! mais les autels des premiers âges n'étaient, chacun le sait, que des tombeaux de martyrs! Mais la croix dont on dissimula quelque temps la forme pour ne pas heurter le sentiment, qui n'y voyait que l'instrument d'un supplice honteux [2], apparut partout au IVe siècle : le plus souvent elle est enrichie de perles (*Crux gemmata*,) et Lactance nous la représente au sein des basiliques, entourée de fidèles à genoux [3].

1 M. Vaurigaud traduit ce mot par *vous ne vous prosternerez point devant elles*. Préface, p. xv. De deux choses l'une; ou il faut comprendre ce commandement comme nous le comprenons et comme l'expliquent le Lévitique et le Deutéronome; ou il faut proscrire toute statuaire. Est-ce là ce que veut M. Vaurigaud?

2 Perchè non per anco era dissipato della mente degli uomini, quantumque convertiti alla fede, l'orrore che a vevano a quel legno già infame è ignominioso. *Sculture è pitture*, t. III, p. 175.

3 Chose remarquable ! Les ministres calvinistes eux-mêmes, à Berne, à Bâle, et dans le Haut-Rhin, ont le plus souvent des crucifix dans leurs oratoires privés. C'est du moins ce que je puis assurer de plusieurs d'entre eux, raconte un ancien ministre, pour en avoir été le témoin oculaire. » *Lettres sur l'Italie*, VI.

Allez à Rome, ne cesserons-nous de répéter aux protestants sincères; étudiez-y sur place les monuments de la primitive église; visitez surtout les catacombes et, soyez-en sûr, vous ne tarderez pas à dire, non pas sans doute comme certain prélat anglican, que définivement l'Église s'était corrompue dès le temps des apôtres, mais comme un autre évêque de la même nation et du même culte, le docteur Montague : — « Gardez-vous de croire que les catholiques romains soient idolâtres ; cela est faux (*When it is false*), et il est impossible à leurs adversaires de prouver cette assertion. »

Vous direz comme Paul Henry, le dernier historien protestant de Calvin. — « Le temps n'est plus loin où, du souffle nouveau qui vivifiera le sentiment réformé, la croix se relevera, glorieux symbole, non seulement sur le sommet du temple chrétien, mais encore sur le faite de la montagne où le voyageur pourra la saluer de loin et sur le bord de la route où le pauvre villageois viendra l'invoquer en s'agenouillant. Et pourquoi donc, quand la création chante si glorieusement la puissance de Dieu, la croix n'apparaît-elle plus pour nous dire son amour et notre rédemption? Celui qui n'a vu la nature que dans sa magnificence pourrait croire que cette terre qu'il traverse est un véritable paradis... tandis que sur la croix l'œil lit en traits de feu les longues souffrances de l'homme, sa chute, sa rédemption, son salut acheté au prix de tout le sang du Christ[1]. »

Eugène de LAGOURNERIE.

Biographie gallicane.

—

ÉTUDE

SUR DAGUESSEAU

AVOCAT GÉNÉRAL AU PARLEMENT DE PARIS, PROCUREUR GÉNÉRAL, PUIS CHANCELIER DE FRANCE.

QUINZIEME ARTICLE[2].

Disgrâce de Baluze et autres mesures du gouvernement de Louis XIV contre le cardinal de Bouillon et la famille de la Tour-d'Auvergne (1710-1711). — Affaire du cartulaire de Brioude (1704).

Commençons le récit des nouvelles tribulatians du cardinal de

1 Vie de Calvin, t. II, p. 158, 159, cité par Audin.

2 Voyez 14e article au n° de juillet, ci dessus p. 58.

Bouillon par la disgrâce de Baluze. Pour la faire comprendre, nous avons besoin de quelques préliminaires importants.

La famille de la Tour avait reçu un accroissement d'honneur et de fortune qui doit bientôt nous occuper par l'alliance de son chef Henri de la Tour d'Auvergne avec l'héritière des souverainetés de Sedan, Bouillon, Raucourt et Jametz, en 1594 ; mais elle n'en avait pas besoin pour être l'une des premières maisons de l'Europe. Lorsqu'au milieu du dix-septième siècle, elle fut en quelque sorte obligée de céder au roi de France Sedan et Raucourt, comme nous le verrons ; parmi les dédommagements avantageux qu'elle reçut, il fut question de lui accorder tout le domaine de la province d'Auvergne que ses ancêtres avaient possédée et dont ils avaient longtemps porté le nom. Au dixseptième siècle les la Tour, quoique figurant sous le nom de Bouillon, avaient jugé utile de joindre à leur nom primitif celui d'Auvergne, soit pour rappeler leur illustre origine, dont ils faisaient alors rechercher les preuves avec soin, soit pour se distinguer de plusieurs autres familles de la Tour, de bonne noblesse, en Dauphiné, Limousin et autres provinces. Ce mot d'Auvergne s'était ajouté en effet naturellement « comme pour montrer de laquelle on parlait [1]. » Le roi Louis XIII avait promis, en 1642, au duc de Bouillon Frédéric-Maurice qu'en échange des souverainetés qu'il abandonnait à la couronne des terres importantes lui seraient cédées. Voilà pourquoi le ministère fut d'avis sous la minorité de Louis XIV de donner à ce seigneur tout le domaine de la province d'Auvergne. Mais il eut sur cela, dit l'abbé Expilly, deux oppositions si raisonnables et si fortes, que le conseil du roi fut obligé de changer de dessein : la première de la part des villes de la province, la seconde du maréchal, duc de Chaulnes, gouverneur de ladite province, où, entre autres choses, il était dit que « pour une portion
» d'échange d'un petit coin de terre, le nouveau duc serait le maître
» de quarante ou cinquante villes, de plus de vingt-cinq villes im-
» portantes, etc.

« Ces oppositions réunies furent cause que le roi ayant réuni la principauté de Sedan au domaine de la couronne, au lieu de donner au duc de Bouillon la province d'Auvergne en entier, comme on l'avait projeté d'abord, on ne lui en donna qu'une partie, savoir le comté d'Auvergne, » avec de grandes terres situées en d'autres pro.

1 Voyez Saint-Simon, *Mémoires*, t. V, chap. XIV, p. 254. — Etc. Voyez Baluze, *Hist. généalog. de la maison d'Auvergne*, notamment préface, p. 11.

vinces [1]. Toujours est-il que la pensée du ministère s'était tout d'abord portée sur l'Auvergne, évidemment comme sur le pays autrefois possédé par cette grande famille.

Nous avons déjà remarqué que parmi les quatre parties dont se composait la province d'Auvergne il y avait deux comtés d'Auvergne, celui qui fut cédé au duc de Bouillon était le même que la famille d'Auvergne avait possédé durant plusieurs siècles, et que Marie d'Auvergne avait apporté à la branche de la Tour, puis qui était entré dans le domaine de la couronne, en 1615 [2].

Par une clause expresse de l'acte d'échange de 1651, le roi se réservait la ville de Clermont, ressort et bailliage de ladite ville et une seigneurie ; mais le duc de Bouillon (c'est-à-dire sans doute un peu plus tard, le duc Godefroi Maurice de Bouillon, fils et successeur de Frédéric Maurice, marié le 20 avril 1662 avec Anne Mancini), outre le comté d'Auvergne, eut pour engagement du roi, comme étant aux droits du cardinal Mazarin, oncle de Mme la duchesse de Bouillon, le domaine de la ville et comté de Clermont, avec les deux baronnies de Montrognon et de Chamalières [3].

De plus, ce même duc de Bouillon, Godefroi Maurice, frère du cardinal de Bouillon, fut gouverneur de la province d'Auvergne [4],

1 L'abbé Expilly, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, t. I, p. 407, col. 2, p. 408, col. 1re, et Baluze auquel il renvoie. — Ramsay, histoire du vicomte de Turenne, t. 1er, p. 85. — *Art de vérifier les dates*, t. X in-8°; chronologie historique des vicomtes de Turenne, p. 296. — Dans la chronologie historique des comtes d'Auvergne, p. 155, il est facile de reconnaître comme ce qui concerne l'échange de 1651 au sujet de l'Auvergne est embrouillé et erroné, faute d'avoir compris Expilly. — Etc.

2 Voyez notre onzième article, *Université cathol.*, t. XI, 2e série, p. 152, en ajoutant La Martinière, *Dictionnaire géographique et critique*, articles Auvergne et Dauphiné d'Auvergne, t. Ier, p. 822 et suiv., t. III, p. 59 et 60 ; — *Art de vérifier les dates*, chronologie historique des comtes d'Auvergne, t. X, p. 151 et suiv. — Etc.

3 Acte d'échange de 1651 dans Baluze, *Hist. généal.*, t. II, p. 843 et suiv et dans l'*Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Evreux*, 1 vol. in-4°, Paris, 1722, Actes et preuves, p. 154 à 161. — La Martinière, *dictionn.*, art. Auvergne. — Expilly, loc. cit., p. 407. col. 2. — *Art de vérifier les dates*, t. X, p. 155. — Godefroi-Maurice, duc de Bouillon, épousa, le 20 avril 1662, Marie-Anne Mancini, nièce du cardinal Mazarin, morte le 21 juin 1714 (*Art de vérifier les dates*, chronologie historique des princes de Sedan, puis ducs de Bouillon, t. XII, p. 314.)

4 Saint-Simon, *Mémoires*, t. XII, ch. 9, p. 105.

et ce gouvernement passa ensuite à son fils Emmanuel Théodose, mort en 1730 [1] : preuve que le gouvernement ne redoutait de la part des Bouillon, à la faveur de ce nom d'Auvergne, aucune usurpation.

Enfin le second fils de Frédéric Maurice fut appelé comte d'Auvergne, et a fait la branche des comtes d'Auvergne [2].

Le nom d'Auvergne ajouté à celui de la Tour figure dans l'acte d'échange de Sedan de 1651, et autres pièces accessoires, comme dans tous les brevets accordés par la cour de France, sous Louis XIV à la maison de Bouillon [3], toutes pièces postérieures à la publication de l'*Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, par Christophe Justel, conseiller et secrétaire du roi, de la maison et couronne de France et des finances. Paris, 1645, avec privilége du roi, un vol. in-fol.

Or, Justel, comme Baluze, fait descendre l'illustre maison de la Tour d'Auvergne de Bernard d'Auvergne, troisième fils d'Acfred Ier, comte d'Auvergne, duc de Guyenne, et d'Adalvis (ou Adelinde), fille de Bernard de Poitiers, comte d'Auvergne, et sœur de Guillaume Ier, dit le Pieux, comte d'Auvergne, duc de Guyenne, mort sans lignée, fondateur de Cluny. Acfred descendait des anciens comtes de Bourges : son aïeul Wilfred, comte de Bourges, était issu de la maison de Charlemagne [4].

« *Il est certain*, dit Justel, que ce comte Acfred Ier (qui vivait au commencement du dixième siècle) a donné origine aux comtes d'Auvergne qui ont suivi. »

Jean du Bouchet, quelques années après, ajouta de nouvelles recherches dans sa *Table généalogique des comtes d'Auvergne*, publiée en 1665, in-fol. en 6 feuilles.

C'est ce même érudit, conseiller et maître d'hôtel ordinaire de

1 Moreri, *grand dictionnaire historique*, édition Drouet, art. Tour d'Auvergne, t. X, p. 282, col. 1. — Baluze, *hist. généal.* aux articles de ces deux princes.

2 Saint-Simon, *mém.*, t. V, chap. 14, p. 234. — Baluze, *hist. généal.* — Moreri, loc. cit. — *Histoire d'Evreux*, chap. XLIV, p. 394.

3 Dans Baluze et Ramsay.

4 Conférez la *Table généalogique* de du Bouchet, sa *véritable origine de la maison royale de France*; l'ouvrage de Baluze; l'*art de vérifier les dates*, t. X, Chronologie historique des comtes et vicomtes de Bourges, p. 300, et Moreri, t. Ier, art. d'Auvergne, p. 568.

S. M. qui fécondant l'idée d'André Duchesne, avait établi (et suivant Justel, avec beaucoup de solidité : nous sommes portés à être de cet avis, malgré le doute qui a survécu depuis) : que la troisième race de nos rois descend de la seconde, et la seconde de la première [1].

Turenne, malgré sa modestie qui se témoignait dans ses discours, ses manières, ses habits, ses meubles et ses équipages, tenait beaucoup à l'honneur de son illustre origine, comme à sa qualité de prince [2]. Il avait nourri son neveu préféré, le cardinal de Bouillon, dans les mêmes sentiments. Le cardinal recherchait curieusement et les annales de sa famille et les preuves de sa généalogie, en même temps que « par son ordre et sous ses yeux » l'abbé Raguenet écrivait l'histoire des belles actions du célèbre capitaine [3]. Il faut le dire, le cardinal de Bouillon n'était pas attentif comme son oncle à dissimuler en quelque sorte sa grandeur et à la faire aimer ou pardonner en l'augmentant même. Il émit au grand jour la prétention d'être sorti par mâle des anciens comtes de la province d'Auvergne, ducs de Guyenne. Irrité des difficultés que sa maison avait rencontrées de la part de la noblesse à établir sans conteste son rang à la cour, il n'omit rien pour trouver à Cluny qui était de la

1 *La véritable origine de la seconde et troisième lignée de la Maison royale de France justifiée*, etc., in fol. 1646 et 1661. Il fait descendre la seconde race de Ferréolus, préfet du prétoire au commencement du cinquième siècle, dont le petit-fils épousa Industria, fille du roi Clovis Ier, et la troisième race de Childebrand, frère de Charles-Martel. On ne peut contester, au surplus, que la troisième race ne descende de la famille de Charlemagne par Agane, épouse du premier duc Robert, et fille de Wilfrid, comte de Bourges et d'Oda, l'un et l'autre du sang royal, *a sanguine regio*. C'est de ce même Wilfrid que descend la famille de la Tour d'Auvergne.

2 Biographie Michaud, article Turenne. — Saint-Simon, *mémoires*, t. V, chap. 14, p. 233.

3 Ramsay a rendu ce témoignage à l'histoire, alors manuscrite, de Raguenet, dont il s'est servi. : « Les faits que l'abbé raconte sont vrais, ses dates sont exactes, sa narration est claire. » En effet, « le cardinal de Bouillon avait appris plusieurs particularités de la bouche même de son oncle ou par d'autres traditions aussi certaines. » Seulement, ajoute Ramsay, l'abbé Raguenet, « semble avoir plutôt écrit un journal qu'une histoire. » (*Hist. du vicomte de Turenne*, Paris, 1735, 2 vol. in-4°, t. I, avertissement, n° 7). C'est le défaut de la plupart des ouvrages historiques écrits dans le temps ou à une époque très-rapprochée des événements ; mais nous ne croyons pas qu'on puisse le reprocher justement à Raguenet.



fondation des comtes d'Auvergne, de quoi appuyer sa descendance de ces princes et la rendre aussi évidente pour le public qu'elle faisait peu de doute aux yeux de sa propre famille et des savants qui en avaient fait la recherche.

La découverte d'anciens titres vint combler ses vœux et faire la preuve authentique qu'il souhaitait d'ajouter à toutes les autres.

« Un vieux cartulaire de l'église de Brioude, » contenant « une preuve triomphante de la descendance masculine de la maison de la Tour des anciens ducs de Guyenne et comtes d'Auvergne fut présenté au cardinal de Bouillon. » Il le donna aussitôt à examiner à plusieurs savants. D. Mabillon, D. Ruinart et Baluze jugèrent unanimement ces titres authentiques, et Baluze, « dont la critique en ce genre était estimée, » dit Saint-Simon, (c'était un homme d'une vaste érudition) les rendit publics un peu après, c'est-à-dire en 1695, « à la grande joie du cardinal à qui chacun fit compliment d'une si heureuse découverte. » Celui qui, disait-on, avait retrouvé ces pièces était Pierre Jean de Bar, natif de la province d'Auvergne, qui avait travaillé longtemps avec M. du Bouchet à la recherche d'anciens titres et actes concernant l'histoire de ladite province.

Cependant une pareille fortune ralluma la jalousie toujours échauffée contre les Bouillon. Divers écrits furent semés à Paris et à la cour contre ces anciens titres. Baluze y répondit (1698), par une lettre,imprimée in-folio,où il inséra un procès-verbal contenant l'examen et la discussion de ces pièces, et par une *table généalogique*. (1704) [1]. Mais les Bouillon, dédaignant une polémique de brochures contre des anonymes, aimèrent mieux imposer silence à leurs adversaires une bonne fois pour toutes par un ouvrage important et sans réplique Le cardinal pria donc Baluze de composer l'histoire de sa maison [2].

1 *Table généalogique de la maison d'Auvergne* depuis le temps de Charles le Chauve, empereur et roi de France jusqu'à présent, dressée sur plusieurs titres et documents dignes de foi, par M. Baluze. Paris, 1704, en 4 feuilles, mentionnée dans le catalogue des ouvrages de Baluze, t. I[er] des Capitulaires, édition de 1780, p. 72, n° 52.

2 Saint-Simon, loc. cit., p. 234 et suiv. — Baluze, *Hist. généal. de la maison d'Auvergne*. — Le même, fragmentum *de vita, moribus et scriptis viri Cl. Stephani Baluzii* ex ipsius autographo editum, en tête des *Capitulaires des rois francs*, édition de 1780, publiée par M. de Chiniac, p. 64 : ....Emmanuel Theodosius cardinalis Bullionius, cum quo est mihi vetus amicitia, omni ope a

Avant l'apparition de cette histoire se place un fait raconté par Saint-Simon, que nous ne pouvons pas omettre, malgré le peu de moyen que nous avons de le contrôler.

Mais d'abord ne perdons pas de vue avec quelle partialité cet annaliste a parlé de la maison de la Tour d'Auverge et du cardinal de Bouillon en particulier. Il traite de chimère leur prétention à la descendance des anciens comtes d'Auvergne, et accuse le duc de Bouillon et Turenne de ne s'être fait attribuer le comté d'Auvergne dans l'échange de 1651 que pour donner le change au public, et parce qu'ils espéraient, dit-il, « la confusion dans l'esprit du gros du monde du titre d'une terre médiocre ordinaire et tout-à-fait sans distinction et particulière avec celui du titre de la province même, et persuader ainsi leur origine des anciens comtes de la province d'Auvergne, puisqu'ils en portaient le nom et le titre [1].

Voici donc son récit (Nous n'en retrancherons rien d'essentiel en l'abrégeant un peu :)

« Le malheur voulut que de Bar, ce va-nu-pieds qui avait, disait-on, déterré ce cartulaire et qui l'avait présenté au cardinal de Bouillon, fût arrêté dans cet intervalle, et mis en prison pour fausseté [2], par ordre de la chambre de l'Arsenal. Cet événement rendit le cartulaire fort suspect et fit mettre force lunettes pour l'examiner. Des savants sans liaison avec les Bouillon le contestèrent, et tant fut procédé, que de Bar, » pressé par le redoutable La Reynie, qui présidait la chambre de l'Arsenal, commença d'être fortement soupçonné d'avoir fabriqué ce cartulaire. Le duc de Bouillon, grand chambellan, que le roi aimait, après d'inutiles sollicitations pour de Bar, « avoua qu'il ne voudrait pas répondre que son frère le cardinal n'eût été capable à leur insu à tous, *d'essayer à constater des faits incertains*, et » supplia le roi « d'arrêter cette affaire par bonté pour ceux qui n'y avaient point trempé, qui n'étaient coupables que d'une crédulité trop confiante pour un frère, et de leur faire au moins la grâce de les sauver de la flétrissure d'y être nommés en rien. Le roi, avec plus d'amitié pour M. de Bouillon que de réflexion à ce qu'il

me contendit ut historiam genealogicam gentis Arvernicæ, cujus Turriana membrum est, conscriberem. Negare non potui principi optimo et de me bene merito. Itaque in eum laborem incubui per aliquot annos cum summa diligentia, cum summo studio veritatis — Le Courayer, *Eloge historique de Baluze*, dans *l'Europe savante*, août 1718. — Catalogue des ouvrages de Baluze, t. Ier des *Capitulaires*, ibid, n° 31 et 33. — *Nouvelles littéraires*, éloge de Baluze, 8 oct. 1718.

1 Saint-Simon, loc. cit.

2 C'est-à-dire pour *faux*.



devait de réparation à l'injure publique, voulut bien prendre ce parti.

Cependant, l'abbé d'Auvergne, longtemps depuis cardinal, au scandale public le plus éclatant et le plus éclaté, sollicitant de toutes ses forces, n'eut pas honte de dire aux juges, pour les toucher, à peu près ce que M. de Bouillon dit au roi.

» De Bar, enfin, atteint et convaincu d'avoir fabriqué ce cartulaire de l'église de Brioude, ne fut point poussé par delà l'aveu qu'il en fit en plein tribunal pour éviter, par ordre du roi à La Reynie, qu'il ne parlât du cardinal, et peut-être de quelques autres Bouillon. Le cartulaire fut déclaré faux et fabriqué par ce faussaire; et, par la raison susdite, de Bar, par le même arrêt (du 11 juillet 1704) ne fut point condamné à mort, mais à une prison perpétuelle, parce que les autres faussetés pour lesquelles il fut d'abord arrêté n'étaient rien en comparaison de celle-ci. On peut comprendre que cette aventure fit un grand éclat; mais ce qui ne se comprend pas si aisément, c'est que MM. de Bouillon, qui en devaient être si embarrassés, osèrent, quinze mois après, demander à M. le chancelier l'impression de l'*Histoire de la maison d'Auvergne*, et que M. le chancelier l'accorda... Le monde en fut étrangement scandalisé, » et Baluze déshonoré « jusqu'à faire rompre avec lui beaucoup de savants et plusieurs de ses amis [1]. »

Ce « livre, prêt à paraître en 1706, ajoute Saint-Simon dans » un autre chapitre, avait été mis sous clef, alors, par l'étrange » vacarme qu'excita l'imposture du cartulaire de Brioude, et » l'*arrêt de mort* de la chambre de l'Arsenal contre le faussaire » De Bar, convaincu de l'avoir fabriqué, et dont les Bouillon eurent le crédit de faire commuer la peine en une prison perpé» tuelle à la Bastille, où il avoua qu'on le lui avait fait faire. De» puis quinze mois de cet évenement, il ne s'en parlait plus. » L'ouvrage de Baluze, fait avec tout l'art possible, séparé de tout » cet espace de temps de son ruineux fondement, parut aux Bouil» lon pouvoir, enfin, se montrer. Le chancelier, leur ami, et sujet » quelquefois à traiter les choses un peu légèrement, leur en ac» corda le privilége. »

En effet, la publication de l'*Histoire de la maison d'Auvergne*, par Baluze, en deux volumes grand in-folio, eut lieu en 1709 avec privilége du roi [2]

1 Mémoires, t. V, ch. 14, p. 244 245, sous l'année 1706; t. VIII, ch. 29, p. 421 et 422.

2 Suite du passage de la *vie de Baluze* par lui-même : Absoluto demum opere et typis vulgato anno MDCCVIII, illud in publicum emisi anno sequenti. L'ouvrage porte la date de 1708; et suivant l'abbé Goujet, cité par Niceron

Saint-Simon continue : Dès que cet ouvrage parut, il « renouvela » toute la scène du faussaire. Savants *ou ignorants*, le soulèvement » fut général, et le monde, indigné, ne se contraignit ni sur les Bouil- » lon, ni sur le chancelier qui leur avait passé cette impression. Je ne » pus m'empêcher de lui en dire mon avis : il en fut honteux à ne » savoir où se mettre, et les Bouillon, avec toute leur hardiesse, » fort embarassés. » Baluze dit, au contraire, que cette publication n'éprouva aucune contradiction jusqu'à ce que le cardinal de Bouil lon fût sorti de France[1]. « Ce fut, ajoute Saint-Simon, à propos de » ce nouvel éclat que Maréchal[2] me conta que de Bar, désespéré de » se voir confiné en prison pour le reste de sa vie, malgré les assu- » rances de protection infaillible, et des récompenses dont les » Bouillon l'avaient repu pour lui faire exécuter cette insigne faus- » seté, et lassé de ses imprécations contre eux si inutiles, s'était » cassé la tête contre les murailles ; que lui, Maréchal, avait été » appelé pour le visiter dans cette furie et dans cette blessure, de » laquelle il était mort deux jours après[3]. »

Ce récit de l'affaire du cartulaire n'a été publié que bien long-temps après la mort de Maréchal et de tous ceux qui auraient pu le contredire. J'ai fait, mais presque en vain, de nombreuses re-cherches pour en vérifier l'exactitude. Le *Journal des audiences* ne parle pas de cette affaire; Je puis seulement offrir au lecteur quelques lignes du P. d'Avrigny:

« Le P. Mabillon, dit-il, l'homme du monde qui a le plus examiné » de parchemins, fut trompé au fameux titre produit en faveur de » la maison de Bouillon, qu'une seule lettre différente des autres » et tournée à la moderne rendit suspect à d'autres antiquaires. » La main lassée avait trahi le faussaire, et l'aveu qu'il fit avant » que d'expirer sous la main du bourreau pour différents crimes, » justifia le jugement porté contre la pièce à laquelle d'ailleurs MM. » de Bouillon avaient aussi peu de part, qu'elle leur était peu néces-

(*Mém. de littérature*, supplément à l'article Baluze, t. X, p. 17), la préface fut publiée séparément in-4° en cette année 1708.

1 Suite du passage de la *vie de Baluze* : Ea emissio nullam contradictionem passa est usque ad annum 1710, quo cardinalis e regno excessit post toleratum in Gallia exilium per decem annos integros.

2 Premier chirurgien du roi depuis 1703, maître d'hôtel en 1706, mort en 1736. Biogr. Michaud, art. Maréchal (George).

3 *Mém.*, tome VI, chap. 18, page 222, sous l'année 1708 ; t. VIII, ch. 20, p. 421.

» saire pour établir l'ancienneté et la grandeur de leur maison[1].

Les deux dernières observations du P. d'Avrigny sont très importantes, et la première détruit absolument ce que Sait-Simon n'a pas craint d'imputer au cardinal dans un autre chapitre où reprenant et résumant les faits les plus importants de sa vie, il lui reproche « la fabrication du cartulaire de Brioude pour se faire descendre » des ducs d'Aquitaine, juridiquement prouvée, condamnée, lacé- » rée, le faussaire condamné sur son propre aveu, les Bouillon » forcés d'avouer tout au roi et aux juges, et le cardinal de Bouillon » prouvé et avoué l'inventeur et celui qui avait mis de Bar en » besogne de cette fabrication, de concert avec son frère et ses » neveux[2]. » Cette odieuse accusation ne s'accorde même pas avec les passages de l'auteur cités plus haut. On voit d'ailleurs que d'Avrigny est en contradiction avec Saint-Simon sur la manière dont mourut de Bar, et que Saint-Simon se contredit lui même sur la peine portée par l'arrêt. Au reste, pourrait-on s'en rapporter aux propos d'un homme condamné pour divers crimes, et qui, dans le cas où il aurait commis réellement ce faux, avait intérêt à en rejeter la principale faute sur des personnes puissantes; en les accusant de l'y avoir encouragé par argent et promesses d'impunité, il pouvait essayer de se décharger au moins d'en avoir conçu le dessein, afin d'obtenir grâce d'une partie de sa peine.

En second lieu, la fausseté du cartulaire, fondée sur une seule lettre et sur l'aveu d'un criminel, n'est pas encore aujourd'hui assez bien établie pour ne pas laisser quelque doute. L'abbé Rohrbacher aime mieux s'en rapporter sur ce point à Mabillon et à Ruinart qu'à ces autres savants qu'on ne nomme pas, et considère les titres comme « authentiques[3]. »

La seconde assertion par laquelle le P. d'Avrigny termine son court passage, placé incidemment à propos de la foi qu'on doit accorder aux vieux titres, est très exacte. Assurément la famille de la Tour d'Auvergne n'avait pas besoin du vieux cartulaire pour établir son ancienneté et son illustration. Justel ne connaissait pas le cartulaire en 1645 lorsqu'il publiait son *Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne*, et y affirmait la descendance

1 *Mémoires d'histoire ecclésiastique du 17e siècle*, sous l'année 1671, t. III, p. 109 et 110.

2 *Mémoires*, t. XII, chap. 9, p. 109. Cf., t. VIII, chap. 29, p. 121.

3 *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. XXVI, p. 120, liv. 88, § 1 — Voyez aussi Biographie Michaud, art. Baluze.

de cette maison des ducs de Guyenne et de la famille de Charlemagne. Du Bouchet ne le connaissait pas non plus en 1665, date de sa *table généalogique des comtes d'Auvergne*. Aussi Baluze n'eut-il pas besoin du cartulaire pour établir cette filiation. C'est ce que fit ressortir le *Journal des savants* qui consacra deux articles d'éloges au compte rendu de l'ouvrage. Remarquons la date de ces deux articles, 24 juin et 29 juillet 1709. Si l'on eût cru Baluze capable de tromper le public, d'abord le chancelier eût-il accordé le privilège d'impression ? Au moins, après la publication du livre, les articles du journal n'eussent-ils pas éveillé l'attention inquiète du pouvoir sur un exilé ? C'est au contraire le moment où Louis XIV se radoucit et accorde au cardinal « la liberté d'aller partout où il lui plairait » en France, « excepté à Paris[1], » et environs. Enfin puisque la *lettre* de Baluze *pour servir de réponse à divers écrits*, qui « a été » jointe au premier volume de l'*histoire généalogique*, » avait paru en 1698, si elle eût alors été incriminée de préconiser des titres faux, et d'appuyer une usurpation criminelle, Baluze fût-il devenu en 1707 ; l'année qui suivit l'affaire du cartulaire, directeur du collège royal après la mort de l'abbé Gallois[2] ? Et ne serait-ce pas à bon droit qu'on pourrait regarder comme incompréhensible la permission d'imprimer l'*histoire généalogique*, que le chancelier de Ponchartrain accorda l'année suivante ?

Baluze avait su rendre son ouvrage intéressant pour l'histoire de France. Le second article du *Journal des savants* en extrait quelques récits et quelques points d'histoire nouvellements éclaircis. Attachons-nous seulement au premier article qui est de notre sujet.

« Analyse de l'*Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, justifiée par chartres, titres, histoires anciennes et autres preuves authentiques, par M. Baluze, à Paris, chez Antoine Desalier, rue Saint-Jacques, à la couronne d'or, 1708, in-fol. 2 vol. Ier vol. pag. 541. IIe vol., pag. 870. »

On commence par dire que quant au discernement et à la fidélité, conditions nécessaires dans ces sortes d'ouvrages, M. Baluze s'est fait sa réputation sur ces deux points dans ses autres écrits, « et l'on ne doit pas douter qu'il n'ait fait de son mieux pour la soutenir dans celui-ci.

1 *Hist. de Tournus*, loc. cit., p. 362.

2 Baluze nous fait connaître dans sa vie écrite par lui-même, p. 74, la date importante de cette nomination, date reproduite par la biographie Michaud, art. Baluze.

« Il nous apprend dans sa préface qu'il s'y est appliqué pendant longtemps avec autant d'inclination que de soin ; et quand il ne nous en avertirait pas, il serait aisé de le comprendre en jetant seulement les yeux sur l'ouvrage, où il doit paraître d'autant plus d'exactitude, que M. Baluze s'est toujours attendu qu'on le critiquerait. Un auteur dans cette persuasion est sans cesse sur ses gardes, prend ses mesures et ne néglige nulle précaution.

« Ayant, toute ma vie, dit-il, fait profession de n'écrire rien que de » vrai, tout autant que j'ay sçu le cognoistre, je me suis senti assez » de cœur pour entreprendre un ouvrage si grand et si périlleux. Ma » conscience et ma réputation me mettent à couvert des insultes de » ceux qui croyent se pouvoir faire un nom dans la République des » lettres en réfutant les ouvrages d'autrui, et principalement les » ouvrages de ceux qui se sont attiré l'estime et l'approbation du « public. » Il a sans doute en vue, en parlant ainsi, dit l'auteur de l'article, les ouvrages qui ont été imprimez sur la fin du dernier siècle contre la maison de Bouillon.

» M. Baluze donne ensuite une idée de la grandeur de la maison d'Auvergne. Il remarque entre autres choses qu'elle s'est alliée quinze fois avec la maison royale de France, à laquelle on peut dire qu'elle a même donné deux reines, ajoute-t-il, puisqu'outre Jeanne, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, femme du roy Jean, l'on sçait assez que Catherine de Médicis était du sang d'Auvergne par Magdelaine de la Tour sa mère. Il fait après cela quelques observations sur les trois branches éteintes de la maison d'Auvergne, et s'arrête enfin à la branche du surnom de La Tour.

» Il la fait descendre des anciens ducs d'Aquitaine, comtes d'Auvergne. La preuve qu'elle en descend est divisée en deux parties, dont l'une est générale, et l'autre résulte des titres qui prouvent la *descente* des seigneurs de la Tour d'un comte d'Auvergne, frère de deux ducs d'Aquitaine comte d'Auvergne, et neveux de Guillaume le Pieux, fondateur de la célèbre abbaye de Cluny.

» La preuve générale qu'il apporte est dans les lettres du roy saint Louis, qui confirment l'élection de Guillaume de la Tour, prévôt de l'église de Brioude, dans lesquelles il est dit en termes formels que ce prévôt descendait des anciens ducs d'Aquitaine, comtes d'Auvergne. Cette preuve seule, dit l'auteur, met l'affaire hors de difficulté. Il trouve encore une autre preuve générale dans une bulle du pape Innocent VIII, donnée en faveur d'Antoine de la Tour, lequel le pape dut être issu *de nobile comitum genere ex utroque parente*, c'est-à-dire des anciens comtes d'Auvergne du

côté paternel, et des comtes de Beaufort par sa mère. L'auteur explique ces preuves, et n'oublie rien pour les rendre sensibles.

Les anciens titres qui fournissent l'autre partie de la preuve marquent que Geraud, surnommé de la Tour, était petit-fils du comte Acfred, et neveu de Guillaume II, ducs d'Aquitaine, comtes d'Auvergne. Les principaux de ces titres sont celui de la fondation du monastère de Saucillanges en Auvergne, qui a été donné au public il y a longtemps, et dont l'original, ou au moins une copie aussi ancienne que l'original, se trouve encore bien saine et bien entière dans le trésor de l'abbaye de Cluny; deux titres de l'église de Brioude, dont l'un contient la fondation de l'église de Chanteuges en Auvergne; et de très anciens fragments d'un cartulaire de Brioude, trouvez dans le cabinet de feu M. du Bouchet après sa mort. « Mais, dit M. Baluze, d'autant que le soin de quelques inconnus qui se cachent, pour me servir de la pensée de saint » Fauste, évêque de Riez, et fuyent la lumière comme les serpens » ont pris de décrier les titres qui sont contenus dans ces fragments, » a peut-être fait quelque impression sur l'esprit de ceux qui ne les » ont pas vus, ... il faut faire voir qu'encore bien qu'on n'eût pas » ces titres, on a de quoi prouver d'ailleurs que les seigneurs d'Auvergne, c'est-à-dire MM. de Bouillon descendent des anciens ducs » d'Aquitaine, comtes d'Auvergne, y ayant des preuves équivalentes » qui les dédomageraient de ces titres, s'ils ne les avaient pas.

» Ces preuves se tirent d'un titre de l'église cathédrale de Vienne, allégué par M. Chorier, qui publia une histoire abrégée du Dauphiné en 1674, et de deux chartres d'Etienne, évêque d'Auvergne, petit-fils de Bernard I, comte d'Auvergne, auteur de la branche de la Tour. M. Baluze, qui découvre une grande conformité entre ces titres et ceux de Brioude, n'oublie pas de faire observer que ces derniers n'ont cependant paru dans le public que bien du temps après l'impression de l'ouvrage, et même après la mort de M. Chorier. Il conclut de là qu'on ne peut pas alléguer l'objection de faux contre le titre de l'église de Vienne, ni dire qu'il ait été fabriqué pour autoriser les chartres de Brioude, « à moins, ajoute-t-il, qu'on » veuille dire qu'il est faux parce qu'il est favorable à MM. de » Bouillon, qui est l'argument dont ces inconnus se servent contre » tous les titres qui prouvent que ces messieurs sont issus des anciens ducs d'Aquitaine, comtes d'Auvergne, en quelque endroit » du monde que ces titres se trouvent. »

L'ouvrage est divisé en cinq livres qui composent le premier vo-

lume. « Le premier livre traite des comtes d'Auvergne dont quelques uns ont été princes et ducs d'Aquitaine, et renferme ce qui s'est passé depuis Bernard comte d'Auvergne, de Mâcon et de Châlons, qui mourut l'an 886 jusqu'en l'année 1416.

Le 4e livre regarde les seigneurs de la Tour d'Auvergne, puisnez des comtes d'Auvergne, et ducs de Guyenne, qui ont paru depuis 928 jusqu'en 1501. Le 5e livre comprend les seigneurs d'Oliergues, puisnez des seigneurs de la Tour d'Auvergne, devenus vicomtes de Turenne, ducs souverains de Bouillon et comtes d'Auvergne, depuis l'an 1315 jusqu'à présent. » (1er janvier 1709) « On trouve dans le 15e chapitre de ce livre un abrégé de la vie » du grand Turenne, propre à faire connaître ses vertus militaires, ses qualités éminentes d'honnête homme et de chrétien.

« M. le cardinal de Bouillon est simplement nommé dans le chapitre 16. » M. Baluze n'a pas voulu parler des vivants. « Peut-être, » dit-il, laisserai-je quelque chose après moy de leurs grandes » actions. »

« On voit, au commencement de chaque livre, la table généalogique des seigneurs qui font le sujet du livre, et, dans ces tables l'auteur fait remonter chaque branche jusqu'à son origine : c'est-à dire jusqu'à Acfred I du nom, et à Bernard. » Ainsi, il apparaît clairement que « toutes les branches de la maison d'Auvergne sont issues du comte Acfred et de sa femme Adelinde, sœur de Guillaume-le-Pieux, duc d'Aquitaine et comte d'Auvergne.

« Le premier volume est terminé par une lettre de M. Baluze, imprimée chez Muguet en 1698, *pour servir de réponse à divers écrits qu'on avait semés dans Paris et à la cour contre quelques anciens titres, qui prouvent que MM. de Bouillon d'aujourd'hui descendent en ligne directe et masculine des anciens ducs de Guyenne et comtes d'Auvergne.* On a joint à cette lettre le procès-verbal *contenant l'examen et discussion de ces titres.*

» Le second volume renferme un nombre prodigieux de titres imprimés tout au long, et rangés suivant leur date pour servir de preuves à cette histoire [1]. »

Tel est, un peu abrégé, l'article du *Journal des Savants*. La lettre de 1698 n'arrive même dans l'ouvrage qu'après la table alphabétique ; c'est un opuscule particulier : elle est précédée de cet avertissement au revers de l'intitulé :

« Cette lettre n'avait pas été faite pour être rendue publique ;

1 *Journal des savants*, année 1709, p. 385 à 391.

» mais parce que l'on voit que le silence qu'on a gardé jusqu'à pré-
» sent, au sujet de certains écrits qui ont été semés à Paris et à la
» cour contre quelques anciens titres, qui prouvent que MM. de
» Bouillon d'aujourd'hui descendent en ligne directe et masculine
» des anciens ducs de Guyenne et comtes d'Auvergne, peut por-
» ter préjudice à la vérité, le monde se laissant facilement per-
» suader qu'il faut bien qu'on n'ait rien de bon à répondre puisque
» l'on ne répond pas : on a trouvé à propos de donner au public ce
» qui n'avait été fait que pour satisfaire la curiosité d'une personne
» de grande considération. » Suit le texte de la lettre, qui est de 32 pages. Après cette lettre vient un procès-verbal contenant l'examen et discussion de deux anciens cartulaires, et de l'obituaire de l'église de Saint-Julien de Brioude, en Auvergne, de neuf anciens titres compris en sept feuillets de parchemin, et de dix autres anciens feuillets aussi en parchemin contenant des fragments de deux tables, l'une par ordre de chiffres, et l'autre par alphabet, lesquels ont été détaches d'un ancien cartulaire de la même église; lesdites pièces faisant voir que Geraud de la Tour, 1er du nom, duc de Guyenne et comte d'Auvergne, descend en droite ligne d'Acfred Ier du nom, duc de Guyenne et comte d'Auvergne. Suit la table généalogique. Voici en abrégé le préambule de ce procès-verbal : Nous soussignés, Etienne Baluze, professeur en droit canon en l'Université de Paris, frère Jean Mabillon et frère Thierry Ruinart, prêtres et religieux bénédictins de la congrégation de saint Maur, ayant été priés par monseigneur le duc de Bouillon (on met tous ses titres) d'examiner les pièces, ci-dessous transcrites, à nous représentées par le sieur Pierre-Jean de Bar, natif de la province d'Auvergne, qui a travaillé longtemps avec feu M. du Bouchet, natif du même pays, à la recherche d'anciens titres et actes concernant l'histoire de ladite province, et d'en porter notre jugement, ayant veu en premier lieu les lettres du roy saint Louis, adressées au chapitre de l'église de Saint-Julien de Brioude en Auvergne, en faveur de Guillaume de la Tour, prévost de ladite église, trouvées au 4e feuillet verso du petit cartulaire de ladite église, et mentionnées en la table qui est au commencement dudit cartulaire, escrite de même main que le corps du livre, ledit cartulaire contenant en tout cent douze feuillets tant escrits que blancs, qui nous a été représenté en original ; vu ensuite le grand obituaire de la même église, contenant en tout, de compte fait, trois cents vingt-deux feuillets tant escrits que blancs, au soixantième feuillet duquel

est fait mention de la mort dudit Guillaume de la Tour; lequel obituaire nous a été aussi représenté en original, déclarons que ledit cartulaire est d'une escriture d'environ quatre cents ans, et l'obituaire d'une escriture d'environ trois cents ans, et que lesdites lettres qui seront cy-dessous transcrites, et l'extrait dudit obituaire qui sera mis ensuite, en ont été copiés fidèlement sans aucune altération, quelle qu'elle puisse être. Suit le texte en vingt-deux pages[1]... On ajoute par un *Avertissement*, qu'en l'année 1695, on fit imprimer des fragments d'une table d'un ancien cartulaire de l'église de Brioude en Auvergne. On a encore trouvé, depuis, cinq autres fragments qu'on a jugé à propos de communiquer au public. Suivent les cinq fragments[2].

Tel était l'état de la discussion lorsque le cardinal de Bouillon se retira hors du royaume. On supposa alors que Baluze n'avait inséré ces titres à la suite de son *histoire généalogique* que pour soutenir les prétentions du cardinal à l'indépendance. Louis XIV voulut ainsi mortifier le cardinal dans la personne de l'historien de sa maison. Un arrêt du conseil du 1er juillet 1710 ordonna la suppression de l'*Histoire généalogique de la maison d'Auvergne* par Baluze, et prescrivit d'en mettre les exemplaires au pilon, « attendu qu'un pa-
» reil ouvrage (ce sont les propres termes de l'arrêt) n'est fait que
» pour appuyer une usurpation criminelle et ménagée depuis long-
» temps par tous les artifices les plus condamnables; et tromper le
» public dans les droits et les prétentions des grands du royaume »
Est-ce trop hardi de supposer que le gallicanisme parlementaire

1 Ainsi divisé : 1° Littera directa capitulo per Ludovicum regem Francorum super electione Guillelmi de Turre præpositi ecclesiæ Brivatensis et super regalia quam sibi et successoribus suis vacante præpositura ejusdem Ecclesia deberi intendit. Suit le texte, p. 1.

2° Extrait de l'Obituaire, p. 2.

3° id. même page. On nous a aussi montré six anciens feuillets de parchemin détachés dans lesquels sont les actes transcrits ci-dessous et dix feuillets de la table d'un cartulaire de ladite église de Brioude, transcrits aussi cy dessous sur lesquels nous avions fait avec une meure et exacte délibération les observations qui sont cy dessous après la dite table.

Copie des sept titres contenus dans les six feuillets détachez.

4° Copie de ce qui reste des tables, par chiffres consécutifs, p. 3.

5° Copie de ce qui reste des tables alphabétiques, p. 9.

6° Titres qui sont copiez dans un feuillet de parchemin joint aux tables, p. 17.

7° Observations sur les six feuillets détachez et sur les dix feuillets de la table.

2 *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, t. Ier à la fin.

faisait expier en ce jour au cardinal de Bouillon ses opinions de *catholique fidèle* et son amitié pour les jésuites défenseurs des droits du Saint-Siége. Nous ignorons comment agit en cette circonstance Daguesseau père; mais, s'il était bien disposé pour les Bouillon, ainsi que le chancelier Pontchartrain, il paraît assez évident que leur parti entretenait et exploitait la colère du roi. « On imprima » quantité d'exemplaires de cet arrêt, on les distribua à pleines » mains à qui en voulut, pour rendre la chose plus authentique [1].» En même temps Baluze,« sans être entendu ni défendu,et si on l'en croit, sans connaissance de cause, perdit sa chaire de droit canon avec sa place de directeur au collége royal, et une pension de la Cour que lui avait valu la publication des *vies des papes d'Avignon*, ouvrage mis à l'index à Rome; il reçut une lettre de cachet pour Lyon : tout ce que l'on put faire fut d'empêcher un si grand éloignement; et, malgré son grand âge (de quatre-vingts ans), il fut relégué successivement à Rouen, à Blois, à Tours et à Orléans [2]. Il fut en même temps privé d'une pension que lui faisait le clergé de France [3]. C'était la moitié d'une pension de deux mille livres sur l'évêché d'Auxerre[4]. Dans un fragment qu'il a laissé sur sa propre vie, Baluze dit qu'il n'avait point fait usage des pièces déclarées

1 Saint-Simon, *mém.* Le mot est joli.

2 Saint-Simon, *mém.*, t. VIII, ch. 29, p. 422. — Dangeau, *journal*, 2 juillet 1710, t. III, p. 159. — *Vie de Baluze*, par lui-même. — Le Courayer dans l'*Europ. sav.*, loc. cit. — Nicéron, *mém. de littérature*, art. Baluze, t. Ier, p. 192. — Catalogue des ouvrages de Baluze, p. 71, n° 29. — Moreri, *grand dictionn.*, art. Baluze, t. II, p. 72.— Larrey, loc. cit. — Chaufepié, *dict. crit.*, art. Baluze. — Feller, art. Baluze. — Biogr. Michaud, art. Baluze.

3 Le Courayer, dans l'*Eur. sav.*, loc. cit.— Larrey, *hist. de France sous le règne de Louis XIV*, t. IX, p. 549, année 1710.

4 Le ministre Colbert l'avait offerte autrefois toute entière à M. Martin, précepteur de ses enfants, pour le récompenser; ce vertueux ecclésiastique l'avait refusée en représentant à son bienfaiteur que n'ayant jamais rendu aucun service au diocèse d'Auxerre, il ne croyait pas pouvoir jouir de cette portion des biens de cette église, encore moins la recevoir à titre de récompense pour des services temporels. » Les gallicans s'attiraient de temps en temps, mais en vain, de semblables leçons. « Alors M. Colbert en fit donner la moitié à M. Baluze. Celui-ci, en qualité de gallican, se garda bien de la refuser. Bien plus, et c'est le plus curieux, « ayant besoin de Rome pour cette affaire, » il abandonna le dessein d'une nouvelle collection de conciles, dont il avait déja publié le premier volume (Paris, 1683, fol.), pour compléter ou rectifier celle du p. Labbe, et où il devait faire entrer (c'était son principal but) « les actes du concile de Bâle fort amples. » Nicéron (*Mém. de littérat.*, art. Baluze, t. Ier, p. 199, n. 18 des ou-

fausses, ne les ayant jamais vues [1]. Cette assertion est difficile à expliquer : car d'Avrigny, qui a écrit avant Saint-Simon et à une époque contemporaine de ces événements, confirme la condamnation du faussaire et de la pièce comme fausse. Baluze, par les termes qu'il emploie, n'a cependant pu vouloir dire qu'en l'absence même des titres argués de faux il serait arrivé aux mêmes conclusions, comme il l'aurait déja dit dans son ouvrage. Y aurait-il équivoque sur la pièce déclarée fausse ? Ou Baluze ignorait-il cette condamnation, et fait-il allusion à d'autres pièces pour lesquelles de Bar aurait été condamné également comme faussaire? C'est sur quoi l'absence de documents ne nous permet pas de porter la lumière. Rappelons seulement que de Bar fut en effet convaincu d'autres crimes, et que ces crimes qui avaient motivé son arrestation étaient des faux étrangers au cartulaire de Brioude. Enfin Baluze parlait là le langage légal d'un accusé, bien plus, d'un condamné sans aucune forme de procès. La justice ne lui avait pas montré les pièces au sujet desquelles elle le frappait: *Quibus ego non fueram usus, cum ea nunquam viderim*. En effet, l'arrêt du 1er juillet 1710[2], en rappelant

vrages; supplément à l'art. Baluze, t. X, changements, corrections et additions pour le t. Ier, p. 16 et 17) a extrait ces faits des notes sur les lettres d'Arnauld; Chaufepié (*Dictionnaire historique et critique* faisant suite à celui de Bayle, 1750, art. Baluze, t. Ier, p. 60 à 62), et la *Biographie universelle* (article Baluze, par M. Tabaraud) les ont aussi reproduits. On les trouve même dans le catalogue des ouvrages de Baluze, p. 71, n. 84. — Il paraît qu'à la fin de sa vie étant demeuré privé de cette pension, il formait de nouveau le projet de donner au public un recueil de pièces fort étendu sur le concile de Bâle (Le Courayer, loc. cit. — *Nouvelles littéraires*, 8 octobre 1718).

1 Suite du passage de la vie de Baluze : Ejus (cardinalis) excessus iram regis in eum concitavit et ego quoque ob amicitiam ejus accusatus sum. Itaque rex adversum me, arundinem vento agitatam commotus ob eam editionem in qua dictum ei est me nonnulla iuseruisse que falsa esse pronuntiata fuerant in causa ad me non pertinente, quibus ego non fueram usus, cum ea nunquam viderim, decreto publico ea damnata est verbis atrocibis et multum injuriosis genti Bullionæ et mihi. Neque hic substitit ira regis. Missus sum in exilium, et fortunis meis pene omnibus exutus, inauditus atque indefensus et absque cognitione causæ secessi Rothomagum, dein Blesas. loc. cit. — Hic silet Baluzius. Fas sit absque temeritatis suspicione derelicta insequi ac breviter extremam vita viri Cl. periodum attingere, Blevis petiit turonas, deinde Aureliam et ibi commemoratus est usque ad finem anni 171. Continuation de la vie de Baluze (par le libraire Martin) à la suite de la vie. Voy. Biographie Michaud, articles Baluze et Gabriel Martin, né en 1679, mort en 1761.

2 Voyez le texte de l'arrêt à la fin de cet article.

celui du 11 juillet 1704, ne spécifie pas les pièces déclarées fausses. Quoi qu'il en soit, le rappel de Baluze, qui eut lieu à la fin de 1713. après la paix d'Utrecht, « son innocence ayant été reconnue [1], » ferait voir, s'il en était besoin, dit le continuateur de sa vie, toute la sincérité qu'il avait apportée dans son ouvrage. Il ne pouvait en effet écrire avant 1708 son *histoire* pour favoriser la justification d'une évasion qui n'eut lieu que deux ans après la publication de la dite *histoire*, et ne fut concertée que vingt-quatre heures d'avance. En réalité toutefois plusieurs d'entre les preuves qu'il y apporte sont de nature à expliquer et rigoureusement même à justifier l'action du cardinal, ainsi qu'on le verra. C'est ce qui a fait dire à Voltaire et à d'autres : Baluze fut « exilé pour avoir soutenu dans cet ouvrage les prétentions du cardinal de Bouillon qui se croyait indépendant du roi [2]. »

Saint-Simon a prétendu que la publication de l'*Histoire de la maison d'Auvergne* avait brouillé Baluze avec plusieurs de ses amis. Cela paraît bien peu probable : car le continuateur de la vie de Baluze dit que ce savant au retour de l'exil fut accueilli « au milieu des embrassements de ses amis [3]. » On ne lui rendit ni ses places ni ses pensions, ni son traitement au collége royal : il s'en consola en retournant aux bibliothèques et à ses études chéries, et eut encore le temps de donner les 6e et 7e volumes de ses *mélanges* et l'*Histoire de Tulle* sa patrie (1717) [4], avant sa mort, qui arriva à Paris le 28 juillet 1718, à l'âge de près dequatre-ving-thuit ans. Il

1 Suite du passage du continuateur : Tandempacata regis ira ob innocentiam Baluzii cognitam, reditus Parisios ipsi conceditur ubi exceptus, etc.

2 Voltaire, *siècle de Louis XIV*, écrivains, art. Baluze (œuv. de Voltaire, t. XXV, p. 64). — *Encyclopédie*, t. XVI, p. 743, col. 2, art. Tulle, signé D. J., reproduit dans l'*Encyclopédie méthodique*. — Voltaire commettant toujours la même erreur sur le lieu de naissance du cardinal, ajoute : « et qui fondait son droit sur ce qu'il était né d'une maison souveraine *dans la principauté de Sedan*, avant que l'échange de cette souveraineté avec le roi eût *été* consommé. » L'*Encyclopédie* a eu soin de rectifier ainsi : « et qui fondait son droit sur ce qu'il était né d'un prince souverain dans le temps que Sedan appartenait encore à ce prince. »

3 Ubi exceptus inter amplexus amicorum, etc. Cito se bibliothecæ studiisque suis reddit. Martin, ibid. « Il fut, dit Le Courayer et d'après lui Nicéron, lié pendant toute sa vie à tout ce qu'il y eut de gens de lettres en France et dans les pays étrangers. »

4 Baluzii *historiæ Tutelentis libri tres*, 1 vol. in-4°, Paris, 1717, ex typographia regia, dédiée à son frère, chanoine de Tulle.

avait travaillé jusqu'à la fin : lorsqu'il fut enlevé à l'érudition, il commençait à faire imprimer les œuvres de saint Cyprien, dont il avait conféré mot à mot le texte avec plus de trente manuscrits : travail précieux continué même dans son exil et à peu près achevé depuis son retour. Il fut regretté et célébré, disent les biographies, par tous les gens de lettres, dont il était le Nestor et l'ami [1].

ALGAR GRIVEAU de Vannes.

1 Du Pin, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du 17e siècle*, part. V, art. Baluze. — Le Courayer, *Eloge historique de Baluze*, dans l'*Europe savante*, août 1718. — *Nouvelles littéraires*, cit. 1718. — Nicéron, loc. cit. — Moreri, loc. cit. L'art. Baluze de ce dictionnaire, édition Drouet de 1759, est sans doute de l'abbé Goujet dont les suppléments à l'ancien Moreri y ont été refondus. — Catalogue des ouvrages de Baluze dans le t. Ier des *Capitulaires*, édit. de 1780. — *Eloge de Baluze*, par l'abbé de Vitrac, 1777, in-8°, 89 pag. — Chauffepié, *Dictionnaire historique et critique*, servant de suite ou de supplément à celui de Bayle, art, Baluze, t. Ier, 1750, p. 60 à 62. Cet art. à peu près emprunté à la première continuation anglaise du dictionnaire de Bayle, ne fait que copier Nicéron, Du Pin et Baillet. — Biogr. Feller et biogr. Michaud, art. Baluze. — Le continuateur de la vie de Baluze donne la liste des nombreux écrivains qui ont parlé de lui. — Voici le texte de l'arrêt du conseil du 1er juillet 1710. Comme dit Saint-Simon, « il n'est pas inutile de l'insérer ici :

« Sur ce qu'il a été représenté au roi que dans le livre intitulé *Hist. généalogique de la maison d'Auvergne*, imprimé à Paris chez Antoine Desallier, 2 vol. in-fol., le sieur Baluze, auteur de cette histoire, avait non-seulement osé avancer différentes propositions sans aucune preuve suffisante, mais encore que pour autoriser plusieurs faits avancés contre toute vérité, il avait inséré *dans le volume des preuves* (c'est le second) *plusieurs titres et pièces* (lesquelles, le volume a 870 pages) qui avaient été déclarées fausses par arrêt de la chambre de l'Arsenal du 11 juillet 1704, qui est une entreprise d'autant plus condamnable. que, outre le mépris d'un arrêt *si authentique* et rendu en si grande connaissance de cause, un pareil ouvrage ne peut être fait que pour appuyer une usurpation criminelle et ménagée depuis longtemps par les artifices les plus condamnables, et pour tromper le public dans des matières aussi importantes que le sont les droits ou les prétentions des grandes maisons du royaume ; à quoi étant nécessaire de pourvoir le roi étant en son conseil, a ordonné et ordonne que le privilége accordé par S. M. pour l'impression de ladite *Histoire généalogique* sera rapporté pour être cancellé, et qu'il sera fait recherche exacte de tous les exemplaires dudit ouvrage qui seront déchirés et mis au pilon. Enjoint S. M. au sieur d'Argenson, conseiller d'Etat et lieutenant-général de police à Paris, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt et d'en certifier M. le Chancelier dans huitaine. Fait au conseil d'Etat, S. M. y étant, tenu à Versailles le 1er de Juillet 1710. Signé : Phélypeaux. » Saint-Simon, *mém.*, t. VIII, ch. 29, p. 421. (Vérifié sur l'original imprimé, collé en tête de l'ouvrage de Baluze; exemplaire de la Bibliothèque nationale)

Polémique Philosophique.

FRAGMENTS D'UNE HISTOIRE
DE LA LIBRE-PENSÉE.

Aristippe de Cyrène.

Les rationalistes modernes ont pris la qualification de *libres-penseurs*, empruntée aux déistes anglais. En elle-même, cette expression est un non-sens ; car elle suppose qu'il y a des hommes qui ne sont point libres de penser ce qu'ils veulent, comme ils veulent, et tout ce qu'ils veulent. Elle implique d'ailleurs un sophisme ; car la liberté à laquelle elle fait allusion est nécessairement la licence. Mais il n'y a pas de droit, ni, par conséquent, de liberté, en dehors du devoir ! Penser le mal et l'erreur, n'est pas la liberté de penser ; c'est l'abus, et, par conséquent, l'esclavage de la pensée. La pensée de l'homme n'est libre que dans la vérité, de même que son cœur n'est libre que dans le bien. Il est donc des lois essentielles et salutaires que l'intelligence humaine ne doit jamais violer, sous peine de tomber dans la déraison et la folie. Or, la déraison et la folie, quelque nom qu'on leur donne, ce n'est pas la liberté.

Cependant, malgré ces vices intrinsèques de l'expression de *libre-penseur*, l'usage a fini par l'accepter ; et, se fondant sur les actes de ceux qui se sont parés de ce titre, il l'a investi d'une signification profonde. *Libre-penseur* signifie un homme qui ne reconnaît, au fond de son âme, et, autant que possible, dans sa conduite, aucune autorité, soit religieuse, soit morale, soit civile. C'est la vie sauvage transportée dans le monde intellectuel. Toutefois, le sens précis et vrai de ce terme est : Un ennemi juré de la révélation chrétienne, un incrédule de parti pris.

Il est évident, d'après cela, que ce terme ne peut s'appliquer, en toute rigueur, qu'aux rationalistes qui ne reconnaissent pas au christianisme le droit de tracer la législation de la pensée. Mais on a bien des raisons aussi pour l'appliquer à certains rationalistes de l'antiquité. D'abord, le point de départ, qui est le même pour la plupart des philosophes, à savoir, l'orgueil humain, qui convoite avec autant d'ardeur que d'aveuglement l'indépendance sous toutes les formes. Ensuite, l'identité du motif et du résultat : le plus grand nombre des philosophes grecs et autres voulaient, *in petto*, comme

nos libres-penseurs, en philosophant, s'affranchir de certains devoirs onéreux, et, comme eux, ils finissaient par ne plus laisser debout une seule vérité. Enfin, si, en prétendant ne relever que de leur pensée, les rationalistes anciens ne niaient pas une autorité précise et définie, ils n'en foulaient pas moins aux pieds une autorité fort respectable : le bon sens et les enseignements du passé. Sans doute, dans l'antiquité, excepté chez les Hébreux, le domaine légitime de la pensée n'était point circonscrit avec la même précision que depuis l'établissement de l'église chrétienne; cette circonscription n'en était pas moins tracée, si vaguement que ce fût, par ces vérités et cette morale traditionnelle sans lesquelles un peuple ne saurait vivre. Cela est si vrai qu'il y a, comme j'espère le prouver quelque jour, plus de vérités et de morale dans les poètes de la Grèce que dans les philosophes. Or, ces débris précieux doivent être rattachés, soit directement soit indirectement, à la révélation primitive, c'est-à-dire à la première phase du christianisme. A ce titre, nous les revendiquons ; et comme saint Augustin, c'est notre bien que nous reprenons [1]. Mais, à ce titre aussi, nous pouvons très légitimement qualifier de *libres-penseurs* ceux qui, à une époque quelconque, n'ont point cru devoir tenir compte de ces enseignements, auxquels leur rareté même ajoutait un nouveau prix. Incontestablement donc, l'histoire de la *libre-pensée* ainsi entendue remonte haut. Hélas ! c'est de son premier essai que datent tous nos malheurs !

Comme on ne cesse, malgré de rudes mécomptes et d'amères leçons, d'exalter les brillants avantages et les glorieuses prérogatives de la *libre-pensée*, il est bon de remettre de temps à autre sous nos yeux quelques uns de ses saints et de ses héros, et leurs œuvres avec eux.

ARISTIPPE DE CYRÈNE.

Ce nom est venu jusqu'à nous chargé du poids d'une philosophie honteuse.

Aristippe vint au monde à Cyrène, colonie grecque d'Afrique, vers la fin du cinquième siècle avant Jésus-Christ. Il avait environ quarante ans, lorsqu'il fit connaître les principes qui devaient donner naissance à la secte fort peu philosophique appelée école hédonique, ou du plaisir, mais connue plus généralement sous le nom d'école de Cyrène.

Elevé sous le ciel africain, dans une ville de mœurs peu austères, et, à ce qu'il paraît, au sein de l'opulence, Aristippe pratiqua pro-

1 Apol. secunda, n. 13.

bablement dès sa jeunesse les doctrines qu'il formula plus tard en système. C'était un esprit léger, facile, agréable, sans vues profondes, et tenant obstinément à ses idées, avide d'amusement et de bien-être, à peu près inaccessible, à ce titre, aux sentiments généreux, plus sensuel que passionné, et ne cultivant réellement qu'un seul art, l'art de jouir de la vie.

Comme plus d'un maître de ce temps-ci, Aristippe dut trouver fort plaisant, à part soi, d'être affublé du manteau de philosophe. Mais professer la philosophie était déjà, comme aujourd'hui, une carrière, sinon considérée, du moins assez agréable et assez flatteuse pour un amour-propre de bon goût. C'est à présent un moyen pour se faire nommer représentant du peuple ; c'était alors un chemin assez sûr pour arriver jusqu'auprès des grands et des rois.

Etant allé, du consentement de son père Arétadès, aux jeux olympiques pour y disputer le prix de la course aux chars, Aristippe entendit par hasard, pendant les jeux, parler de Socrate et de ses enseignements pleins de raison, de finesse et de malice. Il fut pris d'un tel désir d'assister aux leçons de ce maître habile, qu'il partit sur le champ pour Athènes.

On comprendra que le fondateur de l'école hédonique put, sans dérision, s'asseoir parmi les disciples de Socrate, si l'on remarque deux choses. C'est, d'abord, que toute la doctrine socratique n'est, au fond, qu'une méthode pour bien raisonner sur les objets qui se présentent à nous, méthode qui se résoud parfois en une manière ingénieuse d'arriver aux conclusions voulues. C'est, ensuite, que Socrate ne se lassait pas de répéter cette triste maxime, que « les » choses qui sont au dessus de nous doivent nous être étrangères. » Ces paroles, dans l'idée du maître, signifiaient, avant tout, qu'il fallait donner un but pratique à la philosophie, concentrer toutes ses forces intellectuelles sur la morale, et s'interdire rigoureusement les spéculations métaphysiques et les vaines explications de l'origine des choses. Mais entre les mains d'un esprit plus vulgaire et moins droit, elles pouvaient, elles devaient devenir la base d'un système désastreux. Ne faisaient-elles pas en effet une obligation de ne considérer que la nature humaine pour tracer un code de morale, le plus pratique possible, et s'interdire l'étude de ce qui est *au dessus de nous* ? Mais pour être véritable, pour être efficace, il faut que la morale ait sa source *au dessus de nous*. La morale suppose essentiellement deux termes : l'homme et Dieu.

Aristippe adopta donc le principe fondamental de Socrate, que la philosophie doit toujours se rapporter à un but pratique. Ce but pratique, c'est évidemment le bonheur. Le bonheur doit résulter de l'accomplissement du devoir.

Jusque là, c'était logique et vrai ; mais ces généralités, fort inoffensives en elles-mêmes, ne gênaient nullement le disciple de Socrate. Le délicat de la question consistait à savoir ce que c'est que le devoir. Or, c'est là qu'Aristippe quittait le terrain solide pour se jeter dans la fondrière.

Le devoir, reprenait-il intrépidement, le devoir pour l'homme, notre nature le proclame assez haut, c'est le plaisir. Le plaisir est donc le bien, de même que la douleur est le mal. Il n'y a pas autre chose. N'est-ce pas là l'opinion, bien plus, la pratique de l'espèce humaine tout entière? Que recherchez-vous? Le plaisir. Que fuyez-vous? La douleur. Voilà bien l'homme. La raison lui est donc bien évidemment donnée pour qu'il travaille, par tous les moyens possibles, à se procurer le plaisir et à éviter la souffrance. En cela consiste la vertu. Tout acte de plaisir, quelles qu'en soient la nature et les circonstances, est un acte essentiellement vertueux. Cependant il est des lois auxquelles on doit toujours rester fidèle. Ce sont ces lois qui constituent ce qu'on pourrait appeler l'*art* de jouir de la vie [1]. Elles se résument à observer un certain bon goût dans le choix des plaisirs, et à conserver sa liberté d'esprit. De cette dernière condition, il résulte que le plaisir doit être actuel, et d'une actualité permanente, s'il est possible ; car, de son absence, naîtraient les craintes, les préoccupations, en un mot, les avant-coureurs de la douleur, et la douleur elle-même. Le plus grand bonheur est dans la plus grande intensité de l'acte de la jouissance. On doit donc éviter, presqu'autant que la douleur, cet état d'oisiveté, d'indifférence du corps et de l'âme qu'on appelle le calme ou le repos. La vie, c'est la recherche active du plaisir.

Un pareil système, qui remplaçait tout uniment la morale par la sensation, devait nécessairement immoler la raison humaine. Aristippe n'y manqua pas. Non-seulement il s'interdit, comme Socrate, l'étude de ce qui est *au dessus de nous* ; mais il prétendit qu'on ne le pouvait connaître. Cette abstention pour lui n'était pas de la so-

[1] Tout se réduisait à ne pas faire rire de soi, οὐδὲν ἄτοπον, *nihil absurdum*, comme s'exprime Diogène-Laërce, liv. II, s. 98. Il n'en pouvait être autrement pour un philosophe qui pensait que le juste et l'injuste étaient des distinctions chimériques provenant de la coutume.

briété philosophique, c'était une négation formelle, ou du moins c'était le scepticisme [1]. Le philosophe de Cyrène décréta donc pour toute métaphysique et comme base de la certitude, que l'homme ne peut connaître que le plaisir et la douleur, sans avoir aucun droit de se prononcer sur les causes de ces sensations. La sensibilité humaine peut donc, en toute sécurité, se donner carrière.

Il est inutile de faire remarquer jusqu'à quel point cette doctrine effrontée soulève le cœur. Mais il ne l'est peut-être pas autant de constater que voilà la philosophie, la pensée, libre de toute sa liberté, qui, sous prétexte d'étudier et de traduire la nature humaine, la parodie, la souille, la mutile, la méconnaît de fond en comble par théorie ! Aristippe, en effet, prit pour notre nature ce qui n'en est que *la dépravation*, et ne pouvant rien concilier logiquement avec cette tendance exorbitante, il nia tout, et ne préconisa qu'elle. Rousseau et toute l'école moderne *du sentiment* ont fait comme Aristippe, quoique leurs erreurs soient mille fois plus coupables, et quoiqu'ils soient sans l'ombre d'une excuse. Feront de même aussi tous ceux qui prétendront saisir le mot de l'homme en lui-même, dans sa psychologie, abstraction faite de son histoire. Cuvier a pu reconstruire des espèces perdues en étudiant avec son admirable génie quelques fragments d'une charpente osseuse. Mais nul ne reconstruira l'histoire exacte de l'humanité, lors même que l'on étudierait pendant des siècles l'âme humaine, si l'on n'a pas une autre clef de ce mystère. Certains, plus pénétrants, pourront bien arriver à conclure que c'est une reine déchue, exilée, condamnée à la peine et, comme dit l'écriture, « au pain de douleur et à l'eau d'amertume, » et ne régnant plus que sur des ruines. Mais la plupart regarderont ces grandes ruines d'un œil intrépide, et trouveront que c'est le plus glorieux empire :

« Impavidum ferient ruinæ. »

Un esprit plus sérieux, plus philosophique, plus pénétrant qu'Aristippe aurait donc pu pressentir, dans cette énorme prédominance de la tendance au plaisir, un problème terrible, et même quelque mystère, quelque trace d'un bouleversement épouvantable. « Tout « notre corps est plus ou moins révolté contre l'âme qui doit le régir. « Cependant l'âme gouverne assez bien certains de ces ressorts « que nous appelons les sens ; elle peut par la force de la nature, à

1 Aristippe ne faisait aucun cas de l'étude et professait un souverain mépris pour les sciences mathématiques.

« l'aide d'une philosophie honnête et spiritualiste, tenir assez con-
« venablement les rênes d'une très grande partie de son adminis-
« tration. Mais il est un sens singulier, le seul qui ne soit pas né-
« cessaire à l'entretien de la vie, et qui demeure privé de ses fonc-
« tions, même légitimes, sans nuire au jeu ni au développement
« de notre organisation; et ce sens, qui devrait être naturellement
« le plus facile à gouverner, puisqu'il est libre d'accomplir ou de
« ne pas accomplir son ministère, c'est celui-là même qui est en
« révolte permanente contre l'âme. Ce sens n'est pas seulement
« révolté, il est dépravé. Il ne s'inquiète pas de sa fin : sa fin
« lui est complètement étrangere [1]. » Est-ce qu'Aristippe, et bien d'autres, n'auraient pas dû être frappés de ce fait étrange ? Et si la philosophie ne voit pas ces choses, le mot si amer de Pascal n'est-il donc pas applicable ! La philosophie vaut-elle un quart d'heure de peine !... Plus de six siècles avant Aristippe, un autre sage, mais sage d'une autre sagesse, avait écrit ces paroles, qui sembleraient la réfutation sublimement ironique de l'Ecole de Cyrène et de tous les partisans du plaisir : « *Risum reputavi errorem* « *et gaudio dixi : Quid frustra deciperis* ? »

Aristippe prépara l'épicuréisme. Sa doctrine diffère cependant de celle d'Epicure, quoiqu'ils aient fait consister l'un et l'autre le bonheur dans le plaisir. Epicure voyait dans le calme et le repos heureux le but suprême de tous les efforts de notre nature, et il prétendait conséquemment, que le plaisir consistait essentiellement dans l'oisiveté du corps et le contentement paisible de l'âme. L'homme doit donc, d'après lui, combiner tous les détails de sa vie pour arriver à ce résultat [2]. Aristippe au contraire jugeait comme perdu pour le bonheur tout instant où l'homme ne goûtait pas le plaisir. Si odieux que soient ces deux systèmes, celui d'Aristippe est encore le plus abominable [3]. Epicure donne peut-être Horace, mais

1 Le P. Lacordaire, *Conférences de Notre-Dame*, t. II, p. 38 et 39.

2 Dans une lettre à Ménécée, conservée par Diogène-Laërce (liv. x), Epicure disait : « Etenim quidquid agimus, eo denique spectat, ut neque doleamus, » neque perturbemur; et ubi semel id assequuti sumus, omnis animi procella » sedatur. Constat igitur, quando voluptatem beatæ vitæ dicimus finem, non » intelligere nos eas voluptates quæ sunt virorum luxu diffluentium, aut alio- » rum etiam, quatenus spectantur in ipsa actione fruendi, veluti quidam inter- » pretantur; sed illud duntaxat intelligimus, non dolere corpore, ac animo non » perturbari. »

3 C'est l'opinion de Lactance. « Epicurus, dit-il, summum bonum in volup- » tate animi esse censet : Aristippus in voluptate corporis. » Lact., lib. III, c. VII.

Aristippe donnera don Juan ! Seulement, don Juan, comme Helvétius [1], prendra des mesures contre l'ennui, mal dont Aristippe ne paraît pas s'être beaucoup occupé. L'ennui, cependant, sous une forme ou sous une autre, envahit vite son école. Au fond, ce devait être une des phases de cette philosophie.

Toutefois, Aristippe entreprit plusieurs voyages, dont le but secret pouvait bien être de tromper l'ennui, et d'assoupir les remords. Il n'est cependant pas facile, avec la meilleure volonté du monde, de donner cette explication indulgente aux visites nombreuses et souvent assidues, que le philosophe fit à Laïs, la célèbre courtisane dont les charmes le retinrent si longtemps à Corinthe. Il est pareillement bien à craindre que ce ne fût pour pratiquer sa morale qu'il passa plusieurs fois en Sicile, où il sut gagner les faveurs de Denis-le-Tyran. Ce prince goûtait assez Aristippe, dont il trouvait, sans doute, les doctrines fort piquantes.

Il n'est point certain, quoique Diogène-Laërce l'affirme, qu'Aristippe ait ouvert une école à Athènes. Son système, en effet, aurait été certainement embrassé dans cette ville par quelques disciples, qui l'auraient enseigné après le maître : or, il n'en est question nulle part. Il est plus probable qu'Aristippe, peu jaloux de propager sa philosophie aux dépens de ses forces et de son temps, par conséquent, de son bonheur, se borna à enseigner ses doctrines dans l'intimité, à ses amis et à ses enfants. Ce fut, en effet, sa fille, Arété, qui accepta et transcrit ce honteux héritage.

Outre cette fille, Aristippe avait un fils, pour lequel il n'eut que des rigueurs. Le crime de ce malheureux jeune homme était de mettre trop vite ou trop bien en pratique les doctrines de son digne père. Le philosophe concentra donc ses affections et ses soins sur Arété, dont il fit si bien l'éducation, que cette femme passe pour avoir enseigné publiquement la théorie paternelle.

On pense qu'Aristippe passa ses dernières années à Cyrène, sa patrie ; mais on ignore absolument l'époque et les circonstances de

1 « L'artisan est sans doute exposé au travail ; mais le riche oisif à l'ennui. Lequel de ces deux maux est le plus grand ? Le travail n'est point un mal, *parce que* c'est un moyen d'éviter le mal physique de l'ennui. » Helvétius, *De l'Homme*, sect. VIII.—Par là Helvétius se rapproche d'Epicure ; mais le fond de son immonde système est à peu près le même que celui d'Aristippe. En effet, l'auteur du livre *De l'Homme* place le bonheur dans l'*occupation* ; laquelle consiste à se procurer le plus possible de sensations agréables et à éviter l'ennui, qui naît du loisir.

sa mort. Il paraît, au rapport de Diogène-Laërce, qu'il avait écrit un très grand nombre d'ouvrages. Tout est perdu, et, probablement, la perte n'est pas grande. Que pouvait avoir écrit de regrettable un pareil philosophe? La plupart de ces travaux, à en juger par les titres qui nous ont été transmis par Diogène-Laërce, je crois, ne sont pas même sérieux.

On se demande, naturellement, quelle impression fit le système d'Aristippe sur ses contemporains. Au témoignage de Xénophon, Socrate se scandalisa fort de cette morale, et voulut plusieurs fois ramener son disciple rebelle, sinon à une vie meilleure, du moins à plus de réserve. Aristippe tint bon, et il ne paraît pas que les Grecs aient élevé la voix pour le flétrir. Et au fond, il est bien à craindre qu'il n'ait fait que rédiger la théorie de la morale que pratiquait la très grande majorité de ses contemporains, et dresser l'inventaire de la plupart des consciences. Il est facile de voir, par l'histoire de tous les temps, et même par l'histoire contemporaine, que la morale ne se réduit guère qu'à une certaine décence extérieure, quand elle est, de fait, séparée de la croyance religieuse. Et chez les Grecs, quelle était l'influence de la religion sur la morale? Et parmi nous, au sein d'une société chrétienne, n'avons-nous vu la bourgeoisie voltairienne et les romans? La morale d'Aristippe est encore, sous nos yeux, la morale d'un très grand nombre : goûter le plaisir et ne rien croire! Et même, on n'y met pas toujours, suivant le précepte du philosophe de Cyrène, les formes du savoir-vivre.

Certains historiens de la philosophie pourront traiter le système d'Aristippe comme un caprice sans portée, comme l'égarement exceptionnel d'un esprit excentrique et moqueur; mais, pour peu que l'on y réfléchisse, on sera frappé de voir cette doctrine réapparaître à chaque instant, ou plutôt ne jamais disparaître, formulée avec une opiniâtreté qui indique autre chose qu'un accident, une exception ou une singularité. Laissez Aristippe, et franchissez deux mille ans. Voici les lettres de lord Chesterfield à son fils : lisez! « Le plaisir est » aujourd'hui la dernière branche de votre éducation; il adoucira » et polira vos manières; il vous poussera à chercher et, enfin, à » acquérir les grâces. Si elles ne viennent pas à vous, enlevez-les. » Un arrangement honnête sied à un galant homme. » Et le reste, où ce père inqualifiable sollicite son jeune homme aux plaisirs choisis et délicats, pour le détourner des habitudes faciles et grossières. Et Voltaire, toute sa morale ne se résume-t-elle pas dans ce vers, qui, d'ailleurs, est de lui :

« Il n'est jamais de mal en bonne compagnie. »

Ainsi devait dire Aristippe. Il devait dire aussi comme l'abbé Galiani, avec lequel il eut, j'imagine, plus d'un rapport : « L'homme » est fait pour jouir des effets, sans pouvoir deviner les causes. « L'homme a cinq organes bâtis exprès pour lui indiquer le plaisir « et la douleur : il n'en a pas un seul pour lui marquer le vrai et le « faux d'aucune chose. » Aussi le véritable philosophe « ne croit ni « ne pense un mot de tout ce qu'il dit : il est le plus grand scepti- « que (sauf sur l'article du plaisir) et le plus grand académique du « monde ; *il ne croit rien en rien, sur rien de rien.* Il a la clef du « mystère, et il sait que le tout se réduit à zéro [1]. »

Quant aux socialistes-athées contemporains, ils ont outrepassé de beaucoup Aristippe, quoique, au fond, le principe et le but de leur philosophie soit le même. Au lieu de poursuivre le plaisir simplement avec méthode, ils le poursuivront avec une rage passionnée, et assaisonnée d'un mal affreux, auquel l'homme est sujet depuis la prédication de l'Evangile, la haine de la vérité.

L'abbé C.-M. ANDRÉ.

Histoire.

HISTOIRE DES ÉTATS DU PAPE,

PAR LE RÉVÉREND DOCTEUR

John MILLEY,

SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DES IRLANDAIS, A PARIS.

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR L'ABBÉ

OUEN LACROIX.

Un fort volume in-8°. Gaume, Paris, 1851.

Voici un livre sérieux et instructif qui ne doit point passer inaperçu. C'est un hommage éclatant que l'auteur rend à la souveraineté temporelle des papes ; souveraineté que nos modernes réformateurs d'empires voudraient voir s'engloutir sous les débris fumants du Vatican, mais qui, grâce à Dieu n'est pas encore prête à disparaître, malgré les efforts de l'anarchie dans la péninsule italique. M. le docteur Milley, qui a puisé à Rome même ses documents

1 Galiani, *Dialogues sur le commerce du blé*, passim.

historiques, durant un long et laborieux séjour, prend la souveraineté papale à son origine. Il montre cette souveraineté fondée par la piété des rois et des peuples envers le prince des apôtres. Il trace tour-à-tour, avec un pinceau qui sait habilement employer les couleurs, les grandes et sublimes figures des papes des catacombes, des papes qui assistèrent à l'écroulement de l'empire romain, des papes du moyen-âge et des papes du beau siècle de la renaissance ; il nous raconte enfin les phases successives de l'accroissement de la royauté papale depuis son origine qui remonte plus haut que Charlemagne, jusqu'à nos jours.

Mais écoutons parler l'auteur ; il nous exposera lui-même son plan :

» Nous trouverons, dit-il dans la préface de son ouvrage, les antiques destinées de l'Italie reflétées d'une manière caractéristique et fidèle dans sa propre histoire, qui résiste à tout amalgame ; car ses parties se repoussent mutuellement, et abhorrent toute unité qui menace d'absorber leur identité particulière. En Italie les centres de lumière sont innombrables; chaque ville est comme un soleil qui possède son propre système et forme en soi une sorte de petit univers ; chaque village est si fier des glorieux souvenirs de son existence individuelle, qu'il ne voudrait pas les changer contre un rayon qui pourrait lui échoir dans les pages d'une histoire universelle. Encore, cette dernière serait-elle à peine possible, sinon pendant l'époque de la centralisation romaine. Que sont les ouvrages de Sismondi et de Bota, hormis des agglomérations d'histoires entièrement distinctes, qui n'ont de lien commun que l'uniformité du style et du titre du livre ? Nous n'avons dans les œuvres de Tite-Live, de Tacite, de Florus, que des récits de la domination romaine, dans lesquels l'Italie et le monde ne figurent que comme les accessoires d'une seule cité. Quelle qu'en soit la cause, le fait que nous mentionnons subsiste, et nous le répétons, malgré le grand nombre de leurs histoires locales, les États du pape, comme royaume, comme réunion de provinces soumises au même sceptre, n'ont point été jusqu'à ce jour le sujet d'une histoire spéciale.

L'auteur de cet ouvrage, se trouvant à Rome, en 1833, pour raison de santé, occupa ses loisirs par des études et des recherches sur les contrastes et les rapports existant entre Rome sous le paganisme et Rome sous les Papes. Dans le cours de ses investigations, il ne tarda pas à sentir ce vide étrange dans l'histoire d'Italie; et quoiqu'il ne conçût point alors le projet de le combler, il n'en continua pas moins

d'y concentrer son attention, dans les intervalles très courts et très précaires que ses devoirs de missionnaire lui laissaient pour de telles études. Ses notes, ses remarques, ses croquis s'accumulèrent pourtant à un si haut degré, que, quand les événements de la révolution de Rome, sous Pie IX, lui inspirèrent la pensée et le poussèrent comme instinctivement vers la composition de ce livre, s'il se trouva embarrassé, ce fut moins par la pénurie des matériaux que par leur abondance, attendu qu'il lui manquait presque tout à fait le loisir nécessaire pour les bien combiner et élaborer.

Ici, M. le docteur Milley indique les sources auxquelles il a été puiser son histoire, puis il trace en quelques mots le théâtre des événements et le long drame que ces mêmes évènements composent.

« Et d'abord, continue-t-il, l'Italie centrale est la scène où vont se passer les actes de ce drame. Aucune autre portion du monde ne lui ressemble; elle a été le témoin des deux faits les plus grands, les plus opposés, les plus hostiles entre eux par l'esprit, le but, l'origine et cependant aussi inséparables, aussi essentiellement nécessaires pour nous faire saisir les desseins du suprême auteur, que le sont les membres différents de la même antithèse. Le tableau donc qui se déroule devant nous a cela de particulier, qu'il a pour fond une histoire de deux mille ans; et n'importe de quelle manière l'on traite le sujet, si on ne fait pas attention à ces vingt siècles qui se tiennent debout derrière la ville éternelle, l'effet du tableau sera aussi loin de la vérité que celui de ces laques chinoises dont tous les personnages, se trouvant sur un même plan, n'offrent aucune perspective. On ne peut mieux comparer ces régions, comprises dans les domaines pontificaux, qu'à l'un de ces fameux palimpsestes du Vatican, noirci par le temps, sur lequel, à côté des commentaires sur les psaumes par saint Augustin ou d'un traité sur les mystères chrétiens par saint Ambroise, on rencontre des fragments de Cicéron, de Juvénal, de Salluste. Du Panaro et des rives du Pô, d'un côté, aux montagnes de Terracine et au torrent du Tronto, de l'autre; des frontières napolitaines aux limites toscanes, d'une mer à l'autre, ce territoire est une sorte de vaste parchemin antique, chargé des linéaments profonds de la main du temps, couvert des souvenirs de trente siècles, qui ont gravé leurs traits indélébiles non seulement sur les monuments des arts, dans les formes de la société, le langage, les coutumes, les lois, mais encore dans l'aspect physique du paysage, dans les montagnes, les lacs, les

champs, les rivières, les voies publiques. Chaque jour la bêche et la charrue, creusant le sein de la terre ou labourant sa surface, nous montrent qu'il n'y a aucune partie de ce sol qui ne soit riche de quelques produits d'un art merveilleux : on y trouve partout des vases peints, des armes, des médailles, des inscriptions; en un mot, tous les souvenirs de la plus lointaine antiquité.

Quant à Rome elle-même, ce n'est pas seulement comme le centre du théâtre où se joue le drame historique ; ce n'est pas seulement comme capitale du royaume qu'elle demande une place plus éminente : sa naissance, son développement et ses vicissitudes sont, pour ainsi dire, les vertèbres de cette histoire. C'est pourquoi l'auteur a tracé de front, avec les événements généraux, les phases spéciales de l'existence de cette cité. On trouvera dans cet ouvrage une description exacte de la ville primitive des papes, ville dont il ne reste plus guère de vestiges que de la cité païenne, et dont on soupçonnerait à peine l'existence d'après les généralités des livres écrits sur Rome. La ville d'Adrien Ier et des autres papes de l'époque carlovingienne gisait ensevelie dans les poudreuses archives d'où l'auteur a essayé de la tirer, comme Herculanum sous la lave, ou Pompéi sous les cendres du Vésuve.

A l'égard du drame lui-même, il nous suffit d'observer que, se débarrassant tout d'abord des arguties d'une vaine contestation sur le point précis du départ de la souveraineté temporelle des papes, l'auteur a remonté directement à sa source génératrice, l'a suivie dans ses progrès et son agrandissement successifs.

L'époque carlovingienne avait été laissée jusque là dans une ombre si épaisse, que l'auteur a cru devoir la placer dans un jour tout à fait éclatant. Il n'existe pas d'autre moyen de se former une idée correcte des convulsions d'où surgirent les nations modernes ; car il n'est pas exact de dire qu'elles se formèrent des débris du monde des Césars païens. Entre une catastrophe et l'autre, peut-être encore plus terrible, il s'est intercalé un nouvel empire qui, quoique pour une heure rapide, réunit et combina dans une pittoresque et majestueuse forme de société les éléments des nations romanes et barbares.

Il est superflu de nous arrêter plus longtemps sur l'importance, la variété, l'intérêt d'un tel sujet. A quelque croyance religieuse, à quelque école politique qu'on appartienne, on ne peut rester indifférent à une histoire qui constitue le centre et le premier mobile

d'un système dont l'historien anglais le plus renommé a, de nos jours, parlé en ces termes :

« Il n'y a pas, dit Macaulay, et il n'y aura jamais sur la terre une
» œuvre de politique humaine qui mérite plus d'attention que
» l'Église catholique romaine. L'histoire de cette Église s'unit aux
» deux grands âges de la civilisation humaine. Il n'est resté debout
» aucune autre institution qui reporte notre esprit aux temps où
» la fumée du sacrifice s'élevait du Panthéon, où les tigres ou les
» léopards bondissaient dans l'amphithéâtre de Flavien. Les plus
» fières maisons royales ne sont que d'hier comparativement à la
» lignée des pontifes romains, lignée qui remonte depuis le pape qui
» couronna Napoléon dans le dix-neuvième siècle jusqu'à celui qui
» couronna Pépin dans le huitième. Et par de là le temps de Pépin,
» cette auguste dynastie s'étend jusqu'à ce qu'elle se perde dans la
» nuit de la fiction. La république de Venise était moderne vis-à-
» vis de la papauté ; cette république est tombée; la papauté de-
» meure ; elle demeure non décrépite ou en décadence, mais pleine
» de vie et de jeunesse vigoureuse. Elle a vu le commencement de
» tous les gouvernements, de tous les établissements ecclésiastiques
» existant dans le monde, et nous ne pouvons penser qu'elle ne soit
» destinée à en voir la fin. Elle régnait grande et respectée avant
» que le Saxon eût mis le pied en Bretagne, avant que le Franc eût
» passé le Rhin, alors que l'éloquence grecque florissait à Antioche,
» alors qu'on dressait les idoles dans le temple de la Mecque, et
» elle existera encore, sans avoir perdu de sa force, lorsque le
» voyageur de la Nouvelle-Zélande viendra, au milieu d'une vaste
» solitude, s'asseoir sur une arche brisée du pont de Londres pour
» esquisser l'aspect des ruines de Saint-Paul. »

En outre, l'histoire des États pontificaux est le seul isthme, par lequel on puisse passer du monde moderne au monde antique. Les racines de l'un ont poussé loin et profondément dans la masse des ruines auxquelles il voit réduit son rival persécuteur. Comment le lecteur descendant de l'ancien monde à celui du moyen âge pourra-t-il, sans l'histoire des provinces papales, se former une idée correcte des rapports sociaux et internationaux de l'Europe pendant une époque où le pontife, roi de Rome, était le chef de tous les Etats de la chrétienté, comme le président américain est actuellement le chef des Etats-Unis ?

Napoléon exprima bien ce que pesait la papauté dans le système européen d'aujourd'hui, alors même qu'elle était presque captive,

en disant à Cacault, son ambassadeur à Rome : « Traitez avec le » pape comme s'il avait *deux cent mille hommes* derrière lui. » Le même ambassadeur, écrivant à Talleyrand, en 1802, n'hésitait pas à élever les forces papales à *cinq cent mille hommes*, parce qu'en ce temps les affaires de Rome marchaient mieux qu'aux jours de son arrivée. Talleyrand opinait aussi que *Rome serait toujours un centre d'affaires très important*[1].

» L'histoire de l'Italie, dit Mariotti, depuis la restauration de l'em-
» pire romain jusqu'à la chute de Napoléon, nous offre l'avantage
» d'un drame complet, que nous pouvons embrasser d'un seul coup
» d'œil. L'histoire de sa littérature depuis la première renaissance
» de la civilisation au moyen âge jusqu'au siècle de Léon X peut
» être justement considérée comme l'histoire du progrès de l'esprit
» humain par tout le monde chrétien. Les semences des libertés
» civiles et religieuses se sont d'abord développées sur le sol italien;
» toutes les branches de l'industrie, du commerce, des lettres, des
» arts, ont atteint l'apogée de leur splendeur en ce pays, deux
» siècles avant que la lumière commençât à dissiper les ténèbres
» qui régnaient de l'autre côté des Alpes. »

Or, sous quelque rapport que le lecteur considère l'histoire de l'Italie, soit sous celui des arts et des lettres, soit sous celui des révolutions politiques, il verra toujours au premier plan du tableau les pontifes de Rome. Les annales de leur royaume peuvent être regardées comme le centre de l'histoire universelle, réunissant toutes ses périodes dans une unité compacte et symétrique. Il serait difficile de trouver une seule nation de la Sicile à l'Irlande, de la Pologne et la Hongrie à l'Angleterre et à la France, qui ne touche à ce royaume par d'importantes relations. Quant à l'Italie, les Etats de l'Église ne sont pas moins historiquement que géographiquement son centre principal. Observons en outre que ces Etats ont pour capitale Rome, c'est-à-dire ce champ de bataille où s'est enfin décidée la cause du paganisme et de la croix, après plusieurs siècles d'efforts désespérés. En un mot, quelle région du monde peut entrer en parallèle avec les richesses, la variété, la magnificence des paysages, les monuments de cette terre vraiment extraordinaire dont un écrivain du moyen âge a dit avec raison :

« *Quare non ab re eam Deus, orbis terrarum reginam fore, in eaque*
» *et terrenæ et cœlestis, hoc est, Ecclesiæ, domicilium in æternum esse*
» *voluit*[2]. »

1 Artaud, *Histoire de Pie VII*, t. I, p. 353.

2 Gabriel Barrius, *De Laudibus Italiæ.*

L'ouvrage de M. le docteur Milley est donc une œuvre consciencieuse et parfaitement élaborée ; comme tel, il trouvera place dans la bibliothèque des savants auxquels il se recommande par une profonde érudition.

L'abbé Alphonse CORDIER (de Tours).

Missions Catholiques.

LETTRES SUR L'ÉTAT DES MISSIONS

ET LES PROGRÈS DE LA RELIGION CATHOLIQUE DANS L'INDE.

CHAP. XXVII (Suite)[1].

L'évêque actuel de Perth, ajoutait, trois ans plus tard : « Mgr » Polding, vicaire apostolique, considérant l'immense étendue de » sa juridiction, et l'impossibilité de pourvoir aux besoins spirituels » de toutes les âmes confiées à sa sollicitude pastorale, résolut de » venir en 1841, à Rome, solliciter du S. Siége apostolique les mesures nécessaires à l'intérêt de sa mission. Monseigneur exposa, » dans un rapport soumis à la sacrée Congrégation, que le seul » moyen de satisfaire aux besoins religieux des fidèles, et d'établir » la religion sur une base solide et permanente, était d'instituer » des évêques dans toutes les parties où il y avait un gouvernement » colonial.

» La sacrée Congrégation voulut bien accueillir favorablement » les vœux de sa grandeur, et la ville de Sydney fut érigée en église » métropolitaine, avec les deux évêchés suffragants de Hobartow » et d'Adélaïde.

» Cet acte de haute bienveillance de la part du S. Siége apostolique a rempli, non seulement le cœur du bon pasteur, mais aussi » celui des fidèles, de la plus vive, de la plus impérissable reconnaissance. Les colons le manifestèrent d'une manière éclatante » au retour de Mgr Polding ; les principaux d'entre eux, à la tête » desquels se placèrent les hauts fonctionnaires catholiques du » gouvernement, votèrent, par acclamation, une adresse de remerciments et d'hommages pour les bienfaits obtenus par sa grandeur du S. Siége.

» La religion ainsi constituée sur des fondements durables dans

[1] Voir le dernier numéro ci-dessus, p. 365.

» toutes les parties méridionales de la Nouvelle Hollande, Mgr Pol-
» ding a aussitôt tourné ses regards vers la partie occidentale. Il s'est
» donc empressé d'y envoyer l'abbé Brady, en qualité de vicaire-
» général, pour recueillir les éléments nécessaires dans le but de
» doter cette seconde partie du même bienfait [1]. »

La faveur sollicitée fut alors obtenue et ensuite complétée sur les instructions du même Mgr Polding, qui s'appuyait sur la considération suivante : « Dans l'instruction vraiment apostolique publiée,
» disait-il, par la S. C. le 23 novembre 1835, on invite tous ceux à
» qui se trouve confié le gouvernement des Eglises, d'informer la
» même S. Congrégation chaque fois que les circonstances leur
» sembleront réclamer l'augmentation du nombre des évêques.
» Sous l'influence d'un avertissement aussi salutaire, il est de notre
» devoir d'appeler l'attention de V. E. sur l'Église de Sydney [2]. »

Dans la Nouvelle-Zélande, Mgr Pompallier, parlant des inconvénients offerts par l'institution de simples vicaires apostoliques, entrait dans les plus importantes considérations sur les différents points qui nous occupent en ce moment, et disait : « Dans une organisation
» de mission par vicariats apostoliques, tous les membres du clergé
» sont ordinairement portés à se considérer comme dépendants
» immédiatement du S. Siége, ainsi que le vicaire apostolique lui-
» même. Comme ils sont très éloignés de Rome, l'autorité dont ils
» croient immédiatement dépendre, leur devient invisible, dans les
» régions lointaines où ils se trouvent. Le vicaire apostolique ne
» semble être, pour eux qu'un premier conseiller et un premier
» compagnon ; ils se placent entre Dieu et les peuples ; et chacun
» pense devoir agir selon sa manière de voir. L'évêque à leurs yeux
» est sans clergé et sans troupeau. Il n'est époux spirituel d'aucune
» Église ; puisque celle dont il porte le titre *in partibus infidelium*,
» n'a que des ruines ou un néant d'existence à lui offrir. Son diocèse
» est donc nul. Le nom de mission remplace celui de diocèse ; or
» la mission est aux prêtres missionnaires ; elle est confiée à leurs
» soins ; c'est leur diocèse de fait, selon leur manière d'entendre.
» Ils ne se croient donc pas chez le vicaire apostolique, mais bien
» chez eux-mêmes, ou dans des troupeaux, sous l'immédiate dé-
» pendance du S. Siége. Quant au vicaire apostolique, il ne serait
» tout au plus, selon eux, qu'un inspecteur dont l'approbation ou
» la désapprobation importe peu, et dont l'action peut être contrariée

1 *Relation de la mission occidentale de la Nouvelle Hollande*, etc., p. 1.
2 Lettre du 22 février 1847.

» à volonté. Toute sa fonction semblerait consister à transmettre » des facultés spirituelles, et puis de laisser faire comme on veut, » ou d'inspecter comme il peut. En un mot. c'est lui qui délègue; » mais les délégués veulent se diriger, se passer de lui; et même » le gouverner, le dominer, ou rendre nulle son autorité. Hélas! » quel malheur pour des chrétientés d'être constituées avec un » épiscopat qui n'a qu'un vain titre, et qui, dans le fait, n'a qu'une » réalité méconnue, non seulement par l'hérésie et la politique, » qui le combattent avec d'autant plus de force qu'elles s'en font » une chimère; mais encore cet épiscopat est méconnu par ceux-» là mêmes qui devraient être sous la main de l'évêque, vicaire » apostolique, comme d'autres lui-même! Je n'ai jamais compris » l'infructueuse position de l'épiscopat comme je l'ai vue dans l'or-» ganisation des missions par vicariats-apostoliques. Il faut une » fermeté extraordinaire pour y faire respecter les droits de l'épis-» copat. Il n'y a que les catéchumènes et les néophytes indigènes » qui, dans les commencements, comprenant ce qu'un évêque est » par rapport à eux, l'enseignement de la foi le leur faisant com-» prendre. Mais il ne peut se passer beaucoup de temps, sans qu'ils » en apprennent la quasi nullité du titre, sa position toute précaire » et son pastoral divisible et amovible. Ils ne verront plus en lui » la représentation visible de J. C., l'époux invisible de leurs âmes; » mais ils ne distingueront en lui qu'un missionnaire plus élevé en » dignité que les autres, un pasteur qui n'est pas chargé de leurs » âmes, et qui, par conséquent, peut ne pas avoir les sentiments du » bon pasteur qui donne sa vie pour ses ouailles.

» En outre, qui est plus sujet à être attaqué par les ennemis de » l'autorité de l'Église qu'un évêque catholique? Si ses ennemis » savent que sa position est précaire et amovible, ils feront, pour » le renverser, toutes sortes de menées qu'ils ne feraient pas, s'ils » savaient qu'il est pasteur inamovible, ou l'évêque titulaire de ses » troupeaux [1]. »

« Le remède que l'expérience m'a fait concevoir, et que je vais » vous exposer avec toute soumission, se trouve dans la constitu-» tion divine de l'épiscopat, dans sa hiérarchie de siéges titulaires,

1 *Notice historique et statistique sur le vicariat apostolique de l'Océanie occidentale.* In-fol., Imp. de la propagande. Rome. 1847. — Dans ce mémoire Mgr Pompallier cite une opinion remarquable de Mgr Verrolles, vicaire apostolique de la Mantchourie, sur l'inconvénient d'une semblable organisation. — Part. III, p. 28.

» et dans les grâces qui accompagnent les promesses : *Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus*, etc., qui ont été faites par J.-C. à ce » corps moral *ayant au commencement saint Pierre pour chef et* » *aujourd'hui l'auguste* Pontife Pie IX, dont l'avènement au Saint-» Siège a réjoui l'église, et dont l'autorité vous place à la tête de » tous les évêques en mission, soit délégués comme vicaires apos- » toliques, soit titulaires comme évêques diocésains.

« Or, Eminences, en vous proposant d'établir des évêchés titulai- » res hiérarchiques dans l'Océanie occidentale, je vous prie de » croire que je n'ai pas en vue des faveurs personnelles pour moi, » ainsi que je vais vous le montrer plus bas; mais que je considère » uniquement le salut des peuples [1].

Enfin, pour une autre contrée de la terre, Monseigneur, Blanchet, archevêque actuel d'Orégoncity, disait aussi, en réclamant de même l'érection d'une province ecclésiastique : « Les rai- » sons qui militent en faveur de ce projet sont de deux sortes: » extérieures et intérieures; celles qui se déduisent de notre position » vis-à-vis du schisme russe et du protestantisme, surtout du » protestantisme anglican. Intérieures : Clergé indigène et écoles à » instituer, chrétiens à instruire et à fortifier dans la foi. Sauvages » et protestants à convertir.

» Or, pour toutes ces raisons, la subdivision des juridictions » épiscopales et l'établissement complet de l'ordre hiérarchique » sont nécessaires. Nous allons tâcher de le prouver.

Raisons extérieures. — Position vis-à-vis du schisme russe.

» Comme déjà nous l'avons vu, la Russie à peine établie solide- » ment dans la portion du territoire qui lui appartient, s'est em- » pressée d'y établir un évêque avec un clergé nombreux. Or com- » ment l'ordre hiérarchique de l'Eglise est-il considéré par le schis- » me russe en particulier pour ce qui concerne la nécessité et » l'importance de l'épiscopat? VV. EE. le savent, cette impor- » tance est si grande aux yeux du schisme, qu'il va jusqu'à l'exa- » gérer aux dépens de la légitime et inviolable autorité du Saint- » Siège Apostolique.

» Parmi nous, Catholiques, les Jean-Chrysostome, les Basile, les » Grégoire, les Irénée, les Hilaires et tant d'autres, l'Église elle- » même, dans ses conciles, nous ont exalté dans une juste mesure » les sublimités de l'épiscopat. Mais je ne sache rien, nulle part, de

1 Loc. cit. p. 35 suiv.

» plus beau que les sentimens exprimés à ce sujet dans la profes-
» sion de foi schismatique de la Russie [1].

« Cette profession de foi, rédigée sous Pierre-le-Grand, a été ré-
» cemment publiée [2] aux frais du gouvernement et répandue dans
» tout l'Empire russe par millions d'exemplaires. Elle se trouve entre
» les mains de toutes les classes de la société, sur tous les points de
» cette gigantesque monarchie. On l'a répandue par conséquent, dans
» l'Orégon russe, comme ailleurs. Par conséquent aussi les doctrines
» qu'elle renferme forment la base universelle de l'enseignement
» religieux, parmi le peuple. Or voici comment on y parle de l'é-
» piscopat.

Sentiments de l'Eglise russe schismatique sur l'importance de l'Épiscopat.

« Le Saint-Esprit a donné aux Eglises particulières qui sont lé-
» galement formées, les évêques en qualité de pasteurs, de chefs, de
» prélats, qui gouvernent, non par abus, mais légalement, parceque
» l'Esprit Saint fait voir en eux l'image du juge et du consommateur
» de notre rédemption, afin que la communauté des fidèles arrive
» sous leur conduite à la possession de ses droits et de sa gloire.

« Mais puisque les hérétiques, entre autres erreurs, prétendent
» que le prêtre est égal à l'Évêque et qu'on pourrait même subsister
» sans évêques ; *qu'un certain nombre de prêtres suffit pour le gou-*
» *vernement de l'Église* ; que non-seulement l'évêque, mais tout
» prêtre, a le droit de faire l'imposition des mains aux prêtres, et
» même de consacrer les évêques, publiant et soutenant, enfin,
» que l'Église d'Orient se trouve d'accord avec eux en ce point ;
» nous définissons, au contraire, d'après la croyance constante
» de l'Église d'Orient, que *l'épiscopat est nécessaire à l'Église, telle-*
» *ment que, sans lui, il n'y aurait pas d'Église, et pas même l'idée de*
» *Chrétiens.* Parce que *l'évêque*, comme successeur des apôtres, re-
» cevant de Dieu, par l'imposition des mains, et par l'invocation du
» S.-Esprit, le pouvoir de lier et de délier, est *l'image vivante de*
» *Dieu sur la terre.* Et avec le pouvoir sanctifiant du S.-Esprit, il
» est dispensateur mortel de tous les sacrements de l'Église uni-
» verselle, par le moyen desquels on obtient le salut.

[1] A la rédaction de cette remarquable profession de foi publiée en 1723, eurent part les trois patriarches Jérémie de Constantinople, Athanase d'Antioche et Chrysante de Jérusalem, et huit métropolitains ; savoir : ceux d'Héraclée, de Kisica, de Nicomédie, de Calcédoine, de Thessalonique, de Philippolis et de Varna.

[2] En 1838.

» Nous soutenons que *l'évêque est aussi indispensable à l'Église » que le pouvoir de respirer est nécessaire à l'homme*, et comme le so- » leil au monde ; d'où plusieurs disent très bien, à la louange de la » dignité épiscopale : *Ce que Dieu est dans l'Église, ce que le Pre- » mier-né est dans le ciel et le soleil dans le monde, c'est l'évêque pour » son Église particulière.* De telle sorte que, par son moyen, le trou- » peau *est illuminé, réchauffé et propagé* dans l'Église universelle » de Dieu.

» Il est évident que le grand ministère de l'épiscopat nous est venu » par la succession. En effet, quoique le Seigneur, qui nous a » promis de rester avec nous jusqu'à la fin, y demeure sous » d'autres formes de grâces et de bienfaits, toujours est-il cer- » tain qu'il se trouve en communication avec nous d'une manière » particulière sous la forme du saint épiscopat ; il vit en nous, et se » communique à nous au moyen des saints mystères, dont l'évêque » est le premier ministre, et le premier prêtre selon le pouvoir de » l'Esprit-Saint, qui empêche de tomber dans l'hérésie.

» C'est pourquoi saint Jean Damascène dit très bien, dans sa 4me » lettre aux Africains, que le gouvernement de l'Église universelle » fut confié *aux évêques, qu'on doit reconnaître comme les succes- » seurs de Pierre* ; que Clément fut le premier évêque à Rome, Evo- » dius à Antioche, Marc à Alexandrie ; qu'André plaça Stacchius » sur le siége de Constantinople. Dans la grande et sainte cité de » Jérusalem, N.-S. plaça, comme premier évêque, Jacques, qui » eut un successeur, puis un autre, et de main en main jusqu'à » nos jours. Tertullien, dans sa lettre à Papias, appelle tous les » évêques successeurs des apôtres; et, *par la succession directe » dans la dignité des apôtres*, Eusèbe de Pamphyle, et, avec lui, » la plus grande partie des Pères, prouvent la *commune et antique » forme de l'Église universelle.*

» De pareils sentiments, répandus dans la masse du peuple et » du clergé schismatiques, doivent être gravement pris en consi- » dération, dans un moment où il s'agit de poser les bases de notre » organisation, en face d'une Église ainsi constituée.

» Ajoutons à cela que les Russes, par *une pratique très avanta- » geuse au bien de l'Église* dans les missions naissantes, ont retenu » quelque chose de la pensée qui faisait créer les évêques sans siéges » fixes, les évêques *ad gentes*, comme on les appelait alors, et dont » la position correspondait si parfaitement à la nôtre. L'Église russe » n'envoie pas précisément, aujourd'hui, des évêques de ce » genre ; mais elle donne, ordinairement, le titre de deux locali-

» tés à ceux qu'elle établit. La première de ces résidences est » choisie dans la chrétienté la plus nombreuse ; l'autre n'est que » nominale, mais destinée d'avance à faire le titre d'un nouveau « siége. De cette manière, on pose, dès l'abord, les bases fixes de « l'édifice, que le temps permettra d'élever. Stériles, bien souvent, » entre les mains d'un schisme que la grâce ne féconde plus, ces » établissements deviendraient, sans aucun doute, pour l'Église » catholique, de puissants moyens de succès et de progrès.

« En présence de semblables faits, la nécessité d'établir dans nos » missions les bases d'un épiscopat suffisamment nombreux ne sau- » rait donc être mise en doute. Aussi voyons-nous, avec un sentiment » de consolante espérance, ce principe si bien démontré dans une *In-* » *struction* récemment approuvée par VV. EE., et sanctionnée par le » souverain Pontife pour toutes les missions de l'Univers.

» En effet, tout ce que nous avons à demander pour l'Orégon est » compris dans cette première prescription du Saint-Siége : *Et* » *primo quidem omnes ac singuli missionum præsides, quovis titulo* » *earum regimen gerant, ita rei catholicæ promovendæ et firmandæ* » *operam navent, ut ubi adhuc desiderantur episcopi præfici quantocius* » *possint, ubi vero regionum amplitudo postulat aut sinit, ipsorum epi-* » *scoporum numerus territoriis divisis augeri, Ecclesiæque ad per-* » *fectam hierarchici regiminis formam constitui tandem aliquando* » *queant*[1].

Position vis-à-vis de l'Eglise anglicane.

» La nécessité de l'épiscopat, dans toutes les missions, ne peut » donc être révoquée en doute ; la S. C. l'a, d'ailleurs, reconnu » en particulier pour l'Orégon, lorsqu'elle a daigné confier à mes » faibles mains l'administration trop considérable dont je suis » chargé. Reste, maintenant, à savoir sous quelle forme, et avec » quel développement l'épiscopat devra être, désormais, établi » parmi nous.

» Jusqu'à l'époque des funestes dissensions, produites par les » prétentions espagnoles et portugaises sur le *Jus-patronat* dans les » missions, chacun sait ce qu'était l'institution des vicaires aposto- » liques : c'était un établissement temporaire exceptionnel, cessant » avec les circonstances qui l'avaient fait naître. Depuis lors, cet état » est devenu permanent en bien des lieux ; il en est résulté des in-

[1] *Instructio s. c. de Propaganda fide ad archiepiscopos, episcopos, vicarios apostolicos, aliosque missionum præsules.* 22 nov. 1854, p. 6.

» convénients fondamentaux à côté des avantages de détail qui en
» ressortirent. Sans avoir de notions bien précises sur les missions
» où cet ordre de choses existe, nous croyons, cependant, qu'on
» doit le regarder, en grande partie, comme la cause de l'état précaire
» dans lequel ces mêmes missions gémissent depuis si longtemps.
» Au contraire, ce qui se passe près de nous, au Canada, dans les
» États-Unis, et ailleurs, prouve, jusqu'à l'évidence, l'excellence du
» principe qui fait reposer les Églises sur la base solide des siéges
» titulaires.

» Ainsi, par les publications continuelles dont les Portugais rem-
» plissent les journaux, dans les pays de leurs prétentions, nous
» voyons l'autorité du Saint-Siége constamment avilie dans la per-
» sonne de ses représentants immédiats. Ces derniers sont ou-
» vertement traités de ravisseurs, d'évêques vagabonds condamnés
» par le saint Concile de Trente, d'intrus dont les siéges sont à
» l'étranger, et qui n'ont aucun droit sur les Eglises où ils s'éta-
» blissent.

Sentiments de la même Église anglicane sur les évêques titulaires et in partibus.

» Mais, sans insister sur des faits étrangers à notre position,
» voyons ce qui se passe par rapport à l'Église protestante an-
» glicane en face de laquelle nous nous trouvons placés. Or, voici
» une observation de la plus haute importance pour ce qui concerne
» cette Église.

» Parmi les titres augustes les plus enviés par l'hérésie à la sainte
» Église romaine, c'est, très certainement, celui de la catholicité. Les
» anglicans en particulier, appuyés sur leur hiérarchie conservée,
» voudraient d'autant plus s'en donner l'apparence, qu'ils se
» sentent plus éloignés de la réalité. Les prétentions de l'archevêque
» de Cantorbéry à une sorte de souverain-pontificat sur les im-
» menses possessions de l'empire britannique dans les deux mondes,
» se sont exposées clairement au grand jour, notamment dans ces
» derniers temps. Pour arriver à la réalisation de ce projet sacrilége,
» on a déjà établi ou projeté des évêchés nombreux fondés sur
» tous les points du monde, et relevant de Cantorbéry, qu'on se
» flatte ainsi d'opposer à Rome. On va plus loin encore; on rêve
» cette suprématie orgueilleuse, même sur les établissements des
» autres communions protestantes. Nous le voyons, en effet, ex-
» primé dans le manifeste publié lors de l'érection du siége semi-
» anglican de Jérusalem. Il est dit, dans cette pièce, que l'établisse

» ment avait pour but, *de préparer la voie à une unité essentielle*
» *de discipline entre l'Église unie d'Angleterre et d'Irlande, et les*
» *Églises protestantes d'Orient et d'Occident dont la constitution*
» *est moins parfaite.*

« Dans ce moment donc, où cette Église en ruine cherche ainsi
» dans le développement factice d'une grandeur apparente, à voiler
» aux yeux des aveugles qu'elle égare encore, les signes de des-
» truction imminente inscrits sur son front, n'est-ce pas l'occa-
» sion de manifester avec éclat, sur tous les points du globe, la
» véritable catholicité de l'église de J. C. ? La gloire éminente de
» cette catholicité, c'est l'épiscopat; c'est surtout l'épiscopat local,
» avec son siége stable, avec son titre connu de tous et fixé sur les
» lieux. Cette gloire, l'hérésie veut, sinon la détruire, du moins la
» dissimuler autant que possible, aux yeux des peuples. N'est-il
» pas du devoir et de l'honneur de l'Église romaine d'arracher à
» cette implacable ennemie de la vraie lumière, une arme spécieuse,
» à l'aide de laquelle elle cherche à retenir sur les âmes, son trop
» funeste empire ?

« Car n'en doutons pas un instant, l'établissement, ou le maintien
» des vicaires apostoliques dans une grande portion de l'église, sert
» merveilleusement les prétentions que je viens de signaler. A côté
» de nos évêques catholiques portant des titres de cités détruites et
» appartenant à quelques provinces de l'ancien monde catholique,
» les protestants d'Angleterre étalent avec orgueil leurs nombreux
» titres d'églises épiscopales fondées sur toutes les plages du nouvel
» univers. Ils disent aux nations avec une dissimulation perfide de
» la vérité : Voyez votre église romaine; vieillie maintenant et infé-
» conde, elle n'a plus la vigueur nécessaire pour enfanter de nou-
» velles églises; elle va emprunter à des cadavres de vains noms,
» pour en parer ses débiles enfants !

« Et ne croyez pas, éminences, qu'il s'agisse ici d'hypothèses
» gratuites; les faits et les faits de chaque jour déposent d'eux-
» mêmes en faveur de la vérité que j'avance. Reportez vos propres
» souvenirs à une époque très voisine de nous, et rappelez-vous ce
» qui conduisit à Rome l'archevêque actuel de Sydney, pour vous
» demander l'érection des siéges de ses nouvelles églises. Ce fut
» une étrange prétention soulevée par l'évêque anglican de sa rési-
» dence; cet évêque étant titulaire, nommé par le pouvoir anglican
» et l'évêque catholique n'étant que vicaire apostolique avec le titre
» *in partibus*, eut le courage effronté de s'opposer à ce que l'autorité
» civile reconnût Mgr Polding comme évêque de notre communion.

» Votre siége est en Turquie, lui disait l'hérétique, comme les Portugais le publient ailleurs, pour d'autres vicaires du S.-Siége; » votre titre est en Turquie, allez y exercer votre autorité; vous » n'avez rien à faire ici pour mon troupeau.

« Le S.-Siége, je le sais, répondit noblement à cette prétention » insolente; et aujourd'hui quatre évêques titulaires sous la présidence d'un métropolitain règlent les destinées de ces églises. Et » cependant, il y a vingt ans à peine, on n'y voyait guères que des » sauvages infidèles ou des chrétiens sans pasteurs; des chrétiens » plus abominables aux yeux de Dieu, que ne le sont bien des victimes de l'infidélité.

« Le vénérable archevêque à qui l'Église doit, après vous, » Eminences, ce grand bienfait, faisait part de ses consolations, et » animait nos espérances dans la publication que voici :

« Je suis très satisfait, écrivait-il à un respectable collègue, de » ce que le S. Siége a érigé une des villes de votre juridiction en » archevêché. On l'a fait pour ici et je désirerais beaucoup qu'on » suivît cet exemple partout. C'est certainement un plan très-cher » à la race anglicane actuelle que *de donner au chef du diocèse de* » *Cantorbéry une papauté sur toutes les possessions britanniques.* Ils » tendent par dessus tout à se faire donner le titre de catholiques » qu'ils ambitionnent ardemment. *Le plan de gouverner l'Église par* » *des vicaires-apostoliques avec le titre d'évêques in partibus infidelium est fort goûté par eux, en ce qu'il favorise leurs vues.*

« Ma nomination au siége titulaire de Sydney a été suivie d'une » protestation, laquelle toute ridicule qu'elle fût, démontre cependant de quels sentiments étaient animés le d[r] Broughton et Cie. » Ces messieurs ont la prétention *de défendre comme une chose illégale aux évêques catholiques d'Angleterre ou des colonies, de prendre le titre de leurs siéges respectifs,* en même temps que la juridiction [1]. Cependant il n'y a pas de lois qui s'y opposent. J'ai » fortement insisté auprès de mes collègues d'épiscopat pour » pousser cette affaire, et je pense que ce sera avec fruit. Lorsque » je proposai à la Propagande, le plan d'établir des sieges épiscopaux fixes, avec la juridiction ordinaire, cette nouveauté produisit une grande surprise ; mais pris sérieusement en considération, ce plan fut reconnu être d'une grande importance pour » l'Eglise, et il fut unanimement approuvé dans la plus nom

1 Ce qui se passe en Angleterre, dans ce moment, donne une nouvelle importance à ces observations.

» breuse congrégation de cardinaux qu'on eût vue depuis long-
» temps.

« Ce n'est pas tout encore : au moment où j'écris ces lignes, les
» feuilles publiques m'apprennent un fait qui donne aux considé-
» rations précédentes une gravité particulière pour l'Orégon et pour
» toute l'Amérique du Nord.

« Il y a eu dernièrement à Gœttingue une grande assemblée de
» ministres luthériens, réun dans le but d'assister leurs coréli-
» gionnaires allemands de l'Amérique du Nord, qui se trouvent
» dans le plus grand abandon religieux. On engagea vivement les
» jeunes théologiens d'Allemagne qui trouvent difficilement à se
» placer dans le ministère, à porter secours à leurs compatriotes et
» à travailler ainsi à l'évangélisation du Nouveau-Monde. Cet appel
» a été accueilli partout avec empressement ; un grand nombre de
» théologiens des universités de Gœttingue, d'Iéna, de Leipsik et
» de Halle se sont fait inscrire pour ces missions. On espère
» que cet exemple sera suivi par toutes les universités alleman-
» des.

« En attendant, la faculté théologique protestante de Gœttingue a
» déjà dressé des statuts servant de base à l'association de ces nou-
» veaux missionnaires. La première réunion de la société a eu lieu le
» 18 février dernier, jour où elle s'est constituée définitivement, afin
» d'entrer aussitôt en activité. La trop fameuse association de Gus-
» tave-Adolphe se chargera probablement des frais de l'entreprise.
» Enfin pour donner plus d'énergie et en même temps plus de sta-
» bilité à la société, il semble qu'on veuille *la composer uniquement*
» *de missionnaires appartenant à la nouvelle Église évangélique*
» *épiscopale-réunie*.

« Ainsi, nous n'en pouvons douter, en Allemagne, comme en
» Angleterre, la tendance est la même. Maintenant donc ou jamais,
» nous devons veiller avant tout, à ce que les nouvelles chrétientés
» s'établissent sur les bases normales et solides de la hiérarchie.

« Résumant en peu de mots tout ce qui résulte des faits exposés
» jusqu'ici, nous voyons la mission de l'Orégon placée, d'une part,
» en face du schisme russe, où l'autorité épiscopale est si fort rele-
» vée, si hautement déclarée essentielle à l'établissement du chris-
» tianisme. De l'autre, en présence de l'église protestante anglicane,
» avec ses prétentions de pontificat universel, et son mépris pour la
» juridiction d'évêques *in partibus*. Nous pouvons donc en déduire
» la nécessité d'établir d'un côté, l'épiscopat assez nombreux pour

» que l'action en soit évidente et efficace. De l'autre, le besoin impérieux de baser cet épiscopat sur des fondements capables de résister aux attaques de tous nos ennemis, et de la revêtir également aux yeux de tous, de la grande autorité morale qui lui convient.

« Ces fondements solides, cette autorité nécessaire, nous les trouverons dans la réalisation complète des vues et des désirs indiqués par vous, éminences, dans cette belle déclaration: *Quod si nonnullis in locis ob adversas temporum vices, magnique momenti causas, titulatos atque ordinarios Episcopos constituere haud licuit, apostolicos tamen vicarios episcopali charactere, et potestate auctos ad fidelem illic populum regendum mittere non distulerunt* (*les souverains Pontifes*) : *paucisque tantummodo in regionibus ob graviora rerum adjuncta simplices presbyteros catholico gregi præesse passi sunt, eo certe consilio ac mente ut, cum primum datum esset, perfecta ibidem ecclesiasticæ hierarchiæ forma instituetur*[1]. »

En exprimant de pareilles pensées, tous ces évêques entraient dès lors dans les sentiments qui devaient dicter les paroles suivantes à notre auguste Pontife, lors du rétablissement glorieux de la hiérarchie en Angleterre : « C'est dans le but de conserver la foi dans ce » royaume, qu'ont été faits tant d'efforts par les Souverains-Pontifes, » ou par leurs ordres, et avec leur approbation pour qu'en Angleterre il ne manquât jamais d'hommes dévoués au soutien du catholicisme, et pour que les jeunes catholiques doués d'un heureux naturel pussent venir sur le continent y recevoir l'éducation, s'y former avec soin aux sciences ecclésiastiques surtout, afin que, revêtus des ordres sacrés, et retournant ensuite dans leur patrie, ils pussent soutenir leurs compatriotes par le ministère de la parole et des sacrements, et défendre la vraie foi.

« Mais on reconnaîtra peut être plus clairement le zèle de nos prédecesseurs dans ce qu'ils ont fait pour donner aux catholiques anglais des pasteurs revêtus du caractère épiscopal, alors qu'une tempête furieuse et implacable les avait privés de la présence des évêques et de leur soin pastoral. — C'est pourquoi considérant dans son ensemble l'état du catholicisme en Angleterre, réfléchissant au nombre considérable des catholiques qui va s'accroissant

[1] *Mémoire sur l'établissement d'un siége métropolitain avec plusieurs suffragants dans la vaste province de l'Orégon.* — In-fol. imp. de la propagande. 1846, p. 222 et suiv.

» toujours davantage, remarquant que tous les jours tombent les
» obstacles qui s'opposèrent si fort à la propagation de la religion
» catholique; nous avons pensé que le temps était venu d'y ramener
» la forme du gouvernement ecclésiastique à ce qu'elle est librement
» chez les autres nations, où il n'y a pas de cause particulière qui
» nécessite le ministère des vicaires apostoliques. Nous avons pensé
» que, par les progrès du temps et des choses il n'était plus néces-
» saire de faire gouverner les anglais catholiques par des vicaires
» apostoliques, et, qu'au contraire, le changement opéré dans la
» situation des choses exigeait la forme du gouvernement épiscopal
» ordinaire[1]. »

Chapitre XXVIII.

Départ de la mission. — Sentiment éprouvé en quittant Forakelpattou pour la dernière fois. — Adieux au séminaire indigène. — Départ de Pondichéry. — Sadras et le fort en ruine — Découverte d'un monument plein d'intérêt. — Pierres levées.

Nunc ecce ego scio quia amplius non videbitis faciem meam, vos omnes per quos transivi. Act. xxii. 25

Dans le peu de jours qui nous avaient été donnés pour accomplir le travail basé, comme nous l'avons dit, sur les mêmes principes, Mgr le vicaire apostolique de Pondichéry écrivit une circulaire à tous mes confrères de la mission. A l'exception d'un seul, ils signèrent tous le modèle de procuration dressé pour mon voyage. Puis, muni d'instructions détaillées, je me préparai pour le départ du premier bateau à vapeur qui relâchait à Madras.

Je retournai célébrer une dernière fois la sainte messe à Forakelpattou. « Je quittai, disais-je alors, cette chrétienté avec le pressentiment que je lui disais un adieu éternel.

« Telle fut l'impression qui me domina pendant toute la route, à l'aspect de ces lieux où je laissais bien des souvenirs, et que je sens intérieurement ne devoir jamais revoir. Cette impression était douloureuse, comme en quittant des objets qu'on aime et qu'on ne retrouvera plus que dans ses souvenirs. O mon Dieu ! c'est pour vous seul que je fais tous ces pas, pour vous que je pars, pour vous que je reviendrai au premier signe de votre volonté. Soyez, vous seul, ô beauté éternelle, soyez donc aussi ma récompense !

« Cependant les jours de préparatifs s'étaient rapidement écoulés.

1 Constit. du 21 septembre 1850.

J'avais été pendant ce temps tellement surchargé d'occupations que je n'avais pas le temps de réfléchir beaucoup sur mes sentiments intérieurs. Tout ce que je comprends bien, c'est que, malgré la tâche énorme, ou plutôt à cause de la tâche énorme qui m'est imposée, je suis calme et plein de confiance. Il faut, en effet, que N. S. fasse cette œuvre lui seul; c'est là tout ce que je désire.

» Ainsi vont s'accomplissant en partie les souhaits ardents que j'adressais à ce divin Maître, lorsqu'il y a deux ans à peine, je lui demandais l'esprit du grand évêque d'Héliopolis, de cet illustre et saint missionnaire à qui notre congrégation doit peut être ce qu'elle a été jusqu'ici, tout ce qu'elle sera un jour. Que l'esprit de paix, de conciliation, de divine charité que j'admirais dans ce grand modèle, me remplisse donc aujourd'hui! Que les pensées de cet homme de Dieu soient désormais mes pensées! Que sa vie de foi me nourrisse ! Que sa politique toute sainte soit ma politique dans les difficiles négociations qu'on me confie! Ou, pour parler plus exactement, ô Jésus, vous qui viviez et opériez en lui, venez aussi, vivez et opérez en moi dans l'abondance de vos dons de lumière, de paix et de charité; afin, qu'en vous présentant un jour, les cinq talents que vous me confiez aujourd'hui, je puisse aussi vous dire : *Domine, quinque talenta tradidisti mihi, ecce alia quinque superlucratus sum.*

» O Marie notre mère! O bienheureux Joseph que les fondateurs de notre œuvre ont pris pour spécial appui auprès de Jésus, grands Saints Thomas et Xavier, apôtres de ces terres encore si peu fécondes pour le Ciel, secourez-moi. Obtenez de Dieu qu'il fasse marcher devant son pauvre serviteur un ange béni qui veille sur mes pas et ne me permette jamais d'abandonner un seul instant les voies sacrées de la volonté du Seigneur !

» Je partis le jeudi 16 de mai, fête de N. S.; anniversaire du jour où, il y a 22 ans, je recevais pour la première fois, dans mon cœur, la chair sacrée du divin maître que j'ai tant offensé depuis. Alors, ô mon Dieu, mon âme était pure; mon cœur n'était pas souillé; vous y fîtes donc, au moins j'en ai la douce confiance, vous y fîtes avec joie votre premier séjour. Divin amour, celeste repentir de ma vie, pourquoi n'y avez-vous pas toujours régné comme vous le désiriez faire ? Pourquoi vous ai-je si cruellement méconnu, outragé, chassé de mon cœur coupable, où vous avez daigné revenir ensuite malgré tant d'outrages ? Tristes jours d'une coupable jeunesse, pourquoi faut-il que j'aie si douloureusement à vous regretter ?

« Il était près de cinq heures quand je quittai Pondichéry accompagné de Monseigneur qui eut la bonté de me conduire jusqu'à la

frontière anglaise. Je m'en séparai le cœur rempli de reconnaissance pour la grande confiance et pour les bontés qu'il m'a témoignées, depuis six mois surtout. Je commençai à réciter mon office et l'itinéraire des clercs, dont les paroles si bien appropriées à ma siuation me touchèrent beaucoup ; puis la nuit arriva.

« Le 17.— Ce matin, en m'éveillant, au point du jour, j'eus à faire le premier des actes de foi qui m'attendent pendant le cours de ma mission. J'étais persuadé que j'avais oublié chez M. Dupuis le mémoire à la S. C, sans lequel je ne pouvais absolument rien faire en Europe. D'un autre côté, j'étais trop loin pour qu'il fût possible à un commissionnaire d'arriver pour l'heure de la poste d'aujourd'hui, et c'est la seule qui puisse me rejoindre à Madras, avant le départ du navire. Je devais donc être, et je fus en effet, très douloureusement affecté à cette pensée. Cependant une ressource me restait, la prière ; je l'employai. Je me résignai alors ; mais la peine me restait. Arrivé au *Bangalow* [1] où je devais passer la journée, je cherchai sans aucune espérance, mais seulement pour mieux m'assurer du fait, si réellement j'avais oublié le mémoire. Contre toute attente je le trouvai. Quelle ne fut point ma joie. J'en récitai un *Regina Cœli* de tout mon cœur. La journée se passa sans autre incident remarquable ; nous nous remîmes en route le soir, et le lendemain au lever du soleil; j'arrivais au Bangalow de Sadras, bâti en face d'un ancien fort anglais qui tombe en ruine.

Le 18. — Il était beau ce jour; le soleil, se levait en face de moi, dans la mer qui étincelait au loin, encadrée d'un côté par les ruines du fort, et de l'autre par les habitations entremêlées d'arbres fruitiers. Là se trouve une église catholique accompagnée d'un modeste presbytère. Image de guerre d'un côté; de l'autre asile de paix à tous les hommes de bonne volonté !

Je n'entrai qu'un instant au bangalow que je quittai aussitôt pour aller faire mon oraison au bord de la mer. Pendant le chemin je rencontrai au milieu des sables, en avant du fort, la tombe en granit d'un officier anglais. Elle se trouve entre la mer et le fort ; entre le bruit des flots qui rappellent la patrie, et le bruit des armes que le guerrier ne devait plus entendre. Aujourd'hui la voix belliqueuse des soldats ne troublait plus le silence de ce tombeau, mais la majestueuse voix de la mer n'a pas cessé de s'y faire entendre.

[1] Maisons d'asile bâties sur les grandes routes de l'Inde pour les voyageurs européens. Les Anglais ont donné à ces maisons le nom de *Bangalow*.

Heureux celui qui a pu goûter et comprendre les pensées de foi, les grandes leçons que donnent et font naître la vue de l'immense Océan dans le calme, et le spectacle imposant des tempêtes.

» La journée se passa comme celle d'hier; seulement comme nous avions plus de chemin à faire pour arriver à Madras, nous partîmes d'assez bonne heure, dans l'après midi.

» La route était moins monotone que ces jours derniers. Les gracieuses collines que j'avais aperçues dans le lointain se rapprochaient de plus en plus. Puis, après quelques heures de marche, d'autres élévations de terrain bien plus remarquables quoique moins élevées, s'offrirent à ma vue, et je les observai avec le plus grand intérêt.

» Je ne connais pas l'histoire monumentale de l'Inde. J'ignore par conséquent si les monuments que nous appelons druidiques en France, y sont bien communs. Quoi qu'il en soit, j'ai eu le plaisir aujourd'hui d'en *découvrir* plusieurs de la plus grande importance. Je dis *découvrir*, car pour moi la vue de monuments semblables près de la route, me causa toute la joie d'une véritable découverte. Voici en quoi ils consistent.

» Trois collines peu élevées paraissaient à droite de la route, couvertes et entourées *de pierres levées*, en très grand nombre, affectant différentes dispositions. Ces pierres, dont quelques-une de la plus grande dimension, sont toutes en granit gris, blanchâtre ou légèrement mélangé de rouge. Elles ont été prises sur les lieux, comme j'ai pu le connaître à la dernière des trois collines, dont une partie se trouve encore à l'état de formation géologique. Le monument le plus considérable paraît avoir été placé au sommet de la colline centrale, et j'ai cru remarquer dans la double ligne de pierres levées qui vient y aboutir, depuis le pied de la colline, une sorte de galerie servant d'avenue au monument. Peut être aussi se trouve-t-il quelque chose d'également important, en avant de la première colline, car la disposition des rochers de cette partie me frappa beaucoup. Dans tout le reste, j'ai cru reconnaître plusieurs enceintes concentriques à la base des collines. Sur la pente de la dernière j'ai vu très clairement un *dolmen*, dont la partie supérieure est formée d'une large pierre posée sur de plus petites, qui s'appuient elles-mêmes sur les trois pierres verticales formant l'ensemble du monument. J'ai remarqué aussi quelques restes de pierres levées s'étendant à une certaine distance dans la plaine. Ces dernières

semblaient avoir reçu primitivement une direction régulière du côté des collines.

« Enfin à une plus grande distance de la route, près de la mer, je vis une autre colline couverte de rochers, au milieu desquels semblait se dresser une énorme pierre levée; mais il m'a été impossible d'en examiner la disposition, à cause du trop grand éloignement où je me trouvais.

» J'ai regretté vivement de ne pouvoir m'arrêter, du moins pour quelques instants, au milieu de ces curieux monuments. J'y vis une nouvelle preuve de la commune origine de la grande famille du genre humain [1]; et l'on pourrait y faire comme sur beaucoup d'autres restes antiques, de bien intéressantes et utiles études. Oh! qui nous donnera de faire briller aux yeux du monde une lumière qui etterait un si grand jour sur nos traditions divines? Arme puissante que Dieu a ménagée aux hommes pour la découverte et la défense de la vérité, la science humaine es devenue entre des mains aveugles et coupables, un moyen fatal de propager l'erreur. Quand deviendra-t-elle pour nous un auxiliaire que nous pouvons sanctifier en l'établissant, comme toute chose, sur la vérité même de Dieu et de sa parole? Quelles grandes pensées mon âme a comprises à ce sujet depuis que je me trouve au milieu de ce peuple, vivant témoignage de tant de vérités bibliques! Science, lumière et vérité, voilà ce que nos saintes croyances offrent dans un développement immense à notre intelligence, comme elles donnent à notre cœur l'humble et indulgente charité qui nous fait trouver dans chaque homme le plus aimé des frères.

» Bientôt après que nous eûmes dépassé les intéressantes collines dont je viens de parler, la nuit arriva, et à l'aube du jour, un pont considérable, une route magnifique, un grand mouvement de population m'annoncèrent l'approche de la populeuse ville de Madras[2]. »

1 Voir tom. XVII p. 15 des *Annales de la propagation de la foi* des tombeaux analogues à ces monuments dans l'archipel océanien de Tonga.

2 *Journal* etc., t. IV p. 414 et suiv.

Chapitre XXIX.

Arrivée à Madras, — Statue équestre de T. Munro. — Prise de la ville par les Français.

> Et negotiatores terræ flebunt et lugebunt super illam : quoniam merces eorum nemo emet amplius.
>
> Apoc. XVIII. 11.

A mesure que j'approchais de la cité, je voyais la foule augmenter sur la route ; je rencontrais des habitations élégantes et de forme européenne. Enfin je me trouvai en face de la belle statue en bronze de Thomas Munro.

Cette statue équestre fut élevée il y a quelque temps à la mémoire de M. Th. Munro, ancien gouverneur de Madras, qui par son administration active et intelligente, s'est acquis de véritables titres à la reconnaissance *financière* de la compagnie Anglaise dans l'Inde. Ce gouverneur, du reste, est loin, d'après ce que j'ai su, d'avoir emporté après lui des souvenirs bien chers aux indigènes. Il n'est pas rare, dit-on, d'entendre ces derniers accompagner de malédictions significatives, le souvenir que la vue de cette statue leur rappelle. Quoiqu'il en soit, sous les rapports de l'art, ce monument est réellement remarquable. L'effet d'ensemble est surtout parfait, et je ne connais pas de statue équestre placée aussi avantageusement que celle-ci. Quant au sentiment moral que le monument fait naître, il est vraiment caractéristique ; c'est le type de la pensée anglaise dans l'Inde et partout, c'est une gloire *financière* qu'on a voulu illustrer ici.

Du reste, l'aspect de cette ville si florissante a quelque chose de vraiment douloureux pour un cœur français, alors surtout qu'on se rappelle les événements consignés, par exemple, comme il suit dans les mémoires de M. Mathon [1].

Je veux parler de la prise de Madras par l'amiral de la Bourdonnaye, et des funestes divisions qui en furent la suite.

Voici comment en parle l'auteur des mémoires : « Comme » M. de la Bourdonnaye avoit en vue l'expédition de Madrast, il » avoit demandé que l'on fût prest à son arrivée, ne voulant pas » s'arrêter à Pondichéry. Mais étant tombé malade, il fut obligé de » descendre. Quelques jours après il demanda à M. Dupleix, un » ordre signé du conseil pour aller assiéger Madrast, ne voulant

[1] Le procureur des missions étrangères, dont nous avons déja cité plusieurs fois les mémoires.

» pas le prendre sur lui. Après avoir balancé quelque temps, on le
» lui donna. Mais soit que la maladie l'empêchât de s'embarquer,
» soit qu'il n'eût pas dessein d'attaquer Madrast, il envoya son esca-
» dre devant Madrast pour s'emparer d'un vaisseau qui y était en rade.
» La *Renommée*, comme le plus petit, ayant eu ordre de l'aborder, ne
» se trouva pas à portée étant à 2 lieues sous le vent, soit que cela
» vînt d'une mauvaise manœuvre, soit de mauvaise volonté. Le
» *Lys*, qui s'approcha trop de terre reçut un coup dans l'eau qui
» faillit le faire périr dans la rade même. Le vaisseau Anglais eut
» quelques coups; mais il s'échoua tout de suite et n'eut pas de mal.
« L'escadre, en revenant à Pondichéry, rencontra deux vaisseaux
» et un brigantin revenant de Bancoul qui donnèrent au milieu,
» croyant que c'étoit l'escadre angloise.

» Nos vaisseaux furent de retour avec leur prise au commence-
» ment de septembre. M. de la Bourdonnaye étant enfin résolu à
» faire une tentative sur Madrast; partit le 11, protestant cependant
» qu'il n'y alloit que malgré luy. Outre ses huit vaisseaux, il avoit
» pris un petit vaisseau de l'Inde et deux galiottes à bombes qui
» ne servirent de rien. Il menoit champanes, chelingnes, ras et tout
» ce dont il avoit besoin. En comptant les sépahis et les soldats de
» la garnison de Pondichéry, on comptoit qu'il pouvoit mettre à
» terre trois mille hommes sans dégarnir entièrement les vaisseaux.
» Le débarquement se fit d'abord à Couvélaon; on y mit à
» terre des soldats et du canon de campagne en assez grand nom-
» bre pour soutenir le grand débarquement qu'on vouloit faire à
» S. Thomé; on fut une journée à faire le chemin de Couvélaon à
» S Thomé, à cause des sables horribles que l'on rencontre sur la
» route. Il ne se présenta personne pour empêcher la descente. Dès
» qu'on fut arrivé à S. Thomé, on tâcha d'achever de débarquer la
» troupe. Les Maures voulurent faire quelque opposition, mais
» voyant que la partie n'étoit pas égale, ils laissèrent passer. Enfin
» on trouva quelques noirs qui vinrent faire le coup de fusil. A la
» première décharge ils s'enfuirent dans les terres. On s'empara tout
» de suite du jardin du gouvernement qui était à l'ouest de la ville
» à une portée de canon. On remplit la maison de terre, et on fit un
» épaulement pour couvrir le monde. Ces ouvrages furent bientôt
» prêts. En effet, au bout de trois jours on commença à jeter des
» bombes. Les Anglois en tiroient aussi et faisoient un feu assez vif
» pour le peu de monde qu'ils avoient. Il y avoit une batterie
» de.. . mortiers à l'ouest dans le jardin de la compagnie et une

» autre de.... mortiers dans le sud. Celle-ci prenoit la ville en long,
» ce qui faisoit que très peu de bombes manquoient la ville. Elle
» étoit commandée par M.... L'autre ne faisoit pas si grand effet,
» parce que la ville étant étroite, beaucoup de bombes dépassoient
» la ville et alloient dans la mer. Elle étoit commandée par M. de
» Roscelin.

» Au bout de deux jours, un nommé Francesco Pereira, portu-
» gais de nation, vint parlementer; on le renvoya, et, pour intimi-
» der les Anglois, on fit descendre des grosses pièces de canon pour
» faire voir qu'on vouloit battre en brèche; l'intention étoit, ce-
» pendant, de donner l'assault par la ville noire : s'en étant rendu
» maître, on l'auroit bientôt été de la blanche. Les Anglois deman-
» dèrent à entrer en composition. M. de la Bourdonnaye répondit
» qu'il vouloit la ville, et qu'il l'auroit malgré eux ; que, s'ils vou-
» loient, après, ils se racheteroient. Sur quoy les Anglois deman-
» dèrent sur quoy, et à quelles conditions. Il montra son chapeau,
» disant : Il vaut 3 piastres, vous m'en donnerez 2 : ainsi nous nous
» accommoderons. Les Anglois s'en retournèrent. Sur le soir, Fran-
» cesco Pereira revint, et parla à M. de la Bourdonnaye ; il ne
» voulut pas reporter la réponse luy-même, et l'envoya par un
» petit Canarin. Le soir, on redoubla le feu ; les vaisseaux, s'ap-
» prochant, tirèrent sur la ville : ce qui augmentoit le bruit sans
» augmenter le mal ; au contraire, même, les boulets venoient
» jusque dans le camp françois, et les incommodoient fort. Enfin, la
» nuit, les Anglois firent battre la chamade ; comme personne ne
» connoissoit leur manière de battre, on se persuadoit que c'étoit la
» charge : ce qui faisoit redoubler le feu et se tenir sur ses gardes.
» A la fin, à la pointe du jour, on vit paroître un drapeau blanc,
» signal qu'on demandoit à parler ; ils disoient qu'ils se rendoient
» prisonniers, et la ville avec tout ce qui étoit dedans ; ils ne par-
» lèrent point de faire de traité de reddition : M. de la Bourdonaye
» en fit un en son nom. Pendant qu'on étoit après, le gouverneur
» le fit avertir de se presser ; qu'il y avoit des matelots qui vouloient
» se révolter et défendre la place. Alors, M. de la Bourdonnaye fit
» son entrée à cheval. A la porte, le gouverneur et les conseillers
» présentèrent leurs épées. M. de la Bourdonnaye ne prit que celle
» du gouverneur. Enfin, le pavillon blanc flotta à Madrast le 21 sep-
» tembre. Il n'y avoit eu, à proprement parler, que 3 jours de
» siége, pendant lesquels on ne perdit que 3 hommes, dont un se
» tua ; l'autre s'empoisonna. M. de Puy-Morin, officier, fut blessé à

» la cuisse assez légèrement ; nos bombes ne tuèrent que 2 ou 3
» Anglois, et ne firent que très peu de dommage dans Madrast.

« Si la prise de Madrast avoit été un grand sujet de joie pour
» les Français, elle fut bientôt un sujet de division. Au bout de 8
» jours M. de la Bourdonnaye parla de rendre la place. s'y étant
» engagé, disoit-il, avant d'y entrer, et présentoit une capitulation
» qui avoit été signée dans la place, quoiqu'elle fût datée du camp
» avant d'y entrer. Le conseil supérieur s'opposa à cette reddition
» comme contraire au bien de la Compagnie et à l'honneur du pa-
» villon. M. de la Bourdonnaye s'obstina à vouloir tenir sa parole,
» disant que les conditions étoient avantageuses. Il demandiot
» douze laques de pagodes, dont cinq payables dans l'Inde aux ter-
» mes marquez et les sept autres en Europe. Les Anglais donnants
» des lettres de change valeur reçue comptant, pour cette somme
» payables par la Compagnie d'Angleterre. Les marchandises dans
» les magasins appartenoient aux Français, aussi bien que la moitié
» de l'artillerie et munitions de guerre, moyennant quoi on rendroit
» la place aux Anglais qui donneroient des otages pour la sûreté du
» payement.

» M. de la Bourdonnaye vouloit absolument que MM. les con-
» seillers, députés du conseil supérieur de Pondichéry, pour gé-
» rer les affaires de Madrast, accédassent à ce traité de rançon. Ils
» ne le voulurent jamais et se retirèrent à St-Thomé.

« Après bien des répliques de part et d'autres, M. de la Bourdon-
» naye prétendant n'être point subordonné au conseil, ni à M.
» Dupleix, le conseil prétendit que quand il ne lui auroit pas été
» subordonné, Madrast cependant (étant devenu comptoir français,
» le pavillon y ayant été arboré plus de vingt-quatre heures) dépen-
» doit du conseil. Il est à remarquer que M. de la Bourdonnaye n'a
» pas fait voir d'autres ordres du roy, ni des ministres que ceux
» dont M. Dupleix avoit copie. Il étoit dit : vous ne ferez rien sans
» consulter M. Dupleix et vous aurez pour luy tous les égards qu'on
» doit avoir pour un homme qui commande dans l'Inde. Il disoit
» qu'il en avoit d'autres, mais il ne les a jamais montrés.

» Comme il y avoit beaucoup de troupes et d'officiers à Pondichéry,
» M. de la Bourdonnaye n'étoit pas tout-à-fait maître.

» A la fin de septembre M. Le Gou convoqua la colonie chez luy,
» et luy exposa qu'il seroit à propos de prier M. Dupleix, comman-
» dant dans l'Inde, d'interposer son autorité pour empêcher M. de
» la Bourdonnaye de rendre ainsi la place ignominieusement et

» d'user même de force si il étoit nécessaire. Ces derniers termes » firent de la peine au Père Cœurdoux, supérieur des jésuites, qui » ne voulut signer qu'avec la restriction que M. Dupleix aviseroit » les moyens qu'il jugeroit à propos, ce que tout le monde ap- » prouva et signa. De là, on alla en corps chez M. Dupleix luy pré- » senter cette requête. Il complimenta la colonie sur le zèle qu'elle » témoignoit pour l'honneur du pavillon et l'intérest de la com- » pagnie.

» Il se résolut d'envoyer M. de Bury comme major-général dans » l'Inde pour s'y faire reconnoître par les troupes de Madrast. M. » Paradis l'accompagna. M. de Bury se fit reconnoître à la tête de » la troupe, dont M. de la Bourdonnaye fut fort piqué. On dit » même que les ordres étoient de l'arrêter s'il s'y opposoit. Il ne » fit plustost qu'en rire, espérant de trouver bientost le moyen de » tirer cette cheville.

» En effet, le jour de St-François, son patron, ces messieurs étant » allés luy souhaiter la bonne fête, il leur donna les arrets à l'un » après l'autre, leur conseillant en amy de ne pas faire la sottise » de les rompre. Pendant ce temps-là, faisant donner signal de » vaisseau, l'ordre fut de faire embarquer, au plus vite, les troupes. » Celles de Pondichéry furent aussi embarquées, sans que personne » que M. de Changeac, officier de Pondichéry, s'y opposât. Il voulut » mettre l'épée à la main et faisoit défense aux soldats de s'em- » barquer. M. de la Bourdonnaye étant venu l'envoya aux arrêts. » Ne voulant pas y aller, il le l'y fit porter. Ainsi il se fit maître de » faire ce qu'il voudroit encore.

» Sur ces entrefaites arrivèrent 3 vaisseaux d'Europe: le Centaure, » le Brillant et le Mars, partys d'Europe en janvier 1746. Ils en » avoient laissé deux autres aux îles, ayant pris leurs équipages pour » se renforcer.

» Pendant que les chefs étoient ainsi à disputer, M. de la Bour- » donnaye faisoit embarquer les marchandises, se préparant selon » son projet, à quitter la place. Il avoit fait venir un vaisseau hollan- » dois de Palliacatte qu'il avoit fretté. Un anglois vint se faire pren- » dre le 13. La nuit du 13 au 14 d'octobre, et dès le soir même » commença un des plus furieux ouragans qu'on ait jamais vus. » Le vaisseau le duc d'Orléans périt et il ne s'en sauva qu'une dou- » zaine de personnes. La Marie Gertrude, petit vaisseau de l'Inde, » vint au bord du plein, aussi bien que le vaisseau hollandois dont je » viens de parler, et l'anglois nouvellement pris, l'Achille fut dématé,

» le Bourbon et le Neptune le furent aussi et furent hors d'état de
» servir. Le Lys et le Saint-Louis étoient déjà venus à Pondichéry
» apporter des marchandises. Le Phénix prit le large, et voulut
» gagner Pondichéry. N'en pouvant venir à bout, il prit le chemin
» des îles où il n'arriva que fort tard cependant. La Renommée
» étoit aussi à Pondichéry. L'ouragan ne se fit pas sentir à Pondi-
» chéry heureusement, sans quoi la nouvelle escadre eût encore
» été maltraitée. M. de la Bourdonnaye prit alors son party. Mes-
» sieurs du conseil promirent d'accéder à son traité de rançon si il
» faisoit payer comptant les douze laques et quelqu'autre condition
» qu'ils spécifièrent. Alors M. de la Bourdonnaye dit aux conseillers
» de Madrast que le conseil de Pondichéry avoit enfin ratifié le
» traité. O. LUQUET, évêque d'Hésebon.

Orthodoxie catholique.

INFLUENCE DU PAGANISME

LA LITTÉRATURE CLASSIQUE ET SUR LES MŒURS SUR CHRÉTIENNES.

La question de l'influence des auteurs païens, sur l'esprit et les mœurs des Chrétiens, est vraiment la question du moment. Malheureusement, quelques écrivains, quelques professeurs, et, ce qui étonne, quelques prêtres et quelques religieux croient devoir défendre l'enseignement, presque exclusivement païen, non pas pour le fond, mais pour la méthode et pour la forme. Le *Correspondant*, parmi les journaux catholiques, et, dans cette *Revue*, les pères *Chastel*, *Félix* et *Daniel*, jésuites, et M. Le Normant, le directeur de la *Revue*, croient qu'il faut maintenir les études classiques dans la même forme et le même moule qui a produit tous ces esprits, qui, à la fin du 18e siècle, nous ont donné cette parade païenne, appelée la révolution française. Un directeur du séminaire d'Autun, M. l'abbé *Landriot*, a même publié un livre pour soutenir le plan que l'on suit, en ce moment, dans l'enseignement, concernant les livres classiques païens. *L'Université catholique*, et les *Annales de philosophie chrétienne* ont, depuis longtemps, averti du danger de ces auteurs, et du besoin non de supprimer, mais de modifier, corriger l'emploi de ces livres. Un homme d'un grand talent, M. l'abbé Gaume, vicaire-général de Nevers, vient de composer un livre tout entier, consacré à démontrer les tristes effets de cet enseignement païen. Nous croyons

qu'il peut y avoir quelques modifications à faire dans les aperçus et les écrits de l'auteur ; nous en parlerons dans nos *Annales de philosophie chrétienne.* Mais nous voulons, dans notre *Université*, lui offrir une preuve de l'adhésion que nous donnons au fond de ses doctrines ; et c'est pour cela que nous extrayons de son livre le chapitre suivant. Tous ceux qui le liront s'étonneront que des Chrétiens puissent encore soutenir le plan actuel des études classiques.

A. BONNETTY.

L'altération de la forme, la perte de ses charmes et de sa popularité, n'est que le moindre tort fait à la littérature moderne par le paganisme classique : il l'a viciée profondément dans son esprit. *De spiritualiste qu'elle était*, il l'a *rendue sensualiste*. Écoutons l'histoire. Il est vrai, au 14e siècle, Boccace avait relevé l'étendard souillé du paganisme. S'étant nourri *lui-même* des auteurs anciens, surtout d'Homère et de Ménandre, il avait appris à leur école à vivre en païen. La corruption puisée dans ses lectures, il la répandit à flots dans ses ouvrages. Mais telle était, alors, l'influence générale de l'esprit chrétien, que Boccace, touché de repentir, brûla lui-même publiquement son *Décaméron* et ses autres ouvrages licencieux. Les germes funestes qu'il avait semés, à peine connus en deçà des monts, ne devinrent un arbre et ne portèrent des fruits de mort qu'à l'arrivée des Grecs à Florence.

Jean Argyropulus, André Lascaris, Isidore Gaza, chefs de l'émigration, accueillis et comblés d'honneurs par les Médicis, obtinrent la permission d'enseigner publiquement. Ils en profitèrent non-seulement pour expliquer, pour commenter, pour exalter la littérature païenne, mais encore pour passionner tous les esprits en sa faveur. Argyropulus, devenu précepteur des enfants de Côme de Médicis, les rendit fanatiques des lettres grecques ; Gaza traduisit en grec les principaux ouvrages des anciens auteurs latins, et en latin les auteurs grecs ; Lascaris, envoyé plusieurs fois en Grèce, rapporta les manuscrits des orateurs, des philosophes et des poètes ; si bien que, grâce aux efforts combinés de ces trois personnages, l'amour des païens dépassa les bornes de l'admiration, et devint une espèce de culte.

Élevés à leur école, *Marcile-Ficin* restaura la philosophie païenne, *Politien*, la littérature. Sous la direction d'Andronic de Thessalonique, ce dernier, initié à tous les secrets des lettres païennes, n'estima et n'enseigna, pendant tout le cours de sa vie que le *pur paganisme.* Avant l'âge de quinze ans, il chanta dans un



poème latin, les jeux qu'à l'instar des païens les Médicis donnèrent à Florence; il traduisit en latin les historiens grecs; il célébra en vers lyriques les louanges d'Horace, dont il fit presque un dieu; il composa des épigrammes parfaitement païennes et pour le fond et pour la forme; il écrivit en vers italiens des chansons lubriques et des tragédies dans le goût païen, qui furent imprimées à Florence avec un luxe extrême.

Non content de corrompre ses contemporains, Politien transmit à la postérité le poison de son enseignement. Il fonda une école, où s'empressa d'accourir toute la jeunesse distinguée de la Toscane et de l'Italie. De cette école sortit, entre autres, *Machiavel*, qui, épris comme ses condisciples, d'amour et d'admiration pour les païens, composa, en réminiscence de Lucien et d'Apulée, l'*Ane d'or*, poème obscène, prélude de comédies plus obscènes que celles de Plaute et de Térence. Entre toutes se distingue, sous ce rapport, celle qui a pour titre *La Mandragore :* pièce infâme, qui contribua puissamment à la corruption des mœurs. De l'étude des poètes, Machiavel passa à l'étude des historiens païens, et surtout de Tite-Live. Préférant leurs principes politiques et leurs doctrines sociales à ceux de l'Évangile, il composa son fameux livre *Du Prince*, justement appelé le code de l'hypocrisie, de la fraude et de l'impiété, parce qu'il ébranle tous les fondements de la bonne foi, de la vertu, de la justice et de la religion parmi les hommes.

Politien forma encore *Pierre Bembo* et *Jean della Casa*, tous deux hellénistes et latinistes païens fort habiles, mais, tous deux, fidèles imitateurs de leurs modèles, parfaitement corrompus dans leurs mœurs, et non moins corrupteurs dans leurs ouvrages. L'un et l'autre pleurèrent leurs égarements; il n'en est pas moins vrai qu'il leur avait suffi, ainsi qu'à leurs condisciples, d'avoir bu à la source du paganisme pour devenir la honte de leur patrie, et le fléau des mœurs publiques[1]. Tels sont quelques-uns des fruits que porta, dès la fin du 15e siècle, le paganisme renaissant.

Pendant qu'il envahissait Florence, il s'étendait de proche en proche, au commencement du 16e siècle, dans toutes les parties de l'Europe : Rome elle-même ressentit sa désastreuse influence. Là, sous l'inspiration de *Pomponius Léta*, un trop grand nombre d'esprits se laissèrent prendre à la fièvre dont lui-même était dévoré. Tel était son enthousiasme qu'il ne voulait lire que les auteurs

[1] Voir leurs articles dans Tiraboschi ou dans le Dictionnaire biographique.

profanes; qu'il célébrait dévotement la fête de la fondation de Rome et qu'il en vint jusqu'à dresser des autels à Romulus. La conséquence de cet amour passionné du paganisme fut ce qu'elle devait être, ce qu'elle sera toujours, le mépris pour la religion chrétienne. Pomponius disait qu'elle n'était bonne que pour des barbares ; les Écritures et les ouvrages des Pères n'obtenaient de lui que des sarcasmes : enfin sa vie privée était digne de ses modèles. L'impiété et l'athéisme en devinrent le caractère, de telle sorte qu'il se fit mettre en prison. Heureusement il en sortit pour aller faire une mort chrétienne à l'hôpital.

Cependant la fièvre qu'il avait allumée s'était communiquée à la jeunesse. Dès minuit elle assiégeait la porte de son école pour assister aux leçons qui ne commençaient qu'au point du jour. Comme Pomponius avait rendu un culte à Romulus, on vit des hommes animés du même esprit établir des fêtes en l'honneur de Platon, et ériger des sanctuaires à Catulle. Il fut un moment où plus de cent quatre-vingts poètes faisaient retentir les échos de Rome chrétienne des accords de leur luth païen ! Ralenti pendant quelque temps par les efforts d'Innocent VIII, d'Alexandre VI, d'Adrien VI, le mouvement païen reprit son cours avec plus de rapidité. Déjà il avait gagné la France, où Muret, devenu, sans maître, le disciple fanatique d'Anacréon, d'Horace, de Catulle et de Térence, avait réalisé dans ses mœurs les enseignements de ses auteurs de prédilection ; à Paris, à Toulouse, en Italie, à Venise même il promena le scandale, et vint enfin s'arrêter à Rome. Là, il se repentit du mal immense qu'il avait fait ; mais, loin de diminuer, son amour de la littérature païenne ne fit que s'accroître. La preuve en est dans ses *Juvenilia Carmina* ; dans ses notes sur Horace, Catulle, Tacite, Cicéron, Salluste, Aristote, Xénophon : ouvrage de sa vie entière.

Maîtresse des idées par l'éducation, la réaction païenne devait nécessairement pénétrer dans les mœurs publiques. L'ancienne Rome avait eu des poètes avant d'avoir des théâtres : mais les premiers amenèrent les seconds. Il en fut de même à l'époque de la renaissance. Les théâtres, que tous les Pères de l'Église, tous les souverains pontifes, avaient, d'une voix unanime, bannis des villes chrétiennes, reparurent à Florence d'abord, et ensuite dans le reste de l'Europe Il y eut partout des théâtres *permanents* ; et, ce qui ne s'était pas vu depuis quinze siècles, les nations chrétiennes vinrent occuper en foule les degrés de ces théâtres, des amphithéâtres, puis

des cirques, des hippodromes, applaudissant avec une fureur païenne à des spectacles entièrement païens. Ce qu'elles firent, elles le font encore; et Dieu sait avec quel profit pour les mœurs publiques! Ainsi, dans le principe, on joua sur les scènes d'Italie les comédies grecques d'Aristophane et de Ménandre et les comédies latines de Térence, les unes et les autres dans leur crudité native. Ensuite, pour que le peuple et les femmes peu versés dans la connaissanc du latin pussent prendre part aux plaisirs de la représentation, Machiavel, l'Arioste, plus tard Métastase, Casti, et une foule d'autres disciples des païens, composèrent en langue vulgaire des pièces, où respirent le sensualisme et l'obscénité de leurs modèles.

Bientôt les académies, les palais des nobles, les maisons des simples particuliers retentirent des vers des poètes païens. On n'eut plus de goût que pour les livres de l'antiquité : seuls ils devinrent l'objet d'une étude ardente. Sur le bureau du savant, sur la table de l'écolier, sur la chaire du professeur et sur le meuble doré de la grande dame, Virgile avait pris la place de l'Écriture, Cicéron remplaçait saint Paul et saint Augustin ; Horace, David ; Plaute, Aristophane et Catulle, les Actes des martyrs et les Vies des saints.

Un mouvement analogue se manifesta dans le reste de l'Europe et surtout en France. Nos plus grands poètes, Corneille et Racine, replacèrent sur la scène et présentèrent à l'admiration de la société les principales pièces du théâtre païen, ou des sujets pris dans le paganisme. Les Horaces et les Curiaces, César, Britannicus, Iphigénie, que sais-je ? Tout le monde païen, terrestre et olympique, vint étaler aux regards d'un peuple chrétien des sentiments, des idées, des affections en dehors de la nature et de nos mœurs, et complétement opposées aux enseignements de notre religion. Quoi de plus *sensualiste* que certaines pièces qu'il est inutile de nommer, et qui firent verser des larmes de repentir à leurs auteurs eux-mêmes ? Quoi de plus forcé, de plus farouche, de plus antisocial et de plus antichrétien que ces sentiments exprimés dans d'autres pièces non moins applaudies :

Mais vouloir au public immoler ce qu'on aime,
S'attacher au combat contre un autre soi-même...
Une telle vertu n'appartenait qu'à nous...
Rome a choisi mon bras, je n'examine rien,
Avec une allégresse aussi pleine et sincère
Que j'épousai la sœur, je combattrai le frère.

Quel homme, à plus forte raison, quel chrétien, ne répondra pas avec les Curiaces :

> Je rends grâces aux dieux de n'être pas Romain,
> Pour conserver encor quelque chose d'humain !

Pendant le 18e siècle, le théâtre continua d'exploiter le paganisme. Quand la mine fut épuisée ou que le talent fit défaut, on composa des tragédies, des comédies, des vaudevilles, des drames, des mélodrames qui n'eurent plus du paganisme que ce qui en est le fond, le sensualisme. Bientôt la forme elle-même fut négligée, afin de laisser voir la hideuse nudité de la passion. De chute en chute, le théâtre, la littérature, la poésie, sont arrivés aux dégoûtantes productions de Parny, de Pigault-Lebrun, de Victor Hugo, de Scribe, de Soulié, d'Eugène Sue, et des feuilletonistes; ils en sont là !

De cette union de toutes les forces intellectuelles pour ressusciter en Europe le paganisme littéraire, et pour le faire apparaître aux yeux de la jeunesse et de la société resplendissant de tous les genres de beauté, il résulta naturellement que les Pères de l'Eglise, dont le moyen âge s'était si glorieusement occupé, restèrent ensevelis dans les cartulaires poudreux des bibliothèques. C'est à peine si durant cette époque, on voit traduire quelques discours, quelques traités de ces grands hommes, dont les ouvrages, répandus en langue vulgaire, auraient si puissamment contribué à réveiller la foi et à protéger les mœurs. Au contraire, Cicéron a pour traducteur Manuce ; Tite-Live, Nardi; Virgile, Caro; Ovide, Anguillare ; ainsi des autres dans tout le reste de l'Europe.

L'imprimerie elle-même dans les états les plus catholiques, l'imprimerie nouvellement inventée, ne donne que les lettres de saint Jérôme et quelques autres ouvrages chrétiens, qu'elle semble éditer à regret, tandis qu'elle laisse aux presses d'Amsterdam, de Genève et de Bâle dirigées par Erasme et par les protestants, le soin de publier ou plutôt de corrompre [1] les grands monuments de l'antiquité chrétienne, les œuvres des saints Pères. Ainsi le premier livre grec imprimé en Italie est la grammaire grecque de Constantin Lascaris, et le Pindare *in quarto* est le premier ouvrage qui parut à Rome, édité aux frais du fameux banquier Chigi. On voit Alde Manuce, le prince des typographes italiens, laissant de côté presque tous les ouvrages chrétiens, consacrer son

[1] Il s'agit surtout des préfaces, des dissertations et des notes.

talent et sa vie à reproduire les auteurs païens, surtout Virgile, Lucien, Horace, Juvénal, Lucain, Cicéron, Démosthène, Homère, Sophocle. Ne dirait-on pas que l'art typographique n'avait été donné aux hommes que pour propager le règne du paganisme, ou plutôt ne semble-t-il pas que l'imprimerie préludait dès sa naissance à ce qu'elle ferait de nos jours?

Cependant l'invasion païenne continuait sa marche. Des modèles de l'antiquité n'étaient plus proposés seulement à l'admiration comme le type du beau et la règle exclusive du goût : on les donnait pour les régulateurs de mœurs, comme si l'Évangile eût disparu. Je ne parle pas de l'enseignement classique, dans lequel on s'en servait pour former l'esprit et le cœur de la jeunesse, j'arrive à une preuve plus directe : Erasme la fournit. Ce prince des lettrés de son siècle, dont le goût donnait le ton à l'Europe entière, Erasme dit avec un sérieux dans lequel la folie et l'impiété le disputent au ridicule : « Ai-je fait quelque progrès en vieillissant? je l'ignore. » Ce que je sais, c'est que jamais Cicéron ne m'a plu autant qu'il » me plaît dans ma vieillesse. Non-seulement sa *divine* éloquence » mais encore sa *sainteté* inspirent mon âme et me rendent meilleur » que je ne suis. C'est pour cela que je n'hésite pas à exhorter la » jeunesse, à consacrer ses belles années, je ne dis pas à lire et à » relire ses ouvrages, mais à les apprendre par cœur. Pour moi, » déjà sur le déclin de mes jours, *je suis heureux et fier de rentrer* » *en grâce avec mon Cicéron*, et de renouveler avec lui une ancienne » amitié trop longtemps interrompue [1]. »

Il suffit de cette seule déclaration pour montrer à quel degré le fanatisme païen s'était emparé des esprits, Certes, dans tout autre temps, un *chrétien*, un *prêtre*, un *religieux*, Erasme était tout cela, eût rougi de dire qu'il était devenu meilleur à la lecture, non de l'Évangile, mais de Cicéron ; il eût rougi d'écrire de pareilles folies à des prêtres, à des prélats romains élevés en dignité, si les mêmes folies n'avaient eu des partisans dans tous les États comme dans toutes les conditions.

[1] An ætatis progressu profecerim nescio. Certe nunquam mihi magis placuit Cicero quam nunc placet *seni* ; qui non tantum ob divinam quamdam orationis vim, verumetiam ob pectoris eruditi *sanctimoniam* profecto meum *afflavit* animum meque mihi redidit meliorem. Itaque non dubitem hortari juventutem ut *in his libris* evolvendis atque etiam addiscendis bonas horas collocent. Me vero etiamsi *pene vergente ætate*, nec *pudebit*, nec *pigebit cum meo Cicerone* redire in gratiam pristinamque familiaritatem nimium multis annis intermissam renovare. *Præm. in XXII Tuscul.*

Pour que la jeunesse elle même, suivant le précepte d'Érasme, pût devenir plus vertueuse en lisant, non l'Ecriture ou les ouvrages des Pères, mais les maîtres du paganisme, on composa ce qu'on appelle les classiques *moraux*. Comme chef-d'œuvre du genre, je citerai le *Selectæ e profanis*, où l'on présente les païens comme des modèles achevés des quatre vertus cardinales : la prudence, la justice, la force, la tempérance. Or, ces modèles ne se confessaient pas, ne communiaient pas, n'allaient pas à la messe, n'étaient pas chrétiens. Donc le christianisme, avec ses obligations gênantes pour les passions, n'est pas nécessaire pour être vertueux : telle est aux yeux de l'enfant la conséquence inévitable d'un pareil enseignement Qu'il en soit ainsi et que cette conséquence soit devenue un axiome dans la pratique de la vie, jamais la preuve n'en fut plus frappante qu'aujourd'hui. Quelle est la philosophie dominante de l'époque? N'est-ce pas l'éclectisme, le rationalisme? Cette philosophie ne prétend-elle pas que la religion n'est qu'un piédestal, une lisière, un échaffaudage qui doit tomber bientôt? N'enseigne-t-elle pas à l'heure qu'il est, que le monde a vu une foule d'hommes célèbres par la vertu et que la *philosophie* seule a formés: Pythagore, Antisthène, Socrate, Platon, les Stoïciens, Caton, Condorcet, Destutt de Tracy, Cabanis, etc.? Et tout le monde, depuis le monde qui habite les salons, jusqu'à celui qui habite les chaumières, ne répète-t-il pas en chœur: On peut être vertueux sans religion [1]? Me sera-t-il permis de dire, en passant, que, sans s'en douter, Fénelon conduit à la même conséquence, en donnant à Télémaque tous les sentiments et toutes les vertus que le christianisme seul peut inspirer [2]? Le même principe nous a valu une nuée d'autres ouvrages, ceux de Berquin en particulier, où l'on apprend aux enfants l'art d'être vertueux sans religion; où les sentiments naturels, les avantages humains tiennent lieu des sacrements, des préceptes, des promesses et des menaces de la foi.

S'il fallait d'autres preuves de ce désastreux envahissement du paganisme, j'ajouterais que les lettrés poussèrent le culte pour l'antiquité païenne jusqu'au point de ne plus nommer même les choses religieuses que par des noms païens et de ne pas craindre de souiller la sainteté du christianisme par les fables ridicules de la mythologie. Bembo, dans ses lettres, fait dire à Léon X qu'il est devenu souve-

[1] Cours de M. Saisset, 1850.

[2] Et le chevalier de Ramsay l'en loue avec enthousiasme! *OEuv. de Fénelon*, t. VIII, p. 17.

rain pontife *par les décrets des dieux immortels* : *se deorum immortalium decretis factum esse pontificem.* Ailleurs, il appelle Notre-Seigneur Jésus-Christ un *héros, heroem*, et la sainte Vierge, la Déesse de Lorette, *deam Lauretanam* ; la foi, *la persuasion, persuasionem* ; l'excommunication, l'interdiction de l'eau et du feu, *interdictionem aquæ et ignis*. Pour lui et pour ses pareils, pas un seul mot n'était latin, s'il ne se trouvait dans Cicéron. C'est le témoignage que leur rend Jean Lami, partisan de la même opinion[1].

D'autres appellent l'auguste Marie l'espoir des Dieux, *spes Deorum* ; le ciel, l'Olympe, *Olympum* ; l'enfer, l'Érèbe, *Erebum*; les âmes justes, *manes pios*; les prêtres, les flamines, *flamines* ; les évêques archiflamines, *archiflamines* ; les grandes solennités religieuses, *lectisternia*; le sacré collège, le sénat du Latium, *Latii senatus* ; la tiare, *Romula infula*. Au lieu de dire avec tous les chrétiens, s'il plaît à Dieu, ils disent s'il plaît aux dieux, *si diis placet*. La hiérarchie ecclésiastique est l'ouvrage des Dieux, *vario quos ordine Divûm mancipat*; la messe, le culte sacré des Dieux, *sacra Deûm* ; l'eau bénite, l'eau lustrale, *lustralibus undis*, et les statues des saints, les simulacres des Dieux, *simulacra sancta Deorum*. Rien ne serait plus facile que de trouver dans les ouvrages purement littéraires une foule d'autres exemples de ce pédantisme non moins dangereux que ridicule.

J'ajouterais, ce qui devient plus grave, que l'éloquence sacrée, dédaignant l'Ecriture et les Pères, source féconde de ses chastes ornements, emprunta presque toutes ses couleurs, ses exemples, ses témoignages à l'histoire païenne, quelquefois même à la mythologie. Les livres ascétiques subirent la même influence. Presque chaque page offrit en grec et en latin, comme modèles de vertu ou garants de la vérité, les faits, les paroles, les grands hommes du paganisme.

J'ajouterais que la poésie ne traita plus de sujets même chrétiens que dans le style, le mètre et avec les ornements païens : quelques exemples entre mille. Sannazar et Vida sont les deux littérateurs les plus distingués de cette époque, qui entreprirent de chanter les mystères de la religion. Or, le premier, dans son poëme *de Partu Virginis*, fait un mélange ridicule, s'il n'était indécent, des plus augustes vérités de la foi et des inepties de la fable.

1 Puritas latinitatis nihil aliud est quam incorrupta, secundum romanam (ethnicam) consuetudinem, dicendi et scribendi ratio.

Tout y est rempli de dieux et de déesses, de dryades et de néréides.

Le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ ne s'y trouve pas une seule fois.

Pour chanter la Sainte Vierge et Notre-Seigneur, le vainqueur de l'idolâtrie, Sannazar commence par invoquer les muses : *O Musæ... quandoquidem genus è cœlo deducitis*. Cela ne suffisant pas, il implore la sainte Vierge, qu'il appelle la ferme espérance des hommes et des Dieux, *spes fida hominum, spes fida Deorum, alma Parens*; et dont il fait une Déesse et la Reine des Dieux : *Diva mare, reginamque Deûm de more salutat*. Le Père éternel annonce l'intention de replacer les hommes dans le séjour des Dieux, *Divûm potius revocentur ad oras*. L'ange Gabriel trouve la sainte Vierge lisant, selon sa coutume, non Isaïe, non les Psaumes, mais les Sibylles, *ætque illi veteres de more sibyllæ in manibus*; il la salue du nom de Déesse et lui dit de ne rien craindre, *exue, Dia, metus animo*. La nouvelle de l'incarnation parvient aux enfers ; alors les âmes d'Abraham, d'Isaac et de Jacob tressaillent d'allégresse. Pourquoi? Parce qu'elles vont quitter les bords ténébreux de l'Achéron, et cesser d'entendre les aboiements de Cerbère; *quo tristia linquant Tartara et evectis fugiant Acheronta tenebris, immanemque ululatum Tergimini canis.*

Ce qui suit passe toute imagination. Le poëte personnifie le Jourdain, et lui fait annoncer le mystère de l'incarnation, le baptême de Notre-Seigneur et ses miracles. Mais par qui ?... Par Protée *Cæruleus Proteus....hoc effudit carmine voces : Adveniet tibi, Jordanes, properantibus annis, adveniet, mi crede, inquit*

Le second, non moins grand mécanicien de vers, ne pense, ne parle que par Virgile, qu'il savait par cœur. Evêque instruit, irréprochable, Vida fut un des hommes placés dans les conditions les plus favorables pour résister à l'entraînement de son siècle. A ce titre, il mérite une étude spéciale : l'influence du paganisme sur lui nous donne la mesure, *a minima*, de ce qu'elle a été sur les âmes moins robustes. Or, le savant, le grave le digne évêque de Crémone nous reste comme une preuve vivante que la renaissance, répudiant l'héritage littéraire des siècles de foi, ne permettait plus d'écrire sur aucun sujet, grave ou frivole, religieux ou profane, sans employer le langage du paganisme, sans faire intervenir ses hommes et ses Dieux.

Sa *Poétique*, écrite en centons virgiliens, ne parle que de Phébus,

des muses, du Parnasse, de Minerve. Plus souvent peut-être que dans aucun auteur païen, on y trouve les noms des Dieux et des choses du paganisme. Dans son fanatisme, Vida en vient jusqu'à faire de Virgile une espèce de *Dieu* pour *l'éloquence* et pour la *sainteté*: *Verba Deo similis; nil mortale sonas. Salve sanctissime vates*; un Dieu qu'il *honore*; un Dieu auquel il promet, *pour toujours* des *couronnes*, de l'*encens*, des *autels* et un *culte sacré*; un Dieu enfin que le poëte *doit invoquer*. *Te colimus : tibi serta damus, tibi thura, tibi aras, et tibi rite sacrum semper dicemus honorem. Nos aspice, præsens, pectoribus tuos castis infunde calores, adveniens pater, atque animis tete insere nostris.*

Le même prélat compose gravement un poëme sur le *jeu d'échecs*. Gardez-vous de croire que les joueurs soient de simples mortels: des rois, des empereurs, des personnages historiques de l'Orient et de l'occident. La partie est engagée entre Apollon et Mercure: elle se joue aux noces de l'Océan avec la Terre. Jupiter est le juge du combat; les spectateurs sont Vénus, Mars et Vulcain. La lutte s'accomplit au milieu des tricheries des immortels, et fini à l'avantage des soldats noirs, qui triomphent sous l'inspiration de Mercure!!

Après s'être exercé sur des sujets littéraires, Vida traite des sujets chrétiens. Son ouvrage le plus important est la *Christiade*. Calque de l'Énéide, avec discours interminables, voilà ce qu'est ce poëme, quant à l'ordonnance générale. C'est saint Joseph, puis saint Jean, qui racontent à Pilate, au moment de la Passion, toute l'histoire de Notre-Seigneur. Je passe sur l'anachronisme; d'autres verront s'il est permis de passer sur le manque de naturel et d'à-propos qui se trouve dans des discours sans fin, adressés à un juge pressé d'en finir, et préoccupé de l'émeute qui gronde dans la rue en demandant la mort de la victime. Je viens à la forme toute païenne donnée à un sujet qui la comporte si peu.

Dieu le Père se révèle dans tous les noms donnés à Jupiter : c'est le père des immortels, le puissant maître de la tempête, du tonnerre et de la pluie, le monarque de l'Olympe : *superum sator, superum pater omnipotens, altisonans, imbripotens, regnator Olympi*. Notre-Seigneur est constamment un héros : le héros reprend Pierre de ce qu'il veut l'empêcher de mourir, *increpuit dictis quem talibus heros*; le héros marche environné de ses compagnons, *multis comitantibus heros... instat*; le héros, immobile au tombeau de Lazare, prie son

1 Lib. III.

père, *immobilis heros orabat*; le héros, entré dans le temple, voit les profanateurs, *heros ingressus vidit*; le héros, arrivé au Jardin des Olives, se trouve accablé de pénibles pensées, *curis confectus tristibus heros*; le héros est sans frayeur à la vue des Juifs qui viennent le prendre, *his nil trepidus compellans vocibus heros*; le héros prononce des paroles qui convertissent saint Pierre, *tum monitus verborum, heros quæ extrema canebat, ingemuit*; le héros meurt insulté par le mauvais larron, *ipse etiam verbis morientem heroa superbis stingebat.*

Ce n'est pas seulement de sa plume épiscopale que Vida laisse tomber à chaque instant ce nom de héros pour désigner l'homme-Dieu; il place ce nom profane sur les lèvres de saint Jean. Racontant à Pilate les actions du divin Maître, le disciple bien-aimé lui dit : « Le héros, traversant une campagne, fit sécher un figuier stérile, *heros qui ac forte tenebat*, le héros, levant les mains au ciel, délivre un possédé, *heros palmas in cœlum sustulit ambas*; le héros s'était retiré au désert, *se clam subduxerat heros cœtibus*; le héros, attaqué par le démon, révèle sa divinité, élude tous les artifices de l'ennemi : tel qu'un coursier, libre de ses rênes, s'élance dans la plaine, et se joue des poursuites des serviteurs attachés sur ses pas : *Se protinus heros ipse Deum claro confessus numine coram irrita furta dolosque exibat semper apertos. Qualis, ubi excussis per plana evasit habenis, liber equus ludit famulos hinc inde sequentes.* C'est saint Jean l'évangéliste qui dit toutes ces choses!

Il en dit bien d'autres. Pour les apprendre, il commence par être transporté dans le séjour des Dieux : *penetralia Divûm mente subit.* Revenu sur la terre et racontant à Pilate le miracle de la multiplication des pains, il dit que le peuple, dont son maître était suivi dans le désert, se trouvait privé depuis trois jours des bienfaits de Cérès : *eos tertia namque muneris expertes Cereris lux acta videbat.* Enfin il accuse les Euménides d'avoir attisé la haine des Juifs contre lui : *Eumenides... circumeunt... agitantque furentes.* Jusqu'au 16e siècle on ne s'était pas douté que dans ses extases saint Jean eût appris la mythologie; mais de quoi se doutaient les siècles barbares?

Cependant le disciple bien-aimé n'a pas tout dit. Le poète va nous désigner par leurs noms par leurs formes, tous les esprits de ténèbres qui ont poussé les Juifs au déicide : le premier, c'est le roi de l'Érèbe ; viennent ensuite les gorgones, puis les sphinx, suivis des centaures, des hydres, des chimères. A l'arrière-garde marchent

les scylles et les sales harpies: *Arbiter ipse Erebi... gorgonas hi, sphingasque obsceno corpore reddunt; centaurosque, hydrasque illi, ignivomasque chimæras; centum alii scyllas, ac fœdificas harpyas.* Voilà qui est toujours bon à savoir. Ce qui ne l'est pas moins, c'est que la Madeleine doit attribuer ses fautes à Vénus et aux furies descendues dans son âme à la suite de l'infâme déesse: *Sensibus illapsa est Veneris malesuada cupido, quæ mentem immutans furiis subjecit iniquis.* Une de ces furies avait sept têtes; c'est celle qui tourmentait la malheureuse, celle que Notre-Seigneur chassa et qu'il désigne par son nom mythologique: *Hæc, Deus, hæc, inquit, capitum fœdissima septem, correptam miseræ mentem vexabat Erinnys.*

Ce qui suit est bien autrement sérieux. La foi nous enseigne que c'est Dieu qui a confié à saint Joseph la garde de la sainte Vierge en la lui donnant pour épouse. Vida nous dit que c'est la volonté des immortels, *ei olim alma Parens fuerat superûm concredita jussis.* Voulez-vous savoir ce qu'est la sainte Vierge elle-même? c'est une nymphe: *Regia progenies, nymphæ dignate superbo conjugio*, la plus belle des nymphes: *nympharum pulcherrima*; c'est quelque chose de plus, c'est une déesse: *sub pedibusque deæ lumen dare candida luna.* C'est au nom des dieux que saint Joachim ordonne à sa fille de se marier, *jussa docens superûm.* C'est sainte Anne, devenue semblable à une bacchante, en proie à un délire sacré et poussant des hurlements, qui lui désigne son époux: *In medio Anna parens, subito correpta furore, plena Deo tota, visu venerabile, in æde bacchatur tollitque ingentem cœlo ululatum.*

La poésie de la Renaissance, méprisant la simplicité de l'Evangile, se garde bien de dire que Notre-Seigneur changea l'eau en vin aux noces de Cana; il faut que le récit des miracles soit émaillé de quelques beautés païennes, et l'eau devient le jus de Bacchus: *fontis aquam latices Bacchi convertit in atros*; c'est encore la coupe de Bacchus qu'on présente à Notre Seigneur sur la croix: *corrupti pocula Bacchi inficiunt felle.* Le pain azyme, le pain de l'Eucharistie, est appelé Cérès sans mélange: *sinceram Cererem.*

Enfin, soit entraînement poétique, soit impuissance à rendre avec la langue latine païenne les mystères du christianisme, soit enfin désir fanatique de rappeler partout la forme virgilienne, Vida se permet de raconter en ces termes l'institution de la sainte Eucharistie: « Déjà le héros prend le pain sans levain à la hâte préparé, le rompt et le partage entre tous; puis, il remplit une coupe de vin

et d'eau *fraîche*, bénit le mélange divin qu'elle contient, et la présente *écumante* à ses *compagnons* en disant : C'est vraie image de notre corps, la vraie image de notre sang, que, victime dévouée à mon père, je répandrai seul pour tous les hommes :

Jamque heros puras fruges properataque liba
Accipiens, frangensque manu, partitur in omnes :
Inde mero implevit pateram lymphaque recenti,
Et laticis mixti dium sacravit honorem
Spumantemque dedit sociis ; mox talia fatur :
Corporis hæc nostri, hæc vera cruoris imago,
Unus pro cunctis quem fundam sacra parenti
Hostia. . . . .

(Lib. II., v. 651.)

Je ne veux pas accuser Vida d'hérésie ; je suppose que son vers a un sens orthodoxe, mais j'avoue ne pas savoir comment prouver que ces mots : *vera imago corporis*, signifient : ceci est mon corps. Tout ce que je sais, c'est que saint Thomas parle bien autrement, et l'on peut affirmer qu'il n'aurait jamais parlé de la sorte. On ne serait pas en peine de trouver dans les expressions païennes de Vida, bien d'autres *inexactitudes théologiques* : tant est vrai ce que nous verrons plus loin, que l'usage de la langue païenne, impuissante à exprimer les vérités chrétiennes, est très-propre à frayer la voie à l'hérésie.

Ajoutons qu'après avoir, suivant la mode de l'époque, donné un coup de pied à toute la littérature des siècles de foi, le digne évêque finit par se repentir [1]. Tourmenté de remords pour avoir employé une partie de sa vie à des ouvrages profanes, il désavoue toutes les erreurs qui auraient pu lui échapper et demande pardon d'avoir consacré aux lettres profanes un temps qu'il devait à Dieu [2].

Tels sont Sannazar et Vida, les deux princes de la poésie de la Renaissance. L'un et l'autre, chrétiens par leur sujet, sont parfaitement païens par les raisonnements, l'ordonnance, les moyens, les maximes, le mètre, le style, l'élocution ; et tous les deux ont fait une énorme dépense d'esprit et d'imagination pour composer de très-élégantes fadaises. D'ailleurs, le mal ne fut pas grand ; car tel est l'ennui qu'inspirent leurs ouvrages qu'on ne peut les lire jusqu'au bout.

1 Medycum clarissima familia, cujus liberalitati ei industriæ hæc ætas literas ac bonas artes, *quæ planæ extinctæ erant*, excitatas atque reviviscentes debet, etc., etc. Notand. *in fin. Christiad.*

2 Opp. vers. fin.

Néanmoins leur exemple devint funeste. Une foule de prétendus poètes se mirent à l'œuvre, aussi bien en France qu'en Italie, pour refaire les hymnes de l'Eglise. Aux yeux de ces Vandales d'un nouveau genre, les hymnes sacrées, qui, à quelque exception près, sont des chefs-d'œuvre de poésie chrétienne, dignes des profondes études et de toute l'admiration des hommes de goût, n'étaient bonnes qu'à être jetées au rebut, comme des choses barbares. On les vit donc substituer aux chants sacrés, écrits dans le style de saint Ambroise, de saint Grégoire, d'Innocent III, de saint Bonaventure et de saint Thomas, de nouvelles pièces élaborées dans le style et suivant le mètre d'Horace. Ici encore Vida, précurseur de Santeuil et de Coffin, poussé par un zèle beaucoup plus grammatical qu'épiscopal, composa, pour les fêtes de Notre-Seigneur et des saints qui se célèbrent dans tont le cours de l'année, des hymnes qui sont de véritables odes d'Horace, moins l'inspiration poétique. A part le choix des mots et la mesure, on n'y trouve rien de grand, rien de saint, rien de pieux; et, en les lisant, le cœur se refroidit bien plus qu'il ne s'échauffe pour les choses célestes.

Enfin, ce qui est déplorable, on vit des séculiers, qui jusqu'alors avaient employé leurs talents à écrire en faveur de la religion; des ecclésiastiques, des religieux, des évêques même, oubliant et la dignité de leur caractère et les devoirs de leur charge, consacrer à l'envi leurs talents et leurs veilles à expliquer, à commenter, à annoter les auteurs païens; dépenser des trésors d'érudition pour faire valoir, comme s'il eût été question de l'Écriture sainte, chacune de leurs paroles; pour justifier une variante dans une épigramme de Martial, dans une comédie de Térence ou d'Aristophane; pour célébrer les richesses d'une période de Cicéron, ou pour faire ressortir les infinies beautés du *Quadrupedante putrem* de Virgile et du *procumbit humi bos.* Ce qui est plus déplorable encore, on les vit donner un exemple, malheureusement trop bien suivi depuis leur époque; on les vit traduire *dans leur intégrité* les ouvrages les plus licencieux du paganisme, et employer beaucoup plus de temps à chanter dans des poésies fugitives ou de longue haleine Jupiter, Vénus, Mars, Minerve, Apollon, Diane et surtout Cupidon, qu'à défendre la religion et la société, les croyances et les mœurs chrétiennes, alors si violemment attaquées.

Mais un mal plus grand peut-être que ceux que je viens de signaler fut le discrédit dans lequel ils jetèrent la langue et la littérature chrétiennes. C'est alors, grâce à eux, que, d'une voix unanime,

elles furent appelées barbares et regardées comme telles. Pas un de ces hommes qui ne proclamât comme un axiome, que le génie, l'éloquence, la poésie, l'histoire, la philosophie, n'habitèrent jamais d'autres lieux que le Forum ou le Pirée; pas un qui ne dît, avec Scaliger, qu'il aimerait mieux avoir composé l'ode d'Horace: *Quem tu, Melpomene, semel*, que d'être roi de France. Quelques uns même en vinrent à un excès de mépris pour la langue, la poésie et l'éloquence chrétiennes, qui dépasse toutes les limites connues du ridicule. Je citerai entre autres ce savant religieux, cet excellent père Maffei, qui, comme nous l'apprend un de ses confrères, demanda sérieusement au souverain pontife la permission de dire son bréviaire en grec, de peur de se gâter la langue en lisant le latin de la Vulgate et du Bréviaire romain [1]. Si un homme d'une piété éminente, si un religieux exemplaire a pu en venir là, qu'on juge des sentiments de tant d'autres qui n'avaient ni la même science ni la même piété !

De cette rapide ébauche, il résulte clairement que, sous l'influence du paganisme classique, la littérature moderne a perdu son véritable caractère, le caractère chrétien et national; qu'au lieu d'être originale et indépendante, elle est devenue imitatrice servile; au lieu d'être un produit du sol, elle n'est qu'une production factice sans saveur et sans force, comme ces fruits exotiques qu'on élève dans nos serres; qu'au lieu d'être l'organe du spiritualisme, elle est trop souvent l'apôtre dégradé du sensualisme. Cessera-t-elle enfin ce rôle indigne? Dépouillera-t-elle la toge antique, sortira-t-elle du monde des ombres et des fables pour entrer dans celui des réalités et de la foi? Dieu le sait. Ce que nous savons, c'est que tout s'est écroulé autour de son trône; ce trône seul ne peut rester debout parmi tant de ruines. Il faut que le monde périsse, ou il faut que ce trône s'écroule à son tour, et que sur ses débris s'élève le trône d'une littérature nouvelle, expression vraie de la société rendue à elle-même, c'est-à dire redevenue catholique.

L'abbé GAUME
Vicaire général de Nevers.

1 Pour être impartial, nous devons dire que l'abbé Serassi, auteur d'une Vie du P. Maffei, nie ce fait, d'ailleurs fort probable : « L'autore, dit Tiraboschi, descrive ancora le religiose virtù di cui fù adorno, e la somma attenzione con cui egli esaminava scropolosamente ogni parola ed ogni sillaba ; benche egli creda una favola cio che alcuni raccontano, cio è ch'egli per isfuggire il pericolo dimbeversi del poco elegante stile del Breviario romano, avesse dal pontifice (Greg. XIII) ottenuto la facoltà di recitarlo in greco. *Stor. della letterat. ital.*, t. VII, lib. III, part. 3, p. 1014.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

NUMÉRO 72. — DÉCEMBRE 1851.

Sciences historiques.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE,

PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

FÉVRIER, MARS, AVRIL 1793 (Suite)[1].

SOMMAIRE. — Glanes historiques. — La motion de l'évêque Grégoire pour l'abolition de la royauté. — Les petits pâtés de chair de prêtres. — Réduction des traitements du clergé. — La commune de Paris trouve plus commode de ne plus payer les officiers civils du clergé constitutionnel. — Le supplice de Cazotte. — La châsse de saint Marcel transportée à la Monnaie. — Décret sur le divorce. — Suppression de la croix de Saint-Louis. — Le lit de l'archevêque Ferdinand de Rohan. — La pensée du conventionnel d'Artigoyte sur le serment. — Comment le citoyen Chaumette considérait le divorce. — Manuel apaise les scrupules religieux d'un patriote timoré. — Baptêmes patriotiques des rues et des citoyens. — Lettre infâme adressée au pape Pie VI et publiée par le *Moniteur universel*. — Une petite plaisanterie voltairienne des volontaires nationaux de la ville d'Auch. — La dernière volonté d'un prêtre constitutionnel du département de la Haute-Vienne. — Le curé de la commune de Boulogne. — Le mariage de l'évêque Lindet. — Vilain jeu de mots du *Moniteur* à propos de la paternité du père Mathieu. — Le conseil exécutif écrit au prince-évêque de Rome. — Anaxagoras Chaumette.

Avant de poursuivre le récit des guerres religieuses et politiques de la Vendée dont nous avons en peu de mots raconté la première victoire dans notre dernier numéro, nous demanderons au lecteur la permission de retourner sur nos pas, jusqu'au vendredi, 21 septembre 1792, an IV de la liberté et le I[er] de l'égalité. Ce fut en ce jour de triste mémoire que 200 membres de l'Assemblée législative et 171 députés nouveaux nommés par le peuple se constituèrent en *Convention nationale*. En ce temps-là comme de nos jours, tout se faisait au nom de la *pure raison*, de la *vraie philosophie*, telle que l'avait faite l'impiété des beaux esprits du XVIII[e] siècle et telle que l'entendent encore aujourd'hui les philosophes incrédules du XIX[e]; or, il nous semble, qu'il est bon et utile de glaner dans les

[1] Voir le précédent n°, ci-dessus p. 389.

feuilles officielles de la Révolution, dans le *Moniteur Universel*, par exemple, qui était la gazette nationale de l'époque, tous les faits anti-religieux qui se rattachent à l'application du système philosophique de la *pure Raison*, et qui ont été oubliés dans la grande moisson historique, faite depuis par tant d'écrivains. Nous verrons parmi ces glanes délaissées des choses étranges, incroyables même, qui nous donneront une idée de la profondeur de l'abîme dans lequel les aberrations d'une philosophie qui a éteint le flambeau de la Foi peuvent précipiter l'esprit humain ; nous apprécierons à leur juste valeur les adorateurs de la déesse Raison dont les autels sacrilèges furent un instant dressés sur les ruines fumantes de nos temples catholiques ; en un mot, nous prendrons l'impiété révolutionnaire sur son fait.

Nous établissons, en thèse générale, que les plus rudes coups portés à la religion et à la morale publique, en ces jours de folie et de carnage, sont partis de la main des amis de cette Raison, qui n'était qu'un mot vide de sens et qui, malheureusement compta parmi ses défenseurs un trop grand nombre de prêtres apostats.

La Convention nationale avait à peine quelques minutes d'existence, quand Grégoire, évêque constitutionnel de Blois, s'élance à la tribune, et s'écrie :

« Certes, personne de nous ne proposera jamais de conserver en » France la race funeste des rois; nous savons trop bien que toutes » les dynasties n'ont jamais été que des races dévorantes, *qui ne* » *vivaient que de chair humaine*. Mais il faut pleinement rassurer » les amis de la liberté. Il faut détruire ce talisman magique dont » la force serait propre à stupéfier encore bien des hommes. Je demande donc que, par une loi solennelle, vous consacriez l'abolition de la royauté. Eh ! qu'est-il besoin de discuter quand tout » le monde est d'accord ? Les rois sont dans l'ordre moral ce que » les monstres sont dans l'ordre physique. Les cours sont l'atelier » des crimes et la tanière des tyrans. L'histoire des rois est le » martyrologe des nations. Dès que nous sommes tous également » pénétrés de cette vérité, qu'est-il besoin de discuter ? Je demande » que ma proposition soit mise aux voix, sauf à la rédiger ensuite » avec un considérant digne de la solennité de ce décret [1]. »

La proposition de l'évêque Grégoire, mise aux voix, fut adoptée au bruit des plus vifs applaudissements, et la Convention nationale décréta que *Royauté était abolie en France*. L'intrus en provo...

[1] [illegible]

la déchéance de l'héritier de saint Louis, avait sans doute oublié ce passage des livres sacrés : *Per me reges regnant* ! Il sacrifiait à la Raison ; que lui importaient les paroles de la sagesse éternelle ?

Dans son numéro du 28 septembre 1792, le *Moniteur Universel* se fâche tout rouge contre une feuille anglaise le *Wood falls' register* qui avait osé reproduire plusieurs calomnies atroces d'un aristocrate contre la République une et indivisible.

Cet aristocrate avait dit que, entre autres choses :

« On trouvait au Palais-Royal des pâtés faits de la chair des » Suisses, des émigrants, des prêtres. J'étais présent, lorsque quatre » Marseillais qui dinaient chez le restaurateur Beauvilliers, envoyè» rent chercher deux de ces pâtés, et les mangèrent en criant » *Vive la nation !* .... Que les petits enfants (sans-culottes) cou» raient dans les rues du faubourg Saint-Germain, coupant la tête » aux enfants aristocrates avec leurs canifs, et qu'il lui en a coûté » cinquante louis pour avoir un passeport délivré par la servante » de M. Pétion, etc. »

D'après le dire du témoin oculaire, tout ceci se serait passé durant les horribles massacres de septembre. Sans ajouter une foi entière à ces atrocités, nous pouvons raisonnablement penser que les égorgeurs des Carmes, de l'Abbaye, de la Force et de Bicêtre en étaient capables. La tannerie de peaux humaines, établie à Meudon, n'a-t-elle pas fourni aux vrais patriotes le double plaisir de se loger, eux et bon nombre d'exemplaires de leur *Constitution républicaine*, dans la peau des aristocrates ?

En attendant que la guillotine les en débarrassât tout-à-fait, Cambon, Simon, Lacroix, Manuel et Danton attirent les regards de la Convention sur les *sangsues* de la république, sur les mauvais prêtres que la déportation a respectés, et qui grèvent le trésor de l'état par leurs traitements. Écoutons le *Moniteur* :

« — Simon : Les calculs économiques des ci-devant évêques, des » abbés commandataires et autres, avaient démontré que la somme » de 500 livres suffisait à un prêtre : c'est donc le *maximum* que » je propose.

» — Lacroix : Pourquoi payer des prêtres d'avance, quand des pères » de famille ne sont payés qu'à la fin du trimestre ? N'est-ce pas » faire trop d'honneur *à ces êtres inutiles* que de les assimiler à des » hommes vertueux ?

» — Manuel : La question du clergé *est aussi mûre* que celle de la » royauté.

» Danton : Je demande que vous distinguiez le clergé, en géné-
« ral, des prêtres qui n'ont pas voulu être citoyens; occupez-vous
» à réduire le traitement *de ces traîtres*, qui s'engraissent des sueurs
» du peuple, et *renvoyez la grande question à un autre moment*. (On
» applaudit). »

Après plusieurs débats, la Convention nationale décrète que les pensions accordées aux ecclésiastiques, tant réguliers que séculiers non employés, seront réduites de manière à ce qu'elles ne puissent excéder la somme de 1,000 liv., et qu'à l'avenir ces pensions ne seront plus payées d'avance[1]. C'était donner bien peu après avoir tant pris; mais la révolution n'y regardait pas de si près : elle marchait trop vite pour cela. Hier, elle réduisait des trois quarts la pension des prêtres bénéficiers dont elle avait volé les biens; aujourd'hui, c'est au clergé constitutionnel lui-même qu'elle s'attaque; car elle agit au nom de la pure Raison : elle ne veut ni des uns ni de l'autre. Sous la date du 28 septembre 1792, le Conseil général de la commune de Paris arrête que :

« Tous les officiers civils du clergé, comme sacristains, chantres,
» bedeaux, porte-Dieu, sonneurs, serpents, organistes, porte-
» sonnette, enfants de chœur, fossoyeurs, suisses, etc., cesseront
» d'être payés par la caisse de la commune, à compter du 1er jan-
» vier prochain. »

Le *Moniteur* ajoute que cet arrêté a été envoyé aux trente-trois paroisses.

Voici comment le même numéro raconte l'exécution de Cazotte, ce *prophète* politique dont La Harpe nous a laissé les prédictions surprenantes, et qui était, au moins, une voix amie, annonçant aux Français, et jusque dans leurs plus petits détails, les maux prêts à fondre sur leur malheureuse nation.

« Le glaive de la loi vient encore d'abattre une tête conspiratrice :
» Un vieillard de soixante-quatorze ans tramait sur le bord de sa
» tombe la perte et l'asservissement de sa patrie. *Le ciel était aussi*
» *du complot*; et, si on veut l'en croire, c'est au nom du ciel, et
» pour la cause du despotisme, que Jacques Cazotte, maire de Pierry,
» près Épernay, et ci-devant commissaire général de la marine, en-
» tretenait une correspondance avec les émigrés, et des relations
» avec Louteau, secrétaire de l'intendant Laporte. Il a avoué vingt-
» huit lettres qu'on lui a présentées, par lesquelles il conseillait
» de faire partir le roi, d'exterminer les jacobins, de s'emparer du

1 *Moniteur universel*, 29 sept. 1792.

» duc d'Orléans, etc. On y trouve aussi ces phrases remarquables :
» *A Paris, tout est criminel, depuis le salarié, à* 18 *liv. du manége,*
» *jusqu'au rentier, qui touche froidement ses rentes*... En parlant du
» roi : *J'ai été assez heureux pour lui faire parvenir, au nom e*
» *Dieu, une petite consolation au milieu du fiel et du vinaigre dont on*
» *l'abreuvait.* Après vingt-sept heures d'audience, la sentence de
» mort a été prononcée. L'inaltérable sang-froid qu'il a conservé
» jusque sur l'échafaud, ses cheveux blancs, et plus encore, les
» larmes de sa fille, âgée de dix-huit ans, qui ne l'a point quitté,
» ont intéressé la sensibilité de ceux qui les ont vus... La voiture
» qui conduisait M. Cazotte au supplice s'est arrêtée deux fois
» avant de sortir de la cour du Palais ; ce vieillard tournait ses re-
» gards vers le peuple, qui remplissait la cour : il semblait vouloir
» parler. Il s'était fait un grand silence, qui ne fut interrompu que
» par le seul cri de *Vive la nation*[1]! »

Cazotte, prisonnier le 2 septembre, avait échappé au sabre des égorgeurs, grâce à son admirable fille, qui, se jetant à son cou et lui faisant un rempart de son corps, désarma, par le charme de sa piété filiale, le bras que les bourreaux sans-culottes avait déjà levé sur la tête blanche de son père. Mais des tigres affamés peuvent-ils laisser échapper une proie ?

Le 8 octobre, 1792, on commença la spoliation *légale* des églises. « On a transporté, aujourd'hui, dit le *Moniteur* de ce jour, de
» l'église Notre-Dame à l'hôtel des Monnaies, la châsse de saint
» Marcel, pesant 436 marcs, non compris les écrous, ferrures et
» plateau. Cette châsse, de vermeil, est enrichie d'un grand nombre
» de perles fines et de pierres précieuses. Elle a été fabriquée,
» dit-on, par saint Éloi : le travail en est très estimé[2]. »

Le vandalisme philosophique d'alors ne respectait rien, ni religion, ni art ; tout ce qui pouvait contribuer à remplir les caisses de son gouvernement anarchique, il le volait effrontément. Ne croyant plus en Dieu, comment pouvait-il respecter les reliques de ses saints ? Il était donc *plus utile*, pour lui, de convertir la châsse de saint Marcel en pièces de trente sols ou de cinq francs, à l'effigie de sa république, que de la laisser sur un autel qu'il allait renverser.

La loi naturelle, aussi bien que l'évangile, avait consacré l'indissolubilité des liens du mariage ; tous les législateurs des nations civilisées avaient reconnu que *nul ne doit séparer ceux que Di u a unis* ; mais la convention, qui prétendait au droit de régénérer la France,

1 *Id.* 9 octobre 1792.

2 *Idem*, 30 sept. 1792.

pensait autrement; elle décréta le divorce, en statuant sur ses causes, son mode et ses effets. Du reste, c'était l'assemblée législative qui avait préparé ce décret; le dernier jour de son existence, le 20 septembre, 1792; la convention ne fit que le rendre notoire et veiller à son exécution. Les considérants qui avaient motivé cette immoralité légale étaient l'*importance de faire jouir les Français de la faculté du divorce, qui résulte de la liberté individuelle dont un engagement indissoluble serait la perte*, et l'*urgence*; *car déjà plusieurs époux n'avaient pas attendu pour jouir des avantages de la disposition constitutionnelle suivant laquelle le mariage n'est qu'un contrat civil que la loi eût réglé le mode et les effets du divorce*[1]. Nous verrons bientôt avec quel empressement le libertinage mit en pratique cette loi monstrueuse, basée sur le mépris de Dieu et de la nature.

Ce n'était pas seulement à la religion, à la morale, que s'attaquait l'esprit de destruction qui, sous le nom de *raison*, couvrait déjà la France de ruines, mais il s'en prenait encore à l'honneur civil et militaire dont nous sommes si jaloux aujourd'hui. Écoutons un instant Manuel, dans la séance du lundi 15 octobre 1793.

« Manuel : La croix de Saint-Louis *est une tache sur un habit*, il « la faut effacer. La croix de Saint-Louis était la marque dont les « rois notaient leurs esclaves. Je demande que, dans une république « on voie enfin disparaître toutes ces marques distinctives, et que « tous les officiers qui en sont décorés soient tenus de les remettre « sur le bureau de la convention.... »

Après quelques débats la convention décrète la suppression de la croix de Saint-Louis.[2] Pourtant que de braves guerriers l'avaient gagnée sur le champ de bataille! Mais qu'importait à la révolution le souvenir des services rendus autrefois au pays? Ces décrets étaient un dissolvant terrible auquel rien ne pouvait résister.

On écrivait de Valenciennes au rédacteur du *Moniteur*, sous la date du 14 octobre 1792 :

« Les brigands autrichiens, conduits par des *émigrés*, vinrent le » 2 mai dernier piller le village de Bettignies, près Maubeuge. Ils » volèrent le lit du brave *patriote* Guyot, curé de ce village, ce *bon* » curé, sans lit, vient d'acheter celui de son ci-devant archevêque, » M. Ferdinand de Rohan. Ce lit est passé dans le presbytère avec » ses coussins épais et son dôme majestueux ; de crainte d'être » accusé d'un luxe *trop épiscopal*, le citoyen curé a fait inscrire sur

1 *Moniteur universel*, 10 octobre 1792.
2 *Moniteur universel*, 16 octobre 1792.

» la corniche qui supporte le dôme, la devise suivante, en lettres
» majuscules aux couleurs nationales :

ILS AVAIENT PRIS LE MIEN. »

Probablement que le susdit curé avait déjà déposé, comme M. de Talleyrand, son bréviaire sur l'autel de la patrie.

L'assemblée constituante avait cru qu'un *serment* solennel serait la sauve-garde des lois nouvelles dont elle venait de doter la France ; la convention ne pensa pas de même ; un de ses membres, le citoyen Dartigoyte s'exprima à ce sujet de la manière suivante, dans la séance du jeudi 18 octobre 1792 :

« Il ne faut plus de serment dans les assemblées primaires ; *c'est* » *la dernière arme que vous n'avez pas brisée dans la main des prêtres*, » des imbéciles et des hypocrites. L'habitude du serment est un si- » gne certain de perfidie et d'avilissement. Il émane de l'hypocrisie » monacale, et vous en avez vu les funestes effets par la sécurité » qu'inspirèrent trop longtemps le ci-devant roi et toute cette en- » geance robinocrate et nobiliaire. Il est donc temps d'abolir toute es- » pèce de serment ; car il ne peut porter que sur le maintien de » la liberté et de l'égalité ; et je vous demande si les fédérés et les » braves sans-culottes du 10 août ont eu besoin de jurer pour les » conquérir. »

Au moins celui-là parlait franchement. La convention couvrit son discours d'applaudissements, et renvoya sa proposition au comité de constitution [1].

Voyons maintenant comment Chaumette, président de la commune de Paris, considérait le divorce. C'est une exhortation fraternelle, adressée par cet excellent citoyen à des époux dont il venait de recevoir les déclarations de mariage, que nous allons citer.

« Citoyens et citoyennes, vous nous prouvez aujourd'hui que la » liberté reposera chez nous sur des bases éternelles ; *déjà le règne* » *des mœurs commence.* Il était réservé au divorce de rajeunir d'an- » ciennes alliances et de remplacer, par des charmes inconnus » jusqu'alors, les dégoûts et la fatigue inséparables d'un lien indisso » luble. La facilité d'une rupture rassure les âmes timides. Libre » de se séparer, les époux n'en sont que plus unis.... Le divorce » est le père des égards mutuels, des complaisances, des soins... et » c'est bien ici le cas de s'écrier, avec un philosophe de nos jours » *Le divorce est le Dieu tutélaire de l'hymen*... Le mariage n'est

[1] [illegible]

» plus un joug, une chaîne; il n'est plus que ce qu'il doit être,
» l'*accomplissement des grands desseins de la* NATURE... Une union
» fondée sur la tendresse n'est-elle pas plus pure, plus sainte que
» celle qui n'est formée que par des préjugés? Elle doit être aussi
» plus durable; car, dans les maisons d'époux libres, et qui ne doi-
» vent leur union qu'à l'estime et aux passions honnêtes, si quelque-
» fois il s'élève de ces différens inévitables, l'hymen sera inté-
» ressé à les empêcher d'éclater, de peur que le divorce ne les en-
» tende [1]. »

Assurément voilà une petite exhortation qui vaut bien un prône paroissial. Chaumette ne parle qu'appuyé sur la *nature* et la *raison*; il cite Rousseau qui pour lui l'emporte sur saint Paul, et donne aux époux républicains une bénédiction patriotique qui ne peut manquer de les rendre heureux. Le capucin Chabot n'eût ni mieux dit, ni mieux fait. Il était vraiment donné à la république une et indivisible de *commencer parmi nous le règne des mœurs*, en même temps que celui de l'échafaud.

Les régénérateurs politiques et religieux de la France, à l'époque que nous étudions, étaient tous des gens de même acabit.

Nous lisons dans le *Moniteur* du 25 octobre de l'an 1792:

« Le réquisitoire de Manuel (sur l'exécution de la loi du divorce)
» lui a cependant fait des ennemis. En sortant de la salle du conseil,
» quelques spectateurs murmuraient contre lui. Un d'entre eux a
» été jusqu'à dire, avec tous les témoignages de l'indignation: *qu'il*
» *était prêt à répandre jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la*
» *défense de la sainte religion.* Longtemps et inutilement Manuel
» s'est efforcé de lui faire entendre QUE L'ON NE VOULAIT PAS
» DÉTRUIRE SA SAINTE RELIGION, mais que l'on voulait sim-
» plement qu'elle n'eût aucun empire sur toutes les autres; qu'un
» prêtre catholique ne devait pas avoir plus d'influence politique
» qu'un prêtre protestant, etc. »

La suite a prouvé combien Manuel, l'égorgeur des prêtres et des nobles, aux sanglantes journées de septembre, était attaché à cette sainte religion *qu'il ne voulait pas détruire.* Après tout, il n'a fait que ce que voudraient bien faire encore certains philosophes de nos jours, c'est-à-dire remplacer par une vile prostituée, nommée *raison*, le Dieu que nous adorons et qu'ont adoré nos pères. Quel grand mal y a-t-il à cela?.... Répondez!

Les révolutions tournent tout à la fois les cœurs et les têtes; celle

[1] *Moniteur*, 25 octobre 1792.

de 1792 fit un nombre incroyable de fous. La commune de Paris, non contente de détruire les bases de la religion et de la morale publique, s'amusa à changer le nom des rues et celui des citoyens. Ainsi elle rendit plusieurs décrets pour annoncer aux Parisiens que désormais la rue de la Sorbonne s'appelerait rue Catinat; la rue Dauphine, rue de Thionville; la rue Bourbon, rue de Lille, etc. Quant aux baptêmes patriotiques des citoyens nouveau-nés, elle les fit en grande pompe à la municipalité même.

« Le 4 novembre, Charles Villette, député à la Convention nationale, assisté de témoins, a présenté à la municipalité un garçon, né de la veille, de son légitime mariage avec la citoyenne Valicourt. Il l'a nommé *Voltaire*-Villette.

« Le patron choisi par Charles Villette *a fait des miracles plus certains, et surtout plus utiles à l'humanité,* que les Dominique, les Thomas d'Aquin et tant d'autres inscrits au martyrologe [1].

« Le citoyen Lebrun, ministre des affaires étrangères, a présenté à la municipalité sa fille, née d'hier, et lui a donné le nom de Civilis - Victoire - Jemmapes - Dumouriez Lebrun.

« Dumouriez a été représenté dans cette cérémonie par le citoyen Jean - Baptiste Renard, son valet de chambre, maintenant aide-de-camp capitaine [2]. »

Heureusement que l'histoire est-là pour attester de toutes ces folies philosophiques et républicaines; car sans cela on ne voudrait pas y croire. *Voltaire* Villette est charmant; c'est un vrai nom de sans-culotte, digne d'être accollé un jour à celui de la citoyenne *Civilis* Lebrun. Quelle pitié ! Ne pouvant chasser les saints du ciel, nous verrons bientôt les fous en bonnets rouges les rayer du calendrier.

Non contents d'injurier, de maltraiter, d'emprisonner, d'égorger le clergé catholique de la France, les révolutionnaires ouvrirent dans les colonnes de leurs journaux une série de calomnies et d'outrages contre le chef suprême de l'Eglise, contre Pie VI, ce vénéré Pontife qui devint leur victime, et qui donna un nom de plus au catalogue des martyrs. Nous citerons quelques passages d'une lettre adressée à ce saint pape par un *ami de la pure raison* et publiée dans le *Moniteur universel*, sous la date du 31 octobre 1792. Après avoir reproché à Pie VI le dessèchement des marais Pontins *au profit de son neveu*, la *maussade* construction d'une sacristie *qui ne*

1 *Moniteur*, 7 novembre 1792.

2 *Idem*, 15 novembre 1792.

sera jamais qu'un monument de mauvais goût, et les collectes d'argent faites en faveur des prêtres français exilés, l'auteur de cette longue et sacrilége diatribe s'applique à prouver au pontife qu'il n'est qu'un tyran, foulant aux pieds les cendres des Camille et des Cincinnatus ; puis il le raille avec une infernale effronterie sur son voyage à Vienne, où l'empereur Joseph se serait moqué de lui ; enfin abordant l'outrage le plus grossier :

« Je vous ai vu, saint-Père, dit-il, porté sur votre siége gestatoire ; » comme vous étiez beau, au milieu de vos chevau-légers, de vos » gardes-suisses et autres, tout couverts de superbes armures ! Aussi » receviez-vous plus d'adorations que l'hostie, qu'on croyait cepen- » dant être la Divinité même. Je vous ai entendu traiter avec co- » lère le cardinal qui vous coiffait de la mitre, parcequ'il avait déran- » gé quelques uns de vos cheveux, et j'en ai bien ri ; je vous ai vu dé- » ployer toutes vos grâces *en jouant vos saintes farces* ; je vous ai vu » le jeudi - saint lancer un flambeau sur le parvis de Saint-Pierre, » après avoir anathémisé ceux qui ne croient ni à votre infaillibilité, » ni à votre pouvoir direct sur le temporel des rois ; vous aviez l'air » de Jupiter - Tonnant, et je ne puis m'empêcher d'avouer que je » n'avais jamais connu de ma vie de charlatan aussi habile que » vous. »

Le reste de cette lettre infâme est un tissu d'impiétés telles que savait les dire Parny dans sa *guerre des Dieux*; toute plume chrétienne se refusera de les transcrire. Notre œil a parcouru rapidement ces pages où l'enfer a bavé son plus impur venin, et nos cheveux se sont hérissés d'effroi ! Pauvre France, où allais-tu avec de semblables régénérateurs ?

—A l'athéisme, mille fois pire que la guillotine !....

Auprès de la lettre affreuse dont nous venons de parler, toutes les autres impiétés de la *Jacobinerie* ne sont que des gentillesses révolutionnaires. Voici par exemple une plaisanterie Voltairienne des patriotes d'Auch , qui a *un certain sel* :

« La société des amis de la liberté, séant à Auch, avait voté une » messe de *Requiem* pour les patriotes immolés à Paris le 10 août. » Les volontaires nationaux déclarèrent à la société, qu'ils pen- » saient que les martyrs de la liberté, morts en terrassant le des- » potisme, ne doivent point passer par les flammes du purgatoire, » mais *qu'ils vont*, comme l'on dit, *tout droit en paradis*[1]. »

Vraiment les volontaires nationaux de la ville d'Auch ne man-

1 *Moniteur*, 14 novembre 1792.

quaient pas d'esprit. Voltaire eût lui-même applaudi à leur piquante déclaration. Après tout, libre à eux de *canoniser* à leur façon les *saints* défenseurs de l'anarchie et d'exempter leurs martyrs des flammes du purgatoire ; car leur déclaration n'amoindrissait en rien l'effet des vengeances ou des miséricordes divines.

Comme le département du Gers, celui de la Haute-Vienne vient à son tour offrir un triste exemple des transports de l'impiété révolutionnaire qui en ces temps malheureux détraquait toutes les cervelles. Il s'agit d'un curé sans-culotte, d'un de ces prêtres égarés par la passion politique, jointe au libertinage, et qui, oubliant le caractère sacré dont ils étaient revêtus, se livraient à tous les mouvements désordonnés de leur cœur et de leur esprit. Ecoutons le *Moniteur* :

« Le citoyen Plagnaud, curé de Cussac, département de la Haute-Vienne, a fait chanter *avant de mourir* l'hymne des Marseillais et promettre à ses paroissiens *de le porter avant son inhumation autour de l'arbre de la liberté*. Sa volonté a été exécutée [1]. »

Hélas ! le malheureux eût mieux fait de se frapper la poitrine à ce moment suprême, et nous croyons qu'il lui eût été plus utile de demander à ses paroissiens la prière des agonisants que de se faire chanter la *Marseillaise* à son lit de mort.

Les dons patriotiques devenaient à la mode, depuis que les armées de la République guerroyaient sur les frontières ; bon nombre de ci-devant chevaliers de Saint-Louis avaient déjà déposé leur croix et leur brevet sur le bureau du président de la convention qui leur avait fait voter une mention honorable ; mais voici un curé encore plus avisé que tous ces généreux citoyens ; il apporte solennellement à la barre de l'assemblée, toutes les croix, chandeliers, encensoirs et châsses de son église.

« Le curé de la commune de Boulogne, à la tête de plusieurs de ses paroissiens, offre un don patriotique des chandeliers, croix, plats, encensoirs, châsses d'argent de la paroisse. L'offrande est acceptée, avec mention honorable. »

Une des plaies les plus hideuses qui souilla le clergé apostat, fut la violation publique du vœu de chasteté. Ce fut un évêque constitutionnel qui donna le premier exemple de ces mariages sacrilèges contractés ensuite, sans scrupule, par l'épiscopat intrus. Quelques prêtres avaient déjà allumé pour eux le *flambeau de l'hymen sur l'autel de la nature*.

1 *Moniteur universel*, 20 novembre 1792.

2 *Moniteur* du 26 novembre 1792.

« Enfin, dit le *Moniteur* du 27 novembre 1792, la nature et la » morale recouvrent leurs droits jusque dans le clergé. Déjà quel- » ques ministres du culte catholique *avaient eu le courage de se* » *marier*, et si les évêques ne les en avaient pas punis, ils avaient » du moins prouvé qu'on ne le doit qu'à leur heureuse impuissance. » Un d'eux, connu par son immoralité', avait eu l'impudeur de » déclarer qu'il ne souffrirait jamais qu'un prêtre de son diocèse » formât *le lien vertueux* du mariage. Ce contraste d'austé- » rité fanatique avec sa réputation avait éclairé sur l'indes- » tructibilité de l'esprit de sa caste décréditée, dont on n'espérait » pas même un seul bon exemple. Il vient pourtant d'être donné. » Le citoyen Lindet, *évêque d'Evreux*, ex député de l'Assemblée » constituante, et membre de la Convention Nationale, *s'est marié à* » *Paris*. Le vicaire de la paroisse Sainte-Marguerite, *aujourd'hui* » *père de famille*, lui a donné la bénédiction nuptiale, selon le rit » catholique. *Pour surcroît de consolation*, la patrie et la société » sont redevables de cet exemple inespéré à un homme d'une ré- » putation intègre, d'un caractère *aimable*, et qui jouit de l'estime » de tous ceux qui l'ont connu [1]. »

Ce Lindet est le même qui, quelques jours après, lut à la convention un long rapport contenant l'acte énonciatif des charges contre l'infortuné Louis XVI, dont il fut à la fois l'un des accusateurs les plus acharnés et l'un des juges les plus iniques. Cela suffit pour donner au lecteur une idée de la probité de cet *aimable* et vertueux citoyen.

Il faut parler l'histoire en main pour être intéressant. Eschine disait aux Athéniens, dans son discours contre Ctésiphon, qu'il était utile et bon d'avoir des archives publiques. Là, les écrits restent fixes et ne varient pas selon le caprice de l'opinion. Je suis de l'avis d'Eschine ; car, sans le *Moniteur*, comment saurions-nous toutes les *fredaines philosophiques* des amis de la raison et de l'humanité ?

« Le citoyen Mathieu, *prêtre*, ex-capucin, aujourd'hui juge de » paix de la *section des piques* (place Vendôme), a présenté au bu- » reau d'enregistrement pour l'état civil une fille nouvellement née » de son mariage avec une citoyenne de Paris. Il lui a donné le nom » de Cornélie. — Dorat-Cubières, officier municipal, a reçu la dé- » claration *du révérend*, devenu vraiment *vénérable*. Un évêque, » député à la Convention, disait dernièrement : *C'est ce vilain père*

1 *Moniteur*, 27 novembre 1792.

» *Mathieu qui s'est marié, et dont la femme est enceinte.* Ah ! père en » Dieu, c'est vous qui êtes *le vilain père* [1]! »

Le confrère du capucin Chabot avait sans doute trouvé, comme l'*honorable* conventionnel, qu'une femme valait mieux qu'un bréviaire, et qu'une place de juge de paix à la section des piques était préférable à une charge de *gardien* dans un couvent quelconque. Misérables moines défroqués, le péché de la chair les possédait tous !

Voici une autre lettre adressée au pape Pie VI. Celle-ci est officielle et si non moins impie, du moins un peu plus décente et dans le ton et dans la forme. C'est le conseil exécutif provisoire de la république française qui écrit au *prince-évêque de Rome*, afin de réclamer l'élargissement de plusieurs artistes français, incarcérés au château Saint-Ange pour troubles politiques excités dans la cité papale. Entre autres choses, il est dit dans cette lettre :

« La *Raison* a fait partout entendre sa voix puissante ; elle a ra- » nimé, dans le cœur de l'homme opprimé, la conscience de ses de- » voirs avec le sentiment de sa force ; elle a brisé le sceptre de la » tyrannie, le talisman de la royauté : *Liberté*, est devenue le point » d'un ralliement universel, et les souverains chancelants sur leurs » trônes n'ont plus qu'à la favoriser pour éviter une chute violente. » Pontife de l'église romaine, prince encore d'un état prêt à vous » échapper, vous ne pouvez plus conserver et l'état et l'église que » par la profession *désintéressée* de ces principes évangéliques, *qui* » *respirent la plus pure démocratie, la plus tendre humanité, l'égalité* » *la plus parfaite*, et dont les successeurs du Christ n'avaient su se » couvrir que pour accroître une domination qui tombe aujour- » d'ui de vétusté. Les siècles de l'ignorance sont passés; *les hommes* » *ne peuvent plus être soumis que par la conviction*, conduits que par » la vérité, attachés que par leur propre bonheur, etc., etc. [2]. »

Cette pièce curieuse, où la philosophie athée et folle du 18e siècle fait sonner si haut le grand mot de *Raison*, est signée *Roland*, *Clavière*, *Lebrun*, *Monge*, *Pache* et *Garat*, sous la date du 23 novembre 1792, *an premier* de la république française. Tout ce fatras de phrases creuses et hypocrites, invoquant le règne universel de la liberté, de l'égalité, de la fraternité *évangéliques*, cachait une mine inépuisable d'échafauds révolutionnaires, comme cette cendre qui recouvre le foyer d'où s'échapperont des milliers d'étincelles incendiaires. J'aime mieux la brutale franchise du citoyen Chaumette

1 *Moniteur*, 26 décembre 1792.

2 *Moniteur*, 27 novembre 1792.

qui, élu, par 5,089 voix, procureur de la *commune de Paris*, disait au président d'*icelle commune* : « Je m'appelais *Pierre-Gaspard* » *Chaumette*, parce que mon parrain croyait aux saints; mais, depuis » la révolution, j'ai pris le nom d'*un saint* qui a été pendu pour ses » principes de républicanisme, c'est pourquoi je m'appelle maintenant, *Anaxagoras Chaumette*, etc. [1] » Celui-là au moins n'invoquait plus les principes évangéliques pour la régénération morale et politique du monde.

L'abbé Alphonse CORDIER.

Sciences législatives

HISTOIRE DU DROIT CRIMINEL
DES PEUPLES MODERNES,

CONSIDÉRÉ DANS SES RAPPORTS AVEC LES PROGRÈS DE LA CIVILISATION DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN JUSQU'AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

DEUXIÈME PARTIE.

EPOQUE THÉOCRATIQUE ET FÉODALE.

CHAPITRE Ier. LEGISLATION DE CHARLEMAGNE.

§ 1. Caractère général de cette législation. — Pénalité et conseils moraux et religieux.

Comme administrateur, Charlemagne ne fut pas précisément un novateur, s'efforçant d'importer, comme le czar Pierre-le-Grand, les institutions et les idées de la civilisation au milieu de la barbarie. Il se servit des éléments existants, épars et confus au sein de ses vastes états; seulement il les rapprocha, les réunit, et autant que possible, les relia en faisceau. Par ses *Missi Dominici*, il répandait ses ordres et ses instructions sur tous les points de son empire. Par ses assemblées nationales, il apprenait des grands propriétaires de ses provinces, des ducs et comtes qui y résidaient, et enfin des évêques de chaque diocèse, les vœux, les plaintes et les besoins de leurs localités respectives. Il suppléait par cette espèce d'action et réaction administratives aux difficultés des communications et des correspondances. C'est ainsi qu'une sorte de circulation du sang social était continuellement entretenue par la force d'impulsion de son infatigable génie. — En tant que législateur, Charlemagne nous apparaît moins encore comme un novateur systématique et absolu.

[1] *Moniteur*, 15 décembre 1792.

On pourrait plutôt le considérer comme le Justinien des lois barbares. Très-souvent, il révise, il extrait, il additionne les monuments déjà existants des législations nationales et des conciles généraux ou nationaux : en un mot, il compile bien plus qu'il ne crée[1].

Cependant il fit un certain nombre de lois et ordonnances, soit dans ses assemblées générales, soit tout seul, en vertu de sa propre initiative et de sa propre autorité. Nées, presque toujours des circonstances, elles ont pourtant un caractère de généralité, surtout dans les matières politiques.

Mais il n'en fit pas, il n'essaya même pas d'en faire un code uniforme : il laissa à chaque nation, à chaque race, sa législation et ses coutumes. « Il fit remettre à chaque homme sa loi, » dit Eginhard[2], c'est-à-dire la loi particulière à chacun des peuples qui lui étaient soumis, et par laquelle ce peuple devait être jugé.

La législation continuait donc d'être nationale ou personnelle et non territoriale.

Sous le rapport de la penalité, Charlemagne ne changea presque rien aux lois barbares anciennes. La composition pécuniaire ou *Wergeld* fut toujours la punition fondamentale des principaux crimes, la rançon du sang versé. Les crimes d'état et certains crimes privés, empreints de perfidie et de lâcheté, furent seuls punis de mort.

Au surplus, la peine de mort avait déjà été établie par Childebert, en l'année 595[3].

Les malfaiteurs proprement dits étaient également punis de mort par plusieurs lois barbares, et il ne paraît pas que le roi ou empereur eût à leur égard le droit complet de grâce ou d'amnistie ; il ne pouvait que commuer leur peine en un bannissement qui emportait la mort civile. C'est ce qui résulte de ce passage suivant des capitulaires :

« Quant aux malfaiteurs qui encourent la peine de mort suivant » la loi des Saxons, il a plu à tous que si l'un d'eux a cherché un

1 Charles fit lire dans l'assemblée générale d'Aix-la-Chapelle (en 802) les diverses lois qui appartenaient à chaque peuple : il en fit faire une rédaction nouvelle, en ayant soin d'y rectifier tout ce qui avait besoin de correction (Frantin, *Histoire du moyen-âge*, tom. VIII, p. 247).

2 Eginhard, *Vita Kar. Magni. Cap.* 29.

3 « Si francus ad nostram, præsentiam dirigatur, et si debilior persona fuerit, in loco pendatur. » Childeb. reg. ed. ann. 595.

» asile près de la majesté royale, il soit au pouvoir du roi de le leur
» rendre à son choix pour le faire périr, ou de l'envoyer en exil de
» leur consentement avec son épouse et sa famille et tout ce qui lui
» appartient, hors de la patrie, dans ses royaumes ou sur la
» frontière, partout où il voudra; et alors ils le tiendront pour
» mort[1]. »

Mais Charlemagne lui-même, malgré le prestige de sa puissance et de sa grandeur, n'ose pas s'attribuer d'une manière absolue la faculté de commuer la peine. Il n'exercera cette faculté qu'avec le consentement de ces Saxons qu'il a conquis et décimés plusieurs fois. Même dans les lois qu'il dicte à ce peuple Germanique, dompté mais non abaissé par ses armes, il lui reconnait, à l'égard de ses nationaux, un droit de vie et de mort primitif et supérieur à son droit impérial; vainqueur, il respectera ce droit jusque chez des vaincus.

Cette limitation de la puissance la plus absolue par la justice est ce qui distingue essentiellement la législation du second âge des peuples chrétiens, des législateurs de l'Orient et de la législation Musulmane en particulier.

Mais ces législations, comme on l'a vu, se ressemblent, d'un autre côté, par un système général de pénalité qui a beaucoup d'analogie; elles se ressemblent encore par un caractère qui leur est commun avec toutes les institutions destinées à marquer le passage de la barbarie à la civilisation, à signaler l'époque de transition entre les sociétés naissantes et les sociétés civilisées. Telles sont les lois de Manou, et même à un certain degré, celles de Thésée et de Solon.

Les codes barbares de la vieille Europe, la loi salique et ripuaire, par exemple, aussi bien que nos codes modernes s'abstiennent de tout conseil moral: ils ne renferment que des dispositions pénales ou prohibitives. Il n'en est pas de même des capitulaires de Charlemagne. Ce grand Empereur, qui usait si bien du glaive des combats, comprenait cependant que ce n'est pas là une force suffisante pour civiliser les peuples et réformer les sociétés. Il sentait qu'il fallait chercher dans la libre conscience des hommes la plus intime sanction de ses lois. De là ses efforts pour réveiller l'idée du devoir, l'amour de la vertu par de nobles préceptes, par de pathétiques exhortations. Comme tous les législateurs primitifs, qui ont laissé leurs traces dans l'histoire de l'humanité, il tâchait de faire entrer la

1 Capitul. Saxonie, ann. 797.

morale dans les cœurs par les voies les plus diverses ; il cherchait dans ses lois elles-mêmes des moyens de prédication et d'enseignement.

C'est par le même motif que Charlemagne fit avec l'Eglise une si intime alliance ; c'est pour cela qu'acceptant le titre d'*évêque du dehors* donné jadis à Constantin et à Théodose, il s'appuya sur la Papauté à qui il demanda de bénir sa couronne impériale : c'est dans le même but qu'il tint un si grand nombre de conciles nationaux destinés à faire connaître et à répandre les doctrines de l'Evangile, et les préceptes de l'Eglise.

Sans cesse en guerre pour défendre, ou pour propager le Christianisme, l'épée, la loi et la parole sainte devenaient pour lui le triple instrument de la civilisation des peuples, et du perfectionnement des sociétés.

Arrivé à cet âge des nations, contemporain de celui où la Théocratie domina en Orient, il introduisit cet élément au sein de la législation européenne, dans la mesure où le permettait la distinction des deux pouvoirs, ce principe fondamental du Christianisme.

Presque tous ses capitulaires furent faits et rédigés, soit avec le concours des évêques et des grands, soit avec celui des évêques seuls. Aussi on trouve dans une grande partie des lois que contient ce recueil, non-seulement des préceptes de morale, mais des prescriptions religieuses et canoniques.

Si donc on voulait rechercher ce qu'il y eut de nouveau et d'original dans la législation des Capitulaires, en la comparant à celle des Francs sous les Mérovingiens, on la trouverait dans cette couleur morale dont Charlemagne lui donne l'empreinte, bien plus que dans quelques légères différences de prohibitions et de pénalités. C'est lui qui inaugura dans l'Europe du moyen-âge cette manière de concevoir la loi comme *impérative et instructive pour la conscience*, au lieu d'être simplement coërcitive et intimidatrice, ainsi que dans les temps antérieurs. Or cette double compétence que le législateur s'attribue dans le for intérieur comme dans le for extérieur est, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, le principal caractère auquel on reconnaît la seconde phase de la civilisation des sociétés, phase que nous avons appelée théocratique dans l'Histoire du droit criminel des peuples anciens [1].

[1] Voir cet ouvrage, qui a paru chez Joubert, à Paris, en 1845.



Cette tendance de Charlemagne à faire de la théocratie l'amena à s'appuyer beaucoup sur le clergé chrétien et sur les livres sacrés : et comme l'évangile ne lui fournissait que des principes de morale individuelle et non des règles sociales, il remonta naturellement jusqu'à la législation de Moïse, et il reproduisit textuellement dans ses capitulaires comme articles de loi, des versets extraits de la Genèse, de l'Exode, du Lévitique, des Nombres et du Deutéronome[1].

Les grands principes de justice commutative, appuyés sur l'autorité des révélations antiques, étaient ainsi recommandés aux juges, non pas peut-être, comme application immédiate et usuelle, mais comme sujet d'études et de méditations. On pouvait comparer la loi salique et les autres lois barbares, revues et rééditées également par Charlemagne, avec les monuments sacrés de l'Orient. La simplicité majestueuse des prescriptions mosaïques était mise en parallèle avec la rudesse des coutumes franques. Le Wergeld Germanique, institué primitivement pour tout meurtre, même volontaire, avec la composition pécuniaire des hébreux, permise seulement pour l'homicide par imprudence, et enfin la vengeance du sang avec le talion, qui bien entendu et bien interprêté, signifie le mal rétribué pour le mal, en un mot l'expiation, ce fondement moral de toute pénalité humaine.

Quand Charlemagne cesse de faire ainsi de la théorie sur le droit criminel et religieux, et qu'il se laisse entraîner sur le domaine de la morale proprement dite, alors il s'appuie non plus sur l'ancien, mais sur le nouveau Testament. « La cupidité, dit-il, consiste à convoiter le bien d'autrui et à n'en faire part à personne, après qu'on » l'a conquis. Suivant la parole de l'apôtre, ce vice est la racine de » tous les maux[2]. »

Ailleurs, il recommande en ces termes la pratique de l'hospitalité; « Que personne, soit riche, soit pauvre, ne s'avise de refuser l'hospitalité aux voyageurs ; que personne ne dénie le toit, l'abri et » l'eau du foyer à tout homme qui voyage sans offenser la loi de » Dieu, et encore moins à ceux qui ont entrepris des pélérinages » pour l'amour de Dieu et pour le salut de leur âme. Que si l'on veut » encore ajouter d'autres bienfaits à celui de l'hospitalité proprement

1 Voir surtout le commencement du livre VI, dont la première loi est celle du talion, empruntée à la Genèse : « Quicumque effunderit humanum sanguinem, fundatur sanguis illius » Gen. xi, 6.

2 *Juxta apostolum, hæc est radix omnium malorum.* 1 Timoth. iv, 10. (*Capitul.* lib. V. ann. 806, n° 18, p. 454.

» dite, qu'ils sachent qu'ils en recevront de Dieu la meilleure des » récompenses, ainsi qu'il l'a dit lui-même : « Celui qui recevra un » seul petit enfant en mon nom, me recevra moi-même [1]. »

Les Capitulaires abondent ainsi en préceptes moraux, étagés de textes de l'évangile, et des épîtres de saint Paul. On voit, par les citations que nous avons faites, comment ces préceptes étaient formulés.

Quant aux prescriptions canoniques, elles sont aussi fort multipliées. Ainsi l'observation du repos, pour le Dimanche, est rigoureusement ordonnée : « Ceux qui ne s'abstiennent pas dans ce saint » jour de la charrue, de la taille de la vigne, de la moisson ou de la » fauchaison, sont abandonnés, non à la justice séculière, mais à » la justice du prêtre [2]. »

On trouve dans le livre VI des Capitulaires des prescriptions bien plus rigoureuses soit sur l'observation du Dimanche [3], soit sur le respect pour les morts, soit sur l'obligation de la prière. Il est recommandé aux fidèles de jeûner et de faire des oblations pieuses pendant trente jours après la mort de leurs parents défunts [4]. Un peu plus loin, il est ordonné à tous les laïques d'apprendre par cœur et de réciter tous les jours le symbole et l'oraison Dominicale. Les Comtes et les Centeniers doivent donner l'exemple en s'instruisant soigneusement de la loi de Dieu. S'ils ne le font pas, ils seront punis disciplinairement sur le rapport des *Missi Dominici* [5].

Ces exemples suffisent pour montrer dans quels détails de pratiques pieuses ne dédaignait pas d'entrer le grand Empereur. Pour adoucir les mœurs de ses farouches compagnons d'armes, il voulait qu'ils devinssent sérieusement chrétiens; il leur ordonnait d'abaisser leurs fronts altiers devant le Tout-Puissant. Il croyait ensuite pouvoir leur défendre, avec plus d'autorité morale, d'opprimer les pauvres et d'être injustes envers les petits [6].

1 *Capitul.* ann. 802, n° 27, p. 370, Baluze, texte cité de St Mathieu, ch. 18.

2 *Non in laïcorum districtione, sed in sacerdotis castigatione consistat.* lib. VII, n° 276, p. 1086.—*Idem.* Il faut remarquer que les pénitences et autres pénalités canoniques étaient sanctionnées par l'*exequatur*, et, s'il le fallait, par l'intervention de l'autorité séculière.

3 N° 189 et 205.

4 N° 97, p. 957, *id. Ibid.* Cette loi avait pour but d'abolir, par un précepte contraire, la coutume païenne de donner des festins dans les funérailles.

5 N° 290, p. 971, *id.*, *ibid.*

6 N° 5 et 29 du Capitul. de 802, p. 364 et 371, *id.* Voir aussi n° 282, lib. VI. Le n° 3 du *Capitul.* de 819, où Charlemagne ordonne à ses juges d'entendre

Cette immixtion, de la loi civile dans le for intérieur, nous paraît, maintenant, quelque chose d'inouï : à cette époque, où la force matérielle avait tant d'empire, on n'aurait pas compris la valeur d'un précepte moral dénué de toute sanction extérieure.

Que, si une certaine classe de trangressions demeurait livrée à la compétence des juges ecclésiastiques, Charlemagne avait réservé à la justice séculière la répression des crimes qui troublaient plus directement l'ordre public, et cette puniton était exemplaire et prompte.

Il alla même jusqu'à instituer une pénalité nouvelle pour le brigandage, qui est le plus grand ennemi de la sécurité sociale. Pour son premier attentat, le brigand perdait l'œil ; pour le second, le nez ; pour le troisième, la vie[1].

Ailleurs, Charlemagne, qui faisait des emprunts non-seulement au droit barbare, mais encore au droit romain, rétablit la loi de Théodose : *De vi publicâ et privatâ*, loi qui condamnait à mort les auteurs de violences, au lieu de les condamner à la relégation et à la déportation[2].

Cette multitude de réglements, sans cesse renouvelés par le même genre de crime, prouve combien ce crime tourmentait et troublait la société de cette époque.

Mais ce que l'on peut regarder, de la part de Charlemagne, comme l'innovation pénale la plus anti-germanique, ce fut l'établissement des prisons. Chez ces peuples barbares, dont la liberté était la vie, il n'y avait d'autres moyens de répression connus que les pénalités pécuniaires et corporelles. Or, les Capitulaires portent que, tout comte aura près de sa résidence une prison et un gibet[3].

Cependant, nous remarquerons que ces réglements ne sont, dans les Capitulaires, que des fragments épars çà et là, et que, nulle part, on ne voit que Charlemagne ait tenté de rédiger un code pénal complet, tel que la loi salique, la loi des Bavarois, etc. Il était gêné par la nécessité de respecter les nationalités particulières ; et ne pouvant pas imposer à tous les peuples soumis à son empire une législation uniforme, il se contentait de réviser et de perfectionner, avec leur adhésion publique, leur législation respective.

les causes des pauvres avant toutes les autres, et de les aider, de leur donner un avocat s'ils ignorent la loi, ou ne savent pas s'expliquer. p. 599, *id.*

1 *Capitul.* de 779, n° 25, p. 199.

2 Lib. VI, n° 586, p. 997.

3 *Ut unusquisque comes in suo comitatu carcerem habeant. Et judices atque vicarii patibulos habeant.* — Carol. magn. *Capitul.* II, ann. 823 — 11.

Son système fut donc bien loin d'être, ainsi que quelques auteurs l'ont prétendu, une compression de l'esprit germanique, une sorte de restauration de l'élément romain, comme l'avait fait Théodoric. Le Wergeld, et le duel judiciaire, ainsi que les épreuves, institutions que les Mérovingiens avaient quelquefois combattues, sont, au contraire, remis en honneur par Charlemagne.

Ceci nous conduit à dire un mot de la procédure criminelle.

Il y a un capitulaire très singulier dans lequel Charlemagne interdit comme un acte digne d'anathème toute espèce de doute sur l'efficacité du duel ou de la *fehde* pour prouver l'innocence ou la culpabilité[1]. Mais une pareille recommandation prouve qu'il faut raffermir une foi qui chancelle. Et cependant la multiplicité des parjures devient telle dans l'Empire Germanique que l'on sent la nécessité d'y substituer le combat, et Othon le Grand, en 967, l'autorise même dans les contestations sur l'état des personnes et sur la propriété[2].

Alors le duel devient un moyen de procédure général et presque inévitable : tout ce qu'on peut faire pour une certaine classe de personnes, c'est de leur permettre de se faire représenter par un champion ou un avoué[3]. Tels sont les femmes, les enfants, les vieillards, les infirmes et les églises. Quelquefois on se contente d'imposer le serment ou les épreuves autres que le combat aux clercs, aux infirmes et aux timides[4]. Les dignitaires ecclésiastiques et même les grands vassaux étaient admis à faire jurer et à présenter aux épreuves des mandataires choisis parmi les meilleurs hommes[5]. C'est ainsi que dans l'affaire de Tassile, duc de Bavière, Pierre, évêque de Verdun, se purgea de l'accusation de complicité portée contre lui, non en personne, mais par l'intermédiaire d'un de ses gens. On ne sait pas quel genre d'épreuve subit cet homme[6].

Le combat judiciaire, à l'arme blanche, était réservé aux hom-

1 *Ut omnis homo judicium Dei credat absque ullâ dubitatione.* Karol. *Capitul.* Aquisg. ann. 809—25.

2 Petz tom. IV, p. 32.

3 *Si unum aut decrepitus ætas seu infirmitas pugnare prohibuerit,* liceat ei *se pugnatorem imponere.— Ecclesia et comites seu viduæ lites suas. ... per consimiles advocatos pugna dirimant.* Pertz, I, 9 et 10, p. 32.

4 TIMIDI Karoli *Capitul.* Ticinens, ann. 801, § 9.

5 *Melior homo illorum et credibilior. Capitul.* ann. 884, 11.

6 Henri Martin, ann. 829, 12, tom. II.

mes libres. Mais les autres genres d'épreuves paraissent avoir été communs à toutes les classes de la société. Du reste, on comprenait souvent l'incertitude et les abus de ces moyens de procédure judiciaire, et il y en a que tantôt on autorisait, tantôt on défendait, comme l'épreuve de l'eau froide qui fut défendue par Louis le Débonnaire, en 829[1] et celle de la Croix, qu'il proscrivit en 817 après l'avoir ordonnée en 816 [2].

De temps en temps, il est vrai, de hauts membres du clergé s'élevaient contre l'usage des épreuves. On connaît une lettre éloquente d'Agobard où il dénonce ces moyens de procédure comme superstitieux et impies. Mais l'église ne se refusa jamais à consacrer des pratiques pour lesquelles elle laissait quelquefois percer ses répugances ; elle intervenait pour bénir, soit les armes des combattants, dans le duel judiciaire, soit l'eau et le feu, qui servaient aux épreuves. Il fallait ou abandonner le monde barbare à lui-même, ou se prêter à ses prejugés et à ses lois. En prenant le premier de ces partis, le clergé perdait sur la société de cette époque toute son action civilisatrice : en choisissant le second, il restait le guide et le directeur des peuples qui l'avaient placé à sa tête, et il pouvait le faire marcher insensiblement dans le chemin des réformes et des améliorations les plus praticables. Ce fut ce dernier parti que suivit le clergé: grande et salutaire inspiration à laquelle il dut le rôle magnifique qu'il remplit dans tout le moyen-âge.

§ III. Organisation judiciaire

En matière d'organisation judiciaire, comme pour tout le reste, Charlemagne agit par voie de réforme et de perfectionnement, et non de création *à priori* et de refonte complète.

Nous avons dit déjà en commençant ce chapitre, quel parti il tira de l'institution des *Missi Dominici*, pour régulariser et activer l'administration générale de ce royaume. Mais cette institution ellemême existait sous les Mérovingiens. Seulement, il lui donna une efficacité et une régularité inconnues avant lui.

Les *Missi* étaient au nombre de deux : un Évêque ou un Abbé, et un Comte Palatin. C'était la représentation des deux éléments supérieurs de la société. Ils tenaient dans quatre provinces différentes quatre plaids d'un mois, et les Évêques, Comtes et magistrats de tout le pays devaient s'y rendre, sans qu'on admît d'autre excuse

1 Hlotarii, *Capitul.* ann. 829, 12.

2 Ejusdem, *Capitul.* Aquisgran.

que la maladie; et, encore, l'absent devait, dans ce cas, se faire représenter par un Viguier [1].

Les *Missi* punissaient de l'amende les Comtes et Centeniers qui se négligeaient dans la répression des crimes; ils destituaient ceux qui s'étaient laissés gagner par des présents [2]. A la destitution, on joignait des peines encore plus sévères, quand le juge avait puni un homme par haine ou par méchanceté et dans un autre but que la justice [3].

De plus, il n'étais permis aux Comtes d'acheter des terres appartenant à leurs administrés que dans un *placité* public, en présence de témoins irréprochables et à leur juste valeur [4]. En cas de contravention, la vente était annulée par les lettres du Roi (*per jussionem nostram*).

Les Comtes siégeaient quelquefois dans les cités chefs-lieux, et plus souvent encore dans des châteaux en dehors des villes, *Castella*, qui devenaient alors eux-mêmes des capitales. Ils avaient trois ou deux sessions par an. Leurs assesseurs, sous les Mérovingiens, avaient été élus indistinctement parmi tous les hommes libres assistant au plaid, et ils s'appelaient alors *Rachimbourgs*. Sous Charlemagne, nous trouvons que les *Scabins* étaient de véritables juges qui étaient nommés par le Roi, et qui siégeaient au nombre de sept, dans toutes les causes. Suivant la vieille coutume Germanique, tous les hommes libres devaient fréquenter le *mâl* ou *mallum*; mais peu à peu, après la conquête, les habitudes sédentaires prévalurent, et le Mâl resta désert. Alors on ne fit une obligation de la présence au tribunal qu'aux plaideurs eux-mêmes, aux Scabins et aux vassaux particuliers des Comtes. C'est ainsi qu'en France, la justice devient de plus en plus fixe à mesure qu'on s'avance vers la civilisation.

En outre, dans le choix des juges, il y avait un principe fondamental, c'était la supériorité du magistrat sur le justiciable. Le plus grand, disent les Capitulaires, ne doit pas être jugé par le plus petit : *Major à minore non potest judicari* [5]. Ailleurs, il est recommandé aux *Missi* et aux comtes de chasser du nombre des juges ceux qui ne réuniraient pas, à une bonne naissance, la science, la sagesse, et la piété [6].

1 *Capitul.* dat. ann. 803.

2 *Capitul.* de 779, addition donnée par Sirmond au n° 23, p. 199.

3 N° XI *ibid.* p. 497.

4 Baluze, *id.* p. 858.

5 Bal., Lib. V. n° 347, p. 908.

6 Ludov. imperat. *Capitul.* ann. 856 n° 3.

Il résulte, de ces principes, que les grands dignitaires, ceux qui étaient dans la Truste, c'est-à-dire sous la protection royale, devaient être jugés par le roi lui-même, pour l'être par un supérieur. Ils pouvaient donc toujours porter leurs causes devant la cour du roi, lorsqu'ils étaient demandeurs ; et lorsqu'ils avaient été appelés comme défendeurs devant un tribunal de comte, ils avaient toujours le droit d'appel devant celui du roi ou du comte palatin.

Il semble, au reste, que, dans le principe, ce droit d'appel appartînt à tous les hommes libres.

Il y avait deux manières différentes d'en appeler du jugement des scabins présidés par le comte.

Voici quelle était la première :

Quand le tribunal avait prononcé, il fallait ou que la partie condamnée acquiesçât au jugement, ou qu'elle le *blâmât*, en s'inscrivant en faux contre la décision des juges ; si elle ne voulait ni acquiescer, ni blâmer (*blasphemare*), on la mettait en prison jusqu'à ce qu'elle prît l'un ou l'autre parti ; si le condamné prenait le parti du *blâme*, et de l'attaque contre le jugement, ou bien il jetait le gant devant les scabins, et, alors, il y avait lieu au duel, ou bien, il faisait procéder à un supplément d'instruction ; or, s'il ne pouvait prouver *le mal jugé* d'aucune de ces manières, il devait payer à chacun des premiers juges une amende de quinze sols, ou bien recevoir, des mains de chacun d'eux, quinze coups de bâton [1].

La seconde manière consistait à porter l'appel directement devant le roi.

Mais ce droit d'appel fut, peu à peu, considérablement restreint. D'abord, on ne put pas porter sa cause devant la cour royale avant de l'avoir portée au tribunal du comte. Il fallut, ensuite, invoquer jusqu'à trois fois la justice du comte avant d'être admis à se présenter devant le roi [2] ; et le comte dut tenir registre (*breve*) des affaires portées devant lui, pour prouver que la partie ne s'était pas adressée à lui, ou qu'il avait fait justice [3].

L'empereur présidait assez souvent sa cour en personne ; Lothaire et son fils Louis avaient même pris l'engagement de siéger au moins

1 *Aut quindecim ictus a scabineis, qui causam prius judicaverint, accipiat.* Carol. *Capitul. ad Theod. Villam*, ann. 805— 8 et 9.

2 *Hoc. statuimus ut unusquisque clamator terciam vicem ad comitem se proclamet* etc. (*Capitul. Mantuan.* ann. 781, n° 2).

3 *Ibid.* n° 3.

un jour par semaine pour écouter les plaintes de leurs sujets [1]. Mais peut-être était-ce, de la part de Lothaire, qui devenait, à ce moment, le véritable empereur, un de ces programmes de nouveau règne, dans lesquels on cherche un moyen de popularité plutôt qu'on ne croit contracter une obligation véritable.

Cette cour royale était composée de tous les grands dignitaires du palais, et elle était ordinairement présidée, en l'absence du roi, par le comte du palais, qui avait la garde du scel [2] de la couronne.

Nous ne dirons qu'un mot des juridictions placées au bas des degrés judiciaires, dont la cour du roi occupait le sommet. C'étaient, en dessous du tribunal du Comte, celui du Viguier ou du Vicomte, placé dans les châtellenies où aucun comte ne résidait, celui des centeniers et des dizainiers dans les bourgs ou villages d'une importance inférieure.

Chez d'autres peuples germaniques, l'échelle judiciaire était mieux graduée. Ainsi chez les Wisigoths, il existait aussi des comtes et des vicomtes, puis des magistrats préposés à cinq mille, mille, cinq cents, cent et dix habitants [3].

Parmi les Anglo-Saxons, on compte plus de soixante-cinq noms de fonctionnaires différents s'échelonnant ainsi dans l'ordre judiciaire. Il faudrait se livrer à d'immenses recherches d'érudition pour porter une lumière suffisante sur cette hiérarchie compliquée, et qui variait suivant les divers pays de l'heptarchie, et les législations variées de plusieurs monarques, tels que Jue, Edouard ou Eadward, Alfred, etc [4].

Qu'il nous suffise de dire que l'esprit de cette gradation hiérarchique et ses principales divisions étaient à peu près les mêmes chez les Anglo Saxons, les Burgundes, les Bavarois et les autres peuples barbares.

On peut remarquer aussi que tous ces peuples unissaient entre les mains de leurs Comtes et de leurs principaux magistrats les attributions militaires et administratives aux attributions judiciaires.

Enfin, dans l'empire des Francs, il y avait parallèlement aux

1 Ludovic. et Lothar. *Capit.* an. 829 — 15.

2 Carol. II, Imp. Convent. Carisiac. ann. 876 — 17.

3 *Comes*, *Vicarius*, *Tynphadus*, *millenarius*, *quingentenarius*, *centenarius*, *decamus*. *Lex Wisigoth.* n° 25.

4 Voir, pour approfondir ce sujet, le 2e vol. de l'*Histoire de la législation des anciens Germains*, tome III, de la p. 440 à la p. 695. Davaud-Oghlon, Berlin, 1845.

justices publiques, des justices privées, dont l'origine remontait à la première race.

Quand les Rois Mérovingiens concédèrent à leurs fidèles ou à des établissements ecclésiastiques de grands domaines fiscaux, ils leur donnaient quelquefois en même temps le droit d'y rendre la justice. Ces concessions de juridiction, appelées *immunités*, se multiplièrent beaucoup sur la fin de la première race; elles s'appliquèrent même quelquefois à des terres déjà possédées par le concessionaire. Il résultait de ces *immunités* que les propriétaires y administraient la justice par eux-mêmes ou par des préposés, et il n'y avait guères plus d'autres liens de juridiction entre eux et le pouvoir central que le droit d'appel de leurs jugements au plaid du Roi.

Quand Charles le-Chauve eut commencé de rendre les offices de Ducs et de Comtes inamovibles, ces magistrats prétendirent à une souveraineté territoriale semblable à celle des immunistes. D'abord ils s'emparèrent des péages et des revenus publics, qu'ils n'auraient dû percevoir qu'au nom du roi; puis ils finirent par s'approprier le pouvoir judiciaire sur les habitants de leurs arrondissements, pouvoir qui ne leur avait été remis qu'à titre de délégation.

Ils ne contestèrent pas en droit, dans le principe, le ressort de leurs justices au plaid du palais. Mais, en fait, tous les moyens de violence et de ruse leur étaient bons pour empêcher ces recours, et comme leur pouvoir était présent et toujours plus fort; que le pouvoir royal était éloigné et toujours plus faible, tout lien finissait par se rompre entre les juridictions locales et la juridiction centrale. « Le monarque, dit un savant moderne, n'était plus considéré comme » la source des pouvoirs, comme le suprême réformateur des torts » dont ses délégués ou ses concessionnaires pouvaient se rendre » coupables ; il ne faisait plus de lois ; il ne rendait plus de juge- » ments [1]..... »

C'est ainsi que se prépara la révolution féodale à laquelle l'avènement au trône de Hugues Capet mit le sceau, en 987.

Albert Du Boys,
Ancien magistrat.

1 *Essai historique sur l'organistion judiciaire en France, depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XII*, par M. Pardessus, membre de l'Institut. Paris, Auguste Durand, 1851.

Economie chrétienne.

LA CHARITÉ
DANS LE QUARTIER DES INVALIDES.

L'on croit trop en général que dans la population de Paris l'esprit, les tendances et les besoins sont uniformes ; beaucoup de quartiers au contraire ont leur physionomie particulière et tranchée, et s'il est quelques points de rapprochement entre leurs habitants, la diversité des origines, des industries, et l'influence des conditions locales apportent de frappants contrastes ; on le reconnaîtra si l'on passe brusquement comme nous du faubourg St.-Antoine[1] à une autre extrémité de la Capitale, et la charité ne saurait trop s'imposer cet examen qui lui offrira de salutaires et indispensables enseignements.

Le *Gros Caillou*, autrefois en dehors dés Barrières de Paris et connu sous le nom de *la Grenouillère*, était un immense espace couvert de bois à bateaux et à brûler, et de misérables habitations : le voisinage de la Seine et celui de l'Ile des Cygnes, où l'on envoyait les abâts ou foies et intestins d'animaux que l'on prépare aujourd'hui aux abattoirs, y attiraient un grand nombre de mariniers, de pêcheurs, d'ouvriers des ports, de maraîchers et de marchands de vin ; les seuls monuments que l'on remarquât dans ce pauvre quartier étaient la vieille Eglise de saint Christophe, remplacée plus tard par saint Pierre, et le couvent des filles repenties dont la Chapelle, après la suppression de cette maison, devint Sainte-Valère, démolie il y a peu d'années. Le Gros Caillou n'était alors ni éclairé ni entièrement pavé, et a subi depuis une heureuse transformation ; il en a été de même de sa population, d'abord misérable et disséminée, aujourd'hui moins dénuée de ressources et plus digne d'intérêt qu'on ne la suppose : elle atteint le chiffre de 20,000 âmes et s'est accrue d'artisans allant travailler dans le centre de Paris, de quatre à cinq mille blanchisseuses, de huit cents ouvriers et de douze cents ouvrières de la manufacture de tabac, de quelques rentiers ou employés des Ministères, et aussi de mendiants et de mendiantes, malgré la multitude d'œuvres qui lui viennent en aide. Le voisinage des barrières a

1 Voyez l'article sur *la charité dans le faubourg Saint-Antoine*, dans les nos d'avril, mai, juin, juillet de la *Revue catholique*.

détourné cette population de toute habitude de prévoyance, et lorsque l'hiver arrive, elle souffre de n'avoir rien économisé; son extérieur est grossier, son intelligence peu développée, ses mœurs relâchées; mais on lui reconnaît de la bonté, de la probité, de l'activité laborieuse, et de l'éloignement pour les émeutes et les révolutions : des familles poursuivies pendant la terreur trouvèrent au milieu d'elle la sécurité, et lui prouvèrent ensuite leur reconnaissance.

Les ouvriers des ports et chantiers sont absorbés par une rude existence; ils passent des journées dans l'eau jusqu'à la ceinture, et, quoique bien rétribués, la misère vient les saisir dans un âge peu avancé, leur vie de travail étant courte et rendant presque indispensables les habitudes de cabarets. Les maraîchers se tiennent à part, en paysans dans Paris, jardinant, vendant leurs produits, et en recueillant peu d'aisance : ils se réunissent une seule fois par an, à l'occasion de la fête du patron, et vont entendre une messe à Grenelle, dont la paroisse renferme beaucoup de gens du même état. Les ouvriers de la manufacture de tabac, presque tous étrangers au Gros-Caillou, ont des tendances moins paisibles. Après les journées de février, ils prétendirent soumettre leur directeur, quoiqu'ils se fussent empressés de s'enrôler dans la garde nationale. Les jeunes garçons avaient aussi à une époque plus ancienne, des allures guerroyantes; ils se réunissaient, armés de frondes, dans la plaine de Grenelle ou le Champ-de-Mars, et s'y battaient sous le nom de *Cailloutins* contre les *Chaillotins* : la dernière de ces luttes eut lieu il y a six ans. Les femmes du Gros-Caillou s'abandonnent sans mesure à l'usage des spiritueux, et leurs mœurs subissent tout à la fois l'influence de cette passion, du voisinage des Invalides, et d'une garnison de 20,000 hommes; les blanchisseuses sont exposées doublement, et, au sortir de l'enfance, par leurs rapports continuels avec les gens du port, et les mauvais exemples de compagnes plus âgées.

Vers 1824, beaucoup de maisons ayant été reconstruites à Paris, des masses d'ouvriers refluèrent vers les faubourgs, afin d'y retrouver les gîtes à bon marché détruits dans l'intérieur de la ville. L'agglomération devint telle, que des bâtiments du quartier des Invalides furent surnommés le petit Bicêtre, et que l'un d'eux contient encore 130 ménages sur lesquels 40 inscrits au bureau de bienfaisance. Au moment de ce brusque accroissement de population. M. Landrieux fut nommé curé es deux paroisses de Saint-Pierre

et de Sainte-Valère, et les trouva dans un état déplorable; sa charité sans bornes ranima bientôt le sentiment religieux dans des cœurs endormis et non endurcis : il exerça l'apostolat à l'égard du riche et du pauvre, prêchant les vertus de chaque état et sachant les rendre attrayantes; à Ste-Valère il s'adressait à l'intelligence et au goût difficile des gens du monde : à St.-Pierre les ouvriers venaient entendre ses admonestations paternelles. Ils n'ont point oublié son évangélique parole et l'admirable dépouillement qui le rendrait pauvre comme eux : presque tous ont conservé son portrait dans leurs familles ; ils ont assisté en foule en 1847 à la translation de son cœur, et lorsque son vicaire, M. Ruelle, fut nommé curé de Gentilly, ils supplièrent Mgr Affre de le laisser au milieu d'eux. Après la mort du pasteur l'on obtint de l'Archevêque la division des deux paroisses, et les écoles de garçons et de filles leur restèrent seules communes : l'insuffisance des ressources religieuses continua cependant à se faire sentir, et l'on n'a pu encore y remédier que faiblement. Des chapelles sont éparses entre la barrière Vaugirard et Saint Pierre; mais il faut venir chercher à cette église les sacrements, et la longueur du trajet contribue à les faire juger moins indispensables: le manque de ressources était encore plus absolu dans la partie du quartier située entre le mur d'enceinte et le champ de Mars jusqu'à la hauteur de la barrière de l'école militaire, et six à huit mille personnes ne pouvaient aller à la messe. Une ancienne chapelle de couvent employée à des usages profanes, fut louée en 1850 sur la place Dupleix par le curé de Saint-Pierre, qui la fit réparer à ses frais; son exiguité la rendant presque inutile, la société de saint Vincent de Paul demanda la concession d'un bâtiment voisin au ministre de la guerre, et celui-ci n'ayant pas le droit de l'accorder gratuitement, le loua 12 francs par an. Ce nouveau local, encore trop étroit, contient 250 personnes : l'ancien a été converti en salle d'école, ouverte dernièrement aux tous petits garçons qui ne pouvaient aller chez les frères au-delà du Champ de mars, et l'on espère créer aux filles une ressource semblable.

En nous occupant du Gros-Caillou, il nous est doux de nous arrêter un instant à la charité populaire, semblable dans ce quartier à celle du faubourg St-Antoine: l'on y soigne les voisins malades et l'on y adopte des orphelins: un jardinier et sa femme en élèvent plusieurs avec leurs enfants : une ancienne porteuse de lait infirme, a depuis quatre ans le fils d'une pauvre ouvrière morte à l'hopital Necker, et de vieux chiffonniers gardent une petite fille recueillie par eux,

il y a quelques années dans le cabinet du commissaire de police, au moment ou une mère de mauvaise vie venait de l'y abandonner. De tels gens méritent que l'on cherche à leur venir en aide, et l'on s'est efforcé de le faire dernièrement par deux fondations touchantes, celles des *Bienfaitrices des pauvres* et de la *Sainte famille*. Le curé a réuni au nombre de deux cents les vieillards des deux sexes ayant 70 ans et leur a donné pour institutrices 20 dames, entr'autres plusieurs femmes d'officiers : elles font une fois par semaine dans l'église le catéchisme à leurs protégés, qui les aiment et les vénèrent : M. Le Prévost, ex-président de la conférence de Saint-Vincent de Paul, a institué la *Sainte famille*, dont la chapelle Dupleix est le lieu de réunion : plus de 200 hommes, femmes et enfants forment cette association : ils viennent tous les quinze jours entendre l'instruction d'un vicaire, tirer une loterie d'objets utiles et de vêtements que les *Bienfaitrices des pauvres* préparent chaque mardi, dans la sacristie de la paroisse.

Une maison de frères fondée il y a 40 ans, et que soutient la famille de la Rochefoucauld, reçoit 900 à 1000 enfants, s'ouvre le soir, à une classe d'adultes dépendante de l'administration, et renferme aussi l'œuvre de Saint-Jean. Mlle de C. avait écrit les souvenirs des conférences de l'abbé Landrieux et fait vœu pour honorer sa mémoire, d'appliquer le produit de ce travail à la fondation d'une bonne œuvre: elle en laissa le soin en mourant à M. de L., qui réunit quatre petits garçons, puis s'associa à M. Ch.; maintenant ils reçoivent le dimanche soixante-dix apprentis ayant fait leur première communion, les accompagnent à l'église avec les frères, leur procurent des amusements, examinent leurs livrets, et cherchent à les confier à de bons maîtres, chez lesquels ils vont les visiter : les enfants du quartier, au nombre de 60, suivent le soir, pendant la semaine, une classe séparée de celle des adultes.

La maison des sœurs, installée avant la première révolution et dont M. Landrieux fut depuis le bienfaiteur, contient un ouvroir internat de 100 jeunes filles, un externat de 400, une crèche, et un hospice que M. et Mme Leprince ont fondé en 1816 pour 10 vieillards et 10 vieilles, devant être du quartier, et avoir atteint 60 ans : les sœurs, en outre des secours du bureau de bienfaisance, distribuent en hiver au nom d'une société philantropique, des portions de soupe maigre qui ne coûtent que cinq centimes aux pauvres : un ouvroir externat dont les dépenses annuelles s'élevaient à 6,000 francs n'a pu se soutenir au-delà de Février 1848, et l'on nous faisait remar-

quer à ce sujet combien les œuvres qui ne sont point des fondations ont peu d'éléments de durée : cela est vrai en un temps où l'énergie de la foi semble avoir disparu, et où l'on ne sait plus guère demander à Dieu le pain quotidien pour soi et les autres. L'on accumule les ressources humaines afin d'y appuyer ses entreprises, et si elles font défaut, toute confiance disparait avec elles : une société semblable n'opère un bien solide qu'à l'aide d'argent et de contrats : les âmes d'élite ont seules la force de s'élancer hors de cette voie, et l'on a vu *les petites sœurs des pauvres* s'avancer ainsi sans crainte et marcher toujours. Quand on commence une bonne œuvre avec rien, la Providence la crée en quelque sorte : elle exige seulement que l'on n'abandonne point toute prudence, et que l'on fasse ce bien humblement, en ne se permettant que les frais inévitables.

Le curé de Saint-Pierre a institué dernièrement en faveur *des ouvrières du tabac*, une œuvre digne d'inspirer le plus vif intérêt. A l'instar de celle de saint François Xavier, elle a pour base la cotisation et le secours mutuel : chaque associée donne 25 c. les 10, 20, 30 du mois lors de la paie générale, et a droit dans le cas de maladie à la visite du médecin, aux médicaments et à 75 c. par jour: en couches elle reçoit 10 fr : la caisse a distribué en une année près de 1600 fr. de secours sans les frais de médication. L'œuvre, secondée activement par les chefs de la manufacture, a réhabilité ou fait bénir un grand nombre d'unions, et elle veille à la préservation des jeunes filles qui travaillent dès l'âge de 13 ans dans l'établissement. Une association semblable serait aussi utile aux blanchisseuses, et leur offrirait le soutien religieux qui leur manque, entouré du secours matériel dont elles ont besoin : leur salaire au premier abord, paraît préférable à celui des ouvrières du tabac, qui gagnent de 18 à 45 sous, à la tâche ou à la journée : les blanchisseuses ont 40 sous; mais n'étant employées qu'une partie de la semaine, elles ne peuvent économiser, et lorsque la vieillesse ou les infirmités les atteignent, le bureau de bienfaisance, l'hospice Leprince et les œuvres de charité deviennent leur unique ressource : la trop faible rétribution du travail des femmes a des résultats désolants, et auxquels il faudrait se hâter de porter remède : l'ouvrier laborieux et honnête peut éviter le dénuement. L'ouvrière active et sans reproche manque la plupart du temps du nécessaire [1]. L'existence des magasins de confection-

[1] La moyenne du travail des femmes dans Paris, est de 1 franc à 1 fr. 25 ; les pantalons de toile destinés aux soldats sont donnés tous taillés aux ouvrières [illegible]

nements réduit tellement le prix de son labeur, que les objets sortis de ses mains semblent donnés à ceux qui les achètent : elle veut du moins alors se les procurer pour elle-même, afin d'imiter ses voisines, et son gain presque nul ne pouvant y suffire, elle arrive à chercher des ressources coupables. Une telle situation réclame de promptes et généreuses mesures, et il est facile de créer pour les femmes et filles du peuple, toute une organisation protectrice. Le premier échelon sera l'œuvre générale d'apprenties que l'on a fondée l'année dernière dans divers quartiers, et qui, prenant la jeune fille sous son patronage au sortir des écoles des sœurs, pourra la céder plus tard à quelqu'association de la nature de celle *des ouvrières du tabac*. Les réunions du dimanche, la sollicitude des dames chargées de choisir les maisons d'apprentissage ou de placement définitif, deviendront une consolation et une force de résistance qui aideront l'ouvrière à atteindre honorablement l'abri du toit conjugal, et seront encore un bienfait pour la femme et la mère éprouvées par les difficultés de la vie, ou les chagrins du ménage.

L'association de soldats, établie à St-Pierre, en 1848, la plus nombreuse peut-être, se compose de 3 à 400 membres, et en réunit chaque soir 160. Un tailleur, un homme de peine et d'autres ouvriers se chargent, depuis deux ans, de la leçon de lecture ; des soldats sont moniteurs, et deux officiers de marine ont fait aussi les basses classes ; des jeux, installés au jardin du presbytère, sont transportés, en hiver, dans la salle d'études ; l'on tire des loteries de livres utiles, et un marchand de papiers peints, dévoué à l'instruction du soir, tient charitablement la bibliothèque de l'œuvre.

Les Conférences de St-Vincent-de-Paul, fondées à Ste-Valère en 1840, et à St-Pierre en 1846, secourent 250 à 300 familles, possèdent une bibliothèque et deux vestiaires. L'œuvre des loyers, instituée, il y a trois ans, par elles, et la Conférence de St-Thomas-d'Aquin, reçoivent les plus modiques sommes, à partir de 50 c., et les rend, à la fin du trimestre, avec une prime de 15 pour cent.

La Société de saint François Xavier, fondée et soutenue par l'abbé de Brézé depuis 1845, réunit, sous la direction du curé et des Frères, 300 ouvriers dans les mêmes conditions qu'au faubourg St-Antoine, si ce n'est qu'elle n'a point alloué de secours aux veuves. Le quartier des Invalides renferme encore *une salle d'asile*, sous la direction de M. Rendu, et confiée à la femme d'un capitaine. *L'œuvre des pauvres malades* sur Ste-Valère, *un dispensaire*, l'*hôpital Necker*, fondé par M. Necker en 1779, desservi par les sœurs de

charité, et contenant 329 lits; l'*hospice des enfants malades*, l'*établissement des jeunes aveugles*, l'*hôpital militaire* et l'*Hôtel des Invalides*.

L'*hospice des enfants malades*, confié aux religieuses de l'ordre de Saint-Thomas de Villeneuve, fut fondé, en 1814, dans l'ancien couvent des filles de l'*Enfant-Jésus*, institué par la reine Marie de Pologne, et en a conservé le nom dans le langage populaire. Il contient 600 lits partagés entre garçons et filles, sur lesquels 200 affectés aux maladies aiguës, et 400 à celles qui sont chroniques ; ce nombre, pour les dernières, est encore insuffisant; les enfants, admis de deux ans à quinze, sont vêtus par l'administration, ont, pour chaque sexe séparément, une classe de deux heures tous les jours, et trois fois par semaine des exercices de gymnastique : les jeunes malades du dehors peuvent venir le samedi se faire traiter pour la teigne et se présenter aux bains, fermés seulement le jeudi et le dimanche.

L'*établissement des jeunes aveugles*, non loin de cet hospice, doit son origine à Valentin Haüy, fils d'un tisserand de Picardie, et élève des moines Prémontrés, qui eut le premier la pensée, à la fin du 18e siècle, d'adoucir le sort des aveugles. Une école, créée sous sa direction, survécut aux secousses révolutionnaires en changeant souvent de domicile, et fut installée, en 1843, dans le beau bâtiment du boulevard des Invalides; 170 élèves (y compris 55 filles), admis de 9 à 13 ans aux frais de l'état, des départements, des administrations hospitalières et des familles, y reçoivent pendant huit ans l'éducation intellectuelle, professionnelle et musicale; le public peut voir, les mercredis, dans leurs ateliers, les garçons tisser de la toile, tourner, fabriquer des chaussures, des brosses, imprimer; et les filles, dans un quartier séparé, s'occuper de travaux à l'aiguille : des cellules ont été réservées à l'étude et à l'accord des instruments, et la plupart des professeurs sont aveugles. En visitant les ateliers, l'on doute un moment de l'infirmité de ceux que l'on y rencontre, tant il y a d'aisance dans leurs mouvements un peu lents, mais presque exempts de tâtonnements. L'expression de leurs visages communique la tristesse ; l'on y lit le sentiment grave du devoir accompli en travaillant, et non celui de l'intérêt porté à l'ouvrage. Ces aveugles le sont depuis une si tendre enfance, qu'ils ne doivent guère cependant, s'affliger de leur situation ; et l'on nous a raconté que l'un d'eux avait dit à son père qu'il ne donnerait pas

deux sols pour recouvrer la vue. Leur directeur, M. Dufau, cherche à leur inspirer le désir de rester laborieux, de contribuer à soutenir leurs familles, et espère être peu éloigné du temps où l'on regardera ses élèves comme des hommes valides, et n'ayant nullement le droit de solliciter leur admission aux Quinze-Vingts. Cet établissement devait être, en effet, réservé aux aveugles dénués d'éducation première, et arrivés à l'âge où l'on ne peut y suppléer. Bien plus que tous les autres hommes ils ne sont susceptibles d'apprendre un état que dans la jeunesse, la finesse du toucher et l'adresse des doigts leur étant indispensables; l'on en a eu la preuve en essayant inutilement d'introduire des ateliers aux Quinze-Vingts; quelques personnes ont tiré, de ce résultat, des conséquences défavorables à l'admission de la famille de l'aveugle, et ont cru y reconnaître une source d'anarchie inévitable. Le directeur et l'aumônier repoussent cette assertion, et se louent au contraire de l'esprit de discipline de leurs subordonnés; il serait injuste de conclure, de ce que l'on enseigne sans beaucoup de peine aux jeunes aveugles les moyens de se créer des ressources, que les Quinze-Vingts dans les conditions où ils existent, ne soient propres qu'à encourager la fainéantise et à river la société aux anciennes routines. La fondation de saint Louis se modifierait tout naturellement et deviendrait exclusivement l'asile de l'aveugle âgé ou infirme, si l'on entrait dans la voie des pensionnats conseillés par M. Wilson[1], et si l'on y ajoutait des ateliers d'apprentissage, en confiant les uns et les autres aux frères des écoles chrétiennes; le dévouement de ces derniers surtout, vaincrait les obstacles; il se préparerait pendant le noviciat à cette vocation particulière, et l'on verrait bientôt des résultats généraux. Les belles institutions, telles que celles des jeunes aveugles, ressemblent parfois aux fermes-modèles; on les admire et l'on en prend quelque chose; mais l'on ne saurait en reproduire l'ensemble que rarement[2], les fonds de l'état ou des particuliers n'y pouvant suffire : il faut viser aux entreprises larges et peu coûteuses, et ces deux conditions se rencontrent réunies plus souvent qu'on ne le pense.

L'*hôpital militaire* du Gros-Caillou fondé par Louis XV pour les gardes du corps, leur fut consacré jusqu'à la chute de Louis XVI:

1 Voyez son article du 25 décembre 1850, dans le *Correspondant.*

2 M. Dufau semble le reconnaître lui-même en ne demandant pour toute la France, que deux autres établissements semblables au sien, puisqu'il a calculé que le nombre des aveugles devait être de 25 à 30,000.

puis on le destina successivement aux gardes impériales, royales, et aux militaires en garnison dans le voisinage. Les hôpitaux militaires ont une administration particulière, un directeur officier comptable, un médecin, un chirurgien, un pharmacien en chefs gradés, et des officiers de santé ayant étudié au Val de Grâce : les femmes n'y pénètrent point : les infirmiers sont des soldats dressés à çet emploi dans les écoles normales, et les officiers malades ont un service séparé : trois hôpitaux militaires existent à Paris ; *le Val de Grâce*, le plus considérable à cause de l'instruction médicale et chirurgicale qui y est donnée, le *Gros-Caillou* et *son annexe*, créé dernièrement et installé au Roule dans les écuries de la Cour.

L'hôpital du Gros-Caillou renferme 50 salles, reçoit 5 à 600 malades, et jusqu'à 1200 au besoin : les deux choléras qui ont décimé particulièrement le quartier des Invalides ont éclaté d'abord à l'hôpital militaire, y ont sévi plus violemment qu'ailleurs, et ne l'ont abandonné que le dernier : tous les soldats atteints ont réclamé les secours spirituels, et beaucoup d'entr'eux ont voulu les recevoir avant d'être couchés. L'aumônier s'est affligé de son insuffisance ; il ne peut même en tems ordinaire subvenir à tous les besoins, et le concours d'un ordre religieux voué au soin des malades lui serait fort utile. L'année dernière Mme de M***, femme d'un représentant, demanda au ministre de la guerre des sœurs de charité pour les hopitaux militaires, et espérait les obtenir; mais l'on songea aux *frères de la merci*, et nulle mesure ne fut prise. Le soldat malade a soif du soulagement de l'âme, et l'infirmier son camarade ne peut lui apporter que celui du corps : les hommes consacrés à l'œuvre des soldats auraient à compléter leur entreprise en sollicitant la permission de les suivre dans les hôpitaux, et de les y entourer de conseils et de consolations : cette mutuelle et salutaire affection se consoliderait au milieu de l'épreuve : le zèle et la foi se retremperaient ensemble ; le voisin de lit peut-être endurci jusqu'alors, prêterait l'oreille aux paroles qui arriveraient à lui et se les approprierait, afin de prendre courage : bientôt même il désirerait qu'elles lui fussent adressées, ses préjugés disparaîtraient avec son ignorance et revenu à la vie chrétienne, il s'occuperait plus d'une fois de convertir son infirmier.

Moraliser l'armée en ranimant ses croyances, est le but le plus noble et le moins difficile à atteindre : il n'y a point là d'ingratitudes à redouter, de déceptions à pressentir : dès que l'on se présente pour réédifier l'on rencontre des bases admirables, celles de la discipline

du respect de la hiérarchie, du sacrifice de ses propres raisonnements de ses goûts, de ses volontés, au devoir de l'obéissance : l'homme qui se soumet à l'homme se courbe avec joie devant Dieu, le maître de ses maîtres : si l'on vient le chercher en invoquant *sa foi* l'on ne rencontre nulle résistance, il écoute et apprend avec simplicité, fait humblement de rudes sacrifices, et lorsqu'on lui permet de s'avancer vers la table sainte, il n'a ni hésitation ni confiance présomptueuse ; il obéit.

L'*Hôtel des Invalides*, fondé par Louis XIV, a une destination trop célèbre pour que nous ayons à la faire connaître, et nous n'occuperons nos lecteurs que de ce qui regarde directement la religion et la charité dans cet établissement. Il renferme deux églises ; celle *du dôme* ou *des soldats*, et celle *de Saint Louis* érigée en paroisse en 1675. Elles étaient desservies par dix prêtres de la congrégation de Saint Vincent de Paul, qui devaient dire tous les jours une messe dans chaque salle de l'infirmerie ; en 1778, l'on réduisit ce personnel à un curé et quatre vicaires, puis la révolution arriva et ils furent expulsés pour refus de serment. Les malades repoussèrent courageusement deux prêtres jureurs envoyés par le district, et restèrent privés de secours religieux ; mais en 1799 un digne ecclésiastique put s'introduire auprès d'eux, et l'abbé Pichot, depuis curé pendant 28 ans, ne tarda point à le seconder. Ils rouvrirent l'église paroissiale et y dirent la messe ainsi que dans l'infirmerie ; nulle ordonnance particulière n'avait banni le culte des Invalides, ni ne l'y rétablit : un décret de 1811 rendit à l'Hôtel 3 aumôniers, et en 1815, Saint-Louis fut reconstitué en paroisse ; l'on ne donna cependant nul auxiliaire au curé et aux deux vicaires dont le fardeau s'alourdissant de plus en plus est devenu tel, qu'ils peuvent à peine essayer de le soulever : ils sont dans la maison même les pasteurs de près de 4,000 personnes, tandis que sous Louis XIV 1800 hommes avaient 10 prêtres pour appui... Des Missions faites par les Lazaristes avant 1830 apportaient du moins un secours momentané : les vieux soldats ont tous besoin à divers degrés de recevoir de tems en tems une salutaire secousse, et d'être poussés en dehors des fâcheuses habitudes : Ils savent entendre la vérité, quoiqu'ils n'aillent pas au devant d'elle, et les missionnaires seraient accueillis par eux comme des apôtres de *la bonne Nouvelle* : l'on verrait alors un admirable changement : l'invalide ne serait plus regardé comme l'une des causes de démoralisation au Gros Caillou, et le jour de sa paie à la fin du mois, nul ne le rapporterait ivre-mort et contusionné à l'infirmerie ;

la permission de se marier lui serait accordée, parce qu'il ne songerait à s'associer qu'une honnête compagne: l'abus a fait naître l'obstacle: il disparaîtrait avec sa cause. Avant la révolution un décret imposait à l'invalide voulant contracter une union, l'obligation d'aller trouver le gouverneur qui le renvoyait au curé: depuis, le règlement devint plus sévère, et cependant M. Ancelin obtint du maréchal Moncey l'autorisation de bénir 60 mariages; mais on sentit bientôt la nécessité de rendre la défense presque absolue, et les liens illicites se multiplièrent: l'on fut retenu dans ce cercle vicieux par l'absence de croyances et de pratique religieuse. M. Pichot avait entrepris cependant de ranimer la foi en fondant à Saint-Louis l'adoration perpétuelle, de 7 heures du matin à 5 du soir: elle a été maintenue par ses successeurs: les soldats ou sous officiers de l'hôtel se succèdent un à un auprès du Saint Sacrement, et M. le curé Ancelin a institué pour la conservation de cette dévotion ainsi que pour la conversion des pécheurs et la bonne mort, l'association de N. D. de la Miséricorde: il en réunit les membres dans la chapelle construite à ses frais avec le concours de M. l'architecte Ronge, en reconnaissance d'un mouvement de conversion très marqué dans l'hôtel après le choléra de 1832. Le premier dimanche de chaque mois l'on fait dans ce modeste oratoire la procession du Saint Sacrement, et tous les dimanches depuis 1832, le chant des cantiques y est suivi d'une instruction sur le catéchisme, qui est la principale source des conversions.

Les sœurs de charité ne peuvent exercer d'apostolat qu'à l'infirmerie; leurs fonctions dans l'hôtel autrefois plus étendues ayant été restreintes au soin des malades. Sous Louis XIV, quatre officières de la Maison de saint Lazare s'engagèrent à donner perpétuellement 12 sœurs devant être logées séparément, et ne recevoir que les personnes accompagnées du gouverneur: elles prirent possession des offices, (cuisine, lingerie, buanderie, infirmerie, pharmacie) et les conservèrent jusqu'à ce que la Convention les remplaçât par des femmes de son choix: rappelées en 1802 tout leur fut rendu, excepté la pharmacie: aujourd'hui les 26 sœurs installées à l'infirmerie n'ont plus à s'occuper du reste. Les salles contiennent 500 lits, sur lesquels 200 destinés aux moinelets ou infirmes confiés aux sœurs: 200 autres reçoivent loin d'elles des soins particuliers; l'on en avait chargé dès 1689 des invalides non estropiés que l'on désignait sous le nom de *Manicros*: les invalides ordinaires sont appelés *Divisionnaires*, et les anciens soldats des compagnies détachées, *Vétérans*.

Les 300 invalides d'Avignon, installés à Paris l'année dernière, ont été ramenés depuis huit ans à des habitudes plus chrétiennes par le zèle ardent de leur aumônier : le curé de Saint-Louis et ses vicaires ne peuvent espérer d'atteindre à rien de semblable ; la terre qui leur est confiée et que des ouvriers nombreux rendraient vite fertile, se dessèche sous leurs yeux inculte et abandonnée : l'impuissance de faire le bien est leur épreuve de tous les jours et s'ils rencontrent une consolation inattendue, elle leur fait sentir doublement le regret de leur situation : ils ont à s'affliger aussi du désœuvrement de la plupart des invalides, et des inconvénients qui en découlent : si des obstacles réels s'opposent à l'introduction d'un emploi du temps réglé et général, il nous semble que l'on pourrait du moins intéresser les plus actifs à différents travaux : ceux qui en attendant l'admission à l'hôtel ont repris chez eux leur ancien état, ne trouveraient pas plus difficile de le continuer ensuite ; il en est qui s'occupent à faire des bretelles ou de la cordonnerie : l'on devrait utiliser une partie des autres dans la *cour des ateliers*, où se prépare tout ce qui a rapport aux bâtiments : ils accroîtraient ainsi les ressources de leurs familles et se préserveraient des entraînements qui parfois les dégradent. Nous insistons de toutes nos forces, sur la nécessité de se préoccuper sérieusement des améliorations à introduire dans l'hôtel au point de vue moral : le vieux soldat doit servir d'exemple à celui qui débute dans sa carrière : il ne faut pas qu'il puisse déconsidérer ses cheveux blancs et traîner dans la fange sa part de glorieux souvenirs : l'Hôtel des Invalides est la retraite de l'honneur, et cet honneur qui a été courage sur le champ de bataille, discipline en temps de paix sous les drapeaux, impose encore au brave dans ses derniers jours le devoir d'une vie paisible et sans reproche. Nous nous résumons en demandant pour les *invalides* l'augmentation du personnel ecclésiastique, une mission tous les deux ans et l'encouragement au travail; pour l'*hôpital militaire* (ainsi que son annexe et le Val de Grâce), l'installation d'un ordre religieux voué au soin des malades et l'admission à certaines heures, des hommes qui s'occupent de l'œuvre des soldats ; pour les aveugles, des maisons d'éducation primaire et d'apprentissage confiées aux frères des écoles chrétiennes : pour les femmes du Gros Caillou nous appelons toutes les sollicitudes de la charité privée, de celle qui fait les apôtres, et lui recommandons particulièrement les cinq mille blanchisseuses.

Marquise de GODEFROY MENILGLAISE.

NOTA. — Nous avons entendu M. N..., président d'une conférence de St-Vincent de Paul exprimer le désir que l'on assimilât les fils d'invalides aux enfants de troupe et à ceux de la gendarmerie, que l'on incorpore dans les régiments : et ne pouvant étudier cette question, nous la livrons sans discussion à l'examen des hommes d'expérience : l'un des vicaires a sous sa direction les jeunes tambours ; les autres enfants, garçons et filles, ont la ressource des écoles chrétiennes : l'autorité devrait exiger qu'ils s'y rendissent, afin que l'on ne pût jamais les regarder dans le voisinage comme de petits vagabonds délaissés.

Les renseignements nécessaires à cet article nous ont été donnés par Messieurs les curés de St-Pierre et des Invalides, M. l'Abbé Gambier, ancien vicaire au Gros-Caillou, M. l'Abbé Bonafous, chanoine de N.-D., ancien curé de St-Pierre, Mesdames les supérieures de la maison des sœur, du Gros-Caillou et de l'infirmerie des Invalides, et M. Noël, président d'une des conférences de St-Vincent de Paul, et commissaire de police pendant deux ans dans le quartier des Invalides où le souvenir de ses bienfaits a laissé une profonde reconnaissance. M. Dufau, directeur de la maison des jeunes aveugles, et Mme la supérieure de l'hospice des enfants malades, ont bien voulu nous donner aussi des détails sur leurs établissements.

Critique catholique.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE BRETAGNE

Depuis la réformation jusqu'à l'édit de Nantes,

Par PHILIPPE LE NOIR, sieur de CREVAIN,

Ouvrage publié pour la première fois avec une préface, une biographie et des notes.

Par **B. VAURIGAUD,**

Président du Consistoire et pasteur de l'église réformée de Nantes.

2e ARTICLE [1].

Lorsque nous prions dans nos églises, au milieu de tableaux et de statues qui nous parlent du ciel, sous des voûtes qui fuient, au bruit solennel de l'orgue, nous rendant avec ses mille voix les gémissements de l'humanité souffrante ; lorsque, agenouillé non loin de la lampe du sanctuaire dont la lueur vacillante ne s'éteint jamais nous épanchons comme elle notre vie tremblante devant Dieu ; il

[1] Voir le 1er art. au n° précédent, ci-dessus p. 396.

est un homme qui frappe alors nos regards, un homme à part parmi les autres hommes.

Si vous le rencontrez hors de l'église, ses amples vêtements de deuil vous annoncent l'homme de toutes les douleurs; mais là, mais au pied de l'autel, sa robe blanche et ses ornements d'or ne parlent que de sainteté et que de gloire. Quel est-il, cet homme?

A quelque heure que vous veniez chercher Dieu, vous le rencontrerez là, enseignant, consolant, frappant à la porte du cœur après avoir frappé à celle de l'intelligence; ou bien cloîtré pendant des heures, pendant des jours, dans une étroite cellule pour y recevoir les plus monotones et quelquefois les plus terribles confidences: confidences de vieillards usés, *confidences de jeune homme, confidences de jeune fille* [1], flots d'ennui ou flots de passions qui passent et repassent sur son âme sans la rebuter ni la troubler. Au sortir de là, cet homme, ce jeune homme peut-être, après avoir entendu ce qu'il n'a jamais su lui-même, s'en ira, le front calme, droit à l'autel, droit à Dieu. Quel est-il, je vous le demande?

Si vous le suivez dans sa demeure, vous le trouverez encore, jusque dans ses moments de repos, jusque entre les charmilles et les plate-bandes de son presbytère, priant, récitant ces psaumes de David et ces versets de la Bible que les protestants considèrent comme la règle suprême de toute croyance; ils lisent, ils étudient ce livre; cet homme le possède presque entier; il le sait, comme on dit, *par cœur*.

Puis, s'il y a une mort dans le voisinage, il est là; s'il y a une peste, il y court; s'il y a des affligés, il devient leur père. Consolateur né de tous ceux qui souffrent, il reste le dernier ami de tous ceux qui meurent.

Et voilà pourquoi cet homme est seul, pourquoi il n'a ni femme ni enfants autour de lui. Les affections humaines ont toujours quelque chose d'égoïste. Il n'est à personne, afin d'être à tous.

Placé entre Dieu et l'homme, vous le verrez marcher sur les traces de l'un par cette vie de l'âme qui ne tient déjà plus de la terre, et donner l'exemple aux autres par ce qu'il y a de plus beau en ce monde, la force contre soi et la paix avec soi.

Tel est le prêtre catholique. Dites nous ce qu'en a fait la réforme?

1 Je regrette de ne pouvoir citer ici un des plus magnifiques passages des conférences du P. Lacordaire sur *la chasteté*.

La réforme l'a anéanti d'un coup en abolissant le célibat. Et de ce qui semblait être plus qu'un homme, elle n'a plus fait qu'un bourgeois honnête ; du ministre de Dieu elle a fait le mari d'une femme avec toutes les difficultés, toutes les agitations et quelquefois tous les ridicules qui s'attachent à ce titre. Du père de tous elle a fait le père de quelques uns avec les devoirs toujours en lutte qui s'attachent à ces deux titres.

Ainsi voyez; j'ouvre l'Histoire de la réformation en Bretagne et qu'y remarquai-je dès l'abord? les ministres dont nous parle Crevain, paraissent tous des hommes évangéliques: eh bien! je prends celui qui joue le plus grand rôle. celui qui est député aux synodes, celui qui est chargé de la visite des églises, La Porte Louveau, ministre de la Roche-Bernard. Une contagion se déclare à la Roche, que fait Louveau? — « C'est ce qui fut cause, dit l'historien, que le pasteur, » M. Louveau, suivant l'avis des plus sages, fut contraint de changer » d'air et de se tenir à l'écart durant tout l'hiver, ne se trouvant aux » assemblées que malaisément, tantôt en un endroit et tantôt en l'au- » tre, *non plus dans la ville où était le fort de la contagion* [1]. »

Et n'allez pas croire que M. Louveau agit autrement que ses confrères. Quelques années auparavant, en 1543, la peste s'étant déclarée à Genève, un seul ministre, Castalion, le défenseur du libre-arbitre contre Calvin, celui que Calvin injuria jusqu'à l'appeler *voleur* parce que sans argent, sans ressources, il avait ramassé parfois à Bâle le bois abandonné qui flottait sur le Rhin, pour se chauffer l'hiver pendant qu'il traduisait la Bible; Castalion, disons-nous, fut le seul qui s'offrit pour être ministre de l'hôpital pestiféré. Un second, Mathieu Gineston, consentit à y aller *si le sort tombait sur lui*. Plusieurs autres répondirent qu'ils aimeraient mieux *aller au diable* [2].

Ne leur en veuillons cependant pas trop. Que fussent-ils allés faire près des malades ? les consoler ? Mais Calvin proclamait, du haut de la chaire, que chacun était élu ou damné irrémissiblement: leur porter le viatique comme nos prêtres ? Mais Calvin le leur refusa long-temps : oindre d'huile sainte leurs membres affaiblis ? Mais Calvin traitait agréablement les prêtres catholiques de *graisseurs* [3], parceque fidèles à la prescription de saint Jacques, ils pri-

1 P. 156.

2 Extrait des *Registres du conseil d'état* de la république de Genève, 1er mai 1543. — Les ministres disaient encore, que Dieu ne leur avait pas donné la grâce de vaincre et d'affronter le péril avec l'intrépidité nécessaire.

3 *Institut* l. IV, c. 19.

aient sur les malades *en les oignant d'huile au nom du Seigneur* [1]. Que ferait donc un ministre protestant près d'un malade? Prier, converser avec lui? Mais la femme du moribond, ses enfants, ses proches n'auraient-ils donc ni des prières aussi ferventes ni des paroles aussi douces?

Même remarque lors des persécutions. En parcourant le livre de Crevain, on demeure sans cesse frappé de l'empressement des ministres à prendre la fuite. Cet empressement a, certes, de quoi étonner de la part du studieux commentateurs de la Bible qui ne pouvaient ignorer par quelles souffrances saint Paul et les apôtres avaient prouvé leur apostolat [2]; mais saint Paul n'était pas engagé dans la *sollicitude* du mariage, et les apôtres de la réforme l'étaient; ils étaient époux, ils étaient pères, et personne ne contestera qu'un époux, qu'un père ne se doive d'abord aux siens. Le mal était dans leur position, sans nul doute, bien plus que dans leur caractère. Nous n'admettrons point en effet facilement que des hommes qui se dévouent, même à une idée fausse, manquent de courage; mais il faut encore que le courage ait un but; or quel eût été le leur? Prêcher, enseigner? mais les fidèles n'avaient-ils pas la Bible? Secourir, fortifier? mais ils avaient détruit le grand pivot de la foi, la présence réelle. Aussi les synodes sont-ils contraints de les *exhorter à se tenir près de leurs troupeaux, malgré les édits* (p. 96), et encore ces exhortations sont-elles impuissantes. Ouvrez le livre aux pages 177, 178, 186, 205, 239, 268, 276, toujours mêmes effets, parce qu'on se trouve toujours sous l'influence des mêmes causes. M. Louveau, par exemple, a sa famille à sauver; aussi sa première pensée est-elle d'acheter le tiers d'une barque pour se réfugier avec elle en Angleterre. Peu de temps après il reviendra sans doute : — « Ayant peine à subsister à Hamptonne » avec sa famille de cinq personnes, tant femmes que filles, nous dit » Crevain, pour *tâcher à leur subvenir*, il fit un tour en France, » passa par le Vermandois sa patrie, et se rendit à l'église de la » Roche-Bernard où il trouva encore un petit troupeau de gens de » bien qui *furent contens et joyeux de le voir*; puis, ayant *ramassé* » *quelque peu de son bien*, il retourna donner des secours aux siens. » (p. 78.) Toujours la même servitude !

Et remarquez bien que pas une goutte de sang n'avait été répandue en Bretagne.

Plus tard, M. Louveau, le plus marquant, je le répète, des pas-

1 *Epist.* V, 14.

2 II *ad Cor.* c. XI.

teurs bretons, perd sa femme et s'*embarque* presque immédiatement *dans un second mariage.* Savez-vous pourquoi ?— « Parcequ'il » ne pouvait avoir aucuns domestiques pour le gouverner (c'est » Crevain qui parle), comme il l'avait éprouvé dans une maladie » presque universellement contagieuse nommée *coqueluche* qui » parcourut toute l'Europe, commençant en Orient et finissant en » Angleterre, comme un feu volant (p. 231). »

Ainsi voilà un homme de Dieu, entouré d'une famille de trois à quatre personnes, qui se remarie parce qu'il a eu la coqueluche. Il paraît au reste, d'après le récit de Crevain, que la mortification était assez peu du goût de cette maladie-là : « Une grande morta- » lité fut causée, nous dit-il, parce qu'on ignorait le véritable re- » mède, qui était d'user de bons vivres et de vin clair, sans saignées » et sans purgation (p. 231). »

Eh bien ! je vous le demande ; après ces petites historiettes protestantes, fidèlement empruntées au livre de M. Vaurigaud, que vous semble du mariage des prêtres ?

M. Vaurigaud n'en attaque pas moins résolument le célibat ecclésiastique : il s'autorise même, pour l'attaquer, de divers textes de l'Ecriture : examinons-les. « Il faut que l'évêque soit irréprochable, » dit S. Paul, qu'il n'ait *épousé qu'une seule femme.*, qu'il gouverne » bien sa propre famille et maintienne ses enfants dans l'obéissance » et dans toute honnêteté [1]. »

Que conclure de là ? une seule chose, à mon avis : qu'un évêque ne doit point s'être marié deux fois, comme M. Louveau; mais s'en suit-il qu'il puisse conserver sa femme après avoir reçu la consécration épiscopale ? S. Paul, ce me semble, ne le dit nullement. Quant à élever honnêtement sa famille, c'est ce que nous avons vu faire, de nos jours, à Mgr de Bombelles, évêque d'Amiens, et à Mgr de Hercé, évêque de Nantes, et l'on conçoit que l'accomplissement de ce devoir dût être particulièrement recommandé, au temps de S. Paul, parce que alors il n'était pas un évêque, pas un prêtre, qui n'eût été appelé du milieu de tous les engagements du monde au sacerdoce.

2° texte : — « Que le mariage soit traité de tous avec honnêteté, » dit encore S. Paul, et que le lit nuptial soit sans tache. Dieu jugera » en effet les fornicateurs et les adultères [2]. »

Quoi ! de ce que le mariage doit être traité de tous avec honnê-

[1] II *ad Tim.* III, 2 et 4.
[2] *Ad hæbreos.* XIII, 4.

teté (*honorabile in omnibus*) et le lit nuptial demeurer sans tache (*thorus immaculatus*), vous concluez que les prêtres peuvent se marier ! La conclusion, permettez-moi de le dire, est fort loin d'être de S. Paul. N'est-ce pas lui, en effet, qui écrivait aux Corinthiens : — « Quant à vous, je veux que vous soyiez sans sollicitude : celui » qui n'a pas d'épouse n'a d'autre sollicitude que celle des choses » de Dieu, et comment il plaira à Dieu. Celui, au contraire, qui est » uni à une épouse est inquiet des choses du monde et comment il » plaira à son épouse ; et ainsi il est divisé. » — N'est-ce pas lui qui écrivait encore : — « Si une personne vierge se marie, elle ne pèche » point ; mais de la sorte elle s'expose aux tribulations de la chair. » Pensez-vous donc en vérité, que S. Paul eût jamais cru qu'il convînt à des ministres de Dieu de s'exposer aux tribulations de la chair? *tribulationem autem carnis habebunt hujusmodi* [1].

Mais je vous entends : — « L'église romaine a fait du mariage un » sacrement : comment la participation à un sacrement peut-elle » être, même pour un prêtre, un sacrilège ou une souillure [2] ? » — La question ne s'adresse pas seulement à nous, elle s'adresse à plus grand que nous, saint Paul n'a-t-il pas dit, en effet : — « Celui qui » se marie fait bien et celui qui ne se marie pas *fait mieux* encore [3]. » — Ainsi, voilà saint Paul qui voit quelque chose de plus parfait que le sacrement de mariage. De là à l'interdire à ceux qui doivent être parfaits convenez qu'il n'y a pas loin.

Ainsi, et bien qu'il vous ait plu d'écrire que le célibat n'était devenu *définitivement obligatoire que sous Grégoire VII, au XIe siècle*, le retrouverons-nous exigé dans l'église, à toutes les époques dont il nous reste quelque monument certain. — « Jésus-Christ et Marie » ayant toujours été vierges, écrivait saint Jerôme, ont consacré la » virginité de l'un et de l'autre sexe ; les apôtres étaient vierges ou » du moins ils gardèrent la continence après leur mariage, *les évê-* » *ques, les prêtres, les diacres doivent être vierges ou veufs avant* » *d'être ordonnés, ou du moins vivre toujours en continence après* » *leur ordination* [4]. »

Saint Epiphane constate le même fait. Le troisième canon du concile de Nicée interdisait à tout prêtre d'avoir chez lui d'autre femme que sa mère, sa sœur ou quelque autre ne pouvant donner lieu à aucun

1 Pour tous ces textes, voir la 1re *Épître aux Corinthiens*, ch. VII.

2 *Préface* de M. Vaurigaud, p. xvi.

3 I, *ad Cor.* VII, 38.

4 *Adv. Jovin.* in. fine.

soupçon. Le 1er concile de Tours frappe d'un an d'excommunication tout prêtre qui aura été surpris avec sa femme. Ai-je besoin de rappeler à ce sujet la légende de notre saint évêque de Nantes, Evémérus, telle qu'elle est rapportée par Grégoire de Tours? Ai-je besoin d'énumérer tous les conciles qui ont reproduit ces interdictions, qui ont renouvelé ou aggravé ces peines? concile de Chalcédoine en 451, de Tolède en 633, de Tribur en 859, de Troli en 909, de Rome enfin en 1074, sous Grégoire VII. Le chapitre XI de ce dernier concile relate les décrets antérieurs des conciles et des papes, et le ch. XIII rappelle tout ce que dit l'Ecriture sur ce sujet.

Voilà, cependant, depuis saint Jérôme, ce que M. Vaurigaud appelle le 11e siècle. Pourquoi, au reste, m'arrêter à saint Jérôme et à saint Paul? Que M. Vaurigaud étudie telle religion qu'il voudra, pourvu qu'elle ait un culte, pourvu que ses ministres soient censés approcher de la Divinité, et il y trouvera la continence ou absolue ou, tout au moins, temporaire: il la retrouvera jusque dans le Koran, jusque dans les fables voluptueuses de la Grèce, jusque dans l'Inde. La philosophie matérialiste a été contrainte elle-même de reconnaître que cette idée de *chasteté, agréable à Dieu, a parcouru tout le globe* [1].

Et vous-mêmes, si vous avez répudié cette idée, c'est que vous répudiiez en même temps le sacrifice, c'est que vous n'approchiez plus de Dieu.

Voilà, cependant, encore un de vos griefs: *la Messe*. Je ne répondrai à aucun de vos arguments sur ce sujet, arguments que vous prétendez tirer de l'épître aux Hébreux. Bossuet y a répondu depuis long-temps, et l'on ne refait pas Bossuet. Vous prétendez, en outre, que la Messe, « après avoir été en formation, du 5e au 11e siècle, » n'a été complétée qu'à cette dernière époque. » — Mais alors, il est évident, du moins, qu'au temps de saint Bernard, elle était complète. Or, comment se fait-il, si vous y voyez une idolâtrie, que saint Bernard soit revendiqué par l'un de vos plus célèbres ministres contemporains, par M. Vinet. — « Nous avons droit, comme Chré- » tiens, dit M. Vinet, de réclamer saint Chrysostome, saint Basile, » saint Augustin, *saint Bernard*; ce que nous nions, ce n'est pas » eux *ni cette Église où ils ont brillé comme des flambeaux*: CE SE- » RAIT NOUS NIER NOUS-MÊMES. » Est-ce clair [2]?

1 *Lettres américaines* de Carli. — Note du traducteur cité par M. l'abbé Gerbet, dans son beau livre sur le *Dogme générateur de la piété catholique*.

2 Je citerai encore ces autres belles paroles de M. Vinet: « Il y a quelque

Voyons, cependant, ce que vous entendez par la *formation de la Messe*. Qu'on y ait ajouté des prières avec le temps, cela est parfaitement incontestable. Ainsi, le *Sanctus* y a été introduit par saint Sixte au commencement du 2e siècle, et le *Gloria* par saint Télesphore, quelques années après, c'est-à-dire 300 ans avant le 5e siècle ; tout le monde sait cela ; mais l'oblation, la consécration, la communion, c'est-à-dire ce qui constitue le sacrifice, à quelle époque en fixerez vous l'origine ? Je vous défie d'en citer nulle autre que la cène.

Jusque dans les Catacombes, vous retrouverez la messe (*Missa, sacrificium altaris*), vous y retrouverez même la messe de minuit. — *Hic* (Télesphore) *fecit ut natali D. N. J.-C. noctu missæ celebrarentur*; vous y retrouverez les divers grades de la hiérarchie catholique, vous y retrouverez jusqu'aux ornements du culte, jusqu'aux ustensiles de l'autel : palle, patène, dalmatique, vases sacrés, *ministeria sacrata*, auxquels, dès le temps du pape Sixte, il était défendu de toucher sans une consécration spéciale[1]. Pourquoi cette défense ? sinon parce qu'il n'était pas un chrétien qui ne sût ce que saint Justin déclarait, dès le 2e siècle, à Antonin-le-Pieux, à savoir : que le pain et le vin, reçus dans ces vases, étaient *la chair et le sang d'un Dieu* ; parce qu'il n'était pas un chrétien qui ne lût, sur ces vases, ces simples paroles, qui disaient tout : *Bibe, vives*. — « Bois, tu vivras. »

Veut-on savoir, cependant, à quelle époque M. Vaurigaud fait remonter le dogme de la transsubstantiation, devant lequel s'inclinaient saint Justin et les chrétiens des Catacombes ? Il le fait remonter, au plus tôt, au 11e siècle !!! Voilà jusqu'où va la science de ceux qui nous taxent d'une *ignorance sans bornes*.

Et maintenant qu'est-ce que Calvin a substitué à ce dogme ? Il lui en a substitué un qui, au dire même de protestants célèbres, est plus incompréhensible encore. Suivant lui, en effet, le fidèle reçoit par la foi mais *pleinement et en substance* N. S. J. C. au moment où sa bouche reçoit le signe de son corps et de son sang. N'est-ce pas

chose qui *semble entourer le catholicisme d'un mur de diamant, c'est LA DOCTRINE MÊME*. — Essai sur les manifestations des convictions religieuses, p. 428.

1 Pour tous ces détails voir le *Catalogue de Félix IV*, monument du 6e siècle, et dont les données puisées évidemment dans les mémoires des notaires apostoliques institués par St Clément, ne peuvent être sérieusement contestées. Les œuvres de Félix IV, se trouvent dans la *Patrologie* de Migne, tome LXV, p. 1.

le cas de dire avec l'éloquent père Ventura qu'*ils ne cessent de croire d'incompréhensibles vérités que pour aller croire d'incompréhensibles erreurs* ?

Pour Calvin comme pour Zwingle les célèbres paroles : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, ne signifient donc que : Ceci est le signe de mon corps, ceci est le signe de mon sang, ou, en d'autres termes : Ceci n'est point mon corps, ceci n'est point mon sang. — « Imbécile, s'écriait à ce sujet Luther, si tu comprenais le grec, le » texte t'aveuglerait, te sauterait aux yeux. Fi donc, niais, en vertu » de mon titre de docteur, je te dis que tu n'es qu'un âne [1]. »

M. Vaurigaud reproche aux catholiques d'avoir retranché la *coupe au peuple*. Or, les protestants eux-mêmes, Bossuet le leur a fait remarquer depuis longtemps, admettent qu'on n'administre que le pain à ceux qui ne peuvent boire du vin [2]. Ils jugent donc, comme nous, que les deux espèces ne sont pas essentielles à la communion. M. Vaurigaud croit-il, au reste, que nous fussions fort embarrassés de lui citer quelque texte de Calvin reconnaissant qu'à la rigueur on avait pu participer à la communion, sans la coupe, avant la réforme.

Pauvres griefs ! Objections usées que les protestants eux-mêmes n'admettent plus. M. Vaurigaud en veut-il la preuve ? Qu'il écoute et médite ces belles paroles de Horst : — « Le dogme de la transsub- » stantiation est l'idée la plus sublime de toute religion et de toute » philosophie. C'est l'union du fini et de l'infini, du ciel et de la » terre [3]. »

IV

« Que faut-il faire pour obtenir la vie éternelle ? Autant de protestants, autant de réponses différentes : » — Ces paroles ne sont pas de moi ; elles sont d'un protestant, de Berger. Voilà cependant l'unité, voilà l'église de la réforme ! et l'on prétendrait que c'est à cette église qu'aurait été faite la magnifique promesse : *les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle* : mais ce serait une dérision !

Ces paroles elles-mêmes, au reste, si claires, si limpides, ne sont admises par les sectateurs passionnés de la Bible que sous le bénéfice habituel d'une exégèse qui en fait disparaître le sens et l'esprit.

1 Luther, *Tisch-Reden*.

2 Ch. XIII de la discipline ; article voté par le synode de Poitiers, en 1560, et confirmé par celui de La Rochelle en 1571.

3 Cité par Audin, t. I, p. 436.

Nous avons vu que *ceci est mon corps* veut dire : ceci est l'*image* de mon corps;—de la même manière cette assurance solemnelle d'assistance divine : l'*enfer ne prévaudra point contre elle*, signifie tout bonnement : — elle pourra errer, elle pourra faillir. — M. Vaurigaud n'admet pas, en effet, l'infaillibilité; il plaisante même fort agréablement sur ce grand privilège de l'église de Dieu, privilège dont le *siége*, dit-il, *est encore à fixer*. Vraiment ! parcourez donc l'histoire, et vous nous direz si cette infaillibilité ne brille pas comme le jour et par l'unité et par la perpétuité de la doctrine au milieu de toutes les erreurs, de toutes les passions et de toutes les incertitudes de la pensée. Il y a là, déjà, croyez-moi, une infaillibilité de fait qui suffirait pour prouver l'infaillibilité de droit sans replique. Citez-nous en effet un peuple, une caste, un culte qui ait traversé à contre-courant le flot des opinions humaines sans dévier jamais. Est-ce que nous ne sentons pas, au fond de notre faiblesse, qu'il n'y a que Dieu qui soit invariable et ceux qu'il inspire ?

Et cependant, je le répète, M. Vaurigaud n'en sourit pas moins à ce mot d'infaillibilité. Il lui semble tout naturel, à ce qu'il paraît, que Dieu ait laissé à son église la faculté de se tromper et de tromper les autres. Les célèbres paroles de S. Paul sur cette *église de Dieu vivant, la colonne et l'appui de la vérité* (*columna et firmamentum veritatis*) ont traversé son esprit sans y laisser de trace. Il nous demande avec ironie où est le siége de cette infaillibilité que nous prétendons attribuer à l'église de Dieu. Où il est ? — Mais est-ce donc, en vérité, que l'Église catholique n'est qu'un atôme, et qu'il soit malaisé de l'apercevoir ? Est-ce donc que, d'Arius à Jansénius, de Bérenger à Zwingle, du schisme grec au schisme révolutionnaire, du sophisme qui égara Tertullien à l'erreur subtile qui surprit un instant l'âme aimante de Fénelon, elle soit jamais restée muette ? Est-que vous avez remarqué que les peuples catholiques aient, parfois, hésité dans le péril, dans la nuit des discussions et des passions, sur l'autorité à laquelle ils devaient demander la force et la lumière ? Il n'est pas un coin du globe, qui ne le sait ? où n'ait été formulé quelque hérésie depuis 1800 ans, et il n'en est pas un seul où elle n'ait été atteinte. Vous désirez savoir où est le centre de cette puissance toujours une, toujours infaillible ; eh, mon Dieu ! suivez-en les rayons ; vous les trouverez partout [1].

1 Nous nous bornons à ce peu de mots sur une question qui exigerait de trop longs développements. Nous prévenons d'ailleurs M. Vaurigaud que, s'il veut engager à cet égard une discussion, il ne lui suffit pas de prouver qu'il a

Encore une citation de M. Vaurigaud; ce sera la dernière: — « Nous pourrions en dire autant de *la canonisation des Saints*, de la » *Confession*, de la *transsubstantiation*, de la *Fête-Dieu*, des *chape-* » *lets*, du *purgatoire*; et d'une foule d'autres cérémonies dont l'in- » troduction dans l'église ne remonte pas, *pour la plus ancienne, au* » *delà du* XIe *siècle*, et qui ne sont pas mieux fondées sur l'Écriture- » Sainte[1]. »

Je ne reviendrai pas sur la transsubstantiation. M. Vaugiraud ne veut la voir qu'au XIe siècle. Qu'il me suffise de lui dire que son coréligionnaire Horst la fait remonter *aux temps primitifs du christianisme*.

Quant à la canonisation des Saints, entendons-nous. Si vous parlez des formes dont elle est accompagnée aujourd'hui, je conviendrai sans peine qu'elles ne remontent pas à une antiquité très reculée; mais si vous parlez de la canonisation en elle-même, c'est-à-dire de l'invocation des Saints, je vous prierai, une fois encore, de descendre aux catacombes. Là vous trouverez des inscriptions sans nombre des premiers siècles (tout le monde sait qu'elles sont parfaitement faciles à reconnaître), inscriptions où l'invocation des Saints se reproduit sous mille formes diverses. J'en ai cité plusieurs; je pourrais multiplier ces citations à l'infini. Qu'il me suffise de signaler ici le pieux empressement des fidèles de ces premiers âges à choisir leur sépulture près des sépultures des *Saints*. Le mot s'y lit sans cesse. Ainsi dans la catacombe de Sainte-Cyriaque, deux femmes s'assurent de leur vivant, un lieu de repos derrière saint Émérus, *Sanctus Emerus*. Ailleurs vous rencontrez un monument élevé par un pieux fidèle au Saint martyr Victorin, *Sancto martyri Victorino*. Rappellerai-je enfin le monument consacré à Saint Jean l'évangéliste, *Sancto ac beatissimo apostolo, Joanni evangelista*, par l'impératrice Galla Placidia ?

La canonisation des Saints ne remonte, dites-vous, qu'au XIe siècle et, dès le Ve, comptez donc, si vous le pouvez, toutes les basiliques qui sont placées sous leur invocation !

pu y avoir quelques divergences d'opinion sur le siége de l'infaillibilité, mais il lui faudra prouver de plus qu'il y a eu diversité dans la doctrine de l'Eglise, laquelle seule sert de règle à la foi. Tant que M. Vaurigaud n'aura pas fait cette preuve, toute discussion avec lui serait superflue.

[1] *Préface*, p. XVIII.

A côté des inscriptions qui demandent les prières des Saints, on en rencontre dans les Catacombes, de non moins nombreuses qui demandent les prières des fidèles: là, le ciel; ici, le purgatoire. A chaque pas, en effet, que vous faites dans ce monde primitif, la croyance aux épreuves temporaires qui suivent si souvent la mort, se manifeste plus clairement: tantôt vous lisez sur une tombe: — « Que Gaudentia soit *reçue* dans la *paix*; » — tantôt: — « Antoire, » douce âme, que Dieu te donne le *rafraîchissement*; » — tantôt: — » innocente Cerronia Silvana, sois *rafraîchie* en l'esprit. » etc. etc.

Nous prions, de grâce, M. Vaurigaud de nous expliquer ce que signifient ces vœux pour le *rafraîchissement*, pour la *paix* des morts, si tout est dit avec le dernier souffle. M. Vaurigaud se refuse à admettre que les mérites infinis de Jésus-Christ et ceux des Saints puissent nous être appliqués pour la rémission d'aucune peine temporaire due à nos fautes, et voilà que, d'après la croyance constante de l'Église, croyance manifestée par les monuments les plus authentiques et les plus vénérables, nos prières et nos mérites à nous autres pauvres voyageurs sur la terre, sont considérés eux-mêmes comme pouvant adoucir la rigueur des jugements de Dieu. Serait-ce donc que nos mérites seraient plus efficaces que ceux des saints? Vous avez détruit le culte : que ne détruisez-vous encore la prière?

Puisque nous sommes, cependant, dans les Catacombes, profitons de toutes les leçons qu'elles nous donnent. Nous n'y rencontrerons, j'en conviens, ni la *Fête-Dieu* ni les *chapelets*, lesquels n'ont jamais constitué, que je sache, aucune doctrine particulière, mais ne sont que de nouveaux hommages à une doctrine toujours ancienne et toujours nouvelle. Que nous ayions multiplié ces hommages en raison même des outrages de l'hérésie, cela est vrai. Singulière façon de changer de foi que de multiplier les actes de foi!

Si nous ne découvrons, d'ailleurs, aucun chapelet dans les Catacombes, peut-être y découvrirons-nous quelques confessionnaux[1]. Que M. Vaurigaud veuille bien nous suivre dans le cimetière de sainte Agnès, et là, je le prierai de me dire à quel usage ont pu servir ces siéges en tuf pratiqués dans les angles de quelques chapelles. Seraient-ce des chaires pontificales? Mais la chaire pontificale

[1] Voir à ce sujet le livre du P. Marchi et ceux de MM. les abbés Gerbet et Gaume. Ceci n'est d'ailleurs qu'une donnée secondaire, un accessoire, on le comprend bien, aux nombreuses preuves qui constatent l'existence de la confession dès les premiers siècles.

se reconnaît, dès l'abord, à la place qu'elle occupe au fond, et non pas dans les parois longitudinales des cryptes. Ces siéges auraient-ils été destinés aux prêtres qui enseignaient les catéchumènes? Mais l'ornementation des cryptes où ils se trouvent suffit pour indiquer un lieu consacré au culte et non à l'enseignement. Les cryptes où s'assemblaient les catéchumènes sont parfaitement distinctes, parfaitement reconnaissables.

Qu'étaient-ce donc que ces sièges?

« La confession abat et humilie l'homme, écrivait Tertullien un » peu avant *le XI$_e$ siècle*; elle le change pour le rendre digne de la » miséricorde céleste; elle lui ordonne de se courber dans le sac et » la cendre, de se couvrir le corps de poussière et de plonger son » âme dans la douleur pour la purifier par la souffrance... qu'il se » prosterne aux pieds des prêtres, qu'il s'agenouille devant les aimés » de Dieu; *presbiteris advolvi, caris Dei adgeniculari* [1]. »

Trompés par cet agenouillement devant nos prêtres, les païens en firent le texte d'accusations graves contre les chrétiens. On peut lire aujourd'hui encore ces accusations dans le *dialogue* de Minutius Félix, monument du second siècle. Or, les éditeurs protestants de Minutius sont les premiers à reconnaître que les calomnies reposaient sur l'attitude du pénitent dans la confession [2].

Considérez maintenant ces siéges des catacombes, et dites s'ils ne sont pas l'expression sculptée de la phrase de Tertullien.

On le voit, M. Vaurigaud joue de malheur avec ses dates. Et ce n'est pas nous seulement qui le lui disons, ce sont ses amis, ce sont ses frères, ce sont les savants de la Réforme. Serait-ce donc par hasard que les éditeurs protestants de Minutius, ces braves gens qui voyaient la *confession* dès le 2e siècle, auraient été, comme nous, d'une *ignorance sans bornes*?

Suivons cependant la marche du protestantisme; il a repoussé la présence réelle, et par suite il n'a plus ni sacrifice ni culte; il a répudié le célibat ecclésiastique, et par suite il n'a plus de confession. Il ne faudrait pas croire en effet qu'en refusant à la confession le caractère de sacrement, la Réforme ait voulu l'abolir.

1 *De pœnitentia*, C. IX; dans l'édit. de Migne, t. I, p. 1244.

2 Edit. de *Minutius*, Leyde, 1652, et Leipsik 1748, par Christophe Cellarius. —Dans les premiers siècles le pénitent s'agenouillait directement devant le prêtre, et cet usage se pratique encore à Rome dans certaines circonstances solennelles. —Voir les *trois Romes* de M. Gaume.

Loin de là, elle a souvent insisté pour son maintien ; Luther disait que — « si on était chrétien on ferait cent milles pour aller chercher ce remède spirituel 1. » Calvin, de son côté, écrivait à Farel, en 1540, — qu'il recevait la confession avant la communion afin de rendre la paix de l'âme à ceux qui demandaient à se reconcilier avec Dieu [2].... Désirant, de son côté, encourager la confession auriculaire, l'église d'Angleterre a décrété un canon qui défend à ses ministres de la révéler ; Wesley a cherché à la rétablir dans sa secte : la confession d'Augsbourg l'avait enfin formellement réservée par son article 11 ; vains efforts ! Comment » donc, suivant le magnifique langage de Châteaubriand , « Comment oserait-on rendre maître de ses secrets un homme qui a » rendu une femme maîtresse des siens ! comment se confier » au prêtre qui a rompu son contrat de fidélité envers son » Dieu et répudié le Créateur pour épouser la Créature ? »

Si nous voulions savoir maintenant quel a été le résultat de l'abolition de la confession dans les pays protestants, nous pourrions le demander aux écrivains mêmes de la Réforme ; ils nous fourniraient, sur ce sujet, plus d'un détail curieux. L'espace aujourd'hui nous manque ; nous y reviendrons peut-être quelque jour [3]. Disons, toutefois, qu'on s'est un peu trop habitué, en France, à croire sur parole certains historiens du 16e siècle, qui nous représentent les gentilhommes huguenots comme des modèles d'austérité en face des brillants seigneurs de l'armée catholique. Plus juste, La Noue, le brave La Noue, nous raconte plaisamment, quoique huguenot, comme quoi ce fut dans le camp de ses amis que prit naissance » *mademoiselle La Picorée*, laquelle, dit-il, est depuis si bien accrue » en dignité qu'on l'appelle maintenant *madame* ; et, si la guerre » civile continue encore, je ne doute point qu'elle ne devienne » *princesse*. Cette perverse coutume, poursuit La Noue, s'en alla « incontinent jeter au milieu de la noblesse, une partie de laquelle » ayant goûté des premières friandises qu'elle administre, ne voulut » plus se repaître d'autre viande, et, en cette manière, le mal, de par» ticulier, devint général... Je diray aussi, en faveur des bandes ca

1 Cté par Audin, *Vie de Calvin*, t. 2, p. 37.

2 *Vie de Calvin*, par Paul Henri.

3 Nous nous bornons à rappeler aujourd'hui que les luthériens de Nuremberg envoyèrent une ambassade à Charles-Quint, pour le supplier de rétablir chez eux *par un édit* l'usage de la confession, et que les ministres de Strasbourg émirent le même vœu dans un mémoire qu'ils présentèrent en 1670 au *magistrat*.

» tholiques, qu'elles estoient, à ce commencement, bien policées, et
» peu malfaisantes au peuple, entre lesquelles la noblesse reluisoit ;
» mais de dire combien de temps elles continuèrent, je ne le scay pas
» bonnement. Toutefois, j'ay entendu qu'elles mirent tout incon-
» tinent les voiles auvent, et prindrent la même route des autres[1]. »

On le voit, si les *bandes catholiques* suivirent le mauvais exemple, elles ne le donnèrent du moins pas.

Rappelons-nous, maintenant, le mot de Melanchton : — « La discipline ecclésiastique est ruinée. » — Rappelons-nous celui de Luther : — « L'un pense ceci, l'autre pense cela : il y a autant de sectes et de croyances que de têtes. »

Partout des ruines, rien que des ruines !

La Réforme n'a jamais été qu'une négation, et voilà pourquoi elle cherche à se donner une certaine importance en s'attribuant tous ceux qui nient. Toutes les fois qu'elle a voulu affirmer, elle s'est trouvée en contradiction et avec les autres et avec elle-même. Fille de l'orgueil et de la révolte, elle fut la religion des grands, à l'encontre de la vérité, qui s'adresse de préférence aux âmes simples et humbles. Lisez successivement les Actes des Apôtres, puis le livre de Crevain ; le contraste est flagrant : il ressort de chaque ligne. Dans les Actes, les hommes ne sont rien ; ce sont des ignorants, des publicains, des pêcheurs ; dans le livre de Crevain, ils sont tout. C'est, d'abord, Dandelot, *homme d'une grande naissance, neveu du connétable de Montmorency* ; c'est Isabeau de Navarre, dame de Rohan, c'est la maison de Condé. — « Après Dieu, qui souffle où il veut et comme il lui plaît, dit Crevain, *j'attribue la fondation de l'Église de Châteaubriant au nom de Condé.* » — C'est René de Rohan, c'est le seigneur de la Roche-Giffard, ce sont les familles de Quellenec, de Montbourcher, de Trégus, partout le bras de l'homme, nulle part le bras de Dieu.

Aussi est-il arrivé au protestantisme ce qui arrive à toutes les œuvres de l'homme ; il a vieilli ; le peu de doctrine qu'il tenait de la foi catholique s'est épuisé, de sorte qu'il ne lui reste qu'un confus amalgame d'*opinions* les plus *diverses*, où le christianisme lui-même ne règne plus et que disperse chaque matin davantage

[1] Je cite également M. de Gasparin : « On souffre, dit-il en voyant ces princes, ces braves soldats, ces nobles gentils-hommes protestants, mêler aussi *quelques* passions, *quelques* haines, *quelques* projets mondains aux saintes pensées de la foi. *Ils nous ont gâté notre réforme. Intérêts généraux du protestantisme*, p. 311).

le souffle desséchant du rationalisme. Tâchez donc de retenir, si vous le pouvez, ces idées qui s'envolent : tâchez-donc de mettre d'accord ceux qui tiennent à rester chrétiens comme M. Vaurigaud et ceux qui n'y tiennent plus, ceux qui veulent tout ensemble une confession de foi, c'est-à-dire un lien, et la liberté d'examen, c'est-à-dire l'absence de tout lien, et ceux plus conséquents qui ne veulent plus de confessions de foi, parce qu'ils veulent la liberté.

La Réforme aujourd'hui se débat vainement entre deux termes obligés : le Pape et le Déisme. La foule s'en va au Déisme ; les esprits d'élite au contraire s'arrêtent, reculent. Ils se demandent si l'église Romaine ne possède pas, après tout, les doctrines qu'ils tiennent eux-mêmes, pour fondamentales ; et Luther est le premier à leur répondre: —« J'avoue que l'Église est chez les Papistes ; car ils ont le Baptême, l'Absolution et le texte de l'Évangile [1] .»

Calvin, de son côté, n'ose pas leur dire que l'église soit *tout à fait éteinte par le papisme* [2] : la célèbre université protestante d'Helmstadt leur déclare enfin, depuis plus d'un siècle, que l'on peut consciencieusement embrasser le catholicisme, parce que l'église romaine n'a jamais cessé d'être *véritable église* [3]. Et à côté de cette décision, retentit la grande voix de Fabricius, un protestant lui aussi : — « Fallait-il donc incendier l'Europe pour soutenir » la défection de Luther, puisqu'on peut se sauver dans l'église » Romaine ? »

Ce cri de Fabricius retentit aujourd'hui dans toutes les consciences protestantes, dans toutes celles du moins qu'effraie le gouffre béant du Rationalisme. De là ces retours si fréquents qui ne se comptent plus, et comme c'était la tête qui avait dévié, c'est la tête également qui revient. Ai-je besoin de nommer l'éloquent comte de Stolberg, le savant de Haller, l'illustre historien Hurter, le grand poète Werner, Werner qui, après avoir produit Luther sur la scène comme un autre saint Paul, revêt tout-à-coup la soutane de prêtre, et de grand poète devient grand prédicateur ? Citerai-je le baron de Stark, président du consistoire de Hesse Darmstadt, M. Latour, fondateur de la première église protestante de Toulouse, et toutes

1 Luther, in cap. 28, *Genesis*.

2 Calvin, *Institut.* l. IV, c. II.

3 Cette décision est de l'année 1708 ; elle fut rendue en réponse à une consultation qui avait été sollicitée de l'Université, relativement au mariage de la princesse Elisabeth de Wolfenbutel avec l'empereur Charles VI. De Serres avait fait une réponse analogue à Henri IV.

les lumières de l'église Anglicane qui chaque jour viennent grossir le nombre des croyants parmi nous[1] ?

M. Vaurigaud se propose de continuer l'histoire de la réformation en Bretagne jusqu'à nos jours. Qu'il me permette de lui signaler, en finissant, l'une de ses plus belles pages.

Peu de temps après la restauration du culte catholique en France, la communauté protestante de Nantes s'adressa au conseil municipal pour en obtenir un temple. Sa demande fut repoussée à cause du très petit nombre de réformés du pays[2]. En donnant d'ailleurs des églises aux catholiques, disait on, on ne faisait que les leur rendre, tandis qu'on n'avait rien à rendre aux réformés puisqu'ils n'avaient jamais possédé d'oratoire à Nantes. Grâce toutefois au zèle de quelques-uns des membres de la communauté, l'ancienne église des Carmélites ne tarda pas à être acquise et le culte de Calvin y fut introduit le 27 janvier 1805. Celui qui l'inaugura avait été appelé du centre même du protestantisme. Docteur d'Oxford, membre depuis 15 ans de la *vénérable compagnie* des pasteurs de Genève, il avait puisé la science aux plus célèbres écoles de la réforme, et la distinction de sa parole, la douce piété de son ame, lui avaient fait promptement une place éminente dans un culte auquel l'éloquence de l'âme est restée étrangère, un culte qui au lieu de Bossuet n'a su produire que Blair, au lieu de Bourdaloue que Claude, au lieu de Fénelon de Tilotson, au lieu de Jean de Chelles ou de Michel-Ange, que Christophe Wren et Inigo Jonel.

M. de Joux occupa, pendant onze ans, la présidence du consis-

1 Au moment même où j'écris ces lignes, je lis dans le Genevois, feuille protestante de Genève, une statistique de la population du canton, statistique dans laquelle il résulte qu'en 15 ans, le nombre des catholiques (sans compter les réfugiés) a augmenté de 7,761 âmes, tandis que le nombre des protestants diminuait de 2,454. « Encore quelques années, *peu d'années seulement*, ajoute le » journal, et les protestants seront en minorité *dans leur propre pays....*; *La* » *Rome protestante deviendra la seconde Rome catholique*, etc. »

2 Parmi les *considérants* de l'arrêté municipal, nous remarquons celui-ci : — Attendu que de l'aveu du citoyen P...., les protestants ne sont pas à Nantes au nombre de 6,000 exigé par la loi pour former une église consistoriale ; que le conseil, qui a *vainement demandé qu'on mît sous ses yeux les pétitions ou réclamations des protestants*, *ainsi que les pièces et signatures à l'appui*, n'a par ce moyen aucun document propre à lui faire constater que les protestants soient même au nombre de *quinze à dix-huit cents*, il n'existe aucune disposition dans la loi qui autorise à leur concéder un temple ou local aux frais de la commune. 24 prairial an XII (13 juin 1804).

toire de Nantes; mais dès lors sa piété souffrait de ne trouver devant lui qu'un Dieu *sans autel, sans sacrifice, sans culte sensible*; de ne pouvoir se ranimer que par une *continuelle abstraction*. En 1816, il partit pour l'Italie qu'il avait déjà visitée dans sa jeunesse, et là, il se sentit renaître; sa foi avait un motif, sa piété avait un but: il était parti protestant, il revint catholique.

Pendant sept ans néanmoins encore, M. de Joux hésita, étudia. Il se sentait attaché au protestantisme par les souvenirs et par les intérêts de toute sa vie. Aussi avait-il besoin de douter. Réfugié au sein d'une université d'Ecosse, ne voyant, n'entendant que des puritains, fort loin par conséquent de toute influence romaine, on dirait qu'il tint à honneur d'épuiser un à un tous les sophismes de la réforme. Mais à mesure que sa plume reproduisait le souvenir de ses impressions d'Italie, la vérité se faisait jour plus irrésistiblement dans son âme : plus il allait, et plus il se sentait heureux de croire au lieu de raisonner, d'adorer au lieu de douter. — « Le cœur de l'homme, écrivait-il alors, n'est pas fait pour le » doute; il est encore moins fait pour le néant; il n'y a plus que » négation dans le protestantisme...

» J'ai jeté, il y a longtemps, des regards attentifs sur l'état actuel » du protestantisme, et j'ai vu avec une profonde douleur, que les » nombreuses communions dont il se compose sont plus divisées que » jamais. On ne peut plus se dissimuler que les doctrines de Luther » et de Calvin, ne se soient dissoutes sur le continent en socinia» nisme, en un déisme subtil, en rationalisme; et c'est ici la plus » grande plaie qui puisse affliger une multitude de personnes pieuses » qui ont été élevées dans les principes de l'un ou de l'autre de ces » deux hérésiarques. Naguère encore plusieurs dames protestantes » me l'ont avoué elles-même; elles ne savent plus où se rattacher: » plus d'uniformité dans leurs croyances respectives, plus de for» mules de confessions; l'exégèse, une métaphysique incompré» hensible ont envahi le domaine de la religion...

» Qu'elle serait heureuse la mission de l'homme de paix à qui il » serait donné de ramener ses coréligionnaires à l'unité de la foi..! » Presque octogénaire, je n'ose espérer d'être le témoin d'une réu» nion si désirable. J'aurai du moins donné la première impulsion » à des écrivains plus jeunes, plus éloquents, plus favorisés que moi, » dont la providence bénira le travail, la ferveur et le zèle [1]. »

Les espérances de M. de Joux n'ont pas été déçues. Quant à lui,

[1] *Lettres sur l'Italie.* — Préface.

il s'éteignit quelques jours seulement après avoir écrit ces lignes, et son dernier cri, le dernier battement de son cœur fut pour ce dogme de la présence réelle qu'avait nié la réforme.

Voilà quel est le premier souvenir que nous fournissent les annales du consistoire et de l'église protestante de Nantes. Ne vaut-il pas, à lui seul, tous les souvenirs de Calvin?

Eug. de la GOURNERIE.

Dans le 1er article, parmi quelques fautes typographiques, corrigez : p. 404, note 3, lig. 6 et lisez : *unitaire*, au lieu de *militaire*.

Missions Catholiques.

LETTRES SUR L'ÉTAT DES MISSIONS

ET LES PROGRÈS DE LA RELIGION CATHOLIQUE DANS L'INDE.

CHAP. XXIX (Suite) [1].

« M. de la Bourdonnaye ajouta qu'on auroit jusqu'au mois de » février pour retirer ce qui appartenoit aux François, et qu'on ren- » droit alors la place, que si on n'avoit pas pu achever de tirer le » tout, les Anglois donneroient des passe-ports pour un ou deux » vaisseaux qui seroient nécessaires. Il avoit eu soin de faire aupa- » ravant un acte par lequel il déclaroit MM. les Conseillers libres » pour pouvoir traiter avec eux. On dit cependant que cet acte » étoit antidaté et n'avoit été fait que sur les remontrances du con- » seil, qui disoit qu'il n'y avoit que le Roy qui pouvoit rendre libres » des prisonniers de guerre, lorsqu'il n'y avoit pas lieu à l'échange. » M. de la Bourdonnaye avoit donné des passe-ports aux troupes » de Madrast pour aller où bon leur sembleroit. Venants à Pondi- » chéry, elles furent arrêtées aux environs de Pondichéry et renfer- » mées comme prisonniers de guerre, malgré le passe-port de M. de » la Bourdonnaye.

» Enfin un coup de vent menaçant encore le dimanche 23 octobre, » M. de la Bourdonnaye s'embarqua, ayant fait reconnoître M. Des- » préménils pour gouverneur, et en écrivit à Pondichéry. Les vais- » seaux nouvellement arrivés étoient partys pour aller le rejoindre » selon l'ordre qu'il leur en avoit donné de la part du Roy. Ils se » joignirent en chemin de Madrast à Pondichéry, et revinrent en- » semble en rade. Le conseil de Pondichéry les avait expédiés pour » Achem, les dispensant des ordres de M. de la Bourdonnaye, mai-

[1] Voyez le commencement au n° précédent ci-dessus, p. 464.

» les capitaines n'en jugèrent pas de même. M. de la Bourdonnaye » les expédia cependant pour Achem avec le St-Louis, emmenant » aux îles le Sumatra, l'Achille, le Lys et la Renommée. Celui-cy » tarda quelques jours pour partir, n'étant pas prez. Dès que M. de » la Bourdonnaye fut embarqué, les Mores approchèrent de Madrast, » sous prétexte de demander ce que M. de la Bourdonnays leur avoit » promis [1]. M. Despréménils, étant revenu à Pondychéry, ce » fut M. Barthelmy qui commanda [2]. Les Mores s'étant approchés » de la place, tiraient sur ceux qui sortaient. M. Barthelmy » voyant qu'ils travaillaient à ouvrir la barre de la rivière » qui remplissait les fossés, fit tirer le canon dessus. Aussitôt ils » s'écartèrent tous. Il députa M. Gosse, député, et M. Clergeant, » neveu de M. Dupleix, pour sçavoir ce qu'ils vouloient. Ils les » arrêtèrent prisonniers et leur firent écrire à M. Barthelmy que » s'il tiroit sur eux, ils les tueroient. M. Barthelmy, voyant ces » actes d'hostilité, résolut de commander une sortie. Il demanda » des armes au gouverneur de Madrast, la moitié devant » appartenir aux François selon le traité. Il répondit qu'il n'y » avoit rien aux François dans Madrast. Il avait déjà refusé des » remèdes qu'on luy avoit demandés. Alors M. Barthelmy fit » enfoncer la salle d'armes. S'étant plaint aussi que c'étoient » MM. les Anglois qui faisoient venir les Mores, le gouverneur » répondit que c'étoient les Anglois de Goudelour, et non ceux » de Madrast. Enfin le jour des morts, on fit une sortie avant » le jour. On les surprit endormys. On pilla leur camp et » la tente du Nabad. Ils prirent tous honteusement la fuite » et laissèrent le chemin libre.

» A la fin d'octobre, sur la réponse faite par le gouverneur de » Madrast, M. Dupleix assembla la colonie pour sçavoir ce que » chaque particulier pensoit du traité de rançon de M. de la » Bourdonnaye, ne pouvant pas lui donner le nom de capitulation, » que M. de Bourdonnaye luy donnoit sur l'exposé, il fut conclu » que M. de la Bourdonnaye n'ayant pas eu des pouvoirs pour faire » un pareil traité ne pouvoit ni donner la liberté aux Anglois qui » s'étoient rendus prisonniers, ni vendre une place où le pavillon » avoit été arboré plus de 24 heures sans ordre du Roy, et le con-

1 M. Dupleix et le conseil avoient promis aux Maures qu'on leur livreroit Madrast sitost qu'on s'en seroit rendu maître. (Note du ms.).

2 M. Despréménils envoya les ambassadeurs que les Mores arrêtèrent. Ainsi il ne revint que 8 ou 10 jours plus tard à Pondichéry (Note du ms.).

» sentement au moins de la compagnie; ou, supposé que son bien
» le demandât, du conseil de l'Inde, par conséquent de ce côté-là le
» traité étoit nul. On ne pouvoit pas dire que le conseil supérieur y
» eût consenti, car la promesse qu'il avoit faite d'y accéder n'avoit
» été que supposé que M. de la Bourdonnaye y renfermât les condi-
» tions qu'il luy prescrivoit, ce que n'ayant pas fait, son consente-
» ment n'étoit pas censé donné. 2° Quand le traité auroit été
» valide, l'infraction des Anglois le rendait nul, une des conditions
» apposées par M. de la Bourdomaye étant qu'une des parties
» contractantes en enfreignant quelques uns des articles le traité
» seroit nul. Le refus que les Anglois avoient fait d'armes, de remè-
» des appartenant aux François, et l'aveu qu'ils faisoient que
» ceux de Goudelour avoient appellé les Mores pour chasser les
» Français de Madrast, étoient des infractions assez considérables,
» et n'étoient d'ailleurs que des marques de ce qu'ils feroient s'ils
» étoient les plus forts.

» Cette délibération étant signée de toute la colonie, le conseil
» s'assembla et prit la sienne, qui fut d'envoyer signifier aux Anglois
» de Madrast que les choses étoient réduites au même état qu'elles
» étoient lorsque M. de la Bourdonnaye entra dans la place. C'est-
» à-dire qu'ils étoient prisonniers de guerre ; que tout ce qui étoit
» dans la place appartenoit à la compagnie. M. Paradis partit avec 5 à 6
» cents hommes de troupes blanches et quelques centaines de sé-
» pahis. Sachant que les Mores étoient campés à S.-Thomé, et qu'ils
» se préparoient à luy disputer le passage, il envoya sur un *catti-
» maran* [1] à M. Barthelmy pour lui donner avis de son approche et
» du jour qu'il attaqueroit, afin qu'il en fît autant de son côté. Le
» jour marqué il donna à la pointe du jour et força les retranche-
» ments. Quelques uns voulurent se rassembler et faire tête dans un
» autre endroit ; il les força de même, et ils prirent tous la fuite.
» Alors ceux de Madrast arrivèrent ; mais après l'action finie et que
» les Mores étoient décampés, sans quoi il les prenoit entre deux
» feux. La lettre de M. Paradis étoit arrivée trop tard à Madrast ;
» c'est ce qui en fut la cause. Les troupes nouvellement arrivées
» de Madrast s'amusèrent à piller contre les ordres qui avoient été
» donnés ; il y eut des officiers de cassés pour les avoir laissé
» faire.

» Les Mores avoient pillé Grand-Mont; ils emmenèrent prisonnier
» le vicaire général ou gouverneur de l'évêché, un père augustin

1 Radeau servant d'embarcation.

» et quelques autres. Les deux premiers moururent des mauvais » traitements qu'ils essuyèrent. M. de Clergeant, Gosse, Scholomitz » et Burry qui avoient été pris auparavant, furent envoyés bien » loin dans les forteresses.

» M. Paradis signifia au gouverneur de Madrast la délibération » du conseil de Pondichéry, la fit lire à la tête des troupes et en » même temps l'ordre au gouverneur et conseillers de se rendre à » Pondichéry. Ils y vinrent sur la fin de novembre avec une escadre considérable, et y restèrent peu de temps. Après quoi ils se » retirèrent les uns au Bengale, les autres à Trinquebar. M. Paradis » se fit reconnoître pour gouverneur, et M. Barthelmy revint. Pen- » dant son court gouvernement un vaisseau anglois parut dans la » rade et salua la terre. M. Paradis ne croyant pas pouvoir rendre » le salut avec un faux pavillon, fit amener et arbora pavillon blanc, » ordonnant à toutes les batteries de tirer; mais le vaisseau étoit » bien loin hors de la portée de canon. Il tira quelques coups et » s'en alla.

» Le besoin qu'on avoit de M. Paradis à Pondichéry le fit bientost » rappeler. On envoya M. Fornet, ingénieur, pour faire exécuter » les fortifications projetées et mettre la place en état de dé- » fense, et M. Despréménils retourna prendre le gouverne- » ment.

» M. Paradis revenant par terre avec une centaine de blancs » et presque autant de caffres fut harcelé par les Mores qui pillèrent » l'arrière-garde et les bagages qu'ils emmenèrent presque tous. Ils » prirent aussi huit ou neuf traîneurs qui s'étoient amusés à boire. » Les Caffres se distinguèrent et mirent en fuite les Mores plusieurs » fois [1]. »

« L'année suivante M. Despréménils s'ennuyant d'être gouver- » neur à Madrast, et voulant aller en Europe, avoit demandé à être » relevé. Voyant qu'on ne se pressait pas, il fit reconnaître M. » Bruyère, et s'en alla à Massulipatan, d'où il gagna Bengale. Alors » M. du Laurent, comme plus ancien, fut envoyé pour gouverneur; » c'était environ le mois de juin. On achevoit les fortifications pro- » jetées, on avoit fait une citerne dans le prêche, l'eau manquant en- » tièrement dans la ville; on faisoit aussi transporter à Pondichéry » ce qu'on pouvoit d'artillerie et de munitions de guerre. Le Nep- » tune qui étoit condamné aussi bien que le Bourbon étant chargé

1 *Registre*, etc. pp. 20 et suiv.

» de canon fut attaqué pendant une nuit sombre du mois d'octobre.
» Ceux qui étoient dedans étant sans armes s'enfuirent tout de suite.
» Les Anglois y mirent alors le feu. La princesse Amélie, qui étoit
» venue se faire prendre au mois de mars passé, y était aussi. Ce
» vaisseau venant d'Europe sans toucher à Goudelour, ignorant la
» prise de Madrast, vint mouiller en rade un peu loin ; on luy ren-
» dit le salut. Elle envoya un officier avec les paquets. On envoya
» au devant dans une chelingue un officier parlant anglois, qui en
» l'abordant se jetta sur les paquets et l'amena à terre. On envoya
» alors des chelingues chargées de monde pour s'emparer du vais-
» seau pendant la nuit. Elles ne purent jamais aborder à cause du
» vent.(Notezqu'il avoit demandé du monde pour virer au cabestan,
» tout son monde étant malade.) On lui écrivit le matin en lui en-
» voyant des rafraîchissements, qu'on n'avoit pu lui envoyer du
» monde ; qu'il coupât son cable en filant une bouée dessus et
» qu'il s'approchât le plus qu'il pourroit à cause que les Fran-
» çois rodoient aux environs. Il n'y manqua pas et relevant son
» ancre, il mit à la voile et vint si près, que lorsqu'on alla à bord
» avec des chelingues il ne pouvoit pas échapper. Le canon des
» batteries l'auroit assurément coulé bas. Il portoit beaucoup d'ar-
» gent et de marchandises qui furent aussi déchargées. On l'avoit
» chargé de marchandises pour l'envoyer aux isles et passer à Pon-
» dichéry avec le Neptune qu'il devoit défendre lorsque les Anglois
» l'attaquèrent. Mais il ne s'aperçut de l'attaque que lorsqu'il vit
» le feu. Ce qui fit conclure que les Anglois l'auraient brûlé aussi
» aisément que l'autre s'ils l'avaient attaqué. Ils luy firent grâce,et
» il se rendit à Pondichéry. Etant dans la rade, une petite embar-
» quation angloise vint sur le soir, du nord, pour le brûler ou s'en
» emparer. L'officier qui commandoit la voyant venir le cap sur luy,
» attendit qu'elle fût à portée de la mitraille, et la salua si bien qu'elle
» ne put revirer de bord et fut obligée de passer entre la terre
» et le vaisseau. Alors toute l'artillerie du bord de la mer la salua
» successivement. On dit qu'elle alla périr dans la rade de
» Goudelour.

» Quelques altercations entre le conseil de Madrast et celuy de
» Pondichéry ayant échauffé les esprits, ceux de Madrast écrivi-
» rent une lettre un peu forte au conseil supérieur qui en même
» temps les accusa de malversation dans une vente de coton, disant
» qu'ils s'étoient empressés de se les adjuger,et même à un prix plus
» bas que quelques particuliers n'avoient offert. Sur cette accusa-

» tion ceux de Madrast cessèrent leur vente, réunirent dans la caisse
» le provenu de ce qui avoit été payé comptant, et se plaignirent au
» conseil supérieur qui jugea la faute assez grave pour mériter
» d'être cassé. Ainsi MM. du Laurent et Gosse, conseillers, Pannon,
» secrétaire du conseil, furent cassez et rejettez. M. Barthelmy fut
» alors nommé gouverneur de Madrast, et partit pour prendre pos-
» session du gouvernement [1]. »

En 1748, « sur la fin de novembre, la Cybèle arriva à Madrast
» portant la nouvelle d'une escadre qui venoit à notre secours. Mais
» nous n'en avions plus besoin.

» Huit ou 10 jours après la levée du siège, les lettres de Mahé nous
» apprirent que les Anglois avoient reçu des nouvelles de la sus-
» pension d'armes à Tallichéri, et les leur avoient communiquées. M.
» Dupleix en écrivit à Boscawen, qui répondit qu'il n'en avait aucune
» nouvelle. Cependant M. Dupleix faisant miner les murs de Madrast,
» lui signifia le traité de suspension d'armes et les préliminaires
» qui portoient qu'on rendroit de part et d'autre les places dans la
» situation où elles seroient, et commençoit à protester de tout ce
» qu'il pourroit détruire à Madrast. M. Dupleix a toujours été son
» train.

» A la my janvier arriva la Favorite, qui nous apporta les nouvelles
» de la suspension d'armes et des préliminaires signés; le même
» jour on en eut les nouvelles par la Caravanne. MM. Louis et
» Meyère qui étoient arrivés à Suratte par la Caravanne, les avoient
» apportées.

» Au commencement de février arriva l'escadre commandée par
» M. de Kersein qui montoit l'Alcide; M. de Bellisle montoit l'Arc-
» en-ciel, M. Bouret le Lys; l'Apollon étoit commandé par M. la
» Porte-Barré; une frégate nommée le Cumberland par M. Mezo-
» derne; le Centaure par M. Labutte; l'Auguste par M. de S. Médard.
» Ils avoient pris un vaisseau hollandois chargé de cuivre rouge
» venant du Japon et ignorant les uns et les autres la suspension
» d'armes, ils l'avoient envoyé aux isles. En aterrant à Madrast, ils
» prirent un anglois qui leur apprit la suspension; ils l'emmenèrent
» cependant à Madrast et le relâchèrent. M. de Kersein fut reçu en
» descendant par le conseil, toute la troupe en haye depuis le bord

1 *Registre*, etc. pp. 28 et suiv.

2 Missionnaires dont nous parlerons ailleurs.

» de la mer jusques au gouvernement. M. Dupleix luy donna de
» ses gardes, et on battit aux champs pour luy.

» Comme le temps pressoit, on se hâta de charger le Lys, le
» Centaure et l'Auguste qui cependant n'avoient qu'un peu plus de
» demy charge. On envoya la frégate à Bengale pour se radouber.
» L'Apollon fut à Mahé pour charger du poivre. Ils partirent envi-
» ron le 25 de février, les uns pour se rendre aux isles, les autres
» aller en droiture en Europe. Le Lys, l'Auguste et le Centaure
» devaient aller en droiture. Cependant l'Auguste relâcha et eut le
» bonheur de doubler le cap. Le Centaure revint sans avoir pu dou-
» bler le cap.

» Le 16 de février arrivèrent icy les vaissaux l'Espérance et le
» Lassey qui avoient été en chemin fort longtemps, et qui n'appor-
» toient aucune nouvelle de la paix.

» On commença en mars à tirer vengeance des Mores qui avoient
» pris party contre nous pendant la guerre. On voulut arrêter un
» rhéi assez puissant, Pabagâren, qui avoit fait prendre les matelots
» qui revenoient de Mayé, et avoit saccagé des aldées que Râya-
» poulet tenoit à ferme. Il se retira à Péroumoukoul, forteresse d'un
» petit seigneur qui luy donna asyle. On envoya des sépahis pour
» prendre la forteresse s'il ne la rendoit; il s'échappa, et on amena
» sa femme et ses enfants. Celui à qui on en vouloit se retira près
» du nabab d'Arcatte. Tout le temps s'employoit à tirer de Madrast
» toute l'artillerie et tous les débris qu'on pouvoit tirer. Tant que
» l'escadre angloise avoit été maîtresse de la mer, nous n'avons pu
» avoir aucun vaisseau dehors. Aussi on n'avoit presque rien
» tiré[1].

Enfin « le premier de septembre on remit la ville de Madrast
» aux Anglois; les commissaires étoient venus icy pour arranger
» les différents articles dont ils convinrent à l'amiable et pour ce
» qu'ils ne pouvoient pas finir, ils dressèrent un procès-verbal et en
» renvoyèrent la décision aux deux compagnies en Europe.

« M. Bois-Caumont, quand tout fut réglé se rendit à Madrast. Les
» troupes françoises sortirent quand les angloises entrèrent, et
» s'embarquèrent pour venir icy. M. Barthelmy, qui en étoit gou-
» verneur revint avec son épouse par terre. Ainsi finit son gouver-
» nement dans cette place qui a été le plus long[2]. »

1 *Registre*, etc. pag. 3[illegible]

2 Loc. cit. p. 46.

Chapitre XXX.

Séjour à Madras. — Prédications fréquentes en anglais et pauvre instruction en Tamoul. — Mauvaises dispositions des chrétiens des hautes castes. — Les Oblats de Turin. Leur bon accueil et leur mécontentement. — Départ de Madras. — Mort subite d'un premier passager. — Souvenir des guerres avec les Anglais. — Affreux ouragans des mers de l'Inde.

> Malheur à l'homme apostolique s'il ne prêche, s'il n'annonce la parole de vie en public et en particulier, aux pauvres et aux riches, aux maîtres et aux élèves.
>
> L'Evêque d'Héliopolis.— *Instr. apost.*

En arrivant dans cette ville, j'étais descendu chez Mgr Frenelly, vicaire apostolique irlandais, dont la résidence se trouve jointe à l'église catholique improprement nommée cathédrale.

Cette église assez convenable n'est pas cependant à beaucoup près la plus remarquable parmi les édifices religieux de la ville. Tout près de là se trouve l'église arménienne schismatique. Un peu plus loin apparaît Saint-Jean, triste témoin des dissentions qui nous séparent en ce moment des Portugais. A une plus grande distance on aperçoit les constructions protestantes d'un nouveau temple, tandis que la flèche élancée de Saint-Georges annonce l'existence de la cathédrale anglicane. Aussi, en voyant de loin tous ces édifices, ai-je eu la douleur de ne pouvoir en contempler aucun, avec cet amour qu'inspire la vue des sanctuaires catholiques. Cette flèche de Saint-Georges me rappelait, il est vrai, par sa forme nos vieilles et chères églises de France. Mais hélas ! Ce n'était qu'une image vide de la douce réalité dont elle ravive, hélas ! bien tristement la mémoire.

Au moment de mon arrivée, Mgr Frenelly officiait et prêchait à la grand' messe, où je vis un grand nombre de fidèles européens ou descendants d'européens, mais bien peu d'indigènes. Une seconde messe paroissiale se dit ensuite ; on y prêche en anglais, comme à la première, mais rien en tamoul, la langue du pays. Seulement entre les deux messes, un catéchiste faisait, suivant la coutume, une instruction en cette langue ; il *prêchait*, comme il me le disait depuis. Le soir, pendant les vêpres, il y eut un troisième sermon en anglais, mais rien non plus en tamoul. Ajoutez à cela que l'auditoire du catéchiste chargé d'y suppléer est bien peu de chose, si j'en juge par ce que j'ai vu [1]. Il m'en coûte de le faire connaître ; mais d'après ce

[1] Je dois constater ici un fait que je me plais à rapporter. Si les missionnaires anglais semblent trop négliger les indigènes, ils s'occupent avec le plus grand

que j'ai entendu dans la ville, les indigènes murmuraient et disaient que les missionnaires ne prenaient pas la peine d'étudier leur langue. Un grand nombre d'entr'eux se tenaient conséquemment éloignés de toute pratique religieuse, et la foi se ralentissait de la manière la plus déplorable, parmi les hautes castes surtout. Ces derniers ne pardonnent pas à Mgr O' Connor la mesure qu'il a prise au sujet du placement des *hommes à chapeau* [1] dans l'église reconstruite de son temps, disposition par suite de laquelle les choutres se trouvent mélangés avec les parias, et ne peuvent se placer avec les autres chrétiens sur les bancs établis dans la grande nef. Ce motif, et plusieurs autres fort graves dans l'esprit de ces chrétiens faibles dans la foi, et imbus de tous les préjugés nationaux, contribueront longtemps, non-seulement a empêcher les progrès de l'évangile parmi les hautes castes, mais à faire perdre la foi au plus grand nombre [2]. Daigne N. S. arrêter les progrès de ce mal et conjurer bien d'autres dangers dont ces abus nous paraissent en grande partie la source. Peu de temps avant mon passage à Madras d'excellents missionnaires, les Oblats de Turin, y étaient arrivés, sur la demande de Mgr Carew [3], prédécesseur du vicaire apostolique actuel [4]. Ils m'accueillirent avec une charité qui me toucha. La connaissance du père Gallo surtout me fit grand plaisir, et je bénis N. S. qui me permit d'arriver assez tôt pour le voir [5].

Je m'embarquai pour Suez, le 21 mai dans l'après-midi, sur le bateau à vapeur anglais l'*Indostan*, venant de Calcutta.

« Me voila donc de nouveau sur la vaste mer, écrivais-je alors,

zèle de la population européenne ou demi-européenne. J'ai vu avec grand plaisir l'institution de leurs écoles et de l'asile d'orphelins établi près de la maison de Mgr, qui est vraiment un père pour ces jeunes enfants que la charité catholique recueille et rassemble autour de lui.

1 Dénomination sous laquelle on désigne les Européens et les Métis.

2 Les choses sont encore à peu près dans le même état aujourd'hui.

3 D'abord coadjuteur de Mgr O'connor à Madras, ce digne prélat est actuellement archevêque, vic. apost. de Calcutta.

4 Sur la demande de Mgr Corew les pp. Oblats de Turin étaient venus à Madras dans la pensée d'y établir une maison de leur institut, en se recrutant parmi les indigènes le plus que possible. Cette pensée, que je crois fondamentale pour le bien des missions, n'a pas été réalisée jusqu'ici, par suite des nouvelles dispositions de Mgr Fennelly. Les Oblats en conséquence ont quitté Madras.

5 Il partit le soir même de mon arrivée pour une mission des terres. Nous nous retrouvâmes à Turin, en 1847.

abandonné à la divine conduite de celui qui a creusé les abîmes, et dont la voix retentit d'une manière si puissante sur les flots pendant la tempête. *Benedicite omnia opera Domini Domino.*

» La mort vient de frapper subitement un de nos compagnons de voyage. C'est un capitaine anglais qui retournait en Europe, pour y jouir de sa pension de retraite. Une attaque d'apoplexie foudroyante l'enleva dans la nuit. Aujourd'hui, dans l'après-midi, on jetta à la mer ce corps qu'on avait apporté dans l'entre-pont et qu'on enveloppa dans un pavillon anglais. Ce malheureux était mort protestant; un autre officier passager fit les fonctions de ministre.

» Quelle triste fin [1] ! »

Pendant cette première partie de la navigation, nous longeâmes, à plus ou moins de distance, les côtes, témoins des luttes armées dont nous avons parlé entre la France et l'Angleterre, nous parcourions la mer, théâtre des scènes sanglantes, decrites comme il suit, pour les années 1746, 1747 et 1748, par l'auteur des *Mémoires* cités.

« A la fin de mai 1746, on apprit la défense que fit le vaisseau le » Pondichéry, commandé par M. Puël. Étant à Corage, près du cap « de Commorin, où il attendoit M. de la Bourdonnaye, qui n'arri- » voit point, les Anglois, ayant eu nouvelle de sa relâche, voulu- » rent luy députer poliment deux vaisseaux pour le prier de se » rendre. Le roy de Travancor en ayant eu nouvelle, ou étant » menacé par les Anglois, fit dire à M. Puël de se retirer, qu'il ne » vouloit point de guerre chez luy à son occasion. M. Puël vint à » Trinquebar, demandant la protection du pavillon danois; à peine » y fut-il arrivé que 2 ou 3 vaisseaux anglois approchèrent pour » l'attaquer. Les Danois avertirent les Anglois que ce vaisseau » étoit sous la protection de leur pavillon, et qu'ils ne pour- » roient s'empêcher de tirer sur ceux qui l'attaqueroient. Ces re- » montrances n'arrêtèrent pas Barnet, qui croyoit enlever le vaisseau » tout de suite. On dit qu'il commanda à Peyton d'aller l'attaquer, » ce que celuy-ci refusa de faire sans un ordre par écrit. Barnet, « voyant cela, voulut l'attaquer luy-même, et s'avança, quelques- » uns disent dans les chaloupes qui vinrent à la portée du fusil; » d'autres disent qu'il resta dans son vaisseau, considérant la « manœuvre de sa galerie. M. Puël laissa approcher les chaloupes » qui venoient avec confiance, croyant n'avoir à faire qu'à des » lascars; mais on avoit envoyé de Karical une centaine d'hommes

[1] *Journal*, etc. t. IV. p. 439.

» tant blancs que noirs. Le canon, chargé à mitraille, pointé à » propos, les obligea de retourner bien vite à leurs vaisseaux avec » une perte considérable. M. Barnet, alors, se contenta de canon- » ner à une certaine distance : on dit, cependant, qu'il fut tué à » une des premières décharges, une balle luy ayant donné dans » l'épine du dos. Les Anglois cachèrent sa mort, et il ne fut enterré » au fort St-David qu'une dixaine de jours après, ayant été, dit- » on, salé.

» M. Puël, voyant le vaisseau criblé de coups de canon, prit le » party de l'échouer en luy faisant un sabord au fond. Il est à re- » marquer que les Anglois ne profitèrent que du bois et de quelques » mâtures : tout ce qui étoit dans le vaisseau avoit été déchargé à » Trinquebar d'avance. Les Danois ayant tiré sur les vaisseaux » anglois, les Anglois tirèrent dessus le fort : ce qui les irrita, mais » n'inquiéta pas beaucoup les Anglois.

» Quelque temps après, le vaisseau l'Élisabeth, abordant à la » côte, fut poursuivi par les Anglois ; ayant heureusement gagné » Karical, le capitaine y mit le feu, et les Anglois n'eurent rien [1].

» Après avoir langui longtemps dans l'espérance du secours qu'on » nous promettoit, et qui n'arrivoit point, on n'ajoutoit plus foy » aux nouvelles qui se débitoient, tantost que nostre escadre avoit » paru, tantost qu'on en avoit des nouvelles. Le 8 de juillet, qu'on » ne pensoit à rien, on vit paroître un vaisseau avec pavillon blanc, » qui passoit de la rade de Goudelour, et qui sembloit venir à » Pondichéry. On ne pouvoit sçavoir qui il étoit, n'y ayant eu au- » cune nouvelle de la côte malabare qui eût annoncé l'escadre. » C'étoit le Marie-Joseph, commandé par M. de Champigni, qui » avoit été détaché par M. de la Bourdonnaye à la hauteur de Nega- » patan pour venir donner des nouvelles de l'escadre. Il apprit que » les deux escadres s'étoient jointes et battues proche de Negapatan. » Enfin, sur les neuf heures du soir, M. de la Bourdonnaye fit des » signaux auxquels on répondit, et il vint mouiller vis-à-vis Arian- » coupan, et le lendemain matin, dans la rade de Pondichéry.

« Le sort de cette escadre avoit été fort bizarre. Les cinq vaisseaux » venus d'Europe qui la composoient, étoient partis d'Europe en » mars 1745. Leurs noms étoient : l'*Achille*, commandé par M. Au- » bry, le *Saint-Louis* par M. Penneland, le *Phœnix*, par M. Lachaise, » le *Lys*, par M. Béard du Désert, le *Duc d'Orléans*, par M. de Cham-

[1] *Registre* etc. p. 17.

» plais. Les vents les ayants refusés pour doubler le Cap de Bonne-
» Espérance, ils furent obligés de relâcher au Brésil, à l'Isle grande,
» ce qui retarda leur voyage ; ils n'arrivèrent aux isles qu'en 46.

« Dès que M. de la Bourdonnaye avoit sçu la déclaration de la
» guerre, il avoit commencé à faire ses préparatifs, surtout dès que
» le ministre luy eut apppris qu'on le laissoit le maître de prendre
» le commandement de l'escadre. Il avoit arrêté le Neptune et le
» Bourbon qui étoient partys d'Europe en 43 et 44, et les avoit
» armés en guerre. Il avoit aussi armé l'Insulaire, vaisseau construit
» aux isles, et la Renommée qui étoit un vaisseau naviguant d'isle en
» isle. En attendant l'arrivée des autres vaisseaux, il envoya ceux-ci
» à Madagascar traiter des vivres. Ils eurent le temps de faire deux
» traites, l'escadre n'étant arrivée qu'à la fin de février. Il partit enfin
» à la fin de mars ou au commencement d'avril, avec les susdits
» cinq vaisseaux nouvellement arrivés et les 4 que j'ai nommés dont
» le Neptume étoit commandé par M. de la Porte-barré ; le Bour-
» bon par M. de Selle ; l'Insulaire par M. Labaume, officier des
» isles ; la Renommée par M. de la Gatinais, officier de l'Inde ; M.
» de la Bourdonnaye montoit l'Achille. Ils avoient outre cela le
» Neptune de l'Inde, le Saint-Pierre, le Marie-Josephe. En tout, cela
» faisoit douze navires, dont neuf étoient armés en guerre assez
» mal ; les arsenaux des isles n'ayant pas pu y suffire. Ils étoient
» forts en monde, M. de la Bourdonnaye ayant tiré des isles tout
» ce qu'il avoit pu sans les trop dégarnir.

« A peine furent-ils aux approches de Madagascar qu'ils furent
» pris d'un de ces ouragans terribles si communs dans ces mers
» dans cette saison. L'Achille fut démâté et faillit à périr ; il eut
» beaucoup d'eau dans sa calle ; les autres furent maltraités à pro-
» portion. Le Neptume de l'Inde périt, le Saint-Pierre aussi. Ce
» contre temps obligea M. de la Bourdonnaye à se retirer dans la
» baye d'Antengille sur l'isle Maiotte. Il fit couper du bois pour
» faire un autre mât et le gréa comme il put. Le mauvais temps fut
» cause qu'il fut très longtemps et ses équipages furent fort
» maltraités. Outre les travaux pénibles dans la boue et dans l'eau,
» l'air étoit fort malsain et les pluyes presque continuelles. Enfin il
» en repartit après un séjour d'une quarantaine de jours. En
» approchant de Mahé, il y envoya l'Insulaire pour prendre langue ;
» il rejoignit l'escadre sous Ceylan ; ils donnèrent la chasse à un
» petit bot qui étoit à la découverte et qui ne manqua pas de venir
» avertir les Anglois qui incontinent mirent à la voile rangeants la

» terre pour conserver le vent et être maîtres de donner, si ils le » jugeoient à propos, ou de refuser le combat.

« Le six juillet au matin ils découvrirent les anglois qui étoient » mouillés et qui appareillèrent aussitôt et les attendirent. M. de la » Bourdonnaye, soit qu'il ne jugea pas à propos de prendre le vent » soit qu'il espéra la brise de la mer le leur laissa tenir ; ce qui fit » qu'on ne donna que quand Peiton le voulut bien. Il différa jus- » qu'à quatre heures du soir. Il n'y eut que six vaisseaux anglois » qui donnèrent. L'Achille, l'Insulaire, le Saint-Louis, le Bourbon » le Neptunee firent le plus grand feu. L'Insulaire reçut un coup » dans l'eau qui l'incommoda fort et l'obligea de demander du se- » cours ; il s'étoit trop approché. Le feu prit à quelques gargousses » du Saint-Louis et du Duc d'Orléans, ce qui leur mit hors de com- » bat quantité de monde.

« Enfin la nuit approchant, les notres enragés de ne pouvoir a- « border à cause que le vent leur étoit contraire, redoubloient leur « feu ; celuy des Anglois se ralentissoit beaucoup. La nuit les sépara ; « on se conserva néanmoins les uns et les autres pour recommen- « cer le lendemain. Les Anglois usant toujours de leur précaution « conservérent le vent et se tenoient de loing. S'étants approchés « pour recommencer, tout-à-coup ils revirèrent de bord, la conte- « nance des François les ayant intimidés. Cependant la nuit après « ils disparurent ; on les chercha inutilement. Voyant qu'ils ne pa- « raissoient point ; les vivres commençant à manquer, M. de la « Bourdonnaye prit le party d'aller à Pondichéry. Il y arriva comme « j'ai dit le 8 dans la nuit et vint mouiller dans la rade le 9 au ma- » tin. Il était descendu la nuit incognito et s'était abouché avec M. » Dupleix pour concerter les opérations. Le 9 au soir il descendit » en cérémonie, les conseillers allèrent le recevoir sur le bord de la » mer. On rappela seulement pour luy.

» L'hôpital fut bientôt rempli de blessés et de brûlés [1].

» On sçut que les Anglois avoient été très maltraités et s'étoient » retirés à la baye de Trinquemalle pour se racomoder. L'Insulaire » avoit été envoyé à Bengale pour se racomoder ; il périt malheu- » reusement en entrant dans le Gange, après avoir fait une bonne » prise qui se vendit à Chandernagor. Elle s'appelle le Tevenapatan.

» M. de la Bourdonnaye, dès que son monde fut un peu rétabli, » résolut d'aller chercher l'escadre anglaise et partit le 3 ou 4 d'août.

1 *Reg.* pp. 18 et 19.

» Gagnant le sud il alla à Nagapatan demander aux Hollandois le
» vaisseau *le Charles*, dont j'ai parlé cy dessus, et *le Maure*, vais-
» seau venant de Maniles sous pavillon maure, par conséquent qui
» n'était pas de bonne prise. *Le Charles* avait été amené par les
» forbans de Madrast. Les Hollandois l'avoient acheté aussi bien que
» le vaisseau de Manille. Ils promirent tout de suite de payer le
» vaisseau si l'amirauté les condamnoit, et consignèrent la valeur.
» Pendant que M. de la Bourdonnaye se préparoit à dîner à Naga-
» patan, chez MM. les Hollandois, on fit signal de vaisseau, ce qui
» fit rembarquer tout le monde. Les Anglois s'approchèrent effecti-
» vement assez près, mais notre escadre leur venant dessus, ils com-
» mencèrent à fuir. Le vent étant bon, on les joignoit, lorsque tout à
» coup il devint contraire. Manœuvrant mieux que les François, on
» les eut bientôt perdus de vue. On les chercha pendant quelques
» jours, mais inutilement. Alors M. de la Bourdonnaye revint à
» Pondichéry la veille de la saint Louis[1].

« En 1747, le 6 d'avril arriva à la côte le brigantin le Brillant ve-
» nant des isles. Se voyant poursuivi, il s'échoua à Markan, et sauva
» ses paquets. Le capitaine n'y mit pas le feu parce qu'il y avoit des
» malades qui ne purent pas se jeter à la mer. Il apportoit la croix
» de Saint-Michel à M. Dupleix, et la nouvelle de l'arrivée de M.
» David pour gouverneur des isles. Il ajoutait que M. de la Bour-
» donnaye se préparoit à partir dès que les vaisseaux envoyés à
» Achem seroient arrivés. Mais au lieu de les charger ici, on les
» avoit envoyés à la côte Malabare avant l'arrivée de l'escadre an-
» gloise.

» On avoit ordonné à Madrast que tous les habitants qui voudroient
» conserver leurs marchandises et leurs effets eussent à se rendre à
» Pondichéry. Sans quoi on les déclaroit confisqués au profit de la
» Compagnie. Plusieurs y vinrent, d'autres aimèrent mieux laisser
» confisquer leurs marchandises.

» Les Anglais, pendant le cours de cette année, s'occupèrent à
» nous couper les vivres par mer. Le tort qu'ils nous firent, étoit
» d'autant plus grand que la pluye ayant manqué pendant l'hyver
» passé, le ris valoit un franc la mesure, par conséquent il étoit
» impossible que les pauvres pussent vivre. Il en mourut aussi une
» quantité prodigieuse. Les pauvres des terres s'étant jettéz dans
» Pondichéry au nombre de plus de vingt mille, augmentoient le

1 *Reg.* etc. p. 20.

» nombre des affamés. On n'avoit jamais vu une si grande disette
» de ris. Les parents donnoient leurs enfants à qui les vouloient.
» D'autres les vendoient pour se nourrir, et encore avec de l'argent
» ne trouvaient-ils pas de ris à achepter. C'étoit encore pis dans les
» terres où l'on ne trouvoit pas même de l'eau à boire. Il ne se pas-
» soit pas de jour qu'on ne vît étendus dans les rues quantité de
» morts et les autres n'étoient que des squelettes vivants. Quantité
» se firent chrétiens parce qu'on leur donnoit un peu de ris lors-
» qu'ils apprenoient les prières. Les plus riches engageoient et ven-
» doient leurs joyaux. Cela dura jusqu'au mois de septembre qu'on
» commença à cueillir quelques petits grains; mais les laboureurs
» manquoient pour cultiver les nellys[1], ce qui ne nous préparoit
» pas l'abondance pour l'année d'après[2]. »

En 1748, « le 24 d'avril il fit un coup de vent qui fit périr le vais-
» seau le Lassey, un brigantin nommé l'Hyrondelle venu d'Europe,
» le vaiseeau le Saint-Louis qu'on avoit acheté des Portugais. On le
» chargeait pour l'envoyer à Manille, et quantité d'embarquations
» Mores, Malabares, Champanes appartenant aux particuliers. Le
» Fidelle, chargé de canons de Madrast, périt devant Covelaon: on
» a retiré presque tous les canons; les boulets et les bombes ont été
» perdus. Le Tévenapatan, vaisseau pris sur les Anglois par l'Insu-
» laire, chassant sur ses ancres, rencontra quelqu'ancre dans l'eau
» qui l'arrêta sur les premières lames, et il échappa heureuse-
» ment.

» La perte des Anglois fut encore plus grande; ils perdirent plu-
» sieurs vaisseaux, un entre autres qui portoit l'élite de leurs
» troupes et quantité de jeune noblesse. Ils allaient pour prendre la
» forteresse de Tivi-Cotté, appartenant au roy de Tanjauor, située
» à une des embouchures du Coloron. Les Hollandois en perdirent
« à Palliacatte. Ainsi depuis Paliacatte jusqu'à Négapatan tous les
» vaisseaux qui restèrent à la côte, périrent. Une partie des Anglois
» échappa en prenant le large de bonne heure; mais ils furent dé-
» mâtés et maltraités. On n'avoit pas vu de coup de vent dans ce
» mois là, si furieux de mémoire d'homme.

» Il se fit ressentir jusqu'à l'autre côte. La Favorite, qui étoit allé
» chercher du poivre, chassa sur ses ancres. Elle revint icy le 9 du
» mois de mai.[3] »

1 Riz en herbes.
2 *Reg.* etc. p. 27.
3 *Reg.* etc. p. 40.

Un semblable coup de vent avoit eu lieu quelques mois après mon arrivée dans l'Inde. Trois navires de commerce qui se trouvaient alors sur la rade de Pondichéry, disparurent sans que jamais on en ait eu nouvelles. Des trois équipages il ne se sauva qu'un seul homme; c'était le second de l'un des bâtiments qui se trouvait à terre au moment où l'ouragan commença. Malgré ses instances, aucune embarcation ne voulut le conduire à bord [1].

CHAPITRE XXXI.

La pointe de Galles et Ceylan. — Enfant tué à bord. — Les Maldives et les Séchelles sans missionnaires. — Gros temps et récit de naufrages.

> Parvuli petierunt panem et non erat qui frangeret eis.
>
> Thren. — IV, 4.

Cependant notre navigation continuait sans autres incidents que ceux marqués, comme il suit, dans mon *Journal* : « Le 24 mai. — Rien d'extraordinaire, le temps est passable et la mer assez douce. *Benedicite omnia opera Domini Domino.*

« Les montagnes et les rochers pittoresques de Ceylan passent successivement devant nos yeux. Je reconnais le rivage que nous contemplions, l'année dernière, avec tant d'intérêt; seulement nous sommes plus éloignés de la terre.

» Le 25. Veille de la Pentecôte. — Nous relâchons de grand matin à la Pointe de Galles, où je croyais pouvoir dire la sainte messe. Je suis privé de ce bonheur par l'absence du missionnaire et en conséquence des ordres donnés par Mgr d'Ursula. Cette mesure n'était que trop motivée par le schisme portugais dont les entreprises menacent constamment l'île. Je descendis à terre, et je montai à l'église catholique construite hors de la ville, au sommet

[1] M. Mathon parle comme il suit de celui de 1745 : « La nuit du 2 au 3 de » novembre, nous eûmes un des plus furieux ouragans qu'il y eût eu depuis plus » de 25 ans à cette côte. Il fut précédé par deux jours de pluyes qui détrempèrent si bien la terre, que le vent venant ensuite à souffler avec impétuosité, » les arbres furent en partie déracinés, les autres rompus. L'abbatis fut si grand » dans les rues qu'il étoit impossible d'y passer. Plusieurs jours après, l'eau du » coteau entrant par dessous le pont qui est à côté du fort *Sans-Peur* dont le » passage étoit ouvert, inonda tous ces quartiers. Il y eut plusieurs personnes » de noyées. Notre jardin s'en est si fort senti, qu'en cette année 49 il n'en est » pas encore remis. Les cocotiers ont été tous ébranlés, les manguiers arrachés » et ceux qui ont tenu bon ont eu la tête rompue. Il y avoit eu l'année précédente un ouragan; mais il n'avoit pas été si fort.» — *Reg.* etc., p. 13.

d'une petite colline couverte d'arbres fruitiers, et du haut de laquelle on jouit d'une vue remarquable. En face, s'ouvre le port accompagné de la ville, entourée d'une enceinte de murailles avec quelques ouvrages avancés peu importants. D'un autre côté, c'est la mer, puis les magnifiques forêts de cocotiers qui couvrent cette portion de l'île. A l'entrée du port et vers le fond de la baie, s'élèvent de gracieux groupes de rochers que la vague blanchit et qu'une vigoureuse végétation couronne. La garnison de la place se compose de quelques soldats européens.

» La Pointe de Galles, Trinquemalé, Cochin, positions militaires importantes pour dominer Ceylan et le sud de la presqu'île indienne.

» Je revins à bord peu de temps après avoir quitté le navire, et il fallut me résigner à la grande privation que me causait l'impossibilité de célébrer le saint sacrifice dans un si grand jour. Mes regrets étaient d'autant plus vifs, que je me trouvais au milieu d'un peuple catholique privé des grâces attachées à l'assistance aux divins mystères.

» Quand je montai à l'église, je trouvai plusieurs chrétiens occupés à décorer, dans toute sa splendeur, le temple matériel que le roi de gloire ne visitera pas corporellement demain, et qui sera, comme mon pauvre cœur, vide de cette adorable présence dont je suis privé depuis plusieurs jours. — O Jésus ! que vos tabernacles sont beaux, quand votre chair sacrée y repose !

» Le 26. — A pareil jour, il y a dix-huit siècles, l'esprit d'amour, de science et de lumière a rempli les premiers apôtres d'une force invincible contre laquelle sont venus se briser les efforts du monde et de l'enfer. A pareil jour autrefois douze pauvres pêcheurs, faibles, ignorants, et timides ont reçu en don ce courage qui fait les martyrs, et la science que les plus sublimes docteurs n'atteindront jamais.

» Aujourd'hui dans l'Eglise de Dieu, se répand avec une abondance infinie, le même esprit de sainteté qui a donné la vie à tous les élus, cette vie intérieure dont nous devons tout particulièrement nous remplir, nous prêtres missionnaires de J. C. et de la sainte Eglise, appelés à porter aux nations les paroles de la vie éternelle.

» Venez donc, divin Esprit, inonder mon cœur de vos dons et de vos grâces. *Veni, creator Spiritus* !

» Vers cinq heures de l'après-midi, le navire nous entraîna loin des côtes de Ceylan. Nous vîmes disparaître peu à peu, sous la brume

du soir, la ville et ses murailles fortifiées, et l'ancienne église catholique dominant jadis tous les autres édifices, comme une pensée victorieuse de cette foi catholique qui faisait alors, dans l'Orient, de si grandes conquêtes. —Beaux jours dont l'éclat ne s'est plus renouvelé depuis, que d'espérances vous avez fait naître, sans que les peuples se soient rendus dignes de les voir se réaliser! L'ancienne église est profanée aujourd'hui par le protestantisme qui en a fait son temple.

» Le 27. — Encore un triste accident à bord. Ce matin, un enfant de neuf à dix ans jouait sur le pont, près de l'ouverture de la cale, dont on avait enlevé momentanément le garde-fou, pour monter quelques provisions. Le tangage était un peu fort : l'enfant ayant perdu l'équilibre, tomba la tête la première, à une profondeur de 25 à 30 pieds. Il est sans connaissance et on espère bien peu de sa guérison. C'était l'aîné de sept enfants, tous à bord, avec leur père et leur mère. On le conduisait pour faire son éducation en Europe.

» Le 28.— Quelle scène déchirante! Notre pauvre enfant est mort ce matin et on vient de jeter son corps à la mer, sous les yeux pour ainsi dire de ses malheureux parents ! A l'entrée de la nuit, cette famille désolée vint sur le pont. Quel spectacle lui offrit alors la vue de cette mer devenue la tombe de leur enfant! Cette pensée arrache des larmes. — Ne jamais revoir le lieu où reposent les restes d'un fils qu'on aimait! Le cœur seul d'une mère peut comprendre tout ce qu'une telle pensée renferme de douleurs. — O mon Dieu, si du moins cette âme était maintenant près de vous! Mais le pauvre enfant n'était pas catholique, et il a été surpris sans s'y attendre. Malheureux protestantisme, que d'âmes sont devenues et deviennent encore chaque jour tes victimes!

» Le 29. — La mer, qui était assez forte hier, surtout dans la matinée, s'est entièrement calmée pendant la nuit. Elle a été magnifique toute la journée. Pour la première fois j'ai pu écrire sur le pont. Le soir nous traversions l'archipel des Maldives, dont la carte a été récemment relevée, avec une grande précision, par le capitaine Moresby, qui commande notre navire. Cette carte, qui lui a coûté deux ans et demi de travail sur les lieux, lui a valu une belle récompense du gouvernement anglais. Elle a été publiée en 1835.

» Ce groupe renferme une population musulmane de deux ou trois cent mille habitants, soumis à un Nabab, qui réside dans une des

iles défendue par quelques fortifications. Il envoie annuellement une sorte de tribut au gouvernement anglais, à Calcutta.

» En traversant cet archipel, dont le soin spirituel nous fut confié il y a quelques années, j'éprouvais un grand regret à la pensée des difficultés qui se sont opposées à la réussite de ce projet de mission. Malheureusement rien ne semble indiquer que ces difficultés doivent disparaître d'ici à longtemps.

« Malgré les obstacles qui s'opposent au succès de l'entreprise, nos missionnaires eussent ardemment désiré faire au moins une première tentative. Ils sollicitèrent même et obtinrent du Saint-Siége les facultés nécessaires pour s'en occuper ; et Mgr de Drusipare s'exprimait, à ce sujet, comme il suit, dans sa lettre circulaire du 18 août 1842 : « Vous n'ignorez pas, disait-il, que nous sommes chargés, » depuis plusieurs années, par le S.-Siége, de porter la lumière de » l'Evangile aux Maldives. Nous n'avons pu jusqu'ici, à notre grand » regret, mettre la main à l'œuvre. Nous désirons cependant le faire » dès que nous aurons obtenu des renseignements qui nous fassent » connaître la voie que nous avons à prendre pour y arriver. Toutes » les investigations que nous avons faites d'ici, pour avoir des no- » tions certaines sur ces îles, n'ont pu nous mettre à même d'ob- » tenir un résultat satisfaisant. Vous penserez sans doute comme » nous, qu'il est nécessaire d'avoir au moins quelque portée qui » nous donne lieu de dresser, si je peux m'exprimer ainsi, un plan » de campagne. Il nous a donc paru, pour obtenir autant que pos- » sible ce résultat, qu'un de nos missionnaires devoit aller sur la » côte Malabare, où abordent des embarcations Maldivaises. Là, il » étudiera le plus qu'il pourra ces insulaires. Il s'entretiendra avec » eux, et apprendra d'eux les usages des îles, le génie des peuples, » les moyens de passer à ces îles, et d'y rester, etc. Il devra aussi » s'efforcer de convertir quelques-uns de ces insulaires, pour en » faire comme les prémices du christianisme dans cet archipel ; et » en même temps pour qu'ils soient les disciples et les guides des » missionnaires, qui iront évangéliser les Maldives.

» Nous avions d'abord pensé à envoyer aussi à Ceylan le mis- » sionnaire qui ira à la côte Malabare. Les Maldivais vont en grand » nombre à Colombo ; mais la mort du vicaire-apostolique de l'île, » arrivée en avril, nous a fait changer de sentiment. Ce que nous » avons appris de cette île nous porte à croire qu'il faut s'abstenir » d'y envoyer un missionnaire dans la circonstance présente.

» Le mauvais état de la santé de M. Jarrige n'a pas ralenti son

» zèle pour étendre le royaume de Jésus-Christ. Il s'est offert pour » aller porter la foi aux Maldives. J'ai accepté bien volontiers son » offre, pour plusieurs raisons qui n'entrent pas dans le plan de cette » lettre. C'est ce cher confrère qui doit en novembre ou décembre, » aller à la côte Malabare, et pousser jusqu'à Quilon, pour prendre » les informations dont j'ai parlé plus haut.

» Après avoir pris toutes les informations nécessaires, M. Jarrige » reviendra ici pour conférer avec nous sur sa commission. S'il y » avait lieu à envoyer aux Maldives, il partira avec M. Pacreau, » qui soupire depuis longtemps après le bonheur d'aller évangéliser » cet archipel. »

Les informations prises sur les lieux par le missionnaire dont il est question ici, prouvèrent l'impossibilité de rien entreprendre dans ces îles, à moins d'être fixés à la côte Malabare ou à l'île de Ceylan. Néanmoins dans l'une des séances du synode de Pondichéry, on exprima encore, dans les termes suivants, le désir de travailler à cette œuvre : « Si après les nouvelles divisions de juridiction, Rome désire que nos missionnaires se chargent d'évangéliser les Maldives, tous les membres du synode expriment ici à » Mgr le vicaire apostolique le vœu de se mettre en mesure d'y » envoyer quelque missionnaire [1]. «

Le Saint-Siége enfin, convaincu de l'impossibilité résultant surtout de la position géographique de nos missions dans l'Inde, nous déchargea du soin de ces îles. Personne, jusqu'ici, n'a cru pouvoir s'occuper d'y introduire la foi.

Un autre archipel peu éloigné de celui-ci, se trouve également dans le même abandon, bien qu'il offre infiniment plus de ressources, et qu'on y trouve encore aujourd'hui les restes d'une population catholique autrefois nombreuse.

Nous voulons parler des Séchelles, ancienne possession française appartenant aujourd'hui à l'Angleterre.

Vers l'époque où nous parcourions ces mers, il ne s'y trouvait ni ministres protestants, ni missionnaires catholiques. Dans une station entre autres, c'était un officier anglais protestant qui, chaque dimanche, faisait la prière publique indistinctement pour tous les chrétiens.

Depuis ce temps, l'état des choses n'a nullement changé, au moins pour les catholiques.

Quant à mon voyage, voici en quelles circonstances je le continuai : « Le samedi 1er juin au soir, l'orage vint mettre un terme à

1 *Actes*. p. 40.

notre paisible navigation. Jusqu'au jeudi suivant, jour de la Fête-Dieu, nous eûmes un très gros temps, pendant lequel un coup de vent déchira une voile, et une lame emporta l'une des grandes embarcations du bord. Alors, mon Dieu, vous étiez grand et magnifique dans la tempête, comme vous nous aviez donné une image de votre bonté dans l'heureuse navigation des premiers jours.

» Alors aussi je voyais sur certaines figures l'expression de l'effet puissant produit par vos grandes leçons sur le cœur de l'homme. Plus d'une conscience agitée se troublait en songeant à la faible distance qui, dans la tempête, sépare l'homme de son éternité. De tristes souvenirs étaient rappelés à la pensée par la vue des flots soulevés de la mer. Ceux surtout qui avaient beaucoup voyagé se représentaient les lugubres spectacles que le naufrage avait pu leur offrir ailleurs; et malgré leurs efforts ils craignaient. Voici le souvenir de l'un d'eux; il est déchirant.

» C'était en 1840. Le passager dont nous parlons était arrivé à Suez, venant d'Europe. Il croyait y prendre le bateau à vapeur de Bombay; mais ce navire avait souffert une sérieuse avarie. Il dut y renoncer pour s'embarquer sur le navire anglais la Catherine, qui se rendait à Bombay. C'était le temps de la mauvaise mousson. La navigation n'offrit rien de bien remarquable jusqu'au moment où ce navire voyageant de conserve depuis quelques jours avec un autre bâtiment anglais et un américain, arriva en vue de Bombay. A ce moment la mer était furieuse, et il était impossible d'entrer au port. Pendant cinq jours les trois navires se contentèrent de courir des bordés en pleine mer et de manœuvrer de manière à se tenir prêts à entrer, tout en évitant de se jetter à la côte.

» Le quatrième jour, un de ces navires, le Lord Bentink, voulut faire un nouvel effort, et tenter l'entrée par la pointe Malabare. L'américain le suivit dans son mouvement; mais la Catherine y vit trop de danger, et courut au large. La manœuvre des deux premiers navires eut pour résultat le plus terrible des naufrages. Ils se brisèrent l'un et l'autre sur les rochers. Sur environ trois cents passagers qui se trouvaient à bord, très peu se sauvèrent. Cette scène horrible se passait sous les yeux de la Catherine, qui, pendant toute la nuit, fut battue par la plus violente tempête.

» Le lendemain, le vent ayant permis d'entrer au port, mit fin à des angoisses dont on peut se faire une idée en songeant à la position où le navire avait été pendant la tourmente, surtout de-

puis la perte des deux autres bâtiments. Pendant ce temps, tout le monde à bord avait gardé un morne silence qui glaçait d'effroi.

» Au moment du débarquement une scène affreuse s'offrit aux regards. La mer rejetait sur la rive les victimes de cet épouvantable naufrage ; on recueillit jusqu'à 300 cadavres parmi lesquels un des passagers de la Catherine eut la douleur de reconnaître celui de sa femme, qui n'avait pu s'embarquer sur le même navire que lui, et à qui il avait pu parler quelques jours auparavant, d'un bord à l'autre.

» Ceci se passait au mois de juillet.

» Au mois d'août suivant, la Catherine remontait l'Ougly pour se rendre à Calcutta, lorsqu'ayant touché l'un de ces bancs que la mousson change souvent de place, elle chavira dans le fleuve. Le passager qui la montait devant Bombay s'y trouvait encore. Il fut sauvé par un enfant resté dans les hunes, au moment où le navire chavirait, et qui lui jeta une corde. Il avait lutté contre le courant, pendant un quart d'heure. Sept hommes de l'équipage et un passager se noyèrent, ainsi qu'une vingtaine de matelots indigènes pris suivant la coutume, pour remonter la rivière. Mais de ceux-ci, comme le disait notre narrateur, on n'en parla pas ; on ne compta que les Européens.

» Le même sort était réservé au navire et à tous ceux qui le montaient ; mais il se trouva d'autres bâtiments près de là, dans le fleuve, qui vinrent au secours. Ils démâtèrent la Catherine et la remirent à flot. Ce navire quitta Calcutta et se rendit en Chine ; mais il échoua enfin l'année suivante, à son retour, sur le banc de Bombay, aux Philippines. La frégate française *la Magicienne* s'était perdue la veille au même lieu. Il ne faut pas s'étonner d'après cela si la voix de Dieu est puissante pour se faire entendre quand elle parle le langage des tempêtes. Et pourtant l'effet de cette voix n'est que très passager pour le plus grand nombre; il est même nul pour plusieurs.

» Quant à nous, qui vous aimons, ou plutôt qui désirons vous aimer, le roi de mon cœur ! la tempête, comme le calme, est un hymme d'amour auquel la reconnaissance et le doux abandon aiment tant à s'unir pour célébrer vos dons et vos grandeurs.

» Le 6 juin. — La mer était encore grosse le matin ; elle se calmait néanmoins sensiblement, et le soir elle était devenue très bonne.

» Sur la côte en face de nous, le paquebot à vapeur anglais le *Mem-*

non avait échoué, il y a moins d'un an, à son premier voyage de Bombay.

« La perte de ce navire doit être attribuée à l'incurie de l'officier de quart, et surtout à celle du capitaine, qui se serait, dit-on, livré à l'un de ces excès de table trop communs[1] parmi les marins anglais. Il se perdit avec tout ce qu'il portait de dépêches et de marchandises; mais l'équipage et les passagers se sauvèrent dans les embarcations. Un seul passager mourut à la suite des privations auxquelles on fut exposé après la perte du navire[2]. »

Chapitre XXXII.

L'Ile de Socotora. — Entreprise et mort de deux missionnaires. — Etat actuel.

> In itineribus sœpe, periculis fluminum, periculis latronum, periculis ex gentibus... periculis in mari.
>
> II. Cor. XI. 26.

Nous passâmes entre le continent et Socotora, sans voir cette île à laquelle se rattache pour la congrégation des missions étrangères, un souvenir cruel et glorieux comme on en rencontre, bien souvent, dans notre histoire de famille. Voici le fait.

MM. Dupuy de Lyon et Guerville d'Honfleur furent massacrés par les infidèles au moment où ils cherchaient à y pénétrer pour y prêcher la foi. On les avait chargés d'y établir, s'il était possible, une mission en 1755. Ils abordèrent en effet, le 13 janvier 1757; mais ils furent obligés d'en sortir trois semaines après, et ils revinrent à Pondichéry. Le 29 février 1759, ils s'embarquèrent de nou-

1 Les accidents de ce genre arrivés par des causes semblables ne sont pas rares parmi les Anglais. Quelque temps avant mon départ de Pondichéry, un navire de cette nation chargé d'eau-de-vie vint échouer devant Karikal sans qu'on ait pu attribuer à cet accident d'autre cause que la présence à bord du liquide dont se composait la cargaison.

2 On fut obligé de rester un mois campé à la côte d'Afrique, avant de pouvoir gagner Aden. Le premier navire qu'on envoya de cette dernière ville pour s'informer des causes du retard du Memnon, fut un bateau à vapeur de la compagnie qui revint à Aden porter la nouvelle du naufrage, annonçant qu'il avait vu le navire à la côte et qu'il croyait tout perdu, mais qu'il n'était pas allé à bord pour reconnaître exactement l'état des choses. Peu de temps après un bâtiment voilier passa en vue des naufragés qui firent des signaux et tirèrent des coups de fusil pour attirer l'attention du navire qui prit ces démonstrations pour un combat d'indigènes et ne voulut point s'arrêter. Enfin, un brick expédié d'Aden accomplit sa mission d'une manière complète.

veau pour la même île en passant par Goa, Surate et Moka. Dans le trajet de cette dernière ville à leur mission, ayant été obligés de relâcher sur les côtes d'Arabie, ils y furent massacrés par les habitants en 1760 ou 1761[1].

Le voyage de deux missionnaires du Tong-King en fut l'occasion, comme on peut le voir d'après la relation rédigée par les glorieuses victimes de la cruauté musulmane, sur la première partie de leur voyage. Cette relation retrouvée par nous, à Pondichéry dans les archives de la mission[2] commence de la manière suivante : « L'objet principal que nous nous sommes proposé en faisant cette » relation, a été de rendre compte du ministère qui nous a été » confié, des moyens dont nous nous sommes servis pour faire » réussir notre entreprise, et du succès qu'elle a eu. Différentes » courses que nous avons été obligez de faire dans la Turquie, une » grande partie de l'Arabie, en Afrique et dans l'Inde, nous ont » donné occasion de connoître le besoinoù sont plusieurs pays d'a» voir des ouvriers évangéliques et de nous écrier : *quam speciosi* » *pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona.*

» Tant de ministres dont l'Europe est remplie brilleroient parmi » ces nations comme des pierres précieuses et se sanctifieroient » eux-mêmes en sanctifiant les autres. Nous n'entreprenons point » de parler de plusieurs pays qui sont venus en notre connoissance » où l'Evangile pourroit fructifier, dont les uns sont abandonnez » faute de missionnaires, et les autres n'ont point encore connu » Jésus-Christ ; nous ne parlerons que de ceux avec qui nous avons » eu quelque rapport plus ou moins grand. Les dangers que nous » avons eu à courir ne doivent point décourager ceux qui se senti» roient appelez à la même œuvre. Toutes les missions n'ont pas » les mêmes difficultez que celle dont nous sommes chargés, et à » dire le vrai ces dangers n'ont point surpassé notre attente. A cela » près on ne trouvera dans cette relation rien que de fort commun ; » nous ne nous sommes point permis la moindre exagération, per» suadez que la vérité fait le plus grand ornement d'une relation, » nous ne chercherons point à en donner d'autre à celle-cy.

» Socotora, où nous avons été envoyés par le souverain Pontife, » et par M. le supérieur du séminaire des missions étrangères de

1 Voir nos *lettres à Mgr de Langres*, p. 285.

2 *Relation de notre voyage depuis Paris jusqu'à Pondichéry*, par MM. Guerville et Dupuy. — Années 1755 et suiv.

» Paris, est une mission abandonnée depuis longtemps. Voici ce
» qui a fait naître l'idée de l'entreprendre. »

Les missionnaires citent ensuite un passage de la relation envoyée en France par leurs confrères de Tong-king [1]. Nous le rapporterons également d'après un document du temps retrouvé dans les mêmes archives que le précédent.

MM. Louis et Meyère, envoyés de France au Tong-king, en 1746, avoient pris, à cause de la guerre entre la France et l'Angleterre, la voie du Levant, de préférence à celle du Cap de Bonne-Espérance.

1 MM. Louis et Méyère.

Polémique catholique.

LETTRE
DE M. LE COMTE DE MONTALEMBERT
SUR L'OUVRAGE DE M. L'ABBÉ GAUME,
INTITULÉ :

LE VER RONGEUR OU DU PAGANISME DANS L'ÉDUCATION.

Nous avons cité dans notre dernier cahier (ci-dessus p. 469) un long extrait de l'ouvrage de M. l'abbé Gaume [1]. Comme plusieurs professeurs catholiques contestent l'utilité de cette publication, nous devons faire connaître la belle lettre que lui a adressée M. le comte de Montalembert. On y verra soutenue avec son talent accoutumé ces mêmes doctrines, que propagent depuis 20 ans sur cette question les *Annales de philosophie chrétienne*, et l'*Université catholique*.

A M. l'abbé Gaume, vicaire-général de Nevers.

La Roche-en-Breny, 25 octobre 1851.

Monsieur l'Abbé,

Je n'ai pu lire que bien tard le *Ver rongeur des sociétés modernes*. Après l'avoir achevé, je regarde comme un devoir de vous témoigner la vive et complète sympathie que cet ouvrage m'a inspirée. Quelques inexactitudes, quelques exagérations, qu'une exacte critique doit signaler, ne diminuent en rien la force de votre thèse, et ne sauraient prévaloir contre l'éloquente hardiesse de vos développements. Je suis convaincu que tout esprit libre de prévention reconnaîtra le mal que vous dénoncez si énergiquement.

Mais, il ne faut pas se le dissimuler, les préventions seront nombreuses et à peu près universelles. Chacun se sentira blessé dans ses antécédents, dans ses habitudes, dans ses préjugés. On n'aime pas à se dire qu'on a été mal élevé. Vous rencontrerez donc bien des adversaires; vous serez accusé de méconnaître les lois de la civili-

1 C'est par erreur que le titre de cet ouvrage et l'indication du libraire ont été oubliés dans le dernier article. On le trouve à Paris chez Gaume frères, rue Cassette 4. Prix 5 fr.

sation, du progrès, du bon sens, les saines traditions, les bonnes habitudes, etc., etc.

Mais que cela ne vous décourage pas. Les mêmes objections ont été faites, les mêmes accusations ont été portées contre ceux qui ont entrepris la restauration de la liturgie romaine et la réhabilitation de l'architecture du moyen-âge. Or, ces deux causes sont aujourd'hui gagnées, au moins en théorie; la pratique suivra, malgré les résistances acharnées de la routine et de l'amour-propre. Tenez pour certain que nous serons également vainqueurs dans la croisade entreprise contre le Paganisme dans l'éducation, qui n'est qu'une autre face de la même question.

Il y a vingt ans, on riait au nez de ceux qui osaient mettre la cathédrale de Reims au dessus de Saint-Pierre de Rome, et je me souviens d'avoir été à peu près traité d'impie et d'imbécile par un bon curé, à qui j'avais manifesté cette préférence en 1839. Dans trente ans, on rira peut-être du chrétien qui hésitera à mettre, sous tous les rapports, les Pères et les grands écrivains du moyen-âge au-dessus des auteurs classiques et de leurs imitateurs modernes.

Je crois avoir d'autant plus le droit de m'intéresser au succès de votre généreuse entreprise, que je me regarde à la fois comme votre complice et votre précurseur. Votre complice parce que depuis quinze ans j'amasse les matériaux d'un ouvrage auquel je compte consacrer les dernières années que Dieu m'accordera ici-bas, et qui aura pour titre: *Histoire de la Renaissance du Paganisme, depuis Philippe-le-Bel jusqu'à Robespierre.* Votre précurseur, parce que dès 1833 et 1836, dans un *Essai sur le Vandalisme et le Catholicisme*, et dans *l'Introduction à l'Histoire de sainte Elisabeth*, j'ai exprimé les mêmes pensées que vous sur la supériorité et l'originalité de l'art, de la science, de la poésie catholique, et spécialement de ce *latin chrétien*, créé par les Pères de l'Eglise et si admirablement adapté à tous les besoins intellectuels par les écrivains du moyen-âge.

Sur quelques points de détail, et sans qu'il en résulte aucun dissentiment fondamental, je puis différer d'opinion avec vous. Par exemple, mes recherches sur les études qui se faisaient dans les monastères du moyen-âge me porteraient à croire que l'*on y donnait aux auteurs classiques une part un peu plus grande que vous ne pensez.* Je voudrais aussi ne pas vous voir adopter sans réserve les jugements de M. Frédéric Bastiat sur l'histoire romaine et le peuple romain. Dieu lui-même, en plaçant le centre de son Église à Rome, et en faisant préluder l'antique grandeur romaine à la nouvelle splendeur

de la Papauté, semble avoir tenu compte de la puissance et de la vertu de ce peuple étonnant. Je vous engage aussi à examiner comment il se fait que l'Angleterre, pays où les études classiques sont certainement le plus en honneur, soit aussi le pays où, somme toute, l'esprit chrétien, l'esprit de la société du moyen-âge avait conservé jusqu'à ces derniers temps le plus d'empire dans la législation et dans les mœurs. Enfin, je crains que vous n'attribuiez à *l'éducation en général* un rôle trop décisif dans les destinées de l'humanité. Je sais bien que votre opinion à ce sujet est devenue, depuis Leibnitz, une sorte d'article de foi. Mais je crois qu'elle ne s'accorde pas toujours avec les faits. Si l'éducation était *tout*, le monde romain, élevé par les rhéteurs et les sophistes païens, ne serait pas devenu chrétien; et le monde chrétien, élevé *par les moines et les prêtres jusqu'au quinzième siècle*, ne serait pas redevenu païen. Au surplus, vous avez vous-même déclaré, p. 22, qu'il ne fallait pas donner à vos paroles un sens *exclusif*. C'est une précaution sur laquelle il sera peut-être bon d'insister dans vos travaux futurs.

En revanche, vous n'avez rien à retrancher dans vos appréciations de la société catholique au moyen-âge. A moins d'avoir son parti pris d'avance sur des faits que les progrès incontestables de la science historique viennent chaque jour éclairer d'une lumière nouvelle, il faut bien reconnaître, avec vous, que, pendant les mille ans qui se sont écoulés depuis saint Grégoire-le-Grand jusqu'à Charles-Quint, la soumission des rois et des peuples envers leur mère l'Église était la règle, et leur désobéisssance l'exception : tandis que, depuis la Renaissance, c'est la désobéissance qui est devenue la règle, et l'obéissance n'est plus qu'une trop rare exception.

Je dis la *Renaissance* et non la *Réforme*, parce que je suis convaincu que la Renaissance a fait beaucoup plus que la Réforme pour altérer le sens chrétien dans l'âme de l'Europe moderne.

La liberté d'enseignement, conquise par nos efforts, permet désormais au clergé français, et spécialement à l'illustre compagnie de Jésus, de rouvrir dans notre pays un nombre toujours croissant d'établissements d'éducation religieuse. Le même mouvement se fait remarquer en Angleterre et en Allemagne. J'ose croire que les fondateurs et les chefs de ces précieux asiles ne rempliraient qu'imparfaitement leur tâche si, dans le développement intellectuel de nos enfants, ils ne réagissaient pas à la fois *contre les dangers du rationalisme et les abus de l'influence du paganisme littéraire*. Il

serait désolant que la fécondité constante et consolante de l'Église, qui s'est manifestée avec tant d'éclat au moment où ses liens ont été brisés, ne pût être préservée du *germe mortel* qui a énervé et dépravé tant de générations. Mais je suis convaincu que ces nouveaux colléges, si chers à tous les cœurs catholiques, subiront l'influence des juges graves et compétents qui, tels que S. Em. le cardinal Gousset et Mgr Parisis, se sont déjà ouvertement prononcés dans votre sens[1]. D'ailleurs, vous avez invoqué à l'honneur des Jésuites et à leur profit une autorité qu'ils ne sauraient récuser, celle du P. Possevin, dont vous citez de si excellentes et si prophétiques paroles.

Rien de plus concluant, de plus irréfutable, à mon avis, que les chapitres où vous traitez de l'influence du paganisme classique sur la religion et sur la société. Ils m'ont suggéré une réflexion par laquelle je veux terminer cette longue épître : c'est qu'on doit probablement faire remonter à l'éducation classique l'origine de cette distinction *entre la morale et la religion*, dont le moyen-âge ne s'était jamais douté, que l'on retrouve jusque dans nos lois, et qui, pour être banale et incontestée parmi nous, n'en est pas moins monstrueuse chez un peuple chrétien, et mérite d'être flétrie comme le signe fatal de son apostasie officielle.

Agréez, Monsieur le vicaire général, avec mes félicitations cordiales, la nouvelle assurance de ma respectueuse considération.

CH. DE MONTALEMBERT.

1 Entre beaucoup d'autres témoignages, voici un extrait d'une lettre adressée à M. l'abbé Gaume par M. Donoso Cortès :

« Mon cher ami,

« ..... Votre ouvrage est excellent. Il n'y a que deux systèmes possibles d'éducation : le chrétien et le païen. La restauration du dernier nous a conduits dans l'abîme dans lequel nous sommes, et nous n'en sortirons que par la restauration du premier. Cela veut dire que je suis complétement d'accord avec vous. Il faut que votre ouvrage soit publié et répandu. L'exécution correspond au but; vous êtes toujours clair, logique, perspicace, et personne jusqu'ici n'a mis si décidément le doigt dans la plaie....

« 23 avril 1851. Le marquis DE VALDEGAMAS. »

COMPTE RENDU A NOS ABONNÉS.

En arrivant à la fin de ce 32e volume, nous devons encore remercier nos Abonnés du bon concours qu'ils ont continué à nous prêter. Bien de nos amis s'étonnent que l'*Université Catholique* ait pu ainsi, toute seule, se suffire à elle-même pour fournir une aussi longue carrière; et de plus qu'à la fin de chaque volume, elle continue à en annoncer un nouveau. Nous avouons que quelquefois nous nous en étonnons nous-mêmes. C'est aussi ce qui fait que chaque fois nous renouvellons nos remercîments à nos lecteurs. Mais après cet hommage justement dû, nous devons mentionner comme cause de la durée de notre Revue, d'abord le goût des études sérieuses auxquelles on semble revenir, et le choix, et, nous pouvons ajouter, la sagesse des matières que nous avons traitées. En effet, il semble que l'esprit humain, saturé jusqu'à ce jour de théories folles et sans application, va enfin revenir à l'étude des faits, des traditions, des révélations positives de Dieu. Dans cette voie il doit rencontrer et il rencontre en effet le *Catholicisme* et le seul organe du catholicisme: l'*Église* de Dieu. Déjà aussi tombent de tous côtés, abandonnés par leurs adhérents ou bien piteusement défendus par quelques indoctes, les divers systèmes par lesquels on prétendait connaître *Dieu* sans l'intervention de son Verbe historique, du *CHRIST*, qui a parlé dès le commencement du monde. De tous côtés on reconnait que les voies de communication avec Dieu, par une révélation immédiate et intérieure, ou par une intuition personnelle et directe, sont non seulement dangereuses, mais encore fausses, et en quelque sorte absurdes, parcequ'elles établissent une espèce d'identification ou d'unification avec Dieu, ce qui constitue proprement le *panthéisme*. Nous croyons que notre génération est sur le point de se séparer de ce système, et d'en purger même l'enseignement. Ce sera le plus grand service à rendre à l'Église et à la société. L'*Université Catholique*, de même que les *Annales de Philosophie chrétienne*, y sont particulièrement consacrés.

Mais ces deux Revues ne sont pas seules, tant s'en faut, et déjà de tous côtés, tous les auteurs qui ont quelque intelligence, tous les livres qui ont quelque valeur adoptent, en tout ou en partie, les

théories de la *philosophie traditionnelle*, c'est-à-dire, réelle et non fantastique.

Nous en avons eu des preuves dans plusieurs des travaux insérés dans ce volume. Nous allons les passer sommairement en revue.

Et d'abord nos lecteurs auront remarqué l'excellent travail que Mgr l'*évêque d'Amiens* a bien voulu nous communiquer sur *la défense du droit de propriété*. L'éminent prélat n'a point, comme la plupart des économistes et des légistes qui ont traité cette question, recherché le droit dans l'action ou l'opération humaine, base impuissante que l'homme peut changer, si c'est l'homme qui l'a placée; mais il l'a rattaché à *Dieu lui-même*, mais à notre véritable Dieu, ce Dieu qui nous a parlé, qui a fait alliance avec nous, qui dès le commencement *a été vu parmi les hommes* et qui a conversé avec nous, le Dieu de la tradition, et non le Dieu muet et fantastique de Platon, d'Aristote, de Cousin, de toute la philosophie. On aura remarqué surtout les profondes recherches *sur l'esclavage*, et les belles considérations par lesquelles le savant prélat montre que c'est au pied de la croix que la *liberté moderne a pris naissance*. Ceux qui voudront, dans la suite, traiter cette question sur un point de vue réel et non philosophiquement théorique, trouveront dans ce travail les seuls principes que l'on doive désormais suivre sur cette matière.

Le nouveau rédacteur du *cours d'histoire de l'Église pendant la révolution française* a été très fidèle à sa promesse. Une leçon a paru dans chacun de nos cahiers. Nos lecteurs auront remarqué comment il nous fait voir que presque tous les crimes, toutes les folies de cette époque néfaste n'étaient que la réalisation de cette *philosophie naturelle* que l'on enseignait depuis longtemps dans les écoles. Ces nombreux religieux et prêtres qui apostasiaient leur foi et leur Dieu, ne fesaient que l'application des principes enseignés, disaient-ils, *par la nature, la raison et l'essence des choses*. Avis à ceux qui enseignent encore cette philosophie et à M. l'abbé Cordier pour suivre assidûment cette déplorable et instructive histoire.

M. du Boys a été aussi fidèle aux promesses qu'il avait faites à ses lecteurs. Il nous a fait pénétrer dans les dédales du *droit criminel musulman*, que si peu de personnes connaissent, et qui cependant est une des raisons de la grande diffusion de cette hérésie judaïco-chrétienne. Dans ce même cahier il a commencé à nous développer les grands travaux législatifs de *Charlemagne*, le puissant fondateur du Saint-Empire chrétien. On y remarquera comment le grand em-

pereur avait basé les lois, non point sur les droits métaphysiques de la *nature et des gens*, comme Grotius, mais sur les préceptes positifs du Dieu vivant, le Dieu des juifs et des chrétiens. Aussi son œuvre a été glorieuse et durable. Tandis que tous ces pouvoirs, fondés sur les droits naturels et essentiels de la nature de l'homme, ne durent pas une génération, et tombent les uns sur les autres. Témoin cette constitution que l'esprit humain, à son apogée, avait forgée et qui n'a pas pu vivre 4 ans. M. du Boys continuera aussi exactement à nous donner une leçon par cahier.

Nous devons aussi des remercîments particuliers à Mgr l'évêque d'Hésebon qui veut bien nous favoriser tous les mois de sa précieuse collaboration. Nos lecteurs, en lisant ses *lettres sur l'état des missions dans l'Inde* assistent pour ainsi dire aux conseils qui régissent ces grandes apostolicités, ils y voient et les progrès qui s'y opèrent, et les obstacles qui en empêchent le plus grand développement, et les remèdes que Rome dans sa sagesse y prépare. Mais ce travail tire à sa fin, et il sera achevé dans le prochain volume.

Le père Ventura dans son *analyse des prérogatives de la raison catholique et de la raison philosophique* nous a montré que les hommes, les plus éminents commencent à voir qu'il n'y a rien à gagner avec cette polémique rationaliste, dont on fait usage dans les livres ordinaires de philosophie classique. Le père Ventura, adoptant les principes émis par Mgr l'évêque de Montauban, établit, comme lui, que la méthode traditionnelle est la seule qui pose les bases inébranlables des vérités, objet de nos croyances.

C'est au même but que tend M. l'abbé Gaume dans ses précieuses recherches sur l'*influence du paganisme dans notre littérature classique*. Ce qu'il en dit est si clair, si frappant de vérité, qu'il y a tout lieu de s'étonner que des chrétiens, des prêtres, des religieux osent encor défendre la cause des dieux païens.

Mais, comme le dit M. le comte de Montalembert dans *la belle lettre* que nous publions dans ce cahier, toutes les déclamations tomberont devant le bon sens chrétien. Il y a de ces questions qu'il suffit de poser pour qu'elles soient vite résolues dans un sens droit, et parmi celles là, il faut compter celle de l'enseignement du paganisme dans les écoles chrétiennes.

Nous devons aussi des remerciments à M. le docteur Récamier qui, dans sa *réponse à M. Vacherot*, a solidement démontré la vanité de la base philosophique et la solidité de la tradition catholique.

Nous ne pouvons en finissant, passer sous silence les solides *réfutations* que M. de la Gournerie a faites de *toutes les objections protestantes* sans cesse réfutées et sans cesse reproduites; nous ferons remarquer en particulier dans ce travail, le portrait du prêtre catholique. Rien de semblable n'a jamais existé dans aucune secte et dans aucune religion.

Nous finissons ici cet exposé; la place nous manque pour nous étendre sur les travaux qui entreront dans le prochain volume. Mais nous pouvons annoncer divers articles de M. l'abbé Gerbet et de la plupart de nos collaborateurs. Les esprits se dégoûtent tous les jours de plus en plus de la politique; ils reviennent aux études graves et religieuses; c'est-à-dire à celles que l'*Université catholique* n'a cessé de conseiller et de mettre, autant qu'elle a pu, en pratique. Elle espère que ses abonnés ne lui feront pas défaut, et lui permettront de répandre de plus en plus les purs principes catholiques qui seuls peuvent sauver la société.

A. BONNETTY.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES, DES AUTEURS ET DES OUVRAGES.

(Voir à la page 5 la Table des articles).



